

# HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR L'ABBÉ J. BAREILLE

CONTINUÉE PAR M<sup>gr</sup> FÈVRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,  
VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

---

TOME TRENTE-SEPTIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

---

1885



# HISTOIRE

## GÉNÉRALE

# DE L'ÉGLISE

---

### HUITIÈME ÉPOQUE

### DES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) JUSQU'A NOS JOURS.

---

#### CHAPITRE PREMIER

#### PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX, ET DE CLÉMENT X (1655-1667-1670).

#### SOMMAIRES

##### § I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CES TROIS PONTIFES.

1. La chrétienté. — 2. Temps modernes. — 3. La famille Chigi. — 4. Le cardinal Fabio Chigi. — 5. Élection d'Alexandre VII. — 6. La population de Rome. — 7. Les monuments. — 8. Les parents du Pape. — 9. Le gouvernement du Pontife. — 10. La peste. — 11. Les empoisonnements. — 12. Les pénitenciers. — 13. La reine Christine. — 14. L'Immaculée-Conception. — 15. Affaires de Venise. — 16. Affaires avec l'Espagne. — 17. Pologne et Empire. — 18. Irlande. — 19. Vie intime. — 20. Clément IX. — 21. Actes pontificaux. — 22. Espagne et Portugal. — 23. Prise de Candie. — 24. Mort de Clément IX. — 25. Clément X. — 26. Actes pontificaux. — 27. Les finances de l'Église. — 28. Le tarif des douanes. — 29. La prélatrice. — 30. Mouvements des arts. — 31. Mort de Clément X.

##### § II. LE RÈGNE DE LOUIS XIV DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉGLISE.

32. Le Césarisme. — 33. La politique de l'Évangile. — 34. Transition. — 35. Débuts du règne. — 36. Le cardinal de Retz. — 37. Mazarin. — 38. Avènement de Louis XIV. — 39. Envoi d'un ambassadeur. — 40. Le duc de Créqui. — 41. L'affaire des Corses. — 42. Réparation. — 42 bis. Conduite de Créqui. — 43. Conduite de la France. — 44. Témoignage d'un reine. — 45. Obstination du roi.

— 46. Dignité du Pape. — 47. Négociation. — 48. Traité de Pise. — 49. Protestation du Pape. — 50. L'absolutisme royal.

### § III. ÉVOLUTIONS DES SCIENCES NATURELLES ET PROCÈS DE GALILÉE.

51. Les sciences. — 52. Copernic. — 53. Système de Copernic. — 54. Tycho-Brahé. — 55. Travaux de Tycho-Brahé. — 56. Kepler. — 57. Découvertes de Kepler. — 58. Galilée. — 59. Le premier procès. — 60. Le second procès. — 61. Quelques réflexions. — 62. Travaux de Galilée. — 63. Pascal et Descartes. — 64. Newton. — 65. Travaux de Newton. — 66. Travaux de Leibnitz. — 67. La foi dans les sciences. — 68. Caractères religieux de l'astronomie. — 69. Les erreurs des astronomes contemporains. — 70. L'athéisme. — 71. Le panthéisme. — 72. Le matérialisme.

### § IV. LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES DANS LES TEMPS MODERNES.

73. La philosophie. — 74. Philosophie de la Renaissance. — 75. François Bacon. — 76. Ecrits de Bacon. — 77. Philosophie de Bacon. — 78. Réponse à un reproche. — 79. Critique. — 80 Influence. — 81. Hobbes. — 82. Gassendi. — 83. Locke. — 84. Descartes. — 85. Doute méthodique. — 86. Connaissance de l'homme. — 87. Loi d'évidence. — 88. Existence de Dieu. — 89. Critique. — 90. Malebranche. — 91. Ecrits de Malebranche. — 92. Spinoza. — 93. Ecrits et doctrines. — 94. Critique. — 95. Leibnitz. — 96. Ecrits et doctrines. — 97. Religion naturelle. — 98. Morale indépendante. — 99. Philosophie de l'avenir.

### § V. LES PHÉNOMÈNES DE MYSTIQUE DIABOLIQUE, MAGIE, SORCELLERIE, POSSESSION, ETC.

100. Prophéties des derniers temps. — 101. Anges et démons. — 102. Le démon dans l'histoire. — 103. Conséquences. — 104. Les démons dans l'antiquité. — 105. Puissance des démons. — 106. Le diable au moyen âge. — 107. Le diable et Luther. — 108. Diffusion du satanisme. — 109. Démonologie. — 110. Progrès du satanisme. — 111. La cabale. — 112. Esprits follets. — 113. Les sorcières. — 114. Les prohibitions de l'Église. — 115. Législations civiles. — 116. Conduite des papes. — 117. Concini. — 118. Les possédées de Loudun. — 119. Conclusion.

### § VI. LE JANSÉNISME DEPUIS SES ORIGINES.

120. Nature et grâce. — 121. Duverger de Hauranne. — 122. Rencontre avec Jansénius. — 123. Première fortune. — 124. Saint-Cyran à Poitiers. — 125. Correspondance avec Jansénius. — 126. Complot de Bourg-Fontaine. — 127. Opérations de Jansénius. — 128. Intrigues de Saint-Cyran. — 129. Les Arnauld. —

130. Port-Royal. — 131. Le Chapelet secret. — 132. Petrus-Aurelius. — 133. Augustinus. — 134. Premiers éclats. — 135. Recours au Pape. — 136. Examen à Rome. — 137. Condamnation. — 138. Saint-Cyran à Vincennes. — 139. Mort de Saint-Cyran. — 140. Le livre contre la fréquente communion. — 141. Ce qu'était Arnauld. — 142. Succès de son livre. — 143. La résistance. — 144. Causes de succès. — 145. Les matriarches. — 146. Les patriarches. — 147. Les forces du parti. — 148. Les solitaires. — 149. Les cachettes d'Arnauld. — 150. En province. — 151. Forces contraires. — 152. Réponse d'Arnauld. — 153. Distinction du fait et du droit. — 154. Le silence respectueux. — 155. Les Provinciales. — 156. Le formulaire. — 157. La paix Clémentine. — 158. A Port-Royal. — 159. La sédition. — 160. Mort d'Arnauld.

## § VII. LES SCIENCES ET LES LETTRES DE 1600 A 1650.

161. Littérature ancienne. — 162. Antiquités. — 163. Langues orientales. — 164. Histoire et géographie. — 165. Les sciences. — 166. Écriture-Sainte. — 167. Exégèse. — 168. Monuments de la tradition. — 169. Conciles. — 170. Théologiens. — 171. Suarez. — 172. Auteurs mystiques. — 173. Erudition. — 174. Grotius. — 175. Pierre de Marca. — 176. Pierre Pithou. — 177. Pierre Dupuy. — 178. Libertés de l'Église gallicane. — 178. *bis*. Appréciation. — 179. Conséquences.

## § VIII. S. VINCENT-DE-PAUL, LES CONFÉRENCES, LES PRÊTRES DE LA MISSION ET LES SŒURS DE LA CHARITÉ.

180. Premières années. — 181. Incidents. — 182. Clichy. — 183. Chez les Gondi. — 184. Châtillon-les-Dombes. — 185. Les galères. — 186. Commencement de la mission. — 187. Acte de fondation. — 188. Saint-Lazare. — 189. Les vœux. — 190. Constitution. — 191. Réforme du clergé. — 192. Conférences ecclésiastiques. — 193. Retraites spirituelles. — 194. Séminaires. — 195. Les missions. — 196. Ordre des séminaires. — 197. Les filles de la charité. — 198. La nouvelle congrégation. — 199. Les dames de la charité. — 200. Les hôpitaux. — 201. Le conseil de conscience. — 202. Services rendus à l'Église. — 203. Secours aux provinces. — 204. Mort de Vincent. — 205. Après la mort.

## § IX. L'ŒUVRE DES SÉMINAIRES, BOURDOISE, OLIER, LE P. EUDES.

206. L'œuvre des séminaires. — 207. Restauration des églises. — 208. Missions. — 209. Ordres religieux. — 210. Recrutement des prêtres. — 211. Adrien Bourdoise. — 212. Communautés des prêtres. — 213. Saints prêtres. — 214. Séminaire des Trente-trois. — 215. Fin de Bourdoise. — 216. Jean-Jacques Olier. — 217. Ouvrages d'Olier. — 218. Appréciation à Rome. — 219. Le P. Eudes. — 220. Autres séminaires. — 221. Séminaires pour l'étranger. — 222. Derniers établissements. — 223. Jugement.

## § I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CES PONTIFES

1. Jésus-Christ est tout dans le monde, non seulement aux yeux du chrétien qui l'adore, mais aussi pour l'historien qui, sans se borner à l'enregistrement des faits, essaie de les embrasser dans leur ensemble et de s'en rendre compte. L'homme de foi le voit poindre à l'aurore des siècles, comme une lumière qui va croissant d'âge en âge, jusqu'au jour plein de l'Évangile. C'est l'histoire conçue, d'après les révélations des saintes Écritures, sur le plan de S. Augustin et de Bossuet. Ce plan se résume dans ces trois mots du grand apôtre Paul : « Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui et dans tous les siècles. » Le penseur qui s'isole de la révélation et ne veut reconnaître dans l'établissement du règne de Jésus-Christ, qu'un produit de causes naturelles, ne peut au moins se défendre d'un étonnement profond, quand il met en regard le monde qui l'a précédé et le monde qui l'a suivi. Thèbes et Memphis, Ninive et Babylone, Athènes et Rome sont de grands noms, et réveillent le souvenir de civilisations brillantes. Chacune de ces sociétés a eu son cachet particulier de noblesse et d'éclat. A certains égards nous ne les avons pas surpassées. Qu'avons-nous fait qui égale la solide grandeur des pyramides, des colosses qui couvrent l'Égypte, et de ses obélisques monolithes ? La religion a laissé l'empreinte de sa majesté jusque dans ces ruines superbes qui ne furent pourtant que des temples d'idoles, et dans cette écriture sacrée dont la richesse monumentale semble vouloir le disputer à son importance historique. Qu'avons-nous produit dans les arts qui surpasse les chefs-d'œuvres de la Grèce, où la nature idéale et la nature réelle viennent s'unir et se fondre dans une plus juste mesure, dans une plus harmonieuse proportion, pour exprimer la grâce et la beauté ? — Et toutefois ces cités et ces empires n'ont été dans leurs jours les plus brillants que des sépulcres blanchis. Quelques fleurs épanouies sur le sol recouvraient et dissimulaient mal l'infection, la pourriture et les vers. Partout au sein du pouvoir et de l'opulence, régnaient le faste, l'insolence, l'égoïsme et les raffinements de la volupté. Les pauvres étaient méprisés, les faibles opprimés les

trois quarts du genre humain dans la servitude ; et au-dessus des esclaves, entre eux et les maîtres de la terre, se rangeait une interminable série d'êtres à double face, qui s'affaissaient sous le poids de leur charge, et le faisaient sentir au-dessous d'eux ; flatteurs et serviles envers les hommes qui les dominaient, fiers et arrogants envers ceux d'un moindre rang. Vous diriez une vaste machine près de se détraquer, dont les pièces mal assorties se heurtent avec un bruit strident. Le fer pousse le fer, l'airain frappe sur l'airain, sans aucun souci des cris déchirants qui s'entremêlent, et du fracas épouvantable qui va suivre. De cette société sans entrailles parce qu'elle était sans Dieu, sans Christ, sans espérance, ôtez encore Abraham, Moïse et les prophètes ; niez l'intervention miraculeuse de la Providence dans la Judée, effacez les pages de l'Ancien-Testament qui reposent l'âme par l'annonce d'un avenir meilleur, vous ne ferez que rendre la nuit plus sombre, et les origines du christianisme plus inexplicables.

Car enfin il est vrai que ce vieux monde a été changé, que les désirs les plus dissolus, les passions les plus effrénées ont subi le joug, que les peuples les plus barbares ont été adoucis, que des idées plus pures, plus élevées, plus généreuses ont germé partout, et que ces idées, trop faibles par elles-mêmes pour dominer le tumulte des sens et l'agitation des multitudes emportées, sont pourtant devenues maîtresses non seulement des esprits, mais des cœurs. L'humilité chrétienne s'est associée dans l'individu au respect de soi et à la conscience de sa haute destinée. La famille fondée sur l'idée du devoir, de la fidélité, du dévouement et du sacrifice à ce qui est faible, a enfanté des prodiges. Non seulement la femme et l'enfant, mais aussi l'esclave ont repris leur place au soleil. La propriété s'est affermie avec le principe d'hérédité, conséquence naturelle de la société domestique et condition nécessaire à sa conservation. Il parut impossible de refuser à l'esclave un certain droit à la terre, dès qu'il a reçu de Jésus-Christ celui de se former une famille. Il devint serf ou colon, premier pas, et ce pas fut immense, vers un affranchissement plus complet. Ce qu'il y eut d'admirable, c'est que cette transformation s'opéra sans bruit,

sans secousse, par un progrès d'autant plus sûr qu'il était moins violent. Charlemagne, grand législateur, l'avait préparée de loin, en combinant ses efforts avec ceux du corps ecclésiastique pour supprimer dans la loi civile les dernières traces du divorce et du mariage païen. Et quel charme dans l'intérieur de ces familles, où le respect le plus affectueux répondait à l'autorité la plus douce ! Le paganisme n'a rien de pareil. Jamais il n'eut composé un livre comme celui de Tobie, où chacun peut lire un modèle et une peinture anticipés de la vie domestique sous l'Évangile. L'infirmité humaine s'y montre encore, avec ses contrastes et ses taches légères. Mais quelle admirable droiture ! Quelle ravissante simplicité ! La vie se passe à bien faire sous le regard de Dieu. Elle n'est pas à l'abri de la souffrance ; jamais on ne l'estime malheureuse. L'âme froissée trouve un délicieux rafraîchissement dans des affections aussi vives que pures et délicates. La tendresse pour les siens n'ôte rien du dévouement pour les pauvres, mais plutôt l'ennoblit et le dilate, tant le service de Dieu met de largeur et de force expansive dans les âmes, sanctifiées et unies ensemble par un lien plus fort que l'intérêt propre, ces diverses sociétés particulières ; en formant l'État, lui donnent le nerf, la vigueur et la stabilité, sans le corrompre et l'isoler par ce patriotisme étroit, dur, exclusif, qui fut l'apanage des sociétés païennes. Loin de là, les États chrétiens se rattachaient entre eux par le sentiment de la fraternité universelle, et par un droit des gens si humain que les républiques anciennes ne l'avaient pas même entrevu. A l'âge héroïque des martyrs, à l'époque brillante des docteurs, à l'influence des grands noms et des grands caractères, succédait ainsi une ère plus obscure, une influence plus uniforme, plus partagée sans être moins efficace. L'Église, comme une mère vigilante et tendre, couvrait de sa protection toute l'Europe. Sa voix puissante et respectée, tantôt apaisait les querelles, calmait les ressentiments et les colères ; tantôt en face du péril, ranimait les courages endormis et refoulait les flots de la barbarie musulmane, prête à l'engloutir. Elle inspirait les lois sages, couvrait l'Europe d'institutions charitables pour le soulagement de toutes les misères, entretenait ou

réveillait le goût des lettres, défrichait le sol, et le fécondait par le labeur de ses moines. Aucun besoin public ou particulier n'échappait à sa maternelle sollicitude ; parmi tant de nations soumises à ses lois, pas une seule brebis qui n'eût son pasteur ; pas une plaie qui ne rencontrât une main amie pour la panser. Ces faits sont avoués équivalement par les détracteurs du moyen âge ; quelque sombre tableau qu'ils en aient tracé, en négligeant les résultats généraux pour s'appesantir sur des désordres partiels, tous ont reconnu l'immense supériorité de la civilisation chrétienne sur les civilisations antiques. Nos libres penseurs eux-mêmes se sont empressés de saluer dans Jésus-Christ le plus insigne bienfaiteur du genre humain et de lui dresser une statue, après avoir renversé ses autels, se flattant, mais en vain, de racheter par là la honte de leur apostasie. Voilà le fait qu'il faut expliquer. Il est d'autres miracles qu'on a trouvé commode d'attribuer à la superstition, ou de convertir en mythes. Ici le mythe est impossible. Il s'agit d'un événement qui domine l'histoire, remplit le monde et resplendit comme le soleil. Je ne m'étonne donc pas, que tant d'essais se soient produits depuis Gibbon pour éclairer les causes d'un si prodigieux effet. Essais infructueux incapables de satisfaire les esprits droits et réfléchis ! Essais discordants qui se renversent les uns les autres et se condamnent par la multiplicité même. On recommence sans cesse un édifice qui s'écroule au fur et à mesure qu'on le bâtit (1).

Temps  
modernes.

2. Nous entrons, en commençant ce volume, de plus en plus dans le mouvement social et irrégulier qui veut soustraire le monde au grand fait divin de l'histoire, à l'incarnation de l'Homme-Dieu, à l'autorité de l'Église et au magistère des pontifes romains. Luther a renversé tout l'ordre des croyances et la hiérarchie des institutions. A la foi surnaturelle qui réglait les pensées, à la loi surnaturelle qui réglait les mœurs, il a substitué le libre examen, expliquant la Bible à sa fantaisie, faisant la vérité par son choix et la vertu par sa détermination. Dès lors, l'anarchie intellectuelle est l'état nécessaire d'un monde qui n'a plus sa règle de foi ; les désor-

(1) LEHIR, *Études bibliques*, t. II, p. 187

dres moraux, conséquences naturelles de ces déviations, en deviennent le châtement. Il ne s'agit pas seulement, pour de faux philosophes, d'écrire dans leur cabinet des ouvrages en vue d'énervier la vertu de la Croix et de sophistiquer l'Évangile ; il s'agit d'interroger les sciences pour les tourner contre le créateur du monde ; il s'agit d'isoler la raison de la Bible, de la confiner dans la philosophie du doute, de l'emprisonner dans la religion naturelle et la morale indépendante. A ce monde, pulvérisé par le sophisme, il faut pourtant des garanties de sécurité ; à cette société, qui s'éloigne de l'Église, il faut des gages d'ordre. On imagine, à l'intérieur, de faire reposer la société sur l'absolutisme des rois ; à l'extérieur, on entend régler, par l'équilibre des nations, la coexistence de ces souverainetés absolues ; et, pour mieux assurer l'un et l'autre, on entend bien évincer les papes du nouveau régime des peuples de l'Occident. Mais, les papes écartés, toutes ces inventions se retournent contre elles-mêmes et compromettent les situations au lieu de les établir. A l'intérieur, l'absolutisme des rois détruit les forces vives de la société, subalternise le clergé et la noblesse, porte atteinte à la propriété privée et publique, et, par ses attentats contre la propriété et les libertés, prépare l'anéantissement du monde chrétien. A l'extérieur, avant la réformation de Luther, les éléments d'un équilibre respecté n'étaient point inconnus ; les peuples étaient en contact les uns avec les autres ; les grandes puissances formaient des centres autour desquels se réunissaient les princes faibles et opprimés, et l'Église, par ses doctrines de charité et de justice, favorisait singulièrement cet état (1). Avec l'absolutisme des princes, les peuples ne dépendent que de leur ambition ; avec les théories fanatiques du protestantisme, les états engagés les uns à l'offensive, les autres obligés à la défensive, ce n'est plus l'équilibre des nations qui s'affirme, c'est la gravitation des petits états autour d'un grand, prélude toujours encourageant à la monarchie universelle. Les guerres de Trente ans, les guerres de Louis XIV, les guerres du xviii<sup>e</sup> siècle, les guerres de Napoléon et de Bismarck sont les grands faits d'une période où l'équilibre devait engendrer la

(1) ROBELOT, *De l'influence de la réformation de Luther*, p. 182.

paix. Que si nous considérons, d'une part, les progrès du rationalisme destructeur de toutes les croyances et les progrès de l'absolutisme d'état, destructeur de toutes les forces vives des nationalités; de l'autre, l'accroissement continu des grands États au détriment des petits, les progrès effrayants des moyens de destruction et le militarisme universel, nous devons croire que la démoralisation des peuples appelle les grandes catastrophes et que leur fureur offre à la Providence tous les moyens d'en aggraver les désastres :

. . . . *Bella, horrida bella*

*Et multo Europam spumantem sanguine cerno.*

3. Le pontife qui entrevit, dès le congrès de Westphalie, tous ces malheurs appartenait à la famille Chigi. Cette famille, originaire de Sienne, avait été illustrée, sous Jules II et Léon X, par Augustin Chigi. En affermant des mines de sel et d'alun, Augustin avait réalisé une énorme fortune. Au lieu de l'employer à l'ostentation d'un vain luxe, son goût, mieux guidé par une louable ambition, se porta vers les jouissances que procurent l'amitié des artistes et les ouvrages de génie. On lui doit les belles peintures des *Prophètes* et des *Sybilles* dans l'église de *Santa-Maria della Pace* et la belle chapelle de *Santa-Maria del Popolo*. Après s'être préoccupé de son mausolée, il s'occupa d'élever, pour sa demeure terrestre, une maison qui fut un monument. Ayant acquis un bel emplacement au Trastevere, il appela Bathasar Peruzzi, le Raphaël de l'architecture, et lui fit bâtir la Farnesine. Lorsque ce monument eut reproduit le style et les traditions architecturales des anciens, Chigi appela de Venise, Sébastien del Piombo. Pour des motifs que nous devinons, Raphaël prit le pas et immortalisa la maison de Chigi en y peignant la fable de Psyché et le triomphe de Galatée. La fortune souriait si fidèlement à Augustin, que les parents de Jules II l'avaient reconnu comme appartenant à la famille de la Rovère; dans un quartier de ses armoiries, la *quercia* des Rovère vint s'allier avec six monts des Chigi. Toutes ces prospérités semblèrent avoir un terme sous Paul III : la famille de Chigi, qu'on appelait à Rome le *Magnifique*, se vit dans la nécessité de retourner à Sienne et de céder aux Farnèse, sa belle villa sur le Tibre. Il fallut quitter

La famille  
Chigi.

ce jardin où Augustin avait eu l'honneur de recevoir trois fois la cour pontificale et Léon X en tête (1).

Le cardinal  
Fabio Chigi

4. Fabio Chigi naquit à Sienne le 13 février 1599, de Flavio Chigi, qui, par sa mère, Agnès Bulgardini, était neveu de Paul V, et de Laure Marcigli, fille d'Antoine, seigneur de Collecchio. Les Chigi étaient comtes d'Ardenghesca. Fabio fut tenu sur les fonts de baptême par le chevalier Francesco Vanni, peintre fort distingué. Dans son enfance, le jeune Chigi eut une attaque d'apoplexie ; on désespérait tellement de sa vie qu'on avait acheté déjà la cire pour les funérailles ; s'il ne mourut pas, il resta longtemps très faible et il fallut souvent le fortifier par des remèdes. Sa mère Laure, lui enseigna elle-même à lire et à écrire d'après les règles de la grammaire. Ensuite il étudia, dans sa patrie, les éléments des sciences : il avait pour maître de philosophie et de droit, les hommes les plus instruits du temps. A onze ans, l'enfant composa un poème sur la bataille des Pygmées contre les grues. A douze ans, il soutint dans sa maison, des thèses de philosophie ; la faiblesse de son tempéramment, l'obligea ensuite à suspendre ses études ; il les reprit dès que le permit sa santé. A vingt ans, il soutint en public d'autres thèses de philosophie, à vingt et un ans, des thèses de droit civil ; à vingt-sept ans, il répondait sur toutes les questions de la théologie. Ses thèses étaient dédiées au P. Muzio Vitelleschi, général des jésuites. Fabio, quand il eût obtenu tous ces doctorats, partit pour la capitale du monde catholique. Là, il présenta au pape Urbain VIII un mémorial. Urbain le nomma référendaire de l'une et l'autre signature ; après sept mois de prélature, il exerça pendant cinq ans la charge de vice-légat à Florence. Nonce à Cologne, puis nonce extraordinaire à Munster en 1644, Fabio Chigi prit part aux négociations du traité de Westphalie et fit les réserves commandées par les intérêts de la civilisation. A cette occasion, des présents lui furent offerts ; il les refusa tous et supplia le Pape de ne pas le contraindre de les accepter. Le 22 février 1652, il fut nommé cardinal.

(1) QUATREMÈRE DE QUINCY, *Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël*, p. 251.

5. Après les funérailles d'Innocent X, le 18 janvier 1655, soixante-deux cardinaux entrèrent en conclave ; quatre autres vinrent les rejoindre le 5 février. Ces soixante-six électeurs se partagèrent en quatre fractions. La première et la plus considérable avait à sa tête le cardinal Barberini et les créatures d'Urbain VIII ; la seconde, composée des adhérents de la cour d'Espagne, était guidée par les deux cardinaux de Médicis ; la troisième se composait des amis de la France : elle était conduite par le cardinal Renaud d'Este ; la dernière se composait des jeunes cardinaux, créatures d'Innocent X ; ils étaient favorables à Fabio Chigi et le proposèrent franchement. Par le jeu des scrutins, se forma un cinquième parti, *l'escadron volant* (1), composé des hommes les plus graves du sacré collège : ils déclaraient ne chercher que le bien de l'Église, sans aucune autre considération et sans arrière-pensée, prêts à donner du secours et un consentement là où ils seraient nécessaires. Cependant il y eut quelques désirs de mettre en avant le cardinal Rapaccioli : mais il était trop jeune, ne comptant que quarante-six ans, et, de plus infirme, atteint d'une maladie qui ne pardonne pas, la pierre. La France l'exclut. Au sujet de ces exclusions, l'avocat Lini publia un opuscule. Cet écrit disait en substance que les princes en donnant l'exclusion à un cardinal commettaient une grande faute et que les électeurs en commettaient une plus grande quand, pour complaire à un prince ou par intérêt privé, ils refusaient leurs voix au plus méritant. L'ambassadeur de France, Hugues de Lionne, venu pour complimenter le Sacré-Collège, protesta que le roi maintenait la liberté des suffrages, à *quoy la piété de la reine mère et les bons avis de leur collègue (Mazarin) l'avaient encore porté de leur part*. Après deux mois de balottages, les électeurs revinrent à Fabio Chigi. Mazarin l'excluait, parce qu'à Munster le nonce accusait le ministre de ne pas vouloir la paix. Le cardinal Sacchetti écrivit à ce sujet une lettre très vive à Mazarin, qui rétracta l'exclusion. Le parti favorable à Chigi se renforça tellement qu'il fut convenu qu'on procéderait le lendemain à l'élection.

Après le scrutin du soir, les deux Médicis, les deux Barberini et

(1) PRIORATO, *Hist. du ministère de Mazarin*, t. II, p. 462.

le cardinal d'Este se rendirent à la chambre du pontife désigné pour lui porter cette nouvelle. Chigi, sans faire de remerciements, déclara qu'il avait plusieurs défauts connus et qu'il en avait aussi beaucoup d'autres qui ne l'étaient pas ; qu'il engageait les cardinaux à mieux penser dans une affaire si importante et à réfléchir que les Chigi avait quatre-vingt-dix parents. Le lendemain, Chigi voulut, selon sa coutume, dire la messe. Au sortir de sa chambre, il rencontra son ami intime Homodei, qui lui dit : « Enfin il est arrivé ce jour si désiré par moi et si heureux pour l'Église. » Chigi, sans changer de visage, lui répondit par ces vers de Virgile :

*Jamque dies, ni fallor, adest, quem semper acerbum,  
Semper honoratum (sic di voluistis) habebo.*

Au scrutin, vingt-cinq cardinaux lui donnèrent leurs voix ; à l'*accesso*, trente-neuf voix se réunirent aux vingt-cinq premières. Chigi eut soixante-quatre voix sur soixante-cinq, Caraffa étant mort. Ainsi, après quatre-vingts jours de scrutin, le 7 avril 1655, le cardinal Fabio Chigi, âgé de cinquante-six ans, fut élu Pape. Pendant quelques instants, il fit une prière pour décider avec lui-même, s'il devait accepter le fardeau du souverain pontificat. Puis, se souvenant d'avoir lu dans S. François de Sales, que *l'homme ecclésiastique ne doit rien demander et ne rien refuser*, il accepta, sous le poids d'une grande émotion, le trirègne. Après son acceptation, un cardinal fit cette réflexion plaisante : « Quelle chose singulière : les Espagnols voulaient un pape sans y avoir de l'intérêt ; les Français, un qu'ils avaient exclu ; les cardinaux jeunes, un homme déjà sur âge ; et les Barberini, un qui n'était pas leur créature ». Mais l'homme propose et Dieu dispose ; surtout dans les conclaves, il choisit l'élu de sa droite. En rentrant de l'exaltation, le nouveau Pape trouva sa chambre pillée ; il dut chercher un refuge chez le cardinal Gabrielli, et comme il tombait d'inanition, on eut de la peine à trouver un œuf pour l'empêcher de mourir de faim. Barberini et quelques cardinaux lui conseillèrent de s'appeler Alexandre VII, en souvenir de son illustre compatriote, Alexandre III. Le 18 avril, il fut couronné par le premier diacre, cardinal Trivulce ; le 9 mai, il prit possession de S.-Jean-de-Latran, et le 14,

il publia un jubilé, comme l'avaient fait avant lui Sixte-Quint, Grégoire XV, Urbain VIII et Innocent X.

La popula-  
tion de  
Rome.

6. Le Pape est pontife et souverain. Dans l'histoire des pontifes romains, nous parlons d'abord des actes du souverain, puis des œuvres du Pontife. En entrant dans le pontificat d'Alexandre VII, nous jetons d'abord un regard sur la population de Rome. De 1600 à 1656, le chiffre de cette population s'élève à 120,000 ; le chiffre des familles va de vingt à trente mille. Dans ce total, on distingue d'abord les cinq antiques familles des Savelli, des Conti, des Orsini, des Colonna et des Caëtani. Les Savelli gardaient un privilège du for judiciaire et exemptait chaque année un criminel condamné à mort ; les Conti montraient, dans leurs antichambres, sept portraits de papes ; les Caëtani se glorifiaient de Boniface VIII ; les Orsini et les Colonna rappelaient que, pendant des siècles, aucun traité n'avait été signé sans leur assentiment. Après ces grandes familles, venaient les familles pontificales de création plus récente : les Aldobrandini, les Borghèse, les Ludovisi, les Pamfili, les Barberini, familles opulentes qui élevèrent encore leur fortune par des mariages. Un troisième ordre de nobles romains se composait d'une centaine de familles qui, après la chute de la féodalité, avaient transporté leur domicile à Rome. On comptait, dans cette classe, environ cinquante familles qui avaient trois cents ans d'existence ; trente-cinq qui en avaient deux cents et seize qui dataient de cent ans. Ces familles vivaient de leurs revenus et par la dépréciation de l'argent, tombaient parfois dans la pauvreté. Enfin, à côté de ces classes aristocratiques, il s'en élevait une autre composée de magistrats, de gens d'affaires et des parents de cardinaux. Vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, on comptait à Rome, quinze familles florentines, onze génoises, neuf portugaises et quatre françaises, qui s'étaient enrichies, par la banque, dans les affaires de la Daterie.

7. Au fur et à mesure que la population s'augmentait par la sécurité, le pouvoir et la richesse, la ville ne cessait de croître et de s'embellir. Grâce aux progrès constants du catholicisme, sous l'action du Saint-Siège, la capitale de la chrétienté n'avait fait que s'agrandir. Comme l'érudition d'Alexandre lui avait procuré dans

Les  
monuments

sa jeunesse, la faveur d'Urbain VIII, grand protecteur des lettres, Alexandre continua, à la Sapience, l'œuvre d'Urbain : il la fit réparer dans un style plus moderne et termina la chapelle de Saint-Yves, fondée par Innocent X. En même temps, il dota la bibliothèque de l'Université, de six mille volumes et lui adjoignit un jardin botanique. Parmi les autres monuments du pontificat d'Alexandre VII, nous ne devons pas oublier l'arsenal de Civita-Vecchia, l'élégant portail de Sainte-Marie de la Paix, chef-d'œuvre architectural de Pierre de Cortone ; l'agrandissement des deux hospices du Saint-Esprit et du Sauveur, l'église de Sainte-Marie *in Campitelli*, en reconnaissance de la cessation de la peste de 1536 ; les orgues et les stucs de Sainte-Marie du Peuple ; la restauration de la petite église consacrée au rois mages, à la Propagande ; l'annexe du palais du Quirinal, qui longe la *Strada Pia* ; le nivellement de la place du Panthéon et le complet rétablissement du Portique. Sous le même pontificat, le cardinal Gastaldi fit construire les deux petites églises de Sainte-Marie du Mont et de Sainte-Marie des Miracles, dont les portiques et les coupoles symétriques annoncent heureusement la ville sainte au voyageur qui entre à Rome, par la porte du peuple.

Le génie de la charité ne fut pas moins fécond à cette époque, que le génie des arts : ici nous apercevons le monastère des Sept-Douleurs, élevé, par la munificence de la duchesse de Latera, pour les religieuses Augustines ; là, pour les jeunes filles pauvres, le conservatoire de l'Enfant Jésus ; ailleurs, celui des mendiants, ou le nom du père Garavita, jésuite, s'unit à celui de la pieuse duchesse Latera. Cette duchesse, qui était Savelli, nous apparaît comme une touchante expression de la charité chrétienne ; elle recueillait les petites filles pauvres dans les rues et les faisait instruire. Dans leurs moments de loisir, ces petites filles allaient par groupes chanter, sur la voie publique, des cantiques spirituels et recevoir des aumônes qui pussent aider leur bienfaitrice à supporter les charges de l'établissement. Livia Vipereschi et Camilla Orsini marchèrent sur ses traces : l'une fonda un Conservatoire ; l'autre un couvent d'Ursulines. A toutes ces fondations vint se joindre une magnifique décret d'Alexandre VII, instituant, dans cha-

qué quartier de Rome, pour les jeunes filles, une école gratuite, où on leur enseigna, non seulement la religion, mais les travaux de leur sexe.

Mais le monument le plus remarquable d'Alexandre VII, dit Ranke, fut, sans aucun doute, la colonnade dont il entourait la partie supérieure de la place Saint-Pierre, ouvrage colossal, composé de trois cent vingt-quatre colonnes et orné de cent trente-six belles statues de saints. Quoiqu'on ait pu dire contre ce monument, on ne peut cependant nier qu'il soit conçu dans une idée d'ensemble et qu'il contribue pour sa part à l'aspect immense et séduisant de cette place (1). De cette colonnade, il faut rapprocher la *Scala regia* qui conduit du portique à la salle royale du palais. Nous n'oublions pas non plus, la Monnaie, l'obélisque de la Minerve avec son éléphant, le palais de Castel-Gandolfo et le dôme de Sienne, si fort admiré des hommes de goût. Ranke ajoute que la ville s'emplit en même temps de trésors de tous genres. Des bibliothèques nombreuses furent établies au Vatican, dans les couvents des Augustins, des Dominicains, dans les maisons des Jésuites et des Pères de l'Oratoire. Dans les palais on rivalisait à qui entasserait le plus d'ouvrages imprimés, à qui recueillerait le plus de manuscrits rares : noble émulation qui honore singulièrement ces familles patriciennes. Non pas qu'on se livrât avec beaucoup d'ardeur à l'étude des sciences ; on étudiait, mais à loisir, moins pour faire quelques découvertes, que pour se tenir à l'unisson des esprits cultivés. De toutes les académies qui s'élevèrent d'année en année, deux seulement se consacrèrent à l'étude de la nature ; les autres n'étaient que des sociétés de gens en belle humeur, qui ne s'occupaient que de poésie, d'éloquence, d'exercices de gymnastique intellectuelle. Les palais devaient être ornés non seulement de livres, mais aussi d'ouvrages d'art de l'antiquité et des temps modernes, de statues, de bas-reliefs et d'inscriptions. A cette époque, les maisons des Cesi, Giustiniani, Strozzi, Massimi et les jardins des Mattei étaient les plus célèbres. On exposait à l'admiration des contemporains des collections comme celles de Kircher chez les Jésuites. Dans ce zèle

(1) *Hist. de la papauté*, t, III, p, 244.

à former des collections, il y avait sans doute plus de curiosité, d'érudition d'antiquaire que de goût sérieux pour les formes de l'art antique ; mais la négligence de l'esthétique païenne, chez des chrétiens, n'est pas un crime.

« Rome n'en était pas moins, conclut notre auteur protestant qui contredit formellement Luther, Rome n'en était pas moins *la capitale de la culture intellectuelle* de l'Europe ; elle n'avait pas *son égale* pour l'érudition et pour la pratique des arts, telle que le goût de cette époque la demandait ; elle était encore féconde en créations musicales : les voyageurs étaient ravis. « Il faudrait être disgracié de la nature, s'écria Spon qui vint à Rome en 1674, pour ne pas trouver sa satisfaction dans une des mille variétés de cette ville merveilleuse (1). » Et il les énumère : les bibliothèques où l'on peut étudier les ouvrages les plus rares ; les concerts dans les églises et les palais où l'on peut entendre tous les jours les plus belles voix ; tant de collections pour la sculpture et la peinture, ancienne et moderne ; tant d'édifices magnifiques de tous les temps, des villas entières revêtues de bas-reliefs et d'inscriptions dont à lui seul il en a copié mille nouvelles ; la présence de tant d'étrangers, de tous pays et de toutes langues ; on y jouit des beautés de la nature dans des jardins semblables à ceux du paradis, et celui qui aime les pratiques de la piété, ajoute-t-il, trouve tout ce qu'il peut souhaiter au moyen des reliques et des processions. — Sans doute, il y eut ailleurs des mouvements intellectuels complets et originaux ; mais les formes achevées et parfaites du monde romain, cette concentration de vie qui ne lui présentait pas de destinée hors de lui-même, cette abondance de richesses, cette jouissance tranquille, jointes à la variété et au contentement que l'aspect continuel des objets de leur vénération procurait aux fidèles, exerçaient toujours un attrait irrésistible (2). »

8. Au début du conclave, Ottoboni disait : « Il nous faut un pape homme de bien. » — « En voilà un, » répliqua Azzolini, montrant Chigi. L'inspiration qui avait déterminé l'élection du nouveau

(1) SPON ET WETTLER, *Voyage d'Italie et de Grèce*, t. I, p. 30.

(2) RANKE, t. III, p. 243

pape, lui imposait le devoir de gouverner mieux encore que ses prédécesseurs : il parut bien résolu à s'y conformer. Pendant un an, Alexandre n'avait appelé auprès de lui aucun de ses parents; il ne leur avait pas envoyé un baioque. Beaucoup de personnages le pressaient de faire venir à Rome, au moins son frère, employé, par le duc de Toscane, dans un grade supérieur d'administration. Peu à peu les uns et les autres représentèrent qu'il n'était pas convenable que les parents du Pape restassent simples citoyens d'une ville ; que cela n'était même pas possible, car à Sienne on leur rendait les honneurs princiers, ce qui pouvait impliquer le Saint-Siège dans de fâcheuses affaires avec la Toscane. D'autres confirmèrent ces assertions ; dirent que la présence des parents avait, en soi, quelque chose de très naturel et de très recommandable ; ils ajoutèrent que le Pape donnerait un meilleur exemple en admettant ses parents à la cour, mais en les tenant dans de justes bornes. Celui qui, sans doute, fit le plus d'impression sur le Pape, fut le P. Oliva, recteur du collège des Jésuites, qui déclara nettement : que le Pape commettait un péché en ne faisant pas venir près de lui ses neveux ; que les ambassadeurs étrangers n'auraient jamais autant de confiance dans un simple ministre que dans un parent du Pape ; d'où il résulterait que le Pape serait mal informé et ne pourrait pas gouverner convenablement. Alexandre s'était montré sourd à toutes ces demandes ; on ne lui connaissait même aucune correspondance avec sa famille. Cependant au consistoire du 24 avril 1656, il commença par demander aux cardinaux le plus profond secret sur ce qu'il allait leur dire et leur proposa d'appeler ses parents. Les cardinaux devaient donner leur opinion à part, secrètement, et, s'ils le voulaient, en peu de mots, par écrit ; tous donnèrent un consentement positif, plusieurs avec quelques modifications. Le Pape adressa alors, à son frère et à deux neveux, un bref commun, par lequel il les invitait à visiter Rome ; des avertissements les prévenaient qu'ils auraient à y tenir une conduite exemplaire et sainte. Le secrétaire du Pape porta ce bref à Sienne. Les Chigi partirent sur le champ et se rendirent à Castel-Gandolfo, où le Pape les reçut avec beaucoup de gravité,

les laissant à genoux devant lui tout le temps de la première audience. De retour à Rome, le Pape ordonna à ses neveux Augustin et Flavius, d'aller suivre les exercices de Saint-Ignace au noviciat des Jésuites, où les avait faites S. Charles Borromée, neveu aussi d'un pape. Flavius, destiné à la carrière ecclésiastique, s'apprêta à recevoir les ordres sacrés et fut promu au sacerdoce. Alexandre avait très vivement recommandé à ses parents de n'accepter présent de personne ; et, de son côté, puisque le séjour de Rome entraînait plus de dépenses que le séjour de Sienne, il créa don Mario, son frère, général de la sainte Église, castellan du château Saint-Ange ; et Augustin, son neveu, général des gardes. En même temps, pour les avoir constamment sous les yeux, le Pape voulut qu'ils logeassent au palais apostolique ; il ne permit pas que Flavius habitât les appartements destinés aux cardinaux-neveux. On les dota, cela était indispensable. Agostino, choisi pour fonder la nouvelle famille, reçut de belles propriétés, des valeurs sur les monts et épousa une Borghèse.

Le gouver-  
nement du  
Pontife

9. Mais la cour n'absorba pas l'influence et l'autorité du gouvernement. Flavius ne prétendait pas succéder aux Pierre Aldobrandini, aux Scipion Caffarelli, aux François Barberini. Alexandre VII, lui-même, fut loin de gouverner avec le pouvoir absolu de ses prédécesseurs. Une congrégation de l'État avait été instituée du vivant d'Urbain VIII, dans laquelle on devait délibérer des plus graves affaires. A l'origine, elle avait peu d'importance ; sous Innocent X, avec cette puissance absorbante de toutes les commissions, elle en acquit beaucoup. Pancirolo, le secrétaire de cette congrégation, le premier qui se distingua en cette charge, prit la plus grande part au gouvernement ; c'est à lui surtout qu'on attribue l'impossibilité, pour aucun des neveux du pape, de se maintenir au pouvoir. Fabio Chigi avait rempli lui-même, quelque temps cette fonction ; maintenant elle était occupée par Rospigliosi, qui avait sous sa direction, toutes les affaires étrangères. Celles des immunités ecclésiastiques étaient traitées par le cardinal Corrado de Ferrara ; Fugnano avait la direction des ordres religieux ; Pallavicini, l'historien du concile de Trente, décidait les questions

## **Fin de l'aperçu**

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

***[canadienfrancais.org](http://canadienfrancais.org)***

Veillez consulter la dernière page de ce PDF pour plus de détails.

théologiques. Les congrégations qui avaient obtenu peu d'influence sous les papes précédents, acquirent une autorité réelle. Déjà, on entendait soutenir que le droit de décision absolue n'appartient au Pape que dans les matières spirituelles ; dans les matières temporelles, au contraire, quand il s'agit de faire la guerre, de conclure la paix, d'aliéner un pays, de lever une contribution, il est obligé de consulter les cardinaux. En effet, Alexandre VII prit une part peu active à l'administration de l'État : il fut surtout Pape. Chaque année, il allait, pendant les chaleurs de l'été, passer deux mois à Castel-Gandolfo ; quand il habitait Rome, les après-midi étaient ordinairement consacrées aux sciences et aux lettres. A la tête de son entourage brillait Pallavicini, homme d'un vrai génie, né pour de grandes choses, qui avait préféré aux grandeurs mondaines, une cellule de Jésuite. A ses côtés, vous voyez un religieux de l'ordre de Cîteaux, c'est Jean Bona, depuis cardinal, qui a refusé des évêchés, qui refusera peut-être la tiare, qui préfère à tout, la vie humble, pieuse et appliquée. Cet autre moine, c'est le P. Hilarion Rancati, l'un des soutiens de la propagande : il parle arabe et syriaque et traduit la Bible pour les peuples de l'Orient. Ce jeune homme, c'est Natale Rondinino, poète élégant, secrétaire des brefs ; ce noble prélat, c'est Nerli, archevêque de Florence. Dans cette savante compagnie, on s'occupe d'histoire, de sciences, de lettres. La cour du Vatican est pleine de grâce pieuse.

10. Sous le pontificat d'Alexandre VII, l'Italie fut visitée par la peste. Le fléau se déclara dans la ville de Naples : il enlevait plus de mille personnes par jour. Mario, frère du Pape, qui dans une semblable circonstance, avait sauvé Sienne, fut nommé commissaire général de la santé. De concert avec plusieurs prélats, il chercha les moyens de préserver Rome d'une épidémie qui, de Naples s'était répandue dans les environs et y continuait ses ravages. Un pêcheur apporta la contagion à Nettuno ; de là, elle fut bientôt à Rome. On destina toute l'île Saint-Barthélemy à devenir un immense lazaret ; on l'entoura d'un mur épais et l'on envoya régulièrement des vivres aux malades, à qui l'on refusait la permission de communiquer avec la ville. Don Mario ne se départit

La peste.

pas un instant de la plus stricte vigilance ; le cardinal Barberini n'était pas un surveillant moins attentif. Des règlements furent publiés, qui mériteraient de servir de modèles dans tous les lieux où sévissent de semblables fléaux. Tant de soins furent bénis de Dieu ; la peste disparut. Alexandre et ses neveux reçurent des témoignages publics de la satisfaction des Romains. Nous avons exposé ailleurs, dans les plus intimes détails, combien fut grand alors le dévouement des clercs réguliers, ministres des infirmes, dignes héritiers des vertus de S. Camille de Lellis.

Les empoisonnements

41. Un autre fléau appela la sollicitude du pontife. On avait apporté, de Sicile à Rome, certains secrets d'empoisonnement que l'on faisait colporter par de méchantes femmes. L'effet de ce poison était si subtil et si terrible, qu'on regardait comme impossible de s'en garantir. C'était une liqueur qui, par la saveur et la couleur, ressemblait à l'eau pure ; elle donnait la mort, après une maladie de quelques jours, sans aucun des accidents qui sortent de l'effet des maladies ordinaires. Ces femmes perverses répandaient ce poison, disaient-elles, par charité ; elles le distribuaient aux femmes qui se plaignaient de leurs maris : « Ainsi, ajoutaient-elles, vous vous délivrez de l'insupportable tyrannie de vos époux. » D'autres personnes, assurées de n'être pas découvertes, se rendaient coupables du même crime envers leurs ennemis. Rome se voyait ravagée par ce fléau d'une autre nature et l'on n'était pas encore parvenu à en découvrir la cause. La maîtresse qui dirigeait de telles scélérates, était une sicilienne nommée Girolama : rusée et hypocrite, elle avait eu le talent de se faire protéger par de grands personnages ; impliquée parfois dans certaines affaires, elle avait toujours trouvé quelques moyens de se disculper. Cependant les atroces méfaits de cette *sourde boucherie*, comme parle Novaès, excitèrent vivement l'attention du gouvernement. Une femme, mécontente de son mari, avait acheté une fiole de cette eau terrible ; le mari n'avait pas tardé à mourir. Cette femme, causeuse comme le sont volontiers les femmes, poussée aux confidences comme sont tous les grands criminels, raconta avec détail ce qui lui était arrivé : on lui conseilla de porter le fait à la connaissance du gouvernement.

Alors elle sollicita selon les lois du pays, l'impunité entière, et dévoila cette trame affreuse, qui avait fait disparaître tant d'innocentes victimes. Le mal était découvert dans sa source ; Girolama et ses complices furent arrêtées ; celles-ci avouèrent le crime. Girolama seule ne voulut point se reconnaître coupable. Les complices furent livrées à la justice ; leur supplice fut prompt. Alexandre publia en cette circonstance, des édits qui subsistent encore et qui menacent des peines les plus graves quiconque fabriquerait, vendrait ou garderait en dépôt ces poisons.

12. Les crimes appellent la pénitence. La pénitence n'est pas, dans l'Église, un simple sentiment de regret intérieur ; c'est un acte privé, auquel le secret est dû, mais c'est un acte qui, dans certaines circonstances, doit avoir sa sanction sociale et sa publicité de réparation : c'est pourquoi, il existait, dès longtemps à la basilique vaticane, un collège de pénitenciers, composé de prêtres séculiers et réguliers. Il n'était pas possible qu'ils vécussent tous sous la même discipline, parce qu'ils se réglaient d'après diverses lois et diverses habitudes. Alors S. Pie V, attribua ces emplois aux Jésuites seuls, persuadés avec raison que, comme ils étaient soumis à une règle uniforme ils composeraient ce collège avec un parfait accord d'intention et d'esprit. Mais Pie V n'avait pas publié la bulle d'institution ; Alexandre la confirma par la bulle *In apostolicæ* du 22 février 1659. Par cet acte, il prescrivit tout ce qui appartenait à l'habitation, au nombre, au gouvernement, à l'importance, aux privilèges des pénitenciers. A cette époque, ils habitaient le collège ancien situé près de la basilique vaticane, dans le lieu où l'on voit la fontaine de la place, du côté gauche qui regarde la basilique. Le Pape pensait à faire les constructions que l'on voit aujourd'hui vers la colonnade ; en conséquence, il fit abattre le collège et transporta la résidence des pénitenciers à l'endroit où elle existe encore aujourd'hui sur la place de l'église dite *Coxa Cavallo*.

Les pénitenciers.

Un des premiers pénitents qui vint implorer l'indulgence du Saint-Siège, fut Isaac Lapeyrère. C'était un protestant de la secte de Calvin ; il avait publié un ouvrage intitulé : *Les Préadamites* ou raisonnements sur les versets 12, 13 et 14 du chapitre V de l'épître de

Saint-Paul aux Romains. Lapeyrère soutient dans cet ouvrage que Moïse a rapporté l'origine de la nation juive, mais non celle de l'espèce humaine ; et que la terre était habitée longtemps avant Adam, qui n'était que le père des Israélites. Isaac préluait sans le savoir à ceux qui dans la confusion des couches géologiques, cherchent l'homme quaternaire ou tertiaire. L'ouvrage de Lapeyrère avait été réfuté par Philippe le prier et par Jean Dannhawer ; le parlement de Paris, l'avait condamné au feu. Lapeyrère vint à Rome, remit son ouvrage au pape Alexandre VII et demanda, avec une humble soumission, le pardon de ses erreurs. Le Pape n'usa pas seulement d'indulgence, il proposa plusieurs bénéfices au pénitent qui les refusa.

La reine  
Christine.

13. Le pontificat d'Alexandre VII est resté mémorable par la conversion de Christine, reine de Suède et par sa venue à Rome, résolution étrange que prit cette princesse de fixer son séjour dans cette ville vénérable, ou Gustave-Adolphe, son père, eut voulu renouveler, avec ses luthériens, les dévastations d'Attila et les ravages des brigands [du connétable de Bourbon. J'emprunte à Tullio Dandolo, la biographie de Christine, qui se trouve d'ailleurs un peu partout. Christine avait pris, en 1644, les rênes du gouvernement. Quoiqu'elle eut à peine accompli sa quinzième année, elle ne négligeait jamais d'assister aux séances du Sénat. Avant, elle avait soin de s'y préparer en lisant des pièces de plusieurs pages de longueur et en en méditant les points litigieux. Personnellement, elle eut une grande part à la conclusion des traités de Westphalie. Dans ses états, elle abaissa le pouvoir arbitraire des grands. Jamais la Suède n'avait été si glorieuse, ni si puissante. Christine mit son orgueil à maintenir cette situation et à rendre le repos à la chrétienté. — En même temps qu'elle se livrait avec ardeur aux affaires, elle se livrait avec une sorte de passion à l'étude. Christine avait l'ambition d'attirer près d'elle les hommes célèbres et de mettre à profit leur instruction. Quelques philologues et historiens allemands vinrent d'abord la visiter ; par exemple, Freinshémus, heureux continuateur de Tite-Live. Des savants néerlandais arrivèrent ensuite ; Isaac Vossius et Saumaise, hellénistes profonds,

habitèrent pendant plusieurs années son palais. Le plus célèbre de ses hôtes fut, sans contredit, Descartes. Le philosophe avait l'honneur de voir la reine Christine tous les matins, vers cinq heures, dans sa bibliothèque. On prétend qu'elle sut déduire, au grand étonnement de Descartes, des ouvrages de Platon, le système du philosophe français..... Étonnante créature ! Jeune fille exempte de toute vanité, Christine ne cherche pas à cacher qu'elle a une épaule plus haute que l'autre. On lui dit que sa beauté consiste principalement dans sa riche chevelure, et elle ne lui donna pas même les soins les plus ordinaires. Toutes les petites préoccupations de la vie lui sont étrangères. Jamais elle n'a eu de goût pour les plaisirs de la table. Elle ne s'est jamais plaint d'un met. Elle ne boit que de l'eau. Elle n'aime et comprend aucune des occupations généralement réservées à la femme.

Elle se plaît à entendre raconter que, à l'époque de sa naissance, on l'a prise pour un garçon ; que dans sa tendre enfance, au lieu de s'effrayer de la détonation du canon, elle battait des mains et se montrait une véritable enfant de soldat. Elle monte à cheval avec hardiesse, et galope, un seul pied dans l'étrier. A la chasse elle abat le gibier au premier coup. Elle étudie Tacite et Platon, et comprend quelquefois même ces auteurs mieux que des philologues de profession. Jamais elle n'eut consenti qu'un ambassadeur se mit directement en relation avec ses ministres. Elle ne voulait pas souffrir qu'aucun de ses sujets portât la décoration d'un ordre étranger, qu'un membre de son troupeau, comme elle le disait, se laissât marquer par une main étrangère. Si une nouvelle guerre eut éclaté, elle se serait certainement mise à la tête de ses troupes.

Avec ces sentiments et cette disposition si marquée pour la domination, la pensée de se marier, de donner à un homme des droits sur sa personne, lui était insupportable. Après avoir été couronnée, elle déclara qu'elle aimait mieux mourrir que de se marier. L'orgueil et l'ambition la dominant, mais elle n'y trouve jamais aucun plaisir. Elle n'aime pas sa patrie, ni ses fêtes, ni ses coutumes, ni sa constitution religieuse, ni sa constitution politique.

Elle déteste les cérémonies officielles, les longs discours qu'elle est obligée d'écouter, toutes les fonctions où sa présence est nécessaire. Le cercle de la culture intellectuelle dans lequel vivent ses compatriotes lui paraît méprisable. Si ce trône, elle ne l'avait pas possédé dès son enfance, il lui aurait peut être apparu comme le but suprême de ses désirs. L'amour de l'extraordinaire domine toute sa vie, lui fait méconnaître les égards que lui impose sa dignité, et l'empêche d'opposer aux impressions du moment, cette supériorité d'une âme calme et maîtresse d'elle-même. Il est toujours incertain comment il se fit que Christine détestât, dès son enfance, dans le secret de son cœur, le fanatisme luthérien, au milieu duquel elle vivait ; on ignore toujours également comment le catholicisme avec les cérémonies magnifiques de son rituel, la simplicité majestueuse de ses dogmes, le fondement inébranlable de son unité, le respect et l'obéissance prescrits envers le pontife romain, réussit à frapper d'une admiration sympathique cette intelligence précoce. Le fait est que, un beau jour, elle devint tout à fait catholique. Elle comprit alors qu'il ne lui était plus possible de continuer à régner sur un pays où les lois fondamentales aussi bien que les croyances de la nation exigeaient impérieusement que le prince fut luthérien. Après quelques hésitations, Christine abdiqua le 24 juin 1654.... C'est alors que commença son voyage à travers l'Europe méridionale. A Rome, à Venise, à Paris, partout elle fut reçue avec les plus grandes marques d'honneur.

Comme elle ne portait plus de couronne, et qu'elle prétendait cependant à la pleine indépendance et aux privilèges d'une tête couronnée, surtout à la manière dont elle l'entendait, cette prétention eut quelquefois des suites très graves. Qui pourrait excuser la cruelle sentence de mort quelle prononça, dans sa propre cause, à Fontainebleau, sur un membre de sa maison, sur Monaldeschi et qu'elle fit exécuter par les accusateurs et les ennemis personnels de celui-ci, dans ses propres appartements ? La véritable cause de cette sanglante tragédie est toujours restée enveloppée dans un sombre mystère.... Après cette exécution qui avait excité une aversion générale contre elle, Christine se repentant déjà d'avoir

abdiqué la couronne, retourna à Rome. Mais peu à peu son caractère s'adoucit : elle parvint à prendre quelque empire sur elle, à se conformer aux usages, aux lois du pays qu'elle habitait. Elle reçut et festoya dans son palais les plus beaux esprits de l'Italie. Quelques uns, comme Guidi, le prince de la poésie lyrique italienne, et Bonelli, le prince de la mécanique, reçurent d'elle non seulement un accueil honorable, mais encore une protection efficace. La célèbre académie de l'Arcadia se forma sous ses yeux. Après sa mort les magnifiques collections de tableaux, d'antiquités et de livres qu'elle avait composées avec un goût supérieur devinrent grâce à sa libéralité, la gloire de la bibliothèque du Vatican.

Christine mourut en 1689, à l'âge de soixante-trois ans, et fut enterrée dans la basilique de St-Pierre. L'épithaphe suivante du vestibule de San-Nazaro conviendrait peut être mieux à celle qui ne sut être ni reine, ni femme, qu'au grand Trivulce :

Ici repose celui qui ne se reposa jamais.

14. En 1661, par une bulle qu'il avait rédigée lui-même et écrite de sa main, bulle qu'il tint pendant plusieurs jours sous la pierre sacrée de l'autel où il célébrait la messe, Alexandre VII renouvela les décrets de ses prédécesseurs sur l'Immaculée-conception ; « Considérant, dit le pontife, que la sainte Église romaine célèbre solennellement la fête de la conception de Marie sans tache et toujours vierge, et qu'elle a depuis longtemps établi un office propre et spécial pour cette fête, selon la pieuse, dévote et louable disposition de Sixte IV, notre prédécesseur ; voulant à notre tour, à l'exemple des pontifes romains, favoriser cette pieuse et louable dévotion, qui consiste à honorer par un culte public la bienheureuse Vierge, comme ayant été, par la grâce prévenante du Saint-Esprit, préservée du péché originel ; désirant enfin conserver, dans le troupeau de Jésus-Christ, l'unité d'esprit dans le lieu de la paix, apaiser les dissensions et ôter toute cause de scandale.... Nous renouvelons les constitutions et décrets que les pontifes romains nos prédécesseurs et spécialement Sixte IV, Paul V et Grégoire XV, ont publiés en faveur du sentiment qui affirme que l'âme de la bienheureuse vierge Marie, dans sa création et au

L'Immaculée  
Conception.

moment de son union avec le corps, a été dotée de la grâce du Saint-Esprit et préservée du péché originel, et aussi en faveur de la fête et du culte de la Conception de la même Vierge mère de Dieu, établis comme il est dit plus haut, en conformité de ce pieux sentiment ; et nous commandons de garder lesdites constitutions sous les mêmes censures et peines qui y sont portées.

« Quant aux livres dans lesquels le susdit sentiment ou la légitimité de la fête et du culte, établis en conséquence, sont révoqués en doute, et dans lesquels est écrit, ou se lit quelque chose de contraire, comme il a été dit plus haut, ou qui contiennent des dire, discours, traités et disputes contre les sentiments, fêtes et cultes susdits, soit que ces livres aient été publiés après le décret précité par Paul V, ou qu'ils voient le jour à l'avenir, de quelque manière que ce soit, nous les défendons sous les peines et les censures contenues dans l'index des livres prohibés, voulant et ordonnant que, par le seul fait, et sans autre déclaration, ils soient tenus pour expressément défendus. »

Cette bulle d'Alexandre VII fait époque dans l'histoire de l'Église : elle couronne une série d'actes favorables à la croyance de l'Immaculée-conception de la Sainte Vierge ; elle ouvre, aux espérances de la définition dogmatique, les plus larges perspectives. Mais l'Église est patiente, parce que tous les siècles lui appartiennent. Au lieu d'improviser, comme on le suppose, ses définitions doctrinales, elle laisse aux temps, le soin de les mûrir ; aux circonstances l'attention à les rendre nécessaires, et quand viennent ces opportunités dont elle est juge : elle tire de ses trésors, cette perle précieuse, croyance reçue jusque-là, qu'elle attache, comme dogme lumineux au diadème qu'elle porte à travers les siècles.

15. Les jésuites étaient toujours exilés de Venise, parce qu'ils avaient observé l'interdit prononcé par Paul V. Alexandre professait, pour eux, une grande estime et la leur témoigna par la constitution *Debitum* du 1<sup>er</sup> janvier 1663 ; le pontife voulait les rétablir dans leur ancienne situation, comme avaient fait avec une grande insistance le pape Grégoire XV, le cardinal Ludovisi son neveu, et le roi de France, Louis XIII, suivant en ce point l'exemple de son

père, Henri IV. Par un bref aussi touchant que flatteur, le Pape pria le Sénat de rendre aux disciples de Loyola, le retour à leurs anciennes maisons. Le Sénat y consentit et le Saint-Père ne fut que plus porté à recommander aux princes chrétiens, les intérêts de la république, si tristement menacés par les Turcs. Il y eut, à ce sujet une exhortation du Pape, adressée aux princes romains, qui avaient reçu, des pontifes leurs parents, des bienfaits spéciaux, par suite d'une nomination à quelque charge de l'Église. Ces dignes romains les princes de Sulmone, de Piombino, de Palestrine et le cardinal Barberini, donnèrent à cet égard de glorieux exemples. Si, dans l'histoire, on a parlé quelquefois, avec plus de vivacité que de raison, des excès du népotisme pontifical, il faut confesser que ces grands, enrichis par les libéralités somptueuses de l'État, sont venus souvent à son service. Dans cette circonstance, ils armèrent des vaisseaux à Venise et se montrèrent ardents défenseurs de la cause catholique. — Le Sacré-Collège fut aussi invité à donner aux Vénitiens, des marques de sympathie effective, Mazarin, a lui seul, envoya cent mille écus: Il fut cependant vaincu en générosité par un cardinal beaucoup moins riche. Nicolas, des comtes de Guidobagno vendit ses meubles, son palais, ses villas d'Albano et fit ce que doit faire le liquidateur d'une succession où tout doit être vendu argent comptant. Cette opération terminée, il réunit les fonds qui provenaient de la vente, 38,000 écus et les envoya à Venise sans rien retenir pour sa subsistance. Guidobagno donna en numéraire moins que Mazarin, mais il donna tout ce qu'il possédait; il avait observé à la lettre le conseil de l'Évangile: *Abi, vende et da*. Auparavant, il avait été général des troupes de l'Église et s'était distingué en toutes circonstances par sa sollicitude pour les soldats ainsi que pour les victimes de la guerre. Le soldat devenu cardinal, couronna sa carrière par un trait d'abnégation qui dut le recommander à la charité romaine et qui le recommande encore à l'histoire.

16. Alexandre eut quelques dissidences avec l'Espagne. Innocent X avait envoyé, à titre de nonce, en Espagne, Francesco Caëtani, connu du cardinal Astili-Pamfili. Le Pape, pour plusieurs raisons, n'était pas content des services de Caëtani; on avait désigné

pour le remplacer, un clerc de la chambre, Massimi. Massimi arrivé à Barcelone, y trouva l'injonction de ne pas aller plus loin. Jaloux de l'autorité pontificale, Alexandre désapprouva la résistance de Caëtani, qui ne voulait pas quitter les rives du Mançanarès, et ordonna d'adresser toutes les dépêches à Massimi, comme s'il eut été reconnu nonce ordinaire. En même temps, Massimi reçut une lettre du Pape annonçant au roi, son avènement. Le prince consentit à prendre connaissance de cette lettre ; il accueillit même Massimi avec de grands honneurs, mais sans lui donner le titre de nonce. La lettre espagnole en réponse à la notification, était conçue dans des termes extraordinaires de respect, de soumission et de dévouement ; mais le procédé envers Massimi n'en devenait que plus étrange. Alexandre s'en plaignit à l'ambassadeur d'Espagne et demanda pourquoi, dans une lettre du roi, on allait jusqu'à offrir son sang pour la défense de l'Église tandis qu'on traitait le nonce avec tant de sévérité ; au point même de lui interdire le droit d'ouvrir le tribunal de la nonciature, droit dont aucun nonce n'avait été privé en Espagne. Cependant, Caëtani, de retour à Rome voulut se présenter à l'audience du Pape. Alexandre ne consentit pas à le recevoir. Les choses restèrent donc dans un état qui ne pouvait satisfaire aucune des parties. — Le 31 mars 1655, le Pape confirma un décret de la congrégation des rites, qui approuvait le culte immémorial du bienheureux Ferdinand III, roi de Castille et de Léon, appelé vulgairement le Saint, mort en 1251. Cette reconnaissance équivaut à une béatification sans solennité.

Pologne et  
Empire.

17. Depuis la guerre de Trente ans, le nord de l'Europe est au calme. En Pologne, le sceptre était entre les mains de Jean-Casimir de la maison de Suède ; prince d'une complexion délicate et faible d'intelligence, ce qui ne diminuait en rien l'estime dû à son caractère. Ce prince avait voulu d'abord entrer chez les Carmes déchaux, puis dans la compagnie de Jésus ; ensuite, changeant d'avis, il s'était laissé donner le chapeau de cardinal ; enfin, sans l'approbation de son père, alors régnant, il avait embrassé la cause française, quoiqu'il eut servi avec zèle le parti espagnol. De retour en Pologne après la mort de Wladislas, Casimir avait épousé sa

veuve, tante du duc de Mantoue, dont il n'avait pas eu d'enfants. Casimir n'était pas aimé de ses sujets, il se trouvait impliqué dans d'affreuses guerres avec les Moscovites en Lithuanie et avec les cosaques hérétiques, devenus rebelles en Podolie. Des émeutes éclatèrent contre Casimir, le Pape, afin de les apaiser, interposa sa médiation.

Le trône impérial était vacant depuis 1657, par la mort de l'empereur Ferdinand III. Alexandre donna ordre à son nonce en Allemagne de bien veiller à ce que le successeur de Ferdinand fut Léopold, roi de Bohême et de Hongrie, fils aîné de ce dernier empereur. On ourdissait des intrigues, pour faire porter, sur une autre tête, la couronne impériale, Léopold fut élu en 1658; il s'empessa de remercier le Pape de l'efficacité des soins qu'il avait pris pour satisfaire les vœux légitimes de Léopold.

18. Dans l'apostasie de l'Angleterre, la catholique Irlande était restée fidèle à Dieu et à son Christ; elle avait fourni le serment de défendre sa foi même par les armes. L'Angleterre répond, dit Elias Regnault, à ce serment par un long cri de colère; le Parlement, vote la destruction des catholiques; un acte du gouvernement prescrit de poursuivre les Irlandais par terre et par mer, et de les tuer partout où on les trouvera. Pour exécuter ces ordres impitoyables le Parlement anglais envoie une armée de cinquante mille hommes; et les lords justiciers, commissaires du parlement, donnent aux soldats les instructions suivantes: ordre d'attaquer, tuer, massacrer, anéantir tous les rebelles, leurs adhérents et leurs complices; de brûler, détruire, dévaster, piller, consumer, démolir, toutes places, villes, maisons où les rebelles ont été secourus ou reçus, toutes les moissons blé ou foin, qui s'y trouvent: tuer, anéantir, tous les individus mâles en état de porter les armes, qu'on trouvera dans les mêmes lieux.

Irlande.

Pour subvenir aux frais de la guerre, le Parlement emprunte une grosse somme d'argent, au paiement de laquelle il affecte les biens à prendre sur les catholiques d'Irlande. Deux millions cinq cent mille arces de terre sont hypothéqués à des industriels qui spéculent sur le prix du sang.

Alors commença au sein de l'Irlande une lutte terrible, une véritable guerre de sauvages. L'incendie et le pillage étaient la règle commune des deux partis, l'assassinat des prisonniers était une pratique constante, mais le gouvernement avait donné l'exemple.

Enfin les Irlandais, réunis aux royalistes, étaient parvenus à se rendre maîtres de toutes les forteresses, et de presque toutes les villes du royaume ; mais rien ne mit fin aux horreurs de l'anarchie. Les presbytériens anglais et écossais, quoique battus de tous côtés, avaient encore assez de forces pour entretenir le désordre et perpétuer les ravages. Aussi la destruction fut-elle si bien organisée, que, dans plusieurs provinces, les populations étaient retournées à l'état nomade, parcourant les campagnes avec leurs tentes et leurs troupeaux, et s'arrêtant aux endroits où elles trouvaient de l'eau, de l'herbe et du bois. Quelques cantons étaient même si misérables que, suivant un triste proverbe du pays, il n'y avait pas d'eau pour noyer un homme, de bois pour le pendre, de terre pour l'ensevelir. D'immenses portions de territoire demeuraient incultes et désolées. et il fallait, pour les traverser porter avec soi des vivres comme dans un désert.... Cet horrible état de choses durait depuis 8 ans, lorsque Cromwell accourut. Les cruautés de ce farouche vainqueur firent oublier celles des presbytériens qui l'avaient précédé ; sa mémoire est restée chargée de toutes les iniquités de cette époque ; et, cependant son armée, si cruelle dans le combat, fut la première armée anglaise qui en Irlande observa une discipline sévère, et respecta les habitants inoffensifs. Ainsi ce Cromwel, qui au mépris d'une capitulation, avait fait massacrer pendant cinq jours sans interruption l'énergique population de Drogheda, fit pendre à la face de son armée deux de ses soldats, pour avoir volé deux poules dans la cabane d'un pauvre Irlandais.

Cependant il poursuivit avec une activité dévorante son œuvre d'extermination, et un auxiliaire nouveau, la peste, le seconda. Rien ne peut résister à ce double fléau... Alors tout le sol fut partagé comme un domaine légalement confisqué. On en fit livraison aux négociants qui avaient avancé les fonds de la guerre, ce qui restait

fut distribué aux officiers et aux soldats.

Toutefois, la peste, la famine, l'échafaud et le champ de bataille n'avaient pas assez fait de victimes. La population catholique était encore en majorité. On eut recours à d'autres expédients. D'un seul coup, mille jeunes filles furent enlevées à leurs mères et transportées en Jamaïque ou elles furent vendues comme esclaves. Cent mille personnes sont déportées de la sorte.... La mort et la déportation n'allant pas assez vite, et le nombre des catholiques restant encore trop grand pour ne pas effrayer les Anglais par leur voisinage, on résolut de les sequestrer en masse. Sur les quatre provinces dont se compose l'Irlande, trois furent exclusivement réservées aux protestants, les catholiques furent relégués dans la quatrième. Cette province, dernier asile offert aux débris de la nation proscrite, était le Connaught. Séparée du reste du pays par le Shannon, elle offrait un terrain assez vaste, que la peste et les massacres avaient rendu entièrement libre et désert. Un ordre du Parlement prescrivit sous peine de mort aux Irlandais catholiques d'être rendus à jour fixe dans cette enceinte, et donna aux dominateurs anglais le droit de tuer ceux qui en sortiraient, sans excepter les femmes et les enfants. (1) Alexandre VII ne put élever contre ces horreurs que des protestations sans écho ; il ne put que se réfugier dans ces prières que les hommes n'entendaient pas, mais que Dieu doit exaucer un jour.

49. Dans la vie intime, Alexandre était gai, conteur d'anecdotes. Vie intime.

Quand l'entretien n'était pas familier, il embrassait les lettres, les sciences sacrées, ou l'histoire ecclésiastique, que l'on possède si bien à Rome. Modeste il parlait de lui avec candeur. Ses vertus ne furent pas toujours reconnues des Romains qui lui reprochèrent le népotisme, et eux-mêmes l'avaient tourmenté pour qu'il appelât ses neveux. Muratori prétend que le cardinal Sforza Pallavicini entreprit d'écrire la vie d'Alexandre, et que le voyant plus tard livré au népotisme, la plume lui tomba des mains. Novaës a vu cette vie à la bibliothèque des jésuites ; elle a été apostillée par Alexandre lui-

(1) *Histoire d'Irlande*, p. 188. Ce récit d'Elias Regnault fait d'autant plus autorité que l'auteur est plus hostile à l'Église.

même, et si elle n'a pas été publiée, c'est par modestie. Christophe Palmiéri publiait, en 1679, à Florence, une autre vie d'Alexandre et ne prévoyait pas les vétilles de Muratori. En 1656, on avait publié au Louvre, *Philomathi Musæ juveniles* : c'étaient des poésies de la jeunesse d'Alexandre. Pendant toute sa vie, il protégea les arts et fut un des grands bienfaiteurs de Sienne. Vers le milieu de 1667, Alexandre commença à sentir les plus vives douleurs : il était atteint de la pierre ; on perdit bientôt tout espoir de le conserver. Quant au pontife, il fit appeler les cardinaux, leur montra un cercueil de cyprès qu'il avait fait préparer depuis son avènement au souverain pontificat et leur adressa un discours en latin pour rendre compte de sa conduite. « Nous n'avons jamais ambitionné la tiare, leur dit-il ; nous n'avons employé aucun moyen pour y parvenir. L'argent de la chambre apostolique, nous l'avons employé seulement pour le service de la religion catholique, pour l'ornement de Rome et la décoration des églises. Nous avons passé un an entier sans appeler à notre cour aucun parent, jusqu'à ce que nous n'ayons pu résister davantage aux instances que nous a fait le Sacré-Collège, de les appeler à Rome. Nous vous exhortons à élire un successeur qui répare les manquements que nous avons commis dans le gouvernement de l'Église. » Bientôt affaibli par la fièvre, Alexandre se fit lire la profession de foi, donna aux cardinaux la bénédiction papale et parut devant Dieu le 18 mai 1667, à l'âge de soixante-huit ans, après avoir gouverné l'Église douze ans, un mois et seize jours. En érigeant à Saint-Pierre la chaire du prince des apôtres, Alexandre avait exprimé son jugement sur le ministère des pontifes : *Prima sedes, fidei regula, Ecclesiæ fundamentum.*

Clément IX

20. Après les funérailles d'Alexandre VII, soixante-quatre cardinaux entrèrent au conclave le 2 juin et le 20 élurent le cardinal Rospigliosi, qui prit le nom de Clément IX, fut couronné le 24 et le 3 juillet prit possession de S. Jean de Latran. Jules était né à Pistoie en 1600, d'une noble famille, qui avait produit déjà plusieurs personnages distingués. Après avoir étudié au collège romain sous trois célèbres jésuites, il prit, à l'université de Pise,

le doctorat en philosophie et en droit. Urbain, qui estimait son éducation, le fit référendaire des deux signatures, puis secrétaire de la congrégation des rites, chanoine et vicaire de Sainte-Marie-Majeure, juge de la législation d'Avignon, secrétaire des brefs aux princes, archevêque de Tarse et nonce à la cour de Philippe IV, où il obtint une bienveillance qui ne se démentit jamais. A la mort d'Innocent X, le conclave l'avait nommé gouverneur de Rome ; Alexandre VII, en 1657, le fit cardinal ; Corraro, ambassadeur vénitien à Rome, dans ses relations, loue Rospigliosi en ces termes : « Je ne connais pas une meilleure nature d'homme ; je ne saurais trop lui donner d'éloges ; il remplit avec succès son poste de secrétaire et le Pape le sait bien, puisqu'il dit qu'il a trouvé un secrétaire selon son cœur. Rospigliosi a un jugement sain, il ne connaît aucun intérêt étranger à ses devoirs ; il ne se passionne pas pour ses opinions quand il les a excusées il éprouve du plaisir à voir qu'on les modère, et qu'on les censure, si le service de son maître le demande. Il ne veut pas d'autre occupation que celle de sa charge ; il porte au Pape les affaires bien examinées, et il se donne la peine de faire lui-même les minutes des lettres, pour tout ce que le Pape prend particulièrement à cœur. »

21. Un des premiers soins de Clément IX fut de diminuer les impôts, particulièrement celui de la mouture. Le privilège des fermiers de cet impôt fut racheté à prix d'argent ; Alexandre VII, avait amassé l'argent pour ce rachat ; Clément IX par une inscription lui laissa tout l'honneur de ce bienfait. — Cependant le zélé pontife obtenait par ses prières et exhortations, que Jacques, patriarche de la Haute-Arménie, reprit le rite romain. Ce prélat l'avait abandonné pour suivre les usages des Arméniens, condamnés par le concile de Florence sous Eugène IV. — En même temps, le Pape forçait Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, de rétablir les fêtes qu'il avait supprimées de son chef. D'autre part, il accordait à Louis XIV, la faculté de nommer aux abbayes et bénéfices des sièges nouvellement unis à la France, savoir : Metz, Toul, Verdun. Tournay et Arras. — En 1668, la chapelle impériale de Vienne fut

Actes  
pontificaux.

incendiée ; cinq jours [après, on trouva intact au milieu des charbons un morceau de la vraie croix. En souvenir de ce miracle, l'impératrice Éléonore fonda l'institut des Dames de la *Croix étoilée* ; le Saint-Père l'enrichit d'indulgences ; et l'ordre devint l'un des plus distingués de la monarchie autrichienne. — Clément se préoccupait de rétablir la paix entre les princes chrétiens. Les deux rois de France et d'Espagne l'avaient reconnu *arbitre absolu de leurs volontés*. Le Pontife, heureux d'une si noble disposition, envoya son nonce Franciotti, et, par son intermédiaire, fit signer la paix d'Aix-la-Chapelle. C'est surtout aux œuvres de paix qu'on reconnaît le vicaire de Jésus-Christ.

Espagne et  
Portugal.

22. Les tristes ferments de guerre divisaient les Espagnols et les Portugais. En 1640, la nation portugaise avait acclamé pour roi, le duc de Bragance, Jean IV. Jean IV avait combattu pour un trône que le droit de naissance lui assurait et que la nation lui avait rendu ; Philippe IV lui faisait la guerre pour reprendre son royaume qu'il disait usurpé. Cette guerre durait depuis vingt-huit ans. Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII, pour ne pas offenser l'Espagne, n'avaient pas admis les ambassadeurs portugais ; mais Jean IV n'avait jamais négligé de prêter, au pasteur suprême, le serment d'obédience. A Jean IV, mort en 1656, avait succédé son fils aîné Alphonse, sous la tutelle de sa mère. Philippe IV mourut en 1665. En 1667, les nobles déposèrent Alphonse et le clergé annula son mariage. Alors dom Pédro, frère du roi dépossédé, monta sur le trône et épousa la femme d'Alphonse. Avant de contracter ces secondes noces, les futurs époux avaient demandé dispense au cardinal de Vendôme, légat qui n'avait pas fait d'opposition. Les Portugais, concevant des doutes sur la validité de la dispense, envoyèrent à Rome, le P. Villa, jésuite, pour obtenir une dispense plus autorisée. Le légat, de son côté, envoyait un mémorandum pour faire connaître les motifs qu'il avait eus d'accorder la dispense. Le Pape confia l'affaire à l'examen d'une commission. Après un sérieux débat, les raisons favorables au second mariage, prévalurent ; le Pape confirma la dispense accordée par le cardinal de Vendôme. Enfin dom Pédro s'appliqua sérieusement à obtenir la paix de l'Es-

pagne : elle fut signée, sous la médiation de l'Angleterre, le 5 février 1668. Clément confirma l'élection des évêques faite jusqu'alors, et reçut l'ambassadeur portugais, comte de Prado, qui devint bientôt marquis de las Minas. (1).

23. Cent ans après Lépante, les Turcs reparaissaient dans la Méditerranée avec une flotte et une armée ; ils venaient reprendre la série des sièges mémorables qu'ils avaient entrepris, au siècle précédent contre Rhodes, Malte, Chypre et le littoral de l'Adriatique. Cette fois, c'est contre Candie qu'ils dirigent leurs forces. Candie, l'ancienne Crète, avait été enlevée à Byzance par les Arabes ; Baudoin, roi de Jérusalem, l'avait reprise ; les Génois l'avaient arrachée à Baudoin et les Vénitiens aux Génois. En 1644, une flotte turque partait de Constantinople pour se rendre au Caire et de là à la Mecque. Zambul-Aga, eunuque du sérail, la montait, avec une suite de dames et de riches trésors. Les chevaliers de Malte l'attaquèrent et, après un combat acharné, s'en rendirent maîtres. Les galères victorieuses allèrent s'abriter à Candie, dans le golfe de Saint-Nicolas et à Céfalonie. Les Turcs en conçurent une violente colère. En 1646, 348 galères et vaisseaux franchissaient les Dardanelles, au bruit joyeux de l'artillerie et se dirigeaient vers la Morée. En Candie, la justice et la force s'exerçaient au nom des Vénitiens, la première par des recteurs, la seconde par des procureurs envoyés dans les quatre villes de Candie, la Canée, Retimo et Settia. Deux conseillers candiotes assistaient les recteurs ; au-dessus de tous, un procureur général exerçait une autorité presque souveraine. En dehors de la justice et de la force armée, les Candiotes exerçaient eux-mêmes toutes les autres fonctions. Les campagnes étaient chargées de grains et de fruits, les maisons remplies d'habitants. A l'arrivée de l'ennemi, les uns ramassaient à la hâte leurs biens, les autres les abandonnaient ; les femmes et les enfants suivaient en

Prise de  
Candie.

(1) Cf. VERTOT, *Histoire des révolutions du Portugal*, Paris 1711 ; AVOGARO, *Histoire des révolutions du Portugal*, Genève, 1666 ; BRANDANT, *Histoire de la guerre du Portugal, jusqu'en 1666*, Venise, 1684 ; *Histoire des troubles arrivés en Portugal en 1667 et 68*, Paris, 1674.

pleurant leurs maris et leurs frères, les uns cherchant un abri à la Canée, les autres dans les montagnes. Au débarquement, les Turcs attaquèrent la forteresse de Saint-Théodore, déjà ils y pénétraient lorsque Julien Capo d'Istria, mit le feu aux poudres et fit sauter lui-même et l'ennemi et le fort. La ville de la Canée fut assiégée et forcée, après une défense héroïque de cinquante-sept jours, les habitants obtinrent la vie sauve et d'honorables conditions. Venise nomma alors Giovanni Capello, capitaine général de la défense, se procura des ressources en vendant des titres et envoya un secours considérable à sa flotte. En 1646, Rettimo tomba au pouvoir des Turcs ; Capello fut condamné à un an de prison. Lorsque le commandement fut confié à Battista Grimani, les affaires prirent une meilleure tournure.

Le fameux siège de Candie commença en 1648. Botta, dans son *Histoire d'Italie*, a décrit admirablement ces guerres prodigieuses et l'héroïque tentative, en quelque sorte réussie, par laquelle, au prix de sa vie, Lazaro Mocénigo chercha à incendier Constantinople. L'éminent historien rapporte tous les débats du Sénat de Venise sur la conclusion de la paix ; il raconte les secours généreux envoyés aux assiégés par le duc de Savoie, les exhortations chaleureuses de Clément IX aux princes chrétiens, le courage héroïque de Francesco Morosini comme soldat et comme capitaine, les assauts, les sorties, la fermeté du chef des Turcs, Coprogli, digne rival de Morosini. — Pendant qu'on se battait sur terre avec des balles et des bombes, sous terre on se battait avec des fourneaux, des armes blanches, et même, quand l'exiguité du lieu ne permettait pas l'emploi d'autres armes, avec des poignards. Tantôt on voyait voler en l'air des hommes à moitié brûlés ; tantôt d'autres étaient ensevelis moitié vivants. On remplissait des caves de poudre, puis on y mettait le feu ; ces mines, en éclatant, détruisaient tout ce qu'elles rencontraient. Lorsqu'il s'agissait de pénétrer dans les embranchements des galeries souterraines, ou d'empêcher les ennemis de les continuer, les soldats se heurtaient à chaque instant dans des endroits ténébreux et s'y livraient d'horribles combats. Les Turcs creusaient sous les travaux des Vénitiens ; les Vénitiens creu-

saient sous les travaux des Turcs. Souvent les uns en pénétrant plus bas, faisaient sauter ceux qui, en même temps, méditaient la destruction de ceux qui étaient au-dessus. Les membres épars et les cadavres mêlés des amis et des ennemis se confondaient dans le même tombeau ; des ruisseaux de sueur et de sang inondaient ces sombres cavernes.

Sur les exhortations du Pape, cinq ou six mille volontaires français, l'élite des armées de Turenne et de Condé, vinrent héroïquement se faire tuer pour soutenir la cause de la chrétienté sous les remparts de la Canée ; Lafeuillade et le duc de Beaufort les conduisaient. Ce secours inattendu ranima le courage des assiégés. Malgré les efforts des volontaires français, malgré les secours du Pape, du duc de Lorraine, de l'empereur d'Allemagne et des chevaliers de Malte, malgré l'héroïsme de l'armée, le grand vizir Kinpali s'empara, en 1669, de la capitale de l'île. Ainsi tombait, par rapport à l'Europe, le boulevard de la Syrie, de l'Égypte et de l'Archipel. L'investissement de la place par 200,000 turcs durait depuis deux années. Ce siège, le dernier des sièges mémorables entrepris par les Ottomans dans la Méditerranée, coûta 31,000 hommes aux assiégés et 119,000 aux assiégeants. Il y avait eu cinquante assauts et quatre-vingts sorties.

A cette époque, des flottes nouvelles commencent à remplacer, dans la Méditerranée, les flottes italiennes de Venise, de Gênes, de Rome et de Sicile, que la persévérante sollicitude des papes n'avait jamais cessé de grouper, de réunir et d'opposer aux audacieuses tentatives des Turcs et des pirates. Ces nouvelles flottes de la Méditerranée étaient celles de Duquesne, de Tourville, d'Estrées, bombardant tour à tour Alger, Tunis, Tripoli, forçant les régences à rendre les esclaves chrétiens et à envoyer des ambassadeurs faire leur soumission à Versailles. En 1682, Gênes même fut bombardée pour avoir fourni des munitions aux pirates d'Alger.

24. La prise de Candie abrégéa les jours de Clément, le pontife mourut le 7 décembre 1669, à l'âge de 69 ans, après avoir gouverné l'Église deux ans, cinq mois et dix-neuf jours. Avant de mourir, il avait demandé qu'on déposât son corps en pleine terre,

avec cette simple inscription : *Clementis IX cineres* ; il fut inhumé d'abord au Vatican, puis à Sainte-Marie-Majeure. Ce pontife possédait de nobles vertus. A son avènement, il avait ordonné la réforme de sa table ; la somme épargnée était régulièrement remise aux malheureux. En général, on le trouvait magnifique envers les pauvres. Tous les jours, il recevait douze pèlerins à la table de son palais ; c'est lui-même qui les servait, lorsqu'il pouvait prendre ce soin. Lui-même, il voulait souvent administrer le sacrement de pénitence, dans la basilique de Saint-Pierre. Pour écouter ceux qui se présentaient, quelle que fut leur condition, il avait marqué des jours de la semaine : il donnait facilement des audiences, grande vertu chez un souverain. Un jour qu'il avait passé plusieurs heures à entendre les plaintes d'une foule de misérables, il s'aperçut qu'un pauvre se plaignait de n'avoir pas été entendu : le Pape revint dans la salle d'audience et répondit, avec une grande affabilité, à toutes les demandes de ce pauvre. Souvent il visitait les hôpitaux ; cette apparition inattendue était fort avantageuse aux malades, qui menaçaient les infirmiers d'une plainte au Pape, s'ils ne faisaient pas leur devoir. Souverain jaloux de son pouvoir, il administrait la justice avec une scrupuleuse attention ; mais il la tempérerait toujours par un ton d'ineffable douceur. Afin d'éteindre beaucoup d'impôts dans Rome et dans l'État pontifical, il avait eu l'idée heureusement originale d'une congrégation de dégrèvement : ce n'était pas une sinécure ; il établit aussi une congrégation pour tout ce qui concernait les reliques et les indulgences. Pour encourager le travail, il fonda des fabriques de tissus et donna la liberté au commerce. La seule prédilection qu'il témoigna à ses neveux fut de leur confier l'exécution des sages mesures qu'il prenait. « Notre famille est assez riches, disait-il, de tout ce que nous lui avons abandonné de notre patrimoine. » Deux fois par an, il faisait les exercices spirituels au couvent des Dominicains, à Sainte-Sabine ; pendant le carnaval, il ne s'occupait que d'œuvres de piété. Plus d'une fois des protestants se déguisèrent en pauvres, pour surprendre la vertu de Clément IX ; ils le quittaient convertis ou fort ébranlés. Les vertus du pontife avaient leur source dans

une profonde humilité. Sa modestie était telle qu'ayant fait placer dix statues sur le pont Saint-Ange, il défendit qu'on y gravât ses armoiries et son nom : Clément X ordonna le contraire. Pour peindre Clément IX, il suffit de regarder ses armes : Un pélican avec la devise : *Clément pour tous, excepté pour lui-même.*

25. Clément X, d'abord Emilio Altiéri, naquit à Rome le 15 juillet 1590 de Lorenzo Altiéri et de Victoria Delphini, dame vénitienne. Depuis plusieurs siècles, la famille jouissait à Rome d'une haute considération ; pour tout dire, elle s'était unie par mariage aux Orsini et aux Colonna. En 1623, au terme de ses études Emilio fut nommé auditeur de Giambattista Lancelotti, nonce en Pologne. A son retour il fut créé évêque de Camerino, puis gouverneur de Lorette et de toute l'Ombrie. Innocent X l'envoya en noviciature à Naples, où il resta huit ans ; Alexandre VII lui confia une mission en Pologne. Clément IX, en 1667, le nomma son *maestro di camera*, et, près de mourir, lui donna la pourpre, en lui disant : « Vous serez notre successeur. » Après les funérailles de Clément IX, le 20 septembre 1669, soixante-deux cardinaux entrèrent au conclave. Pendant quatre mois, il y eut d'assez vives dissidences : les uns voulaient Conti, d'autres Rospigliosi, d'autres Cerri ; enfin les cardinaux s'entendirent pour nommer Altiéri. Altiéri avait quatre-vingts ans : « Vous voyez bien, répondit-il, que je ne suis pas capable de porter ce fardeau. Je n'ai plus ni mémoire, ni vigueur, » et il montrait le cardinal Brancacci, demandant qu'on le fit Pape. Mais il n'y a pas d'obstination plus grande que celle du Saint-Esprit. Altiéri convaincu ou vaincu, accepta en pleurant le souverain pontificat, que lui imposaient soixante-neuf cardinaux. En mémoire de son bienfaiteur, Clément IX, Altiéri s'appela Clément X et fut couronné le 11 mai 1670 ; le 8 juin, il prenait possession de St-Jean de Latran. Trois jours après, il confirmait les privilèges dont jouissaient, en terre sainte, les mineurs observantins et les indulgences accordées à ceux qui vont visiter les saints-lieux, comme avait décrété Alexandre VII et Clément IX. Dans le même mois, il concédait aux prélats clercs de la chambre, l'usage du cordon violet autour de leur chapeau.

26. Comme tous les pontifes, Clément X conseillait aux princes de s'aimer, de se prouver leur affection par une entière confiance, par des procédés généreux, par une conduite scrupuleusement juste. C'est surtout entre l'Espagne et la France que le Pape aimait à voir renaître des sentiments de bonne intelligence : ce vœu marque un grand sens politique. — En 1671, Clément confirma les exemptions accordées par Grégoire XIII, au Collège germanique ; l'année suivante, il ordonna que les élèves du collège jureraient, à leur entrée, de partir pour l'Allemagne, leurs études finies sans s'arrêter un seul jour à Rome. — Le 15 mars 1671, le Pape publia un édit par lequel il déclarait que, dans l'État pontifical, l'exercice du négoce ne faisait point perdre les droits de noblesse, pourvu que le noble marchand ne vendit point au détail. — Le 13 janvier 1672, Clément régla les formalités que l'on devait observer pour extraire les reliques des saints des catacombes. Personne ne pouvait retirer ces reliques sans la permission du cardinal-vicaire ; et, avant son examen, il était défendu de les exposer à la vénération des fidèles. Les reliques insignes d'un martyr, c'est-à-dire la tête, les bras, les jambes, et la partie dans laquelle ils ont souffert, ne devaient être exposées que dans les églises, ne pouvaient être remises à des personnes privées, mais seulement à des princes, et à de hauts prélats, de peur que la trop grande abondance de ces richesses n'en diminuât le respect. Le Saint-Père imposa de graves peines à ceux qui donneraient à ces reliques des noms différents de ceux qu'elles auraient reçu du cardinal-vicaire. L'excommunication était prononcée contre quiconque aurait demandé une somme, pour des reliques authentiques et cachetées. Ces décrets et plusieurs autres analogues, seront confirmés en 1704, par Clément XI. — En 1673, on vit arriver à Rome des ambassadeurs du grand-duc de Moscovie ; il demandait au Pape, le titre de Tsar, qu'il avait d'ailleurs déjà pris. On ne pouvait pas oublier que ce prince avait aidé le roi de Pologne dans la dernière guerre contre les princes. Son ambassadeur, l'Écossais Paul Nanès, fut donc reçu avec magnificence ; on lui remit des dons précieux qu'il devait reporter à son maître ; mais on n'accéda pas à sa demande.

Le duc de Moscovie ne professait pas la religion catholique, d'une manière qui put rassurer le Saint-Siège ; d'ailleurs le roi de Pologne voyait cette ambassade avec déplaisir.

27. Les finances de l'Église proviennent des bénéfices ecclésiastiques et des revenus de l'État pontifical. En France, la couronne jouissait des prérogatives les plus importantes ; en Allemagne, des chapitres maintenaient leur indépendance ; en Italie et en Espagne, au contraire, la Cour possédait un pouvoir plus étendu et exerçait plus largement ses droits lucratifs. En Espagne, elle avait droit de nommer à tous les bénéfices inférieurs, et même aux plus élevés en Italie. De grandes sommes affluaient à la Daterie de l'Espagne ; de plus grandes provenaient des États italiens. Mais, depuis la découverte du Nouveau-Monde, les frais de l'Église, surtout les frais de missions, avaient augmenté dans une proportion énorme. Pour se procurer des ressources, Alexandre VII fit ce que nous appelons une conversion de rentes et réalisa, par la réduction des intérêts, un bénéfice de cent quarante mille écus. En dépit de ce revenant-bon, Clément X fut obligé d'entamer les revenus de la Daterie, épargnés jusque là. En 1670, les dettes papales pouvaient s'élever à cinquante-deux millions de scudi. Il s'ensuivit qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne fut possible de diminuer que passagèrement, et d'une manière plus sensible, les lourdes charges qui pesaient sur un pays peu productif et trop peu adonné au commerce. D'autre part, les *monti* passaient entre les mains d'étrangers manieurs d'argent, qui aspiraient à exercer leur influence sur l'État et sur son administration. C'était alors un principe généralement admis qu'il fallait rendre difficile l'exportation des grains et prévenir la cherté du pain. Un tarif fixait le prix du pain suivant le prix du blé : c'était l'échelle mobile appliquée à l'intérieur. Cependant, il arriva que le chiffre des habitants de Rome augmenta, pendant que diminuait le revenu de la Campagna. La diminution de l'agriculture date de cette époque. Si je ne me trompe, il faut l'attribuer à deux causes : d'abord à la vente des petites propriétés aux grandes familles ; ensuite à l'arrachement des arbres pour accroître la surface cultivable et rendre plus facile l'extermi-

Les finances  
de l'Église.

nation des bandits. *L'aria cattiva* continua à faire de la campagne une solitude. A cause de l'insuffisance des revenus, l'usage s'introduisit d'établir des revenus sur les bénéfices ecclésiastiques. Les émoluments attachés aux charges, diminuèrent la considération des couvents. On voit, au xvii<sup>e</sup> siècle, même en Italie, des causes d'affaiblissement.

Le tarif des  
douanes.

28. Du moins, il faut rendre aux papes, cette justice, qu'ils ne négligèrent rien pour relever les finances de l'État pontifical, et s'ils n'y réussirent pas toujours, ce ne fut pas leur faute. Clément X avait laissé le gouvernement civil au cardinal Altiéri ; on disait méchamment que Clément était pape de nom et Altiéri pape de fait. Le fait et le droit n'oublèrent pas de se mettre d'accord. En vue d'augmenter les revenus de la douane, Altiéri avait établi un impôt de trois pour cent sur toutes les marchandises qui entraient dans la ville, y compris celles qui étaient adressées aux cardinaux et aux ambassadeurs. Quoique le gouvernement se plaignit de ce que les ambassadeurs abusaient de leur exemption, ils témoignèrent du mécontentement de n'être pas déchargés des taxes d'octroi. Un autre édit confirma le premier et punit, sans distinction, de la confiscation, ceux qui ne paieraient pas le droit nouveau. Les cardinaux d'abord s'en offensèrent, mais avec modération. Les ambassadeurs tinrent un autre langage ; ils voulurent même forcer la porte du Pape, qu'Altiéri tint non moins obstinément fermée. Alors leurs secrétaires demandèrent audience à Altiéri, qui ne voulut pas les entendre et augmenta la garde du palais apostolique. Plus tard, le cardinal écrivit aux nonces, que les excès commis par les ambassadeurs avaient engagé le Pape à publier cet édit ; les ambassadeurs alléguèrent le contraire à leurs souverains. Le conflit dura plus d'une année. Clément, qui aimait la paix, remit l'affaire à une congrégation. Quelque temps après, le cardinal Altiéri dit que l'intention du Pape n'avait pas été d'assujettir, à l'édit, les ambassadeurs. Les bonnes relations reprirent au détriment du trésor. Il ne faut pas être un grand économiste pour savoir que l'exemption des ambassadeurs favorisait la fraude et que la fraude ruinait le Saint-Siège. Qu'importe à ces potentats pourvu qu'ils s'enrichissent.

Plus tard, ils reprocheront à l'Église de n'avoir pas su faire fructifier le patrimoine de Saint-Pierre.

29. L'institution de la prélature avait acquis, à cette époque, ses formes modernes. Pour devenir référendaire de la signature, fonction dont tout dépendait, il fallait être docteur en droit, avoir travaillé trois ans chez un avocat, avoir atteint un âge déterminé, posséder une certaine fortune et avoir une conduite irréprochable. L'âge avait été précédemment réglé à vingt-cinq ans et la fortune à un revenu de mille scudi. Alexandre abaissa de quatre ans l'âge requis, et augmenta de cinq cents écus le revenu exigé. Celui qui satisfaisait à ces conditions était installé par le *Préfetto di segnatura* et chargé du rapport de deux affaires litigieuses. C'est ainsi qu'il entra en charge et devenait capable de parvenir à toutes les autres fonctions. De gouverneur d'une ville, d'une province, on l'élevait à une nonciature, à une vice-légation ; ou bien l'on arrivait à un emploi dans les congrégations, au tribunal de la *Rote* ; venaient ensuite la légation et le cardinalat. Le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se réunissaient dans les plus hautes fonctions. Quand le légat paraît dans une ville, quelques prérogatives de l'évêque cessent par le fait ; le légat donne la bénédiction au peuple, de la même manière que le Pape. Les membres de la Cour passent constamment des fonctions spirituelles aux charges temporelles et réciproquement.

La  
prélature.

« Nulle part ailleurs à cette époque, dit très bien Ranke, ne se fut rencontré, comme à la Cour de Rome, une société aussi cultivée, une activité de production aussi variée dans la littérature et dans l'art, tant de plaisirs intellectuels, calmes et vifs à la fois, enfin une existence si remplie de ces intérêts qui occupent l'esprit et unit entre eux les membres d'une société dans une même communauté de sentiment. Le pouvoir se faisait peu sentir, il était en réalité partagé entre toutes les familles dominantes ; il n'était plus possible de faire exécuter dans toute leur rigueur les prescriptions de la discipline ecclésiastique ; déjà elles trouvaient une résistance sensible dans les habitudes et les sentiments du monde. On pourrait dire que les tendances intellectuelles et les individualités puis-

44 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
santes qui avaient surgi dans le cours des siècles, se mouvaient alors dans un magnifique équilibre (1) ».

Mouvements des arts.

30. Quoique les pontificats de Clément IX et de Clément X aient été courts, ils ont pourtant une place dans l'art. Sous Clément IX nous voyons fleurir le vieux Bernin et ses élèves, le Guaspre, Carlo Maratte, Ciro Ferri, Claude Lorrain, le Poussin, Salvator Rosa, Pierre de Cortone, et le jeune Carlo Fontana, brillant héritier d'un nom célèbre. Il est remarquable que ce furent surtout les artistes du Nord qui introduisirent à Rome la peinture du paysage. Les Italiens préfèrent à la représentation des beautés calmes de la nature, le mouvement qu'offre le tableau des passions humaines. Ainsi Mathieu et Paul Brill, appelés par Grégoire XIII, étaient Flamands ; Poussin était Français ; il était français aussi, ce Claude Gelée, qui acquit une si haute célébrité sous le nom de Lorrain. Claude était venu à Rome comme garçon de cuisine ; il sentit bientôt germer en lui, dans la chaude atmosphère de Rome, un talent sublime. Claude n'avait pas comme Nicolas Poussin, cette étendue de talents qui embrasse tous les genres et y excelle ; mais il était poète comme lui : ce n'était pas seulement la vérité de tons, la fraîcheur des nuances, l'entente de la perspective aérienne qu'on admirait dans ses scènes champêtres ; c'était je ne sais quelle idéalisation poétique de la nature. Le napolitain Salvator Rosa, est un homme d'un autre caractère. Son regard est sombre, ses traits sont agités, et, s'il y a de la poésie dans son âme, c'est la poésie des pensées sombres et des terribles douleurs. Au lieu des frais ombrages où se complait Lorrain, Salvator n'aime à peindre que d'arides déserts, des rochers nus, de gigantesques troncs d'arbres mutilés par les ans ; au lieu des idées riantes et des émotions de la campagne, on n'éprouve, à l'aspect des lieux qu'il représente, que le frissonnement de la crainte ou de l'effroi. Il semble qu'on va rencontrer quelque caverne d'assassins, entendre le cri des vautours et le roulement de la foudre. Si quelque personnage posait au milieu de cette nature désolée, il ne fera, par sa présence, qu'attrister la scène : c'est Abel tué par son frère ; Régulus jeté dans un ton-

(1) *Hist. de la papauté*, t. III, p. 272.

neau, hérissé de clous ; Saül épouvanté à la vue de l'ombre de Samuel ; les Titans écrasés sous un amas de rocs ; Démocrite poussant un dernier rire, au milieu de champs parsemés d'ossements humains.

Sous Clément X, l'administration du cardinal Altiéri ne fut pas dépourvue d'idées généreuses. Alors furent fondés le conservatoire de la divine Providence, près de Ripetta, pour les jeunes filles honnêtes, et le couvent de la Visitation de Sainte-Marie, à la *Lungara*, pour les religieux de S. François-de-Sales. De plus, Rome conserve de nombreux souvenirs de ce pontificat : tels sont, par exemple, le tabernacle de lapis-lazuli et de bronze doré de la chapelle du Saint-Sacrement, à S. Pierre ; la façade extérieure de la tribune, à Sainte-Marie-Majeure ; et l'une des fontaines de la place du Vatican. Ce fut également sous son règne que fut placée, dans le portique de S. Pierre, la célèbre mosaïque de Giotto, qui avait été sauvée de la ruine de l'ancienne basilique.

31. En l'année 1675, Clément célébra le quatorzième jubilé de l'année sainte. Malgré sa vieillesse, il visita les églises, se plaignant de ce que la goutte ne lui avait pas permis de faire plus de cinq fois cette visite. Il alla douze fois à la Trinita pour laver les pieds aux pèlerins. Après la cérémonie, il donnait à tous une assez forte aumône. Le 22 juillet 1676, les douleurs de la goutte devinrent si violentes, que le Pape succomba. Clément X était âgé de quatre-vingt-six ans ; il avait gouverné l'Église six ans, deux mois et vingt-quatre jours. On l'enterra au Vatican. De lui aussi on peut dire : « Clément pour tous, excepté pour soi-même ». L'art s'est plu à honorer sa charité vraiment pontificale, en représentant ce qu'on appelle la *charité romaine*. Dans le fait historique rapporté par Valère-Maxime, liv. V, chap. *Des dits et faits mémorables*, une fille donne le sein à sa mère, condamnée à mourir. Ici, la fille donne le sein à son père, également condamné à mort. La jeune femme regarde devant elle, comme s'applaudissant de sa belle action ; le père est assis sur un banc, où on lit : 1672. On a voulu conserver le souvenir des soins que Clément prenait des pauvres, des condamnés et de toutes les misères du genre humain. Cette effigie peut être

Mort de  
Clément X.

46 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X également un symbole de la papauté qui vivifie et rend heureux : *Vivificat et beat.*

## § II. LE RÈGNE DE LOUIS XIV DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉGLISE

32. En entrant dans le monde, le mal a produit le dualisme. Depuis la déchéance originelle, il y a deux hommes dans l'homme et deux cités sur la terre. De là, deux philosophies, deux morales, deux littératures, aussi opposées entre elles que les deux esprits qui les inspirent, des principes d'où elles partent, les moyens qu'elles emploient, et le but où elles tendent. De là aussi, par une conséquence non moins absolue, deux politiques, la politique du bien et la politique du mal, la politique chrétienne et la politique païenne, l'une représentée par l'Église, l'autre incarnée dans le monde, foyer de trois concupiscences. La politique païenne s'appelle le césarisme, parce qu'elle fut réalisée par les Césars de l'ancienne Rome. « En fait, dit un de nos maîtres, le césarisme est la réunion de la souveraineté temporelle et de la souveraineté spirituelle dans la main de l'homme, que l'homme s'appelle peuple, sénat, empereur ou roi. En droit, c'est la doctrine qui prétend fonder un ordre de chose sur cette base. Dans ce système, l'homme social, émancipé de la tutelle des lois divines, règne sans contrôle sur les âmes et sur les corps. Sa raison est la règle du vrai, sa volonté la source du droit. Le but suprême de sa politique, c'est le bien-être matériel, sans rapport avec le bien-être moral. Les destinées futures de l'humanité n'entrent pour rien dans ses calculs. Pour lui, la religion n'est qu'un instrument de règne ; elle est dans sa main, et il la régit, comme toute autre branche d'administration, par des prêtres, ses fonctionnaires et ses agents. Tant que son intérêt le demande et dans les limites où il le demande, il la fait respecter, sinon il l'abandonne et même la persécute. Dès qu'elles assurent la sécurité de la jouissance, en maintenant le peuple dans le devoir, toutes les religions, si contradictoires qu'elles soient, sont bonnes à ses yeux ; il les protège toutes sans croire à aucune. — Dans l'ordre

Le Césarisme.

social, même suprématie. Tout vient de l'homme, tout retourne à l'homme. C'est lui qui, au moyen d'un contrat dressé par lui, signé de lui, fonde les sociétés. Le pouvoir, il le crée et le délègue avec pouvoir de le reprendre ; la liberté, il la mesure à chacun ; la propriété, il la fait ; la famille, il la constitue ; l'éducation, il la donne ; la fortune, il la gouverne : rien n'échappe à sa souveraineté. Le césarisme, dessiné dans ces grandes lignes, c'est l'apothéose sociale de l'homme. En principe, c'est la proclamation des droits de l'homme, contre les droits de Dieu, et, en fait, le despotisme élevé à sa plus haute puissance (1) ». Tel fut le système qui régit le monde antique. Dans les républiques anciennes, tout s'incline devant la majesté du peuple. Le peuple-roi fait les lois, les magistrats, les sénats ; les juge, les absout, les condamne ; le peuple-pontife interprète à son gré la loi naturelle, établit les sacerdoce, adopte et fait des dieux, ordonne des sacrifices, choisit des victimes. Avec le temps, les nationalités de l'ancien monde viennent se perdre dans l'Empire romain. C'est alors que le peuple romain, maître de tous les peuples, se personnifie bientôt dans le divin César. A cet homme passent tous les droits, toutes les prérogatives religieuses et sociales du peuple romain et de tous les autres peuples. Empereur, pontife et Dieu, César règne en souverain sur le monde. Empereur et pontife, il fait, dans l'ordre social et religieux, tout ce que faisait le peuple : il est la loi vivante et suprême : *Quidquid principi placuit, legis habet vigorem*. Cette loi oblige les autres, mais ne l'oblige pas lui-même. Dieu, il s'attribue les titres et les prérogatives de la divinité : vivant, il se fait offrir des sacrifices et condamne au dernier supplice ceux qui refusent d'y participer ; mort, il a des temples et des autels.

33. Dieu prend le monde en pitié. Le Verbe éternel, par qui l'univers a été créé et en qui il subsiste, descend du ciel et se fait chair pour régénérer toutes choses, l'ordre social aussi bien que l'ordre religieux. Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie, par là même le roi souverain des nations. Pour inaugurer un monde nouveau, une politique nouvelle, il rend à César ce qui appartient à César,

La politique  
de  
l'Évangile.

(1) GAUME, *La Révolution*, t. VI, p. 6.

mais il rend à Dieu ce qui appartient à Dieu. A côté de César, il crée le pontife. A César, il laisse la puissance des corps, au pontife il donne le domaine des âmes. Comme l'âme et le corps, la société spirituelle et la société temporelle, unies sans se confondre, marchèrent d'un pas assuré, dans la voie de la perfection. En se faisant homme, le Verbe a uni et subordonné, dans la personne de Jésus-Christ, la terre au ciel, l'humanité à la divinité. Ce qui s'est accompli dans l'Homme-Dieu, s'accomplira proportionnellement dans toutes les créatures. Tout doit être assujéti au Christ et par le Christ, à Dieu son père. Telle est la grande loi de la réhabilitation humaine et la fin de la création. Dans la personne de Pierre, le Fils de Dieu est le chef visible de la société chrétienne. Par la bouche de cet autre lui-même, il dit éternellement aux rois et aux peuples, cette parole toujours ancienne et toujours nouvelle : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ». Dépositaire de l'autorité du roi des rois, organe infailible de ses volontés, le Souverain-Pontife se trouve placé au sommet de la hiérarchie sociale : entre ses mains reposent les rênes qui doivent diriger le monde chrétien vers sa fin dernière ; sur son navire est la boussole qui doit indiquer la route à tous les navires, les maintenir dans leur ordre de bataille, les acheminer vers l'éternité. A lui de tracer la marche et de donner le mot d'ordre aux conducteurs des peuples ; à lui de juger en dernier ressort les conflits entre les pilotes et les équipages, en notifiant aux uns et aux autres les lois de l'éternelle justice. Et comme un pouvoir judiciaire est nul s'il n'est armé, à lui le droit de forcer, par des peines efficaces, les coupables à l'obéissance, et même d'ôter le commandement aux capitaines obstinément rebelles qui, trahissant leur mission, conduiraient aux abîmes leurs navires et leurs passagers. Telle est, à l'encontre du césarisme, la politique de l'Évangile.

Transition.

34. La politique de l'Évangile gouverna le monde mille ans et plus ; pendant ce laps de temps, elle créa la société chrétienne, et, autant que le permettent les obstacles inhérents à la misère humaine, elle éleva l'humanité à un point glorieux de civilisation. Non pas qu'elle régnât sans conteste : dans les écoles, il se trouva

des docteurs pour préconiser le droit césarien ; sur les trônes, il se trouva des princes, passionnés et aveugles, pour faire écho à l'enseignement des docteurs et tenter le relèvement du type augustal des Césars. Les pontifes romains tinrent bons ; avec l'appui de princes pieux et vraiment forts, ils tinrent fermé le puits de l'abîme. A partir de la renaissance des lettres païennes, le flot de la corruption renverse ses digues. Machiavel, Buchanan, Bodrin, Hobbes, Gravina, répudient le droit canon et la coutume ; et réclament, pour le droit romain, l'empire du monde. A la voix de Luther, les rois se font papes ; c'est le renversement radical de la politique chrétienne. En France, l'affaiblissement des vieilles mœurs pousse aux mêmes résultats. « Depuis le règne de François I<sup>er</sup>, dit Sully, on ne voyait, ni ne oyait parler que d'amour, danses, ballets, courses de bagues et autres galanteries dans les pays où résidaient les quatre cours de Catherine, de Marguerite, de Monsieur et du roi de Navarre ». « A la suite des reines données à la France par la maison de Médicis, continue Frédéric de Prusse, vint le cardinal de Richelieu, dont la politique n'avait pour but que *d'abaisser les grands pour élever la puissance du roi* et pour la faire servir de base à toutes les parties de l'État. Il y réussit si bien, qu'aujourd'hui il ne reste plus de vestige en France de la puissance des seigneurs et des nobles, et de ce pouvoir dont les rois prétendaient que les grands abusaient. Le cardinal Mazarin *marcha sur les traces* de Richelieu. Il essuya beaucoup d'opposition, mais il réussit. La même politique qui porta les ministres à l'établissement d'un despotisme absolu en France, leur enseigna l'adresse d'amuser la légèreté et l'inconstance de la nation pour la rendre moins dangereuse » (1). Non seulement ils amusèrent la nation en la distrayant de ses affaires domestiques et de ses intérêts politiques, pour la façonner à la docilité envers le pouvoir royal, mais ils l'avilirent. Autrefois, il y avait des entretiens ; les uns instruisaient les autres ; on lisait, et la lecture des livres anciens et nouveaux fournissait à la conversation. On s'exerçait la mémoire et l'esprit ; on avait aussi des jeux simples, qui développaient les forces musculaires,

(1) *Économies royales*, t. I, chap. XIV ; — *Examen du prince*, chap. IV.

les quilles, la paume, le mail, le billard. Dès lors, les arts, les sciences, les lettres, l'industrie, le commerce amenèrent le luxe ; le luxe créa de nouveaux besoins qui ruinèrent les grands. Forcés d'étaler un vain faste, ils mendiaient des faveurs et coulèrent dans la servitude. La contagion fut portée dans tous les ordres de l'État. Au luxe des équipages, des fêtes, des jeux, s'ajouta le luxe des vêtements et de la table. Des hommes obscurs firent des fortunes scandaleuses, on les envia et l'amour de l'argent ne laissa subsister aucune élévation dans les âmes.

Débuts de  
règne.

35. C'est au milieu de ces circonstances que débuta en 1643, le règne de Louis XIV. Louis XIII avait établi, par testament, un conseil de régence ; la première démarche d'Anne d'Autriche fut de faire casser ce testament et de se faire attribuer la régence absolue. Pour remercier le Parlement de cet acte de complaisance, la reine-mère rappela les parlementaires exilés et reçut en faveur tous les disgraciés du dernier règne. Cette mesure donna naissance à la faction des importants et au premier ministère ; un projet d'assassinat contre Mazarin fit renverser le ministère et écarter le parti. Après cette petite révolution de cour, la France fut en paix pendant quatre ans. En 1667, paraissent à l'horizon les premiers nuages. Le système de compression inauguré par Richelieu, avait mécontenté tout le monde ; Guilio Mazzarini, né à Peccina dans les Abruzzes, d'une famille sicilienne, en continuant, par la ruse, le même système, mécontenta encore plus par sa condition d'étranger, son ignorance de la langue française, son avarice et ses dilapidations. Mazarin avait fait revivre un édit qui défendait de bâtir au-delà de certaines limites, haussé les droits d'entrée à Paris sur les marchandises, créé de nouvelles charges et exigé pour quatre ans, en forme de prêt, les gages des cours souveraines, excepté le Parlement de Paris. Le Parlement, dédaigneux de cette grâce, porta l'édit d'union, énonçant la solidarité de toutes les cours souveraines. Mazarin, profitant de la victoire de Lens, fit arrêter deux membres du Parlement. Cette arrestation souleva la population de Paris ; en moins de deux heures, il s'éleva partout des barricades ; la reine, insultée, dut se retirer à Saint-Germain-

en-Laye, pendant que le Parlement condamnait Mazarin à l'exil. Ce fut le signal de la guerre et le commencement de la Fronde. Condé ramena la reine à Paris, mais bientôt, pour ses hauteurs, fut mis en état d'arrestation. Les provinces se soulevèrent à leur tour; Condé et les princes sont rendus à la liberté, Mazarin exilé à Cologne. Enfin, après un fouilli de batailles où les chansons jouent autant que les canons, la fronde du Parlement, la fronde de la ville et de la province, la fronde des princes disparaissent : Paris rappelle la Cour en 1653. Le Parlement, privé de toute autorité politique, est réduit pour plus d'un siècle à l'humble rôle de Cour judiciaire ; l'aristocratie, renonçant aux traditions féodales, n'est plus qu'un ornement de la Cour et un instrument de victoires ; la bourgeoisie, qui n'avait été, pour les ambitieux, qu'un marche-pied, remet à d'autres temps son triomphe sur la noblesse et la royauté. En dernière analyse, la Fronde, qui n'avait eu pour prétexte que le mauvais gouvernement du cardinal et pour cause que l'extension absorbante du pouvoir royal, eut pour résultat immédiat, le rétablissement de la puissance de Mazarin et pour résultat éloigné, le triomphe de l'absolutisme. Mazarin, favori, peut-être époux secret d'Anne d'Autriche, devait gouverner la France jusqu'à sa mort en 1661.

36. L'un des principaux chefs de la Fronde avait été Paul de Gondî, archevêque de Corinthe, coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Paris. Cet homme se glorifiait du nom de « petit Catilina » ; il estimait « qu'il fallait de plus grandes qualités pour former un bon chef de parti que pour faire un bon empereur de l'univers » ; il avouait qu'il était « l'âme peut-être la moins ecclésiastique du monde : » turbulent, passionné, sans scrupules, inépuisable en expédients, poursuivant *per fas et nefas*, le poste de premier ministre qui échappa toujours à ses intrigues et à ses violences. Au milieu des vicissitudes de la guerre civile, Mazarin avait fait nommer Gondî cardinal, puis, l'avait mis en prison. Les réclamations d'Innocent X n'avaient pu obtenir la mise en liberté de [l'éminence française. Mazarin avait envoyé, de Paris, un agent chargé d'apprendre au Pape les raisons de la conduite du gouvernement, mais cet agent

Le cardinal  
de Retz.

ne fournissait aucune preuve de ses accusations. Ennuyé de sa prison, le cardinal avait donné alors sa démission de l'archevêché de Paris. Innocent avait refusé d'accepter cette renonciation, à moins que le cardinal ne l'eut confirmée librement. Or, le cardinal, évadé de sa prison, n'avait rien eu de plus pressé que de révoquer sa renonciation, comme entachée d'une violence manifeste. De Retz, arrivé à Rome, avant le conclave, avait été l'un des promoteurs de l'élection d'Alexandre VII. Après le conclave, on publiait, à Rome, contre ce cardinal français, des accusations ; mais on négligeait toujours de donner des preuves. Cependant, le cardinal avait envoyé dans son diocèse des vicaires généraux désagréables à la cour et demandé le *pallium* : le Pape le lui avait accordé dans une cérémonie secrète. De là, de nouvelles plaintes contre le Pape, comme s'il eut canonisé le destructeur du royaume. Dans sa réponse, le Pape représenta que le roi avait dû reconnaître l'affection du Saint-Siège dans le silence qu'il avait gardé devant la longue détention d'un prince de l'Église et des condamnations qu'il avait subies sans qu'on eut recouru au juge compétent. Le cardinal, en s'évadant, avait délivré le Saint-Siège de la nécessité d'employer les armes spirituelles contre les violateurs de sa dignité. Le Pape ne pouvait lui refuser le *pallium*. Dans la circonstance, personne n'avait fait d'objections ; quant à la lettre écrite de France au nom du roi, le Pape ne pouvait en faire usage, pour ne pas dévoiler en public ce que le gouvernement lui confiait en secret. Quant aux vicaires envoyés à Paris, le cardinal pouvait les changer ; mais cela n'entraînait pas qu'on put, à Paris, le déposer, ni le condamner, à Rome, pour des soupçons extra-judiciaires. Ces sages paroles du Pape adoucirent le gouvernement.

Le cardinal Mazarin gardait sa colère contre le cardinal de Retz, mais il répugnait à un acte judiciaire, croyant que l'accusation de lèse-majesté entraînait *ipso-facto*, la destitution. Mazarin, ministre à Paris, ne suivant pas les maximes d'un cardinal délibérant à Rome, les rancunes de l'ambition devaient-elles prévaloir contre les droits ? Cependant le pontife ne voulait pas qu'un diocèse si important fut privé de pasteur. En prévision d'embarras qui pou-

vaient amener de nouveaux troubles, il nomma un vicaire apostolique et envoya le bref au nonce Piccolomini, avec ordre de ne le remettre que quand on serait sûr de l'assentiment du clergé. Les évêques de l'assemblée, apprenant cette détermination, s'écrièrent qu'une telle députation, du vivant de l'archevêque, dérogeait aux usages français. En présence de ce refus, Mazarin céda. Le cardinal de Retz fut, de nouveau, bien et dûment reconnu comme archevêque. Le ministre le pria alors directement de revenir à une proposition que le gouvernement avait rejetée. Ce projet consistait à faire présenter, par le roi, six sujets, parmi lesquels le cardinal choisirait son vicaire. Le consentement fut souscrit par Retz et envoyé à Paris sans qu'on en donnât la moindre connaissance, à Lyonne, ambassadeur de France à Rome. Il y eut, en ce moment, comme une trêve entre le Saint-Siège et la France.

37. A partir de cette affaire, les relations entre la France et Rome avaient été rares et difficiles. Mazarin, cardinal, premier ministre, après comme avant la Fronde, ne paraît avoir eu guère d'autre souci que d'abreuver de dégoûts la papauté. Aux traités de Westphalie, Innocent X refusait d'être, pour la politique française, un instrument docile; Mazarin osa dire au pontife que si, « par sa partialité, il obligeait la France à examiner de près ce qui s'était passé dans son élection, elle trouverait peut-être des motifs légitimes pour le regarder comme un intrus (1). » Les parents d'Urbain VIII, qui avaient abusé de leur crédit à peu près comme Mazarin, Mazarin les prit sous sa protection. Sous prétexte de guerre contre les Espagnols, mais en effet pour frapper de terreur la Cour pontificale, il fit assiéger Orbitello à une heure de Rome, et Porto-Longrone dans l'île d'Elbe, appartenant au prince Ludovisi, neveu du Pape. Déjà il avait gorgé des dépouilles de l'Église romaine, Antoine Barberini; pour prix de son concours contre Innocent X, il lui donna encore l'archevêché de Reims. C'est ainsi qu'il suscita mille embarras au Saint-Siège et réussit à paralyser son action. Parce que Fabio Chigi, nonce apostolique, avait combattu énergiquement aux négociations de Munster et d'Osnabruck, les

Mazarin.

(1) LE P. BOUGEAT, *Histoire des traités de Westphalie*, t. IV, p. 59.

articles les plus contraires aux droits et à la liberté de l'Église, Mazarin, plein de rancune, lui avait d'abord donné l'exclusion, puis s'était opposé à ce que le roi lui envoyât, selon l'usage, l'ambassade d'obédience. En 1659, il affecta de conclure le traité des Pyrénées sans sa participation, quoique le Pontife eût appelé la paix de tous ses vœux et l'eût facilitée par ses bons offices. « Entre les évènements qu'à produits le traité de paix, il n'y en a point eu de plus remarquable ni de plus remarqué que de l'avoir conclu sans l'intervention du Pape, vu que le Saint-Siège avait si longtemps travaillé pour acheminer ce traité, et que le Pape séant s'y était en personne si utilement employé à Munster (1). Alexandre VII ne fut pas même nommé dans le préambule, et si le Saint-Siège est mentionné dans les articles 99 et 100, c'est que le Roi Catholique et le Roi Très Chrétien s'y promettent mutuellement d'appuyer les revendications de deux princes italiens contre la Cour de Rome !

A l'intérieur, le cardinal ne se montrait pas meilleur chrétien, ni plus honnête homme. Pour soutenir la vertu d'Anne d'Autriche, il paraît bien que lui, cardinal, l'avait épousée ; et pour énerver celle de Louis XIV, il avait favorisé son précoce penchant au libertinage. Son immense fortune révolte la conscience ; quand on pense aux millions qu'il donna en mariage à ses cinq nièces, il est difficile de ne pas l'accuser de vol. Dans l'Église, par exemple, il avait accaparé sans pudeur vingt-deux abbayes et les plus riches, bien entendu : Saint-Denis en France dont les fermes ne rapportaient pas moins de quarante mille écus, Saint-Pierre-de-Corbie, Cluny, la Chaise-Dieu, Cercamp, le Gard, Saint-Médard de Soissons, Saint-Lucien de Bauvais, Saint-Martin de Laon, Saint-Clément et Saint-Vincent de Metz, Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Seine, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Victor du Marseille, Saint-Honorat de Lérins, Notre-Dame de Grand Selve, Saint-Pierre de Moissac, Saint-Michel en Lerme, Saint-Étienne de Caen, Saint-Pierre de Préaux. Cette monstrueuse énumération découvre l'aboutissement des commendes et accusera éternellement cet accapareur de biens de

(1) *Hist. de la paix conclue sur la frontière de France et d'Espagne*, l'an 1659, Cologne. 1664.

l'Église : ce n'est pas pour de tels excès qu'avaient été fondées ces grandes abbayes et c'est par de tels abus qu'on en a préparé la destruction, au grand détriment du droit de l'Église, des pauvres et de ceux même qui ont dépouillé l'Église. Avant de mourir, Mazarin eut comme un doute sur la légitimité de sa conduite, par un acte unique, il rétrocéda tous ces biens à Louis XIV, qui le pria de les garder. Par testament, il fonda le collège des Quatre-Nations entendant par là l'Alsace, l'Artois, le Roussillon et le Piémont, provinces annexées à la France par les derniers traités ; il donna, à ce même collège, sa bibliothèque d'un prix incomparable : c'est aujourd'hui la bibliothèque Mazarine. A Rome, il avait fait rebâtir en entier, dès 1650, l'Église des saints Vincent et Anastase, avec une belle façade entr'ouverte et deux ordres de colonnes d'un goût singulier. Au lit de mort, il donna, au Pape, deux cent mille écus pour la guerre contre les Turcs, et, recevant la bénédiction apostolique de Piccolomini, il témoigna son regret de tout ce qui avait pu offenser Sa Sainteté et protesta qu'il lui demandait pardon. Quelques personnes doutaient de la piété de Mazarin ; il voulut recevoir les derniers sacrements avec apparat. Au prêtre qui lui annonçait la dernière heure, il répondit : *Hora misericordiæ* : c'est l'heure de la miséricorde. »

38. Jusqu'à vingt ans, Louis XIV ne s'était préoccupé que de bal-lets, de mascarades, de tournois, de cartes, de dés et surtout d'intrigues d'amour. Mazarin, qui l'avait deviné, disait : « Il y a en lui l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme. » En mourant, il lui recommanda Colbert et lui dénonça la dilapidation des finances. Le jeune prince avait, de bonne heure, une haute idée de sa puissance, il marquait de l'aptitude au travail, de la force pour garder un secret, et un grand désir de se couvrir de gloire. Sauf ce penchant féroce à la volupté qui sera le grand opprobre de son règne, la ruine de sa race et de la royauté, penchant dont il n'ignorait pas les périls, Louis XIV était prêt à régner lorsque mourut Mazarin. Dès le lendemain, il manda Fouquet, Letellier, Lionne et s'enferma trois heures avec eux. Ni la reine-mère, ni Villeroy, l'ancien gouverneur du jeune prince ne furent appelés. L'après-midi, la cour

Avènement  
de Louis  
XIV.

retourna de Vincennes à Paris. Le lendemain, un second conseil fut tenu au Louvre : les chancelier et secrétaires d'État y furent convoqués, avec les trois membres du conseil secret formé la veille. « Monsieur, dit le roi, s'adressant au chancelier, chef titulaire des conseils, je vous ai fait assembler avec mes ministres et mes secrétaires d'État, pour vous dire que, jusqu'à présent, j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal. Je serai à l'avenir mon premier ministre ; *vous m'aidez de vos conseils, quand je vous les demanderai.* Je vous prie et vous ordonne, monsieur le chancelier, de ne rien sceller en commandement que par mes ordres ; et vous, mes secrétaires d'État, et vous, monsieur le surintendant des finances, je vous ordonne de ne rien signer sans mon ordre. » L'archevêque de Rouen, qui présidait l'assemblée du clergé eut aussi ordre de s'adresser au roi pour toutes les décisions concernant la cour romaine. Louis XIV prenait son poste de roi, pour ne plus le quitter un seul jour pendant cinquante-cinq ans. Le nonce Piccolomini ne manqua pas d'instruire, le plus promptement possible, Alexandre VII, de ce changement ; il annonçait, en même temps, que le soin de la dignité royale occuperait surtout le roi et que les relations religieuses resteraient probablement sur un pied satisfaisant pour la cour pontificale.

39. Par les conseils de sa mère, sous l'inspiration de sa foi et de son bon sens, le jeune roi n'avait pas d'autre pensée. Le moyen le plus naturel d'entrer, avec le Saint-Siège, en bons rapports, c'était d'envoyer à Rome un ambassadeur. En l'absence d'ambassadeur en titre, les affaires étaient gérées par les cardinaux Barberini et Renaud d'Este, protecteurs de la France et ennemis acharnés d'Alexandre VII. En France, ils avaient, pour compères, les ministres Lionne, Letellier et Colbert, tous trois, par orgueil de position et passion janséniste, très hostiles à la chaire apostolique. Malgré un léger différend au sujet de Modène et une récente querelle entre Français et Italiens à Rome, Louis XIV voulut suivre son premier mouvement. Malheureusement, il se laissa bientôt emporter par cet immense orgueil qui devait lui faire commettre des fautes si funestes et qui allait lui donner des torts si graves ; la mesure destinée à

Envoi d'un  
ambassa-  
deur.

rétablir la paix alluma une guerre qui devait déshonorer les premières années du grand règne.

« Tous nos historiens racontent, dit un savant jurisconsulte qui est en même temps un érudit historien et qui promet un vengeur à l'Église, tous racontent, en se copiant les uns les autres, que Louis XIV, au début de son règne, en 1662, eut, avec le Saint-Siège, une première querelle où il soutint avec énergie les droits de sa couronne; que le duc de Créqui, son ambassadeur, ayant été insulté dans les rues de Rome par la garde corse au service du Pape, et Alexandre VII lui ayant refusé satisfaction, le jeune roi força justement le chef de l'Église à s'humilier devant lui. La vanité française et surtout les préjugés gallicans empêchèrent longtemps de juger cet événement avec impartialité. D'un autre côté, on a eu tort de lui attribuer un caractère simplement épisodique, sans le rattacher à la *politique générale* du même prince envers le souverain pontife et notamment au conflit bien plus célèbre de 1682 : en effet, à l'une comme à l'autre époque, l'ambition des ministres de Louis XIV était d'amoindrir le pouvoir du Saint-Siège, et un certain nombre d'ecclésiastiques français servirent d'auxiliaires à la puissance civile dans des entreprises qui pouvaient mener au schisme et à l'hérésie (1). »

Nous voulons étudier ici cette affaire des Corses. Pour en rendre un compte exact et complet, il faudrait recourir aux sources romaines et aux sources françaises; mais, parce que des lecteurs français pourraient récuser l'autorité des archives pontificales et des papiers de la famille Chigi, nous nous adresserons seulement aux ouvrages et aux correspondances de notre pays. Les correspondances diplomatiques ont été analysées par M. Gérin; les ouvrages de Regnier Desmarais en son *Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses* et les *Mémoires du cardinal Renaud d'Este* composés par un secrétaire français qui avait passé seize ans à son service, ont été compulsés attentivement par le même auteur. Nous bénéficierons, pour la défense de l'Église, de ce consciencieux travail.

(1) *Revue des questions historiques*, t. X, p. 66.

Le duc de  
Créqui.

40. Le duc de Créqui n'était pas homme à remplir les intentions du roi. D'abord ses trois patrons n'avaient pas d'autre politique que d'humilier le Saint-Siège. Lionne était revenu mécontent de Rome et avait, pour conseiller, un ami de Duvergier de Hauranne; Letellier, plus habile à cacher sa haine, suivait les idées de son second fils, nourrisson théologique de Coquelin, l'un des futurs coryphées de 1682. Colbert réglait sa conduite dans les affaires religieuses sur les conseils de Bourséis, qui avait accepté les idées de Jansénius. Ce qui faisait dire à la reine-mère que les trois ministres avaient chacun son janséniste (1). Créqui était bien leur homme, Voltaire lui-même a dit de cet ambassadeur qu'il *révolta les Romains par sa hauteur*, et le secrétaire du cardinal d'Este, tout en défendant le duc, convient qu'il avait dès lors la réputation d'être « un homme hautain, un emporté, un fier, et qu'il passait pour venir à Rome avec du monde qui ne demandait qu'à mener les mains (2). »

Avant même de quitter Paris, Créqui chercha querelle au nonce du Pape, Piccolomini. Par simple politesse, le duc devait faire visite au nonce, mais auparavant il exigea, contrairement à l'usage, que le duc lui donnât la main chez lui en sa qualité de duc et pair du royaume. Comme représentant du souverain pontife, Piccolomini ne devait à Créqui que les égards dus aux personnages de son rang, mais il ne lui devait rien qui eût paru abaisser, devant un simple duc, l'autorité pontificale. En homme prudent et gracieux, il offrit de présenter, à Créqui, en maison tierce et comme simple particulier, tous les hommages qui pourraient complaire à la vanité du duc. Le duc devina-t-il le jeu ou fut-il irrité qu'on eût déjoué le sien, mais il refusa, Piccolomini instruisit sa cour de cet incident de mauvais augure, et l'avertit de plus que l'ambassadeur, d'un caractère difficile, conduisait à sa suite beaucoup de gens accoutumés à vivre avec toute sorte de licence. Ces renseignements étaient exacts, et sans parler des aveux de Renaud d'Este et de Regnier Desmarais, on en trouve une confirmation singulière dans les *Mé-*

(1) *Siècle de Louis XIV*, ch. VII.

(2) *Mémoires du P. Rapin*, ed. Aubineau, t. III, p. 195 et tous les récits du temps.

moires de Bonaventure d'Argonne, publiés sous le pseudonyme de Vigneul-Maraille.

A son arrivée, par une maladresse indigne, Créqui souleva immédiatement un conflit d'étiquette contre les parents du Pape. Avec ou sans prétexte, mais certainement sans raison, il refusa la première visite au frère et au neveu d'Alexandre VII, qui occupaient des charges élevées dans le gouvernement ; il prétendait ne devoir cet honneur qu'aux parents ecclésiastiques du Pontife et il citait à l'appui des exemples sans autorité. Sur le chapitre des bienséances et des délicatesses, comme sur le chapitre des principes, Rome est, par excellence, la ville des traditions. Créqui ambassadeur avait été certainement annoncé par une dépêche, mais certainement aussi il avait été répondu à cette dépêche par une autre et l'on était quitte de ce côté. L'ambassadeur, arrivé à Rome, n'avait pour recevoir, de personnes qui ne dépendaient pas de lui, des visites, qu'à les prévenir ; et pour les recevoir de personnes constituées en autorité, il était absolument de rigueur qu'il les prévint comme ambassadeur. A moins de vouloir blesser la famille du Pape et manquer à de hauts fonctionnaires, il devait se conformer à l'usage. Mais M. le duc ne l'entendit pas ainsi, et, au risque de trop découvrir combien il était dépourvu d'aptitude diplomatique, il protesta qu'il ne serait jamais le premier à visiter Don Mario et Don Augustin Chigi ; il intrigua même pour qu'on ne leur cédât pas sur ce point. Louis XIV, prévenu du fait, fit céder son ambassadeur autant pour le tort que pour le ridicule. Les Chigi, pour diminuer la mortification du duc, le recurent avec une extrême courtoisie ; de plus, leurs épouses, par une attention pleine de délicatesse, visitèrent les premières la duchesse de Créqui, bien que l'une d'elles fût une princesse Farnèse. Enfin l'affaire s'arrangea de si bonne façon qu'il parut juste et digne d'espérer une parfaite intelligence.

41. Le ciel ne devait pas garder longtemps sa sérénité. Le 20 août 1662, un français, domestique de la reine de Suède, eût un différend avec un soldat de la garde corse. Ce soldat, avec l'aide de quelques camarades, repoussa le domestique *presque près* des écuries du duc de Créqui ; ce sont les expressions du duc lui-

L'affaire des  
Corses.

même dans sa dépêche diplomatique. Les palefreniers sortirent au bruit et repoussèrent les gardes corses ; d'autres soldats vinrent qui repoussèrent les palefreniers. Dans ce temps-là, continue le duc de Créqui, (attention, voici le corps du délit), j'entrais chez moi, par un autre côté, et étant fort surpris de ce désordre, je dis à deux ou trois gentilshommes de faire retirer mes gens. Ils ne sortirent pas plus tôt dans la place pour cet effet qu'on tira sur eux sept ou huit coups de mousquet, dont il y en eut un qui *tua un Italien*. Et alors, comme si le signal eût été donné, toutes les avenues de mon palais furent saisies par sept ou huit corps de garde qui y furent posés tout autour en un moment. Je m'avançai sur un balcon à la nouvelle qu'on m'en dit : l'on m'y tira plusieurs coups en un instant, et cette insolence qu'on ne croira que malaisément qu'on ait osé commettre contre votre ambassadeur, fut suivie d'une plus grande contre sa femme. Elle revenait des églises et était encore loin de mon palais, auprès de Saint-Charles *ai Catinari*, lorsque des soldats qui occupaient ce poste-là tirèrent sept ou huit coups sur son carosse, tuèrent un de ses pages à la portière auprès d'elle, et blessèrent un de ses laquais. Elle fut contrainte de rebrousser chemin à demi-morte, et alla chez M. le cardinal d'Este qui la ramena ensuite chez moi. Cependant on tirait sur tous les Français qu'on rencontrait et sur les Italiens qu'on s'imaginait qui venaient à mon palais. Un de mes gentilshommes, qui revenait de la ville, eut un coup de mousquet dans le ventre. Un de mes laquais d'un autre côté en eût un dans le corps, et le marquis Frangipani, avec sept ou huit Allemands et Italiens, fut attaqué en venant à mon logis, qui demeura investi pendant plus de trois heures, de manière qu'on n'y laissait passer personne. Voilà, Sire, comme la chose s'est passée. »

Il faut faire, sur cette dépêche, les observations suivantes :

1° Il n'y avait pas un, mais *trois* Français qui rencontrèrent trois Corses sur le pont Sixte.

2° Les Français dégainèrent les *premiers* et *blessèrent* un Corse.

3° Il était *entre sept et huit heures* du soir.

4° Les Corses s'étant réfugiés dans leurs casernes, les camarades

prirent fait et cause pour les fugitifs, chargèrent les soldats de Créqui.

5° Les palefreniers et gens de livrée du duc repoussèrent les Corses avec des épées et des fourches.

6° Il s'ensuivit une mêlée générale, non, par devant, mais, derrière le palais de l'ambassadeur. Il se faisait déjà tard.

7° L'ambassadeur et l'ambassadrice, rentrant sur ces entrefaites, reçurent, dans les ténèbres, quelques horions.

8° Le gouvernement pontifical, pour mettre fin au tumulte, fit cerner le palais par ses troupes.

9° L'ambassadeur put, le même soir, rentrer au logis conjugal.

En résumé, les Français avaient attaqué ; les Corses avaient riposté ; la *furia* aidant, il s'était produit une bagarre, où le gouvernement n'était intervenu que pour rétablir le bon ordre.

Il n'y avait ici qu'une chose à faire, rechercher et punir les coupables *de part et d'autre* ; et, le gouvernement pontifical *restant hors de cause*, rendre au pavillon français, les hommages convenables *en la circonstance*. C'était le fin de la justice.

42. Le Pape n'eut garde d'y manquer. Dès le premier coup de feu, D. Mario, gouverneur militaire de Rome, avait mandé à Créqui qu'il irait le voir pour savoir de lui comment il pourrait lui donner pleine satisfaction. Etant retenu par le devoir, il se fit excuser, envoya quelqu'un à sa place. Son envoyé ne put arriver jusqu'à Créqui, dont les officiers menacèrent de le jeter par la fenêtre. La reine de Suède écrivit sur-le-champ au duc pour le prier de *n'écouter pas ses premiers ressentiments, ni ceux qui voudraient lui aigrir l'esprit à la vengeance et de ne pas précipiter ses résolutions*. Voici comment il suivit ce sage conseil. Un consistoire devait se tenir le lendemain pour l'expédition des affaires courantes de l'Église. Créqui enjoignit aux *cardinaux de la faction de France* de n'y point aller, et les cardinaux obéirent, à l'exception d'un seul ! Le même jour, il mit sérieusement en délibération s'il ne ferait pas *attaquer les Corses* par ses gens ; mais il craignit que ceux-ci ne fussent pas les plus forts, et il s'arrêta devant cette observation du cardinal d'Este, que *quand, par une furie française, on pourrait*

Réparation.

venir à bout de poignarder tout le corps de garde des Corses, on aurait ensuite devant soi les trois mille hommes de la garnison.

Le lendemain, 21 août, le cardinal Chigi, neveu du Pape et secrétaire d'État, voulait se présenter à l'ambassade, mais ne voulant pas être insulté comme l'envoyé de D. Mario, il prit ses précautions. Sur ses ouvertures, l'ambassadrice refusa sa visite et l'ambassadeur ne lui ouvrit point sa porte.

Le Pape, continue M. Gérin, nomma deux congrégations composées, l'une, de plusieurs prélats, du sénateur de Rome et d'un juge séculier pour faire le procès aux Corses coupables ; — l'autre de neuf cardinaux pour préparer les satisfactions dues au roi et à l'ambassadeur. Par son ordre, son neveu, le cardinal Chigi, demanda au duc une audience sans condition : ce prélat fut enfin reçu, et Regnier reconnaît qu'il exprima de la part du Pape et en son propre nom les meilleurs sentiments. Des brefs furent adressés sans retard au roi et aux deux reines et, Alexandre offrit en personne et par le nonce Piccolomini, de concerter ensemble au plus tôt toutes les réparations convenables. Mais Créqui mit obstacle à la négociation, en prodiguant chaque jour de nouvelles offenses au Saint-Siège.

Conduite de  
Créqui.

42 bis. N'osant pas risquer le massacre des Corses ni le saccage-ment de Rome, il affecta de croire qu'on voulait prendre son palais d'assaut et s'emparer de sa personne : il recommença les scènes par lesquelles le cardinal d'Este avait illustré son protectorat. Il amassa ostensiblement chez lui des munitions et des approvisionnements de toute espèce comme s'il allait être assiégé ; il y attira un grand nombre d'aventuriers, afin, avoue-t-on, de *mettre l'affaire en réputation et de faire connaître au Pape qu'on avait sujet de se défier de ses déportements*. Il ne sortit plus qu'accompagné d'un grand nombre d'hommes armés, et « le Pape lui ayant fait demander à quel sujet, Son Excellence lui fit dire qu'il n'avait pas occasion d'être en sûreté ensuite de ce qui s'était passé, et que, *quand Sa Sainteté pourrait justifier de n'avoir, ni lui, ni ses parents, aucune part à l'action, et que, quand on lui aurait donné toutes les paroles du monde, il ne devait pas pour cela prendre moins*

de précautions, puisque quand on serait assuré du côté du Pape, on ne l'était pas du côté de ses soldats, qui pouvaient impunément, comme ils l'avaient déjà fait à ses yeux commettre de semblables attentats. »

Le cardinal d'Arragon intervient pour faire cesser ce scandale : le duc lui répond qu'il sait que *dix-sept Corses ont ordre de le tuer*. Le cardinal Sachetti lui annonce qu'on a caserné les Corses à l'autre bout de Rome. Créqui déclare qu'il peut aussi passer par ce quartier et que cela ne lui suffit pas. Un jour cependant il prête l'oreille à quelqu'un qui lui représente l'absurdité de ses soupçons et le ridicule de ses frayeurs ; mais le cardinal d'Este *sans la participation et le conseil duquel il ne faisait rien*, détruit aussitôt l'effet de ces conseils, et l'auteur des *Mémoires* nous apprend que c'est lui-même qui fut employé pour raffermir le duc dans sa première résolution.

Le gouvernement romain presse l'instruction du procès, et met à prix la tête des plus coupables ; Créqui prétend que *ceux dont les Corses n'ont fait que suivre les ordres* ont procuré leur évasion, que, *les informations ne vont à rien* et que c'est ajouter la *raillerie à l'injure*. Il est plutôt scandalisé que satisfait de la visite du cardinal Chigi : il ne veut pas croire à la sincérité de ses paroles. Il ne demande rien officiellement, pour se donner le prétexte de dire qu'on ne lui offre rien ; mais on sait qu'il voulait que, dès le premier jour, le Pape envoyât un de ses parents *se jeter aux pieds du roi*, fit pendre une partie des Corses, et mettre une autre aux galères, bannît pour toujours le reste et infligeât des traitements semblables aux sbires et à leur chef. La reine de Suède et la république de Venise proposent leur médiation : il la rejette. Le cardinal Impériale, gouverneur de Rome, publie un édit qui défend aux sujets du Pape de se prêter à ces enrôlements et à ces achats de munitions de guerre que l'ambassadeur fait chaque jour à la vue de toute la ville et qui sont une menace flagrante contre la souveraineté du Pape ; Créqui s'en offense. On informe contre le duc Césarini, sujet romain, qui complotait ouvertement et fournit des

armes contre son prince. Créqui le déclare protégé de la France, et le soustrait aux recherches de la justice.

La cour de Rome déjoua, par sa prudence, les provocations du duc de Créquy. Les premiers jours, il avait reçu des visites de condoléance ; au bout de la semaine, il était complètement abandonné, et, qui plus est, condamné. A bout de voies, pour pousser de plus en plus les choses à l'extrême, le 1<sup>er</sup> septembre, il décampa dès le matin et se réfugiait sur les terres du grand-duc de Toscane.

43. Le duc de Créquy avait rédigé ses correspondances de manière à irriter Louis XIV. Louis XIV, jeune, orgueilleux, déjà livré à ses passions, sans expérience des affaires et connaissant peu les procédés de la chaire apostolique, se laissa monter. Le nonce fut relegué à Meaux, puis conduit, entre deux archers, à la frontière. En même temps, l'auditeur de Rote, Bourlemont recevait ordre d'intimider le Saint-Siège par ses menaces. D'autre part, le roi de France prenait fait et cause, contre le Pape, pour les ducs de Parme et de Modène. (Où sont-ils aujourd'hui et qui les a défendus dans leurs derniers malheurs ?) De plus, le roi livrait Bénévent au roi de Naples et prenait Avignon. Enfin il demandait au duc de Savoie, à la république de Gènes et au grand-duc de Toscane, libre passage pour les troupes que le fils aîné de l'Église, successeur d'Astolphe et de Didier, roi des Lombards, précurseur du bandit Garibaldi, se disposait à lancer contre Rome. De son côté, Créquy rédigeait, comme *simples préliminaires* d'un traité, les conditions suivantes : le cardinal Impériale, privé du chapeau *comme auteur de l'attentat* ; D. Mario, son complice, livré au roi *pour en faire ce qu'il lui plaira* ; cinquante soldats corses et trois officiers pendus sur la place Farnèse, et le reste de la milice banni à perpétuité des États de l'Église ; cinquante sbires et leur chef pendus sur la place Navone ; un légat envoyé en France pour faire des excuses au roi, lui déclarer qu'Alexandre VII n'a pas eu de part à l'attentat, et lui exprimer le regret que ses ministres en aient été les auteurs. « Quand on aura commencé par là, disait Créquy, alors on pourra croire que le Pape veut tout de bon se mettre en état de satisfaire le roi. »

Des exécutions sommaires, sans raison, sans examen, sans mesure, sans ombre de justice : voilà ce que demandait, pour commencer, l'ambassadeur du roi très chrétien. On croirait lire les injonctions, non pas d'un chrétien, mais d'un peau-rouge, et malgré soi, l'on rapproche les déclamations d'un Créqui des ordres sanglants d'un Raoul Rigault ou d'un Ferré : « Fusillez-moi tous ces gens-là, on verra après. »

En même temps, Créqui écrivait à Louis XIV, le 21 septembre : « Pour être entièrement satisfait, il faut que Votre Majesté continue avec la même vigueur qu'elle a commencé, et plus elle fera d'éclat, plus la cour de Rome intimidée se portera à la contenter. Ça été dans cette vue que, *nonobstant les avis contraires*, j'ai estimé que, dans les cinq propositions que j'ai envoyées aux ambassadeurs et ministres étrangers à Rome, l'on ne pouvait mieux faire que de s'attaquer directement aux parents du Pape, d'autant qu'outre que cette hauteur de procédés est digne, ce me semble, de Votre Majesté, l'appréhension qu'ils auront qu'on ne pousse les choses contre eux à l'extrémité, les obligera à donner des satisfactions plus grandes pour se tirer d'affaire, et les pourrait même porter à sacrifier pour cet effet au juste ressentiment de Votre Majesté les intérêts du cardinal Impériale, principal auteur de l'attentat. »

Louis XIV et ses ministres aimaient ces provocations. Cependant les renseignements précis ne leur faisaient pas défaut ; mais il en est des gens prévenus, comme des gens malades : la lumière au lieu de les éclairer, les irrite, parfois même les exaspère. Une telle infirmité dans la grandeur royale est bien déplorable ; elle ne diminue point les droits de l'équité, et n'oblige l'histoire qu'à une plus scrupuleuse information.

44. Christine de Suède vivait alors à Rome. Cette reine avait tout intérêt à ménager Louis XIV. On ne peut la soupçonner d'être entrée dans une faction hostile à la France. Or, le 29 août, elle écrivait au roi : « Quelque animosité qu'on inspire à Votre Majesté, elle se souviendra toujours qu'on ne peut se venger contre son père ni contre sa mère, sans se faire tort à soi-même, et que la plus belle et la plus glorieuse vengeance qu'un enfant bien né

Témoignage  
d'une reine.

66 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
puisse tirer d'eux, est celle de les servir et de les honorer, quand même ils auraient tort. Ces sentiments qui me semblent si dignes de Votre Majesté, réveilleront votre bonté au secours de cette cour, où vous êtes si profondément honoré qu'il ne peut tomber dans le sens de personne qu'on ait eu dessein de vous offenser dans la personne de votre ambassadeur. Mais j'en parle trop à Votre Majesté, et j'ai tort de vouloir me mêler de donner conseil au plus grand et sage prince du monde. »

Christine écrivait, d'autre part, à Lionne :

« Il est constant que ceux de la maison de M. de Créqui ont vécu dans cette ville d'une manière si extraordinaire et se sont émancipés à des libertés et des insolences qui n'auraient jamais été souffertes à Rome, à moins que l'on eût porté un extrême respect à l'ambassadeur de France.

« Il est vrai que M. de Créqui n'est pas coupable de l'excès de ses domestiques, ayant employé toute son autorité à les contenir dans les termes de la modestie ; mais nonobstant toute la sévérité qu'il a témoignée avoir pour eux, ils n'ont pas laissé de continuer leur procédé, abusant de mille façons de l'indulgence que le gouvernement avait pour eux, outrageant non seulement les particuliers de la ville, mais les gardes et soldats du Pape dans leur poste, et particulièrement les Corses qui, après une longue patience, se sont laissés à la fin emporter à la fureur de la vengeance, laquelle ils ont tirée si barbare, comme vous l'aurez appris.

« Il est aussi très certain que l'action des Corses n'a pas été ni commandée, ni approuvée d'en haut ; au contraire, je vous puis assurer qu'elle a été détestée comme elle le méritait ; et pour vous le persuader par un raisonnement qui seul me semble digne du roi notre maître, je vous dirai qu'il y va de sa grandeur que l'on soit persuadé qu'il n'y a point de prince au monde si hardi qu'il oserait de propos délibéré faire un tel affront à son ambassadeur et je souhaiterais pour la gloire du roi qu'il ne prît nulle résolution ni ne fit aucune action par laquelle on pourrait juger qu'il fût capable de concevoir une opinion si basse de soi-même.

« Il faut donc que je vous assure et que je rende ce témoignage

à la vérité que l'unique source de ce fâcheux accident est la mauvaise conduite des domestiques de l'ambassadeur qui se sont attiré la haine et la rage des Corses ; et, quoi que l'on vous puisse dire, cet accident n'a ni suite ni conséquences, sinon celles que lui donnent ceux qui sont ennemis du repos de Rome, et peut-être même de la gloire du roi, et qui veulent en cette occasion sacrifier son service à leur intérêt.

« Je vois bien que vous me soupçonnez ; mais ne vous y trompez pas, je suis la personne du monde qui a le plus véritablement détesté cette action, et je suis sans doute celle à qui elle a fait le plus d'horreur ; et si l'on eût suivi mes sentiments, l'on eût puni cette action d'une rigueur plus prompte et plus exemplaire, et l'on eût donné à l'ambassadeur une satisfaction si simple qu'il n'eût osé se plaindre au roi de ce qui est arrivé. Ce n'est pas qu'on ne soit en volonté de satisfaire entièrement le roi ; mais la nature de ce gouvernement ecclésiastique qui apporte je ne sais quelle lenteur aux exécutions et les rend plus ou moins tardives selon le tempérament de ceux qui gouvernent, n'a pas permis que l'on fit tout ce que l'on souhaite de faire en cette occasion. Vous connaissez cette cour et vous savez bien que ses procédés sont très différents des nôtres. On n'a pas laissé de faire plusieurs démonstrations, desquelles j'espère que la bonté et la générosité du roi se satisfera mieux que la passion et les intérêts de ses ministres.

« Je vous envoie, ci-joint, une lettre de M. le cardinal Chigi qui est écrite à M. le cardinal Azzolino. Elle vous fera voir une partie du désir que l'on a de satisfaire au roi. L'on fait tous les jours des efforts pour faire quelque chose de plus, et l'on occupe les sublimes esprits du Sacré-Collège à délibérer tous les jours à la satisfaction et à la réparation de cette faute. Pour moi, qui ne puis approuver ces longueurs si contraires à mon humeur et à mon tempérament, je ne puis néanmoins m'empêcher d'en demander pardon au roi, et vous prie de vous y employer pour l'obtenir. Je souhaite de tout mon cœur que l'indignation du roi soit modérée par sa bonté et qu'il ne la pousse pas jusques au désavantage du Saint-Siège de qui il est le glorieux et digne appui, espérant qu'il n'en tirera pas

68 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
d'autres satisfactions que celle que sa piété et sa générosité inspireront, n'étant pas juste que cette affaire interrompe longtemps la bonne correspondance qu'il y a eu jusqu'ici entre Sa Sainteté et le roi. De mon côté, je me trouverais heureuse de pouvoir contribuer utilement mes soins et mes peines pour l'heureux accommodement de ces troubles, quoique je sois persuadée que d'autres s'y emploieront avec plus d'habileté et de succès. J'ose néanmoins vous protester que j'y travaillerais avec plus d'affection que nul autre, et avec autant d'honneur et de fidélité. »

Obstination  
du roi.

45. Christine écrivit à Louis XIV et aux ministres, d'autres lettres. Des détails si précis, des affirmations si consciencieusement réitérées ne laissèrent pas que d'impressionner le roi. Dans la correspondance intime, on le voit demander à Créqui, des renseignements sur certains points laissés dans l'ombre par calcul ; par exemple, si le carrosse de la duchesse marchait sans flambeaux lorsqu'on tira dessus ; si Créqui avait reçu, sans condition préalable, une visite spontanée du cardinal Chigi. Louis XIV avoue même ingénument qu'il fait beaucoup d'éclat pour s'épargner d'en venir aux actes. Mais l'orgueil l'emporte bientôt sur la sagesse et fait taire la conscience. On approuve Créqui d'avoir rompu avec le cardinal Orsini, parce qu'il a assisté au consistoire malgré la défense de l'ambassadeur ; on ordonne, à son frère, d'enlever de sa porte les armes de France ; on refuse de traiter par l'intermédiaire du nonce ; on presse le roi d'Espagne de menacer Rome ; on somme le légat d'Avignon de congédier les garnisons pontificales. En vain le Pape expulse les Corses, on dit que c'est pour les empêcher d'accuser le Pape et d'épargner la peine de les juger : il semble pourtant que, proscrits ils gardaient leur langue et que la rigueur de l'expulsion les engageait à s'en servir. Cependant la cour proposait, à Créqui, les résolutions les plus folles, et comme si ce n'était pas assez de pousser les choses à outrance, elle multipliait encore les réclamations sur une foule de points, secondaires sans doute, mais dont la multiplicité rendait difficile toute négociation.

Dignité du  
Pape.

46. Le Pape cependant ne négligeait pas la défense du Saint-Siège. La dignité, comme la justice et la raison étaient de son côté ; il

savait s'en prévaloir. Avec son parfait bon sens; il déclarait, en plein consistoire et dans le bref à Louis XIV que les Corses avaient été provoqués, mais qu'ils avaient excédé le droit de légitime défense; que le gouvernement pontifical devait une réparation, mais qu'il ne demandait pas mieux que de l'offrir. Au demeurant, il ne permettait pas de supposer que lui, ou quelqu'un de sa famille eût, en aucune façon, préparé ou approuvé l'action des Corses; et il regardait cette supposition comme un outrage beaucoup plus grave que celui dont se plaignait l'ambassadeur français. Enfin, il signalait, comme excédant toute mesure, le traitement indigne infligé au représentant du Saint-Siège. « Que dira donc l'univers? Que dira donc la république chrétienne? Que jugera Dieu qui interroge les actions des rois et qui sonde leurs sentiments? disait le noble Pontife. Notre nonce, un homme ecclésiastique et innocent, qui tenait auprès de Votre Majesté non seulement la place de celui que Dieu vous a donné pour pasteur et pour père, et de l'Église qu'il vous a donnée pour mère, mais la place de Dieu même, a été exilé par une puissance séculière, pour le crime particulier de quelques soldats. Comme nous sommes obligé de rendre compte de votre âme au Roi des rois, nous avons cru devoir vous représenter paternellement toutes ces choses. »

Le roi avait expulsé le nonce, il ne répondit pas au Pape et lui imposa l'obligation de traiter avec le duc de Créqui, cause de la querelle et odieux à la cour de Rome par son caractère et par ses actes. En même temps, il dédaigna de faire des ouvertures, laissa au Saint-Siège le soin de lui faire les soumissions les plus humiliantes, qu'il se réservait, par devers lui, de mépriser. Le fils aîné de l'Église se conduisait en parricide: il est impossible de trouver, dans un prince chrétien, un plus complet oubli de tous ses devoirs envers l'Église de Jésus-Christ.

47. Une négociation s'ouvrit entre Créqui retiré à San-Quirico, et Rospigliosi, puis Rasponi, représentant du Pape: j'ai raconté cette négociation par le détail dans l'*Histoire apologétique de la papauté*, je n'y reviendrai pas. Du côté de la France, le parti-pris de rompre, pour envahir l'État pontifical, ôte toute justice et toute

raison. Louis XIV ne veut pas de négociation directe entre les deux cours ; il veut que Créqui, l'auteur de la brouille, reste pour négocier l'accommodement, et Créqui a pour mandat secret de n'accéder à rien. On disputa longtemps pour ou contre le gouverneur de Rome, cardinal Impériale. La France veut une peine infamante ; Rome répond que le condamner serait une infamie. Impériale se dévoue et se sacrifie ; Louis XIV (oh, petitesse !), le poursuit jusque dans sa retraite. D'un autre côté, il lève des troupes en Suisse et cherche à soulever le Sacré-Collège contre le Pape. Créqui rentre par Toulon et va s'aboucher sur la frontière de Savoie, avec Rasponi. Plus on négocie, plus les affaires s'embarassent. Nous touchons cependant au terme de la dispute. Le duc de Créqui retourna auprès du roi, et Rasponi alla rejoindre le nonce Piccolomini à Chambéry, où il demeura jusqu'au mois d'août, espérant toujours une reprise des conférences. Mais Louis XIV se préparait sérieusement à ouvrir les hostilités. Il réunit deux mille chevaux et trois mille cinq cents hommes de pied, comme avant garde d'une armée plus considérable. Par ses ordres, le parlement d'Aix rendit un arrêt qui réunissait à la couronne Avignon et le Comtat-Venaissin ; le vice-légat fut chassé et conduit militairement à la frontière de la Savoie et des commissaires prirent possession du territoire au nom du roi. Vainement les ducs de Parme et de Modène réclamèrent contre l'envoi de troupes françaises dans leurs États : leur allié les protégea malgré eux. Le roi d'Espagne intéressé personnellement à prévenir une guerre en Italie, ayant redoublé d'efforts pour rapprocher les deux cours, Louis XIV remit, le 3 novembre 1668, à l'ambassadeur de Philippe IV à Paris, un écrit, aussitôt rendu public, qui faisait de l'article de Castro et Comacchio une condition absolue de la reprise des négociations, et où le roi, se livrait contre le Pape, sa famille et ses ministres, à de tels excès d'outrage, que Régnier lui-même se sent embarrassé de son rôle d'apologiste : « L'âcreté des termes, dit-il, n'y avait pas été épargnée à l'égard des parents du Pape ; en quoi on avait peut-être été plus loin qu'il ne convenait à la bienséance et à la propre dignité du roi. »

48. Le Pape ne pouvant plus douter que Louis XIV ne fût décidé à envahir ses États, prit enfin la résolution d'en finir. Rasponi reçut un nouveau pouvoir et se rendit à Pise où il devait rencontrer le plénipotentiaire français, l'abbé de Bourlemont, auditeur de Rote, âme servile et cupide, qui n'avait pas le moindre souci des intérêts de l'Église, et qui montra dans la négociation contre les Romains, l'animosité la plus puérile et la plus indécente. Le traité de Pise fut signé le 12 février aux conditions suivantes : Légation du cardinal Chigi en France ; déclaration de Mario qu'il est étranger à l'attentat des Corses ; voyage du cardinal Impériale en France, pour se justifier ; réception honorable du duc et de la duchesse de Créqui par les parents et les ministres du Pape ; indemnité à Césarini ; amnistie aux Romains qui se sont déclarés pour Créqui ; le barigel de Rome cassé et banni ; la nation corse déclarée incapable de servir dans l'état ecclésiastique ; pyramide et inscription ; réintégration du cardinal Maidalchini ; amnistie aux Avignonnais ; désincamération de Castro, et indemnité en compensation de Comacchio.

Regnier Desmarais reconnaît que le Pape exécuta de bonne foi toutes les conventions, mais il ne dit pas qu'Alexandre VII ressentit vivement l'humiliation infligée au Saint-Siège. Il paraît, du reste, que la joie du triomphe ne fut pas sans mélange dans l'âme du vainqueur ; on en jugera par la lettre suivante :

« Vous direz que je ne désire pas recevoir aucun nonce en France que l'accommodement en ce qui regarde ma satisfaction ne soit consommée par le discours que le légat me doit faire en son audience, et il sera même bien à propos, si on veut agir à Rome avec prudence, qu'ils ne s'avantagent pas à déclarer celui-ci ou celui-là pour nonce qu'ils n'aient auparavant consulté ma volonté sur le choix de la personne, suivant ce qui a toujours été pratiqué ; car j'entends déjà parler de quelques sujets que je ne recevrais pas ici dans cet emploi.

« Vous pourrez même ajouter à cela, comme de vous, qu'il pourrait arriver que le légat viendrait ici avec si peu de pouvoir de me témoigner que lui et sa maison ont véritablement envie et dessein de rentrer dans mes bonnes grâces, que reconnaissant par là que

le Pape n'a pas intention de vivre avec moi d'autre manière qu'il a fait par le passé, je prendrais la résolution de le prier de s'abstenir de n'y envoyer aucun nonce durant son pontificat, d'autant plus que, pour l'expédition des affaires, il suffira de l'ambassadeur que je tiendrai près de lui.

« Enfin, avant que de m'engager en rien là-dessus, il est bon de voir par quels moyens, le légat ici voudra et aura pouvoir de réparer l'effet de la dernière promotion de cardinaux, où Sa Sainteté a montré faire si peu de cas de mes sentiments qu'il a fait évidemment connaître que, pourvu qu'il évitât le coup du passage de mon armée, il ne se souciait pas beaucoup que nous rétablissions ensemble une véritable bonne correspondance, et que ses parents rentrassent effectivement et réellement en mes bonnes grâces. Il n'y a qu'à considérer d'un côté la précipitation dont il a usé à faire cette promotion hors des temps accoutumés afin que je n'eusse pas lieu, par la conclusion de l'accommodement auquel il se voyait forcé, de lui faire aucune instance là-dessus, et d'autre part la mauvaise volonté qu'il a affecté de me témoigner, soit en composant ladite promotion de cinq sujets naturels ou dépendants de la couronne d'Espagne et du sieur Piccolomini qu'il a cru mal satisfait de moi, soit par la clause qu'il a prononcée en créant les six autres qu'il a réservés *in pectore*, que c'étaient tous sujets réellement du Saint-Siège, afin d'exclure toutes nos demandes, soit à l'égard de mon cousin le duc de Merceur, soit pour quelque autre sujet.

« Je vous avoue que ce procédé m'a tellement piqué que je délibérerai quelque temps à la réception de cette nouvelle, si je vous dépêcherais un courrier exprès pour révoquer mes premiers ordres ou au moins pour vous ordonner d'augmenter mes prétentions de la demande de deux chapeaux de cardinal, qui était ce que la cour de Rome méritait par sa bonne conduite, et qu'elle eût été bien empêchée de me refuser en l'état où ses affaires se trouvaient réduites, mais l'avancement du repos de la chrétienté qui en a tant de besoin, pour s'exposer à l'ennemi commun l'emporta sur le ressentiment particulier que j'avais de cette nouvelle injure.

« Il reste de voir à présent si le légat viendra muni de quelque bon moyen pour me la faire oublier et pour m'obliger à le recevoir sincèrement et sa maison en mes bonnes grâces. Pourquoi je veux bien vous dire que je ne compterai pour rien, quand on voudrait ne m'offrir que cela, ni l'avancement du cardinalat du duc de Mercœur en l'une des six places qui ont été réservées, ni l'expédition des indults d'Artois et de Roussillon.

« Un des principaux soins que vous devez avoir doit être à l'égard de la pyramide, afin qu'elle soit dressée d'une forme et d'une élévation convenables, que les caractères de l'inscription soient si gros et si bien gravés qu'ils soient facilement lisibles pour toute personne qui voudra s'arrêter à les voir ; mais surtout qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour rendre stable et durable ce monument, sans qu'on coure risque que quelques malins ou jaloux de l'honneur de cette couronne puissent se servir des ténèbres de la nuit pour y gâter ou altérer quelque chose ; et, pour cet effet, il serait bien à propos d'y faire comme des barrières à l'entour que personne ne pût outrepasser, mais avec cet égard pourtant qu'elles ne soient pas si éloignées de la pyramide que, de dehors, on ne puisse, comme j'ai dit en lire fort facilement l'inscription... S'il arrivait jamais que cette pyramide tombât, ou par les mauvais fondements qu'on lui aurait donnés ou par l'aide ou la malice de qui que ce fût, il faudrait bien qu'à l'instant même on la fit rebâtir en conformité non seulement de l'article, mais aussi des dernières clauses du traité où le Pape et moi nous sommes réciproquement promis d'en entretenir à perpétuité toutes les conditions. Après tout ils ne sauraient que perdre à cette infraction, car s'ils ont la pyramide en leur pouvoir, je pense encore avoir de deçà en main de meilleurs gages. »

49. Pendant que l'on jetait, sur la place d'Espagne, les fondements de la pyramide infamante qui devait être remplacée plus tard par le monument de l'Immaculée-Conception, Alexandre VII consignait, dans un acte secret, contre la violence qu'il devait subir, une ineffaçable protestation. Cette pièce se trouvait parmi les papiers transportés du Vatican à Paris après l'enlèvement de

Protestation  
du Pape.

Pie VII ; elle a été publiée par l'ex-oratorien Daunou, dans son livre sur la puissance temporelle des papes. Nous en citons seulement la fin, où le Pape flétrit l'orgueil du roi de France et la lâcheté des autres princes qui l'abandonnèrent.

« Pour qu'il soit manifeste à nos successeurs, dit le Pontife, que nous avons été contraint à ces transactions par la force, la violence, par la juste crainte des armes de sa Majesté très chrétienne, et par l'étroite nécessité de prévenir de plus grand maux que produirait en Italie une guerre entreprise par une main si puissante contre le Siège apostolique, abandonné de tous les princes catholiques qu'on avait requis de le secourir ; quand d'ailleurs le Turc, non content d'avoir mis le pied dans Candie, menace toutes les autres îles du domaine vénitien, et la Dalmatie et le Frioul, et qu'ayant déjà occupé une grande partie du royaume de Hongrie, il se prépare à ouvrir, avec des forces formidables, une nouvelle campagne

« Dans ces circonstances et pour ces motifs, de notre propre mouvement, de notre parfaite science et pleine puissance, nous protestons devant le Dieu béni, devant les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, que nous n'avons ni fait, ni approuvé, ni ordonné, et ne sommes pour approuver, faire ni ordonner aucun des actes susdits, aucune des satisfactions diverses qu'on dit avoir été accordées, spécialement celles qui concernent l'affaire des Corses, non plus que celles qui nous ont été demandées pour le duc de Modène, ou qui sont relatives à l'affaire du duché de Castro et du territoire de Ronciglione et de leurs dépendances ; déclarons que lesdits actes et lesdites satisfactions ne sont point des effets de notre volonté libre, mais bien de la force insurmontable, de la pure violence, de la nécessité d'obvier et de remédier aux plus grands dommages et préjudices, qu'entraînerait pour la religion, pour le Saint-Siège, pour tous ses États, pour ses sujets et vassaux, une guerre que la France allumerait en Italie, en même temps que le Turc, employant toute sa puissance et ayant déjà envahi tant de lieux, étend plus loin ses menaces et se met en mouvement pour attaquer l'Église, etc.

« Déclarons en conséquence que les susdites choses... se doivent

attribuer aux susdites force, violence et nécessité auxquelles nous ne pouvons résister seul, et point du tout à aucune volonté qui nous soit propre ni à aucun consentement donné par nous... De plus même nous admettons dès ce moment les protestations et déclarations faites et à faire en quelque forme que ce soit, par toute personne, particulièrement ecclésiastique, sur la nullité et l'inconsistance des satisfactions ainsi accordées... ordonnons que les présentes protestations et déclarations, par nous écrites, soient valides, qu'elles aient leur véritable, plein et total effet, et toute leur force, bien qu'elles ne soient point enregistrées dans les actes publics...

« Donné en notre palais de Monte-Cavallo, ce dix-huitième jour de février de l'année 1664, et, par la miséricorde divine, la neuvième de notre pontificat.

« ALEXANDER, PAPA VII, *manu propria* »

Louis XIV fit frapper des médailles pour éterniser le souvenir de son triomphe, non pas sur les Corses, mais sur le Pontife romain. Malgré toutes les médailles, la conduite du roi très chrétien en cette circonstance, ne peut exciter que l'indignation : ce n'est pas ainsi qu'un souverain traite un autre souverain et qu'un chrétien traite le chef de sa religion. Alexandre VII était innocent de toutes les accusations de la cour de France ; il n'avait refusé, à Louis XIV, aucune satisfaction légitime. Le traité imposé à Pise, en mettant l'épée sur la gorge du Pape, était une double infamie. Louis XIV se chargera lui-même de détruire le monument qui devait illustrer sa mémoire. Quant aux Corses, chassés de Rome par la France, ils seront bientôt annexés à la France et un lieutenant corse montera sur le trône des Bourbons pour leur apprendre que ce trône, si peu menacé par les papes, n'est pas hors des atteintes d'un soldat corse. *Nunc erudimini.*

50. On voit assez, par ces excès contre Rome, à quoi se pousse l'absolutisme royal. Sur les ruines de la noblesse, des constitutions d'État, des traditions nationales et des libertés publiques, s'élève rapidement l'autocratie. Les juristes césariens dirent au roi, comme

leurs devanciers le disaient au divin Auguste : « Le Roy des roys, le Souverain des souverains... vous a constitué comme un *dieu corporel*, pour être respecté, servi et obéi de tous vos sujets, et donné tout pouvoir et autorité suprêmes et affranchi de *toute domination autre que la sienne*. Dieu vous a seul délégué *avec tout pouvoir* au gouvernement et régime de votre monarchie (1). » La même doctrine descend de toutes les chaires de droit ; elle retentit aux parlements et à l'Université. Faut-il être étonné que, foulant aux pieds toutes les convenances, toutes les libertés, toutes les traditions, Louis XIV soit entré une fois au Parlement son fouet de chasse à la main ; qu'il ait, une autre fois interdit de bâtir dans Paris et à dix lieues à la ronde, sous peine des galères, afin d'avoir à meilleur compte les matériaux nécessaires à l'achèvement du Louvre. On ne s'étonnera pas plus, dans l'avenir, qu'il confère, à ses bâtards, le droit de succéder à la couronne ; et qu'il donne, pour instruction à son petit-fils, ces exécrables maximes : « Choisissez pour ministres les premiers venus : tout doit se faire *par vous seul et pour vous seul*. Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, *se réservant à lui seul d'examiner leur conduite*. Sa volonté est que quiconque est né sujet, *obéisse sans discernement*... Le défaut essentiel de la monarchie d'Angleterre est que le prince n'y saurait faire de levées extraordinaires sans le Parlement, ni tenir le Parlement assemblé sans diminuer son autorité d'autant. Il me semble qu'on m'ôte ma gloire, quand sans moi on peut en avoir. Le premier fondement des réformations était de *rendre ma volonté absolue* (2). »

Grandir le roi chez lui, ce n'était pas assez ; il fallait encore le grandir au détriment des rois voisins. On voit par sa conduite dans l'affaire des Corses, comment l'entendait Louis XIV. C'est la politique de Machiavel. Suivant Machiavel, le grand théoricien du Césarisme, la fin justifie les moyens ; et pour parvenir à son triomphe, l'absolutisme royal ne recule devant aucune bassesse, devant aucune trahison, devant aucune de ces alliances adultères que le

(1) SAVARON, *De la souveraineté du roi*, p. 1, Ed. in-12, 1620.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 336, éd. de 1806.

moyen-âge eût regardées comme un scandale et une calamité publique. Depuis François I<sup>er</sup>, nous sommes les alliés du Turc, l'éternel ennemi du nom chrétien ; depuis Henri IV et Louis XIII, nous sommes les alliés du protestant, l'éternel ennemi du Saint-Siège et le fossoyeur futur de la France. Louis XIV et Mazarin contribuent au régicide de Charles I<sup>er</sup> et maintiennent l'alliance avec les Ottomans. Quel chrétien pourrait pardonner à Louis XIV, malgré la splendeur, hélas, peu solide, de son long règne, ses coupables sympathies pour les séditeux d'Angleterre, et ses sympathies plus coupables encore pour les Ottomans, alors à la veille de saisir dans Vienne la clef de l'Occident alarmé ; son hostilité contre Sobieski, qui devait briser pour toujours l'ascendant du Croissant ; ses efforts pour arrêter dans sa marche et abaisser dans son héroïsme, le libérateur de l'Europe, le Charles-Martel du xvii<sup>e</sup> siècle ? (1).

Cette politique païenne de Machiavel, Louis XIV ne se contente pas de la pratiquer, il l'enseignera à son fils. « En se dispensant également d'observer les traités à la rigueur, dit-il au Dauphin, on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point *pris à la lettre* les paroles des traités, quoi qu'on ne puisse employer que celles-là ; comme il se fait dans le monde pour celles des compliments, absolument nécessaires pour vivre ensemble, et qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent... Plus les clauses par lesquelles les Espagnols me défendaient d'assister le Portugal étaient extraordinaires, réitérées et pleines de précautions, plus elles marquaient qu'on n'avait pas cru que je m'en dussent abstenir (2). » Il est impossible de dire plus clairement que les traités sont lettre morte ; la probité à les observer, une sottise ; et la politique moderne, une coquinerie.

### § III. ÉVOLUTION DES SCIENCES NATURELLES ET PROCÈS DE GALILÉE

L'intérêt qui s'attache, de nos jours, aux questions scientifiques et

(1) *Lettres de Sobieski*, p. 23.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 66, 68.

le bruit que font, depuis trois siècles, les impies, à propos du procès de Galilée, nous obligent à parler de ce procès et à esquisser brièvement les divers progrès des sciences naturelles, surtout de l'astronomie. Obligation d'autant plus pressante que, dans la déroute des intelligences contemporaines, il se trouve de faibles esprits pour oser soutenir que la connaissance de la nature autorise, en philosophie, tous les excès et que l'astronomie en particulier, nous ramenant au culte des astres, doit remplacer toute religion.

Les  
sciences.

51. Ce qui, dans les sciences, frappe tout d'abord les regards, c'est le spectacle varié de leurs applications pratiques. On admire volontiers ces découvertes dont nous sommes témoins et qui modifient si profondément les conditions de l'existence. Cependant ces merveilles ne constituent que le côté extérieur et inférieur des sciences. Considérées en elles-mêmes, les sciences ne nous offrent pas des sujets moins dignes de fixer l'attention. Les grands phénomènes de l'univers, les mouvements des cieux, les grandes théories de la physique et de la mécanique rationnelle, constituent autant d'objets d'études qui ne le cèdent en rien aux prodiges brillants de l'industrie. Les sciences abstraites, la géométrie, l'analyse, les diverses branches des mathématiques, quoique d'un accès plus difficile, exercent, sur les initiés, un attrait puissant. A un degré plus élevé, les sciences se rattachent à la philosophie et empruntent à la philosophie, des principes, une méthode, des moyens d'appropriation et des secrets de puissance. Il n'est pas besoin de prouver, la nécessité de l'expérience et du calcul ; mais ils ne suffisent pas. Il y a des réalités visibles ; il y a aussi des réalités invisibles. La vraie science doit unir ces deux ordres dans une même sphère, et, pour effectuer cette synthèse, il faut encore le génie de l'invention. De nos jours, on se borne volontiers au fait expérimental, rien n'est plus nuisible au progrès des sciences. Presque tous les savants illustres ont été de grands philosophes ; et c'est au véritable esprit philosophique dont ils étaient inspirés qu'ils doivent leurs plus belles découvertes. « Ces grands hommes, dit un savant professeur, n'étaient pas simplement des géomètres et des astronomes, des physiciens ou des chimistes ; avant de faire des calculs ou des expérien-

ces, ils avaient profondément médité sur l'objet de leurs études ; avant d'analyser ou de formuler les lois de l'univers, ils les avaient déjà entrevues, et comme devinées par la force de l'esprit ; les calculs et les expériences n'étaient point à leurs yeux le but suprême de la science, mais plutôt les intermédiaires et les accessoires d'un autre travail, qui s'élabore dans des régions plus élevées et dont la pensée et le génie sont les premiers instruments. Aussi pour apprécier convenablement les grands maîtres de la science, il ne faut pas s'arrêter à la partie purement technique de leurs œuvres ; il faut surtout les suivre dans le travail intime de leurs pensées, analyser leur méthode et traverser avec eux, les phases multiples et complexes de leurs tâtonnements, de leurs investigations et de leurs découvertes. (1) » Enfin, leur vie elle-même est remplie de beaux exemples et d'utiles leçons. A une vaste intelligence, à un génie sublime, ils joignent ordinairement un esprit vraiment libre, un cœur bien doué et une âme pieuse. Plus ils sont grands, plus ils s'approchent de Dieu sur les sommets de la science. Le monde les salue comme des maîtres, comme les princes de la pensée, les modèles illustres que l'homme intelligent doit toujours avoir sous les yeux.

52. L'astronomie est la plus ancienne des sciences naturelles ; cultivée dès les temps anciens, elle ne devait que dans les temps modernes découvrir les grandes lignes de la création. L'homme qui lui donna la plus forte impulsion fut Copernic. Copernic naquit à Thorn, en Pologne en 1472 ou 73. Orphelin à dix ans, il fit ses premières études sous la direction de son oncle, l'évêque de Warmie. A dix-huit ans, on le trouve à l'université de Cracovie, où il étudie, avec un égal succès, la philosophie, la médecine, la peinture et l'astronomie. A vingt-trois, il va compléter son instruction dans les universités italiennes : à Padoue, il étudie la médecine ; à Bologne, l'astronomie, sous le savant Dominique Maria. On sait encore qu'il demeura trois ans à Rome, professa les mathématiques et se lia avec l'astronome Regiomontanus. Les travaux scientifiques devaient déterminer sa vocation, mais ne l'empêchèrent

Copernic.

(1) VALSON, *Les savants illustres des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, t. I, p. VI.

86 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X pas de s'appliquer à la théologie. En 1502, de retour à Cracovie, il fut ordonné prêtre et pourvu d'un canonicat à Frauenberg, sur la Vistule. L'histoire est à peu près muette sur les événements de sa vie privée : prêtre zélé et charitable, il vaquait aux devoirs de sa charge, se plaisait à secourir les pauvres et consacrait ses loisirs à la science. De sa vie publique, on sait seulement que chargé pendant la vacance du siège, d'administrer le diocèse de Warmie ; il sut résister aux envahissements cupides des chevaliers Teutoniques et dénoncer leur frauduleuse altération des monnaies. De sa vie scientifique, on a seulement retenu que, pendant trente ans, il s'adonna aux études astronomiques. Soit par goût pour la solitude, soit pour ne pas s'exposer aux assauts de la jalousie, il vécut humblement dans un petit cercle de disciples. Pendant de longues années, il s'était appliqué à la composition de son ouvrage immortel : *De revolutionibus orbium cœlestium*. Le livre, qui devait renouveler l'astronomie, ne parut qu'en 1543, par les soins de Rhéticus, disciple et ami du grand astronome. L'ouvrage était dédié à Paul III. La même année mourait Copernic : il ne vit que sur le lit de mort, le premier exemplaire de son livre.

Système de  
Copernic.

53. Les anciens mettaient la terre au centre du monde. Pour se rendre compte des révolutions des astres, les uns avaient imaginé le ciel comme une sphère matérielle et considéraient les étoiles comme des ouvertures sur l'empyrée ; d'autres assignaient, à chaque planète, une sphère particulière de révolution, système que Ptolémée compléta en ajoutant, aux cercles des révolutions, des épicycles. Parmi les anciens, pourtant, Pythagore et Aristarque de Samos, entrevirent l'idée du mouvement de la terre, mais seulement comme opinion, comme hypothèse plus plausible, dont ils n'administrèrent point les preuves. Copernic, le premier, attaqua ce grand problème et entreprit de lui donner une solution scientifique. Copernic plaça le soleil au centre du monde. Pour justifier cette conception, il n'avait pas encore de lunettes ; il n'avait pas non plus, les appareils inventés pour la mesure des longueurs et des angles. Pour suppléer à son impuissance, il dut imaginer des méthodes délicates et ingénieuses, entreprendre de nombreuses obser-

vations, poursuivre de longs calculs. De la sorte, il put entrevoir, à peu près, la position réelle des astres dans le ciel par rapport au soleil et définir la forme générale des orbites. En réalité, les orbites des astres diffèrent du cercle, la vitesse n'est pas uniforme et le soleil n'est pas le centre géométrique des mouvements sidéraux. Un autre devait déterminer, point par point, la loi qui régit les astres; Copernic eut l'insigne honneur de l'indiquer et d'en établir les bases générales. Ce fut l'œuvre d'un génie plein de courage. « Autrement, dit Tycho-Brahé, la race puissante des géants entassa montagne sur montagne et entreprit d'escalader l'Olympe; la foudre les frappa et les terrassa. Combien Copernic est, à lui seul, plus grand et plus puissant qu'eux tous et en même temps plus heureux. Il soulève et met en mouvement, non plus seulement des montagnes, mais la terre, les astres et le ciel tout entier; cependant la foudre se tait et le respecte. Que la différence est grande! Confians dans la force de leur corps, les Titans déclarèrent insolemment la guerre au maître du ciel, qui les foudroya dans son indignation; c'est au contraire, par la sublimité de son génie que le pacifique Copernic a pénétré les cieux et la divinité elle-même, amie du génie, lui a été favorable :

*Is placidus coelum penetravit acumine mentis*

*Menti, cum mens sit, Jupiter ipse favet.*

Il ne faudrait pas croire que la découverte du mouvement de la terre fut acceptée sans résistance. Viète, au nom de la géométrie; Magini, au nom de l'astronomie, la combattirent; Pascal et Bacon sa rangèrent parmi ses contradicteurs; des philosophes, au nom d'Aristote; des théologiens, au nom des saintes Écritures, unirent leur opposition à celle des astronomes et des géomètres. L'évêque de Culm, ami de Copernic, et le cardinal de Schomberg ne partagèrent pas ses sentiments. Copernic, cédant à leurs sollicitations, se plaça sous le patronage du souverain pontife : « L'autorité d'un nom si auguste, disait-il, lui servira de bouclier contre ses ennemis et de remède contre les calomnieux. Les savants, les hommes instruits, applaudiront, sans doute à ses efforts; ce sont, du reste, les seuls dont il ambitionne l'approbation. Des hommes ignorants

et insensés abuseront peut-être contre lui de quelques passages des livres sacrés, dont ils forceront le sens suivant leurs téméraires fantaisies; mais il méprisera leurs attaques et ne daignera pas leur répondre. Les vérités scientifiques ne doivent être jugées que par les savants. Lactance, auteur d'ailleurs fort respectable, se moquait autrefois de ceux qui attribuaient à la terre la forme d'un globe. Si des critiques de ce genre lui sont adressées, il ne s'en étonnera pas, mais il ne s'y arrêtera pas; il s'adressera aux mathématiciens; eux seuls doivent être ses juges. » Rome, en effet, n'inquiéta jamais Copernic.

Tycho-  
Brahé.

54. Tycho-Brahé naquit en 1546, en Scanie, province de Danemark. Une éclipse, survenue en 1560, décida sa vocation : il résolut, malgré les résistances de sa famille, d'étudier la science du ciel et se mit au travail avec une ardeur extraordinaire. L'*Almageste* de Ptolémée et les *Révolutions célestes* de Copernic étaient alors des grands classiques; c'est dans ces livres que Tycho, âgé de quinze ans, puisa les principes de l'astronomie. Leipsig était alors le centre du mouvement intellectuel; il obtint d'y continuer ses études et ne revint à Copenhague qu'en 1565. A son retour, le roi Frédéric II, attentif à ses travaux, lui fit construire, dans l'île d'Hwen, l'observatoire d'Uranibourg. C'est là que l'astronome put, de 1580 à 1597, poursuivre sans relâche la série de ses vastes travaux. Sous Christian IV, brouillé avec les habitants de son île, Tycho-Brahé se retira à Prague, près de l'empereur Rodolphe. C'est en souvenir de l'hospitalité impériale, que les grandes tables, ou se trouvent résumés les immenses travaux de l'astronome danois, reçurent le nom de *Tables Rodolphines*. Cette dernière partie de sa vie est obscure et pleine de contradictions. Suivant les uns, il n'aurait eu qu'à se louer de la munificence impériale; suivant d'autres, il aurait été mal payé, mal pourvu d'instruments. Quoiqu'il en soit, Tycho-Brahé ne jouit pas longtemps des avantages que lui assurait sa nouvelle position; il mourut à Prague, en 1601, après une courte maladie.

Travaux de  
Tycho-  
Brahé.

55. Une éclipse avait déterminé la vocation de l'astronome; une étoile qui parut en 1572, dans la constellation de Cassiopée, vint

donner une direction à ses travaux. Comme beaucoup d'hommes de son temps, Tycho croyait à l'astrologie et à l'alchimie ; dans ses recherches positives, à défaut du génie de l'invention, il s'appuyait sur les observations et sur le calcul. Son originalité ne lui vint pas de sa manière de concevoir le système du monde ; sous ce rapport, il rétrograda sur Copernic et replaça la terre au centre, ne lui donnant, pour satellite, que le soleil, qui restait le centre de toutes les autres planètes. Sa célébrité est justifiée d'abord par l'habileté avec laquelle il se créa des instruments. A son observatoire d'Uranibourg, il avait établi : 1° Un demi-cercle ayant six coudées de diamètre, supporté par un cercle en fer de quatre coudées ; 2° Une machine parallactique de neuf coudées de diamètre, posée sur un axe d'acier, dont l'épaisseur était de trois doigts ; 3° Une sphère céleste de six pieds de diamètre, parfaitement ronde, recouverte de plaques de cuivre ; 4° Trois horloges marquant les secondes ; 5° Un énorme quart de cercle en cuivre, ayant cinq coudées de rayon. A l'aide de ces instruments, Tycho étudia le mouvement du soleil et des planètes ; détermina rigoureusement les positions des principales étoiles dans le ciel ; dressa, le premier, des tables astronomiques et des catalogues d'étoiles, d'ailleurs irréprochables ; fit rejeter les vieilles théories sur la constitution du ciel. On lui attribue, en particulier, la découverte, dans le mouvement de la lune, du phénomène de la *variation* ; et la déviation des rayons lumineux des astres, quand ils passent du vide dans l'air. Pour mener à bonne fin ces travaux, Tycho dut calculer beaucoup. A cette époque, les logarithmes n'étaient pas connus, l'algèbre n'existait pas, les calculs présentaient une complication extrême et les moindres problèmes venaient souvent échouer devant des difficultés insurmontables. C'est la gloire de Tycho-Brahé de les avoir vaincues et d'avoir dressé ces tables qui occupent, dans l'histoire de la science, une si belle place.

56. Copernic avait découvert un monde nouveau ; Tycho-Brahé l'avait exploré en tous sens : il manquait, à ce monde, un législateur. Deux hommes se partagent la gloire d'avoir établi les lois des mouvements célestes, Kepler et Newton. Jean Kepler, né en

1571 à Magstadt, en Wurtemberg, grandit à Ellendingen, au pays de Bade, où son père, ancien soldat, était aubergiste. Le petit Jean fréquenta d'abord l'école primaire et garda les bestiaux. La faiblesse de sa complexion donna l'idée de l'appliquer aux études libérales ; il fréquenta successivement les écoles de Hirschau, Maulbronn et Tubingue. De préférence, il se livra à l'étude des mathématiques et des sciences naturelles, sous un ami de Galilée, Michel Mœstlin. Pour avoir défendu la réforme du calendrier par Grégoire XIII, il fut déclaré indigne de servir l'Église wurtembergeoise et proscrit. En 1593, Gratz lui offrit un refuge dans son gymnase protestant. L'empereur avait fondé, dans la même ville, une Université. Les rivalités entre l'Université et le gymnase provoquèrent des rigueurs contre les protestants ; il y eut exception en faveur de Kepler, à cause de sa modération et de ses services. Ce résultat fut obtenu grâce à l'intervention des Jésuites. Parmi les défenseurs du savant protestant, il faut citer le P. Schreiner, connu par ses observations des taches du soleil ; le P. Fickler, précepteur de l'archiduc et le P. Cysatus, qui s'occupa de faire imprimer, à Ingolstadt, les *Éphémérides* du docte astronome. Kepler avait blâmé les mouvements séditieux de ses coréligionnaires ; quand il les vit objet de rigueurs, il les défendit. On prétendit 'qu'il avait trahi son serment d'obéissance ; en 1600, Kepler chercha un asile à Prague près de Tycho-Brahé ; l'année suivante, mourut son maître. Kepler fut nommé à sa place mathématicien impérial. Malgré la splendeur du titre, il manquait d'instrument pour ses observations et se trouvait, à propos des Tables Rodolphines, dont il préparait l'édition, en butte aux tracasseries des héritiers de Tycho. Pour se dérober aux disgrâces de cette situation, et disons-le, aux ennuis que lui causaient ses dettes, Kepler prit à Linz, une place de professeur de mathématiques. Dans cette ville, sa position fut notablement améliorée ; il publiait cependant, pour augmenter ses ressources, des pronostics du temps et des almanachs. Il eut cependant la douleur de voir sa mère impliquée dans un procès de sorcellerie. Lorsque les troubles incessants des provinces autrichiennes amenèrent l'expulsion des protestants, Kepler se retira

près de Wallenstein, mais n'y fit rien de remarquable. L'illustre astronome mourut à Ratisbonne en 1630, à l'âge de cinquante-neuf ans. Voici son épitaphe :

*Mensus eram cælos, terræ nunc metior umbras ;*

*Mens cælestis erat, corporis mubra jacet.*

57. La carrière scientifique de Kepler n'embrasse pas moins de trente-sept ans. Deux volumes en marquent les débuts et le couronnement : le *Prodomus dissertationum orbium cælestium*, publié à Tubingue en 1596 et l'*Harmonique*, publié à Lintz en 1619. Dans le premier, l'auteur annonce qu'il va révéler le mystère admirable des astres planétaires et rechercher les lois mathématiques qui régissent les phénomènes célestes. Le monde est organisé suivant les lois éternelles de la géométrie, et Dieu, en créant l'univers, n'a fait qu'appliquer les types de ces lois : tel est le départ de sa foi scientifique. En conséquence, Kepler cherche la loi des successions des corps planétaires dans l'espace et lorsqu'il a relevé les six planètes anciennement connues, il affirme, ce à quoi personne n'avait jamais pensé, qu'une loi préside à leur répartition. Quelle est cette loi ? d'après lui, c'est la loi qui relie, en géométrie, les polyèdres réguliers. Décrivez une série de cinq sphères ayant le soleil pour centre commun, et vous déterminerez successivement les positions des six planètes, L'idée était fausse, car il y a plus de six planètes et il n'y a que cinq polyèdres. Mais cette théorie défectueuse devait conduire Kepler à des découvertes plus positives. A son avis, non seulement il doit exister un rapport déterminé entre les distances des planètes, mais il doit y avoir des relations mathématiques entre les dimensions de leurs orbites et la durée de leurs révolutions. Kepler suppose d'abord les temps des révolutions proportionnels aux distances des planètes au soleil, et trouve ainsi des nombres trop faibles ; il les suppose ensuite proportionnels aux carrés de ces mêmes distances, ce qui lui donne des nombres trop forts ; enfin il cède à l'une de ces inspirations soudaines, qui n'appartiennent qu'à lui et imagine d'employer cette fameuse proposition sesquialtère, qui tient le milieu entre les deux premières et qui démontrée rigoureusement, devait lui donner la plus belle peut-être de ses dé-

Découvertes de Kepler

couvertes. Après avoir analysé les rapports qui existent entre les mouvements des planètes, il restait à étudier ces mouvements en eux-mêmes : c'est ce que fit Kepler dans son livre sur la planète Mars. Kepler rejette les orbites circulaires et les épicycles. Au lieu de déterminer directement les chemins parcourus par la planète Mars, il a l'heureuse inspiration de calculer les aires décrites par les rayons vecteurs autour du soleil. La ligne qui va du soleil à l'astre se déplace à chaque instant comme l'aiguille d'une montre ; or, si l'on calcule les espaces décrits à diverses époques, on arrive constamment à ce résultat remarquable : que les surfaces ou aires sont proportionnelles aux temps employés à les parcourir, de telle sorte que, dans des temps égaux les aires décrites par le rayon vecteur, sont égales numériquement, quoique de forme différente. Il fallait ensuite trouver la nature de la trajectoire décrite par la planète. Kepler essaya d'abord d'une courbe particulière qu'il appelle *ovale*, puis il revint au cercle, enfin à l'ellipse, plaçant le soleil à l'un de ses foyers. Kepler avait trouvé ces trois lois que Bode a rectifiées en un point ; il s'écria avec enthousiasme, qu'il ne donnerait pas ces découvertes lors même qu'on lui ferait cadeau de la Saxe.

Les découvertes dont il vient d'être parlé exigeaient un ensemble immense de calculs ; Kepler en vint à bout en se servant des logarithmes du géomètre écossais Napier, logarithmes dont Kepler rectifia la théorie. La publication des Tables Rodolphines ne lui demanda pas non plus de médiocres travaux : ces tables renfermaient les éléments des divers mouvements célestes d'après les observations de Ticho-Brahé ; Kepler tira de son propre fonds les principes et les lois des mouvements célestes ; puis soumit ces lois à l'épreuve décisive de l'expérience et au contrôle rigoureux du calcul. Après avoir trouvé les lois géométriques des mouvements célestes, Kepler voulut remonter aux causes même de ces mouvements. C'est ainsi qu'il fut conduit à l'idée de l'attraction universelle. Cette attraction, n'est pas seulement la cause de la chute des corps c'est elle encore qui produit les révolutions des corps célestes. Kepler en était venu à mettre, dans la lune, la cause des marées, et

à assigner au soleil la puissance qui, par la lumière et la chaleur, donne, aux planètes, le mouvement et la vie. Kepler fut moins heureux en admettant la loi inverse de la distance, tandis que la loi véritable est celle de l'inverse du carré ; il fut moins heureux aussi en expliquant la précession des équinoxes. La nécessité de déterminer exactement la position des astres le conduisait à s'occuper des réfractions astronomiques. Enfin, à propos du jaugeage d'une futaille, il fut conduit à la théorie des *maxima* qui devait bientôt exercer le génie de Fermat et mettre sur la voie qui aboutit à l'invention de l'analyse infinitésimale. On voit, par ces découvertes quel était le génie de Kepler ; on l'apprécie mieux encore en se rendant compte des moyens qu'il emploie pour les effectuer. Mais comme l'esprit humain est toujours faible par quelque endroit, Kepler partageait les préjugés astrologiques du xvii<sup>e</sup> siècle ; il croyait à l'influence de la conjonction des astres ; il s'occupa de l'année platonique et de la fin du monde. C'était, du reste, un esprit éminent en philosophie, une âme très fondée en religion ; il se plaisait à rechercher, dans la nature et dans les sciences, les empreintes de la trinité ; et s'il réussit à ces grandes découvertes, c'est parce qu'il crut que Dieu, en créant le monde, avait fait de la géométrie. Ses œuvres sont le commentaire de cette parole des Écritures : « Dieu a tout fait avec nombre, poids et mesure. »

58. La vie de Galilée est difficile à écrire ; beaucoup de points sont restés obscurs et les détails connus sont défigurés par les passions ; il faut beaucoup de calme et de discernement pour ne pas excéder ou défaillir. C'est une raison, au moins pour se tenir sur ses gardes. Galilée naquit à Pise en 1564, d'une famille originaire de Florence. Destiné d'abord au commerce, il fut appliqué à la médecine, science qui jouissait alors d'une grande considération. A Pise, où il étudiait, il fit sur la lampe d'une église, qui exécutait une série d'oscillations, ces observations qui marquent la direction et la puissance de son génie. A vingt-cinq ans, Galilée professait à l'université de Pise. L'exiguïté de son traitement lui fit chercher une position meilleure ; la république de Venise le nomma professeur à Padoue, avec des avantages considérables. Galilée passa

Galilée.

dix-huit ans dans cette ville : c'est là qu'il fit ses principales découvertes : ses émoluments augmentaient avec sa réputation. En 1610, âgé de 46 ans, Galilée fut nommé mathématicien du grand-duc et vint, avec augmentation de traitement s'établir à Florence. A cette date, commence la série des évènements qui troublèrent si profondément la fin de sa carrière. Galilée était partisan déterminé du système de Copernic ; ses observations astronomiques excitèrent l'admiration la plus vive et l'opposition la plus violente. Les partisans des anciennes doctrines eurent recours contre lui, aux plus détestables arguments. Les uns regardaient ses observations comme impossibles ; les autres, tenaient les lunettes pour artifices du démon et les mathématiques pour invention du diable ; d'autres allaient jusqu'à dire ce système absolument contraire à la foi. On cite en particulier le discours d'un moine, dont le texte, perfidement détourné de son sens, renfermait une allusion personnelle contre Galilée : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cælum?* Nous sommes, il ne faut pas l'oublier à l'époque on se livrent les grandes batailles du protestantisme. Chacune se jette avec fureur dans les disputes religieuses ; le premier venu se pose en théologien, voire en réformateur. On sait combien ces disputes que nous avons peine à comprendre aujourd'hui, remuèrent profondément la vieille Europe, y déchainèrent les plus effroyables bouleversements, les plus sanglantes guerres.

Le premier  
procès.

59. Dans ces conjonctures, Galilée n'avait qu'à imiter l'exemple de Copernic, se tenir au scientifique pur, et retranché dans ses forteresses, abattre ses adversaires. « En vain, dit Biot, le cardinal Mafféo Barberini, depuis Urbain VIII et le cardinal Bellarmin lui faisaient dire que, s'il voulait se borner à présenter ses doctrines au titre de spéculations mathématiques, on avait l'espérance qu'il ne serait pas inquiété. Il ne put se résoudre à cette prudence et ses ennemis profitèrent habilement de l'avantage qu'il leur offrait. » Galilée avait d'autres torts ; il avait dédaigné le mariage et vécu maritalement avec une femme qui l'avait rendu père de trois enfants ; il entretenait, avec les coryphées italiens du protestantisme, notamment avec Fra Paolo, le grand ennemi de Rome, des

relations amicales et se laissait voir atteint d'indifférentisme. Ses écrits, où il se permettait des excursions sur le terrain religieux furent dénoncés au Saint-Office. Le 23 février, la congrégation des cardinaux, après avoir instruit la cause, rendait un décret ou les nouvelles doctrines étaient condamnées en ces termes :

« Dire que le soleil est fixe et centre du monde et immobile de tout mouvement local, est une proposition absurde et fautive en philosophie, et formellement hérétique, parce qu'elle est formellement contraire à la Sainte-Écriture.

« Dire que la terre n'est pas au centre du monde, ni immobile, mais qu'elle se meut, même d'un mouvement diurne, est aussi une proposition absurde et fautive en philosophie, et, théologiquement parlant, au moins erronée quant à la foi. »

En même temps, étaient censurés ou prohibés les livres où l'on enseignait cette doctrine. Le livre de Copernic fut maintenu avec certaines corrections. Galilée ne fut pas nommé, mais reçut avis des décisions du Saint-Office et promit de s'y conformer. Du reste, en dehors du procès, il fut traité personnellement avec bienveillance, et par le pape Paul V et par le cardinal Barberini, qui éprouvait pour son savant compatriote, une véritable affection.

La congrégation avait bien réellement, sans compétence et avec une médiocre connaissance des choses, condamné le système du monde. Pourquoi ? Ce système n'était autre que le système mis en honneur depuis deux siècles par le cardinal Nicolas de Cusa et le chanoine Copernic, agréé par Eugène IV et Paul III. Si le système auquel Copernic a donné son nom, est hérétique, comment se fait-il que l'Église l'ait couvé dans son sein, couvert de ses ailes, pendant deux cents ans ? C'est impossible et nous devons soupçonner la manière d'entendre la condamnation. Comment donc l'Église, si bienveillante envers ses dignitaires, est-elle devenue si ombrageuse envers Galilée ? Cette différence de procédés s'explique par la différence des temps. A l'époque où Cusa et Copernic exposèrent leur système, les lettrés seuls y firent attention ; la paix resta dans les consciences et l'Église ne vit pas attaquer son magistère. Quand Galilée parla, le protestantisme était au paroxysme de ses fureurs.

Le libre examen déchainé régnait en despote ; les foules se jetaient avec une avidité égale à leur incompetence sur les problèmes qu'il soulevait entre la religion et la science. Galilée, amoureux de la gloire au comptant, recherchait ce tribunal populaire et lui déférait volontiers les tracasseries qu'on lui suscitait. L'émotion devint promptement générale. Le pourquoi et le comment volaient de bouche en bouche. Comment tant de choses que nous avons crues de bonne foi, étaient fausses et pourquoi, parmi celles que nous croyons encore, n'y en aurait-il pas d'aussi fausses que celles dont nous connaissons aujourd'hui la fausseté ? Il y a donc beaucoup de choses dans la Bible qu'il faut prendre au sens figuré, et plus au sens littéral ? C'est ce que disaient les protestants. Ou tracera-t-on la limite respective ? Galilée, qui ne manquait pas d'audace sur un terrain étranger au sien, voulut résoudre à lui seul ce problème inquiétant pour l'autorité de l'Église. Dans ce but, il écrit, à son ami, le bénédictin Castelli, professeur de mathématiques à Pise, une lettre, qui est un chef-d'œuvre de style et de raison, comme tout ce qu'il faisait, mais où il y avait des taches qui tachaient et maculaient la doctrine de l'Église. On condamna et les prétentions et la doctrine : la condamnation est une mesure de police, un *embargo* sur la circulation d'idées qui mettaient les têtes en feu et créaient des périls.

Le second  
procès.

60. A l'avènement d'Urbain VIII, le nouveau pontife écrivit au grand-duc de Toscane pour le complimenter ; dans l'énumération des gloires de la Toscane, il mentionna avec honneur Galilée et ses découvertes. Galilée crut le mouvement opportun pour reprendre la défense de son système ; il fit même le voyage de Rome pour s'assurer qu'on pouvait sans péril, se consacrer à cette œuvre défendue. Ce voyage n'eut d'autre résultat que de faire renouveler les prohibitions antérieures. Battu sur ce point, l'astronome n'écrivit pas moins son livre de *dialogues*, origine et occasion de son second procès. Pour publier ce livre, Galilée obtint, du maître du Sacré-Palais, un permis d'impression ; ce permis fut accordé, moyennant certaines modifications dans le corps de l'ouvrage et dans les conclusions ; en outre, le livre devait être précédé d'une préface

dont la rédaction serait arrêtée d'un commun accord. Sur ces entrefaites, la peste éclata à Florence ; le P. Riccardi demanda qu'on lui envoyât le manuscrit à nouveau ; à cause de la peste, cela ne se put ; le maître du Sacré-Palais se contenta de revoir la préface. Le livre parut, aux applaudissements des ennemis et au grand mécontentement des amis. Galilée fut déféré au Saint-Office comme coupable d'avoir caché la défense qu'on lui avait faite en 1616 et d'y avoir contrevenu en défendant son système. En septembre 1632, Galilée reçut l'ordre de se transporter à Rome ; il prétexta d'abord les difficultés du voyage, son âge et ses infirmités ; enfin il fallut obéir. A son arrivée à Rome en 1632, Galilée fut logé d'abord chez l'ambassadeur florentin ; il le quitta seulement pour comparaître devant le tribunal de l'Inquisition. Son système de défense fut très simple : il se déclara prêt à souscrire tout ce qu'on demanderait de lui au nom de l'obéissance. Le 22 juin 1633, la sentence fut portée : elle prohibait de nouveau la théorie du mouvement de la terre, condamnait Galilée à la prison pour un temps indéterminé et l'obligeait, en même temps, à une rétractation solennelle. Cette affaire a été pendant longtemps travestie par des écrivains passionnés, et, malgré de savants travaux, c'est à peine si la vérité commence à reprendre ses droits. Nous présenterons, sur ce sujet, quelques réflexions.

61. A propos de ce procès, on a dit longtemps que le Saint-Office avait traité Galilée comme un vulgaire criminel ; qu'il avait été soumis à la torture ; qu'on lui avait crevé les yeux ; qu'il avait été condamné pour venger Urbain VIII de quelques plaisanteries ; que le procès reposait sur des actes faux ; que la congrégation était sans compétence ; que l'arrêt prouvait contre l'infailibilité des papes ; qu'il a porté grand préjudice à la science : ce sont là les principales accusations ; voici la réponse.

1° Galilée fut traité avec tous les égards dûs à son génie. Au premier procès, il ne fut même pas impliqué ; il reçut simplement un avis charitable et promit de s'y conformer. Au second procès, il fut procédé contre lui suivant les règles du droit, mais on lui

Quelques réflexions.

en adoucit toujours l'application. Au lieu de l'incarcérer avant le jugement, il habita, au Saint-Office, la chambre d'un officier du tribunal ; au lieu de le retenir en prison après, on lui assigna le jardin de la Trinité, puis le palais de l'archevêque de Sienne, enfin sa villa d'Arcetri, où il mourut en 1662. -

2° Galilée ne fut pas soumis à la torture : 1° Parce qu'il n'y avait pas lieu de la lui appliquer d'après les réglemens du Saint-Office, ce mode d'information n'étant applicable qu'à des accusés qui se refusaient à tout aveu ; 2° Parce que, interrogé, il a répondu catholiquement au commencement de l'examen rigoureux et que la constatation de cette réponse catholique est exclusive de la perpétration de la torture ; 3° Parce que le lendemain du jour où l'on suppose qu'il fut torturé, Galilée fit une longue promenade, promenade qui serait un miracle, si la torture avait été effective ; 4° Parce que le procès-verbal n'en fait pas mention, omission inexplicable si la torture avait eu lieu ; dans tous les procès de l'Inquisition, le récit minutieusement détaillé de la procédure est la pièce capitale et obligatoire du dossier (1).}

3° Galilée perdit la vue quatre ans avant sa mort, six ans après le procès, cela est certain. L'accident est fâcheux, mais peu surprenant pour un vieillard de cet âge, dont la vie s'était passée à regarder dans de fortes lunettes. La particularité de l'abjuration et de *l'E pur se muove* tout après, est une belle invention, mais sans vraisemblance. Si Galilée abjurant avait insulté le tribunal, il eût été justement puni ; il était trop fin et trop peu ferme pour s'attirer pareille disgrâce.

4° Galilée ne fut pas condamné pour avoir mis, dans son *Dialogo* le personnage de Simplicius, où de petits adulateurs crurent pouvoir reconnaître Urbain VIII. Simplicius était un commentateur d'Aristote ; il était le représentant connu de la théorie des anciens ; Galilée le prit naturellement pour adversaire, le fit parler bien ou mal, là n'est pas la question, mais enfin n'étonna personne en combattant Simplicius. A Rome on n'ignorait pas cette particularité.

(1) Voir sur ce point : *les Incartades libérales et l'Apologétique pontificale* par Jules Morel, *passim*.

Galilée n'était du reste pas homme à se moquer d'un pape, surtout de son compatriote Urbain VIII, qui avait célébré ses découvertes. A supposer que Galilée eut manqué à son égard, aux plus vulgaires convenances, il se fut fait tort dans l'estime des gens de bien ; mais c'est peu connaître un pape que de le supposer capable de se venger d'une mauvaise plaisanterie.

5° Le procès de 1632 était la suite du procès de 1616 ; Galilée, publiant le *Dialogo*, avait violé sa promesse et bravé la défense ; il fut poursuivi comme double infracteur à un règlement judiciaire. Le dossier est maintenant sous les yeux du lecteur. Tant que ce dossier est resté dans les archives de Rome, on a pu en parler à sa fantaisie ; maintenant on n'a plus cette ressource.

6° La Congrégation était sans compétence pour juger une question de mécanique céleste et en la jugeant d'après Aristote, les cardinaux se sont trompés, comme tout le monde se trompait de leur temps. Mais ils avaient une incontestable compétence pour décider sur l'interprétation des Écritures et pour empêcher la circulation d'une théorie funeste aux âmes et à l'autorité de l'Église. C'est cette seconde question que le Saint-Office a jugé : il avait, pour agir ainsi, pouvoir et devoir.

7° L'arrêt ne prouve rien contre l'infaillibilité des papes. Les deux jugements n'ont pas été signés par Paul V et par Urbain VIII ; ils ne décident point *ex cathedra* et ne formulent pas une définition dogmatique. En 1758, le *Dialogo* a même été rayé de l'index et il a été, depuis, permis de faire des thèses théologiques sur le système du monde, tel que l'ont fait connaître Copernic, Kepler et Newton.

8° L'arrêt n'a nui en rien à la science. Après comme avant, on a continué d'étudier la physique et l'astronomie. En Italie et dans les autres contrées du monde, il s'est trouvé, des savants pour suivre les œuvres de leurs devanciers, les compléter et les agrandir. L'avenir ne démentira pas le passé ; et le Saint-Siège ne cessera pas de protéger ces sciences. (1)

(1) Sur l'affaire de Galilée, consulter d'abord les pièces du procès, puis la *Question de Galilée*, par BOUCHER DE LÉPINOIS, et *Galilée, les droits de la science*, par TH. HENRI MARTIN.

62. Ce qu'on admire surtout dans Galilée, c'est un talent incomparable d'observation et une sagacité prodigieuse pour pénétrer les mystères de la nature et en démêler les lois. Avec cela, homme d'action, sachant vulgariser ses découvertes, et, au besoin, combattre pour les propager. Mais se risquant dans ces pugilats, se livrant même par des imprudences, soit parce qu'il ne faisait aucun cas des découvertes des autres savants, soit parce que, pour faire valoir les siennes, il ménageait trop peu l'adversaire. Dans le fond aussi, il avait des torts et ignorait beaucoup de choses découvertes ou mieux précisées depuis, par exemple sur le rôle de l'atmosphère dans les observations astronomiques. En astronomie, Galilée a découvert les montagnes de la lune, les satellites de Jupiter, les pléiades de la voix lactée, l'anneau de Saturne, les phases de Vénus, les taches du soleil et la libration de la lune. Ce ne sont pas là ses découvertes les plus importantes, car, pour les faire, il suffisait de regarder dans une lunette. Les découvertes les plus importantes et les plus difficiles de Galilée, concernent la mécanique et la physique. La première découverte de Galilée paraît être celle de l'isochronisme des petites oscillations du pendule. Ensuite, il entreprit de comparer entre eux divers pendules d'inégale longueur et fut ainsi conduit à la relation qui existe entre la longueur du pendule et la durée des oscillations. Ces observations le conduisirent à l'idée de faire servir le pendule à la mesure du temps ; il imagina une horloge fondée sur ce principe, mais sans moteur distinct, ce qui oblige de réserver à Huyghens cette belle application de la mécanique. Après les recherches sur le pendule, viennent les travaux sur la chute des corps et sur les lois de la pesanteur. Ces admirables travaux ont servi de base à la science tout entière du mouvement ; ils ont donné le moyen de calculer et de mesurer les effets, non seulement de la pesanteur, mais de toutes les forces de la nature. Les lois de la chute des corps sont bien connues ; disons seulement que la solution de la question exigeait une grande sagacité et nécessitait de difficiles expériences. Galilée se servit pour cela du plan incliné qui permit de modérer la rapidité de la chute et de rendre le mouvement facilement observable.

L'étude du plan incliné donna, à Galilée, l'occasion de démontrer des propriétés remarquables, qui ont été ensuite généralisées et étendues à toutes les machines. Galilée ne s'en tint pas là, car il possédait un talent merveilleux pour tirer de ses inventions, des conséquences et en faire de brillantes applications. Nous citerons en particulier la décomposition du mouvement d'un projectile lancé dans le vide et l'égalité des vitesses des corps pesants dans leur chute. Parmi les plus beaux travaux de Galilée, il faut encore compter ses recherches sur la théorie des machines, qui le conduisirent au principe fécond des forces virtuelles, principe fondamental de la mécanique et comme le résumé de cette science. Si l'on voulait énumérer complètement les travaux de Galilée, il faudrait encore parler de ses recherches sur l'hydrostatique, sur l'hydraulique, sur l'équilibre des corps flottants, enfin sur une foule de questions difficiles. Il faudrait aussi faire ressortir la part qu'il prit à la découverte du compas de proportion, du thermomètre et des aimants. Enfin il faut citer l'invention prodigieuse des lunettes avec lesquelles Galilée fit toutes ses découvertes en astronomie, qui par le télescope et le microscope, ouvrait à l'œil de l'homme, les horizons des infiniment grands et des infiniment petits. Il y avait de quoi donner le vertige et l'on doit s'étonner moins que jamais que l'Église, dans sa sagesse, ait voulu prévenir les ébranlements de la conscience publique.

63. Dans cette sphère des sciences physiques et mathématiques, nous rencontrons les grands noms de Pascal et de Descartes. A Pascal, on doit, sur la théorie des sections coniques, une foule de propositions nouvelles et le théorème de l'exagramme mystique ; des recherches sur la cycloïde ou problème de la roulette ; d'autres recherches sur la théorie des nombres et le calcul des probabilités ; en physique, l'équilibre des fluides et la pesanteur de l'air. A Descartes, on doit, la *Géométrie*, la *Dioptrique* et les météores. La théorie des équations algébriques fut d'abord l'objet de ses investigations. On lui doit, sur cette matière, une règle remarquable, et plusieurs principes nouveaux sur la composition des équations, ainsi que sur l'interprétation et l'usage des résolutions

Pascal et  
Descartes.

négatives. Mais sa découverte la plus importante concerne l'application de l'analyse à la géométrie des courbes. Dès lors, l'étude de la géométrie se ramène à une question d'analyse et emprunte à la puissante faculté de généralisation de l'algèbre une force extraordinaire. Cette transformation de la géométrie a produit, dans les sciences mathématiques, une révolution profonde, elle a préparé la voie aux immortels travaux de Newton. Descartes appliqua sa méthode à la solution de divers problèmes, à la construction des équations de divers degrés, et à la classification des courbes d'après le degré de leurs équations. La théorie des sections coniques fut l'objet de son attention spéciale : il étudia surtout *l'ovale*, le *folium* et les *tangentes*. La question des *maxima* et des *minima* fut, entre lui et Fermat, l'objet d'une controverse. En optique, Descartes suivant S. Thomas, substitua à la théorie de l'émission de la lumière, la théorie des *ondulations*. Descartes fut moins heureux pour sa théorie de la réfraction, il arriva pourtant à la loi des *sinus*, qui est la base de cette théorie. Pour l'application, Descartes s'occupait, mais sans succès de la forme la plus convenable à donner aux verres d'optique. En astronomie, il imagina les tourbillons, invention qui a réjoui beaucoup les gens d'esprit, heureux de prendre en défaut un homme de cette valeur. Descartes n'en est pas moins un grand géomètre ; il suffirait à sa gloire d'avoir rendu possibles les travaux de Newton.

Newton.

64. Isaac Newton naquit à Woolstrop, dans la province anglaise de Lancastre, en 1642. A douze ans, placé en pension, il laissa voir un certain penchant pour la mécanique ; il construisait lui-même, avec beaucoup d'habileté, des instruments et de petites machines, un cadran solaire, une horloge à eau, un moulin à vent. Sa mère, qui ne pensait pas en faire un savant, le fit, au bout de deux ans, revenir à la maison, pour administrer ses biens ; il les administra fort mal. On le renvoya à Gantham, puis on le plaça à Cambridge, où rien ne le distingua de ses condisciples. La géométrie de Descartes et l'arithmétique des infinis de Wallis lui révélèrent son génie. En 1665, la peste l'ayant ramené au logis, il y resta deux ans, livré à la méditation et pressentit dès lors les trois dé-

couvertes qui ont immortalisé son nom. D'après une anecdote bien connue, l'idée de l'attraction universelle lui fut suggérée par la chute d'une pomme. La peste ayant disparu, Newton revint à Cambridge et fut reçu *fellow* le dernier de sa promotion. Cet homme, si bien doué, manquait de cette facilité et de cette élégance qui exercent toujours tant d'influence sur les esprits des juges ; il aimait à se concentrer dans des méditations solitaires et n'aimait guère moins à en dissimuler les résultats. En 1668, le géomètre Mercator ayant publié un *Logarithmotechnie*, Newton, qui s'était occupé des mêmes questions, était arrivé à des résultats plus généraux ; il communiqua, à son professeur Barrow, un travail intitulé : *De analysi per æquationes numero terminorum infinitas*. Barrow fut dès lors pour Newton ce que Mœstlin avait été pour Kepler ; il l'encouragea, publia ses premières découvertes et lui céda sa chaire de Cambridge. Newton était trop préoccupé pour être un bon professeur ; ce qui manquait aux leçons de la chaire, il le racheta par les découvertes incessantes de son cabinet. En 1672, il communiquait à la société royale de Londres un télescope. L'instrument produisit une vive sensation ; Newton communiqua une découverte plus importante, l'analyse de la lumière. Depuis quelques années, il entrevoyait la gravitation universelle ; mais il était arrêté, ne possédant pas une mesure suffisamment précise de la terre. En 1682, un astronome français ayant précisé ce calcul, enleva l'obstacle ; Newton, dès lors, n'eut plus de repos, il travailla nuit et jour, et, en 1687, il publia les *Principes de philosophie naturelle*, l'ouvrage le plus parfait qui soit sorti de la main d'un savant. L'accueil ne fut pas d'abord ce qu'il devait être ; il y eut des réclamations, non seulement du vétilleux Hooke, mais de Huyghens, de Fontenelle, de Bernouilli et de Leibnitz. A cette heure solennelle, un incendie accidentel détruisit des papiers de Newton et perdit pour toujours une quantité énorme de recherches ; la raison de Newton subit une éclipse, il resta fou pendant dix-huit mois. Lorsqu'il fut guéri, il se confina dans la retraite ; comblé d'honneurs et de richesses, il reprit ses travaux et s'occupa surtout de réviser ses premiers ouvrages. Newton mourut en 1727 et fut in-

humé à Westminster. On lit sur sa tombe : « Que les mortels se glorifient de ce qu'il ait existé un homme qui a fait tant d'honneur au genre humain. »

Travaux de  
Newton.

65. Les travaux de Newton embrassent les sciences physiques, les mathématiques et le système du monde. Dans les sciences physiques, on doit à Newton, de profondes recherches sur la nature et le rôle de l'affinité, sur la dispersion de la lumière, les anneaux colorés, le refroidissement des corps, les actions capillaires et les réfractions astronomiques. En mathématiques, on doit à Newton la découverte du calcul infinitésimal. En étudiant les mouvements célestes et généralisant les résultats de ses calculs, il fut amené à considérer d'une manière abstraite le mode de génération et la loi du développement des quantités d'un ordre quelconque, telle est l'origine de la méthode des *fluxions*, l'une des formes du calcul infinitésimal. Ce calcul entrevu par Fermat, avait été déterminé simultanément par Newton et par Leibnitz. Les procédés du calcul et les signes, plus simples, de Leibnitz ont fini par prévaloir. Cette découverte a renouvelé entièrement le domaine des sciences mathématiques. Mais la grande, l'incomparable découverte de Newton, c'est l'attraction universelle. Kepler était parvenu à établir, sous une forme géométrique, les lois des mouvements célestes. Le grand honneur de Newton sera d'en donner une interprétation mécanique, de les rattacher à une même origine et de poser ainsi les principes de l'astronomie. Les astres se meuvent dans des orbites curvilignes et changent, à chaque instant, de direction et de vitesse ; donc il y a une cause extérieure, une force, dont il s'agit de déterminer la loi d'action. « Or, dit le docteur Valson, d'après l'une des trois lois de Kepler, les aires décrites par les rayons vecteurs des planètes sont proportionnelles aux temps employés pour les parcourir. Newton en déduit, par l'analyse, que la force est attractive et dirigée vers le centre du soleil. Kepler avait démontré, en second lieu, que les planètes décrivent des ellipses dont le soleil occupe un des foyers ; Newton conclut de cette forme géométrique que la force d'attraction varie en raison inverse du carré des distances ; de manière que si la distance devient deux,

trois, quatre fois plus grande, l'attraction deviendra quatre, neuf, seize fois plus petite. Au moyen de ces deux premières lois, le mouvement d'un astre particulier se trouve défini ; toutefois une dernière question reste à résoudre : l'action du soleil est-elle la même sur toutes les planètes ou bien varie-t-elle d'intensité avec la nature même de l'astre ? En d'autres termes, les diverses particules de matière répandues dans l'espace, se comportent-elles de la même manière par rapport à l'attraction, ou bien existe-t-il à cet égard des différences provenant de l'espèce de matière dont chaque astre est composé. Et pour poser la question en termes encore plus précis, deux masses égales de matière, prises dans deux astres quelconques, placées dans les mêmes conditions, produiront-elles toujours les mêmes effets d'attraction » La troisième loi de Kepler renferme également la solution de ce problème. Elle s'énonce en disant qu'il y a un rapport constant entre les cubes des grands axes des orbites et les carrés des temps des révolutions ; mais il résulte précisément des calculs de Newton que ce rapport mesure exactement l'énergie de l'attraction solaire sur chaque planète, l'attraction étant rapportée à l'unité de masse et à l'unité de distance. Donc cette force est constante et l'on est ainsi conduit au principe de l'attraction universelle qu'on peut résumer ainsi : 1° Toutes les particules de matière répandues dans les espaces célestes s'attirent mutuellement avec une intensité constante et uniforme ; 2° Cette attraction est proportionnelle aux masses et varie en raison inverse du carré des distances(1). »

66. « La découverte du calcul infinitésimal, à laquelle nulle autre ne peut être comparée dans l'histoire de la science, constitue le principal titre de gloire de Leibnitz. Il y fut conduit par l'application de ses principes métaphysiques sur la loi de continuité des grandeurs. Dans le monde des êtres créés, la monade élémentaire est une image réduite de tout l'univers et renferme en elle-même la cause et le principe de tous ses actes futurs ; de même, dans le domaine des sciences abstraites, l'infiniment petit, cette autre monade des grandeurs mesurables, est l'image de l'infini et renferme en

Travaux de  
Leibnitz.

(1) VALSON, *les Savants illustres*, t. II, p. 221.

substance toute la série des propriétés que l'analyse déduira par la suite. Noter l'infiniment petit, approfondir sa nature et caractériser ses propriétés sera l'objet du calcul différentiel ; revenir ensuite de l'élément au tout lui-même dont il est la base et trouver dans la notion de continuité des grandeurs, les lois de leurs combinaisons et l'explication des divers phénomènes de la nature, tel sera l'objet du calcul intégral. Les idées métaphysiques de Leibnitz sur l'infini, auront, par la suite, à subir des modifications notables, mais son calcul est resté intact et ses notations algébriques, traduction sensible de ses conceptions philosophiques, sont encore les seules dont on fasse usage aujourd'hui (1). Leibnitz posa les principes de ce calcul infinitésimal dans les *Actes* de Leipzig, en 1684, et laissa aux frères Bernouilli, le soin d'étendre et de propager la nouvelle analyse. La coutume existait alors, entre savants, de se porter des défis et de se proposer des problèmes difficiles. Jean Bernouilli proposa les problèmes de la chaînette, de la courbe isochrone, de la loxodromie, de la courbe lintéaire, des courbes roulantes, des caustiques et de la spirale logarithmique. Jean Bernouilli imagina le calcul exponentiel et proposa les problèmes de la cycloïde et de la brachistochrone. Leibnitz aimait à voir fleurir dans les jardins d'autrui les plantes dont il avait fourni les graines. Cependant il rentra en lice pour résoudre le problème des courbes synchrones et le problème non moins difficile des trajectoires. Leibnitz s'occupa aussi de mécanique ; il réalisa, dans cette science, un progrès considérable, en établissant le premier, les principes sur lesquels repose la dynamique. Descartes avait ramené l'étude de la matière à l'étendue et au mouvement ; Leibnitz envisage les choses à un point de vue tout opposé. La matière est inerte ; à côté de cette substance essentiellement passive, existe la force, qui est à la matière, ce que la vie est aux animaux et la pensée à l'homme. La science et les faits ont prononcé en faveur des idées de Leibnitz.

67. C'est aujourd'hui une prétention commune de vouloir substituer la science à la foi et tout régler par l'évidence ou par la démonstration. Nous pourrions répondre, à cette prétention vaine,

(1) VALSON, *Op. cit.*, t. II, p. 311.

que la science opère dans une sphère différente de celle où évolue la foi ; qu'elle n'atteint pas notre âme sous les mêmes rapports et ne peut réussir à régler nos mœurs. Nous aimons mieux, avec Balmès, faire observer que la science, au lieu d'exclure la foi, l'exige. En parcourant l'histoire moderne des connaissances humaines et en jetant un regard sur les opinions, nous voyons les hommes qui se piquent le plus d'esprit d'examen et de liberté de penser, être à peine autre chose que l'écho des opinions d'autrui. « Si l'on examine attentivement cette chose qui sous le nom de *science*, fait tant de bruit dans le monde, on remarque que l'autorité y exerce, dans le fond, un grand empire, et qu'à l'instant même où l'on voudrait y introduire un esprit d'examen entièrement libre, même à l'égard des points qui relèvent du raisonnement seul, la plus grande partie de l'édifice scientifique s'abîmerait aussitôt : il ne resterait que bien peu d'hommes en possession de ses *mystères*. Aucune branche des connaissances humaines, quelles que soient l'évidence et l'exactitude dont elle se glorifie, n'est exceptée de cette règle. Riches comme elles le sont en principes évidents, rigoureuses dans leurs déductions, abondantes en observations et en expériences, les sciences naturelles et exactes n'appuient-elles pas cependant une grande partie de leurs vérités sur d'autres vérités *plus hautes*, dont la connaissance exige nécessairement une délicatesse d'observations une sublimité de calcul, un coup d'œil pénétrant, qui n'appartient qu'à un bien petit nombre d'hommes (1). » Lorsque Copernic, Kepler, Galilée, Newton jettent au milieu du monde savant, le fruit de leurs profondes découvertes, combien, parmi leurs disciples, peuvent se flatter d'obéir à des convictions. Et je ne fais pas d'exception pour ceux qui, à force de travail, étaient parvenus à comprendre quelques unes de leurs démonstrations savantes. En suivant ces mathématiciens dans leurs calculs, ils se croient *pleinement convaincus* ; si ces mathématiciens disparaissent, vous verrez aussitôt l'esprit des disciples vaciller, des raisonnements se confondre, les observations ne plus s'ajuster aussi bien aux faits. Alors celui qui se croyait un observateur impartial, un libre-penseur,

(1) BALMÈS, *Protestantisme comparé au catholicisme*, t. I, p. 64.

102 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
verra qu'il était subjugué par l'ascendant du génie ; il donnait un assentiment, mais n'avait pas de conviction ; au lieu d'être un philosophe, c'était un écolier. Je ne parle pas seulement de l'immense troupeau des esprits médiocres, de ceux qui ne savent des sciences, comme de la religion, que les solutions définitives, le catéchisme ; je parle même de véritables savants. Qu'ils se replient sur eux-mêmes, qu'ils examinent leurs convictions scientifiques ; qu'ils se demandent si, même dans ces matières où ils se jugent plus compétents, ils ne sont pas subjugués par l'ascendant de quelque auteur de premier ordre. Je crois qu'ils seront forcés d'avouer que, dans la plupart des questions, ils ont moins des convictions que des croyances.

Caractères  
religieux de  
l'astro-  
nomie.

68. Non seulement, les sciences exigent la foi ; mais l'astronomie, dont les maîtres viennent de passer sous nos yeux, est une science religieuse, une science qui prêche la foi et la dévotion.

L'astronomie, prise dans sa plus haute généralité, est une science qui a pour objet de découvrir les astres et leurs révolutions, le principe premier et le but final de tous leurs mouvements. « Savoir, disait l'ancienne école, c'est savoir par les causes ; ce n'est pas seulement avoir la connaissance des faits, mais posséder encore la connaissance des causes et des résultats. »

La science astronomique pose trois questions essentielles :

1° Quelles sont les pièces constitutives de l'univers ? Quels sont les astres qui composent, en particulier, notre système solaire ? D'après quelles lois roulent sur eux-mêmes et circulent, dans l'espace, ces différents astres ?

2° Quelle est la cause créatrice de ces astres et la puissance directrice de leurs mouvements ?

3° Quelle est la fin des soleils et le terme de leurs satellites ?

La science vraie, celle qui s'inspire du bon sens et de la foi, donne à chacune de ces questions une réponse nette, décisive, victorieuse par son évidence.

1° Le monde se compose d'une multitude de soleils. Chaque soleil, immobile sur lui-même, est le centre autour duquel gravitent des astres secondaires, appelés planètes. Le soleil, qui sert de point

central à notre système planétaire, a pour satellites : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus. Les autres soleils ne nous apparaissent que sous forme d'étoiles distinctes ou comme poussière confuse d'étoiles formant des nébuleuses. L'ensemble harmonique des soleils et des planètes constitue le système général du monde.

Chaque astre est consistant en lui-même par une force nommée l'attraction moléculaire. De plus, chaque planète est assujettie à un double mouvement de rotation sur elle-même et de translation autour du soleil; ce double mouvement est la résultante de la force centripète et de la force centrifuge, c'est-à-dire de la vertu qu'ont les astres de s'attirer et de se repousser. La combinaison harmonieuse de ces forces et de ces mouvements s'appelle la gravitation.

On exprime la loi de la gravitation universelle en disant qu'elle s'exerce en raison directe de la masse des astres et en raison inverse du carré des distances.

2° Ces soleils, ces planètes, ces mondes, ont été créés par Dieu. La volonté divine ne se sépare pas de la puissance divine. Pour créer, il suffit donc à Dieu de vouloir. Tout sort du néant comme il le veut, et dans l'état où il le veut.

Au commencement, le ciel à l'état d'espace indéfini, et la terre à l'état informe au sein de l'abîme, des ténèbres et du chaos des éléments;

Puis la lumière à l'état de diffusion;

Le firmament à l'état fixé pour la séparation des eaux supérieures et des eaux inférieures dans l'espace;

Les herbes, les plantes, les arbres à l'état de pleine vigueur;

Le soleil à l'état de centre lumineux; la lune à l'état de flambeau secondaire; les étoiles à l'état d'ornement du ciel et de la terre;

Les poissons, les oiseaux, les animaux, les reptiles, à l'état de populations matérielles et instinctives de l'eau, de l'air et de la terre ferme;

Enfin, l'homme et la femme à l'état parfait de l'âme et du corps.

Entre la création au commencement et la création subséquente des six jours, il y a une distinction marquée, une carrière ouverte

aux fantaisies des géologues ou des astronomes. Mais, un principe certain, c'est que Dieu a tiré du néant toutes créatures, et que la puissance créatrice continue de créer en conservant et en gouvernant son ouvrage. Les mouvements de la matière sont l'effet d'une impulsion divine; les admirables révolutions du globe, avec leurs lois constantes et leur précision merveilleuses, sont l'effet d'une volonté d'En-Haut. « Et, a dit Newton, il est contraire à toute philosophie de chercher ailleurs l'origine et la loi du monde (1). »

3° Où vont ces astres avec leurs mouvements, et que deviendront les soleils dans leur immobilité? Question soustraite aux investigations humaines. Qu'il soit cependant permis de continuer à croire que les créatures inanimées, ayant commencé, doivent finir; que tous leurs mouvements auront pour terme le repos; que les soleils, qui supportent chaque système planétaire, variable sur leurs grandes axes, aspirent à se reposer en Dieu; enfin, qu'au terme des siècles, une terre renouvelée, des cieux renouvelés, par le fait d'une ascension séculaire et d'une transformation mystérieuse, prêteront à Dieu de nouveaux théâtres pour les jeux de sa force, les grâces de son amour et les merveilles de sa Providence.

Dieu au commencement, Dieu au milieu, Dieu à la fin; Dieu créateur, Dieu législateur, Dieu repos et béatitude des créatures : telle est, en résumé et dans sa notion la plus haute, la science astronomique.

Ainsi l'astronomie, science naturelle par son objet, physique et mathématique par ses moyens d'investigation et par le caractère de sa certitude, est, dans ses principes comme dans ses résultats, une science religieuse au premier chef. En vingt endroits des saintes Écritures, l'Esprit-Saint proclame que les cieux racontent la gloire de Dieu. La beauté poétique, répandue à profusion dans sa nature, atteste qu'un rayon du ciel illumine la terre. Le cœur humain, sensible à ces beautés et en harmonie avec ces déclarations, trouve quelque chose de proprement divin dans le spectacle d'une aurore boréale, d'un soleil levant sur les glaciers, ou d'une nuit d'été couronnée d'étoiles. La science, à son tour, la grande et magnifique

(1) Optique, livre III.

science, confirme les sentiments du cœur, les révélations des choses et les oracles du Saint-Esprit. Tous les grands astronomes, qui n'ont pas été profondément pieux, se sont vus condamnés, sur les questions de principes, à un doute discret, à une ignorance pénible ou à de pitoyables erreurs. Ceux, au contraire, qui ont touché, de l'esprit, aux dernières limites des connaissances, ceux-là étaient tous de vaillants chrétiens. Le profond mathématicien, qui naguère étonnait l'Europe par l'étendue et la multiplicité de ses travaux, l'illustre Cauchy, nous a laissé, dans ses délassements poétiques, une preuve aimable de sa vive piété envers

Le Dieu dont l'univers atteste la puissance.

Le grand Euler était, au dire de Condorcet, rigide observateur des pratiques religieuses de sa communion. Descartes reconnaît Dieu créateur de la matière et moteur premier de tous les mouvements. Pascal, qui reproche à Descartes d'avoir limité l'action divine; Pascal, avec le noble dédain permis au génie, traite de *lâcheté et d'extrême bassesse de cœur* l'impiété de ceux qui ne retrouvent pas Dieu dans ses œuvres. Newton se réjouit de ses travaux, parce qu'ils doivent « étendre et élargir les limites de la philosophie morale. » Copernic reçoit sur le lit de mort un bref du pape Paul III, et exhale son dernier soupir dans un hymne au Seigneur. En adoration devant Dieu, l'immortel Képler épanche son cœur et son génie dans cette invocation :

« Avant de quitter cette table, sur laquelle j'ai fait toutes mes recherches, il ne me reste plus qu'à élever mes yeux et mes mains vers le ciel et à adresser, avec dévotion, mon humble prière à l'Auteur de toute lumière :

« O toi! qui, par les lumières sublimes que tu as répandues sur toute la nature, élèves nos désirs jusqu'à la divine lumière de ta grâce, afin que nous soyons transportés un jour dans la lumière éternelle de ta gloire, je te rends grâces, Seigneur et Créateur, de toutes les joies que j'ai éprouvées dans les extases où m'a jeté la contemplation de l'œuvre de tes mains. Voilà que j'ai terminé ce livre, qui contient le fruit de mes travaux; j'ai mis à le composer toute la somme d'intelligence que tu m'as donnée. J'ai proclamé

devant les hommes toute la grandeur de tes œuvres; je leur en ai expliqué les témoignages autant que mon esprit fini m'a permis d'en embrasser l'étendue infinie. J'ai fait tous mes efforts pour m'élever jusqu'à la vérité, par les voies de la philosophie, et s'il m'était arrivé de dire quelque chose d'indigne de toi, à moi, méprisable vermisseau, conçu et nourri dans le péché, fais-le moi connaître, afin que je puisse l'effacer. Ne me suis-je point laissé aller aux séductions de la présomption en présence de l'admirable beauté de tes ouvrages? Ne me suis-je pas proposé ma propre renommée parmi les hommes, en élevant ce monument, qui devrait être tout entier consacré à ta gloire? Oh! s'il en était ainsi, reçois-moi dans ta clémence et dans ta miséricorde, et accorde-moi cette grâce que l'œuvre que je viens d'achever soit à jamais impuissante à produire le mal; mais qu'elle contribue à ta gloire et au salut des âmes! »

Voilà les oracles de l'astronomie.

69. Au lieu de reconnaître Dieu dans ses œuvres, les hommes, par faiblesse de cœur ou légèreté d'esprit, ont, de tout temps, abusé des œuvres, pour méconnaître le grand ouvrier. L'immensité des cieux, en particulier, a servi de prétexte aux rêves et aux vaines théories. Dans l'antiquité, les Chaldéens mêlaient, à des observations judicieuses, des combinaisons fantastiques; les Perses adoraient le Soleil; les Egyptiens appuyaient, sur les faits astronomiques, les éléments de leur mythologie; les Grecs et les Romains croyaient à la prédestination des étoiles, aux oracles de la foudre, à tous les signes de l'atmosphère. Dans les temps modernes, il serait difficile de dire jusqu'où s'est porté le dévergondage de l'astrologie. Au dix-huitième siècle, sous l'empire de la démence philosophique, Buffon rêva sa cosmogonie conjecturale, et Fontenelle, sa pluralité des mondes; mais l'un, jusque dans ses jovialités, avait pris soin de rassurer les âmes timorées; l'autre rétracta publiquement ses erreurs. Après la Révolution française, au milieu des bassesses morales qu'avait amené le jacobinisme, Lalande, tombé en enfance, et Laplace, devenu sénateur, prêchèrent ou insinuèrent l'athéisme en astronomie. « Je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse d'un Dieu, disait l'un; on ne comprend point Dieu, di-

Les  
erreurs des  
astronomes  
contem-  
porains.

sait l'autre, on ne le voit point ; on explique tout sans lui. » Pour avoir prononcé le nom trois fois saint, Bernardin de Saint-Pierre fut hué à l'Institut. L'athéisme sans phrase : tel était, au début, du siècle, l'aboutissement de la science... et de l'ignorance astronomiques.

Toutefois, les livres des astronomes, composés de formules d'algèbre et de démonstrations géométriques, étaient restreints à un petit nombre de lecteurs et n'offraient que peu de dangers pour la foi. En ces derniers temps, sous l'impression des défaillances contemporaines, sont nés les livres vulgarisateurs. Ces livres, écrits d'un style enthousiaste, sont plus légers de science que de prétentions. Sans vouloir exagérer leur importance, nous devons reconnaître qu'ils sont les produits de la pensée démocratique, et qu'ils visent à la diffusion des lumières ; que la faveur populaire s'attache à ces tranchantes et fatidiques élucubrations ; et que si le serpent de l'impiété s'est caché sous les fleurs de l'astronomie, son venin peut troubler nos mœurs et compromettre l'ordre public. Que si notre regard se porte des livres sur la société, nous verrons la question grandir et l'on comprendra nos instances.

« Je considère, dit Guizot, avec un sentiment très perplexe, l'état actuel de mon pays. J'ai l'âme pleine à la fois de confiance et d'inquiétude, d'espérance et d'alarme. En bien et en mal, la crise où est plongé le monde civilisé est infiniment plus grande que ne l'ont prévu nos pères, plus grande que nous ne le pensons nous-mêmes, nous qui en avons déjà subi les plus divers effets. Des vérités sublimes, des principes excellents sont intimement mêlés à des idées essentiellement fausses et perverses. Un beau travail de progrès et un hideux travail de destruction se poursuivent à la fois dans les esprits et dans les sociétés. L'humanité n'a jamais flotté à ce point entre le ciel et l'abîme. C'est surtout *quand mes regards se portent sur la génération qui s'avance*, quand j'entends ce qu'elle dit, et que j'entrevois ce qu'elle désire et espère, c'est surtout alors que je me sens saisi en même temps de sympathie et d'anxiété. Les sentiments honnêtes et généreux abondent dans ces jeunes âmes ; elles ne repoussent point les idées justes qu'elles n'ont pas

108 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
d'abord reconnues, ni les freins que la loi divine inspire aux ambitions humaines ; mais, par un étrange et déplorable amalgame, les bons instincts et les mauvaises tendances y coexistent simultanément ; les idées les plus inconciliables s'y rencontrent et y persistent ensemble ; la vérité n'en chasse pas l'erreur ; la lumière y apparaît, mais au sein du chaos et pas assez forte pour le dissiper (1). »

C'est en présence de cet état des esprits et sous l'impulsion du sentiment qu'il inspire, que nous devons rechercher les erreurs funestes, propagées par les livres vulgarisateurs de l'astronomie.

En examinant ces ouvrages dans leurs généralités, on voit qu'ils méprisent le passé, dédaignent le présent, et se livrent tout entiers à la *philosophie de l'avenir*. Les auteurs de ces écrits ne sont évidemment pas des hommes qui réfléchissent, qui raisonnent, qui rament comme le commun des mortels : ce sont des Messies. Leurs œuvres ne sont point pièces sujettes à discussion ; ces Messieurs ne se passent pas au crible : c'est la Genèse de la science, l'Euclide de la liberté, l'Évangile du progrès, l'Apocalypse de la civilisation. Chapeau bas, lecteur ; nous avons affaire à forte partie : nous touchons à des dieux.

Cependant, sous ces dithyrambes il y a une logique, et une logique remarquable. Il faut sonder ce mystère d'iniquité.

Les uns disent : « Nous voyons, dans le monde, un immense mécanisme, qui a fonctionné et qui fonctionnera toujours de même. Il y a, dans cette gigantesque machine, deux éléments constitutifs : une matière inerte et une force physique pour former ses agrégats, les maintenir dans leur organisation et provoquer tous leurs mouvements. Il n'y a donc, dans le monde, que la matière. »

C'est le matérialisme.

Les autres disent : « En appliquant nos télescopes à la mesure de l'espace sidéral, nous l'avons trouvé incommensurable. Partout des planètes gravitant autour de millions de soleils ; des limites, nulle part. Le monde est donc infini, le monde est Dieu. »

C'est le panthéisme.

(1) *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne*, page 10.

D'autres : « En recherchant l'origine du monde, nous avons tout expliqué, par la matière, le mouvement, la pesanteur..... Il n'y a donc pas de Dieu. »

C'est l'athéisme.

D'autres : « En étudiant les planètes, nous avons trouvé la terre, grosse à peine comme un grain de senevé ; les astres plus importants sont habitables comme la terre. Il y a donc, dans ces millions de planètes, des milliards d'êtres, comme nous, responsables devant Dieu ; comme nous, susceptibles de pécher et d'être rachetés. Il n'y a donc pas de Christ. »

C'est l'antichristianisme.

Pour nos modernes docteurs, l'astronomie n'est pas seulement une science naturelle : c'est une religion et une philosophie, ou plutôt c'est la négation de toute philosophie et de toute la religion.

Désormais il faut nous en tenir au naturalisme, à l'athéisme, au matérialisme, au panthéisme et à la science de l'avenir.

70. Il n'y a, au fond de toutes les questions qui divisent les hommes, qu'une question fondamentale : l'existence de Dieu. L'athéisme.

L'existence de Dieu, acceptée ou rejetée, bien ou mal comprise, change du tout au tout, les couleurs de la pensée, l'assiette des convictions et la direction pratique de la vie.

Dans les écoles, on démontre cette vérité par des preuves empruntées à la nature de Dieu, à la nature du monde, et à la nature de l'homme : preuves métaphysiques, preuves physiques, preuves morales, dont l'irréfragable évidence s'impose à la raison droite et au cœur sincère ; de manière qu'ils ne peuvent plus nier sans révéler, par là même, leur propre misère ou leur intime abjection.

Aussi le genre humain, pris en bloc, croit en Dieu, et qui refuse d'y croire s'excommunie du genre humain.

Nous pourrions donc dire aux astronomes impies : « Les théologiens et les philosophes ont donné une démonstration de l'existence de Dieu. Les savants et les ignorants en acceptent les preuves. Vous, avant de les rejeter, ces preuves, vous devez les étudier, les comprendre, les discuter et, de deux choses l'une, ou établir leur néant ou les accepter. Sinon le respect vous oblige au silence. »

Mais, par surcroît de générosité, nous supposerons ces preuves aussi faibles qu'elles sont solides et nous nous bornerons à dire : « On nie Dieu au nom de l'astronomie, au nom de l'astronomie nous allons démontrer son existence. »

I. Le point de départ de la discussion est celui-ci : Il y a dans l'univers, des soleils, des planètes, des satellites, des astéroïdes, des comètes, des nébuleuses subsistant dans leur entité propre et formant, dans leur ensemble, une admirable harmonie. Comment cela a-t-il commencé d'être ? Ces planètes sont-elles ainsi agglomérées de toute éternité ou leur réunion n'est-elle que temporaire ? Quels motifs, quels raisonnements, pour soutenir, en cas d'athéisme, l'une ou l'autre de ces deux hypothèses ?

Pour répondre à ces questions, nous examinerons séparément la formation cosmique des planètes et leur organisation mécanique. Mais auparavant, nous devons écarter l'opinion de ceux qui admettent la nécessité absolue de la matière et la spontanéité du mouvement des astres. Dire : la chose est ainsi, parce qu'elle est ainsi, c'est supprimer la recherche des causes, et par conséquent, supprimer la science ; c'est, de plus, affirmer tout simplement, de la manière la plus gratuite, un fait qui ne présente aucune raison d'être. Effrayés, sans doute, par cette réflexion, les défenseurs du hasard ont prétendu que le monde, n'ayant pas été créé par Dieu, avait passé, pour arriver à son état présent, par une infinité de transformations successives. Mais, d'une manière ou d'une autre, ils étaient forcés d'admettre le chaos primitif et de supposer que les atomes obéissaient à un mouvement aveugle, nécessaire, éternel, jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré la situation qui leur convient et créé par là même, cette merveilleuse harmonie qui règne actuellement sur la matière.

Nous voici donc en présence du chaos. Nous ne demanderons pas aux athées d'où viennent les éléments dont il est formé : Eux qui n'admettent pas de Dieu créateur, ne peuvent répondre à cette question d'une manière philosophique. Mais qu'est-ce en lui-même, que ce chaos primitif ? Un grain de musc remplit de son odeur un espace très considérable pendant un temps très prolongé ; tout l'es-

pace est donc rempli de molécules de ce corps, puisque nos organes en sont affectés, quelle que soit la place que nous occupions. Et malgré cela, le grain de musc n'aura pas éprouvé de diminution sensible, tant est prodigieuse la divisibilité des parties qui le constituent. Or, le volume de la terre, évalué en pieds, donne 50,034,133,145,045,145,648,393 pieds cubes. Supposez que le globe terrestre est soumis à une division semblable, les chiffres pourraient-ils exprimer le nombre des parties auxquelles cette division donnerait lieu. Jetez maintenant toutes ces parties à l'immensité, mettez-les en mouvement dans un espace ténébreux sans autre guide que le hasard, et vous aurez le commencement du chaos.

Allez plus loin : Appliquez à l'univers une hypothèse qui n'embrasse que les particules de la terre et votre esprit reculera épouvanté devant ces nouveaux calculs. La masse du soleil seul est 1,329,630 fois plus grande que celle de la terre ; ajoutez à cela la masse de toutes les planètes, de toutes les comètes avec leurs satellites, de toutes les étoiles fixes et tant d'autres corps que nous ne connaissons pas et que la science découvre chaque jour ; à cela, qu'on ajoute encore les parcelles de lumière répandues dans tout l'univers et de tant d'autres fluides qui circulent dans l'immensité de l'espace ; qu'on se représente tous ces éléments dans un état de décomposition absolue, mêlés, confondus et s'agitant au hasard dans d'insondables abîmes. Voilà le chaos. N'est-il pas vrai que l'esprit reste écrasé sous le poids d'une semblable vision et que l'intelligence se confond en présence d'un désordre qu'aucune langue ne saurait exprimer ?

Ce chaos donné comme matière première et Dieu écarté comme un créateur inutile, pour tirer le monde de l'abîme, il ne reste que deux expédients : Ou les mondes se sont faits en vertu de forces inhérentes à la matière, ou ils sont l'œuvre du hasard.

Les athées nous disent qu'il existait au sein du chaos, une loi nécessaire, d'après laquelle les corps devaient se former et s'élever à une combinaison harmonique. La matière, ajoutent-ils, est en effet soumise à des lois constantes et invariables, comme le démontre l'expérience : entraînée dès lors par le mouvement, elle aura ren-

contré la combinaison voulue, de laquelle devait résulter la beauté de l'ordre et la puissance de l'harmonie.

En premier lieu, nous demanderons quel est l'auteur de ces lois. Sans Dieu, sans intelligence préexistante, il faut bien avouer que ce sont des lois sans législateur, un effet de la nécessité : c'est toujours affirmer gratuitement ce qui est en question et poser sans fondement un fait d'une importance suprême. Plus ces lois sont puissantes, et de nature à produire l'ordre, plus elles proclament l'intelligence infinie qui les a fondées.

Mais ces lois inhérentes à la matière dans son état actuel d'organisation, existaient-elles au sein du chaos ? Toutes les observations faites jusqu'ici sur la matière, ont eu pour résultat de constater sa complète indifférence à l'égard du repos et du mouvement. Suivant des lois qu'on peut désigner sous différents noms, elle perd dans son mouvement la direction qu'elle avait reçue, sa rapidité diminue ou augmente, suivant qu'elle est poussée par de nouvelles forces ou entravée par de nouveaux obstacles. Quand on attribue à sa nature intime des lois éminemment géométriques, on tombe donc dans la plus étrange absurdité. Mais même en admettant que les atomes, s'agitant dans l'immensité de l'espace, aient été soumis à cette aveugle et clairvoyante nécessité, pourrait-on concevoir, même avec cela, la formation de l'univers ?

Non. Dans l'état chaotique, ni la gravitation universelle ni l'attraction moléculaire ne pouvaient produire l'ordre du monde.

La gravitation agit en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. En admettant ce principe, il est aisé de voir que si le monde avait été plongé dans le chaos, jamais il n'en fût sorti par la seule force de la gravitation. Pour que cette force produise ce résultat : il faut d'abord supposer l'ordre dans les masses et les distances de tous les corps. En dehors de ces conditions, loin de produire un monde où reluit la sagesse, la gravitation ne peut produire qu'un mélange monstrueux. Qui nous dit que des masses compactes eussent jamais dû se former ? Comment pouvons-nous croire que des centres déterminés se fussent établis, autour desquels auraient commencé des évolutions plus ou moins

régulières pour aboutir à la magnificence des systèmes planétaires ? Qui donc a placé le soleil comme foyer du mouvement des atomes qui composent les planètes ? Avant que la force centripète et la force centrifuge se fussent combinées pour produire le mouvement elliptique, pourquoi les corps ne se précipitèrent-ils pas au centre d'attraction ou n'échappèrent-ils pas la tangente, pour aller se perdre dans l'espace ? Une loi ne saurait exister si les termes de la proportion qui la formule n'existaient pas d'avance ; il faut dès lors, pour obtenir les bons effets de la gravitation, supposer dans le système de l'univers, des masses et des distances parfaitement déterminées. Si ces conditions viennent à manquer, bien loin d'être un élément d'harmonie, la loi ne sera qu'une force aveugle et propre seulement à rendre le désordre plus profond et plus complet. Attraction dans tous les sens, centre de toutes parts, c'est-à-dire pas de centre, et dès lors partout désordre et confusion.

En supposant que la gravitation ait précédé l'ordre actuel et pu concourir à sa formation, l'attraction moléculaire aurait mis un obstacle invincible à son action organisatrice. Comme la gravitation agit à de grandes distances, l'attraction n'agit qu'à des distances insensibles et quand les corps sont mis en contact. Dans l'état présent, ces deux forces se combinent et, par leur combinaison, produisent l'harmonie des mondes. Mais les atomes qui composent la machine du monde étant répandus et mêlés dans l'immensité de l'espace, (c'est l'hypothèse du chaos) il est évident que dans ce mouvement confus et désordonné, leur force d'attraction moléculaire aurait pu se développer dans tous les sens. Or, qui pourrait calculer les modifications et les bouleversements que ces forces diverses auraient apporté à la gravitation. Les atomes étant supposés à l'état de complète dissolution, de telle sorte que le monde ne fût plus qu'une masse informe où s'agitaient dans tous les sens, les fluides de nature opposée, il en serait nécessairement résulté un nombre infini d'étranges combinaisons qui auraient détruit les effets de la gravitation universelle (1).

(1) Cf. BALMÈS : *Mélanges religieux, philosophiques, politiques et littéraires*, t. I et II, *passim*.

Ainsi, dans l'hypothèse du chaos primitif et en l'absence de Dieu, il est faux, absolument faux que les forces mécaniques de la matière aient pu concourir à la formation des soleils et de leurs satellites.

Au dix-huitième siècle, *la nature, les forces supérieures, les lois éternelles, la successive transformation des êtres* et cent autres mots semblables, furent tour à tour adoptés comme solution du problème astronomique. Ces mots ne signifiaient rien, cela est incontestable ; mais ils avaient pour effet d'envelopper les idées dans une obscurité profonde ; ils avaient un air mystérieux et d'autant plus dangereux pour un lecteur sans instruction et sans défiance. Grâce à ces mirages, le lecteur indulgent ne pouvait remarquer l'absurdité des hypothèses sur lesquelles on appuyait des systèmes impies ; il croyait avoir une explication scientifique là où ne se trouvait que l'expression de l'ignorance la plus honteuse, ou celle de la plus insigne mauvaise foi.

En admettant que la gravitation universelle et l'attraction moléculaire fussent en exercice dans le chaos primitif, il est mathématiquement démontré qu'elles ne pouvaient suffire à la formation des mondes. Si ces forces mécaniques ne peuvent rien et si Dieu n'existe pas, l'univers et tout ce qu'il renferme ont été fait par le hasard, c'est-à-dire sans dessein, sans plan, sans intelligence. Tout est soumis à une aveugle fatalité. On ne peut rendre raison d'aucune chose ; et quand il nous semblera voir sur quelque point du monde, deux êtres qui s'harmonisent, deux phénomènes qui s'enchaînent, qui laissent voir entre eux des relations profondes, qui marchent avec ensemble vers un même but, il faudra dire que cela est l'effet du hasard, qu'il n'existe aucun ordre, aucun plan, aucune direction vers une même fin.

Le hasard n'est rien que la preuve de notre ignorance ; par lui-même il est aussi incapable d'ordonner qu'il est impuissant à créer. Ce mot appliqué, à la formation de l'univers, n'a de signification d'aucune sorte ; et nous croyons que cette vérité peut être portée à un tel degré d'évidence, que l'absurdité du système, qui prétend que le monde n'a été ordonné que par le hasard, ne devra plus

exciter dans les esprits droits, que l'indignation et le mépris.

Pour le démontrer, nous nous appuyerons sur les sciences mathématiques, en prenant soin de les accommoder à l'intelligence de tous les lecteurs. Prenons, pour exemple, un système planétaire composé d'un petit nombre de corps ; et voyons comment eussent pu, par le seul effet du hasard, combiner leurs mouvements réciproques, les treize corps que les astronomes appellent planètes : le Soleil, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Neptune, Uranus, Cérés, Pallas, Junon et Vesta. On comprend d'avance que ce n'est pas une petite tâche que celle que nous laissons à l'athée en lui proposant d'harmoniser le monde au moyen de combinaisons fortuites, quoique nous lui donnions déjà, non-seulement la matière en désordre, mais encore des corps formés, et des corps tels que le Soleil, la Terre, Jupiter et les autres, dont la formation lui donnerait bien quelque peine, s'il n'avait d'autre auxiliaire que le hasard. Mais les concessions mêmes que nous faisons doivent revenir à la gloire de la vérité ; si nous montrons en effet avec une entière évidence, l'absurdité des combinaisons {fortuites, quand on les considère dans une chose facile, la force de la démonstration croitra dans le même rapport que la difficulté des choses auxquelles ces combinaisons seront appliquées.

En premier lieu nous supposons que, pour rencontrer la seule combinaison d'où résulterait l'harmonie, il ne soit pas nécessaire de considérer les corps *dans l'espace* ni même *sur un plan* ; qu'il suffise, pour cela, de les placer *dans un certain ordre, sur une même ligne droite* ; de telle sorte que l'ordonnateur, les recevant tout formés, n'aurait qu'à trouver l'ordre selon lequel ils doivent être placés. Soient donc deux corps, quatre corps, six, dix, douze corps à mettre en rapport suivant les combinaisons mathématiquement possibles. Deux corps nous donnent deux combinaisons, trois nous en donnent six, et suivent la progression géométrique douze nous en donnent 479.001.600. Celui donc qui voudrait rencontrer dans ce nombre, une combinaison déterminée, se trouverait justement dans le cas d'un homme qui aurait à retirer une boule déterminée, d'une urne où il s'en trouverait quatre cent soixante-dix-neuf

millions. Ceux qui jouent à la loterie savent s'il est facile de rencontrer juste.

Nous avons supposé les planètes placées sur une ligne droite, sans aucune espèce de relation ni avec l'espace ni même avec un plan, ce qui simplifie étonnamment le problème; mais comme il est évident que les corps planétaires ne sont pas dans une position semblable, à quelle nouvelle complication ne donneraient pas lieu les autres conditions nécessairement renfermées dans l'énoncé de la question. Pour avancer graduellement, nous supposerons d'abord que les douze corps se trouvent encore sur une ligne droite, mais de manière que cette ligne occupe une position *déterminée sur un plan*. Dans ce cas, la difficulté de rencontrer *par hasard* la combinaison véritable s'accroît à un tel point que l'imagination ne saurait y atteindre. Prouvons cela.

Si nous supposons que les corps sont situés sur un plan *elliptique* et que l'une des extrémités de la droite sur laquelle ils sont placés se confonde avec le centre de l'ellipse, il est évident qu'en prenant cette droite comme rayon, on pourra la faire tourner de manière à pouvoir décrire un arc de cercle, et que, dans ce mouvement, elle prendra une infinité de positions différentes, mesurées par l'angle que formera la droite avec un diamètre quelconque de l'ellipse : positions qui, toutes, offriront, pour leur exécution, une particulière difficulté, que peuvent apprécier nos ingénieurs.

Comme il est évident, en outre, que nous pourrions prendre, pour centre de mouvement, un point quelconque dans le nombre indéfini de points qui se trouvent sur la surface déterminée par la courbe, il en résulte que pour rencontrer une combinaison voulue, il faudra parcourir un nombre de positions dont la grandeur effraie la pensée. Et la probabilité, exprimée auparavant par une fraction aussi petite  $\frac{1}{479.001.600}$  devrait l'être maintenant par une fraction infiniment plus petite. Et la raison en est claire : il n'y a jamais qu'un cas favorable, à savoir une position déterminée, et dès lors le numérateur de la fraction serait toujours le même ; or, comme la totalité des cas possibles serait d'autant plus grande qu'il n'y aurait plus de positions possibles de la ligne sur le plan, il en

résulte que nous aurions à multiplier le dénominateur par une série de nombre indéfiniment grands, ce qui donnerait une fraction infiniment petite, ou bien une quantité égale à zéro.

Il y a plus : nous supposons encore ici que les corps planétaires sont placés sur une ligne droite ; or il n'en est pas ainsi. Il faudrait donc, aux difficultés énoncées, ajouter celle de trouver un polygone que l'on formerait, en joignant les points où les corps seraient supposés les uns par rapport aux autres. Ajoutez encore à cela que les corps ne sont pas sur un même plan, mais dans l'espace ; ici l'imagination se trouble et s'abîme dans l'impossibilité de jamais calculer la petitesse infinie de la chance laissée à la combinaison voulue. En effet, à la difficulté qui résulte de la ligne et du plan, viennent se joindre, dans ce dernier cas, les positions infiniment nombreuses que le plan et la ligne peuvent occuper dans l'espace. Pour nous en faire une idée, représentons-nous que le plan tourne autour d'une droite, il est évident que le nombre des positions qu'il peut prendre est infini, puisqu'il existe un nombre infini d'angles que ce plan peut former avec un autre plan immobile. Considérons en outre que la droite qui sert d'axe de rotation peut occuper elle-même un nombre de positions infinies, et il en résultera une série de nouveaux facteurs par lesquels il faudra multiplier le dénominateur d'une fraction déjà infiniment petite.

Pour compléter la démonstration de notre thèse, il faut ajouter que nous nous sommes occupés jusqu'ici de l'arrangement d'un *seul* système planétaire ; et ce système, tout vaste qu'il est, n'est rien en comparaison de l'univers. Les étoiles fixes observées jusqu'à ce jour ne s'élèvent pas à moins de cent millions, sans compter les nébuleuses ; et pour se former quelque idée de l'immensité des espaces qu'elles occupent, il suffit de se souvenir qu'elles sont éloignées de nous par des distances que l'imagination ne peut concevoir. On les observe avec des télescopes qui augmentent jusqu'à deux cents fois la grandeur de l'objet, elle ne se présentent néanmoins que comme des points lumineux. Quelle ne doit pas être une distance qui peut devenir deux cents fois plus petite, sans qu'il soit possible de le remarquer ? Or, s'il y a seulement cent

millions de soleils ayant chacun, une douzaine de planètes l'impossible combinaison, par le hasard, d'un seul système planétaire, devient *plus impossible*, s'il est permis de parler ainsi, douze cent millions de fois.

Enfin, nous avons supposé qu'il ne s'agissait que de combiner les corps pour un seul instant, abstraction faite de *la durée* de cette combinaison, et surtout du mouvement fixe et régulier que ces corps doivent suivre. Par conséquent, en accordant même qu'on eut rencontré la combinaison voulue, nous demanderions encore pourquoi les corps planétaires devaient s'y maintenir, et, ce qui est bien plus admirable, pourquoi ils devaient s'y maintenir, en exécutant *un mouvement continu*, soumis à des lois fixes et constantes ? Quoi ! ce serait au hasard, à l'aveugle hasard, à un mot dépourvu de tout sens, qu'il faudrait attribuer les lois admirables qui règlent le mouvement de l'univers !

Hasard, dans un monde où règnent de toutes parts, le calcul et la géométrie ! Hasard dans les mouvements qui s'exécutent en raison directe de la masse des corps, en raison inverse du carré des distances ! Hasard, dans les révolutions des planètes, révolutions où les rayons vecteurs décrivent des aires proportionnées aux temps ! Hasard, que les carrés des temps, dans les révolutions des planètes soient entre eux comme les cubes du grand axe de leurs orbites ! Nous admirons un de ces mécanismes ingénieux, une de ces sphères artificielles où le génie de l'homme a représenté le mouvement d'un système planétaire : et nous ne reconnâtrions pas une intelligence, nous ne verrions pas la main de la sagesse infinie, quand nous levons les yeux vers ce grand et vénérable système planétaire qui fonctionne autour de nous ; vers ces corps aux proportions colossales, qui parcourent leur immense orbite avec une effrayante rapidité et une précision mathématique.

On éprouve un sentiment de surprise et de douleur, en voyant des hommes se jeter dans de viles aberrations, pour éluder la force des preuves qui établissent l'existence de Dieu ; il semblerait impossible que l'homme use ainsi de sa raison, ce noble privilège de sa nature, ce trait distinctif de sa grandeur pour s'efforcer de chasser

du monde, qu'il habite, la suprême raison qui l'a créé. Avez vous donc tellement pris en dégoût l'intelligence, que vous ne puissiez même en supporter le nom quand il s'agit de l'ordre de l'univers ? Et cependant vous vous enorgueillissez de la vôtre, vous en faites parade à chaque instant, vous ne cessez de vanter sa puissance, et votre fierté s'exalte jusqu'à la fureur quand on prétend lui disputer quelqu'un de ses titres. Et vous refusez d'admettre une intelligence dont la vôtre ne soit que le rayonnement et qui ait présidé à cet ordre merveilleux du monde, à cette sublime harmonie qui frappe si profondément votre esprit par sa grandeur et sa puissance.

S'il n'existait pas d'autres raisons pour nous convaincre que la nature de l'homme a subi primitivement une profonde atteinte, qu'elle est tombée de sa dignité première, que son intelligence est obscurcie et sa volonté viciée, il nous suffirait pour être convaincu de cette triste vérité, de voir les inconcevables aberrations où notre esprit se laisse entraîner. Nulle part la misère de l'homme n'est plus sensible que dans l'histoire des sciences. Cette sphère sublime où devrait régner la plus pure sagesse, est celle où se montrent sous leur aspect le plus repoussant, l'orgueil aveugle et l'incroyable présomption. Astronomes insensés, hommes ingrats ! les progrès dans la connaissance des créatures ne doivent-ils pas élever vos pensées et vos sentiments vers le Créateur ?

71. L'homme est plus exigeant que le philosophe, et il faut infiniment plus pour suffire à la plus modeste âme humaine que pour contenter le plus superbe esprit.

Infiniment plus en fait de bonheur ; infiniment moins en fait de science. Je n'ai garde de reprocher aux philosophes leur ambition intellectuelle ; c'est l'honneur de l'esprit humain d'aspirer plus haut qu'il ne peut atteindre, et de se tourmenter à porter sa science dans le monde invisible qu'il pressent, comme dans le monde visible où il vit. Dieu a fait à l'homme ce privilège de lui implanter, dans l'âme, l'ardent désir de le connaître et de le posséder pleinement. Mais en même temps Dieu a donné aux hommes en général des instincts spontanés et des croyances révélées qui satisfont à ce désir dans une mesure suffisante pour qu'ils n'aient pas besoin d'une profonde

étude. Que serait devenu le genre humain si, pour croire en Dieu, pour espérer en lui et pour le prier, il avait été obligé d'attendre que les philosophes eussent résolu les problèmes qui pèsent encore sur leur génie ? De même que Dieu, en créant l'homme libre, a pris soin que le maintien de l'ordre général en ce monde ne fût pas complètement livré aux disputes des hommes ; de même, il a pourvu à la nourriture spirituelle de la race humaine, tout en permettant à ses grands ambitieux la perspective et la recherche d'une plus complète satisfaction.

Sous l'impression d'un noble désir, plusieurs philosophes sont tombés dans le panthéisme. La passion de la science universelle, qu'ils croyaient posséder, les a conduits à déifier l'homme. La passion de l'unité dans la vérité les a conduits à confondre l'idée avec la réalité et à déifier le monde. Dès lors, tout est Dieu et le grand Pan, que les dieux fatidiques avaient déclaré mort, redevient le dieu imbécile de l'imbécile humanité.

On oppose à ces philosophes trois faits qui confondront éternellement leurs rêveries.

1° L'homme croit à sa propre existence, à sa propre personnalité. Par conséquent, il n'est pas un être illusoire, confondu dans l'océan des êtres.

2° L'homme se sent et se sait un être libre. Par conséquent, il n'est pas l'esclave d'un aveugle destin.

3° Il y a du bien et du mal dans l'homme et dans le monde. Par conséquent, tout n'est pas Dieu, autrement Dieu, qui ne se peut concevoir que comme souverainement bon, Dieu serait le mal.

On doit donc, conclut Proudhon, écarter *l'hypothèse panthéistique* comme *une hypocrisie et un manque de cœur*.

Des astronomes cependant la relèvent, mais par un singulier raisonnement. « L'espace, disent-ils, est incommensurable ; donc le monde est infini, donc le monde est Dieu ». Une philosophie sensée n'accepte point ce raisonnement et la science doit le reprouver. Jamais de l'incommensurabilité de l'étendue vous ne pourrez scientifiquement et logiquement conclure à son infinité, mais purement et simplement à votre infirmité et à votre ignorance.

Vous mesurez l'étendue et vous exprimez sa mesure avec des chiffres. Or une mesure est une borne et un chiffre est une limite. Si vous supposez une mesure infinie et un chiffre infini, vous vous évanouissez dans vos propres pensées.

Si les paralogismes des astronomes sont inacceptables, leur doctrine est encore moins facile à comprendre. On conçoit jusqu'à un certain point, la déification de l'homme : il est si aisé, même à un homme sans passion, de glisser dans le panthéisme doctrinal, et il est si commun, avec des passions, de se forger des idoles, ou de se croire une divinité. Mais la déification du monde, cela dépasse toute croyance. Quoi, cette terre, que je foule aux pieds, ces astres qui errent dans l'espace, ce sont des êtres vivants, des chevaux lumineux ; ou plutôt, parlant avec respect, ce monde est la vérité souveraine, le souverain bien, le grand Dieu ? Et moi, qui écris ces lignes, je ne suis qu'une apparence du grand être, une illusion, un serf de la fatalité ? Et, au lieu de dire avec le poète : « Il y a des larmes dans toutes choses ; » il faut adapter une lyre au télescope et chanter : « Tout est bien ? » Oh ! cœur humain, comme tu te ris de ces emphases et comme tu te moques de ces chimères !

Ce qui étonne, c'est que des hommes qui se piquent de tout observer et de consigner leurs observations avec la rigueur mathématique, ces mêmes hommes érigent leurs fantaisies en science et mettent des romans dans l'astronomie. Sur la donnée panthéiste de l'infini des mondes, ils ont logé dans le ciel des amours et des paternités ; ils ont dit que les soleils étaient les pères des planètes ; ils ont vu des métamorphoses sidérales, des noces, des naissances, des morts ; encore un peu et ils entonnaient l'Évhé ou les hymnes de l'épithalame.

Que si l'astronomie panthéiste peuple aussi l'espace, elle a des résurrections à opérer sur la terre. Il faut rechercher la pierre noire de Cybèle ; il faut relever les temples d'Héliopolis et de Pessinunte ; il faut remettre, dans nos jardins, le grand Pan avec les satyres et les nymphes ; il faut respecter le crocodile qui dévore et l'insecte qui ronge ; il faut prendre la danse des derviches et la robe flottante des bayadères ; il faut incarner le grand Tout dans

Brahma, Vischnou et Siva ; il faut adorer Kâly et nous armer du mouchoir des Thugs. Salut ! bienfaisante déesse ; nous t'offrirons la chevelure des vierges et le sang des jeunes hommes : nous rebâti-rons des amphithéâtres où se dressera ta gigantesque statue, au milieu des chants de la foule et des bénédictions des prêtres. A nous, désormais, les sylphides et les houris, les repas de Lucullus et les orgies de Néron.

J'ai hâte d'ajouter que les astronomes panthéistes valent mieux que leur doctrine et seraient les premiers à en réprover les consé-quences. Leur cœur, naturellement chrétien, mais tristement égaré, porte des blessures qui peuvent troubler leurs rêves, « Har- monies sereines, s'écrie l'un deux, calme des nuits étoilées ! par- fums silencieux des fleurs ! ombres du soir qui descendez sur la terre comme un manteau ! esprits des solitudes qui flottez douce- ment sur les grèves plaintives et sur les hautes mers, dans l'air raréfié des cîmes alpestres ou dans les détours incertains des bois ! vous m'avez aussi souvent posé le problème de nos destinées que la curiosité de ma pauvre âme inquiète. Vous m'avez appris le re- noncement mieux que les livres et les docteurs, je ne reviens pas seulement à vous quand je suis las du monde, de ses luttes vaines et de ses passions vulgaires, quand je sens le besoin d'incliner ma tête sur le sein immobile de l'éternelle nourrice ; je vous consulte encore quand je désespère de trouver la vérité, à ces heures où le doute s'élève devant la pensée comme une flamme subtile et volti- geante, lorsque, à force de creuser l'énigme de la vie, de l'âme, de l'être, je sens mon esprit s'obscurcir et se perdre dans une nuit sinistre, traversée seulement d'éclairs subits et d'incertaines lueurs ».

Je doute que ce poétique malade trouve sa guérison en reposant sa tête sur le sein de l'éternelle nourrice, c'est-à-dire en se couchant par terre ; je n'en souhaite pas moins son prompt rétablissement, qu'il obtiendra, je l'espère, en lavant un peu ses yeux à la piscine de Siloé.

Quant au panthéisme, ce n'est point une] doctrine scientifique, fondée sur l'observation des faits et de leurs lois ; c'est une abs-

traction pure et une vaine illusion. On ne peut rien attendre d'une utopie qui détruit tous les êtres réels et personnels, et les remplace par un être fantastique, sans personnalité ni volonté, absorbant toute chose dans un abîme sans fond où il est absorbé lui-même et où vient s'anéantir tout ce qu'on a tenté d'expliquer. Y a-t-il, dans les conceptions mythologiques et dans les rêves de l'imagination, rien d'aussi factice que cette hypothèse qui méconnaît les faits les plus avérés de l'homme, et du monde, s'écarte autant de la méthode philosophique que des instincts spontanés du genre humain et choque également la science et le bon sens ?

72. Le matérialisme est la doctrine de ceux qui ne voient point Dieu dans le monde et l'âme dans l'homme. Aux yeux des matérialistes, le *mens agit molem* est un contre-sens : c'est la matière qui régit tout : les plus petites créatures comme les plus grandes, les individus et les mondes ne sont que des combinaisons et des formes diverses de la matière.

Le maté-  
rialisme.

Autrefois ceux qui abusaient des sciences au profit de l'erreur, prenaient le spiritualisme pour principe. Le matérialisme scientifique ne date que du XVIII<sup>e</sup> siècle. Buffon disait encore : « La nature est le système des lois établies par le Créateur pour l'existence des choses et pour la succession des êtres. » Peu à peu, par une de ces figures de rhétorique qu'on peut admettre, pourvu qu'on n'en fasse pas une réalité, on personnifia *la nature* ; les êtres existants furent appelés *les œuvres* de la nature : les rapports généraux des êtres entre eux devinrent *les lois* de la nature. Nous eûmes ainsi, non-seulement Locke, d'Alembert et Helvétius ; mais Diderot, d'Holbach, Naigeon, Lalande et Lamettrie. Esprits peu élevés, rachetant, à force d'entrain, leur peu d'élévation, ils se précipitèrent, le front haut et le masque bas, avec une foi qu'on dirait presque une religion, dans les abîmes du matérialisme.

Le matérialisme est né à l'occasion de la distinction de l'âme et du corps. Dès que la conscience s'éveille dans l'homme, il acquiert un sentiment invincible de sa personnalité. [A mesure que sa vie se développe, il observe en lui des faits essentiellement divers. D'une part, il se reconnaît un corps inhérent à son être, qui fait partie de

son être, et par lequel il communique avec le monde extérieur, soit dans les impressions qu'il reçoit de ce monde, soit dans les actions qu'il y exerce. D'autre part, et soit qu'il s'observe comme théâtre ou comme acteur, il se reconnaît un être unique, permanent, et qui demeure constamment le même, à travers la variété de ses impressions ou de ses actions extérieures et en dépit des complications et des transformations incessantes de son corps qui en est l'organe et le moyen. Ainsi se manifestent, selon le langage spontané du genre humain, la distinction et l'union de l'âme et du corps. Au reste, plus l'être humain étend le cercle de ses observations, plus les faits spéciaux confirment ce fait général. Non seulement il y a dans les constitutifs de l'homme, une [différence d'impressions qui accuse une distinction de nature, il y a même un antagonisme frappant. Si l'âme n'était que la résultante des organes, comment aurait-elle le pouvoir, bienfaisant et glorieux, de résister aux impressions, aux appétits du corps, d'en diriger, d'en concentrer, d'en gouverner les facultés ?

« Le matérialisme, dit Guizot, est une hypothèse pour expliquer ce grand fait, et l'hypothèse consiste, non pas à expliquer le problème, mais à le supprimer en niant le fait même. » Le matérialisme, dit Vacherot, est la doctrine des apparences : doctrine spécieuse pour ceux qui ne conçoivent les choses qu'autant qu'ils peuvent se les représenter. » On ne voit que des corps, donc il n'y a que des corps. La philosophie ne consiste plus dans l'acte de la réflexion interne : elle ne relève que de la vue et ne progresse qu'avec des lunettes. Plaisante philosophie.

Il y aurait beaucoup à dire contre le matérialisme.

Ainsi, appliqué à l'homme, il fait du frère puîné des anges, un pur animal. Des savants qui passent leur vie au milieu des calculs mathématiques, pour conclure que l'homme est une bête ! Des astronomes qui usent leurs yeux sur le télescope pour dire : Nous sommes des animaux ! Des personnages qui s'affichent pour crier à la foule : « L'homme n'est qu'un sous-lieutenant dans l'armée des singes ! » On ne saurait trop bafouer une telle impudence.

Le matérialisme, appliqué à la société, la livre à d'inévitables

alternatives d'anarchie et de despotisme. Par là qu'il nie la liberté morale, la distinction du bien et du mal, et même les principes de l'esprit humain, il fait des hommes une espèce de bétail lubrique et féroce, toujours disposé à se battre pour savoir, disait Napoléon, qui *aura la plus grosse poire ou la plus belle femme*. Avec de pareilles brutes, il n'y a pas d'ordre possible. Il faut contenir, par la force aveugle, le bétail humain, si l'on ne veut le voir se ruer dans les révolutions.

Malgré le péril de ses conséquences et la naïveté de son principe, le matérialisme est en progrès. Ses théoriciens dogmatisent en Allemagne, ses vulgarisateurs le propagent en France. Des esprits sérieux et studieux en admettent tacitement les principes ; les enfants terribles de l'école en proclament les conséquences. En même temps, un profond sentiment d'hésitation et d'embarras s'attache à la doctrine du matérialisme. Parmi ses adeptes, les plus distingués s'efforcent d'en donner des explications qui ressemblent à des aveux ; beaucoup s'en défendent comme d'une injure. Doctrine timide et entreprenante, conquérante et cachée, espèce de pieuvre dégoûtante, embusquée derrière les récifs de l'ordre public, prête à saisir, de ses bras multiples, la foule des gens sans réflexion ni dignité.

Le matérialisme, appliqué à l'astronomie, simplifie autant la science des astres qu'il simplifie la science de l'homme, mais sans s'appuyer sur la raison et sans nous donner la lumière. « Point de force sans matière ; (ce qui est supposer la question) et point de matière sans force » a dit le docteur Büchner, aujourd'hui l'un des plus résolus interprètes de la doctrine. C'est-à-dire que ne pouvant rien expliquer par la matière, on dote la matière de ce qu'on appelle *la force*, principe de production et règle des mouvements. Ainsi, sous la seule inspiration de l'instinct, on commence par distinguer la matière et la force ; puis, tout d'un coup on les confond, on les unit essentiellement et de toute éternité, et l'on croit avoir expliqué le monde. (1)

(1) Dans une lettre au docteur Bentley, Newton parlant de cette théorie sur la force de la matière, l'appelle, avec le dédain permis à son génie, *la plus grande absurdité qui se puisse concevoir*.

La théorie, au nom de laquelle on formule ces oracles, n'est en somme qu'une théorie. On nous parle d'atomes, sans nous dire d'où ils viennent ni quels ils sont ; on les doue de forces fantastiques, forces répulsives, forces attractives ; forces circulatoires et forces rectilignes ; forces imperceptibles, forces sensibles, forces supérieures. Avec ce galimatias, on se donne des airs de créateur et une couronne de matérialisme. Pour mon humble part, je n'ai jamais vu ni atomes ni forces ; je nie tout [simplement ces affirmations qui exigent ma foi ; je crois plus à l'esprit qu'à la matière, car je connais mon esprit par lui-même et je ne connais la matière que par mon esprit. Que signifie au surplus toute cette terminologie idéaliste de forces et d'atomes ? on ne fait ainsi qu'ajouter une abstraction à une abstraction, une hypothèse à une hypothèse. On est en présence de faits certains et embarrassants, en présence du monde extérieur qui évidemment n'a pas toujours été tel qu'il est, qui a commencé, qui se développe selon certaines lois et vers certaines fins. On repousse les anciens noms et les anciennes explications des faits. Il faut nommer cependant, il faut expliquer. Dieu et l'âme, bons vieux mots, un peu lourds, qu'on relègue au musée de l'histoire. C'est maintenant la force qui les remplace : la force est l'esprit ; la force est l'âme ; la force crée et ordonne et gouverne ; la force est Dieu. Il suffit d'incorporer la force à la matière : il n'y a plus de problèmes : l'homme et l'univers s'expliquent dans le clair-obscur d'une hypothèse.

Eh bien, non, cela n'explique rien ; je prends en preuve le dernier des astronomes, Laplace. Le panégyriste du grand géomètre a dit : « Les personnes qui ont assisté à ses derniers instants lui rappelaient les titres de sa gloire et de ses plus éclatantes découvertes ; il répondit : « Ce que nous connaissons est peu de chose ; ce que nous ignorons est immense. »

De là, il n'y avait qu'un pas, qu'un élan de cœur à l'adoration du *Dieu des sciences* ; et dans un éclair divin, l'illustre mourant aurait pu comprendre, que la révélation est *immense* devant la science estimée si *peu de chose*, et, qu'enfin, oublier Dieu, c'est perdre tout ce qu'on peut savoir.

Dans le premier livre de *l'Exposition du système du monde*, au chapitre II, intitulé : *Du soleil et de ses mouvements*, Laplace commence par déclarer que *les causes premières et la nature intime des êtres nous seront éternellement inconnues.*

Au livre IV, chapitre XVII, l'auteur revient à la loi de la pesanteur universelle, et, après quelques observations scientifiques, il s'interroge lui-même : « Ce principe est-il une loi primordiale de la nature ? N'est-il qu'un effet général d'une cause inconnue ? » Et il répond : « Ici, *l'ignorance où nous sommes des propriétés intimes de la matière nous arrête et nous ôte tout espoir de répondre d'une manière satisfaisante à ces questions.* Au lieu de former sur cela des hypothèses, bornons-nous à examiner plus particulièrement la manière dont le principe de la gravitation a été employé par les géomètres. »

Dès le premier chapitre du même livre, il avait posé ce résultat de ses calculs : « La pesanteur de tous les corps vers le soleil, est la même à distances égales, » et il prévient qu'il va lui donner un autre nom : « Nous nommerons cette pesanteur *attraction solaire ; car sans en connaître la cause, nous pouvons par un de ses concepts dont les géomètres font souvent usage, supposer cette force produite par un pouvoir attractif qui réside dans le soleil.*

Au chapitre II, rappelant le principe de la *moindre action* dont on doit regarder Euler comme le véritable inventeur et que Lagrange ensuite a dérivé *des lois primordiales du mouvement*, Laplace ajoute : « Ce principe n'est, au fond, qu'un résultat curieux des lois qui... sont les plus naturelles et les plus simples que l'on puisse imaginer, et qui par là *semblent découler de l'essence même de la matière.* » On voit que le doute doit exclure encore ici l'affirmation.

Enfin, traitant au chapitre XVIII de *l'attraction moléculaire*, il en tire cette conséquence : « Ainsi, la matière est soumise à l'empire de diverses forces attractives. » Et il termine par dire que *l'une d'elles s'étendant infiniment dans l'espace, régit les mouvements de la terre et des corps célestes ;* mais il n'en indique ni l'origine, ni la marche, ni la nature.

Ainsi le matérialisme astronomique n'est qu'une abstraction fri-

vole : il ne prouve pas ses principes, mais les suppose ; il ne se justifie pas par sa propre évidence, car il laisse, dans l'obscurité toutes les questions fondamentales ; surtout il se trahit par le vice de ses conséquences, étant impossible qu'une doctrine vraie pût entraîner des conséquences immorales et impliquer des solidarités si compromettantes.

Au demeurant, le progrès du matérialisme n'est pas aussi exclusif qu'on pourrait le croire. Quoique moins populaire qu'il ne l'a été naguère, le spiritualisme n'a pas cessé d'être une doctrine active et puissante dans la haute région philosophique, et le réveil chrétien se développe énergiquement en face de ses adversaires. En ceci encore le matérialisme est la doctrine des apparences ; il n'est pas si fort ni si près de dominer qu'il en a l'air.

#### § IV. LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES DANS LES TEMPS MODERNES

73. L'humanité est une société innombrable où s'agitent des croyances contraires, où se parlent des langues discordantes, où luttent des passions ennemies. C'est aussi une société souffrante, où il y a beaucoup d'ignorance et de douleurs, beaucoup d'ignominies et de misères. Cependant cette société n'est qu'une seule famille ; elle conserve des titres d'une origine illustre. Sur ces visages sillonnés par les larmes brille encore on ne sait quel reflet de lumière intelligente ; il reste quelque étincelle de chaleur vitale dans ces cœurs où reposent des germes de haine et de mort ; ces bras raidis à la peine déploient encore une force industrielle et il y a de la fécondité dans leurs sueurs. Voilà ce qui constitue la ressemblance des hommes entre eux et, en même temps, leur noblesse. Si donc quelqu'un porte avec plus d'éclat sur son front le caractère de l'intelligence, s'il conçoit des desseins plus courageux et les exécute avec quelque bonheur, s'il exerce autour de soi une puissance plus étendue et plus active, les autres le regardent avec étonnement, ils voient en lui l'exaltation de leur commune nature et l'appellent un grand homme. Or, parmi les grands hommes, logi-

quement, les premiers sont les hommes de la pensée ; les premiers parmi les penseurs, sont ceux qui recherchent les raisons premières et les fins dernières de toutes choses, les philosophes. D'après le sens étymologique, le mot philosophie veut dire amour de la sagesse ; d'après le sens vulgaire qu'on y attache, la philosophie est l'effort le plus sublime de l'intelligence vers le monde des idées ; c'est la contemplation du vrai au suprême degré, c'est le goût de ce qu'il y a de plus élevé dans les choses susceptibles de compréhension. Dans son sens précis, la philosophie est la science des êtres en général et des esprits en particulier d'après les lumières de la révélation et les ressources propres de la raison. De là, deux sortes de philosophie, une philosophie rationnelle, une philosophie surnaturelle, touchant toutes les deux aux mêmes objets, mais ne les observant pas du même point de vue et ne les éclairant pas d'une égale quantité de lumière. Par leur union, elles constituent l'ensemble harmonieux des conceptions humaines et chrétiennes ; par leur séparation, la philosophie rationnelle se trouve isolée et déçue, diminuée dans l'étendue et la certitude de ses connaissances, tournée bientôt à la ruine de ce qu'elle ne sait plus ni comprendre, ni respecter. C'est, hélas ! trop souvent le spectacle que nous offre, dans les temps modernes, la philosophie. Ses écarts qui portent atteinte à sa dignité, ne diminuent pas son importance réelle ; ils lui rendent plutôt, d'une manière indirecte, un explicite hommage.

74. Le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle enfantèrent une foule d'écrits relatifs à la philosophie, mais aucun n'est de grande marque. C'est une période de transition, sans originalité et sans grandeur ; la transition consiste à rejeter non seulement la terminologie scolastique mais la philosophie scolastique et à répudier la soumission de toute philosophie à l'Église. Le spectacle que présente au premier aspect cette période est celui d'une extrême confusion. Tout se presse et se mêle ; les systèmes n'ont pas l'air de se succéder ; ils semblent sortir de terre et se développer tous ensemble. On peut ramener ces systèmes à quatre grandes écoles : le dogmatisme idéaliste, le dogmatisme sensualiste, le scepticisme et le mysticisme. Sans

Philosophie  
de la  
Renaissance

doute plus d'un système a combiné plusieurs de ces points de vue ; mais dans ces combinaisons impuissantes, une analyse attentive discerne aisément l'élément fondamental d'un système particulier. Les systèmes que ces quatre classes embrassent sont très nombreux et sans caractère : c'est une époque de fermentation ardente et d'imitation sans discernement. Il serait impossible et il est inutile au but que nous nous proposons, d'insister sur chacun de ces systèmes ; aussi le cadre qui les comprend une fois posé, nous contentons de le remplir par une simple statistique.

L'école idéaliste platonicienne a, pour représentants Marsile Ficin, les deux Pic de la Mirandole, Ramus, Patrizzi, Jordan Bruno, l'école sensualiste péripatéticienne reconnaît, pour ses chefs, Pomponace, Césalpini, Vanini, Télésio et Campanella ; l'école sceptique est défendue par le portugais Sanchez, professeur à Toulouse, par le spirituel périgourdin Montaigne et par l'auteur de la *Sagesse*, Charron ; enfin l'école mystique, de beaucoup la plus nombreuse, s'enrichit des lumières de Marsile Ficin, des Pics, de Nicolas de Cuss, Reuchlin, Agrippa, Paracelse, Robert Fludd, Van Helmont, Boehme. Nous avons parlé ailleurs de la plupart de ces philosophes ; nous ajouterons un mot sur Boehme et Vanini. Vanini, dit Cousin, « était un esprit léger et inquiet, imbu des plus mauvaises opinions de l'école de Padoue, contempteur de Platon et de Cicéron, admirateur passionné d'Aristote, instruit à jurer sur les paroles d'Averroès, tantôt marquant ses principes sous un grand zèle catholique, tantôt les affichant avec impudence. » Un peu plus loin : « Vanini abonde toujours en protestations de soumission à l'Église, mais il se moque presque ouvertement du christianisme. Non seulement il nie que Dieu ait pu donner la première impulsion au monde, mais il rejette toute action de l'intelligence sur la matière. Il croit le monde éternel. Quant à la question de l'immortalité de l'âme, il a fait vœu, dit-il, de ne s'en expliquer que quand il sera vieux, riche et Allemand. Il n'y a pas de liberté, et la vertu et le vice dépendent du climat, du tempérament, du système d'alimentation. Le seul plaisir est la fin de l'homme et les premiers des plaisirs sont ceux de l'amour... On lui imputa, non sans apparence, des

mœurs infâmes ; on l'accusa de tenir des conciliabules où il répandait ses opinions parmi les jeunes gens des meilleures familles (1) » Vanini fut brûlé, en 1619, à Toulouse. — Jacques Boehme, mort en 1624, était un pauvre cordonnier de Gorlitz, sans aucune instruction littéraire ; il écrivit cependant une foule d'ouvrages qui ont été comme les classiques du faux mysticisme. Les principes fondamentaux de la doctrine de Boehme sont : 1° L'impossibilité d'arriver à la vérité par un autre procédé que l'illumination ; 2° Une théorie de la création ; 3° Les rapports de l'homme avec Dieu ; 4° L'identité essentielle de Dieu et de l'âme ; 5° L'origine du mal ; 6° La réintégration de l'âme ; 7° Une exposition symbolique du christianisme. A partir du xvii<sup>e</sup> siècle, ces doctrines passent dans les sociétés secrètes où elles sont conservées comme le germe et l'espoir d'une réforme universelle.

Si l'on cherche laquelle de ces écoles a compté le plus de partisans, ce n'est pas le scepticisme, réduit à trois Français ; ce n'est pas le dogmatisme idéaliste ou sensualiste ; c'est le mysticisme, qui, sorti d'une source italienne, s'est surtout répandu en Allemagne. Si vous examinez maintenant ces écoles sous le rapport des doctrines, vous verrez que les systèmes aspirant à l'explication des choses, sont théistes avec Nicolas de Cusa, théosophes avec Paracelse et Van Helmont, naturalistes avec Télesio et Campanella, panthéistes avec Jordan Bruno, athées avec Vanini. Quant aux systèmes qui se bornent à étudier la logique instrumentale et les procédés du raisonnement, ils aboutissent généralement au scepticisme. On peut rapporter à ces écoles, le scepticisme scientifique, que soutinrent au xvii<sup>e</sup> siècle Lamoignon, Pascal dans quelques passages des *Pensées* et Daniel Huet dans son *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*. En résumé, on ne peut méconnaître, dans tous ces systèmes, deux vices essentiels : 1° Ils se ressentent des désordres du temps et manquent d'unité, touchant à tout, mais sans rien relier ; 2° Ils manquent de critique, de base et de méthode. On y commence partout pour aller on ne sait où ; il n'y a point de départ accepté d'où la philosophie

(1) COUSIN, *Hist. gén. de la philosophie*, p. 299.

marche régulièrement vers son but. La philosophie moderne, en rejetant le contrôle de l'Église, débute par la tour de Babel et la confusion des esprits.

François  
Bacon.

75. Les mille systèmes de la renaissance préparent l'avènement des écoles modernes ; le premier représentant de ces écoles est Bacon. François Bacon, né à Londres en 1561, était fils du garde des sceaux d'Élisabeth. A dix-neuf ans, il composait un écrit sur *l'Etat de l'Europe*, et, un peu plus tard, un opuscule intitulé *Anthitheta rerum*, arsenal d'arguments philosophiques, et oratoires pour opiner dans tous les sens. En même temps, pour attirer sur lui ses regards, il publiait *l'Eloge de la reine Élisabeth*, où l'adulation va jusqu'au cynisme de l'hyperbole. A vingt-huit ans, il fut nommé avocat extraordinaire de la reine, mais sans revenus. Entre les deux partis de Burleigh et d'Essex, qui se disputaient les faveurs, Bacon suivit ce dernier et reçut en présent un domaine de dix-huit cents livres sterling. Désormais ce fut en rampant et par les plus tristes menées qu'il arriva aux dignités qui s'entassèrent sur sa tête. Lorsque la fortune trahit Essex et que le noble comte dut paraître à la barre, fort de sa loyauté et de sa bravoure, Bacon accepta lâchement, contre son bienfaiteur, le rôle d'accusateur et écrivit la *Déclaration des intrigues et trahisons de Robert, dernier comte d'Essex*, déclaration qui conduisit Essex au fatal billot. L'indignation publique contre Bacon fut à son comble et l'odieux accusateur dut écrire son apologie. Sous Jacques I<sup>er</sup>, Bacon, habile flatteur des ridicules travers du monarque, devint successivement procureur général, chancelier, lord Verulam, baron de Saint-Alban. On voit qu'il sut tirer parti d'un petit livre intitulé : *L'ouvrier de sa propre fortune*, où il avait réduit en maximes générales l'art de s'avilir pour trouver les moyens de se grandir. Près de Jacques, cet art se réduisait à une seule chose, la flatterie, et Bacon ne manqua pas de comparer ce sot prince à Hermès et à Salomon. Après avoir réussi à gagner les bonnes grâces du roi et de son favori, Buckingham, lorsque sa servile capacité l'eut élevé aux plus hautes charges de l'État, Bacon fit un tel usage de ses grandeurs, le goût du faste, le besoin d'argent pour suffire à ses dépenses, son

aveugle faiblesse pour des domestiques corrompus l'entraînèrent si loin, que le Parlement indigné lui intenta un procès, le déclara coupable de vénalité et de concussion. Le malheureux ne se défendit même pas, il avoua avoir vendu sa justice, se soumit à tout, et crut s'excuser en disant qu'il n'était pas né pour les affaires. Le coup qui frappait Bacon, acheva de briser les ressorts de son âme ; il ne releva plus la tête, mais ne cessa d'importuner son pauvre souverain de toutes les obsessions de la servilité. Bacon mourut en 1626, à l'âge de soixante-six ans. C'est le premier en date des grands philosophes modernes et c'est un grand misérable.

76. Bacon a beaucoup écrit. Tout jeune, il sentait déjà dans son cœur le frémissement d'une orgueilleuse espérance. La première ébauche qu'il fit de son travail futur est intitulée : *La plus grande production du temps*. Ozanam résume ainsi le plan d'ouvrage qu'il voulait composer : 1° Préparer le nouvel avènement de la science en découvrant ses origines et ses destinées, retrouver les droits méconnus, déterminer l'étendue et la distribution de son domaine, indiquer les parties qui jusque là étaient restées incultes ou celles qui avaient besoin de changer de culture : *De dignitate et augmentis scientiarum*. — 2° Signaler les anciens égarements de l'entendement humain, en constater les causes, lui tracer une voie meilleure, lui donner la méthode qui devait le conduire comme un guide sûr à la recherche de la vérité : *Novum organum*. — 3° Faire l'épreuve de cette méthode et s'enfonçant, le fil d'Ariane à la main, dans les profondeurs de la nature, aller à la découverte dans cette forêt encore vierge et revenir riche d'observations : *Sylva sylvarum*. — 4° De l'étude des phénomènes naturels et des lois qui les gouvernent, déduire les applications nombreuses aux besoins de l'homme et de la société et ainsi donner naissance à une philosophie pratique non moins belle et non moins féconde que la philosophie spéculative, sa sœur aînée : *Philosophia secunda*. L'ensemble de cette vaste entreprise devait être désigné par un seul nom : *Instauratio magna scientiarum*. (1) Bacon n'a pas rempli, ce double cadre ; sur la seconde

Écrits de  
Bacon.

(1) OZANAM, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 379.

partie, il n'a donné que deux essais, l'un intitulé : *Scala intellectus* et le *Prodromus philosophiæ secundæ*, dont il n'a écrit que la préface. Mais il a publié presque en entier le *De augmentis scientiarum*, le *Novum organum*, et sous le titre singulier de *Sylva sylvarum*, il a écrit l'histoire particulière du soufre, du mercure et du sel ; l'histoire des vents ; celles du son et de l'ouïe, du dense et du rare, de la vie de la mort ; des questions sur les minéraux et sur l'aimant. Dans tous ses ouvrages, Bacon écrit d'un style fort imagé, ami des métaphores, en homme qui, frappé des agréments extérieurs, se complait à les décrire, beaucoup plus qu'à rechercher le fond des choses et à contempler la vérité pure.

Philosophie  
de Bacon.

77. La philosophie de Bacon se résume dans trois points ; les causes de nos erreurs, le moyen d'en sortir par la pratique de l'induction et la classification des sciences. Dans la classification des sciences, Bacon ramène toutes les productions de l'esprit à la mémoire, à la fantaisie ou imagination active et à la raison. A la mémoire correspond l'histoire ; à la fantaisie, la poésie ; et à la raison, la science. L'histoire considère les êtres et les faits individuels. La poésie s'empare des indications de la mémoire pour en former des êtres fictifs. La science, combinant les faits particuliers, les généralise et les explique. L'histoire est un guide, la poésie un rêve, la science un réveil. Les causes d'égarement des sciences sont au nombre de quatre : Bacon les appelle des *idoles*. Il y a donc, les *idoles de tribus*, préjugés commun à tous les hommes ; les *idoles de caverne*, ce sont les préjugés personnels ; les *idoles du forum*, ce sont les préjugés que les hommes se communiquent entre eux ; enfin les *idoles de théâtre* préjugés qui naissent de l'ascendant des philosophes sur leurs disciples. De toutes ces causes d'erreur naît la fausse contemplation de la nature. On a négligé la base de l'expérience. L'esprit humain a languï dans une longue léthargie ; on ne voit que quelques rares époques ou certains peuples aient cherché à sortir de leur sommeil. Les hommes se livrent à une foule de distractions ; on ne voit point de corporation entièrement dévouée au progrès des sciences ; les philosophes mêmes ne cherchent que leur intérêt particulier. Or, pour sortir de

cette impasse : 1° Il faut prendre la nature sur le fait, enregistrer les purs phénomènes, sans chercher d'abord à les combiner et à les comprendre, parce que cette tentative prématurée pourrait être viciée par des notions préconçues; 2° Après avoir noté les phénomènes, il faut, pour soulager l'intelligence, construire des tableaux, où les phénomènes soient classés dans des phénomènes faciles à saisir; 3° Enfin lorsqu'on possède ces tableaux, il faut s'élever à la connaissance réelle de la nature par la voie de l'induction, soit exclusive, soit affirmative. Bacon donne des lois à l'induction; il dresse des catégories pratiques, comme Aristote avait fait des catégories logiques. Ces catégories se divisent en préceptes secondaires, comme si l'on pouvait subordonner à une méthode, des découvertes qui se font souvent par hasard, rarement en suivant tel ou tel plan de recherches. Telle est, dans son ensemble, la philosophie de Bacon: c'est plutôt une méthode qu'une théorie, plutôt une direction de l'esprit humain qu'une explication des choses (1)

78. Les fanatiques de Bacon se complaisent aux reproches qu'ils adressent à la science et à l'Église d'avoir, avant Bacon, négligé l'expérience et accordé toutes leurs faveurs au syllogisme, arme infirme pour les conquêtes de l'esprit. Ces reproches ne sont point fondés. Les astronomes et les mathématiciens grecs, Archimède, Euclide, Pappus, Diophante, Eratosthène, Hipparque, Ptolémée; tous les philosophes grecs et Platon surtout; Cicéron et Sénèque chez les Latins; les fondateurs de la science chez les modernes; Roger Bacon en Angleterre et ce Gilbert que Bacon cite souvent; Télésio et son compatriote Patrizzi qui découvrit le premier le sexe des plantes; Kircher qui expliqua le miroir d'Archimède; Grégoire de Saint-Vincent qui fut si utile à Newton; Cavalieri, Viète et Fermat; Gassendi, Boyle, Othon de Guericke, Hock, Aldrovandi, Alpini, Sanctorius, les deux Barthole; Copernic, qui retrouva le véritable système du monde; Képler, le vraiment inspiré, qui en démontra les lois; Ticho, qui lui en avait fourni les moyens; Descartes, qui eut ce qui manquait à Bacon, le droit de

Réponse  
à un  
reproche.

(1) SALINIS ET GERBET, *Hist. de la philosophie*, p. 300

censurer Aristote ; Galilée enfin qu'il suffit de nommer et que Bacon contredit : tous les naturalistes, tous les chimistes, tous les mécaniciens qui avaient si fort avancé ou préparé les découvertes dans tous les genres, s'appuyaient sur l'expérience et non sur le syllogisme. Le prétendu restaurateur de la science s'est donc battu contre une ombre et ses panégyristes ne voient pas qu'il est ridicule de s'épuiser en raisonnements pour prouver l'inutilité du syllogisme dans la physique expérimentale, et qu'il est à la fois ridicule et dangereux d'appeler cette science la *vérité*, comme s'il n'y en avait pas d'autre. On a trop méprisé la méthode scolastique, qui est très propre à former l'esprit ; et Leibnitz et Kant doivent beaucoup à sa terminologie. Les scolastiques ont préparé l'esprit humain ; ils l'ont rendu fin, délié, pénétrant, éminemment ami de l'analyse, de l'ordre dans les idées et de la clarté dans les définitions ; ils étaient ce qu'ils devaient être, ils ont fait ce qu'ils devaient faire.

S'ils ne multipliaient pas plutôt les expériences, c'est qu'ils n'avaient pas les lunettes. C'est aux alchimistes que nous devons le verre en Occident. Dès que le verre fut commun, il devint impossible de n'en pas connaître les propriétés les plus importantes. La plus petite boursofflure accidentelle manifestait une puissance amplifiante. On essaya de donner à ces accidents une forme régulière : la lentille naquit ou ressuscita. Avec elle naquirent le microscope et le télescope, qui est aussi un microscope, puisque l'effet commun des deux instruments est d'agrandir sur la rétine la petite image d'un petit objet rapproché ou celle de la petite image d'un grand objet éloigné. Au moyen de ces deux instruments, l'homme touchait à deux infinis. A l'aide du verre, il put contempler l'œil du Ciron et l'anneau de Saturne. Possesseur d'une matière à la fois solide et transparente, qui résistait au feu et aux plus puissants corrosifs, il vit s'effectuer sous ses yeux toutes les transformations et combinaisons. Le cristal, rougi dans ses laboratoires, mit sous sa main et sous ses yeux tous les fluides de la nature. Les agents les plus actifs consentirent à laisser observer leurs travaux. Comment la curiosité n'aurait-elle pas été animée par un

tel secours? Maître du verre par le feu et de la lumière par le verre, le savant eut des lentilles et des miroirs de toute espèce, des prismes, des récipients, des matras, des tubes, enfin des baromètres et des thermomètres. Mais tout partit primitivement de la lentille astronomique, qui mit le verre en honneur et la physique naquit en quelque manière de l'astronomie, comme s'il était écrit que, même dans le sens matériel, toute science doit venir d'en haut (1).

79. Que penser, au fond, des vues ambitieuses du philosophe anglais marchant, avec l'induction substituée au syllogisme, à la découverte des mystères de la nature et que penser de sa philosophie? L'induction et la déduction sont deux procédés légitimes de l'esprit humain. Dans l'induction, nous allons du particulier au général avec le secours d'un élément qu'ajoute notre esprit; dans la déduction, nous partons du général pour venir au particulier, procédé naturel pour bien voir les choses. Ces deux procédés ne s'excluent point, ils se rapprochent et, par certains côtés, se confondent; ils sont du reste au service d'une même intelligence et ce n'est pas l'emploi exclusif ou alternatif des deux procédés qui pourra augmenter les forces d'une intelligence et agrandir ses horizons; d'autant mieux que d'instinct, suivant les cas et les circonstances, nous employons simultanément les deux procédés. L'idée de faire d'un procédé logique une méthode d'invention n'est pas beaucoup plus sérieuse. Il n'y a point, il ne peut y avoir de méthodes d'invention. Les inventions dans tous les genres sont rares; elles se succèdent lentement avec une apparente bizarrerie qui trompent nos faibles regards. Les inventions les plus importantes et les plus faites pour consoler le genre humain, sont dues à ce qu'on appelle le hasard; et, de plus, elles ont illustré des siècles et des peuples très peu avancés et des individus sans lettres: on peut citer sur ce point la boussole, la poudre à canon, l'imprimerie et les lunettes d'approche. Est-ce l'induction légitime qui nous a donné le quinquina, l'ipéca-cuana, le mercure, la vaccine et beaucoup d'autres choses? Il est superflu d'observer, quant à ces dons du hasard, qu'ils ne sauraient être soumis à aucune règle: il n'y a pas de méthode pour

Critique.

(1) J. de MAISTRE, *Examen de la philosophie de Bacon*, t. I, pp. 52 et 89.

trouver ce qu'on ne cherche pas. Quant aux autres découvertes qui sont le fruit de travaux faits *à priori*, avec un but déterminé, telles que les montres à équation, les lunettes achromatiques et autres choses de ce genre, elles échappent de même à toutes les méthodes, parce qu'elles tiennent à cette partie des arts qui ne peut être enseignée. Un problème de mathématiques, une fois mis en équation, cède à un travail presque mécanique, qui ne suppose que la patience, l'exercice et une force d'esprit ordinaire ; mais l'instinct qui conduit à l'équation ne saurait être enseigné : c'est un talent, non une science. Cet exemple fournit une *induction légitime* qui s'applique à tous les arts et à toutes les sciences.

En ce qui regarde la philosophie de Bacon, elle n'aboutit à aucun système. Bacon est mécontent de ce qu'on a fait avant lui ; il montre ce qu'il faudrait faire ; mais il hésite et chancelle, dès qu'il s'agit de mettre la main à l'œuvre. Chez lui, les préceptes abondent ; il n'en a fait aucune application d'éclat. Au fond, la philosophie est surtout pour lui la physique. « Quand l'esprit humain, dit-il, s'applique à la matière et à l'œuvre de Dieu, il en tire une science réelle comme le monde ; mais quand il se tourne sur lui-même, il est comme l'araignée filant sa toile et n'enfante ainsi que de subtiles doctrines, admirables par la délicatesse du travail, mais sans solidité et de nul usage » (1). Ainsi Bacon exclut la psychologie. La métaphysique ne lui est, non plus, qu'un accessoire, une science surannée, qui n'en est pas une et qui ne l'intéresse guère : tantôt il en suit la routine en aveugle, tantôt il innove, mais sans grandeur. S'il n'est pas métaphysicien, il serait plutôt moraliste, mais sans avoir pourtant ce qu'on appelle une doctrine. Les sciences physiques forment donc le domaine proprement dit de Bacon. Ici, il a fait quelques expériences plus ou moins estimables, mais sans laisser une théorie un peu générale qui garde son nom. Contemporain de Viète et de Kepler, de Césalpini et d'Harvey, il n'a cultivé ni les mathématiques, ni l'astronomie, ni la physiologie.

L'entreprise de Bacon contre Aristote, qu'il veut abattre, ne mérite aucune considération. Bacon n'est qu'un pygmée contre ce géant, un

(1) *De augmentis scientiarum*, Lib. I, § 31.

papillon qui s'attaque à une pyramide. Aristote, malgré les ravages du temps, reste, par ses écrits, le maître, et rectifié par S. Thomas, il gardera dans tous les siècles son incontestable magistrature.

80. Malgré toutes les tentes qui l'entraînent à l'empyrisme et au sensualisme, Bacon ne s'est pas laissé entraîner. Chef d'école, il n'atteint pas toutes les extrémités de ses principes ; il épuise sa hardiesse dans les généralités et échappe par là aux extravagances de ses théories. Mais elles sont dans ses livres à l'état latent et le comte de Maistre, qui s'y entendait, n'a pas consacré moins de deux volumes à réfuter ce grand patriarche des sophistes modernes. « La réputation de Bacon, dit-il, ne remonte véritablement qu'à l'*Encyclopédie*. Aucun fondateur des sciences ne l'a connu, ou ne s'est appuyé sur lui. Voltaire, Diderot, d'Alembert le célébrèrent à l'envi, quoique ce dernier avoue que les ouvrages du philosophe anglais sont très peu lus. Mallet, son ami, éditeur de Bolingbroke, ennemi furieux de la religion et des papes, n'a pas manqué de se mêler à ce concert de louanges. Mais il n'y a rien de si précieux que le panégyrique de Bacon que nous a donné Cabanis dans son cours de matérialisme intitulé : *Rapports du physique et du moral de l'homme*. « Bacon, dit-il, vint tout à coup au milieu des ténèbres et des cris barbares de l'école, ouvrir de nouvelles routes à l'esprit humain ; par lui, Hobbes fut conduit à la véritable origine de nos connaissances. Mais c'était Locke, successeur de Bacon, qui devait pour la première fois, etc. Helvétius a résumé la doctrine de Locke. Condillac l'a développée et étendue. Or Condillac produisit Lancelin, celui qui a dit qu'il faudrait effacer, de tous les dictionnaires, tous les mots qui désignent les fantômes, celui de Dieu surtout, mot redoutable auquel on a fait signifier tout ce qu'on a voulu, premier fondement du monde imaginaire. Vient ensuite Volney, habitué aux analyses profondes. « Il n'y a rien de si précieux que cette généalogie. On y voit que Locke est le successeur de Bacon ; on y voit que Locke, à son tour, engendra Helvétius, et que tous ces ennemis du genre humain réunis, y compris Cabanis lui-même, descendent de Bacon. En groupant ainsi un grand nombre d'auteurs, je n'entends point les confondre. On a dit mille biens d'Hel-

Influence.

140 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
vétius et de Locke ; j'y souscris de tout mon cœur, mais je ne  
parle que des livres et des doctrines et ce sera toujours une flétris-  
sure ineffaçable pour Bacon, comme pour Locke, qu'il n'y ait pas  
un athée, pas un matérialiste, pas un ennemi du christianisme,  
dans notre siècle, si futile en hommes de cette espèce, qui n'ait fait  
profession d'être son disciple, et qui ne les ait vantés comme les  
premiers libérateurs du genre humain » (1).

Hobbes.

81. Les idées de Bacon en philosophie ont été codifiées par Hobbes, Gassendi et Locke. — Thomas Hobbes, né à Malmesbury en 1588, était fils d'un ministre qui appliqua, de bonne heure, son fils à l'étude. A dix-neuf ans, il quittait l'université d'Oxford et entra comme précepteur chez les Cavendish. Sa vie fut troublée par les dissensions politiques auxquelles sa patrie était en proie et par les orages que soulevèrent contre lui ses propres opinions. Dans ses voyages en France, il fut en relation avec Gassendi et le P. Mersenne, qui lui fit connaître Descartes. Hobbes mourut en 1679. Les principaux ouvrages de Hobbes sont la *Logique*, la *Philosophie première*, la *Physique*, la *Politique* et les *Mathématiques*, 2 vol. in-4°, Amsterdam, 1668. La philosophie selon Hobbes, a pour objet tout corps qui se forme et possède quelque qualité. Si cette définition est vraie, la philosophie est condamnée à l'athéisme et au matérialisme. Hobbes exclut, en effet, de la philosophie, Dieu. Par le mot esprit, il entend seulement un corps naturel, d'une telle subtilité, qu'il n'agit point sur les sens, mais remplit une place. Hobbes fait naître la volonté du désir et professe ouvertement le fatalisme. En morale, il tient pour bon ce qui est agréable et pour mal ce qui déplaît. Cette morale est le principe de sa politique. La liberté est l'état des hommes avant l'établissement du gouvernement et des lois. Plusieurs recherchant en même temps une même chose, ne peuvent la posséder en commun et se battent pour l'obtenir. La guerre universelle est l'état de nature. Un tel état est intolérable ; il faut en sortir à tout prix, et, pour y parvenir, il faut reconnaître à la force un droit véritable et même un droit sans limites. L'état social qui succède à la liberté, demande, avec la force, un certain

(1) *Examen de la philosophie de Bacon*, t. II, p. 344.

nombre de principes qui le contiennent. Le plus important est le principe du contrat strictement obligatoire ; c'est sur son obligation que s'élève l'empire. L'unique remède à l'anarchie originelle, c'est donc l'abandon, entre les mains du souverain, des droits particuliers. De là, le droit de punir, et le droit de paix et de guerre. Ce système est la constitution de la tyrannie, système complet, parfaitement lié dans ses parties, ayant pour fin, non le bien du tyran, mais l'intérêt de la société, et s'appuyant sur des principes incontestables au point de vue de la sensation. C'est le matérialisme appliqué à la vie publique, la physique sociale, dont l'instrument est le raisonnement, mais réduit aux procédés mathématiques. Système effroyable où l'homme n'échappe à l'anarchie des passions qu'en se jettant dans un engrenage qui le broie tout entier.

82. Pierre Gassendi naquit à Champtercier, près Digne, en 1592, de parents peu riches, mais recommandables par leur foi et leurs mœurs. Un oncle maternel, qui était curé de l'endroit, le fit étudier, et, remarquant ses dispositions, le plaça au petit collège de Digne. A quatorze ans, il étudiait en philosophie à Aix. Après sa promotion au sacerdoce, il professa quelque temps la philosophie et la théologie à l'université d'Aix ; il fut ensuite nommé lecteur de mathématiques au collège royal de France, où ses leçons attirèrent un nombreux auditoire. Gassendi possédait une instruction très étendue et très variée ; il était l'ami ou le correspondant de la plupart des savants de son siècle. Tour à tour historien, physicien et astronome, s'il n'enrichit pas la science de découvertes, il marqua pourtant par l'élévation de ses connaissances. En philosophie, il combattit Aristote, et éleva des objections contre les théories de Descartes. Sa vie d'Épicure est très bien faite ; son *Syntagma philosophiæ Epicuri* est le plus connu de ses ouvrages. En son privé, e'était un excellent homme, très spirituel. Gassendi mourut en 1655. « Tout son effort, dit Cousin, a été de renouveler la philosophie d'Épicure ; seulement il a bien soin de déclarer qu'il en rejette tout ce qui est contraire au christianisme. Mais, à ce compte, qu'en aurait-il pu garder ? Principes, procédés, résultats, tout, dans Épicure, est sensualisme, matérialisme, athéisme ». L'opinion de

Gassendi.

Cousin est reproduite par Damiron, par Nourrisson, par Bouillier, par Franck et par Cantu. Cependant elle est fausse. Gassendi était un bon et saint prêtre ; il s'attachait à Epicure pour la théorie des atomes, qu'il s'efforça de faire admettre *en physique* ; pour tout le reste, il s'en sépare. De Gerando a très bien vu qu'il y a entre Gassendi et Épicure, « la différence qui sépare le spiritualisme du système qui réduit les opérations de l'esprit à un mécanisme organique (1). Nous n'analysons pas le système de philosophie que Gassendi échaffauda sur ces données de l'empirisme ; nous le séparons du troupeau d'Épicure et laissons ses thèses aux archéologues de la philosophie.

Locke.

83. Locke achève l'école sensualiste du xvii<sup>e</sup> siècle et est le chef reconnu de celle du xviii<sup>e</sup>. John Locke, né à Wrington dans le Somerset, étudia à l'université d'Oxford, devint même *fellow* de cette Université ; mais s'étant attaché à la fortune du fameux comte Shaftesbury, il se mêla aux affaires de son temps, tour à tour en faveur et en disgrâce ; et forcé sous Jacques II, de se réfugier en Hollande, il n'en revint qu'en 1688, avec le roi Guillaume, qui lui confia d'assez grands emplois. Locke mourut en 1704. Son grand ouvrage philosophique, publié à Londres, en 1690, est le célèbre *Essai sur l'entendement humain*. L'analyse des facultés de l'entendement, de leur juste portée, de leurs limites, tel est l'objet de Locke : cette pensée est toute sa philosophie. Locke commence par rejeter la doctrine des idées innées. L'esprit, selon Locke, est une table rase, naturellement vide, et c'est la sensation qui la remplit. La réflexion ne rend que ce qu'elle a reçu de la sensation. En faisant à l'esprit une part si petite, Locke est forcé de nier des idées incontestables ou d'en altérer le caractère. En conséquence, Locke écarte les principes universels et nécessaires qui le gênent le plus ; pour d'autres idées de temps, d'espace, d'infini, qu'il ne peut écarter de même, il les dénature afin de pouvoir les tirer des deux seules sources de connaissances qu'il admette, la sensation et la réflexion. D'après lui, l'espace se réduit au corps, la durée à la succession et l'infini à l'indéfini. Locke,

(1) *Hist. comparée des systèmes de philosophie*, t. II, p. 112.

comme toute l'école sensualiste, s'occupe beaucoup des théories du langage et des idées représentatives ; nominaliste, il n'admet pas l'existence du général ou de l'universel, et ramène toutes les erreurs à des erreurs de mots. Après avoir considéré les idées dans la sensation et la réflexion qui les produisent et dans les signes qui les manifestent, Locke les étudie dans leur rapport avec les objets et s'attache à la théorie des idées à images, d'où Berkeley et Hume ont déduit leur scepticisme. Locke croit fermement à l'existence de Dieu, sur la foi de la nature et du monde, mais ce n'est, à ses yeux, qu'une puissance vague et mystérieuse. Chancelant sur Dieu, il s'égaré entièrement sur l'âme, et attribue à la matière la faculté de penser. Comme conséquence, il réduit la liberté à la seule puissance d'exécution, et ne s'occupe pas de la puissance intérieure de l'âme, foyer originel de la liberté. « Incapable d'expliquer les idées supérieures à l'expérience sensible, dit Cousin, comment la philosophie de Locke pourrait-elle rendre compte de ces principes moraux qui nous servent à juger les faits et les actions, et qui par conséquent n'en peuvent dériver ? L'expérience nous apprend que telle action a des résultats agréables ou désagréables, dangereux ou utiles, conformes ou contraire à notre intérêt. L'agréable, l'utile, l'intérêt, voilà tout ce que l'expérience enseigne et peut enseigner. Aussi Locke pour être fidèle à son système dans les chapitres où il traite des idées morales, est-il condamné à faire consister le bien et le mal dans le plaisir et la peine qui suivent certaines actions (1) ». Tous les principes de la philosophie sensualiste se trouvent dans *l'Essai sur l'Entendement humain* ; Locke a beau les retenir ; ils échappent, ils éclatent de toutes parts. En résumé et sauf mille différences secondaires, Locke, c'est Hobbes au fond en métaphysique. En religion, Locke inclinait au socianisme, secte assez pauvre sur Dieu et sur l'âme. Et pour finir par un mot plus général sur l'école sensualiste, elle ne compte guère que des anglais : ces anglais qui se disent croyants et positifs, en coulant au positivisme, perdent toute croyance et détruisent même toute raison.

(1) *Hist. gén. de la philosophie*, p. 367.

Descartes.

84. Le chef de la seconde école de philosophie moderne fut Descartes. René Descartes naquit à La Haye, en Tourraine, d'une famille ancienne et noble, en 1596. On le confia aux Jésuites de la Flèche. Au sortir du collège, il vint à Paris; après avoir mené quelque temps la vie du monde, il se cacha dans une maison du faubourg Saint-Germain, pour se livrer tout entier à l'étude. A vingt et un ans, suivant l'usage des gens de sa condition, il s'engageait comme volontaire dans les armées de plusieurs princes d'Allemagne. Mais l'étude des passions qui se développent dans les camps, la construction des machines de guerre qui battent les remparts, les forces qui les font mouvoir, les machines qui les régissent, absorbent bientôt le soldat philosophe. Au bout de quatre ans, il abandonne définitivement le métier des armes, visite une partie de l'Europe et revient à Paris. Après avoir hésité quelque temps entre divers états, il se décide à n'en prendre aucun pour se consacrer aux sciences et à la philosophie. De nouveau il cherche à se faire une solitude au milieu de Paris; ne pouvant y réussir à cause de sa célébrité croissante, il se retire en Hollande, à l'âge de trente-trois ans. De 1629 à 1649, il change presque continuellement de résidence, soit dans l'intérêt de ses affaires et de ses expériences, soit de peur que le secret de sa retraite, trop divulgué, ne l'expose aux lettres et aux visites importunes. Dans cette solitude cependant il ne reste étranger à rien de ce qui se passe dans le monde, il entretient par l'intermédiaire du P. Mersenne, une vaste correspondance avec les philosophes, les mathématiciens, les physiciens et les savants de toutes sortes. Les critiques, les objections lui arrivent de toutes parts; c'est au P. Mersenne que Descartes adresse toutes ses réponses. En 1649, cédant aux vives sollicitations de la reine Christine de Suède, il abandonnait à regret la Hollande pour aller enseigner la philosophie à cette princesse. Dérangé dans ses habitudes, fatigué surtout par la rigueur du climat, Descartes fut pris d'une fluxion de poitrine et mourut à Stockolm en 1650, à l'âge de cinquante-trois ans. Dix-sept ans plus tard, ses amis et ses disciples firent revenir, de la terre étrangère, sa dépouille mortelle et

lui élevèrent un monument dans l'église de Sainte-Geneviève du Mont, à Paris.

84 bis. Les principaux ouvrages philosophiques de Descartes sont le *Discours de la Méthode*, les *Méditations métaphysiques*, l'*Abrégé des objections et des réponses de l'auteur*, un traité des *Passions* et, par occasion de toute la nature de l'homme, des *Règles pour la direction de l'esprit*, la *Recherche de la vérité par les lumières naturelles* et les lettres au P. Mersenne. Dans le discours de la méthode, Descartes nous initie d'abord à ses procédés pour arriver à la connaissance. Quatre préceptes lui paraissent suffire pour la direction de son esprit.

Ouvrages  
de  
Descartes

« Le premier était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle ; c'est-à-dire d'éviter soigneusement la préméditation et la prévention et de ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute.

« Le second, de diviser chacune des difficultés que j'examine en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre.

« Le troisième, de conduire par ordre mes pensées en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu comme par degrés jusqu'à la connaissance des plus composés, et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point naturellement les uns les autres.

« Et le dernier, de faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales, que je fusse assuré de ne rien omettre.

« Ces longues chaînes de raisons, toutes simples et faciles, dont les géomètres ont coutume de se servir pour parvenir à leurs plus difficiles démonstrations, m'avaient donné occasion de m'imaginer que toutes les choses qui peuvent tomber sous la connaissance des hommes s'entre-suivent en même façon, et que pourvu seulement qu'on s'abstienne d'en recevoir aucune pour vraie qui ne le soit et qu'on garde toujours l'ordre qu'il faut pour les déduire les unes des

autres, il n'y en peut avoir de si éloignées auxquelles on ne parvient, ni de si cachées qu'on ne découvre. (1) »

Quatre maximes lui paraissent également nécessaires pour l'ordre moral :

« La première était d'obéir aux lois et aux coutumes de mon pays, *retenant constamment la religion* en laquelle Dieu m'a fait la grâce d'être instruit dès mon enfance, et me gouvernant en toutes choses suivant les opinions les plus modérées et les plus éloignées des excès, qui fussent communément reçues en pratique par les mieux sensés de ceux avec lesquels j'aurais à vivre.

« Ma seconde maxime était d'être le plus ferme et le plus résolu en mes actions que je pourrais, et de ne suivre pas moins constamment les opinions les plus douteuses, lorsque je m'y serais une fois déterminé, que si elles eussent été assurées.. Et ainsi les actions de la vie ne souffrant aucun délai, c'est une vérité très certaine que, lorsqu'il n'est pas en notre pouvoir de discerner les plus vraies opinions, nous devons suivre les plus probables.

« Ma troisième maxime était de tâcher toujours plutôt à me vaincre que la fortune, et à changer mes désirs que l'ordre du monde, et généralement de m'accoutumer à croire qu'il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos pensées, en sorte qu'après que nous avons fait notre mieux touchant les choses qui nous sont extérieures, tout ce qui manque de nous réussir est au regard de nous absolument impossible. Et ceci seul me semblait suffisant pour m'empêcher de rien désirer à l'avenir que je n'acquiesse et ainsi pour me rendre content.

« Enfin, pour conclusion de cette morale, je m'avisai de faire une revue sur les diverses occupations qu'ont les hommes en cette vie ; je pensais que je ne pouvais mieux que de continuer d'employer toute ma vie à cultiver ma raison et m'avancer autant que je le pourrais dans la connaissance de la vérité, suivant la méthode que je m'étais prescrite.

« Après m'être ainsi assuré de ces maximes, et les avoir mises à part avec les vérités de la foi, qui ont toujours été les premières en

(1) *Discours de la méthode*, seconde partie.

ma créance, je jugeai que, pour tout le reste de mes opinions, je pouvais librement entreprendre de m'en défaire. » (*Op. cit.*, 3<sup>e</sup> partie).

85. Après avoir posé ces maximes morales et ces préceptes logiques, Descartes vient à son objet. Fonder, sur des principes évidents, une philosophie nouvelle, tel est son but. Or, pour en venir là, il faut tenir pour suspectes toutes nos connaissances sans exception et former, sur toutes choses, un doute, non pas réel, mais méthodique. Descartes énumère ses raisons de douter. Les sens, la mémoire nous trompent ; nous nous trompons en raisonnant, même dans les plus simples matières de géométrie. Les vérités mathématiques mêmes les plus certaines, ne se pourrait-il pas qu'un esprit malin prit plaisir, pour nous leurrer, à les revêtir des apparences de la certitude ? Devant cette supposition, rien ne résiste ; toutes les idées, toutes les vérités, tous les principes succombent également. Le doute universel est le point de départ de Descartes en philosophie. Mais si le doute universel est son point de départ, il n'est pas sa fin ; il ne s'en sert que comme d'un moyen énergique, d'une méthode pour arriver à la certitude. Tout ce dessein ne tendait qu'à rejeter la terre mouvante et le sable, pour trouver le roc et l'argile. Bientôt il rencontre ce roc, cet argile qui doivent servir de fondement à toute sa philosophie, dans une vérité de telle nature qu'elle résiste victorieusement à tout l'effort du scepticisme, même à l'hypothèse d'un esprit malin se plaisant à nous tromper. Cette vérité est l'existence de sa propre pensée. En effet, par là même que je doute de tout, je pense, et si je pense, je suis. L'esprit malin ne peut rien contre ; car, avec toute sa puissance, il ne peut pas faire, en me trompant, que je n'existe pas ; par là même qu'il me trompe, je suis. Moi qui sais que je puis être trompé, moi qui doute, je pense, donc je suis. Il ne faut pas voir dans cette proposition un enthymème et, par conséquent une pédition de principes. Descartes n'a pas prétendu déduire son existence d'un fait antérieur ; il ne démontre pas ; il pose un axiôme. Ce n'est pas un syllogisme, c'est une chose connue de soi ; il la voit par une simple inspection de l'esprit.

Doute méthodique.

86. Donc je suis, mais qui suis-je ? A cette question, Descartes répond : je suis un être qui pense, qui connaît, qui affirme, qui doute, qui peut et ne peut pas, qui souffre et qui jouit. Or, dans tout cela, il n'y a rien qui ne se conçoive parfaitement, indépendamment, de la matière et de ses lois, du corps et de ses organes. Je n'ai pas besoin de connaître mon corps pour me connaître moi-même ; je n'ai pas besoin de mes sens, je n'ai besoin que de la conscience et de la réflexion. De là cette assertion que nous sommes plus certains de l'existence et de la condition de notre âme, que de l'existence du corps ; car, notre âme, nous la connaissons par elle-même et ce n'est que par notre âme que nous connaissons des corps. Ainsi Descartes, qui connaît son existence par sa pensée, connaît sa manière d'être par sa conscience ; il distingue profondément l'âme simple et spirituelle de tout ce qui appartient au corps et il détermine en même temps la seule vraie méthode, à savoir la conscience et la réflexion, par laquelle elle puisse être connue et étudiée directement. Tout ce qui nous est révélé par la conscience et la réflexion appartient à l'esprit ; tout ce qui nous est révélé par les sens ou par l'imagination appartient au corps et à la matière. Cette distinction fondamentale est appliquée dans les *méditations*, avec une profondeur de réflexion vraiment admirable. Pour en apprécier toute l'importance, il faut se reporter par la pensée, à l'état où se trouvait la science de l'âme à cette époque. On s'en tenait à la vieille division d'âme végétative, d'âme sensitive et d'âme intelligible. Bacon n'a pas distingué rigoureusement ces deux ordres de conscience et de réflexion ; Hobbes et Gassendi confondent volontiers, le premier l'âme avec le corps, l'autre la méthode appropriée à l'étude de l'âme avec la méthode propre à l'étude des phénomènes physiques et physiologiques. A partir de Descartes, la méthode psychologique, dont il est le père, prend pied définitivement dans la philosophie moderne.

87. Descartes en possession de la certitude de son existence par la pensée et de la connaissance de l'âme par la conscience, cherche un caractère à l'aide duquel on puisse connaître d'autres vérités. Descartes examine donc à quels caractères, les deux vérités primor-

diales lui ont apparu comme des vérités, à quel titre son esprit les a reçues sans contestation et enfin quelles raisons l'ont déterminé à y donner un assentiment immédiat. Il n'en trouve pas d'autres que l'évidence dont elles sont entourées; en conséquence, il pose l'évidence comme le signe et le criterium de la vérité. Rien n'est vrai que ce qui est évident, et tout ce qui est évident est vrai. Voilà la grande règle que l'esprit doit suivre dans la recherche de la vérité. La raison étant seule juge de l'évidence des choses, c'est la raison qui doit décider en dernier ressort de ce qui est la vérité ou l'erreur. Tel est le principe de certitude que Descartes oppose au principe de l'autorité, qui, sous une forme ou sous une autre, n'avait cessé de dominer dans les écoles de philosophie. Aux critiques qui invoquent contre lui des autorités, il répond : « Mais vous ne savez donc pas que vous parlez à un esprit, tellement dégagé des choses corporelles, qu'il ne sait pas même s'il y a eu jamais un homme avant lui et qui partant ne s'émeut pas beaucoup de l'autorité des hommes. Le philosophie de Descartes ne connaît qu'un tribunal, le sien; et qu'un motif de décision, l'évidence.

. 88. Mais, selon Descartes, un doute plane encore sur la légitimité du criterium de l'évidence en tout ce qui ne concerne pas la vérité de notre propre existence, tant que l'existence d'un Dieu souverainement puissant et souverainement bon, qui ne peut vouloir nous tromper, ni permettre qu'on nous trompe, n'aura pas été démontrée. Cette démonstration de l'existence de Dieu est l'un des points les plus importants et les plus difficiles de la métaphysique cartésienne; car, si l'on n'y réussit pas l'âme reste éternellement confinée en elle-même, et pour y réussir, comment franchir cet abîme qui nous sépare de Dieu? Descartes se fonde sur l'idée d'infini et de souverainement parfait qu'éveille en nous le sentiment de notre nature imparfaite et bornée. Nous avons, dans notre intelligence, l'idée d'une substance infinie, éternelle, immuable, indépendante, toute connaissante, toute puissante; or, nous ne sentons rien en nous capable de produire une pareille idée; elle ne peut donc venir que de cet être qui possède en lui toute perfection. Cet être ne peut être que Dieu; donc Dieu existe. Cette preuve de l'exis-

Existence  
de Dieu.

150. PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
tence de Dieu par l'idée qu'on en a, Descartes la présente sous d'autres formes, en la combinant avec le fait de notre existence et en l'assimilant aux démonstrations mathématiques. Mais ces trois démonstrations ne diffèrent que par la forme ; au fond, elles sont identiques. Descartes détermine ensuite les attributs de Dieu par l'idée qu'on en a ; il arrive à l'existence des corps, par l'assistance du Dieu bon, qui ne peut pas nous tromper. Si nous ajoutons, à ces indications, la théorie de l'animal-machine, nous connaissons suffisamment pour l'histoire, les idées philosophiques de Descartes.

Critique.

89. A l'époque où les restes mortels de Descartes furent rapportés à Saint-Étienne du Mont, la cour interdit, au chancelier de l'Université, son éloge funèbre, à cause des doutes qui s'étaient élevés contre son orthodoxie. En ce qui concerne personnellement Descartes, ces doutes sont sans fondement. Descartes était un homme de foi. Pendant un voyage en l'Italie, il fit un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, pour accomplir un vœu qu'il avait formé dans sa jeunesse. On voit, dans ses lettres, que la Bible et la Somme de S. Thomas étaient ses lectures favorites. Nous avons une autre preuve de la sincérité de ses croyances dans le témoignage que rendit la reine Christine ; à la fin de sa vie, elle abjura le protestantisme et déclara avoir puisé, dans les entretiens de Descartes, les premières semences de sa conversion. Tous les ouvrages de Descartes sont remplis de protestations de foi et de soumission à l'Église catholique ; nous n'avons aucune raison de soupçonner que ses déclarations ne fussent pas sincères ; d'autant mieux que, s'il eut pensé autrement, rien ne l'eut empêché de le dire, et, en Hollande ou en Suède, il ne se fut attiré que des applaudissements. « Descartes, dit Bossuet, a toujours craint d'être noté par l'Église, et il prenoit pour cela des précautions qui alloient jusqu'à l'excès. » Des théologiens renommés ont rendu hommage à l'orthodoxie de Descartes : je ne parle pas des emphases de Thomas et de l'éloge du P. Guénard, mais de l'adhésion que firent, à ses enseignements, la plupart des grands esprits du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais Descartes mis personnellement hors de cause, et nous savons qu'il ne soumettait pas sa foi au doute méthodique, que faut-il penser de sa philosophie ?

D'abord les écrits de Descartes sont à l'index ; c'est une preuve que l'Église y voit quelque grand péril. Ensuite, si vous considérez bien les sommets des choses, que voyez-vous ? Descartes, par le doute méthodique, fait litière de toutes les traditions : n'est-ce pas offrir, à la faiblesse humaine, une tentation formidable et s'exposer à ce que le doute méthodique devienne un doute réel, un germe de grand scepticisme ? Descartes fonde la preuve de son existence sur sa pensée et la connaissance de son âme sur la conscience : n'est-ce pas offrir, à l'orgueil humain, une autre tentation terrible, en donnant la pensée pour suppôt à tout l'ordre des connaissances et en érigeant la conscience en juge souverain de l'âme et de toutes ses facultés ? Descartes vient à Dieu par la connaissance de l'âme et fonde sur une idée la preuve de son existence : une idée est-elle bien une preuve pour une croyance si capitale et ne doit-on pas craindre que, la preuve venant à chanceler, on tombe en plein athéisme. Descartes ne veut, pour la certitude, d'autre critérium que l'évidence ; n'est-ce pas exclure philosophiquement les mystères, nombreux même en philosophie. Descartes en mettant sa philosophie d'un côté, et la religion de l'autre et comme à part, n'a-t-il pas posé le principe philosophique de cette grande erreur du séparatisme qui soustrait, à l'Église et à son magistère, l'individu, la famille, la société, l'État. Le *Cogito ergo tum* est la base du rationalisme. Si l'on compare la doctrine de Descartes avec la doctrine catholique, pierre de touche de toutes les philosophies, répudier la tradition ; substituer la raison individuelle tant à la raison commune qu'à l'autorité ; séparer les sens de la raison, la raison de la foi et de cette manière obscurcir la foi en même temps qu'on égare la raison, ce ne peut-être une doctrine orthodoxe. Et ce Dieu, ce Dieu qui crée, qui gouverne, qui commande, est-ce encore le vrai Dieu, s'il ne me vient que par le fil, ténu d'un argument. Le cartésianisme n'est point un de ces symptômes qui, étrangers à la marche générale des idées et sans influence sur le monde, ne sont qu'un texte d'argumentation pour l'école ou de stériles méditations pour quelques rêveurs solitaires ; c'est l'esprit moderne lui-même dans toute son audace et la ferveur

de sa jeunesse, ne comptant rien que sur ses propres forces, ne voulant rien savoir que par ses propres lumières, répudiant avec dédain l'héritage des siècles passés, refusant même d'y jeter un regard, s'emparant d'un seul coup de toutes les connaissances humaines pour les discipliner et les affranchir, pour leur communiquer l'indépendance et les pousser dans une carrière nouvelle. Son action ne s'arrête pas là : des sciences il passe aux lettres, des lettres à la politique, et malgré la prudence du fondateur, qui ne veut avoir d'autre religion que celle du roi et de sa nourrice, il porte bientôt le trouble et l'agitation jusqu'au sein de la théologie. Par la politique et la jurisprudence, il envahit tout et le gallicanisme de Bossuet et le républicanisme de Mirabeau, et le catholicisme libéral de Dupanloup, et le radicalisme de Proudhon, et 89 et 93, et les idées qui les ont préparés, tout cela, ce ne sont que des corollaires du doute cartésien.

Male-  
branche.

90. Descartes a ses deux grands disciples, Spinoza et Malebranche. Nicolas Malebranche naquit à Paris en 1638, de Nicolas Malebranche secrétaire du roi et de Catherine de Lauzon, qui eut un frère vice-roi au Canada, intendant de Bordeaux et conseiller d'État. A cause de la faiblesse de sa constitution, ses parents eurent beaucoup de peine à l'élever ; il reçut une éducation domestique et ne sortit de la maison paternelle, que pour étudier, en philosophie, au collège de la Marche, et, en théologie, à la Sorbonne. En 1660, il entra dans la fameuse congrégation de l'Oratoire. Jusqu'à l'âge de vingt six ans, il s'appliqua, sans goût et sans succès, à des travaux de critique et d'érudition ; il ignorait encore sa vocation philosophique ; elle lui fut révélée par la lecture du traité *de l'homme* de Descartes que le hasard lui mit sous la main. Cette lecture le saisit tellement par la nouveauté et la clarté des idées, par la solidité et l'enchaînement des principes que de violentes palpitations de cœur l'obligèrent plus d'une fois à s'arrêter. Dès lors, il se consacra tout entier à la philosophie, et après dix ans d'une étude approfondie des ouvrages de Descartes, il commença à publier lui-même quelques ouvrages. Ces publications eurent un succès extraordinaire, grâce à l'élévation de la doctrine et à

l'originalité du style. Malebranche, comme écrivain, peut-être placé à côté de Fénelon. Lui qui a tant déclamé contre l'imagination, en avait une très noble et très vive, qu'il sut plier au service de la métaphysique. Par elle, il donne de la chaleur et de la vie aux choses les plus abstraites, du mouvement et du charme aux discussions les plus arides. Parfois il s'élève jusqu'à la plus haute poésie et au lyrisme. « Si la poésie, dit très bien Fontenelle, pouvait prêter des ornements à la philosophie, elle ne saurait lui en prêter de plus philosophiques. » Malebranche a moins réussi dans la polémique que dans la spéculation et la libre expression de ses doctrines. Son goût le portait à dogmatiser plutôt qu'à discuter. Cependant il se trouva entraîné malgré lui dans de fréquentes polémiques avec Arnauld, Bossuet, le P. Lamy et Régis. Le génie contemplatif de Malebranche cherchait les retraites paisibles : ce Platon chrétien aimait à méditer sous les beaux arbres du collège de Juilly, qui est encore plein de son souvenir. A son ordinaire, il aimait à s'isoler ; il fermait en plein jour les volets de sa chambre, allumait deux bougies et se mettait soit à méditer soit à composer. Malebranche, comme tous les philosophes du xvii<sup>e</sup> siècle était mathématicien et physicien ; en 1699, il fut nommé membre honoraire de l'Académie des sciences. S'affaiblissant de jour en jour et se desséchant jusqu'à n'être plus qu'un squelette, il mourut le 13 octobre 1715, spectateur tranquille de sa longue mort.

91. Les ouvrages philosophiques de Malebranche sont : 1<sup>o</sup> *La Recherche de la vérité*, Paris, 1679, ouvrage qui eut six éditions et des traductions en plusieurs langues ; 2<sup>o</sup> *Les Conversations métaphysiques et chrétiennes*, 1677 ; 3<sup>o</sup> *Un Traité de la nature et de la grâce*, 1680 ; 4<sup>o</sup> *Des Méditations métaphysiques et chrétiennes*, 1683 ; 5<sup>o</sup> *Un Traité de morale*, 1684 ; 6<sup>o</sup> *Des Entretiens sur la métaphysique et la religion*, 1688 ; 7<sup>o</sup> *Un Traité sur l'amour de Dieu*, 1697 ; 8<sup>o</sup> *Les Entretiens d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois*, 1708 ; 9<sup>o</sup> *Des Réponses à Arnauld*, 1709 ; et 10<sup>o</sup> *Des Réflexions sur la prémotion physique*, 1715. Dans tous ces écrits, Malebranche est un disciple de Descartes. Comme son maître, il

Écrits de  
Malebran-  
che

méprise la science du passé et se vante de l'ignorer ; il rejette également, en philosophie, d'une manière absolue, le principe de l'autorité et pose l'évidence comme l'unique et infaillible caractère de la vérité philosophique. Cependant il ne jure pas sur la parole du maître et n'adopte pas aveuglément toutes ses opinions ; il en est qu'il modifie, il en est qu'il combat, il en est dont il tire des conséquences entièrement nouvelles. A propos de l'évidence, par exemple, il la sépare absolument de la vraisemblance. Mais autant il recommande de ne consulter que l'évidence et la raison dans l'ordre des vérités naturelles, autant il recommande de ne consulter que la foi dans l'ordre des vérités surnaturelles. Cependant Malebranche est beaucoup moins fidèle que Descartes à cette règle de distinction entre la philosophie et la théologie. Le dessein de Descartes est de séparer la religion de la philosophie ; le dessein de Malebranche est de les unir. Constamment il s'applique à montrer, non seulement l'accord, mais l'identité de tous ses principes avec les vérités théologiques et à donner, des vérités de la foi, une explication rationnelle. Dans le désir de ramener à la raison et à l'ordre général du monde, les mystères eux-mêmes et les évènements miraculeux qui servent de fondement au christianisme, il se précipite dans les nouveautés théologiques et les plus téméraires interprétations. Ainsi il tente d'expliquer le péché originel, par la transmission des traces du cerveau ; ainsi il représente l'Eucharistie comme une figure de cette grande vérité philosophique, que Dieu ou la raison est la nourriture des âmes. Ailleurs, il incline visiblement à ne voir dans le déluge et les autres miracles, qu'un effet naturel de lois générales inconnues ; et dans l'incarnation, une condition nécessaire de la création du monde, Enfin, à l'exemple des théologiens cartésiens de Hollande, il soutient que le langage des Écritures est un langage figuré accommodé aux préjugés du vulgaire. Malebranche mêle ainsi la théologie et la philosophie ; il est persuadé de l'unité fondamentale de la vérité philosophique et de la vérité théologique, de l'identité de la vraie religion et de la vraie philosophie. Dans son traité de morale, il dit : « La religion c'est la vraie philosophie... L'évidence, l'intelligence est préférable à la foi, car la foi passera,

mais l'intelligence subsistera éternellement. La foi est véritablement un grand bien, mais c'est qu'elle conduit à l'intelligence. » A la fin de la quatrième méditation, il s'écrie : « Ne vous êtes-vous pas voilé, ô Jésus, dans ce sacrement, pour nous donner un gage qu'un jour notre foi se changera en intelligence ». Malebranche n'admet donc la distinction des vérités de la raison et de la foi qu'à un point de vue relatif et inférieur, ou par rapport aux esprits vulgaires ; mais au point de vue absolu et par rapport aux esprits qui savent consulter la raison, il n'hésite pas à soutenir leur unité essentielle que tous ses efforts tendent à mettre en évidence. C'est par là qu'il excite les alarmes de l'orthodoxie. Arnauld écrivit deux ouvrages pour réfuter sa théorie de la vision en Dieu et ses conceptions sur les vraies et les fausses idées ; Fénelon refuta longuement son livre de la nature et de la grâce où l'oratorien confond tout ; et Bossuet écrivit en marge de cet écrit : *Pulchra, nova, falsa*. Tous les trois, non sans raison, accusent Malebranche de ruiner le surnaturel et les fondements de la foi chrétienne.

Nous voyons tout en Dieu, Dieu fait tout en nous : voilà les deux principes de sa métaphysique. Le premier renferme sa théorie de l'entendement ; le second, sa théorie de la volonté. Au point de vue du philosophique pur, les ouvrages de Malebranche contiennent sur l'homme, sur ses inclinations et ses passions, sur les diverses facultés de l'entendement, sur les causes de nos erreurs, une foule d'observations d'une délicatesse et souvent d'une profondeur admirables. A mesure qu'il avance, il quitte la réflexion pour le raisonnement mathématique et rejette l'autorité de la conscience, qui soutient le principe de la pensée et garantit la certitude de la liberté humaine. La conscience une fois mise de côté, la porte est ouverte aux principes les plus contraires à l'expérience et au sens commun. A leur tête est la célèbre maxime qu'aucune créature ne peut agir sur une autre créature. Un principe tout aussi étranger à la conscience, c'est que l'esprit de l'homme ne peut apercevoir que ce qui lui est intimement uni. Or, le monde des corps ne nous étant pas uni, notre esprit ne l'aperçoit point, mais en voit seulement l'idée. Ajoutez que Malebranche ne pouvant rien voir qu'en

Dieu, y voit tout, l'étendue même, la quantité, la grandeur, intelligibles sans doute, mais bien rapprochées de la matière première de Spinoza. D'ailleurs, s'il vit la plupart du temps, dans des hypothèses, il a très bien exposé par exemple, la question des vérités universelles et nécessaires, et redressé, sur ce point heureusement Descartes. Malebranche est aussi l'auteur de la belle théorie de l'ordre universel et immuable, en vertu duquel Dieu n'a pas à changer à tout moment les lois qu'il a données une fois pour toutes à la nature. En théodicée, il incline à l'optimisme ; en psychologie, il tombe dans l'erreur des causes occasionnelles. En somme, dans la famille cartésienne, Malebranche est presque un dissident ; il a été souvent combattu par les vrais disciples. En métaphysique il chancelle souvent entre Descartes et Spinoza. C'est le christianisme, qu'il défigure parfois, qui le sauve et le conduit au port à travers les plus périlleuses spéculations. En somme, ce n'est pas un génie sobre et ferme comme Platon, Aristote et Descartes ; c'est un génie excessif, à qui, en philosophie et en théologie, il y a plus d'un tort à reprocher.

Spinoza. 92. L'autre disciple de Descartes, Baruch Spinoza naquit à Amsterdam le 24 novembre 1632, d'une famille de juifs portugais. Son éducation fut faite avec soin ; il apprit le latin sous le médecin Van den Ende, homme instruit, mais esprit inquiet et hardi, qui finit dans une tragique aventure. Jean Colerue prétend que Ende déposait secrètement, dans l'esprit de ses élèves, les semences de l'athéisme. Cet homme avait une fille instruite et aimable, qui plut au jeune Spinoza ; il la rechercha, mais dut se retirer devant un rival plus riche. Cette déconvenue le blessa ; il se replia sur lui-même et demeura solitaire. Pendant plusieurs années, la théologie hébraïque l'occupait tout entier ; l'étude du Talmud lui inspira des doutes qui se développèrent rapidement ; après divers incidents, il se sépara avec éclat de la communauté juive d'Amsterdam, qui le frappa d'anathème. Ces liens rompus, il n'en forma d'autres avec aucune des innombrables sectes qui pullulaient en Hollande ; mais vécut libre de tout engagement, sans emploi, sans famille, gagnant sa vie à un métier où il excellait, la fabrication

des verres de lunettes. A l'âge de trente ans, il était déjà en pleine possession de la doctrine qui devait le rendre célèbre ; il commença même à en écrire. En 1663, parut à Amsterdam son premier ouvrage ; c'était un commentaire, une sorte de formulation géométrique des principes philosophiques de Descartes. En 1670, parut le traité qui, en bien et aussi en mal, a fait la renommée de Spinoza. En 1673, Spinoza songeait à publier un grand ouvrage, depuis longtemps composé et qu'il avait communiqué en partie à Oldenbourg, son ami, dès 1661. Mais le seul bruit de ce dessein réveilla les inimitiés de toutes sortes que son précédent traité lui avait faites ; et ces inimitiés prirent un caractère si menaçant que Spinoza retint son manuscrit et s'enferma de plus en plus dans la solitude et le silence, jusqu'à sa mort survenue en 1677. C'était le 23 février ; ce jour là, l'hôte de Spinoza et sa femme étaient allés au sermon ; au retour, ils apprirent avec surprise que Spinoza venait d'expirer.

93. Voici la liste des ouvrages de Spinoza : 1° la *Démonstration géométrique des principes philosophiques de Descartes*, 1663 ; 2° *Tractatus theologico-politicus*, où il démontre que la liberté philosophique est le gage de la piété et le garant de la paix, 1670 ; proscrit dès sa première apparition, il reparut sous les noms de Hensius, de Villacosta et de Boe Sylvius ; il fut aussi répandu en traduction et sous différents titres ; 3° l'*Ethica more geometrico demonstrata*, en cinq parties ; 4° le *Tractatus politicus*, où l'on trouve, sous une autre forme, les idées du *Tractatus theologico-politicus* ; 5° Des lettres adressées à Oldenbourg, Mayer, Fabricius, Leibnitz, etc. ; 6° Un abrégé de grammaire de la langue hébraïque, ouvrage de peu d'intérêt. Malebranche s'éloignait parfois de Descartes ; Spinoza, disciple plus hardi, tourne le dos à la méthode du maître, et abandonne la psychologie. Au lieu de partir du fait de conscience, des phénomènes de la pensée pour arriver, par la réflexion et le raisonnement, aux vérités les plus hautes, Spinoza renverse l'œuvre de Descartes ; il débute par une définition et déduit, de cette définition acceptée comme principe, un vaste système à la façon des géomètres, avec leur appareil accoutumé de propositions, de

Ecrits et doctrines.

158 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
corollaires, d'axiomes et de postulats. En voici l'analyse logique :

La substance est ce qui est de soi et par soi et n'a besoin de rien autre pour être.

Par conséquent, la substance ne peut être produite par rien autre, et elle est cause de soi-même.

Une telle substance est infinie.

Une substance infinie est nécessairement unique, deux essences infinies étant inadmissibles.

Cette substance unique est Dieu.

Dieu seul est libre ; car un être est dit libre quand il existe par la seule nécessité de sa nature et n'est déterminé à agir que par soi-même.

Une substance infinie et éternelle ne peut avoir que des attributs éternels et infinis. Les deux attributs éternels et infinis de Dieu sont la pensée et l'étendue.

Ilors de là, rien d'infini et d'éternel, rien de libre ; tout ce qui n'est pas Dieu est déterminé, non seulement à exister à sa manière, mais à agir d'une certaine manière : il n'y a rien de contingent.

La nature *naturante* est Dieu considéré comme cause libre et déterminante. La nature *naturée* est tout ce qui naît de la nécessité de la nature de Dieu, de ses attributs et de leurs modes.

La volonté, le désir, l'amour, etc., sont des modes, qui appartiennent à la nature naturée et non pas à la nature naturante.

Les choses n'ont pu être produites par Dieu ni d'une autre façon, ni dans un autre ordre qu'elles ont été produites.

Il n'y a point de causes finales. Descartes reconnaissait qu'il y avait très certainement des causes finales, mais qu'on ne pouvait toujours les découvrir et qu'en physique il est sage de ne pas les chercher. Spinoza crut en principe que Dieu n'a pu se proposer aucunes fins et toutes les causes finales sont des fictions.

Voilà toute la théodicée de Spinoza. Sa théorie de l'intelligence en découle. Si Dieu seul est substance, la pensée n'est qu'un attribut. L'idée est un mode de la pensée et le corps un mode de l'étendue. L'ordre des idées est l'ordre même des choses.

Critique. 94. Vous apercevez toutes les conséquences de ce principe : plus

d'espoir d'immortalité, la prière inutile envers un être immuable et sans volonté, qui n'a pas créé l'homme, mais le porte en son sein comme un mode passager de ses éternels attributs ; tous les cultes sont des superstitions insensées et l'homme n'est qu'un pur phénomène, composé d'une petite portion d'étendue et d'une pensée très limitée dont la fonction la plus haute est de reconnaître le peu qu'elle est, et, pendant les courts instants de cette existence éphémère, de s'élever à l'Être infini par une aspiration à la fois sublime et vaine, appelée l'amour. Cet amour d'un Dieu qui lui-même ne peut aimer et fait tout ce qu'il fait nécessairement, serait une inconséquence dans le système, s'il fallait y voir autre chose qu'un pur mouvement du fini vers l'infini, dépourvu de tout caractère moral, trompeuse imitation de l'amour chrétien qui s'adresse à un père véritable, ou peut-être réminiscence affaiblie de l'amour platonicien, tel que Spinoza pouvait l'avoir vu dans les dialogues de Léon Hébreu, célèbre juif portugais du xvii<sup>e</sup> siècle (1).

Spinoza fut exécré de ses contemporains, il mourut dans l'obscurité et y resta enseveli pendant un siècle. Tout-à-coup son nom reparut avec un éclat extraordinaire. Ce penseur que Malebranche appelait un *misérable*, Lessing et Goethe l'exaltent, Schleiermacher le révère et l'évoque à l'égal d'un saint. Cet *athée de système*, à qui Bayle prodigue l'outrage, a paru aux yeux de l'Allemagne moderne, le plus religieux des hommes. Ivre de Dieu, comme dit Novalis, il a vu le monde au travers d'un épais nuage et l'homme n'a été pour ses yeux troublés qu'un mode fugitif de l'être en soi. Ce système enfin, si choquant et si monstrueux, cette épouvantable chimère, Jacobi y voit le dernier mot du rationalisme, Schelling, pressentiment de la philosophie véritable. Pour nous, ce que nous voyons dans Spinoza, c'est l'exécuteur des hautes œuvres de Descartes. Après que les doctrines de Descartes auront produit leurs fruits de division et de séparation, les idées révolutionnaires de Spinoza prendront vogue pour nous précipiter dans les emportements du fanatisme et le deuil des longues ruines.

(1) COUSIN, *Op cit*

Leibnitz.

95. Le troisième grand philosophe des temps modernes fut Leibnitz. Godefroid-Guillaume Leibnitz était né, en 1646, à Leipsig, d'une famille de professeurs ; il suivit les cours de l'Université de cette ville et eut, pour maître de philosophie, Jacques Thomasius. Thomasius, péripatéticien judicieux, possédait à fond l'antiquité et la scolastique ; il inspira, à Leibnitz, la passion de l'histoire de la philosophie, le respect de la philosophie ancienne, une préférence marquée pour Aristote et une grande liberté d'esprit. En 1663, à l'âge de dix-sept ans, Leibnitz prit le grade de docteur avec une thèse *de principio individui*. Ensuite il alla perfectionner son instruction à l'université d'Iéna, où il s'appliqua spécialement à l'histoire et aux mathématiques. On avait fondé à Iéna une société de chercheurs ; le chercheur par excellence s'empressa d'en faire partie. Pour débiter dans le professorat, il se présenta à l'université de Leipzig ; n'ayant pas l'âge requis, il fut rejeté et rencontra fort heureusement le chancelier de l'électeur de Mayence qui lui donna un poste où il put à loisir exercer ses talents. Sous ces heureux auspices, il se livra surtout à l'étude du droit, de l'histoire et de la politique ; il prit le goût des affaires et du commerce des hommes d'État ; et composa, sur la jurisprudence, ses premiers ouvrages. A la même date, il publiait l'ouvrage de Mario Nizolini *De vera ratione philosophante*, une *Ars combinatoria* et une *Théorie du mouvement abstrait et concret*. En 1672, emporté par la passion d'accroître sans cesse ses connaissances, Leibnitz (son nom peut s'écrire ainsi) quitta Mayence et vint passer trois ans à Paris, alors le centre de la politique, l'éclatant foyer des sciences et des lettres. Durant ce séjour, Leibnitz s'appliqua profondément, selon sa coutume, aux mathématiques, à la géométrie, à la philosophie et à la théologie. A la fin de l'année 1675, Leibnitz se rendit en Angleterre, où il fréquenta la société royale de Londres. De là, il passa en Hollande où il vit Spinoza. A son retour en Allemagne, la mort lui avait enlevé son protecteur, il entra au service du duc de Brunswick (Lauenbourg), qui lui donna le titre de conseiller, une pension et toute la liberté nécessaire pour se livrer à ses travaux. C'est alors qu'il s'enfonça dans les mathématiques et arrêta les deux ou

trois principes qui, constituent sa métaphysique. Vers 1687, l'électeur de Hanovre lui ayant proposé de travailler à l'histoire de sa maison, il parcourut, pour en recueillir les matériaux, l'Allemagne et toute l'Italie. A son retour, il publia les fruits de ses recherches, et donna, en même temps, au public deux opuscules sur l'essence des corps et la notion de substance. Le fils de l'électeur de Hanovre étant appelé au trône d'Angleterre, Leibnitz le servit par un certain nombre de brochures politiques et entra de plus en plus dans la faveur de cette illustre maison. Par Sophie-Charlotte, devenue femme du roi de Prusse, il institua l'Académie de Berlin. A Torgau, il eut l'honneur d'entretenir Pierre-le-Grand et conquit à Vienne l'amitié du prince Eugène de Savoie. C'est pour le prince Eugène qu'il a écrit le meilleur résumé de sa philosophie ; et pour Sophie-Charlotte qu'il écrivit sa *Théodicée*. Leibnitz mourut à Hanovre le 14 novembre 1716, comblé des dons de la fortune et de la gloire.

« Les qualités propres de Leibnitz, dit Victor Cousin, étaient une curiosité immense aspirant à tout connaître, une intelligence vaste capable de tout embrasser, une pénétration extraordinaire, avec la passion de la gloire et l'ambition d'être au premier rang dans toutes les parties de la science humaine. Cette ambition a été satisfaite. Leibnitz a des égaux, il n'a point de supérieur. Il est à lui seul comme l'encyclopédie du dix-septième siècle ; il la couronne et la résume en tout genre, grand métaphysicien, grand mathématicien, grand géologue, grand jurisconsulte, grand érudit. Il a perfectionné toutes les sciences, il en a créé quelques unes. Il ne lui a manqué que la gloire de grand écrivain, et c'est moins la faute de son esprit, qui réunissait l'agrément et la finesse à la force et à la grandeur, que celle de l'Allemagne de son temps encore un peu barbare et où la bonne prose n'était pas née. » (1). Cette appréciation est juste, mais le dernier trait n'est pas exact. La rusticité de la langue tudesque n'a pas empêché Leibnitz d'être un grand écrivain : Leibnitz a écrit en latin et en français, pas en allemand ; j'aime mieux croire qu'il ne se préoccupa jamais beaucoup de bien écrire.

- (1) *Hist. gén. de la philosophie*, p. 467.

96. Il est impossible et inutile de dresser une liste complète des écrits de Leibniz et des différentes éditions qui en ont été faites. En philosophie, ses principaux ouvrages sont les *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, la *Monadologie* et la *Théodicée*. A l'époque où il prit la plume, la philosophie était partagée en deux grandes parties : le sensualisme, représenté par Locke, et l'idéalisme représenté par Malebranche. Se séparer également des excès du sensualisme et de l'idéalisme et ne rejeter absolument ni l'un, ni l'autre, voilà l'idée fondamentale de Leibniz. Son écrit contre le philosophe anglais est sur le même plan, sous le même titre, avec les mêmes divisions que l'ouvrage de Locke. Leibniz se garde bien de nier la puissante intervention de la sensibilité ; il ne détruit pas l'axiôme : *il n'y a rien dans l'intelligence qui n'y soit venu par les sens* ; mais il fait cette réserve : *excepté l'intelligence elle-même*. La différence est immense. En effet, si l'intelligence ne vient pas des sens, elle est donc une faculté originale ; cette faculté a un développement qui lui est propre ; elle engendre des notions qui lui appartiennent et qui, ajoutées à celles qui naissent de la sensibilité, étendent et agrandissent le domaine de la connaissance. La théorie exclusive de l'empirisme échoue contre l'objection suivante : Les sens attestent ce qui est, ils ne disent point ce qui doit être ; ils montrent les phénomènes, ils n'en donnent ni les causes, ni la raison ; ils peuvent bien nous apprendre que ceci ou cela est ainsi, ils ne peuvent nous enseigner ce qui doit être nécessairement.

La polémique de Leibniz contre le système de Descartes est moins courtoise et moins juste. On reproche à Descartes, par exemple, d'avoir emprunté, aux Académiciens, le doute méthodique, et, à S. Anselme la preuve de l'existence de Dieu, par l'idée. On peut emprunter quelque chose à quelqu'un ; mais en l'empruntant, on le fait sien par le point de vue où on se place, le principe qu'on pose, les déductions qu'on tire et l'ensemble de doctrines que l'on constitue. Descartes n'était pas un plagiaire, on peut plutôt lui reprocher d'avoir trop rompu avec la tradition des écoles du moyen-âge et de l'antiquité. Du reste, la controverse de Leibnitz contre Des-

cartes, n'est pas l'objet d'un travail exprès ; elle est semée a travers son immense correspondance ; elle varie ses critiques avec art, suivant les personnages auxquels s'adresse le philosophe allemand. Leibnitz, sans doute, a relevé plus d'une erreur dans Descartes ; mais il a excédé, il a manqué à toute générosité et à toute justice.

En logique, Leibnitz pose une double méthode de certitude et d'invention. Les principes de toute certitude, selon lui, sont le principe de *contradiction* et le principe de *raison suffisante*. D'après le premier, est déclaré faux ce qui implique contradiction ; et d'après le second, il faut pouvoir rendre *raison* de toute vérité qui n'est pas immédiate ou identique ; en d'autres termes, l'idée de l'attribut doit toujours implicitement être renfermée dans celle du sujet. Ces deux principes ne constituent que la méthode négative de démonstration et de vérification ; elle a besoin d'être complétée par l'art de l'invention et, spécialement pour la philosophie, par une logique supérieure. Cette méthode philosophique, du reste, s'appuie sur la psychologie rationnelle, sur la théorie de la vérité, de la raison et de la nature des idées. Suivant Leibnitz, il y a, en général, deux sources de connaissances, une expérience exacte et une démonstration solide, et deux sortes de vérités, les unes contingentes, les autres nécessaires. La raison domine en toutes sortes de connaissances, ainsi qu'elle règne en toute chose ; la dernière raison des vérités contingentes est dans l'intelligence divine. (1).

Pour l'explication des choses, Leibnitz a donné la *Monadologie*. L'homme est en rapport immédiat avec l'univers, dont il fait lui-même partie. Or, l'univers et les êtres qu'il renferme, se présentent à nous comme des composés. Il ne peut exister de composés sans composants, sans éléments simples qu'on peut appeler *monades* pour exprimer leur unité, leur indivisibilité et leur simplicité. Les monades sont les seules substances réelles, car tout ce qui n'est pas monade ne peut être qu'une composition, et la composition n'est pas une substance. Approfondissant l'essence de la monade, Leibnitz crut y découvrir trois principes : 1° Un principe interne

(1) FRANCK, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, p. 929, 2<sup>e</sup> éd.

de variation : toute monade qui n'est pas infinie n'implique pas l'immutabilité ; comme finie, elle doit être sujette au changement ; et, en effet, l'univers est soumis à une loi de variation ; 2° Leibnitz reconnu, dans l'essence de la monade, un second principe qui produit la variété, un caractère propre, une forme intime, essentielle, spécifiée ; 3° Enfin la monade, telle que la concevait Leibnitz, devait impliquer la multiplicité dans l'unité. Tout changement ne s'opère que par degrés ; quelque chose change, quelque chose demeure. Leibnitz conclut, de ces considérations, que toute monade est représentative de l'univers. Cette variation des monades, qui implique la représentation de l'univers, n'est autre chose que ce qu'on appelle perception. La perception peut exister à deux états : l'état de perception simple ou confuse, l'état de perception distincte ou aperception. L'état de perception distincte a lui-même deux degrés. On peut distinguer les faits correspondant aux sensations ; on peut y joindre la connaissance des vérités nécessaires. Jusqu'ici l'esprit humain n'a encore qu'une vérité subjective et logique. Le principe de raison suffisante le conduit à reconnaître une dernière raison des choses, Dieu ; le principe de contradiction le conduit à reconnaître une éternelle région des essences. L'esprit humain, une fois en possession de l'unité objective, trouve la monade première, l'unité des unités, à laquelle il peut rattacher toute la théorie de l'univers. Les monades sont produites par de continues fulgurations de la monade infinie, limitées par la réceptivité des créatures.

La théorie générale de l'univers doit offrir la solution de deux problèmes : ses relations avec Dieu, les relations des créatures entre elles. En créant, Dieu a fait ce qu'il y a de meilleur dans l'ordre des créatures, voilà l'*optimisme*. Ayant créé ce qu'il y a de meilleur, il l'a réglé dans l'unité avec la variété la plus étendue, et voilà l'*harmonie préétablie*. Tout est animé dans l'univers ; mais l'activité interne de chaque monade reçoit le contre-coup de tout ce qui se passe dans l'univers jusqu'aux dernières limites de la création. Dans le sein de cette unité, les corps et les esprits agissent selon des lois qui leur sont spéciales. Le temps est l'ordre des

successions ; l'espace, l'ordre des co-existences. La loi universelle de la cité des intelligences est l'amour (1).

Tel est, autant qu'on en peut donner ici une esquisse, l'ensemble des idées philosophiques de Leibnitz. Leibnitz appartient à cette famille d'esprits puissants et originaux qui ont renouvelé ou agrandi la métaphysique et laissé, dans l'histoire de la philosophie, une trace immortelle. Leibnitz est le dernier venu, il n'est pas le moindre et personne ne lui conteste l'éminence du génie.

97. Bacon, Descartes, Leibnitz, grands philosophes, j'y consens, mais qu'est-ce que cela pour la pauvre humanité. Avec leurs théories confuses et contradictoires, changeantes et passagères, que peuvent-ils pour ordonner les idées, discipliner les mœurs, assurer la paix publique ? Hélas ! ils ne peuvent pas se gouverner eux-mêmes ni soutenir longtemps leurs théories. A bout de voies, leurs disciples se réfugient dans le scepticisme ou dans la négation athée ; ils font le vide ou se ruent à la destruction. Mais, comme l'humanité ne peut pas vivre dans la guerre et se reposer dans le néant, on lui offre pour consolation la religion naturelle, la morale indépendante et la philosophie de l'avenir.

Religion  
naturelle

Après avoir détruit les saines idées sur la notion de Dieu, sur l'état et la destinée des âmes, les docteurs de l'athéisme auraient dû conclure qu'il n'y a ni religion ni morale. Cette conclusion les épouvante ; ces mots antiques et sacrés de morale et de religion, tout dépouillés qu'ils sont à leurs yeux, ne gardent pas moins un prestige vainqueur ; ils veulent les conserver, leur témoigner un respect posthume, sauf à leur donner un sens inconnu à la tradition. Pour se tirer donc de l'alternative de les accepter sans réserve ou de les proscrire sans pitié, ils ont cru trouver un moyen terme en inventant la religion naturelle et la morale indépendante. Avec une âme problématique et un Dieu douteux, les rapports de Dieu et de l'âme seront réglés par une religion selon la nature ; les lois de la vie humaine, les principes de nos actes, la lumière de la conscience, la distinction des vertus et des péchés, l'ordre moral, l'ordre domestique, l'ordre civil, politique et écono-

(1) SALINIS et GERBET, *Précis de l'histoire de la Philosophie*, p. 351.

mique dépendront désormais d'une morale qui n'a rien de commun avec les dogmes, d'actes dont la responsabilité n'a rien à démêler avec les lois de la pensée. Tel est le dernier terme de ce qu'ils appellent le progrès des sciences, le résultat positif de la méthode expérimentale, et que j'appellerai d'un nom plus ancien et plus véridique, l'effronterie.

La religion naturelle ? Mais à quoi bon ? Pourquoi ces émules de Tartufe retourné n'osent-ils être francs et confesser l'impiété sans détour. Du moment qu'il n'y a point de Dieu et que l'homme n'est tel que par l'aggrégat de molécules plus ou moins fines, il n'y a point de religion, point de lien qui rattache l'âme à Dieu. Il n'y a qu'à nous laisser aller où nous appellent les instincts, où nous poussent les passions : cela n'est pas une religion, c'est le bestialisme.

Mais non ; vous les calomniez ; ils sont religieux ; ils ne demandent qu'à se mettre à deux genoux, qu'à porter vers le ciel des yeux en coulisse, qu'à sauver leur âme, s'ils en ont une, et, si Dieu existe, qu'à adorer Dieu. Seulement ils déclarent s'en tenir à la religion naturelle : c'est le *Credo* civilisé, c'est le Symbole mis à la hauteur du siècle.

Nous devons donc dire, en passant, un mot de la religion naturelle.

Et, d'abord, cette religion se donne un titre qu'elle ne saurait justifier. Le rationalisme ne peut prétendre à fonder une religion ; il peut, tout au plus donner à ses élucubrations le nom de *Philosophie religieuse*. « La philosophie, dit un honnête protestant, poursuit et atteint quelques-unes des grandes idées sur lesquelles la religion se fonde ; mais, par la nature de ses procédés et les limites de son domaine, elle n'a jamais fondé et ne saurait fonder une religion. A parler exactement, il n'y a point de religion naturelle, car dès que vous abolissez le surnaturel, la religion disparaît (1). »

Et non seulement la religion naturelle se pare d'un titre usurpé, mais elle ne saurait se concevoir. Il y a certaines propositions qui

(1) GUIZOT, *l'Église et la Société chrétienne en 1861*, p. 25.

s'expliquent par leur énoncé, certaines idées qui découvrent la lumière par leur seule expression : la religion naturelle n'est point dans ce cas. On ne sait pas bien ce que cela veut dire, et il n'est pas plus aisé d'y trouver un sens que d'en trouver mille. Une religion qui est dans la nature, une nature qui est une religion, une religion et une nature qui ne font qu'un : cela ne dit rien à la pensée, et plus on y songe, moins on y voit clair.

J'oubliais que les partisans de la religion naturelle suppléent aux obscurités par des explications. Eux, qui se révoltent contre les dogmes révélés et les pouvoirs spirituels d'institution divine, ils se constituent en interprètes accrédités et ils ont aussi leurs petits dogmes. D'après leur révélation rationnelle, le symbole de leur religion se réduit à trois articles : « Dieu, l'âme et l'immortalité. »

Dieu, l'âme et l'immortalité, c'est bien quelque chose. C'est un progrès, d'abord, sur l'athéisme foncier de certains opuscules ; ensuite, c'est une base acquise à la réfutation.

La religion doit nous fournir un certain ensemble d'idées lumineuses et profondes sur l'origine de l'homme et sa destinée ; nous imposer un certain nombre de lois pour régler notre conduite ; nous prescrire enfin certains actes, publics ou privés, d'hommage à Dieu. Que deviennent donc le dogme, la morale et le culte, dans la religion naturelle, avec les principes uniques et exclusifs de Dieu, de l'âme et de l'immortalité ?

Sur le dogme, la religion naturelle commence par retrancher, du symbole chrétien, un certain nombre de croyances ; ensuite elle circonscrit l'explication des vérités qu'elle admet ; finalement, même dans cet état réduit, elle ne peut rien conserver et doit s'évanouir dans le vide.

Au lieu de douze articles du Symbole, la religion naturelle n'en veut plus que trois : elle en retranche neuf, elle proscrie surtout l'Église, pour laisser l'homme, sur le chef des convictions, à sa propre autonomie. Des retranchements, des effacements, des négations faites d'autorité et sans autre motif, voilà son premier ouvrage. L'Évangile nous avait donné la lumière, ils commencent

168 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
par en éteindre les flambeaux et ils crient au progrès. Mais qui les autorise à garder ce qu'ils conservent? Rien que leur caprice. Aussi bien ce qu'ils conservent et ce qu'ils proscrivent, ils le tiennent de l'éducation, ils l'ont appris de l'Église, et, s'ils étaient logiques dans leurs procédés, ils devraient ou tout garder ou ne rien retenir. Mais ils se soucient aussi peu de la logique que de la foi; ils se sont établis papes, chefs spirituels du genre humain; ils décident qu'ils y aura trois articles dans leur religion naturelle et dès là qu'ils vous associent, sans plus de façon, à leur dignité, vous pouvez, au moins, par grâce, vous incliner devant un *sic volo*.

Comment expliquent-ils donc ces trois dogmes? Mais ils ne les expliquent pas du tout; ils les posent là, sur les hauteurs sublimes de leur invention et puis : *Stupete, gentes!* Qu'est-ce que Dieu? Ils peuvent écrire, en réponse, de belles pages, ils ne vous apprennent rien. Qu'est-ce que l'âme? Une lyre, une harpe, un instrument magnifique, venu on ne sait d'où, monté on ne sait pourquoi. Qu'est-ce que l'immortalité? Une matière à dithyrambes, un thème fécond pour le discours, dans la réalité, un trou obscur, un four ténébreux et ardent... l'enfer! Dieu, l'âme et l'immortalité, cela doit se prendre comme la formule de l'Islam, sauf modification : « Dieu est Dieu et Jules Simon est son prophète ! »

Encore ce *Credo* si abaissé et si peu clair, ils ne peuvent le conserver. Croire à Dieu ou à l'âme, ce n'est pas tant un acte de philosophie qu'un acte de vertu. Sans doute, la raison naturelle peut démontrer l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu, mais lorsqu'elle n'est pas soutenue par le talent et la moralité, elle ne peut que difficilement s'élever jusque-là, et que rarement s'y maintenir. « L'insensé a dit dans son cœur : Il n'y a pas de Dieu. » Or, qui n'est l'insensé? Le genre humain, pris en bloc, a été, pendant trois mille ans, le grand insensé pour qui *tout était Dieu, excepté Dieu!* Les peuples soustraits à l'action du christianisme, la Chine, l'Inde, l'Égypte, les sauvages de l'Océanie croupissent dans l'idolâtrie depuis cinq mille ans. Même dans les pays chrétiens, les philosophes croient-ils tous en Dieu? Le fait seul prononce contre les

prétentions de la religion naturelle : elle doit se réduire, sous le rapport dogmatique, par la force des choses, à zéro.

Sur la morale, la religion naturelle manque également de précision, de délicatesse et d'autorité.

Il est très vrai qu'on peut, sur les notions de Dieu et de l'âme, fonder la distinction du bien et du mal, la raison de la conscience, le principe du droit et de la justice. Mais, entre ces déclarations générales et les difficultés de la vie pratique il y a loin. Sans doute il faut rendre l'adoration à Dieu, mais quelle adoration ? Sans doute il faut être juste et charitable, mais comment l'être envers son prochain ? Sans doute il faut être humble, chaste, désintéressé, mais comment ? Questions indiscrettes, auxquelles la religion naturelle ne répond que par son silence.

Que si elle refuse de s'expliquer, elle veut pourtant se laisser deviner. Exempte de sévérité, elle se prête avec grâce et elle doit se prêter *par devoir* aux exigences de la nature. Une religion naturelle ne saurait contrarier ni l'esprit dans ses aspirations capricieuses, ni le cœur dans ses élans vagabonds, ni la chair dans ses appétences ordinaires. On ramènera toute la morale à ces axiomes vulgaires : « Faut de la tempérance, mais pas trop n'en faut ; faut de la chasteté, mais pas trop n'en faut ; faut de l'humilité, mais pas trop n'en faut. Bacchus, Vénus, Mars, Mercure, Jupiter, dieux bien venus de la nature, vont retrouver des autels.

Quand encore cette religion serait austère, comment ferait-elle accepter ses lois ? Cette religion, produit de la nature, n'est point au-dessus, mais au-dessous de ma nature. Ce n'est pas un précepte supérieur, c'est une résolution prise par voie de conséquence ou d'expérience ; c'est une règle que j'ai créée, libre de la modifier ou de la détruire à mon gré. Par conséquent, pour ma conduite morale, ce n'est qu'une loi d'occasion, une autorité de circonstance, sans caractère obligatoire, sans prestige de durée ni de sanction. Loi vaine et frivole qui ramène, sous le rapport des mœurs, la religion naturelle à zéro.

Quant au culte, il est évident que la religion naturelle étant une affaire d'individu abandonné à lui-même, ne laisse pas place au

culte public. D'après ses principes, elle devrait impliquer, en vue de l'avenir, certains devoirs de l'âme envers Dieu ; dans le fait, cela se réduit à si peu que rien. Quelques soupirs instinctifs, quelques cris de l'âme, voilà tout ; rien de régulier, rien de positif, pas de prière, pas de sacrifice, pas de sacrements.

Au reste, en se réduisant à si peu, la religion naturelle suit, dans ses défaillances, une certaine sagesse. A quoi bon enseigner, à quoi bon prescrire, si elle ne donne, en même temps, la force nécessaire pour exécuter les ordres et s'élever à la hauteur des enseignements. Or, cette religion étant créée spécialement pour exclure la grâce, pour tirer entre le ciel et la terre une ligne qui empêche Dieu d'assister l'homme *surnaturellement*, avec la connaissance de la faiblesse et de la misère humaines, que voulez-vous qu'elle exige de l'humanité ? L'homme est une chétive créature, un ver de terre ; la religion naturelle le laisse à son néant.

Et cet être chétif, la religion naturelle ne songe même pas à lui donner un appui humain. Le chrétien a dans d'autres chrétiens des frères, dans le prêtre un ami, dans l'évêque un père, dans le Pape la souveraine puissance unie à la souveraine bonté. L'humanité est sa famille ; le chrétien n'est jamais seul. L'homme de la religion n'a pas de prêtres, pas de temples, pas d'autel. Son Dieu est abstrait ; l'univers est le seul rayonnement sensible de la divinité. Point de ministres pour représenter Dieu, pour servir d'écho à sa grande voix, de canal à ses bénédictions. Un désert d'hommes où il n'y a pas d'ami : tel est, pour lui, le monde.

Et ce Dieu abstrait n'est pas davantage, pour l'homme de la pure nature, un vivant modèle de perfection. C'est un axiome métaphysique, une inconnue d'algèbre, un être étudié philosophiquement ; ce n'est pas le patron de la vertu, ce ne peut plus être l'objet d'un grand et invincible amour. On devine ce Dieu par l'effort de la raison, on ne le saisit pas par l'élan du cœur. Un ciel sans tendresse, une terre sans amitié, la vie morne et vide, l'âme inquiète, vouée à de stériles gémissements, incapable de pureté, incapable de pénitence, incapable surtout d'espérer son pardon : voilà le terme fatal de la religion naturelle.

On se demande si cette infernale théorie a pu naître en pays chrétien. A l'examiner, vous croiriez toucher à une hypothèse discutée dans l'école, question inutile soulevée seulement pour l'exercice de l'esprit. Et pourtant telle est la grande erreur du siècle. Et quand l'ordre moral tremble sur sa base, il se rencontre de soi-disant savants pour déconsidérer l'Évangile, attaquer l'Église, sans rien mettre à la place\* de ces institutions, rien que leurs conceptions insensées, rien que leurs impossibles utopies, rien que les erreurs et les illusions. Oh ! Dieu ! Ayez pitié de la France !

98. Malgré l'iniquité des temps que nous traversons, il y a encore, parmi nous, des vertus. Cependant c'est le cri général que les mœurs se précipitent aujourd'hui vers une corruption digne des siècles païens. La jeunesse dorée ne s'occupe guère que de chevaux, de chiens et de courtisanes. Après une adolescence misérable, quand ces dignes fils des preux songent à fonder une famille, c'est pour l'affliger par le double scandale de leur luxe et de leur immoralité. Comme châtiment de ces odieuses folies, on voit éclater les désastres de l'honneur, les aventures de bourse, les hontes de la banqueroute, tous les drames qui vont se dénouer dans la criminelle lâcheté du suicide ou dans les arrêts de cours d'assises. Des palais aux chaumières il n'y a qu'un pas, surtout lorsqu'il s'agit d'imiter un vice. Il se fait, à l'heure présente, dans les classes populaires, un travail de dissolution impie dont la profondeur glace d'effroi. La vie du foyer disparaît ; le libertinage de la jeunesse, l'ivrognerie des hommes, le luxe des femmes, détendent les ressorts de la vie morale ; la cupidité et la violence se portent à de plus grands excès. Bref, malgré les surfaces brillantes de la civilisation, on entend un bruit sourd, comme le murmure des volcans, à la veille des grandes éruptions.

Morale indépendante

Des philosophes, si je veux leur laisser ce titre, ont trouvé, à ce grand mal, un grand remède : c'est la *morale indépendante*. Le lien qui rattache cette morale nouvelle à la morale universelle et nécessaire n'est pas visible à l'œil nu. Comme, dans l'ordre physique, le moindre grain de sable a son rôle dans la gravitation et

qu'il y a, entre les atômes et les mondes, dépendance réciproque ; voyons si, dans l'ordre moral, il n'y a pas correspondance avec l'ordre intellectuel et si la règle des mœurs ne dépend pas de cette nécessaire harmonie.

A consulter ses souvenirs classiques, on ne comprend guère l'indépendance de la morale. La morale est la science et la règle des rapports ; or, avant de connaître et de fixer les rapports, il faut en poser les termes. Aussi, en philosophie, commence-t-on par étudier d'abord l'être dans sa plus haute généralité ; puis Dieu et l'homme ; et ensuite seulement les rapports moraux de l'homme avec Dieu. Cet ordre est l'ordre même du bon sens et de l'esprit. Procéder autrement ce serait, comme disent les villageois, en leur langue pittoresque, *mettre la charrue devant les bœufs*.

En étudiant le sens des mots, on s'étonne encore d'avantage de leur accouplement. La morale est une loi et l'indépendance est l'absence de loi. Une morale indépendante c'est donc une loi qui ne lie pas, un précepte sans obligation, une idée sans définition, une autorité sans pouvoir, un commandement sans but. En d'autres termes, c'est ce qu'on appelle très simplement et très justement, une absurdité.

Où donc prendre cette morale d'invention récente ? Les philosophes distinguent, en morale, deux sortes de lois : la loi naturelle et les lois positives. La loi naturelle est l'impression, en nous, de la pensée et de la volonté de Dieu. Les lois positives sont des préceptes extérieurs, soit ajoutés surnaturellement par Dieu à la loi naturelle, pour mieux notifier sa volonté, soit promulgués par les pouvoirs humains, comme développement de cette même loi, nécessaire à l'ordre public et au salut éternel. La loi naturelle est devenue elle-même, en grande partie, une loi positive par le Décalogue ; elle a été consignée dans un texte après avoir été écrite dans les consciences. Si donc nous considérons la morale dans la loi naturelle, ce n'est point et ce ne peut être en aucun cas, une morale indépendante : elle dépend de Dieu qui l'a promulguée, qui la maintient, qui en jugera les infracteurs ; elle dépend de l'essence même de la constitution humaine, spécialement de la cons-

science qui en a reçu l'impression, qui la présente, avant l'action, pour nous déterminer à agir, qui la présente, pendant l'action, pour nous soutenir, qui la présente, après l'action, pour nous punir ou nous récompenser ; elle dépend enfin de l'Église dont les dix commandements forment le code moral, dont la puissance législative et judiciaire se développe ou s'exerce dans les limites de ce code. Si nous considérons la morale dans les lois positives, dans les codes civils des différents peuples, dans les commandements exprès de la société religieuse : cette morale dépend si évidemment des pouvoirs qui l'imposent, qui en revendiquent l'observation, même par la force, qu'il serait puéril de soutenir son indépendance. Toute morale, naturelle ou positive, est une loi qui dépend d'un législateur.

Que si les partisans de la morale indépendante veulent dire que la loi naturelle est indépendante des lois positives et que l'homme, être libre, se trouve indépendant, vis-à-vis de toute loi : ce sont là des confusions sans portée et qu'il est, d'ailleurs, facile de dissiper. La loi naturelle est indépendante des lois positives, en tant qu'elle en est la source ; par suite de sa promulgation elle en est dépendante, en tant que la loi positive, enseignée, prêchée, maintient, dans l'homme pécheur, la loi naturelle [obli-térée par le péché. L'homme est doué de libre arbitre, mais dépendant, bien que non forcé, dans l'exercice de sa liberté ; mais moralement obligé de n'employer son libre arbitre qu'à l'accomplissement du devoir. Il n'y a, ni dans la loi naturelle, ni dans la liberté humaine, ce caractère absolu qui puisse constituer, en son espèce, une morale indépendante.

Que si les partisans de cette morale entendent, par là, une morale supérieure aux lois positives, différente de la loi naturelle ; une morale qui ne vient ni des hommes, ni de Dieu ; une morale immanente à l'être humain, répondant à la diversité de ses constitutifs et à l'antagonisme de ses penchants ; une morale, enfin, qui n'est autre que l'homme en action, suivant la spontanéité absolue de sa nature, la fantaisie de ses caprices et le goût de ses passions : ce n'est plus une morale, mais une porte grande ou-

verte à l'immoral. Chacun étant, suivant le mot de Pierre Leroux, son pape et son empereur, il n'y a plus ni religion, ni société, ni vertu obligatoire. Vous faites ce qui vous plaît et cela est bien par là que cela vous plaît et que vous l'avez fait. Il n'y aura plus, au monde, que des héros.

L'héroïsme ne s'acquiert pas à si faible prix. Nous n'accuserons pas nos adversaires d'immoralité : nous sommes persuadés que, partisans de la morale indépendante, il veulent sauver la dignité de l'homme, la stabilité de la famille, l'ordre de l'État, le respect de l'Église ; ils veulent donc que la morale indépendante soit une morale sérieuse, efficace, revêtue d'une sanction, propre en un mot, à sauvegarder tous les grands intérêts. Or, l'indépendance illusoire, dont ils l'affublent, détruit précisément la morale dans sa notion, dans son autorité et dans sa sanction.

Avec la théorie de l'immanence et l'indépendance de la morale, il y aura autant de conceptions des préceptes moraux qu'il y aura de peuples dans le monde, qu'il y aura d'individus dans chaque peuple, qu'il y aura d'intérêts ou de passions dans chaque individu. L'homme se fait des lois à son image ; les peuples agiront comme l'homme. Vous ne trouverez, nulle part, cette règle précise, uniforme, immuable que la tradition du genre humain a consacrée comme règle des mœurs. C'est l'anarchie dans la morale.

En supposant que la diversité ne nuise pas à la pureté théorique de cette morale, par le fait de son indépendance, elle sera nécessairement une morale sans appui, sans raison plus profonde, sans autorité. Pour qu'une morale porte des fruits, il ne suffit pas qu'elle soit connue, il faut qu'elle soit acceptée, subie comme une loi. Qu'au défaut de l'humanité, incapable d'une semblable découverte, un philosophe vienne me présenter un beau livre, sur la morale et me proposer de nobles vertus, il est très glorieux pour lui d'avoir inventé de si belles choses et très honorable pour moi qu'il me juge capable d'en atteindre la hauteur. Mais qui est-il pour me commander et que me peuvent ces théories qu'il ne saurait transformer en loi ? Ah ! si j'avais affaire à un législateur, qui me parlât en maître, je pourrais entrer dans la voie qu'il ouvrirait devant les

aspirations de mon âme. Mais, je n'ai devant moi qu'un sage ; j'admire, si vous le voulez, le jeu de son imagination, les éclairs de son génie, les rêves glorieux de sa conscience ; je ne me sens d'ailleurs nul goût pour pratiquer de fatigantes vertus pour le seul plaisir d'en faire l'essai. Impuissance fatale, que ridiculisait Voltaire et que dénonçait admirablement Tertullien par ce mot profond de son apologétique : « Qu'est-ce que la sagesse de l'homme pour nous révéler les véritables règles du bien ? qu'est ce que l'autorité de l'homme pour en exiger l'observance ? la première n'est pas moins exposée à l'erreur que la seconde au mépris. (1) »

Une loi précise dans ses formules, présentée par un législateur compétent, cela ne suffit pas pour la parfaite économie de la morale ; il faut encore que la loi s'impose à un sujet capable de l'observer, à un homme doué des forces suffisantes pour obtempérer aux prescriptions de la loi. En un mot, il faut la force, la force inspirée par la crainte, pour éviter le mal, la force rendue vaillante par l'amour, pour se dévouer au bien. Or, pour donner à l'homme l'amour et la crainte, il faut dans la loi ou dans le législateur, quelque chose qui contienne et quelque chose qui attire une majesté qui impose et une douceur qui enchante ; un pouvoir qui épouvante et une tendresse qui entraîne. Je trouve ces aimants admirables dans la morale catholique et dans son auteur : j'y vois les motifs de terreur et les motifs d'allégresse, je rencontre dans le meilleur des pères, le plus terrible des juges. Mais je cherche, dans la morale indépendante et je ne vois rien : je ne vois ni la source de la crainte ni la source de l'amour, ni le principe de la grandeur ni l'élément de la tendresse. J'en conclus que cette morale vague, facultative, est sans efficacité pour entretenir, dans les âmes, le double foyer d'une crainte salutaire et d'un enthousiasme fécond en énergie. Morale vouée par conséquent à une incurable stérilité.

Encore ne suffit-il pas de captiver à ce point les facultés de l'homme, il faut lui proposer de sérieuses espérances. Dans l'état présent, l'homme est sans doute capable d'amour pur et de dévou-

(1) Apol. XLV.

176 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
ment désintéressé. Il y a, dans sa vie, des heures sublimes, où le sacrifice plaît par lui-même et séduit par les mâles voluptés de l'abnégation. Toutefois, ce dévouement sans arrière pensée, ne peut nous soutenir toujours. Un intérêt personnel, intérêt noble puisqu'il s'agit du salut et de l'éternité, mais enfin intérêt, est nécessaire pour donner appoint à la force humaine. Le jour où je ne verrais pour terme de mes sacrifices, que le néant des récompenses, ce jour verrait tomber mes bras et me remplirait d'une inexprimable tristesse. Or, je cherche l'espérance dans la morale indépendante, je ne la vois pas et j'en conclus que cette morale est sans vertu. Que dis-je ! les sectaires de cette morale impuissante ont bien osé écrire ces épouvantables paroles : « Il faut s'habituer à vivre sans espérance. » Maxime lugubre, qui résonne comme un écho de l'enfer et qui vous touche au cœur comme le froid d'un coup de couteau.

Oh ! qu'ils s'abusent ceux qui préconisent l'indépendance de la morale et comme ils rabaissent l'homme ceux qui ne lui voudraient, dans ses désirs, d'autres lois que ses désirs mêmes. Si telle était notre condition, l'homme ne serait qu'un animal fougueux, il ne rechercherait que le bonheur des bêtes sauvages. Dieu nous a donné des lois, non pour amoindrir notre liberté, mais pour la soutenir ; non pour nous avilir, mais pour nous témoigner son estime. Quand donc nous nous plaignons des lois qui nous sont imposées, nous ressemblons à ces enfants de nobles familles qui maudissent la noblesse parce qu'elle interdit la forfaiture. Comprendons mieux notre dignité. Nous sommes libres, nous le savons ; mais cette liberté, abandonnée à elle-même, dégénérerait en un égarement énorme ; en l'assujettissant à des lois, Dieu veut réformer nos mœurs suivant les oracles de son éternelle vérité. La vie a-t-elle un meilleur lot et l'avenir peut-il s'appuyer sur une plus solide espérance ?

99. « Il suffit d'observer avec attention l'état actuel des esprits pour s'apercevoir que l'homme a perdu sa foi et sa sécurité des anciens jours, que notre temps est une époque de luttes et que

l'humanité inquiète est dans l'attente d'une *philosophie religieuse*, en laquelle elle puisse mettre ses espérances.

Ces paroles se lisent dans une foule d'ouvrages de notre temps. Leurs naïfs auteurs croient à la philosophie de l'avenir.

Cette créance suppose deux choses : la première, c'est que la philosophie du passé est morte, suicidée par ses erreurs ou évaporée dans le néant de ses systèmes ; la seconde, c'est que le catholicisme et l'Église sont également morts, ou, du moins, convaincus d'insuffisance, puisqu'une philosophie religieuse doit prendre leur place.

Ces deux suppositions sont deux illusions.

D'abord il n'est point vrai que la philosophie soit passée de vie à trépas. Aristote et Platon, Cicéron et Sénèque, S. Athanase et S. Augustin, S. Anselme et S. Thomas, Descartes, Malebranche, Bossuet et Leibnitz, sont debout dans leur ineffaçable majesté. Faire litière de ces grands noms, c'est se vouer au ridicule.

Ces maîtres de la philosophie ont parfaitement saisi dans son objet, fixé dans ses limites et déterminé dans ses problèmes, la science des êtres et des esprits. Toutes les questions que soulève la co-existence des âmes et de Dieu, ils les ont posées, examinées, discutées, résolues. La raison naturelle a vécu de ces solutions ; l'humanité y a trouvé sa gloire. Des esprits faibles ou méchants ont pu obscurcir, ou nier cette lumière ; elle s'est jouée de leurs faiblesses et s'est fortifiée par leurs négations. Tel, l'astre du jour, dissipant les brouillards du matin, épanche dans l'atmosphère ses rayons vainqueurs, portant partout, même quand il est voilé, la fécondité et la joie.

La religion n'est pas plus morte que la philosophie. Au moral comme au physique, le premier symptôme de mort dans un être quelconque, c'est de ne plus se développer, de ne rien produire. Cette atonie stérile ne se fait point remarquer dans le catholicisme. Profondément enraciné en Espagne, en Portugal, en Italie, en France, en Belgique, en Autriche, dans différents États de l'Allemagne, en Pologne, en Irlande, possédant de vastes espaces en Amérique, accomplissant chaque jour de nouveaux progrès en

Angleterre, dans les États-Unis, déployant une activité sans égale dans ses diverses missions d'Orient et d'Occident, rétablissant de toutes parts ses ordres religieux, soutenant énergiquement ses droits et ses conquêtes, tantôt par de solennelles protestations, tantôt en défiant la rage des persécuteurs ; défendant ses doctrines par les armes du savoir et de l'éloquence, dans les principaux centres intellectuels du monde civilisé ; comptant au nombre de ses disciples des hommes qui, par les lumières et la vertu marchent au premier rang des illustrations contemporaines : en quoi le catholicisme a-t-il montré qu'il était menacé d'une mort prochaine ? Où voyez-vous sur son front les signes de la caducité ?

On fait ici une objection. Si telle est, dit-on, l'abondance de vie que le catholicisme possède, pourquoi se lamenter sans cesse sur les maux de l'Église ? A cela je répondrai d'abord que je n'ai pas prétendu que le catholicisme n'ait éprouvé, de nos jours, de violentes secousses ; je me suis borné à dire que rien, dans son état présent, n'accusait les approches de la mort. Ce sont là deux assertions distinctes : les distinguer suffit pour répondre à l'objection proposée. Je ne crains pas d'ajouter, toutefois, que, dans le fait, on exagère assez souvent les maux actuels de l'Église, comme on atténue ceux qu'on a eu à souffrir dans les autres siècles. La décadence de la foi et la corruption de mœurs sont peintes avec des couleurs outrées, non seulement par les ennemis de la religion, mais même par ses défenseurs. Ceux-ci par esprit de zèle, ceux-là par esprit de malveillance, tous exagèrent les maux de notre époque. Des hommes ignorants ou peu réfléchis en ont conclu que l'Église, au lieu d'être un royaume immense, puissant, riche et pacifique, n'était qu'une bourgade misérable, conservant à peine quelques rares habitants. J'en demande pardon à ceux qui se sont faits de telles idées ; mais, pour la consolation des fidèles, je dois déclarer sans crainte que ce n'est pas ainsi qu'il faut considérer l'Église. Sans doute les temps sont mauvais ; pourquoi cependant nous répandre en plaintes amères, couvrir le présent d'anathèmes, parer le passé et l'avenir des plus riantes couleurs ? En fait de misères et de corruption, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ceux

qui veulent comprendre un peu l'histoire du christianisme et ne pas trop se scandaliser des évènements malheureux qu'elle nous présente à chaque page, ne doivent jamais perdre de vue que la religion du Christ est essentiellement une religion de souffrances, d'abaissements et de persécutions, une religion dont le sacrifice est le symbole suprême et l'éternel fondement (1). De plus, qu'ils veulent bien ne pas l'oublier, ces persécutions et ces souffrances sont pour l'Église l'élément providentiel de ses triomphes. Ceux qui la traînent à la Roche-Tarpéienne la conduisent, sans le savoir, au Capitole.

L'idée d'une philosophie de l'avenir ne repose pas seulement sur deux illusions, elle exige encore, pour sa réalisation, la destruction de tout ce qui devait empêcher son avènement. Avant de formuler cette philosophie religieuse qui doit se substituer à la religion et à la philosophie, il faut convaincre d'erreur et de malfeasance, il faut détruire jusque dans leurs fondements cette vieille philosophie qui ne pense pas à mourir et cette vieille Église qui a usé tous les glaives. Tâche ingrate, qui verra mourir à la peine tous ceux qui se flattent, d'assister, comme disait Jouffroy, *aux funérailles d'un grand culte*.

En présence de cette tâche impossible et de ses suppositions illusoires, nous pouvons, sans irrévérence, demander aux partisans de la future philosophie, quels arguments appuient leurs espérances. « Ce sont-là des choses, nous diront-ils, qui se *pressentent* beaucoup mieux qu'elles ne s'expliquent ; elles ont quelque chose de poétique et d'aérien ; ce sont surtout des prévisions enveloppées de figures symboliques. Et celui qui n'en distingue pas l'objet dans les brumes de l'avenir, celui-là ne mérite pas le nom de philosophe ; la flamme du génie n'a pas touché son front, le souffle créateur n'a pas soulevé sa poitrine. Qui n'aperçoit, du reste, les signes précurseurs de cette transformation merveilleuse ? Sans doute il n'appartient pas à tout le monde de la prévoir avec la certitude et la clarté donnée seulement à quelques esprits d'élite, mais nul ne

(1) BALMÈS : *Lettres à un sceptique*.

saurait nier qu'on ne découvre, de toutes parts, les symptômes infaillibles d'une prochaine rénovation. »

Voilà, j'espère, un expédient peu compliqué ; il a de plus l'immense avantage d'être fort commode. Fi de ces hommes malencontreux qui prétendent arranger le présent ; l'essentiel c'est de tout mettre sur le compte de l'avenir : c'est là un débiteur qui n'a pas besoin de caution. Socrate avec sa cigüe, Diogène avec son tonneau, Héraclite avec ses larmes, Démocrite, avec son rire, ne savaient pas le premier mot de la philosophie. Se moquer du passé, jouir du présent, halluciner les hommes en leur faisant espérer un brillant avenir ; telle est la solution de tous les problèmes, le dernier mot de toutes les difficultés. — Et si l'avenir ne réalise pas ces prophéties, diront quelques esprits timides ? Nous sommes en vérité de pauvres gens, si nous allons nous mettre en peine de ce qui doit arriver. Le terme est assez élastique ; il y a de l'espace dans l'avenir ; nous pourrions ne point déterminer le but, ou, si nous le manquons, prendre des délais ; enfin la mort saura bien nous dispenser des rigueurs d'une échéance.

Ainsi, d'après nos modernes astronomes, l'humanité a toujours été plongée dans l'erreur ; actuellement elle erre encore : la vérité ne sera connue que *dans l'avenir*. Les religions sont, toutes, œuvre de l'homme, mélange d'erreurs, séduction des masses, risée des sages : la vraie religion ne sera connue que *dans l'avenir*. Aucune philosophie n'est parvenue à résoudre le grand problème de l'univers, de l'homme et de Dieu : la vraie philosophie ne sera connue que *dans l'avenir*. L'organisation politique n'a été fondée jusqu'à présent que sur le despotisme : la politique intelligente et libérale ne sera connue que *dans l'avenir*. La mécanique sociale n'a fonctionné que pour les parasites : la justice et la charité ne béniront les masses populaires que *dans l'avenir*. Religion, politique, économie sociale, histoire, science, besoin des corps et souffrances des âmes : tout cela est réservé à *l'avenir*. L'avenir est la panacée pour toutes les maladies morales et physiques, la satisfaction donnée à tous les désirs, l'accomplissement de toutes les espérances, la réalisation de tous les rêves, le siècle d'or.

Mais, à l'heure présente, une foule d'effrayants problèmes pèsent sur la société ; mais il y a, dans le monde, même dans les pays civilisés, une misère repoussante, la faim, la nudité contrastant, d'une manière terrible, avec le luxe des grands et le bien-être des philosophes. Les nations vivent dans le présent, non dans l'avenir. Si les enfants nous demandent du pain ; si les femmes nous demandent l'honneur ; si la famille nous demande la concorde ; si la société nous demande l'ordre, la liberté, la dignité, le bien-être ; si l'Église nous demande la paix et le respect, répondrons-nous au cri de leur misère avec ces mots enthousiastes : L'avenir ! l'avenir.

L'avenir est à Dieu. Pour nous, enfants des hommes, nous avons à faire le présent, à le purifier, à l'élever et à le transfigurer.

Ah ! si un prêtre, dans la naïveté de sa pensée avait osé préconiser cette philosophie de l'avenir, comme les sentinelles du rationalisme auraient crié : Haro ! comme les trompettes du libre-examen auraient retenti dans tous les carrefours de Babel. Mais que cette ridicule conception devienne l'objet des vaticinations de la philosophie, bonnes gens que nous sommes, serons-nous donc assez peu fiers pour préférer les applaudissements aux sifflets ?

Non, non ; cette philosophie de l'avenir n'est qu'une science qui se repose sur des illusions et des impossibilités ; une science ténébreuse, inepte et barbare, qui ne résout rien, n'éclaire rien, mais commence par renverser et détruire, et puis à toutes les questions à toutes les difficultés, à toutes les plaintes, répond froidement par ce mot fatidique : L'avenir !

Pour mon humble part, j'engage les partisans de cette philosophie à venir, à étudier la philosophie du passé. Le passé n'a été ni sans vérité ni sans gloire. La philosophie du passé démontrera le néant de la philosophie de l'avenir.

## § V. LES PHÉNOMÈNES DE MYSTIQUE DIABOLIQUE, MAGIE, SORCELLERIE, POSSESSIONS, ETC.

Prophéties  
es derniers

400. Pendant que les sciences de la nature posent leurs principes et fixent leurs bases, mais sans méconnaître la majesté de Dieu ; pendant que la science naturelle des esprits dédaignant ses traditions pour s'appuyer sur la raison inquisitive, forge des systèmes, sans toutefois autoriser ni la religion naturelle, ni la morale indépendante, ni ce vain refuge qu'on appelle philosophie de l'avenir, les esprits, grisés dans les orgies du libre examen et désorientés par leur impuissance, mettent un dernier espoir dans les folles et immondes pratiques de la mystique infernale, magie, sorcellerie, possessions, etc. Ces terribles défaillances coïncident avec l'apparition du protestantisme et s'affichent au fur et à mesure de ses triomphes. Des faits si étranges ont été prévus et prédits. Le Sauveur nous apprend qu'il s'élèvera un jour de faux christes et de faux prophètes, qui opéreront des signes et des prodiges, pour séduire les élus s'il est possible. S. Paul dans son épître à Timothée, écrit : « L'Esprit-Saint dit clairement que, dans les derniers temps, des hommes abandonneront la foi, écoutant les esprits d'erreur et les doctrines des démons. » (IV-1). Le même apôtre, dans sa seconde épître aux Thessaloniens, (II-9) parlant de l'homme du péché que le Seigneur Jésus tuera d'un souffle de sa bouche, avertit les chrétiens que l'arrivée de cet homme inique, se manifestera par des opérations de Satan, par toutes sortes d'œuvres surprenantes, de signes et de prodiges menteurs. Nous voilà donc bien et dûment avertis par l'apôtre inspiré, que Satan peut opérer et qu'il opérera même toutes sortes de prodiges, de choses extraordinaires ; et ses prodiges surpassant les forces de l'homme, seront les signes et les marques des opérations sataniques. Toutefois des hommes se trouveront pour abandonner la doctrine de Jésus-Christ ; et, se laissant séduire par ces œuvres étonnantes, ils prêteront l'oreille aux doctrines des démons. Cet avertissement de S. Paul, qui regarde tous les temps, mais surtout les derniers

temps, nous explique l'apparition, au xvi<sup>e</sup> et encore plus au xvii<sup>e</sup> siècle, de ces hauts phénomènes de magie, qui touchent au plus grands mystères de l'histoire. Nous devons en parler ici, et, pour le faire utilement, il faut rappeler brièvement la doctrine à laquelle ils se réfèrent et dégager la lumière qu'ils projettent sur l'ère moderne, pour en déterminer le véritable caractère.

101. C'est la doctrine universelle et constante de la sainte Église, qu'il existe, au-dessus de l'homme, de purs esprits, dont les uns sont demeurés fidèles à Dieu et les autres se sont révoltés contre sa loi. Dans la création, la hiérarchie des êtres semble exiger qu'au-dessus des êtres matériels et de l'homme, il y ait des êtres dégagés des liens de la matière ; l'intention de Dieu, créant pour manifester ses attributs, exige également qu'après les avoir manifestés dans les espèces inférieures, il les fasse éclater davantage dans de purs esprits. Quelle que soit l'origine de cette croyance, tous les peuples croient à l'existence des anges. « Lorsque l'homme, dit Laménais, vient à se considérer tel qu'il est, relégué dans un point imperceptible de l'univers, atôme rampant sur un atôme, faible, ignorant, pouvant à peine penser ou agir, sans rencontrer aussitôt la borne de son action ou de sa conception, quelque chose en lui répugne à supposer qu'il soit le plus intelligent, le plus puissant, le plus parfait des êtres créés. La conscience du genre humain repousse, non moins invinciblement que la réflexion philosophique, cette hypothèse orgueilleuse. Notre chétive planète n'est pas le séjour exclusif de la pensée et d'autres êtres, nos aînés dans la création, probablement nous surpassent et de bien loin, en puissance et en intelligence. » — Les anges, révoltés contre Dieu, on présume pour n'avoir pas voulu accepter l'incarnation de Jésus-Christ, déchus et frappés, non dépouillés de leurs prérogatives, mais pervertis dans leur emploi, guerroyent contre Dieu, contre Jésus-Christ et contre l'Église. La chute de l'homme fut leur premier triomphe ; leur action continue à travers les siècles est l'un des grands facteurs de l'histoire. Telle était dans l'antiquité, leur prépondérance, qu'ils ont voulu tenter même le Rédempteur. L'histoire de la gentilité offre surtout le tableau de leurs exploits : c'est une sorte de *pande-*

184 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
*monisme*. Non seulement toutes les pages des Écritures, nous parlent des apparitions des anges ; mais la croyance aux démons est aussi ancienne que l'histoire. Sans nous perdre en conjectures sur les peuples moins connus, les Grecs reconnaissaient les bons et les mauvais démons ; ils appelaient supplantateur et calomniateur l'esprit malin ; ils admettaient les incubes et les succubes, les apparitions et les incantations. Platon au livre IX de la *République* traite des sorciers et des peines qu'il faut leur infliger ; il raconte que quelques-uns d'entre eux, plaçant sous les portes certaines images de cire, faisaient pénétrer ainsi dans les familles, la stérilité, les maladies et la mort. Aristote, au livre IV de la métaphysique, énumère différents sortilèges. Hippocrate, s'il n'accepte pas les maladies démoniaques, montre, par sa réfutation même, qu'on y croit fortement. Chez les Romains, déjà les XII tables en parlaient ; plus loin, tous les classiques : on disait que les magiciens et les sorciers pouvaient avoir de l'influence pour le bien et plus encore pour le mal d'autrui ; qu'on pouvait lire dans l'avenir par l'examen des étoiles, l'inspection des mains et l'évocation des morts ; qu'on pouvait causer la mort ou la maladie des enfants par le regard ou par des formules d'enchantement. Pour n'en pas dire plus, qui ne connaît le *Philtre* de Virgile, la *Canidie* d'Horace et l'*Ane d'or* d'Apulée.

Le démon  
dans l'his-  
toire

102. « Satan, disait Voltaire, c'est le Christianisme ; pas de Satan pas de Christianisme. » En effet, s'il n'y a pas de démon, il n'y a pas de tentateur ; s'il n'y a pas de tentateur, il n'y a pas de chute originelle ; s'il n'y a pas de chute originelle en Adam, il n'y a pas de réparation par Jésus-Christ. Mettre en lumière le rôle de Satan dans l'histoire, c'est donc éclairer tout un côté de l'histoire ecclésiastique. L'histoire ancienne donne la clef de l'histoire moderne ; et l'histoire moderne aide à mieux comprendre l'histoire ancienne. J'emprunte, à ce sujet, quelques mots à la *Mystique* de Goerrès.

La révélation, l'histoire, l'étude de la nature démontrent que tous les domaines de la création visible et invisible sont partagés en deux royaumes, celui de la lumière et celui des ténèbres ; et que

l'homme, placé entre les deux, a pris part aussi à cette division ; de sorte que son être s'incline des deux côtés et est sensible aux influences qui partent de ces deux régions. Le principe de cette division appartient au monde invisible ; c'est le péché, acte libre d'une intelligence créée, qui, altérant l'œuvre de Dieu, a introduit cette opposition du bien et du mal moral, laquelle, s'étendant au monde physique, s'y manifeste comme opposition du bien et du mal, de l'harmonie et du désordre. L'homme, ajoutant à la connaissance du bien qu'il a reçue de Dieu, la science du mal, et se l'assimilant en quelque sorte, par un acte extérieur, a laissé pénétrer dans son âme, cette funeste division du bien et du mal moral, par suite de quoi celle du bien et du mal physique a envahi son corps. Le germe de la mort réside en son corps ; le principe de la mort morale, le péché, est en lui le lien qui le met en rapport avec le mal radical. Le mal peut venir de l'homme par le dedans, ou pénétrer en lui du dehors. Dans le premier cas, c'est la volonté qui est le principe de l'action directe ; dans le second, la cause de ce rapport est extérieure à l'homme et il peut y être soumis soit passivement, soit par sa libre coopération. De ces deux manières, l'homme peut se livrer à Satan. Dans la possession, une puissance extérieure à la volonté, s'empare de toutes ses puissances suivant la mesure des dispositions, qu'il y trouve, les lie, les enchaîne et les possède comme sa propriété. Dans la magie au contraire, l'initiative vient de la volonté humaine, qui a recours à des moyens extérieurs afin de réaliser, d'une manière plus puissante, ses coupables intentions. Or, ce qui possède dans le premier cas, ce qui dans le second se laisse posséder, c'est le mal radical. Ce mal n'a point en soi de raison d'être. Le premier suppôt du mal est aussi son premier auteur, c'est lui qui lui a donné l'être et la réalité. C'est le démon qui a inventé et produit le mal : c'est le chef-d'œuvre qui est sorti de ses mains. L'auteur du mal est cet esprit qui s'est perverti. Comme il y a beaucoup de mal et de méchants, il est le chef de ces multitudes égarées, et en cette qualité, il s'appelle Satan. C'est ce Satan qui, soit en vertu du pouvoir qu'il a acquis sur la nature régénérée, soit par séduction, établit ses rapports intimes entre lui et ceux qu'il

possède. C'est encore avec ce même Satan que les hommes, devenus ses esclaves, font, par le péché de magie, acte de soumission volontaire et continuent la première chute des anges rebelles. L'homme se fait le sujet du diable, son aide, son instrument dans la production du mal, chacun dans les limites de sa personnalité.

Con-  
séquences.

103. Ainsi la magie et la possession, ces deux ramifications de la mystique infernale, sont, à l'égard de la chute, dans le même rapport que le miracle et l'extase, à l'égard de la rédemption. De même que le paganisme a été la continuation du péché originel, de même, le christianisme est le prolongement de l'œuvre de la rédemption. La création tout entière est donc partagée comme en deux Églises, dont l'une renferme la source de tout bien et l'autre la source de tout mal. La première est en rapport avec tout ce qui a quelque affinité avec elle, depuis le plus haut degré du bien moral, jusqu'au dernier degré de l'ordre et du bien physique. La seconde, de son côté, est en rapport avec le mal, sous quelque forme et à quelque degré qu'il se produise, depuis les plus profonds abîmes du désordre moral, jusqu'au mal extérieur et matériel. Ces deux Églises sont en antagonisme constant et perpétuel. Ceux qui combattent contre le mal ont pour chef celui qui, Dieu et homme, invisible et visible à la fois, a fondé l'Église visible ici-bas, invisible dans sa partie meilleure. L'Église du mal, au contraire, attend encore son chef visible; mais, jusqu'à ce qu'il vienne, elle honore, comme son chef invisible, l'antique dragon, qui l'a fondée lors de la chute des anges rebelles. C'est de celui-ci que part la malédiction dans les charmes et les enchantements, de même que c'est de celui-là que découle la bénédiction dans le don des miracles, des guérisons et de la science. La divinité plane au-dessus de ce combat des deux royaumes. Bien loin d'en être troublée, elle la domine de sa puissance et de son regard, inspirant, fortifiant, encourageant les bons, réprimant les méchants, enfermant leur action dans de justes limites, tirant le bien des intentions les plus perverses, accomplissant toujours sa volonté, sans jamais violenter ses créatures et propageant ainsi son empire (1).

(1) *Mystique*, t. iv. p. 1-7.

104. L'idolâtrie dans l'antiquité ne fut pas autre chose qu'un fait diabolique, le règne des démons. Bossuet nous répète, après Tertullien, que, jaloux des honneurs divins, Satan chercha à tout tourner en idolatrie, et les astres, et les plantes, et les animaux, et les éléments; il eut son culte, ses prophètes, ses ministres, ses temples, ses prodiges. C'est affirmer, d'une manière positive, que le prince du mal est l'auteur du paganisme. Du reste, la Sainte-Écriture nous dit elle-même « que les dieux des gentils étaient des démons; » les Pères nous tiennent le même langage. Dans un long passage de la cité de Dieu, S. Augustin cite Mercure Trismégiste expliquant comme quoi les hommes ont trouvé l'art de se faire des dieux. Cet art consiste à appeler, par des évocations, les esprits invisibles, les démons, dans des statues. Ainsi appelés, ces esprits s'y rendent, ils manifestent leur présence et leur pouvoir par des prodiges étonnants, par des miracles qui annoncent l'avenir, par les maladies qu'ils envoient et les guérisons qu'ils opèrent. En d'autres termes, dans le temps du paganisme, les hommes priaient un morceau de bois, plus ou moins sculpté, évoquaient les puissances invisibles, se mettaient par ce moyen en communication avec elles, obtenaient de ces esprits invisibles qui leur parlaient, des réponses sur l'avenir, des guérisons et aussi des maladies. Et toutes ces choses étaient si merveilleuses aux yeux de Trismégiste, qu'il les regardait comme un magnifique progrès, une découverte devant laquelle pâlissaient toutes les inventions humaines, un art prodigieux qui agrandissait singulièrement l'homme (1). S. Jean Chrysostôme n'est pas moins affirmatif que S. Augustin. Dans sa vingt-neuvième homélie sur la première épître aux Corinthiens, il dit : « Dans les idoles, si quelqu'un était saisi par l'esprit immonde et prophétisait, il était traîné par l'esprit qui l'enchaînait, ne sachant ce qu'il disait. Car cela est particulier au divinateur, qu'il est hors de lui, ne se possédant plus, souffrant violence, entraîné qu'il est par une puissance étrangère et il entre en furie ». Puis, il ajoute : « Écoutez Platon : De même que les devins, ceux qui rendent des oracles préfèrent à la vérité beaucoup de choses étonnantes et profondes, mais ils ignorent ce

(1) *Cité de Dieu*. Liv. VIII, Ch. 23.

qu'ils disent ». Écoutez un autre poète : par certaines initiations et certains prestiges, quelqu'un avait lié un démon à un homme. Celui-ci se mit à prophétiser. Tandis qu'il rendait ses oracles, il était enlevé par une puissance étrangère; et, comme il était fort tourmenté, ne pouvait plus supporter la violence du démon et allait périr, il dit à ceux qui le livraient à ces prestiges : déliez-moi donc. Ces choses et autres semblables que je pourrais rapporter, ajoute S. Jean Chrysostome, vous montrent et le malheur de ceux qui sont asservis aux démons, et la violence que souffrent ceux qui se sont une fois livrés à eux, perdant ainsi la liberté de leur esprit. Je suis contraint de dévoiler une autre turpitude, qu'il serait bon de passer sous silence, qu'il est honteux de découvrir; mais enfin pour que l'infamie de ces choses se manifeste au grand jour, il est nécessaire de les signaler, afin de vous apprendre la folie et le ridicule de ceux qui ont recours à ces oracles. On raconte donc qu'une femme pythonisse s'assied sur le trépied d'Apollon, dans une tenue inconvenante; qu'ensuite un esprit méchant, envoyé de l'enfer, entrant honteusement dans son corps, la remplit de fureur. Cette femme devient alors comme une bacchante, ses cheveux sont épars, sa bouche écume et elle se met à proférer des paroles de furie. Le propre du démon est de produire le tumulte, la fureur, l'obscurité : c'est aussi le premier caractère du magicien. Le second est celui-ci : Personne ne peut dire : seigneur Jésus, que par l'Esprit-Saint. Si donc vous voyez quelqu'un ne disant pas ce nom, bien plus, l'anathématisant, c'est un esprit méchant, un divinateur ».

Paissance  
des démons

105. Cette religion païenne fut frappée au cœur par la prédication évangélique et Satan fut lié dans le désert pour mille ans et plus. C'est là qu'il tenta les Antoine, les Paul, les Hilarion et tant d'autres. Le vieux paganisme chercha un reste de vie en frappant fortement les sens et l'esprit par les secrets de la chimie et de la physique, empruntés aux religions orientales. En les mariant aux cérémonies officielles du polythéisme, on en forma ce mélange, moitié poétique, moitié philosophique, de formes grecques, hébraïques, égyptiennes, indiennes, qui caractérisent le néo-platonisme d'Alexandrie et qu'on prétendit opposer au christianisme. Le

fond s'en retrouvait dans les pratiques théosophiques qui tendaient à attribuer à l'homme la puissance d'entrer en communication directe avec la divinité. Les communications avec l'Asie, par les croisades donnèrent plus de force à ses opinions ; puis, la diffusion des doctrines musulmanes et la renaissance des lettres païennes prêtèrent l'appui de leur autorité à la croyance aux relations immédiates entre l'homme et les êtres surnaturels, elles confirmèrent l'opinion que la magie peut enchaîner la puissance divine et la liberté humaine, rompre l'ordre moral et physique de la création par l'intervention d'actes matériels ou l'on ne peut trouver ni intelligence ni amour. On crut à la puissance des démons ; on recourut, pour s'en assurer le concours à la géomancie, à la pyromancie, à la nécromancie, à l'hydromancie, à l'aéromancie. Or, avant de passer outre, il est bon de savoir à quoi il faut s'en tenir sur la puissance des démons :

« Il est certain, dit l'abbé Thiboudet, que les démons peuvent produire beaucoup de choses qui surpassent les forces de l'homme.

Ils peuvent parcourir la terre avec une vitesse qui dépasse toute vitesse, car nous lisons dans le livre de Job que Satan proféra un jour cette parole, j'ai parcouru la terre. — Ils peuvent agiter les vents et produire des tempêtes ; car nous voyons dans Job que Dieu ayant permis au démon d'exercer sa puissance sur ce saint homme lui défendant seulement d'attenter à sa vie, l'esprit méchant suscita du désert un orage impétueux, qui renversa les quatre angles de la maison du juste éprouvé. Ils peuvent frapper le corps humain de maladies et de plaies ; car nous voyons dans le même livre qu'ils couvrirent d'ulcères le corps de Job.

Ils peuvent faire descendre du ciel le feu et la foudre, et l'histoire de Job, qui vit ses troupeaux consumés par les flammes de cette sorte, allumées par les démons en est la preuve. — Ils peuvent agiter les hommes, et les pousser furieux à des actions funestes, comme ces Sabéens qui, mus par les démons, firent irruption sur les serviteurs de Job et les mirent à mort. Ils peuvent imprimer certaines vibrations à l'air, et faire entendre des paroles et des voix comme Satan l'a fait quand il vint tenter dans l'Eden le premier

Adam, et dans le désert le second Adam. — Ils peuvent prendre des formes diverses, et apparaître aux hommes sous ces formes visibles comme Satan l'a fait quand il s'approcha du Fils de Dieu pour obtenir ses adorations. — Ils peuvent mouvoir les corps, les transporter dans les airs d'un lieu à un autre, et nous voyons dans l'Évangile que le démon transporta ainsi le Sauveur des hommes, du désert dans la cité sainte, et qu'il le plaça sur le dôme du temple (Math. IV, 25). — Ils peuvent produire des clartés dans les lieux obscurs, faire entendre des bruits de différentes sortes, des sons divers, et l'histoire nous atteste des faits nombreux de cette nature dus à ces esprits de malice. — Dans un discours adressé à ses frères, S. Antoine leur dit entre autres choses : « lorsque quelque vision s'offrira à vos yeux demandez hardiment qui il est et d'où il vient. Si c'est le démon, cette recherche de l'âme fidèle le fera disparaître. (Patrol. LXXIII, p. 146). (1)

Le diable  
au moyen  
âge.

406. Le christianisme, en établissant dans l'Église le grand hôpital de l'humanité déchue, n'a ni affranchi l'homme des lois de la nécessité auxquelles sa nature est assujettie, ni détruit sa liberté. De même donc qu'avec la mort, la maladie nous est restée, et par conséquent les maladies diaboliques, ainsi l'abus de notre liberté, toujours possible, rend toujours possible aussi le péché de magie. La plupart de ceux qui se sont séparés de l'Église ont cherché, comme instinctivement, dans la magie, leur salut ; et cet instinct a été d'autant plus énergique que la séparation était plus profonde. Toutefois tant que le désordre se renferma dans l'ordre religieux et dans la partie corrompue du clergé, il ne se forma guère que de petites sectes. Mais, lorsque de la théologie le mal eut passé dans la science, il se choisit bientôt des organes qui servirent à le propager au grand jour. Il s'éleva même à l'état de doctrine, et c'est alors, comme s'exprime la légende, que le diable obtint une chaire à l'université de Salamanque. Dès lors, la contagion se répandit dans la vie publique, favorisée par la corruption des cours et de la noblesse, elle trouva, dans l'hérésie, un appui ; et les défenseurs

(1) THIBOUDET, *Des esprits et de leurs rapports avec le monde visible, d'après la tradition*, p. 223.

de l'Église durent se préparer à des luttes sanglantes. L'école de la magie n'a donc jamais disparu complètement au sein du christianisme ; on ne peut dire, en un certain sens, qu'elle ne fut jamais plus obstinée, que quand l'Église était dans tout l'épanouissement de sa splendeur. A la vérité, elle n'osa pas se montrer au grand jour, sachant bien qu'elle ne pourrait se soutenir en face de l'Église dont l'autorité n'était pas contestée ; mais, dans l'obscurité où elle était contrainte de chercher un refuge, elle ne marchait qu'avec plus de zèle vers son but. C'est pour cela que nous entendons si souvent parler, au moyen âge, de grottes souterraines, où la magie était enseignée et pratiquée. En Espagne, la tradition magique se rattache à la grotte de Salamanque ; en Italie, à la grotte de Nursie. Cet art fleurit surtout dans le Sud roman, avec le manichéisme. Le Baphomet des loges dégénérées des Templiers, faisait partie de ses mystères. A côté de la *gaie science*, il y eut une science sérieuse, mais diabolique, cultivée par tous ceux qui avaient rompu avec la foi. La magie pénétra ainsi dans les masses grossières, qui la pratiquèrent à leur façon. De même que les chants des Troubadours et des Minnesenger cherchèrent leur expression dans la poésie, aussi l'école magique, bornée chez les grands aux raffinements de plaisir, une fois entrée dans le peuple, affecta la forme de la sorcellerie et recourut aux ingrédients les plus énergiques. Le pain et la coupe magique datent de ce temps. L'emploi de ces moyens et particulièrement des onguents magiques, était si général à cette époque, que dans l'esprit du peuple, les sorcières et leur pot à onguent se présentaient comme choses inséparables. On se frottait avec ces essences et l'on se procurait ainsi toutes les illusions de l'esprit et des sens. Les écrits des historiens, des théologiens, des médecins et des jurisconsultes ne laissent, à cet égard, aucun doute.

107. Bossuet, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, dit qu'au xvi<sup>e</sup> siècle s'ouvrit le puits de l'abîme : ce n'est pas une figure de rhétorique, c'est vrai à la lettre. Luther, qui posa le principe radical de la grande hérésie, la séparation d'avec l'Église au nom du libre examen, Luther n'est pas un fou, comme l'a prétendu un

Le diable et  
Luther

192 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X

jésuite allemand, c'est un possédé du démon. Lui-même ne s'en cache pas. A la Wartbourg, il nous raconte ses résistances et à la fin son abdication. Dans la suite de sa carrière, le diable et lui vont compères et compagnons : dans les discours et les actes, c'est Luther qui se montre, c'est le démon qui parle et qui agit. Le matin du jour où il meurt, il a vu la queue du diable : c'est le signal du départ ; auparavant, il ne traitait qu'avec la tête et le ventre. Aurifaber, dans les *Tischereden*, a recueilli, avec un soin religieux, toutes les paroles de son maître sur le diable : il faut les conserver : ce n'est pas seulement un écho des écoles orthodoxes où Luther avait étudié, c'est surtout la révélation de son expérience et la grande charte de la morale naturelle à l'homme déchu.

« Par delà les cieux, dit-il, il n'y a que Dieu ; mais au-dessous il y a des anges qui veillent sur nous, par ordre du créateur, nous protègent et nous défendent contre les embûches et les mauvais desseins des démons. Ils voient Dieu et se tiennent devant son trône. Quand donc le démon nous tend des pièges, l'ange du ciel, notre bon ange, nous couvre de son aile et chasse le mauvais esprit ; car il a une grande puissance, il regarde Dieu face à face, se pose devant le soleil, toujours prêt à nous aider à accomplir les commandements du Seigneur. Les démons ainsi veillent près de nous, occupés à nous épier, à nous tenter sans relâche, à troubler notre existence et notre vie à venir. Heureusement les bons anges nous apportent leur secours et nous viennent en aide. Il y a des démons dans les forêts, dans les eaux, dans les déserts, dans les lieux humides, partout où se trouve une créature à tourmenter. Les uns habitent les flancs de noirs nuages, d'autres excitent les tempêtes, soulèvent les orages, font briller l'éclair et rugir le tonnerre, empestent l'air et les champs. Les philosophes et les médecins attribuent ces phénomènes à l'influence des astres. — Le diable connaît les pensées des méchants, car c'est lui qui les leur inspire, qui tient et gouverne leurs cœurs, qui les enveloppe et les prend dans ses filets afin qu'ils ne puissent penser ou agir que suivant son bon plaisir... Mais il ignore ce qui se passe dans la pensée

des justes. Car, comme il ne pouvait connaître ce que le Christ avait dans le cœur, ainsi ignore-t-il la pensée des justes en qui habite le Christ.

« L'apôtre, (Ibid. 2), donne au diable la puissance de la mort et le Christ l'appelle l'homme de la mort. Et en vérité, c'est un maître meurtrier, qui pourrait vous tuer d'un petit coup de baguette, et qui a dans sa sacoche plus de poisons meurtriers que tous les apothicaires du monde. Ce poison manque-t-il son coup, vite un autre. Le diable est plus puissant, que nous ne pouvons le croire ou nous le figurer ; il n'y a que le doigt de Dieu qui peut le renverser. C'est le diable qui déchaîne les tempêtes et les anges qui soufflent les bons vents. — Je crois que Satan est l'auteur de toutes les maladies qui affligent l'homme, car Satan est le prince de la mort... Les pestes, les maladies, les guerres sont l'œuvre du démon et non de Dieu... Quoiqu'en dise Osiander, il y a des lutins qui font métier de nous tourmenter dans notre sommeil, de nous frapper jusqu'à nous rendre malades. En 1521, après mon départ de Worms, j'étais emprisonné dans la Wartbourg, ma Pathmos, loin de tous les regards et où personne ne pouvait m'approcher que deux jeunes gens de famille noble, qui deux fois par jour m'apportaient à boire et à manger. Un jour ils déposèrent dans ma chambre un sac de noisettes que je mangeai par intervalles. La nuit après avoir éteint ma chandelle, et quand j'allais me mettre au lit, j'entendis un grand bruit ; il me semblait que mes noisettes se battaient ; je m'endormis, et j'avais à peine fermé l'œil que le bruit recommença ; je crus que l'escalier allait crouler ; je me levai et j'adjurai le lutin au nom de celui dont il est écrit : *omnia subjecisti sub pedibus ejus.* et j'allai me recoucher.

« Mais l'esprit des ténèbres n'est pas toujours exorcisé par les textes de l'Écriture ; j'ai la preuve que les plaisanteries et les joyeuses railleries le chassent infailliblement.

« Le diable aime à se changer, pour nous tourmenter, en serpent ou en singe. Il y a dans les divers pays du monde des habitations qu'affectent les malins esprits ; la Prusse est un séjour qu'ils aiment beaucoup. En Suisse, non loin de Lucerne, sur le sommet

d'une haute montagne, est un lac qu'on nomme le lac de Pilate ; c'est là que le démon fait souvent des siennes. Ici, sur le Poltersberg, est aussi un lac où, quand vous jetez une pierre, vous êtes sûr d'exciter une grande tempête, tous les environs s'émeuvent et se troublent. Le diable est semblable à une mouche ; paraît-il un beau livre, la mouche vole, voyage sur les blanches feuilles qu'elle souille de son passage, comme si elle voulait nous dire : Mes pattes ont passé par là. Ainsi du diable, quand il a trouvé un cœur bien net et bien blanc, il s'abat, le souille et le corrompt. J'ai toujours été beaucoup mieux traité par le diable que par les hommes, et j'aimerais mieux mourir de la main de Satan que de celle de l'empereur, je mourrais au moins de la main d'un grand homme. C'est un esprit chagrin qui ne songe qu'à tourmenter et à qui la joie est importune. La musique le chasse ; dès qu'il entend chanter, surtout des cantiques spirituels, il fuit aussitôt. David apaisait les transports de Saül en jouant de la harpe. La musique est un don du ciel, un présent de la divinité, que hait le diable et qui a le pouvoir d'apaiser les tentations et les mauvaises pensées.

Un jour je trouvai sur mon chemin une chenille : Voilà bien, dis-je, le marcher et le ramper du diable, sa robe aux couleurs changeantes, son regard et son allure. Fous, boîteux, aveugles et muets sont des hôtelleries du diable. Les médecins qui les traitent d'après les règles de l'art n'entendent pas le démon (1). »

108. Luther avait posé, en principe et en fait, les doctrines du satanisme ; elles devaient se répandre avec d'autant plus de rapidité qu'elles rencontraient davantage la faveur des circonstances. Le vieux fond du paganisme est toujours dans l'homme déchu et le vieux paganisme n'avait jamais été entièrement effacé de l'histoire. Le démon peut, contre leur volonté, entrer en possession des hommes ; l'homme peut entrer volontairement dans un commerce familier avec le démon. Dans ce dernier cas, le rapport entre l'homme et le démon ne s'établit pas d'une manière subite, vio-

(1) Tous ces passages de Luther, extraits textuellement des *Propos de table* du docteur de Wittemberg, se trouvent *in extenso* dans l'*Histoire de Luther*, par AUDIN, t. III, p. 219.

lente et imprévue ; l'homme abuse de sa liberté, s'abandonne avec une certaine réflexion à l'enivrement de l'orgueil, et, après s'être soumis volontairement aux puissances infernales, entre en participation de leurs pouvoirs et reçoit ainsi la triste récompense de son crime. Parmi toutes les causes qui rendent possibles ces associations monstrueuses de l'homme avec le démon, une des plus efficaces est, sans contredit, la doctrine régnante ; les dispositions naturelles continuent l'œuvre commencée par les doctrines ; la perversité l'achève. Les doctrines qui préparaient depuis longtemps le triomphe du satanisme étaient le manichéisme, la cabale ju daïque et les pratiques des Bohémiens. Le manichéisme faisait, de l'être mauvais, un rival de Dieu et lui attribuait le royaume du monde matériel. Le Talmud et la Cabale admettaient un double royaume des esprits, des Satanim, des Schédrin, des Séirim, dont le chef est Satan ou Samael, qui a, pour femme, Lillith ou le serpent. De là ces arts magiques, dits *arts du serpent*, et ces légions d'esprits mauvais qui occupent toutes les sphères de la création et établissent sur l'homme leur empire. Les Bohémiens, sortis de l'Égypte, et antérieurement de l'Inde, avaient importé en Europe la croyance aux talismans, à la chiromancie et aux jongleries qui les accréditaient près des classes dont ils exploitaient la crédulité. Les effets de lumière de leurs bivouacs dans la solitude des forêts, le contraste singulier entre la nature sauvage au milieu de laquelle ils vivaient et la connaissance qu'ils avaient des raffinements de la civilisation, les dérèglements d'une vie qui rejetait toute contrainte, pouvaient agir fortement sur l'imagination et produire comme un effet des visions du sabbat. Ces doctrines et ces pratiques, pour produire leur effet, devaient rencontrer, dans les individus, des dispositions naturelles à la magie et à la sorcellerie, dispositions provenant, les unes du tempérament, les autres des astres, d'autres enfin de la configuration des lieux habités. Chez certains individus, ces dispositions proviennent d'une altération de l'ordre naturel, qui établit entre les ténèbres des régions infernales et les ténèbres de leur propre cœur une certaine sympathie ; ils quittent les sentiers battus, vont frapper à la porte de l'abîme et

invoquent l'appui du démon. Lorsque ce trouble se produit dans l'organisme, il forme une disposition aux choses extraordinaires, une idiosyncrasie qui prend plaisir aux choses irrégulières et trouve son bien dans le mal. Ces dispositions sont développées par les influences sidérales, surtout par les influences de la lune. La lune est le soleil de la sorcellerie. La nuit avec ses obscurités, les forêts avec leurs sombres repaires, les montagnes avec leurs précipices sont le théâtre de ses exploits.

On voit ainsi apparaître et se développer l'idée d'un royaume de Satan, ayant ses lois, ses constitutions, ses formes et subsistant, à côté du royaume de Dieu, pour offrir à la chair toutes les satisfactions. La lutte irréconciliable de la matière et de l'esprit doit être continuée dans le monde. Dans cette lutte, la chair se présente avec ses instincts énergiques et semble combattre pour son émancipation. Cette lutte dut être plus terribles encore dans les classes inférieures, où les instincts charnels ont toujours plus de puissance et où l'Évangile remporte ses moindres victoires. Les cultivateurs, les bergers, les marins, tous ceux qui sont plus condamnés au travail et à la misère, prirent plus volontiers parti pour le règne de la chair et de Satan. Les habitants des montagnes, des régions marécageuses, des côtes de la mer, tous ceux qui sont réduits à la plus extrême pauvreté, devinrent en quelque sorte les alliés naturels du nouveau royaume. Il se recruta surtout parmi les femmes, que leur constitution corporelle met en rapport plus intime avec la nature, que la mobilité de leur être, leur facilité à recevoir les impressions extérieures, la vivacité de leur imagination et leur nature vive inclinaient davantage de ce côté. Au temps de Henri IV, les Alpes et les Pyrénées paraissent comme les foyers du satanisme en Europe. Le Labour, au pays basque, lui est acquis presque tout entier ; de là, le mal gagne la péninsule espagnole. Sur les versants des Alpes, d'un côté, le Dauphiné, les Cévennes, la Provence et le Languedoc lui sourient ; de l'autre, les districts de Côme, Bergame, Brescia. L'Angleterre était ébranlée depuis Wicief et les lollards ; en Allemagne, Huss et les Thaborites avaient ouvert les mêmes voies. Il n'est pas jusqu'à la Suède

avec les gorges de ses côtes et ses souvenirs d'Odin qui n'eût ses avances pour le retour au paganisme.

109. Ce paganisme se résume dans le culte de Satan. Ce culte a sa liturgie. Le Symbole est ainsi conçu : « Je crois en Lucifer, Dieu le père qui a créé le ciel et la terre, et dans son fils Belzébuth, qui a été conçu de Saint-Esprit. Je crois en Léviathan le Saint-Esprit et la sainte Église catholique, la synagogue réformée. » Les dix commandements sont l'antithèse des commandements de Dieu : « Tu adoreras Lucifer comme le vrai Dieu et tu n'en aimeras point d'autre que lui. Tu blasphèmeras assidûment le nom de Jésus. Tu haïras ton père et ta mère. Tu tueras les hommes, les femmes, et surtout les enfants. Tu commettras sans difficulté l'adultère et la fornication. Tu te livreras à l'usure, au vol et à la rapine. Tu porteras faux témoignage et tu te parjureras. Tu convoiteras la femme et les biens de ton prochain. » Les œuvres de miséricorde consistent, dans le culte de Satan, à refuser aux pauvres la nourriture, le breuvage et le vêtement ; à ne point accueillir l'étranger ; à délaissier les prisonniers et les faibles ; à déterrer, pour le sabbat, les enfants morts ; à semer les erreurs et les hérésies ; à propager les doutes et les scrupules ; à augmenter l'affliction de ceux qui sont affligés ; à plonger davantage dans le péché ceux qui y sont tombés déjà ; à ne point prier pour les morts ; à s'impatienter dans les contradictions. Toutes les vertus sont considérées comme des vices. Le libertinage prend la place de la chasteté, l'envie de la charité, l'avarice de la générosité, l'orgueil de l'humilité, et ainsi de suite. Le satanisme a aussi ses litanies ; on y lit entre autres choses : « Pour que vous daigniez troubler par les hérésies et détruire l'Église catholique, apostolique et romaine, nous vous prions, écoutez-nous. — Pour que vous daigniez extirper les ordres religieux et l'ordre sacerdotal. — Pour que vous daigniez entretenir toujours notre fureur contre Dieu, contre les hommes et contre les saints qui sont et qui doivent être. — Pour que vous daigniez conserver toujours la dureté de notre cœur. — Pour que vous nous donniez toujours votre secours pour résister au Saint-Esprit, à ses divines inspirations, à ses avertissements et

à tout ce qui peut servir à notre salut, nous vous prions, écoutez-nous. » Ce rituel est complet. Les sacrements et le sacrifice y portent les mêmes noms que dans l'Église, mais ne s'offrent et ne s'administrent pas de la même manière. Le néophyte, avant de recevoir le baptême du diable, prononce cette formule de renoncement : « Je renonce à Dieu, à Jésus-Christ son fils, au Saint-Esprit, à la sainte Vierge, aux saints, à la croix, au saint chrême, au baptême et à la foi que j'ai tenue jusqu'ici, à ceux qui m'ont tenu sur les fonts, et je m'abandonne en tout à ton pouvoir, ne reconnaissant point d'autre Dieu que toi et voulant être ton esclave. » Puis le maître, avec sa griffe, lui efface au front le caractère du baptême et lui imprime avec une aiguille le caractère de stigmatisation. De plus, il promet un bonheur durable et la satisfaction de tous les désirs. — On administre aussi un second baptême, dans un bassin rempli d'ordures et avec des cérémonies dérisoires. Le néophyte reçoit d'autres parrains et un nom nouveau. Initié, il promet de ne jamais se présenter à la Table sainte ou de ne le faire que pour abuser de la sainte hostie ; d'outrager la sainte Vierge et les saints ; de conspuer les reliques ; de s'abstenir du signe de la croix et de le détruire partout où il le trouvera ; de ne se servir jamais ni d'eau bénite, ni de sel bénit, ni de cierge ; de ne jamais se confesser, de cacher toujours ses rapports avec le démon et les mystères du sabbat.

Plus tard, il reçoit la confirmation et de nouveaux parrains. En reconnaissance de sa divinité, il promet de nouvelles victimes au démon. Les uns s'engagent à ensorceler un enfant chaque année ; les autres à en amener un chaque année et à payer une amende s'ils ne le font pas ; comme arrhes, ils donnent un morceau de leur habit. Après quoi, on trace un cercle sur le sol et les initiés prêtent serment. Pour marquer la rupture des derniers fils qui attachaient l'homme à l'Église, on inscrit son nom sur le livre de mort. Dès lors, la nature de l'homme est complètement changée, ou plutôt déplorablement pervertie.

Après le baptême et la confirmation vient le sacrifice, contre-façon de l'auguste sacrifice des autels, dans lequel Satan rompt, à

ses adeptes, le pain et présente le vin sur lequel il a prononcé des paroles de malédiction. L'objet de ce sacrilège, c'est de nourrir ses adeptes de sa substance et de se les identifier. On le voit déjà par la forme extérieure des festins du sabbat. Dans des espèces de *Benedicite* et de *Grâces*, ils confessent que le boire et le manger, dans Belzébuth, ne servent qu'à nos voluptés et à son exaltation. Dans le festin eucharistique, le vin est ce breuvage avec lequel la femme de l'Apocalypse enivre les peuples et les rois. Au lieu du miel et du lait dont se nourrissaient les premiers hommes, les enfants du démon se nourrissent du lait vénéneux des euphorbes et de ce miel du Caucase qui rendait furieux les Romains. De même, leur pain se façonne avec des épis gâtés par la nielle. Au lieu d'eau bénite, ils ont l'urine du maître et s'en aspergent. L'office commence ordinairement par la confession de leurs bonnes œuvres ; le diable les absout de la main gauche et leur donne pour pénitence de manger de la viande les jours défendus. Après la confession, le démon se revêt d'habits sacerdotaux et marmotte une espèce de messe. A l'offertoire, les assistants l'adorent avec des cierges noirs ; lui offrent du pain, des œufs et des pièces de monnaies, non marquées du signe de la croix. Le démon prêche ; ses discours ont pour objet d'éloigner des bonnes œuvres et de prêcher la haine des chrétiens. Le démon élève, sur ses cornes, une hostie noire portant son image, en disant : « Bouc en haut, bouc en bas ; il fait la même chose avec le calice qu'il vide ensuite. Les assistants communient avec une partie de l'hostie et une gorgée d'un vin dont l'odeur et le goût sont insupportables, et qui mettent leur corps en sueur, pendant qu'un froid aigu pénètre jusqu'à la moelle des os. Le libertinage fait partie essentielle de cette messe diabolique. Ce que l'imagination la plus déréglée peut imaginer en fait de voluptés, des choses même devant lesquelles la nature semble reculer d'horreur, tout cela est bienvenu au sabbat. Les danses les plus lascives sont des danses religieuses. Les amours ressemblent à celles du tigre et du léopard ; il faut du sang pour en éteindre les flammes. Les sorcières dansent à la lueur d'une torche de poix ; elles se plongent dans les mouvements

200 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
d'une folle ivresse, passent du plaisir à la douleur, de la fureur à l'affaissement, et de l'affaissement à la frénésie. Le sabbat, église des initiés et messe des enfants du démon, est un horrible sacrifice et une orgie (1).

Progrès  
du  
satanisme.

110. Cette superstition exécrationnable se manifeste, soit sous une forme scientifique, soit sous une forme vulgaire, l'une s'unissant à l'autre, pour tirer, de ces faux principes, d'épouvantables effets. « On ne prend pas assez garde, dit Cantu, qu'à l'apogée des arts et des lettres, au sein des jouissances de la civilisation, en Italie comme ailleurs, les sciences occultes prirent un grand développement. » (2). Les auteurs les moins ouverts aux préjugés, croyaient à l'astrologie, aux pronostics, aux songes. Pomponace, qui combat l'immortalité de l'âme, soutient l'influence des planètes : c'est par elles que l'homme peut conjurer le temps, changer en bêtes et faire d'autres prodiges. Pour découvrir un voleur, enseigne-t-il, prends un vase, emplis-le d'eau bénite, approche un cierge béni et dis : « Ange aux blanches ailes, ange saint, par ta virginité, par ma virginité, découvre-moi celui qui a enlevé telle chose : » et l'image du voleur apparaîtra au fond du vase. Charles VIII faisait croire au succès de son expédition, en publiant une prophétie qui lui promettait des victoires. En 1501, à Lyon, un italien se vantait de posséder toute la science des grecs, des latins, des juifs et plus encore ; de savoir interpréter les secrets de la nature, de prédire l'avenir, de transmuier les métaux, de rendre bonnes les mauvaises chances et réciproquement. François 1<sup>er</sup> lui fit donner beaucoup d'or, en échange d'une épée formée de cent quatre-vingts petites épées, et d'un bouclier contenant un miroir merveilleux : ces deux armes avaient été fabriquées sous la conjonction de certaines étoiles. Parmi les croyants à l'astrologie, il faut ranger Campanella, Fracastor, Luther. Mélancthon la défendait contre Pierre la Mirandole, montrant que beaucoup d'événements avaient été prédits

(1) GERRÉS, *Mystiques*, t. V, *passim* ; GOUGENOT DES MOUSSEUX, *Les Hauts Phénomènes de la Magie, Mœurs et Pratiques du Démon, les Médiateurs de la Magie*, trois volumes, *passim*.

(2) *Les hérétiques d'Italie* t. III, p. 107.

par la conjonction des planètes ; et, pendant la diète d'Augsbourg, il se consolait en considérant, comme imminente, la chute de Rome, parce que le Tibre avait débordé, parce qu'une mule avait mis bas un monstre à pied de grue et parce que sur le territoire de la diète était né un veau à deux têtes. Marzio de Montagnana et Zabarella de Padoue étaient passionnés pour l'astrologie. Rossiliano Sesto, astronome Calabrais, avait, par son art, prédit un déluge universel : il fut réfuté, en 1516 par Arménini de Faenza. Quand Stofler de Tubingen annonça que, d'après la conjonction de trois planètes supérieures, le monde subirait un déluge en 1554, toute l'Europe se mit en quête de moyens de préservation. Toutes les biographies sont pleines d'horoscopes. On avait prédit à Bembo qu'il serait choyé des étrangers et qu'il ne serait point pape. François Guichardin, lorsqu'il gouvernait Brescia, eut des visions de congrès et de batailles. Benvénuto Cellini voit des sabbats et des diables au Colysée, comme Luther en voyait partout. Machiavel consacre un chapitre de ses Décades, aux signes célestes qui annoncent les révolutions des empires, attribuant aux astres la profonde perversité des hommes et la dépravation croissante de la race. Catherine de Médicis portait sur la poitrine la peau d'un enfant écorché tout exprès pour se préserver des attentats contre sa personne.

111. Pendant que les uns déraisonnaient avec les étoiles, d'autres sophistiquaient avec les nombres. L'objet de ces pratiques était toujours le même : la prévoyance de l'avenir, la santé, l'or, l'amour, les vengeances ; l'inspirateur était toujours Satan : il n'y avait de changé que les moyens. Le florentin Ponzetti, un des philosophes de son temps, subtilise à perte de vue sur les propriétés du nombre sept. Ce nombre est formé de deux et de cinq, de quatre et de trois, d'un et de six : il vient d'un impair et de six pairs, il procède de la source de tous les nombres, puisque le nombre six est engendré et n'engendre pas. En outre, il vient de deux et de cinq : la dualité est le premier nombre, puisque l'unité n'est pas un nombre, mais le principe des nombres, et cinq représente les cinq causes des choses, savoir : Dieu, l'esprit, l'âme du monde, le ciel et les

La cabale.

éléments. Vient-il de trois et de quatre ? Quatre est composé d'un et de trois : un, unité et principe ; trois, origine du premier cube impair. — Dans le débordement du sensualisme ou se perdait la loi morale, l'or devenait la suprême puissance ; et de même que les Espagnols le cherchaient dans les mines d'Amérique, les rois en pressurant leurs peuples, les lettrés en mendiant, les soldats en pillant, les hérétiques en usurpant les biens de l'Église, de même les alchimistes le recherchaient avec les alambics et les fourneaux ; et, pour apprendre le *grand art*, ils allaient jusqu'en Orient ou bien en demandaient les secrets aux montagnes magnétiques de la Scandinavie.

Bernard Trévisano, né en 1406, en s'inspirant des Arabes, dépensa trois mille écus en expériences d'alchimie ; plus tard, il se tourna vers d'autres grands maîtres et dépensa, pour trouver la pierre philosophale, six mille écus. On ne peut imaginer l'étrangeté des recettes qu'il recueillit près d'une foule de gens, ou trompés ou trompeurs. Après une longue maladie, il part en Allemagne, s'abouche avec un nouvel inventeur et opérant sur dix marcs, réussit bien vite à les perdre. Toujours déçu, non découragé, il parcourt l'Espagne, l'Angleterre, l'Écosse, la France, l'Égypte, la Palestine, foyer de ces fameuses doctrines de transmutation. A l'âge de soixante-douze ans, après avoir dissipé son patrimoine, il arrive à Rhodes et apprend le grand secret ; c'est qu'on ne tire du creuset que ce qu'on a eu soin d'y mettre. A soixante-quinze ans, ayant perdu toute illusion, Trévisano écrivit la philosophie naturelle des métaux et apprit au monde, par l'étrangeté de ses recettes, comment il avait découvert l'art de se ruiner en cherchant à s'enrichir.

On cite, parmi les alchimistes contemporains de Trévisano, Cornelius Agrippa, de Cologne, auteur de la *Philosophie occulte* ; et Théophraste Paracelse, d'Einsiedeln, qui rattachait la médecine à la magie ; et Jérôme Cardan, de Gallarate, dans le Milanais. On les connaît suffisamment par les doctrines et les recettes de ce dernier. La magie naturelle enseigne huit choses : 1° les caractères des planètes, l'art de faire des anneaux et des sceaux ; 2° l'inter-

prétation du vol des oiseaux ; 3° leur langage et celui des animaux ; 4° la vertu des plantes ; 5° la pierre philosophale ; 6° la connaissance du passé, du présent et de l'avenir sous trois aspects ; 7° les expériences pour parvenir à cette connaissance ; 8° l'art de prolonger la vie. A qui souffre d'insomnie, Cardan prescrit d'oindre son corps avec de la graisse d'ours ; à qui veut faire taire un chien qui aboie, il prescrit de tenir, dans le creux de sa main l'œil d'un chien noir. Voulez-vous des présages, la chiromancie, l'interprétation des songes, adressez-vous à Cardan. Cardan vous enseignera à composer des sceaux pour faire dormir ou aimer, pour rendre invisible, infatigable et pour faire arriver à la fortune. Parmi ses talismans, le plus puissant est le sceau de Salomon. Une chandelle faite avec de la graisse humaine, quand elle est allumée dans le voisinage d'un trésor, pétile jusqu'à ce qu'elle s'éteigne. Cardan vous en déduit profondément les raisons. Il faut tenir compte de l'influence des étoiles, dans le traitement des maladies. Les prières faites à la sainte Vierge le premier avril, à huit heures du matin, sont exaucées infailliblement. Cardan tire l'horoscope de cent personnages ; il applique son système à des personnages historiques et va jusqu'à tirer l'horoscope du Christ : *Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt.*

442. Marsile Ficin affirme que « c'est un axiome, parmi les Platoniciens, lequel semble même reçu de toute l'antiquité, qu'il y a un démon tutélaire pour chaque homme en ce monde et qu'il aide ceux dont il est le gardien. Il y avait un esprit familier dans la famille Torelli de Parme, qui, sous la figure d'une vieille laide, apparaissait sous une cheminée quand devait mourir un membre de la famille. » Il y avait aussi des génies familiers et des esprits follets qui apparaissaient pour aimer et servir, ou bien des esprits malins pour tourmenter et tenter. Un seigneur orgueilleux ordonne à un vilain de transporter dans son domaine un chêne énorme, sinon, gare à lui ; l'entreprise est au-dessus des forces du pauvre diable, qui se désespère, jusqu'à ce qu'un esprit follet prenne l'arbre par le faite comme il eût fait d'un fêtu, le place au travers de la porte du seigneur, après l'avoir tellement durci que ni la

Esprits  
follets.

hache, ni le feu ne puisse l'entamer. Le père inquisiteur était tellement convaincu de ces faits qu'il en a rempli son livre (1). Entre autres anecdotes curieuses, il raconte qu'un esprit familier s'était tellement attaché à un garçon de seize ans, qu'il lui servait de domestique. En 1579, un autre esprit, à Bologne, s'était épris d'une servante ; quand ses maîtres la grondaient, il mettait tout sens dessus dessous dans la maison. L'année suivante, dans la même ville, la même scène se renouvelle avec une jeune fille de quinze ans. Le follet lui jouait les tours les plus bizarres : tantôt il brisait les vases à lessive, tantôt il roulait de grosses pierres dans l'escalier, tantôt il lançait des pierres pour briser les vitres, tantôt il jetait dans un puits des seaux et même des chats. Un prédicateur raconta au même inquisiteur qu'en Vénitie apparut un sorcier qui disait tenir deux esprits dans un anneau qu'il ferait parler lui-même ; sur l'invitation qui lui fut faite de jeter l'anneau, les esprits se mirent à pleurer et à prier le prédicateur de les prendre à son service, promettant de le rendre le plus grand orateur du monde. Sur ce, le bon prêtre, à force d'exorcismes, l'amena à confesser que c'était là une **trame** pour le faire tomber dans l'hérésie et le gagner à l'enfer.

113. Le *Palais des enchantements*, imprimé avec l'approbation de l'inquisiteur, contient une foule d'histoires de démons, incubes et succubes, empruntées aux bons auteurs. La plus étrange est celle d'un prince de Sicile qui, nageant un soir dans la mer, fut abordé par une belle femme dont il eut un fils ; un jour cette femme disparut, et comme l'enfant jouait sur le bord de la mer, elle vint le reprendre et l'entraîna au fond des abîmes. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, suivant Galateo, on croyait que certaines sorcières, se faisant des onctions, se changeaient en animaux et galopaient ou plutôt volaient à de lointains pays, s'accouplaient à des démons et tuaient des animaux. Cette créance, loin de tomber, prit une nouvelle force à la renaissance des études. En 1584, frère Rategno, de Côme, raconte que les sorcières, goules, et, quel que soit leur nom, celles qui allaient au sabbat, se réunissaient en certains

(1) *Abrégé de l'art de l'exorciste*, Venise, 1605.

lieux. Là, elles se livraient à des danses, à des amours infâmes ; elles se changeaient en loups, en chats et en autres bêtes. En dépit de l'Église, on banquetait largement au sabbat et on y profanait tout ce qu'il y avait de plus vénérable, les croix, les reliques, le pain consacré. Le susdit frère a laissé un livre *De Strygiis*, où il se scandalise à l'idée qu'on puisse émettre un doute sur leur existence. C'était, d'ailleurs, l'opinion commune, et le père Concina, dans sa grande théologie, publiée après 1750, acceptait les prodiges des sorcières et de leurs concubins. Les *masche*, (c'est ainsi qu'on les appelle en italien), tiennent leurs assemblées dans la nuit du vendredi, renient en présence du diable notre sainte foi, le baptême, la bienheureuse vierge Marie ; elles foulent aux pieds la croix et promettent fidélité au diable en touchant sa main avec le dos de la main gauche. Tous ces détails résultent des confessions spontanées faites aux inquisiteurs dans toute l'Italie. La puissance des sorcières provenait de pactes avec le démon : il y avait donc là une impiété. L'Église devait la réprimer, de même qu'elle prenait soin de tous ceux qui étaient possédés du diable et qui étaient, pour le mal, ses involontaires instruments. Dans le seul diocèse de Côme, s'il faut en croire Barthélemy Spina, il y eut, dans une année, mille procès et cent condamnations.

114. Il est presque superflu de faire observer que l'Église avait dès longtemps connu et défendu ces pratiques infernales. Ozanam, dans ses *Études germaniques*, cite un fragment d'examen de conscience où l'on voit avec quel soin l'Église extirpait toutes les vieilles pratiques du paganisme. Ces mêmes prohibitions se retrouvent dans tous les pénitentiels. Dans un manuscrit du xiv<sup>e</sup> siècle, conservé à la bibliothèque palatine de Florence, on trouve les questions suivantes que le confesseur doit faire au pénitent :

« Croyez-vous aux devins qui prétendent lire dans les ceintures, les mouchoirs, sur l'ongle d'une enfant vierge, ou dans les résidus qui tombent du plomb fondu ? Avez-vous fait des observations sur les jours et le temps, soit sur les jours égyptiaques, soit sur celui de la décollation de S. Jean, sur les kalendes de janvier ? Vous êtes-vous interdit de faire la lessive le vendredi et le samedi, ou de

Les prohibitions de l'Église

transformer le vin en vinaigre le vendredi, afin qu'il soit plus fort? Avez-vous eu plus de confiance aux œufs pondus le jour de l'Ascension? Avez-vous fait écrire l'antienne de sainte Agathe sur la cire d'un cierge fondu? Avez-vous de ces anneaux de plomb qu'on fabrique au moment où se chante la Passion? Avez-vous eu foi aux songes? à ceux qu'on appelle songes de Daniel? aux chants des oiseaux? aux aboiements des chiens? aux rencontres de certains animaux? aux éternuements d'une personne? aux bourdonnements d'oreille? Avez-vous cru que les animaux blasphèment le jour de l'Épiphanie? Avez-vous fait quelque vaine observation sur le levain ou le tamis, ou autre chose employée après le coucher du soleil? Avez-vous cueilli une certaine herbe, avec la pensée qu'il vaut mieux la cueillir un jour qu'un autre, et pourquoi? Avez-vous mis du fer dans votre bouche au premier coup de cloche du samedi saint, sous prétexte que cela soulage du mal de dent? Croyez-vous que les femmes se changent en chattes et vont au sabbat? Croyez-vous qu'elles sucent le sang des petits enfants? Avez-vous, pour donner des étrennes, choisi les kalendes de janvier? Avez-vous voulu deviner l'avenir par l'inspection des lignes de la main? »

Jean XXII, dans une bulle de février 1317, disait : « Quelques personnes, résidant à notre cour, ne se contentant pas d'une science modérée suivant la doctrine de l'Apôtre, mais, ivres de vanité, se sont plongées dans la nécromancie, dans la géomancie et autres arts magiques ; elles vendent des livres et des formules de magie. Comme toutes ces choses sont des artifices du démon, tout chrétien a le devoir de s'en abstenir. Les susdites personnes font un fréquent usage de miroirs et d'images consacrés selon leur rite abominable. Elles se placent dans des cercles d'où elles évoquent les esprits malins pour dresser d'infemales manœuvres contre le salut des hommes, soit en les tuant par la violence des enchantements, soit en leur insinuant des maladies de langueur.

« Parfois, ces personnes ont enfermé les démons dans des miroirs, des cercles, des anneaux pour les interroger sur le passé et sur l'avenir. Elles se sont plongées dans des divinations et des sortilèges, ayant parfois recours à Diane. Enfin, elles n'hésitent point

à affirmer que non seulement elles peuvent, par des aliments ou des breuvages, mais par une seule parole, abrégé ou prolonger, ou trancher la vie des hommes et les guérir de toute espèce de maladie. Aussi, négligeant le culte du vrai Créateur, elles s'en remettent aux suffrages des démons ; elles les croient dignes de recevoir leurs services et des honneurs divins, et, à l'imitation des idolâtres, elles les adorent. »

On voit, par cette bulle et par cet examen de conscience, avec quelle autorité et avec quelle sagesse l'Église prescrivait la démonolâtrie.

115. Les législations civiles étaient d'accord avec la loi de l'Église. Déjà le fameux jurisconsulte Barthole conseillait à l'évêque de Navarre, de faire mourir à petit feu une femme qui avait adoré le diable et fait mourir, par ses sortilèges plusieurs enfants. Une loi vénitienne de 1440, prohibe sévèrement ces sortilèges. Le statut de Mantoue, qui eut force de loi jusqu'en 1710, veut qu'on livre aux flammes les auteurs de malélices, d'incantations, de sortilèges, de philtres. Dans ces philtres entraient des plantes qu'on appelle encore aujourd'hui herbes de sorcières : Della Porta et Cardan indiquent l'opium, la jusquiame, la belladone, le datura, le laudanum et la mandagore. Bodin, jurisconsulte de premier ordre, écrivit une *Demonomania* où il énumère les crimes des magiciens : 1° ils reniaient Dieu, 2° ils le blasphémaient ; 3° ils adoraient le diable ; 4° ils lui consacraient leurs enfants ; 5° ils les lui offraient comme victimes ; 6° ils les consacraient à ce démon dès le sein de leur mère ; 7° ils promettaient d'attirer à son service le plus de personnes possibles ; 8° ils juraient au nom du diable et s'en glorifiaient ; 9° ils commettaient des incestes et des abominations ; 10° ils tuaient des personnes pour en cuire et en manger la chair ; 11° ils étaient surtout friands de la chair des pendus ; 12° ils faisaient mourir les gens à l'aide de poisons et de sortilèges ; 13° ils faisaient périr les bêtes, les fruits et les céréales ; 14° ils avaient commerce charnel avec le diable. Bodin se déchaîne contre ceux qui nient l'existence des sorcières ; l'excuse qu'il donne de ses emportements,

c'est qu'il est impossible, pour peu qu'on soit touché de l'honneur de Dieu, de ne pas s'irriter contre de tels crimes.

Élisée Marini, parlant des magiciens, des sorcières, des enchanteurs contre lesquels doit procéder le Saint-Office, (1) dit : « Plus ces personnes abondent en maints endroits de l'Italie, et aussi à l'étranger, plus il convient d'être vigilant ; aussi, nous ne devons pas ignorer que c'est ce tribunal qui doit juger tous ceux qui ont fait un pacte, soit implicite, soit explicite, soit par eux-mêmes, soit par autrui, avec le démon, savoir :

« Ceux qui retiennent prisonniers les démons dans des bagues, dans des miroirs, dans des médailles, dans des fioles et autres objets ;

« Ceux qui se sont donnés corps et âme en apostasiant la sainte foi catholique, et qui ont juré d'appartenir au démon, ou qui le lui ont écrit même avec leur propre sang ;

« Ceux qui vont au bal qu'on a coutume d'appeler le *Plozzio* ;

« Ceux qui jettent des sorts à des êtres raisonnables ou sans raison, en les sacrifiant au démon ;

« Ceux qui l'adorent ou implicitement ou explicitement, en lui offrant du sel, du pain, de l'alun et d'autres choses ;

« Ceux qui l'invoquent en lui demandant des grâces, en s'agenouillant devant lui, en allumant des cierges ou autres lumières, en l'appelant ange saint, ange blanc, ange noir, en lui disant votre sainteté, ou autres paroles semblables.

« Ceux qui lui demandent ce qu'il ne peut faire, comme de violenter la volonté humaine, ou de savoir les choses futures qui dépendent de notre libre arbitre ;

« Ceux qui dans ces actes diaboliques se servant des choses saintes, par exemple des sacrements, soit dans leur forme, soit dans leur substance ou de choses sacramentelles et bénites, et de paroles de l'Écriture sainte ;

« Ceux qui mettent sur les autels, où l'on va offrir le saint sacrifice, des fèves, du parchemin, de l'aimant ou] autres objets, afin

(1) *Sacro arsenale*, Bologne, 1665 ; on trouve les mêmes choses dans la *Breve informatione* publiée à Modène en 1650.

de consommer un sacrilège en célébrant sur ces objets la sainte messe ;

« Ceux qui écrivent ou récitent des oraisons non approuvées et même réprouvées par la sainte Église pour se faire aimer d'un amour deshonnête par exemple l'oraison de S. Daniel, celle de S<sup>te</sup> Marie, celle de S<sup>te</sup> Hélène ; ou qui portent sur eux des caractères, des cercles, des triangles etc., pour se préserver des coups de leurs ennemis, ou pour ne point confesser la vérité dans les tourments, ou qui gardent des écritures de nécromancien, font des incantations ou exercent l'astrologie judiciaire à propos d'actes qui dépendent de la libre volonté.

« Ceux qui font, comme on dit des marteaux, ou mettent au feu des petites marmites pour inspirer une passion ou pour empêcher l'exercice du devoir conjugal.

« Ceux qui jettent les fèves, se mesurent le bras avec les paumes des mains (font des passes), qui font tourner les cribles, qui examinent la trace des pieds, qui regardent ou font regarder dans les mains pour savoir les choses futures et passées, et qui pratiquent, d'autres sortilèges du même genre. »

L'Église connaissait le mal, et, avec la précision que donne une exacte connaissance, elle s'appliquait à le frapper.

116. Nous trouvons, dans l'histoire des pontifes Romains, une série d'actes contre cette invasion du satanisme. Le P. Carrara, dans l'histoire de Paul IV (Liv. II, § 8), rapporte qu'en ce temps-là les démons jouèrent des quatre pieds, parce qu'ils se sentaient vigoureusement combattus. Entre autres exemples, l'an 1558, ils envahirent, à Rome, un asile d'orphelins. Le Pape institua, à ce propos, une congrégation de prélats respectables, à laquelle il mit le cardinal du Bellay et le général des Carmes, Rossi, les chargeant d'examiner le fait et de dissiper, par des exorcismes, le trouble subitement introduit parmi ces pauvres enfants. — Une magicienne, originaire d'Afrique, qui habitait le Trastevere, prétendit guérir un certain César, sellier du Pape, cataleptique qu'on croyait possédé du diable ; pour ne pas encourir les peines édictées contre les actes de superstition, elle demanda la permission du Pape. Le

Conduite  
des papes

P. Ghisliéri la fit enfermer et soumit le sellier aux exorcismes du P. Rossi. Le Père reconnut qu'il était véritablement possédé ; il ordonna à la mère de faire de minutieuses recherches dans sa maison. Cette femme découvrit, sous le seuil de la porte, une marmite pleine de maléfices. Ces faits sont racontés au long, par le P. Carrara, pour montrer combien le monde était souillé par les démons et comment Pie IV y remédia avec une sainte rigueur.

Grégoire XV fulminait contre les auteurs de maléfices qui amènent, sinon la mort, au moins des maladies, des divorces, l'impuissance, et des dommages pour les animaux, les semences et les fruits ; il veut que les coupables soient reclus entre quatre murs.

Sixte-Quint promulga, en 1585, la très longue bulle *Cœli et terræ creator Deus*, où il condamne la géomancie, l'hydromancie, l'aéromancie, la pyromancie, l'onéiromancie, la chiromancie, la nécromancie ; l'art de jeter des sorts avec des dés ou des pincées de grains de blé et de fèves ; le fait de contracter un pacte avec la mort ou l'enfer pour trouver des trésors ; le fait de consommer des crimes, d'accomplir des sortilèges, l'habitude de brûler des parfums et des cierges au démon, comme aussi les pratiques des personnes qui prétendent, par l'intermédiaire des possédés et des femmes fanatiques, interroger le démon sur l'avenir ; celles de certaines femmes qui gardent un démon dans une fiole, et qui, après s'être oint avec de l'eau et de l'huile la paume de la main et les ongles, l'adorent. Le Pape prohibe tous les livres d'astronomie ; il défend de prendre sur une personne un ascendant magique et de décrire des pentagones ; enfin, il condamne les autres superstitions qui avaient cours alors. Il faut remarquer ici que toutes ces qualifications se trouvent déjà dans Porphyre (1), ce qui établit la généralité de semblables pratiques, laquelle nous apparaît d'ailleurs comme une éruption de l'esprit satanique au temps de la Réforme, et ensuite la persistance de ces pratiques malgré toute la vigilance de l'Église.

Il en fut de même durant le xvii<sup>e</sup> siècle. Le 21 juillet 1612, à Florence, une femme fut condamnée à la potence, pour avoir eu

(1) EUSÈBE, *Préparat. Évang.*, liv. 11, iv.

un commerce criminel avec un démon et pratiqué plusieurs maléfices ; soumise à la torture probatoire, elle confessa ses artifices magiques. En octobre 1664, au monastère de S<sup>te</sup> Scholastique de Borgo, à Buggiano, on entendit un esprit frappeur. Les religieuses, dit un manuscrit de la Magliabecchiana (Cl. 24, n<sup>o</sup> 65), osèrent le conjurer et de la part de Dieu, lui commandèrent de déclarer qui il était et quelles étaient ses prétentions. Ce démon ne répondit, comme à l'ordinaire, que par ses coups ; il frappait pour dire oui et, pour dire non, cessait de frapper.

Diégo Guascalone de Palerme, après avoir commis plusieurs crimes dans sa patrie, s'enfuit en Espagne. Là, poursuivi pour sortilèges, il partit aux Indes. Puis, avec de faux papiers, il revint en Italie, où il fit son complice d'un prieur des Augustins. Convaincu d'avoir, à l'aide de sortilèges, tenté de séduire une femme, ils furent expulsés et se réfugièrent dans le couvent de Macerata. Leurs pratiques de nécromancie furent éventées. En 1633, l'un fut condamné à mort, l'autre aux galères.

Capecélatro, l'un des meilleurs historiens de Naples, raconte que la révolution de Masaniello fut causée par la mauvaise influence des étoiles. Pendant cette révolution, on disait que les Espagnols envoyaient des sorcières pour enchaîner les portes par leurs incantations. Le peuple arrêta trois vieilles femmes, à l'une desquelles il fit sauter la tête, et infligea aux deux autres la prison, où elles devaient être mise à la torture. Puis on manda des prêtres pour exorciser les postes de soldats.

J'emprunte ces exemples à l'Italie, le pays le mieux défendu contre les obsessions du diable ; mais, il ne faut pas l'oublier, les mêmes faits se reproduisaient partout, plus nombreux et plus graves, selon que le pays était moins défendu par la grâce de Dieu et le ministère de la sainte Église. Là où Jésus-Christ prévaut, Satan s'efface ; mais là d'où l'on chasse Jésus-Christ, Satan vient. En Angleterre et en Allemagne, il agit comme un triomphateur. Soldam, qui publiait, à Stuttgart, en 1843, un traité sur la sorcellerie, raconte qu'à Nordlingen, petite ville de six mille habitants, de 1590 à 1594, on brûla trente-cinq sorcières. Les protes-

tants se montraient même plus sévères que les catholiques. Luther demandait le supplice des magiciens, dans le triple intérêt de la religion, de la morale et de la sécurité publique. A Genève, la sorcellerie n'était passible que d'une peine correctionnelle ; Calvin, qualifiant ce crime de lèse-majesté divine au premier chef, établit le supplice du feu. Dans l'espace de soixante ans, cent cinquante individus y furent brûlés pour cette cause.

Concini

147. En France, sous le règne de François I<sup>er</sup>, cent mille personnes furent condamnées pour crime de sorcellerie (1). Catherine de Médicis avait amené avec elle en France, Côme Ruggieri, astrologue et magicien qui, à la cour de France, eut une grande renommée pour ses horoscopes, ses talismans, ses philtres à inspirer l'amour et à donner la mort. On l'envoya aux galères, puis on le relâcha ; à sa mort, il refusa l'assistance de l'Église. En 1609, sous Henri IV, il y eut, pour sorcellerie, seize cents accusés. La cabale et d'autres vanités astrologiques tenaient une large place dans les traitements qu'appliquaient les médecins les moins accessibles aux préjugés et aux illusions. Le fameux Peirèsc écrit, le 28 juin 1613, à un médecin de Padoue, pour lui demander, dans l'intérêt de religieuses atteintes de maladies surnaturelles, un ouvrage sur les maléfices. Le florentin Concini, bras droit de Marie de Médicis, devenu maréchal d'Ancre, fut condamné à mort, avec sa femme, pour crime de magie. La maréchale elle-même, en 1611, avait fait venir en France un certain Montalto, médecin juif, qui avait refusé la succession du célèbre professeur Mercuriale. Ses relations avec la maréchale auraient éloigné celle-ci des pratiques chrétiennes. On trouva chez elle deux livres, l'un intitulé *Cheinuc*, c'est-à-dire morale, espèce de catéchisme ; l'autre, *Machazar*, espèce d'almanach imprimé à Venise par les juifs espagnols. On prouva qu'elle-même employait des exorcismes, des oblations, des sacrifices selon le rit judaïque, qu'elle faisait la nuit dans les églises de Paris, à l'heure précise où l'on entend le cri du coq et selon l'usage spécial aux hébreux dans la fête de la réconciliation.

(1) CRÉPET, *De odio Satanæ*, lib. I, Dis. III.

Leonora Galigai ne fut pas moins convaincue d'artifices magiques. On trouva une lettre où elle demandait à une certaine Isabelle, qui passait pour sorcière, si par son art elle avait connaissance de quelque chose qui la regardât, elle et sa famille. On trouva chez elle des livres en caractères étrangers, et un coffret avec cinq ronds de velours, qui étaient employés pour avoir de l'influence sur la volonté des grands. Cette femme avait fait venir, de Nancy, des frères Ambrosiens, qui furent assez charlatans pour l'assister dans le sacrifice du coq. On trouva encore chez elle des amulettes à mettre au cou et des figures de cire qu'elle gardait dans des cercueils. On donne aussi des détails des pratiques et des exorcismes des frères Ambrosiens ; notamment, on signale l'habitude de faire de l'eau bénite, de préférence, le jour de l'Épiphanie. La fureur du peuple se fit jour à leurs funérailles. Le cadavre de Concini, jeté d'abord dans une fosse à urine, puis porté au cimetière, fut exhumé, traîné dans les rues, pendu au Pont-Neuf, rependu par les pieds, mutilé des oreilles, du nez, des yeux, d'un doigt ; il fut littéralement mis en pièces, et l'on s'estimait heureux d'en avoir un lambeau.

118. Nous pourrions citer beaucoup d'autres faits, par exemple l'histoire de l'âme de Salvator Caravagio, rapportée par un archidiacre de Trévisé, les aventures de François Borré et le procès d'Antoine Oliva (1) ; pour n'être pas infini, nous venons aux possédées de Loudun. L'année 1626, il s'était établi à Loudun, ville du Poitou, une maison d'éducation dirigée par des Ursulines. Cette communauté, tout d'abord, se trouva peu à son aise ; cependant comme elle était composée de filles de qualité et de la meilleure bourgeoisie du pays et comme aussi l'économie est une des vertus religieuses, les Ursulines pouvaient vivre honnêtement sans avoir recours à leurs familles. La supérieure, Jeanne des Anges, était parente de Laubardemont, intendant de Touraine et d'Anjou ; la sœur Claire de Saint-Jean était parente de Richelieu ; la sœur

Les  
possédées  
de Loudun.

(1) Cf. EUDES DE MIRVILLE, *Des esprits et de leurs manifestations fluidiques*, 3 vol. in-8° ; J. BIZOUARD, *Des rapports de l'homme avec le démon*, 6 vol. in-8°.

Agnès était une Lamotte-Baracé ; il y avait deux sœurs de Barbezieu, une d'Escoubleau de Sourdis, deux sœurs dont les noms de famille sont inconnus et une seule roturière, sœur Séraphique Archer. Le mérite de ces dames et leur talent pour l'éducation furent bientôt connus ; les élèves affluèrent. Tout marchait à souhait. A la mort de leur confesseur, Grandier, curé de S. Pierre, promit qu'il confesserait gratuitement la communauté ; l'évêque de Poitiers refusa cette offre. Urbain Grandier était né près de Sablé en Anjou ; pendant ses études, il avait su plaire aux Jésuites et obtenu, par leurs entremises, la cure de S. Pierre. On s'accorde à dire qu'il avait un extérieur séduisant, un esprit ferme et subtil, un certain souci de toilette, et quelque renom d'éloquence. Mais sa conduite le rendait le fléau d'une ville dont il était le principal curé et le plus grand scandale. On lui reprochait de déshonorer son ministère par les connaissances qu'il faisait et par ses fréquentations peu voilées avec certaines personnes. L'évêque de Poitiers l'avait frappé d'interdit, mais le métropolitain l'avait absous. On comprend pourquoi les Ursulines avaient refusé Grandier pour leur confesseur. Piqué de ce refus et encore plus de la préférence donnée à l'aumônier de ces dames, un appelé Mignon, Grandier résolut de se venger par des machinations diaboliques. Tout à coup le bruit se répandit en ville que les Ursulines étaient possédées du démon. Les pensionnaires furent retirées par leurs parents ; ces pauvres religieuses tombèrent dans une misère noire : il leur fallut travailler pour gagner leur vie, mais elles n'interrompirent pas le règlement de la communauté. Des exercices dans l'intérieur du couvent démontrèrent enfin l'affreuse vérité que l'on refusait de découvrir. Ces religieuses étaient possédées du démon par intervalles ; lorsque la possession cessait, elles ignoraient ce qui s'était passé et reprenaient leur train de vie ordinaire. L'aumônier et son compagnon d'exercices prièrent le bailli et le lieutenant civil de se transporter au couvent pour voir deux religieuses possédées de l'esprit du mal. La première enquête eut lieu le 11 octobre 1632.

L'interrogatoire eut lieu en latin ; les réponses se firent dans la même langue, bien que la possédée ne la sut point. Le fait le plus

important du premier exorcisme ne consiste pas dans les convulsions étranges de la mère prieure, mais dans l'accusation portée contre Grandier de l'avoir jetée dans les mains du démon. Grandier, sous le poids de cette accusation, présenta sa requête au bailli qui le renvoya à son évêque ; l'évêque le renvoya aux officiers royaux. L'interrogatoire des possédées se répandit au loin ; la reine envoya un de ses aumôniers à Loudun ; Laubardemont, venu dans le pays pour raser quelques châteaux, assista aux exorcismes et apprit, de la bouche des possédées, quel était l'auteur de la possession. A son retour, il instruisit le roi. Louis XIII jugea qu'il était de son devoir d'arrêter un si grand mal et commit Laubardemont pour en connaître souverainement, avec ordre de choisir, pour éviter tout soupçon de partialité, des juges les plus instruits et les plus intègres des juridictions environnantes. Grandier fut mis en prison. A son domicile, on trouva un manuscrit contre le célibat et deux feuilles de vers impudiques. Les religieuses déclarèrent, au procès, que Grandier s'était introduit dans leur maison de jour et de nuit pendant quatre mois, sans qu'on sût comment il pouvait y entrer ; qu'il se présentait à elles et les sollicitait au mal ; qu'elles avaient été frappées par quelque chose qu'elles ne voyaient pas, mais que les marques des coups étaient visibles à l'œil des médecins. Deux autres femmes accusèrent grandement les mœurs de Grandier. Deux prêtres, ses vicaires, déposèrent également de ses désordres. Soixante témoins déposèrent des adultères, sacrilèges et autres impiétés commises par l'accusé, même à l'église. Grandier s'avoua auteur du manuscrit contre le célibat et d'une partie des faits à sa charge. Les religieuses furent séquestrées dans des maisons bourgeoises. On en vint aux confrontations : les témoins soutinrent en face de l'accusé, leurs dépositions dans l'enquête. Les médecins firent vingt-six rapports, déclarant que les choses qu'ils avaient vues, étaient surnaturelles et surpassaient tant les connaissances que les règles de la médecine.

Une des choses les plus remarquables qui se passèrent à ces exorcismes fut la sortie de trois démons, du corps de la supérieure, en lui faisant trois plaies au côté gauche. La supérieure déclara

que Grandier portait des taches diaboliques ; on le déshabilla et on vérifia l'exactitude de cette accusation. Le vendredi 23 juin 1634, les possédées et Grandier comparurent dans l'église Sainte-Croix, devant l'évêque, en présence de Laubardemont, d'une foule de religieux et de trois médecins. Dès que les religieuses aperçurent Grandier, elles le saluèrent comme leur maître et témoignèrent leur allégresse de le voir. On le sollicita alors de remplir les fonctions d'exorciste et on lui présenta l'étole, emblème de la puissance. Grandier y consentit et équivoqua dans son langage ; mais comme il avait dit que quelqu'une de ces religieuses savait le latin, on lui permit d'interroger en grec. En même temps le démon lui dit par la bouche de sœur Claire : Eh bien, parle grec et en quelque langue que tu voudras, je te répondrai. A ces paroles, Grandier resta confus, une sueur froide coula sur son front et il n'eut plus la force de prononcer une parole. Alors les religieuses entrèrent en fureur et s'offrirent à lui rompre le cou. Les démons, parlant par leur bouche, continuèrent leurs accusations, lui citèrent les lieux, les heures et les jours, les moyens de leurs communications avec lui, ses premiers maléfices, ses scandales, son insensibilité, ses renoncements à la foi et à Dieu. Toutes voulurent se jeter sur lui pour le déchirer, montrer ses marques de magicien et l'étrangler, quoiqu'il fut leur maître. Si les prêtres présents ne l'eussent défendu, il eut été mis en pièces. On le reconduisit en prison, après trois heures de cet épouvantable spectacle.

Les quatorze juges chargés par le roi de faire le procès de Grandier, commencèrent par se confesser, communier, visiter les églises et assister à une procession générale ordonnée pour implorer les lumières du ciel. Ensuite on examina, pendant quarante jours le fait de la possession, fait prouvé par l'emploi d'une langue inconnue à la possédée, par la manifestation de forces supérieures à son tempérament, par la révélation de choses inconnues et par le vol diabolique. On eut les preuves de la culpabilité de l'accusé par le témoignage, par les procès-verbaux des exorcismes et par les visites faites sur le corps de l'accusé. En conséquence Urbain Grandier fut condamné à la torture et au bûcher. A la torture, Grandier con-

fessa ses crimes, mais non pas ses maléfices et ne montra d'ailleurs aucun sentiment de religion. Le bûcher fut son tombeau (1).

119. Il y eut, à Louviers, un fait analogue, contre une Madeleine Bavent; il y en eut d'autres ailleurs; tous ces faits prouvent la coïncidence de la résurrection du satanisme païen avec la renaissance des lettres et l'éclosion du protestantisme. L'impiété contemporaine rit de ces souvenirs. « Au nombre des êtres qu'on maudissait autrefois et que la tolérance d'aujourd'hui sauve de l'anathème, dit Renan, sans aucun doute, Satan est celui qui a le plus gagné au progrès des doctrines et de la civilisation universelle, tandis que le moyen âge, qui s'entendait bien peu en matière de tolérance, en fit autant qu'il put, un être méchant, tourmenté et ridicule. » Voilà ce qu'écrit Renan; après avoir enlevé, au Christ sa divine auréole, il dit que, par respect pour la céleste étincelle, il ne voudrait pas prononcer une sentence d'exclusion, de peur d'envelopper, dans cette condamnation, un anathème de beauté. C'est une falsification de l'histoire à joindre à tant d'autres du même auteur, puisque le féroce moyen âge étendait sa compassion jusqu'aux damnés; il assignait un jour de relâche à Judas lui-même; il reconnaissait, à l'ange du mal, les traces de la plus belle créature de Dieu; il le faisait respectueux de l'innocence, soumis devant les saints; il ne lui refusait même pas, dans ses légendes, l'espérance de la rédemption. C'est par les humanistes, ancêtres de Renan, que le satanisme reprit vie; c'est chez les protestants, ses aïeux, qu'il fleurit avec plus de vigueur et fut réprimé avec plus de violence. Nous le verrons, sans surprise, pousser plus profondément ses racines et étendre ses conquêtes ». Les hommes ont besoin d'adorer et d'obéir, dit Cantu; s'ils n'adorent pas Dieu, s'ils ne lui obéissent point, à lui, le souverain bien, ils portent leur adoration au diable, qui souffle le mal. De là, l'ardeur de celui-ci, à nous éloigner de Dieu et de son Christ, parce qu'alors nous allons à lui. Voilà où tendent les trois erreurs capitales de notre temps, le panthéisme, le matérialisme, le rationalisme. Si tout est Dieu, il n'y a plus d'incarnation; même conclusion si tout est matière et s'il faut exclure

Conclusion.

(1) LERICHE, *Études sur les possessions, passim.*

218 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
tout mystère qui dépasse les limites de la raison. Nous retournons  
ainsi au fatalisme et à la servitude des temps antérieurs au Christ ;  
renverser son trône, c'est relever celui de Satan » (1).

## § VI. LE JANSÉNISME DEPUIS SES ORIGINES

Nature  
et  
grâce.

120. On entend *généralement* par grâce tout don de la pure libéralité de Dieu. En ce sens, le corps et l'âme de l'homme, la création et la conservation de l'univers, sont des grâces, puisque cela nous vient de Dieu à titre *gratuit*, sans aucun mérite antérieur de notre part. Dans un sens plus strict et plus rigoureux, on entend par *nature* tout ce qui existe en vertu de la création, tout ce qu'exige l'essence des êtres pour qu'ils se puissent concevoir et exister ; et l'on entend par *grâce*, tout don surnaturel, ajouté par Dieu à la nature, pour l'élever au-dessus de ce que la nature exige et peut atteindre et l'ordonner à une fin surnaturelle. Ces dons surnaturels embrassent les privilèges accordés à l'homme dans l'état primitif d'innocence et la grâce médicinale qui lui est conférée, depuis sa chute, en vertu des mérites de la rédemption. Or, qu'est-ce que le surnaturel ? C'est une effusion de Dieu, se donnant lui-même à la nature créée ; c'est un don d'une excellence extraordinaire surajouté aux facultés naturelles de l'homme, dépassant les exigences et les forces de toute créature même possible, dans une communication de Dieu tel qu'il est en lui-même, dans une participation et une union immédiates, par l'intelligence et la volonté, à l'essence divine. — La grâce était nécessaire à l'homme dans l'état primitif d'innocence, pour accomplir sa destinée surnaturelle. Par le péché l'homme a perdu la grâce de Dieu, mais il n'a pas perdu ses facultés naturelles, qui ont été seulement affaiblies, débilitées, et même déchues, l'homme est libre. Par la rédemption en Jésus-Christ, la grâce nous a été rendue et elle nous est devenue, par le péché originel, plus nécessaire qu'avant. La grâce et la nature sont donc toujours les deux facteurs de notre destinée. Dans quelle mesure coopèrent-ils et comment se concilient leur action réciproque, c'est un vaste pro-

(1) *Les hérétiques d'Italia*, t. III, p. 161.

blème qui se pose et se discute dans toutes les écoles, non moins que dans les temples. Le christianisme, en proclamant la faute primitive et la nécessité d'une grâce réparatrice, donne au problème une importance infinie, mais ne laisse plus à l'erreur, d'autre rôle possible que la négation de l'un des termes. — Ou c'est la grâce qui l'emporte, alors nous tombons dans les hérésies des prédestinations du v<sup>e</sup> siècle, de Gothescalc, de Wicief et de Luther ; ou c'est la nature qui prévaut et alors c'est la grande hérésie de Pélagé et de ses trop nombreux imitateurs. Aux temps où nous sommes parvenus, Baïus, émule de Luther, vient de confondre la grâce et la nature ; de déclarer la nature détruite par le péché et de condamner fatalement au mal le libre arbitre dépouillé de la grâce. Presque en même temps, Banez et Molina agitent la même question, mais sans tomber ni l'un ni l'autre dans l'erreur positive. La sagesse de l'Église vient d'assoupir cette controverse, lorsque tout à coup elle donne naissance à la funeste hérésie de Jansénius.

121. Cette hérésie eut deux patrons, un flamand et un basque, Jansénius et Duverger de Hauranne. Jean du Verger ou du Vergier de Hauranne, était né à Bayonne en 1681, d'une famille que les uns disent noble, d'autres enrichie par le commerce. Dès son enfance, il témoignait la vivacité de sa nation, mais plutôt en dedans par un fond d'énergie, qu'au dehors par un pointe d'esprit. Nicole disait de lui que c'était une terre capable de porter beaucoup, mais féconde en ronces et en épines. Après avoir fait ses humanités dans son pays, il vint passer quelques mois à Paris et y suivit la Sorbonne. En pension, il se trouvait logé de compagnie avec Petau, depuis jésuite célèbre, alors étudiant. Lorsqu'on lui demandait plus tard quel homme c'était au juste que Duverger, Petau répondait que c'était un esprit inquiet, vain, présomptueux, farouche, se communiquant peu et particulier en toutes ses manières. Sur le conseil de l'évêque de Bayonne, Jean alla recommencer sa théologie à Louvain ; il y étudia, non à l'Université, mais chez les Jésuites. Le 24 avril 1604, il y soutint une thèse sur toute la théologie scolastique ; elle était dédiée à son évêque et obtint un grand suc-

Duverger  
de  
Hauranne.

cès. Juste-Lipse qui l'entendit croyait Duverger appelé à accroître l'honneur de Dieu et le bien de l'Église. Si l'on admet avec l'historien janséniste, Leydecker, que le jeune de Hauranne, au sortir de cette thèse se mit sous la discipline du docteur Jacques Janson, l'héritier des doctrines de Baïus, il put rapporter de Louvain le germe déjà éveillé de ses futures doctrines ; mais rien n'est moins prouvé. De retour à Paris, Duverger y mena une vie cachée pendant cinq ou six ans. On ne le voit émerger un peu que par un opuscule intitulé : « *Question royale*, où est montré en quelle extrémité, principalement en temps de paix, le sujet pourrait être obligé de conserver la vie du prince au dépens de la sienne. » D'après Ellies Dupin, ce n'était qu'un jeu d'esprit ; ainsi autrefois Isocrate avait fait l'éloge d'Hélène et Busiris, Favorinus l'éloge de la fièvre quarte, Synésius celui des têtes chauves ; Agrippa célébrait l'âne, Erasme la folie et le Bernia la peste ; même quand il plaisantait, Duvergier n'avait pas l'air gai ; dans ce cas, on put voir une adulation à l'adresse de Henri IV ; le P. Coton l'avait pris tellement au sérieux qu'il déclarait l'auteur digne d'un évêché. Ses ennemis découvrirent plus tard, les anciennes et nouvelles reliques de messire Jean Duverger, commentèrent avec horreur la question royale et prétendirent que l'auteur avait approuvé le suicide. « Chez l'auteur, dit Sainte-Beuve, tout l'excès se réduisit en un peu de fausse thèse subtile, en un brin de *galimathias*, comme Nicole lui-même osait dire en parlant du maître (1). Ce qui est plus singulier et tout à fait caractéristique, Duverger récidiva quelques années après et un peu plus sérieusement, ce semble. En 1617, il fit imprimer à Poitiers, une « *Apologie pour Henri-Louis Chateigner de la Rocheposai, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité.* » Cet évêque avait pris les armes contre les protestants séditieux de sa ville épiscopale. Duverger s'arme d'une érudition indigeste et trouve que l'usage des armes pour les ecclésiastiques a été universel dans le ciel et sur la terre : témoin S. Michel contre Lucifer ; témoins Abraham, Moïse, Élie, Samuel ; témoin l'archevêque Turpin, sous

(1) *Port-Royal*, t. I, p. 278, 4<sup>e</sup> édition.

Charlemagne et cet évêque de Senlis qui, à Bouvines, assommait les ennemis pour ne pas verser le sang dont l'Église a horreur. « Dans l'individu comme dans l'humanité, dit l'abbé Maynard, il suffit d'un seul péché originel pour vicier la nature et déterminer des inclinations fatales. En voilà deux au compte de Saint-Cyran et tous ses écrits et toute sa vie en garderont l'indélébile empreinte. En général, dans toute l'histoire des lettres, et surtout des lettres chrétiennes, on ne citera pas un homme ayant fait bonne route et surtout ayant bien abouti, qui ait débuté par de telles compositions (1). »

122. Vers 1605, Duverger se liait à Paris avec le trop célèbre Corneille Jansen, né en 1585, au village d'Acquoy, près Léerdam, et plus connu dans l'histoire sous son nom latinisé de Jansénius. A Louvain, où il étudia la philosophie et la théologie, Jansénius avait eu pour maître un vieux fanatique de Baïus, Jacques Janson; il avait puisé, dans son enseignement, les erreurs génératrices de son futur système de la grâce. En 1605, il était venu à Paris pour continuer ses études et refaire sa santé. Duverger et Jansen s'étaient probablement vus à Louvain; ils n'eurent, à Paris, qu'à se reconnaître. Entre Paris et Louvain, les deux étudiants purent établir des comparaisons; ils constataient une divergence de méthode, ici plutôt scolastique, là plutôt positive. Avec leur jeune imagination, Duverger et Jansen déclamaient contre la scolastique, langue et méthode sévère, qui se prétaient trop heureusement aux exigences de la pure doctrine; à les entendre, il y avait là une cause de faiblesse et une dégradation de voie; ils proclamaient donc la nécessité de recourir aux sources, comme ils disaient, c'est-à-dire à l'Écriture, aux Pères et surtout à S. Augustin. La Faculté de théologie avait alors, pour syndic, Edmond Richer, qui cherchait querelle aux Jésuites et aux ultramontains; cela cadrerait avec les vues un peu confuses des deux novateurs. Jansénius était pauvre et n'avait que son travail pour vivre; Duvergier, plus intrigant, le plaça comme précepteur, chez un conseiller à la cour des aides. Il paraît que Jansénius aurait pu recevoir les honneurs

Rencontre  
avec  
Jansénius.

(1) *Saint-Vincent de Paul*, t. II, p. 219.

du bonnet, s'il n'eût préféré, en fils pieux, le coiffer à Louvain. Duvergier aurait voulu soutenir aussi une grande thèse contre tous venants, sur la Somme de S. Thomas ; mais le local choisi dépendait de l'Université et il y eut défense de s'en servir. Alors les deux amis prirent une grande résolution ; ils voulurent revenir à la raison chrétienne et primitive. Duvergier, dans sa haute ambition, n'hésita plus ; son père était mort, sa mère le rappelait : pour tout concilier, il emmena son ami à Bayonne, vers 1611 et là, dans une terre proche de la mer, appelée Champrée ou Campiprat, il se jeta avec lui en pleine lecture de l'antiquité chrétienne, surtout de S. Augustin. Dans leur pensée, il s'agissait de retrouver la doctrine perdue, de ressaisir la vraie science intérieure de la pénitence, de vérifier ce qu'ils pressentaient et de le démontrer aux catholiques. Dom Clémencet les compare à S. Basile et à S. Grégoire de Naziance : on peut croire que, dans leur commerce, il y avait moins de tendresse et de grâce. Tout leur exercice se composait d'une partie de volant, entre deux chapitres des Pères. La mère disait souvent au fils qu'il tuerait ce bon Flamand, à force de le faire étudier. Jansénius, délicat de tempérament, était d'ailleurs infatigable. Lancelot dit avoir vu un vieux fauteuil, au bas duquel était adapté un pupitre ; Jansénius y demeurait la plupart des nuits sans se coucher (1).

Première  
fortune.

123. Les cinq années que les deux amis passèrent au pays basque ne furent pas de pures retraites jusqu'au bout. Tous les novateurs, même quand ils se piquent le plus de doctrine, recherchent beaucoup la graisse de la terre et s'ils tissent habilement leur petite dentelle théologique, c'est toujours pour s'en faire galon et se pousser aux honneurs. L'évêque de Bayonne, Bertrand d'Eschaux, ne pouvait comprendre comment on pouvait se donner tant de peine, sans autre dessein que l'étude de l'antiquité et sans autre mobile que l'amour de la vérité. Le prélat nomma de Hauranne chanoine de sa cathédrale et Jansénius principal d'un collège qu'il venait de fonder. Duverger accepta la mozette à condition qu'il n'assisterait

(1) LANCELOT, *Mémoires* touchant la vie de M. de Saint-Cyran, t. I, p. 103 ; DOM CLÉMENCET, *Hist. littéraire de Port-Royal*, en manuscrit.

au chœur que les dimanches et les jours de grande solennité. Le nouveau chanoine paya cette dispense en rendant à ses collègues un petit service. Il existait, dans l'église de Bayonne, une vieille coutume qui choquait bien des gens; aux messes de morts, on présentait sur l'autel une brebis égorgée, avec des rits peu séants pour la pureté du sanctuaire. Un jeune capucin s'emporta contre cette pratique païenne; Duvergier riposta; sa plume trouva moyen de railer le capucin avec plus d'aigreur que n'en comportait la défense d'une brebis. L'évêque de Bayonne vantait beaucoup son Duvergier à l'évêque de Poitiers; à force de le vanter, il lui fit venir l'envie d'avoir près de lui un si grand homme. En 1616, l'évêque de Bayonne étant nommé archevêque de Tours, dégagea les deux amis de leurs fonctions et les rendit à leur dessein. Duvergier et Jansénius vinrent à Paris, et après quelque séjour, se séparèrent. Jansénius retourna à Louvain avec deux neveux de Duverger; à peine arrivé, il fut nommé principal du collège Pulchérie. De Hauranne, de son côté, se rendit près de l'évêque de Poitiers qui le pourvut d'un canonicat à sa cathédrale, puis lui fit obtenir le prieuré de Bonneville, et enfin, par une démission de l'évêque même en sa faveur, l'abbaye de Saint-Cyran en Brenne, vers 1620. L'Alcoran de l'évêque de Poitiers, rédigé par son prophète du pays basque, rapportait au prophète divers bénéfices, dont la possession n'augmentait sans doute pas la corruption de l'Église.

124. Duverger n'eut garde de s'ensevelir dans son abbaye : il commençait dès lors à dogmatiser. Ce n'est pas au fond d'un cloître qu'il aurait pu remplir la mission qu'il s'attribuait; il y avait mieux dans un palais épiscopal. La Roche-posai n'était pas seulement belliqueux; élève de Scaliger, il savait ses lettres et commentait les saintes Ecritures en une élégante latinité. Son palais était le rendez-vous des beaux esprits de la province. Pendant qu'il s'entretenait avec Balzac, Richelieu ou Sébastien Bouthillier, il laissait à ses entours le gouvernement du diocèse. Hardi et entreprenant, Duverger mit son influence de grand vicaire, au profit de son ambition de réformateur. Les disputes religieuses étaient depuis longtemps assoupies dans Poitiers, lorsque des gens endoctrinés

Saint-Cyran  
à Poitiers.

par le basque, rallumèrent tout d'un coup la guerre. A les entendre, ne pas assister, le dimanche, à la messe de paroisse, c'était un péché mortel. Un capucin de talent reçut conseil de soutenir cet excès ; un ermite lui répondit de manière à mettre les rieurs de son côté. Duvergier en saisit l'évêque, représenta les jésuites comme perturbateurs ; l'évêque leur interdit la classe des cas de conscience. Le grand vicaire, en notifiant cette décision, eut l'esprit de se faire huer par les élèves ; l'évêque, pour le défendre, retira aux jésuites la direction des religieuses de Sainte-Croix ; sur la plainte de l'abbesse, une lettre de cachet rétablit les choses en l'état. Les personnes amies des nouveautés par bizarrerie d'esprit, les gens d'Université et d'école s'attachèrent cependant au réformateur. Des femmes, encore plus curieuses que les hommes, se réunissaient en conférence sous sa direction. Duverger faisait lui-même des recrues et osa s'adresser même au P. de Condren. C'était une fausse démarche ; le pieux oratorien n'était pas homme à se laisser prendre ; il eut plutôt fait mettre à la Bastille le corrupteur de la foi publique. Duvergier s'en douta ; il déclara alors à Condren en confession, qu'il reconnaissait avoir péché en lui découvrant ses maximes et lui demanda l'absolution. « Je voulus, disait-il, l'obliger à garder mes maximes sous le sceau sacramentel », et il éclatait de rire. Il est plus que probable qu'il n'avait pas trouvé cette rubrique parmi les coutumes de la primitive Église.

125. Pendant que Duverger intriguait en Poitou, il ne négligeait pas d'entretenir Jansénius. Cette correspondance saisie au domicile de Saint-Cyran en 1638, fut publiée en 1654, par le P. Pinthereau, sous ce titre : *La naissance du Jansénisme découverte*. Du 19 mai 1617 au 4 novembre 1621, elle est en langage ordinaire et dans le rustique patois de Jansénius. A partir de cette dernière date, elle est presque tout entière en chiffres ou en argot, que les événements postérieurs ont rendu néanmoins parfaitement intelligibles. Les lettres de 1622 en particulier nous montrent les deux amis poursuivant divers but qui devaient assurer le succès de leur entreprise, dont « l'importance est telle que quand ils y emploieraient toute leur

Correspondance avec Jansénius.

vie sans se mesler d'autre chose, elle devait être tenue pour bien remplie devant Dieu » (1).

PREMIER BUT. Achever l'*Augustinus*.

« Il ne se faut guère que je n'ay trouvé la febvre au gasteau, et selon les principes de Séraphi (S. Augustin). » 16 avril. — « Le cœur me croist à mesures que les lumières croissent ; car je suis de cette trempe, que, m'assurant de la vérité, non timebo quid faciat mihi homo. » 22 avril. — « Vous vous estonnez que je ne parle point de Pilmot (l'*Augustinus* et la matière de la grâce). La raison est, non pas que l'affaire se refroidisse puisque je m'y employe autant qu'auparavant, ayant leu environ huict fois les deux tomes de Séraphi (S. Augustin) depuis l'absence de Célias (Saint-Cyran), avec d'autres petits ouvrages appartenant à cela. Mais c'est qu'il ne m'offre pas tant de nouveutez qu'auparavant. — Sulpice (Jans), continue à faire la guerre à Porris (les jésuites) et se contente fort de la diligence que Célias (Saint-Cyran) y met, espérant que Dieu favorisera leurs bons desseins qui s'avancent peu à peu ; à l'occasion de quoy Sulpice (Jans) est devenu grand seigneur, d'autant que par dessus son valet, il a esté contraint de prendre un secrétaire ou greffier, pour l'aider à écrire leurs impertinences » 1<sup>er</sup> décembre.

SECOND BUT : Se préparer des disciples à Paris.

« Je suis merueilleusement aise que l'affaire s'avance tellement en dormant, ce qui montre que Dieu y veille : car cette disposition de plusieurs hommes vers la vérité, ou bien cette inquiétude à ne la trouver point, est très importante à leur faire embrasser, comme à des affamez, ce qui les assouvira... J'approuve fort la retenue de Durillan (Saint-Cyran) avec Robin et sa force à se défendre, qui n'est pas peu de chose ; quoyque cela mesme leur fera plus venir l'eau à la bouche, et défendra plus Durillan de recevoir des affronts, en cas qu'il s'y embarquast. » 13 juin.

TROISIÈME BUT : Établir les Oratoriens en Hollande pour les opposer aux Jésuites.

« Le supérieur ou archevesque des Hollandois, qui loge mainte-

(1) FUZET. *Les Jansénistes du XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 51 et seq.

226 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
nant chez Sulpice (Jans), luy a donné charge de sçavoir toutes les particularités de la compagnie dont de Bérulle est le chef. *Sulpice luy a mis cela en teste et poussé à la roue le mieux qu'il peut.....* Sulpice vous prie d'avoir l'affaire à cœur, car il est passionné contre les Jésuites et leurs mesnées. Ils tacheront de faire au païs des Hollandois, comme ils ont fait en Angleterre, et occuperont les meilleures places si Bérulle ne les devance. » 1<sup>er</sup> juillet, et 8, 21, du même mois, 5 et 29 août.

QUATRIÈME BUT : Répandre les livres de S. Augustin, en donner une édition corrigée.

«... Le S. Augustin que je disais qu'il devait estre réimprimé requiert nécessairement, à mon advis, une collation avec l'original quoyque vieux et corrompu pour avoir plus d'autorité. Car je ne doute point que celuy qui l'a produit ne se fussent trompés en certains endroits par *faute de n'entendre pas le fond. Personne n'en verra rien.* » 22 avril — J'ai envoyé par les chariots de Bruxelles vingt-deux exemplaires de S. Augustin, comme vous en avez emporté un, afin que Solion (Saint-Cyran) s'en serve envers ceux qu'il jugera à propos, sans avoir la peine de les demander toujours. » 29 avril. — «... De toutes les corrections que j'ay faites, je saurais presque donner pertinente raison s'il estait besoin... Il faudrait laisser en arriere les notes de M. Ménard, car souvente fois elles ne sont pas à propos, et montrent qu'il n'entend pas le style et la *doctrine* de ce saint. » 26 novembre.

CINQUIÈME BUT : Se concerter de vive voix avant d'ouvrir la lutte.

«... Boëce vous a écrit par une lettre latine, comme il n'avait pas perdu l'espérance de se joindre un jour à Durillon... Il ne cessera point d'esclaircir, selon que Dieu l'aidera, tous les points, jusques à la composition de l'œuvre principale, car, alors il sera nécessaire de conférer avec Célias, devant que le commencer. Dernier fevrier. » — Je vous ay respondu par ma dernière à celle qui parle de la réunion de Célias avec Sulpice, trouvant bien bon le moyen de l'exécuter... Cela suppose cependant que la résolution nette et péremptoire fut faite auparavant, laquelle pend encore de plusieurs

circonstances... » 23 mars. — « ... Sulpice ne doute point, s'il ne fait pas le voyage de cette année, qu'il le fera de l'autre, Dieu aydant. » 5 août 1622.

126. A bout de correspondances, les deux conspirateurs résolurent de s'entendre avec les amis. On convint de se réunir à Bourg-Fontaine. Bourg-Fontaine était une chartreuse dans la forêt de Villers-Cotterets. On pouvait venir de tous côtés, sans être vu et se disperser de même sans se faire remarquer. C'est là que se réunirent en 1621, les chefs du futur parti janséniste pour concerter leurs manœuvres. La première divulgation en fut faite par Filleau, premier avocat du roi au présidial de Poitiers, imprimée en 1654, sous ce titre : « Relations *juridiques* de tout ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine. » Filleau tenait ce récit d'un ecclésiastique présent à l'assemblée, qui refusa de prendre part à ces horribles projets. Ces projets n'allaient à rien moins qu'à l'abolition de la religion chrétienne ; on devait, sur ces ruines, établir le déisme. Les conspirateurs, dans la relation de Filleau, sont désignés seulement par les initiales de leurs noms ; Bayle, dans son *Dictionnaire critique*, à l'article Arnauld, les désigne en toutes lettres ; cesont : Jean Duvergier de Hauranne, Corneille Jansen, Pierre Cospéan, depuis évêque de Lisieux, Pierre Camus, évêque de Belfort, Arnauld d'Andilly et Simon Vigor, richériste, conseiller au grand conseil. Quelques-uns des membres de l'assemblée furent d'avis que l'entreprise était impossible et qu'on ne réussirait uniquement que par des voies souterraines. En attaquant les sacrements les plus fréquentés des adultes ; en rendant leur pratique inaccessible ; en élevant la grâce à l'état de fatalité ; en discréditant les ordres religieux et les directeurs qui pourraient défendre les fidèles contre la séduction ; en attaquant d'abord le Pape, puis l'Église, on démolirait ainsi l'Église dont le déisme prendrait la place. Filleau hésita longtemps à publier sa relation ; il céda aux instances d'Anne d'Autriche, qui le remercia du service qu'il venait de rendre en dévoilant un si criminel complot. Les jansénistes se défendirent avec colère ; mais ces emportements ne prouvaient que leur dépit. Filleau ne se bornait pas à accuser ; il établissait, par la

Complot de  
Bourg-  
Fontaine.

correspondance de Jansénius, qu'il y avait eu cabale contre la religion ; que les adeptes restaient réunis en conciliabule ; que quelques initiés avaient changé de sentiment et vendu le parti. On peut disputer sur le but précis qu'aurait eu l'assemblée ; on ne peut pas contester qu'elle ait eu lieu. D'ailleurs, on ne peut pas mettre en doute la sincérité de Filleau. C'était un grave magistrat, un bon chrétien, sans attache aux Jésuites. En publiant sa relation, il n'avait cédé qu'à sa conscience et aux ordres de la reine-mère. Tout au plus peut-on dire qu'il aurait été trompé par l'ecclésiastique qui lui aurait fait cette révélation. Dans ce cas, il eut été plutôt prophète que menteur ; car les conjurés firent tous ce à quoi les obligeait le complot. D'un autre côté, qu'ont répondu les jansénistes ? Nommez le révélateur, disaient-ils et dénoncez les coupables. Évidemment on ne pouvait tenter utilement ni l'un ni l'autre. Bayle a d'ailleurs désigné nominativement les conspirateurs ; et nous verrons bien s'ils ont réellement travaillé à la ruine du christianisme.

Option de  
Jansénius,

127. Dans le complot de Bourg-Fontaine, les chefs du jansénisme s'étaient partagé les rôles. Saint-Cyran se réservait l'action et la diffusion de la doctrine ; Jansénius devait s'appliquer à l'enseignement scientifique. Dans ce but, il lut dix fois les œuvres de S. Augustin. On peut douter qu'il faille les lire tant de fois pour les bien prendre dans leur sens obvie. Ce lecteur insatiable de S. Augustin était un négociateur habile. Deux fois, en 1624 et en 1626, il fut envoyé par l'université de Louvain en Espagne, pour s'opposer aux prétentions des Jésuites qui voulaient acquérir, à leurs collègues, des privilèges universitaires ; il s'acquitta de cette mission avec adresse, fermeté et grande considération pour lui-même. Son application aux combinaisons d'alchimie dogmatique ne l'empêchait pas d'avoir l'œil aux choses du monde. En 1633, consulté pendant la guerre par les seigneurs de Flandre, qui voyaient le pays ouvert à l'invasion hollandaise et peu secouru de l'Espagne, son avis fut qu'en conscience on aurait pu secouer le joug espagnol, traiter directement avec la Hollande et se cantonner à la manière des Suisses ; deux ans après, en 1635, à l'occasion de la

guerre de France et pour corriger sans doute l'impression qu'avait pu produire cet écart séditieux dans l'esprit de la cour madrilène ; mais aussi, il est permis de le croire, par une impulsion patriotique, il composa, de concert avec le président Roze, sous le titre de *Mars Gallicus*, un pamphlet latin des plus énergiques, contre la prérogative des rois très chrétiens, contre la politique du cardinal de Richelieu et le choix des alliés protestants que se permettait ce prince de l'Église ; il dénonçait les désastres qui en résultaient pour l'Allemagne catholique et les dépeignaient vivement. L'auteur en faisait porter la responsabilité à Louis XIII, qu'il raillait sur son surnom de Juste. Le livre porta coup ; il s'en fit plusieurs éditions ; il fut même traduit en français. L'Espagne paya le service par l'évêché d'Ypres. Jansénius nous apparaît en homme qui ne se résigne pas à être, toute sa vie, un pédant d'école. S'il n'eût fait autre chose, on pourrait louer sa bravoure d'esprit et sourire à la définition qu'il donne de lui-même, se comparant à un salpêtre qui brûle en un instant et se dissipe sans laisser odeur ni fumée.

Intrigues de  
Saint-Cyran

128. Pour obéir à la consigne, Saint-Cyran alors domicilié à Paris, cherchait à se lier avec toutes les influences du monde ecclésiastique. Bérulle trop peu difficile à gagner, se laissa prendre ; le P. de Condren, un instant séduit, se détacha et devint un grand adversaire. Dès le temps de Bérulle, qu'il flattait en lui obtenant des approbations belges, pour ces ouvrages et en procurant l'établissement de quelques maisons dans les Flandres, Duvergier avait un pied à l'Oratoire et ne l'en retira plus. C'est par l'Oratoire que le jansénisme infecta les Pays-Bas ; c'est dans les Pays-Bas qu'on se réfugiera en temps de persécution et qu'on fera imprimer les livres du parti. Saint-Cyran s'essaya encore sur le P. Bourdoise ; dans sa simplicité, Bourdoise sut se défendre ; le sectaire ne lui enleva que l'aimable Lancelot, le futur helléniste de Port-Royal. Une proie plus convoitée, de plus haute importance, c'eut été Vincent de Paul ; le novateur fit jouer, près de lui, toutes les grandes eaux de son éloquence, mais en pure perte ; il ne détacha, de la compagnie de Vincent, que Singlin, aumônier de la Pitié, dont il fit le tournebroche de son éloquence. Duverger ne réussit

pas mieux près du P. Bernard, le pauvre prêtre, près du D. Touant, abbé de Prières, près de dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de S. Maur. Saint-Cyran, éconduit, eut, dit-on, la pensée de fonder lui-même un nouvel ordre religieux ; il en rédigea même les étranges constitutions et les présenta sans succès à l'archevêque de Paris. En voici quelques points qui aideront à connaître l'homme. L'abbé devait être laïque. Au milieu d'une profusion de détails baroques, il n'est pas dit un mot de la confession. On y parle bien d'une confession faite en chapitre ; mais, comme il n'y a pas de prêtre, ce n'est même pas une confession sans absolution. D'Église romaine, ni de Pape, pas la moindre mention. On devait avoir des fêtes, mais celles de la secte assez semblables au calendrier liturgique de Châtel. Ce beau projet échoua et ce fut dommage ; rien n'a été imaginé d'aussi ridicule avant le phalanstère.

Les  
Arnauld.

129. Les échecs du côté des maisons religieuses furent compensés par la capture de la famille Arnauld. C'est à Poitiers, vers 1620, que Saint-Cyran vit, pour la première fois, Arnauld d'Andilly ; ces deux hommes aussitôt s'adoptèrent. Cette famille se partageait en deux branches : les Arnauld d'Andilly et les Arnauld de Charenton. La souche commune était un avocat renommé, Antoine Arnauld, fils de Lamothe Arnauld, procureur général de la reine Catherine de Médicis et huguenot tolérant. Son père, qui se convertit d'ailleurs, l'avait élevé dans la religion réformée, où il persévéra, jusqu'à la Saint-Barthélemy, et lui avait laissé sa place de procureur. A la mort de la reine, Antoine s'était livré tout entier au barreau. En 1585, il avait épousé la fille unique de Simon Marion, avocat du roi, « accort fin, subtil, déguisé, un des premiers hommes du palais, des plus habiles et des mieux disant, plus éloquent que pieux », dit P. de l'Estoile. Catherine de Sainte-Félicité Marion, fit profession à Port-Royal, le 4 février 1629. Arnauld était aussi éloquent que son beau-père, dont le cardinal Duperron vantait la voix fort émouvante, et, comme son beau-père, plus éloquent que pieux. En 1594, il plaida contre les Jésuites, au nom du recteur de l'Université, Jacques

d'Amboise, il déploya ce que son fils appelle les maîtresses voiles de l'éloquence, l'apostrophe et le poing tendu ; il appela les Jésuites « voleurs, corrupteurs de la jeunesse, assassins des rois, ennemis conjurés de ceste Estat, pestes de la république, perturbateurs du repos public, entra aux preuves de tout cela sur des mémoires qu'on lui avait baillés, mémoires d'avocats, qui ne sont pas toujours certains. » La violence de maître Arnauld fut blâmée, même de ceux qui souhaitaient tous les Jésuites aux Indes ; il fallut le criminel attentat de Châtel pour faire expulser la compagnie. Lorsque Henri IV songea à rétablir la compagnie, l'opiniâtre avocat revint à la charge ; il écrivit, en 1603, « *Le franc et véritable discours au roy sur le rétablissement qui lui est demandé pour les Jésuites.* » Ce fanatique ennemi des Jésuites eut une vingtaine d'enfants ; on cite, parmi ses fils, Arnauld d'Andilly, celui que capta tout d'abord Saint-Cyran et Antoine Arnauld, dit le grand, docteur de Sorbonne ; et parmi ses filles, les sœurs Catherine de S. Jean Arnauld, Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld, Jeanne-Catherine de S<sup>te</sup> Agnès-Arnauld, Ange-Eugénie de l'Incarnation-Arnauld, Marie de S<sup>te</sup> Claire Arnauld, et Madeleine de S<sup>te</sup> Christine Arnauld. Arnauld d'Andilly eut à son tour, deux fils et six filles, savoir : Charles-Henri Arnauld, de Luzancy, Jules Arnauld de Villeneuve, les sœurs Catherine de S<sup>te</sup> Agnès, sœur Angélique de S. Jean, sœur Marie-Charlotte de S<sup>te</sup> Claire, Marie-Angélique de S<sup>te</sup> Thérèse, Anne-Marie de S<sup>te</sup> Eugénie, Elisabeth Arnauld d'Andilly. Arnauld d'Andilly avait encore cinq neveux, savoir : Antoine Le Maistre, avocat ; Isaac Le Maistre, prêtre, qui fut appelé *de Sacy* ; Simon Le Maistre, de Séricourt ; Jean Le Maistre de S. Elnac ; et Charles Le Maistre, de Vallemont, tous retirés à Port-Royal ; — plus trois cousines, sœur Anne de S. Paul Arnauld, sœur Madeleine des Anges-Marion et sœur Catherine de S. Alexis Marion. Quant à la branche des Arnauld de Charenton, restée huguenote, elle compte treize noms ; parmi eux, nous comptons, Robert, Isaac, les Feuquières, les d'Hencourt et Le Maistre (1). Sauf les protestants, la plupart des Arnauld entrèrent à Port-Royal.

(1) VARIN, *La Vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 333.

130. Le jansénisme naissant eut l'heureuse fortune de trouver une forteresse propre à l'abriter et des âmes faites, pour le défendre avec ardeur, les Arnauld et Port-Royal. Ce monastère de Bernardines, situé à quelques lieues de Paris, était soumis à la juridiction de Citeaux. En 1599, une enfant de sept ans devenait coadjutrice de la dame Boulehart, que son âge et ses infirmités empêchaient d'exercer sa charge d'abbesse. Maître Arnauld et Marion, tout en invectivant contre les richesses et maisons des Jésuites, n'oubliaient pas d'établir leur maison et d'augmenter leurs rentes. Des nombreux enfants de l'avocat, l'aînée avait été destinée au monde, les deux suivantes au cloître. La première, en épousant Isaac Le Maître, emportait une dot ; ses sœurs cadettes, en prenant le voile, devaient apporter le revenu de quelque riche abbaye et la considération attachée aux dignités monastiques. Ces intègres avocats ne songeaient nullement à faire, de leurs filles, de simples religieuses. Marion, qui avait de l'influence près du roi, demanda une abbaye ou une coadjutorerie pour ses petites filles âgées : Jacqueline de sept ans et demi, Jeanne, de cinq ans et demi. Henri IV agréa ces deux demandes, mais Rome refusa les bulles. Cependant les deux enfants prenaient l'habit de leur ordre : Jeanne resta à Saint-Cyr, et Jacqueline, devenue mère Angélique, fut placée près d'Angélique d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle, à Maubuisson. Cette substitution de noms permit de réitérer en cour de Rome, la demande, des bulles pour la mère Angélique, religieuse professe, âgée de dix-sept ans. On fit valoir que, pendant les guerres religieuses, sans les secours et soins de Marion, le monastère n'aurait pu subsister. Cette allégation n'était peut-être pas fausse, mais la substitution de nom était une fourberie et l'âge de la jeune religieuse un mensonge. Rome fut induite en erreur. La mère Boulehart étant morte, Angélique, après un simulacre d'élection, fut installée abbesse de Port-Royal en 1602 ; elle avait dix ans et demi. Six mois après, l'abbé de Citeaux lui fit faire sa première communion. Jeux dans les enclos du monastère, promenades à travers champs avec la communauté, visites à sa sœur de Saint-Cyr, innocentes mascarades en temps de carnaval : telles furent, avec la récitation souvent

négligée de l'office, les préoccupations de cette abbesse. Cinq ans plus tard, Angélique commença à se dégoûter du cloître et à lire des romans. Consumée d'ennui, excitée par ses lectures, elle résolut de fuir à l'insu de ses parents, de se marier quelque part, d'aller à la Rochelle chez ses tantes huguenotes et de vivre à sa guise. Arnauld s'y opposa fortement et tandis que la demoiselle, pour paraître de plus belle taille, se faisait un corps de baleine, le père, par un tour de sa façon, lui fit signer, sans le lui dire, un renouvellement de ses vœux. Ainsi prise au piège et crevant de dépit, elle s'imagina, pour faire la nique à son père, de fermer ses grilles et d'envelopper son couvent de hautes murailles. Quand le père vint voir sa fille, il trouva visage de bois, s'emporta, traita Angélique de *monstre* de parricide, tant et si bien que la sainte filletomba en pamoison près du guichet. Enfin on s'arrangea : le père put entrer et la fille ne songea plus à sortir. Un instant même, elle se mit sous la direction de S. François de Sales. La pauvre abbesse manquait de cette tranquillité d'esprit, de cette égalité d'âme, de cette joie modeste, de cette simplicité enfantine que chérissait François. Une direction de crainte et de tremblement et une théologie de terreur, un mysticisme obscur et exubérant allaient mieux à sa nature que la manière du doux évêque. La douce et riante figure de François cesse bientôt d'illuminer le cloître ; voici venir Jansénius et le sombre Saint-Cyran.

131. Saint-Cyran avait mis la main sur Arnauld d'Andilly à Poitiers. « J'ai acquis sur vous par votre volontaire donation, lui écrit-il, de prévenir tous les temps, toutes les occasions et toute la puissance que vous pourrez jamais acquérir ; me rendant maître du fond, j'ai droit à tous les fruits qui y naîtront à jamais. » D'Andilly, premier commis du comte de Schomberg aux finances, était une puissance d'avenir, Saint-Cyran demeurait près de lui ; il allait aussi à Port-Royal faire de beaux compliments à la mère Angélique ; il faisait, à la grille, des conférences dont la mère et ses filles étaient fort contentes. Saint-Cyran fut bientôt l'ami intime, le directeur favori de toute la famille Arnauld. S'il accompagne à Aire, Sébastien Bouthilier, récemment promu à l'épiscopat, il soupire après

Le Chapelet  
secret.

le jour qui le ramenera au milieu de ses disciples : « Je vous dirai, dans les allées de Pompone, à la faveur des arbres, ce que je n'estime pas être assez bien caché en cette lettre. » Richelieu l'ayant nommé aumônier de Henriette d'Angleterre, Duvergier refusa. « Les grands, dit-il, sont si peu capables de m'éblouir, que si j'avais trois royaumes, je les leur donnerais, à condition qu'ils s'obligeraient à en recevoir de moi un quatrième dans lequel je voudrais régner avec eux : car je n'ai pas moins un esprit de principauté que les plus grands potentats du monde, et que ceux qui sont dérégés jusques-là en leur ambition que d'oser désirer ce qu'ils ne méritent point. Si nos naissances sont différentes, nos courages peuvent être égaux, et il n'y a rien d'incompatible que Dieu ayant préparé un royaume en prix à tous les hommes, j'y prétends ma part. Cela irait bien loin, s'il n'était, près dix heures de nuit, et si je n'avais peur de parler en vain, en voulant inspirer par mes paroles un désir de royauté dans l'esprit d'un ami, que je ne puis bien aimer de ma mode, s'il n'a une ambition égale à la mienne, qui va plus haut que celle de ceux qui prétendent à la monarchie du monde... »

Pour établir son royaume spirituel, il entra dans sa tactique de discréditer ses adversaires. Le libertinage et l'impiété étaient devenus de mode à la cour ; à la suite du poète Théophile qui tenait école d'athéisme, les seigneurs et tous ceux qui se piquaient d'esprit en faisaient ouvertement profession. Les Jésuites, pressés par les gens de bien, se mirent à barrer le chemin au torrent et à signaler ses dévastations. Le P. Garasse écrivait d'abord la *doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, et ensuite la *somme théologique des vérités capitales de la religion chrétienne*. C'était un homme assez savant dans les belles lettres, dit le P. Rapin, il avait fort étudié les anciens et s'était rempli l'esprit de cette curieuse littérature qui avait vogue en ce temps-là. Mais, s'il savait bien des choses, ce n'était pas en homme sûr qu'il les savait, il se méprenait même dans les citations qu'il faisait, et mêlait les sentiments des anciens à ses propres sentiments, donnant souvent leurs pensées pour les siennes. Dans la *Somme* ses mauvaises qualités

débordèrent. Il fut blâmé par ses supérieurs et envoyé à Poitiers.

Pour couler le P. Garasse, Saint-Cyran publia la *Somme des fautes et faussetés capitales*, contenues en la sommethéologique du P. Garasse. Ce livre était dédié à Richelieu, avec toutes les formules étudiées de l'adulation. Le cardinal est comparé en détail à Moïse à la fois grand prêtre et homme d'État, qui tue l'Égyptien à bonne fin, à qui il appartient, par l'élite de ses pensées, de représenter la beauté des lis et des roses. On n'approuva pas, dans le public, que, pour quelques citations fausses, ou attaquât ainsi un livre composé pour la défense de la religion ; l'éditeur, qui ne faisait pas ses frais, refusa de publier le troisième tome. Le P. Garasse mourut glorieusement au service des pestiférés à l'hôpital de Poitiers. Saint-Cyran, qui avait entrepris de montrer la honte du plagiaire, ne se sentait pas de vocation pour cet héroïsme, il aimait mieux exercer les œuvres de miséricorde à la grille de Port-Royal et de l'institut du Saint-Sacrement. Les religieuses, d'abord rebutées par ses doctrines austères, se laissèrent tourner et lui firent une confession générale ; une seule résista, se plaignant de l'esprit nouveau introduit dans le monastère. Cette religieuse avait raison. Nous avons des témoins irrécusables des doctrines dont Saint-Cyran infectait Port-Royal. Le *Chapelet secret du Saint-Sacrement* et les *lettres de la mère Agnès*, que tout janséniste admire, ne laissent pas de doute à cet égard. Le *Chapelet secret* est une suite de courtes réflexions sur seize attributs donnés à notre Seigneur dans la sainte Eucharistie. Dans la censure qu'en fit la Sorbonne en 1633 les docteurs déclaraient avoir trouvé dans ce chapelet, plusieurs extravagances, impertinences, erreurs, blasphèmes et impiétés qui tendent à détourner les âmes de la pratique des vertus de la foi, espérance et charité, à détruire la façon de prier instituée par Jésus-Christ ; à introduire des opinions contraires aux effets d'amour que Dieu a témoignés pour nous et nommément au sacrement de l'Eucharistie et au mystère de l'Incarnation.

Voici quelques vœux renfermés dans les attributs du *Chapelet secret*. *Sainteté* : La société que je veux avoir avec les hommes doit

être séparée d'eux et résidente en lui-même n'étant pas raisonnable qu'ils s'approchent de nous même en état de grâce, rien n'est digne en nous de la sainteté du Saint-Sacrement et où nous devons leur dire comme S. Pierre à Jésus-Christ : « Retirez-vous de nous car nous sommes pécheurs. *Éminence* : que Jésus-Christ fasse une séparation de grandeur entre lui et la créature qu'il soit un Dieu, c'est-à-dire dans ses grandeurs divines, selon lesquelles il ne peut être dans rien de moindre que lui. *Possession* : que les âmes n'aient point de vues, s'il plait à Jésus-Christ de les posséder ou non ; c'est assez qu'il se possède lui-même. *Inaccessibilité* : que Jésus-Christ demeure en lui-même laissant la créature dans l'incapacité qu'elle a de l'approcher. Que tout ce qu'il est n'ait point de rapport à nous ; que les âmes remuent à la rencontre de Dieu ; qu'elles le laissent dans le lieu propre à la condition de son être, lieu inaccessible dans lequel il reçoit la gloire de n'être accompagné que de son essence. *Indépendance* : que Jésus-Christ n'ait point d'égards à ce que les âmes méritent ; que les âmes renoncent au pouvoir qu'elles ont de s'assujettir Dieu, en ce qui était en grâce, il leur a promis de se donner à elles, qu'elles ne fondent point leur espérance sur cela, mais demeurent dans une bienheureuse incertitude qui honore l'indépendance de Dieu. *Incommunicabilité* : Afin que Jésus-Christ ne se rabaisse point dans les communications, disproportionnées à son infini, au point que les âmes demeurent dans l'indignité qu'elles portent d'une si divine communication ; qu'elles laissent leur être à Dieu, non pas pour recevoir participation du Dieu, s'estimant heureusement partagées de n'avoir aucune part aux dons de Dieu, pour la joie qu'ils seront si grands que nous n'en soyons pas capables. *Inapplication* : que Jésus-Christ n'ait égard à rien, qui se passe hors de lui, que les âmes ne se présentent pas à lui pour l'objet de son application, mais plutôt pour en être rebutées par la préférence qu'il doit à soi-même ; qu'elles s'appliquent et se donnent à cette inapplication de Jésus-Christ, auront mieux été exposées à son oubli, qu'était en son souvenir lui donner sujet de sortir de l'application de soi-même pour s'appliquer aux créatures.

« La doctrine du *Chapelet secret*, dit l'abbé Fuzet, a prévalu, et les sinistres prévisions des docteurs ne se sont que trop réalisées ; le jansénisme, et c'est un grand crime, a détaché le cœur de la France catholique du cœur de Jésus-Christ vivant dans le sacrement de l'amour. Alors la terrible parole du maître s'est accomplie : *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera rejeté comme une branche séparée du tronc ; il se desséchera, on le prendra un jour, on le mettra au feu et il brûlera.* Mais au milieu même des ravages du jansénisme, Dieu toujours tendre pour notre malheureuse patrie, prépara, dans un cloître de Paray-le-Monial, la résurrection de la France. Les sectaires le comprirent ; ils voulurent empêcher les révélations miséricordieuses du Sacré-Cœur de franchir le seuil du monastère privilégié ils n'y réussirent pas, et aujourd'hui elles brillent sur nos ruines comme un arc-en-ciel plein de consolants présages. » (1)

132. C'était beaucoup d'avoir séduit les religieuses de Port-Royal. Une doctrine épousée par une communauté est redoutable. « Telles gens sont étranges, quand ils épousent quelque affaire écrivait Jansénius ; étant embarqués, ils passent toutes les bornes *pro et contra.* » Cependant il importait encore plus de gagner les évêques ; sans eux, le parti ne serait jamais qu'un corps sans tête, incapable de se tenir debout et de se présenter comme un renouvellement de l'Église. Pour gagner l'épiscopat, Saint-Cyran affecta de défendre sa cause. Urbain VIII avait envoyé, en Angleterre, comme vicaire apostolique, Richard Smith, ancien professeur de Sorbonne, évêque *in partibus* de Chalcédoine. Smith, imbu du plus pur gallicanisme, insensible aux gémissements des martyrs anglais, montra un esprit de domination qui faillit tout perdre. Des voix courageuses signalèrent avec autant de modération que de science, la fausse voie où le prélat s'était engagé et le terme fatal où il devait aboutir. Le souverain pontife rappela son imprudent vicaire ; mais la Sorbonne avait d'avance contredit son jugement. Smith fondait en Angleterre, l'omnipotence épiscopale, l'église aristocratique : Richelieu le trouvait bon. Les adversaires de Smith traitaient

Petrus-  
Aurelius.

(1) FUZET, *Les Jansénistes du XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 81.

la Sorbonne d'hérétique, pour autant qu'elle professait les doctrines d'Edmond Richer. Saint-Cyran prit pied dans ces débats, défendit Smith méconnu par les Jésuites et les moines, et généralisant la question, attaqua, pour défendre les évêques, tous les moines et surtout les Jésuites. Depuis longtemps, il était préparé à ces combats ; il avait ramassé, analysé tous les écrits des protestants de Hollande et d'Angleterre. Tacticien habile, de 1632 à 1634, il lança une foule d'écrits, ou il pose en vengeur de la hiérarchie, en défenseur de l'épiscopat. Ces brochures réunies formèrent un gros in-folio connu sous le titre de *Petri Aurelii theologi opera*. Saint-Cyran n'en était pas l'unique auteur ; il fournissait les matériaux, le plan, la direction ; son neveu Barcos écrivait sous sa dictée ; Cordier, un jésuite apostat, lui fournissait du venin de premier choix ; Aubert, principal du collège d'Autun, faisait des phrases à manières jansénistes, longues d'un mètre soixante-quinze centimètres ; enfin Filesac, un intrigant de Sorbonne, prenait soin de l'impression.

Ce livre est tel que pouvait le produire cette coalition d'aveuglements et de haines. En parlant des Jésuites, on dit : « Ce sont des chiens que nous entendons aboyer contre tout l'épiscopat. Pour établir partout leurs détestables hérésies, ils veulent fermer la bouche à tout le monde, abattre toutes les puissances ecclésiastiques. Ce sont des gens d'iniquité, de folie, d'athéisme, prêts à déclarer la guerre au ciel et à Dieu même ; ils ne forment que des écoliers ignorants et vicieux ; ils veulent paraître pauvres et sont insatiables de richesses ; ils ont des palais dans toutes les grandes villes, des maisons de banque dans les ports, des vaisseaux sur toutes les mers. Le cardinal de La Rochefoucauld les protège, mais cet évêque démissionnaire de Senlis, n'est plus qu'un prêtre cardinal de l'Église romaine. » Un cardinal de la sainte Église, évêque démissionnaire, n'était qu'un bien petit personnage à côté de Saint-Cyran ; et voila les Jésuites joliment peinturlurés, mais voila une façon, plus étrange encore de défendre les évêques.

Voici sur la portée du *Petrus-Aurelius*, le jugement de Sainte-Beuve : « Sous air de maintenir la prérogative extérieure et les

droits de l'épiscopat, Aurélius revenait en bien des endroits sur la nécessité de *l'esprit intérieur*, qui était tout. Un seul péché mortel contre la chasteté destitue selon lui l'évêque et anéantit son pouvoir. Le nom de chrétien ne dépend pas de la forme extérieure du sacrement, soit de l'eau versée, soit de l'onction du saint-chrême, mais de la seule *onction de l'esprit*. *En cas d'hérésie*, chaque chrétien peut devenir juge ; toutes les circonscriptions extérieures de juridictions cessent ; à défaut de l'évêque du diocèse, c'est aux évêques voisins à intervenir, et à défaut de ceux-ci, à *n'importe quels autres* ; cela même droit on le sent à ce qu'au besoin, chacun fasse l'évêque, *sauf toujours*, ajoute Aurélius, *la dignité suprême du siège apostolique* ; simple parenthèse de précaution. Mais qui jugera s'il y a vraiment *cas d'hérésie* ? La pensée du juste, *en s'appliquant autant qu'elle peut à la lumière de la foi*, y voit *comme dans le miroir même de la céleste gloire*. Ainsi se posait par degrés, dans l'arrière fond de cette doctrine l'omnipotence spirituelle du véritable élu. Derrière l'échafaudage de la discipline qu'il se piquait de relever, Saint-Cyran érigeait donc sous mains l'idée de son *évêque intérieur*, du *directeur* en un mot : ce qu'il sera lui-même dans un instant. » (1)

Voici, au surplus, quel était alors le symbole de Saint-Cyran. Il n'y a plus d'église depuis six cents ans. — L'Église actuelle est une épouse répudiée : il y a corruption dans ses mœurs et dans sa doctrine. — Cette corruption est le fait de la théologie scolastique. — Le concile de Trente est un concile du Pape et des scolastiques, où il n'y a eu que brigues et cabales. Le temps d'établir une autre Église est venu. — L'Église véritable est la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la lumière, dans la profession de la vraie foi et dans l'union de la charité. — L'évêque et le prêtre qui péchent mortellement contre la chasteté perdent leur dignité. — Les évêques sont égaux au Pape, et les simples prêtres aux évêques. — Il faut également honorer les conciles particuliers et les conciles généraux. — L'état de l'Église n'est pas monarchique mais aristocratique. — La doctrine de Richer n'a jamais été condamnée que par

(1) *Port-Royal*, par SAINTE-BEUVE, t. 1, p. 318.

les sots. En cas d'hérésie, chaque évêque devient Pape. — L'état religieux n'est bon que pour les relaps et les scélérats. Il n'y a que ceux qui sont en grâce qui soient chrétiens. — Les péchés véniels ne sont pas matière suffisante à l'absolution. — La contrition parfaite est absolument nécessaire au sacrement de Pénitence, l'attrition ne suffit pas. — L'absolution n'est qu'un jugement déclaratif de la rémission des péchés. — Pour recevoir le sacrement de l'Eucharistie, il faut avoir fait pénitence de ses péchés, n'être attaché ni par volonté, ni par négligence à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu ; ceux qui demeurent dans les moindres fautes ou imperfections en sont indignes. — La grâce fléchit toujours le cœur et lui fait toujours vouloir ce qu'elle lui commande. — Cette proposition Dieu veut sauver tous les hommes, ne doit pas s'entendre de chaque homme en particulier, mais uniquement de ceux qui font leur salut.

Lorsqu'on demandait à Saint-Cyran où il avait pris ces maximes, il répondait : « Ce n'est pas dans les livres. Je lis en Dieu qui est la vérité même. Je me conduis suivant les lumières, inspirations et sentiments internes que Dieu me donne. »

Augustinus.

133. Pendant que Saint-Cyran, sous le nom de *Petrus Aurelius*, guerroyait contre Rome, Jansénius, sous l'autre nom de l'évêque d'Hippone, *Augustinus*, guerroyait contre les doctrines orthodoxes. Évêque d'Ypres en 1635, sacré le 18 octobre 1636, il mourut le 6 mai 1638. Une demi-heure avant d'expirer, il recommandait à son chapelain de s'entendre avec ses amis pour publier, sans changement de texte, le livre qu'il adressait à la postérité, n'ayant pas eu lui-même le courage de tirer le rideau. « Que si pourtant, ajoutait-il, le Saint-Siège y voulait quelque changement, je lui suis un fils obéissant et soumis. » Pouvait-il douter que le Saint-Siège voulut quelque changement à son ouvrage, lui qui disait ne pouvoir comprendre qu'on pût le faire passer aux juges. Et que faut-il penser de sa soumission au Saint-Siège, « dont il estime le pouvoir la moindre chose ? » Cette suprême protestation d'obéissance est une suprême hypocrisie ajoutée à tant d'autres, révélées par sa correspondance. Jansénius mourut comme il avait vécu, catholique de nom, hérétique de fait. Sa bibliothèque ne contenait que des livres

d'hérétiques modernes ; Calvin, Sarpi, De Dominis, Du Plessis-Mornay, Simon, Vorstius étaient ses pères de l'Église. Ses familiers connaissaient ses sentiments ; ils se hâtèrent d'en fournir la preuve en publiant l'*Augustinus* sans le soumettre au jugement du Pape.

L'ouvrage est intitulé : *Cornelii Jansenii, Episcopi Yprensis AUGUSTINUS, seu doctrina sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægitudine, medicina, adversus Pelagianos et Massilienses, tribus tomis comprehensa*. Les trois tomes se débitaient à la foire de Francfort en 1640 ; ils furent achetés surtout par les calvinistes de Hollande, heureux d'y retrouver la doctrine de leur synode de Dordrecht. On le réimprimait à Paris en 1641, avec approbation de cinq docteurs, et à Rouen en 1643. Deux éditions si rapprochées marquent un succès et accusent un grand nombre de lecteurs. Les trois tomes de Jansénius étant écrits en latin, les profanes ne pouvaient s'y empoisonner ; les docteurs purent les examiner plus à loisir et en dégager les funestes doctrines, Or, voici le système qui leur parut sortir du livre. Notre volonté, par suite de la chute originelle, a perdu son libre arbitre. Le seul mobile qui ébranle désormais notre volonté, est la délectation. Il y a deux délectations, l'une terrestre qui nous entraîne au mal, l'autre céleste qui nous porte au bien. Toutes les deux sont en état de lutte continue ; notre âme suit toujours et nécessairement l'impulsion la plus puissante. Cette nécessité n'est cependant pas absolue, mais relative ; c'est-à-dire qu'actuellement, dans tel acte donné, pendant que domine une délectation, la volonté doit la subir ; mais dans d'autres circonstances, si les rôles des délectations étaient intervertis, la volonté devrait se mouvoir en sens contraire. Notre âme est comme une balance, dont les délectations opposées sont les poids ; la volonté est entraînée mécaniquement et fatalement au bien ou au mal. Dans la doctrine orthodoxe, la volonté commande à la délectation ; dans le système janséniste, la délectation s'impose à la volonté. Les deux délectations luttent entre elles ; la résolution prise est l'effet de la prédominance de l'une, le fatal enjeu du combat.

De ce système, le docteur Nicolas Cornet, docteur de Navarre, syndic de la faculté de théologie, déduisit ces cinq propositions qu'il regardait comme le résumé doctrinal, la quintessence théologique de l'*Augustinus* : 1° Quelques préceptes sont impossibles aux justes, malgré les efforts de leur volonté, avec les forces dont ils disposent présentement ; de plus, ils n'ont pas la grâce qui les leur rendrait possibles ; — 2° Dans l'état de nature tombée on ne résiste jamais à la grâce intérieure ; — 3° Pour mériter et démériter dans l'état de nature tombée, la liberté de nécessité n'est pas indispensable ; il suffit de la liberté de coaction ; — 4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour tous les actes, même pour le commencement de la foi ; ils étaient hérétiques en ce qu'ils croyaient que la volonté pouvait résister ou obéir ; — 5° C'est être semi-pélagien que de dire que le Christ est mort et a versé son sang pour tous les hommes.

Telles sont les propositions qui non seulement se lisent dans l'*Augustinus*, mais encore, suivant le mot de Bossuet, *sont tout le livre lui-même*.

A ce système, nous opposons la doctrine catholique. L'homme a été créé dans l'état surnaturel, prédestiné à l'union avec l'essence divine, à la claire vue de Dieu. Pour entrer dans cette participation de Dieu, tel qu'il est en lui-même, l'homme innocent avait besoin d'un secours surnaturel. L'homme tombé a perdu ses privilèges surnaturels, vu se rompre l'harmonie de ses facultés et sent s'insinuer dans son cœur la tyrannie de la concupiscence. Cependant, même tombé, il n'a pas tout perdu ; son intelligence, quoique obscurcie, n'est pas absolument incapable d'arriver à la connaissance ; sa volonté, quoique blessée et affaiblie, n'est pas privée de toute liberté, et le mal n'est pas nécessairement le produit de ses actes. Dieu veut cependant rendre à l'humanité ses droits perdus. L'homme a besoin dès lors, non plus seulement d'un secours surnaturel, mais d'une grâce médicinale, qui fortifie ses facultés malades et les incline vers le bien. Cette grâce est déparée à tous les hommes, dans des proportions réellement suffisantes, mais tous ne la mettent pas à profit. Est-ce insuffisance de la grâce ou

résistance de la volonté? Y a-t-il entre les grâces accordées aux hommes une distinction essentielle? De là, la célèbre distinction entre la grâce *efficace* et la grâce *suffisante*. La grâce suffisante confère à la volonté un véritable pouvoir de faire le bien; mais la volonté ne le fait pas; la grâce efficace, au contraire, est toujours suivie d'effet, bien que la volonté puisse s'y soustraire. L'action de la grâce est infaillible du côté de Dieu; elle reste libre du côté de la liberté humaine. Comment concilier avec la nécessité de la grâce l'existence de la liberté? Mystère! mais nous tenons certainement les deux certitudes du problème; et si nous ne pouvons délier le nœud d'une lumineuse solution, notre impuissance ne portera aucun préjudice à la double certitude de notre liberté et d'une fatalité mystérieuse qui ne peut la détruire.

134. Le livre de Jansénius renouvelait les erreurs de Baïus et de Calvin. Deux condamnations devaient l'atteindre, l'une de force et de police, l'autre de fond et de doctrine. Les erreurs de Baïus avaient été condamnées en 1567 par S. Pie V et en 1579, par Grégoire XIII; ces deux pontifes avaient, en outre, défendu d'agiter les difficiles questions de la grâce. Ces questions fussent-elles mêmes renfermées dans les strictes limites de l'orthodoxie, lors des querelles entre les partisans de Banez et ceux de Molina, après les longues et inutiles séances de la Congrégation *de Auxiliis*, il avait été enjoint de n'y plus revenir. Or Jansénius écrivait, non seulement pour ressusciter la doctrine de S. Augustin, bannie, disait-il, depuis cinq cents ans des écoles catholiques, mais encore pour expliquer les opinions de Baïus sur l'état originel de l'honneur et sur sa condition après la chute, Jansénius enfreignait deux fois les prohibitions du Saint-Siège. De plus, il avait bien l'air, au milieu de tous les entortillements de ses phrases, d'enseigner que l'homme déchu n'est pas libre, qu'il est tombé sous le fatalisme de la délectation relativement victorieuse; et par là, Jansénius tombait sous l'anathème. A ce propos, le duc d'Orléans disait que si Dieu l'avait fait naître sur le trône de S. Louis, il n'aurait jamais souffert, parmi ses sujets, des hommes qui, à la suite d'une révolution ou d'un attentat, pourraient, en cas de crime, s'excuser

Premiers éclats.

sur un défaut de grâce. Jansénius ne s'était pas abusé sur la portée de son livre, puisqu'il n'avait pas osé le publier ; il avait bien parlé de l'envoyer à Rome, mais il ne l'avait point fait, parce que le sachant tel, il savait bien qu'une fois parti, il ne devait pas revenir. Lorsque Condé prit Ypres, tomba entre ses mains une lettre jusque là ignorée de Jansénius, lettre par laquelle le prélat soumettait son livre par lettre au Pape, mais gardait par devers lui le manuscrit, conciliant ainsi, dans un moyen terme louche, ses devoirs et ses craintes. Les exécuteurs testamentaires de l'évêque avaient caché la lettre et mis de côté le testament. Malgré toutes leurs ruses, l'année même de son apparition, l'*Augustinus* fut prohibé à Rome par le Saint-Office. Les jésuites d'Anvers, en publiant des *Thèses théologiques sur la grâce*, déclarèrent la guerre à la doctrine contenue dans ce livre. En 1642, le Saint-Siège, dans sa mansuétude, avait voulu, par l'internonce, obtenir de Calenus et Fromond, la suppression du livre, et ménager ainsi la mémoire de l'évêque. Les deux sectaires résistèrent également aux douces paroles de l'internonce et aux menaces du nonce de Cologne. Leurs moqueries « piquèrent tellement le cardinal Barberini, qu'il reprit la pensée de publier la bulle d'Urbain VIII contre la doctrine de Jansénius. Cette bulle était prête depuis un an ; le cardinal avait différé de la faire publier, espérant adoucir les esprits par sa patience : en quoi il fut trompé, et ce retard, si mal entendu et si mal ménagé, gâta tout ; car les chefs de la cabale ayant reconnu par ce délai qu'on les ménageait, en devinrent plus intraitables (1). » Malgré la condamnation portée par Urbain VIII, l'*Augustinus* trouva des défenseurs à Louvain, où Baius avait été doyen et Jansénius professeur d'Écriture sainte. La résistance de cette Université dura neuf ans. L'Université envoya à Rome des députés pour réclamer contre la bulle pontificale, et à Madrid pour en empêcher la publication immédiate dans les Flandres espagnoles. Nonobstant ce manège, le roi catholique ordonna que la bulle fut publiée dans le Brabant et défendit, sous des peines graves, c'est-à-dire sous peine d'une amende de cinq cents florins pour la pre-

(1) RAPIN, *Hist. du Jansénisme*, p. 486.

mière fois et pour la seconde de six ans d'exil, d'attaquer la bulle ou de s'opposer à sa publication. Après quelque temps, la résistance s'apaisa dans les Pays-Bas. Ces mêmes docteurs de Louvain se signalèrent ensuite contre le jansénisme par un grand nombre de décrets qui démontraient la pureté de leur doctrine (1).

Recours au  
pape.

135. En France, les cinq propositions dénoncées par Cornet furent reçues et examinées en Sorbonne. Pendant cet examen, le docteur Garin de Saint-Amour ameuta soixante de ses collègues qui en appelèrent au Parlement comme d'abus. Les docteurs orthodoxes, voyant une cause de cette nature portée à un tribunal laïque, songèrent à la déférer au Saint-Siège ; mais ils crurent plus convenable que le corps épiscopal demandât au Pape un jugement. On était à la veille d'une assemblée générale du clergé. Les évêques, réunis en 1650, avaient à choisir entre deux partis : ou juger en première instance, ou soumettre l'affaire au souverain pontife. Un jugement par les évêques eût dépassé le temps de leur réunion et offert quelque difficulté ; restait donc le recours au Pape, et, en effet, les évêques, d'un commun accord, se résolurent à lui écrire. Dans la crainte que le Parlement, accoutumé à se mêler de tout, n'empêchât le recours à Rome, il fut décidé que l'un d'eux rédigerait la lettre commune, que tous la signeraient en particulier. L'évêque de Vabres, Habert, rédigea donc une courte lettre où il rappelait les antécédentes querelles sur la grâce, les décisions du Saint-Siège et demandait, pour conjurer la tempête, une nouvelle décision. Cette lutte fut concertée à Saint-Lazare, sous les yeux de S. Vincent de Paul. Les principaux évêques de l'assemblée la signèrent aussitôt, chacun séparément ; on en envoya des copies dans les provinces, pour obtenir la signature des autres prélats du royaume ; plusieurs furent même adressées dans Paris, aux communautés religieuses. On voulait obtenir comme un concert de toutes les églises de France, pour que le souverain pontife, pressé de toutes parts, ne différât pas son jugement. En très peu de temps, la lettre d'Habert fut souscrite par

(1) NOVAES, t. XI, p. 254 ; et HAINE, *De Hermani Dameni vita et meritis oratio*, passim.

quatre-vingt-huit évêques ; onze ou douze autres se turent ou écrivirent au Pape une contre-lettre ; encore plusieurs d'entre eux défendaient moins le jansénisme qu'ils ne désapprouvaient le mode de recours employé par leurs collègues.

Mal soutenu par l'épiscopat, le parti résolut de se défendre à Rome. Il y avait déjà un agent à demeure ; dans une circonstance si critique, il envoya trois autres docteurs, à la tête desquels il mit Saint-Amour, nom singulier pour une telle œuvre. Aux trois docteurs jansénistes, Vincent de Paul voulut opposer trois docteurs orthodoxes, et, après s'être concerté avec Olier et Bretonvilliers, ils firent partir trois docteurs de Sorbonne des plus habiles de la Faculté, Hallier, Loisel et Lagault. Vincent ne négligea rien pour les seconder, soit en France, soit en Italie ; il leur obtint des lettres de la cour et les recommanda à ses prêtres établis à Rome. A leur arrivée, ils trouvèrent en émoi la capitale du monde chrétien. Le séditieux Saint-Amour s'efforçait de persuader aux Dominicains qu'on n'en voulait pas moins à la grâce efficace des Thomistes qu'à celle de Jansénius ; il leur faisait peur des Jésuites, des Molinistes, les seuls qui, jusqu'ici, eurent agi à Rome. Du reste, lui et ses collègues, suivant la tactique de la secte, ne cessaient de répéter qu'ils n'étaient point jansénistes ; qu'ils voulaient défendre, non Jansénius, mais la grâce de Jésus-Christ ; qu'après tout, le jansénisme n'était qu'un fantôme. Pour bien dessiner les positions et orienter le débat, les docteurs catholiques déclarèrent, de leur côté, qu'ils n'en voulaient qu'à Jansénius, qui, depuis dix ans, troublait l'Église (1).

Examen à  
Rome.

136. Le 16 avril 1651, Innocent X nomma une congrégation composée des plus savants docteurs. Le Pape mit à la tête les cardinaux, Roma, Spada, Ginetti, Ceccini, Chigi : Roma, parce qu'il le croyait homme de bien, incorruptible, zélé pour le bien de la religion ; Spada, parce qu'il connaissait sa capacité ; Ginetti, parce qu'il était doux, patient, laborieux ; Ceccini, parce qu'il était dataire ; Chigi, parce qu'il était secrétaire d'État. Aux garanties

(1) Lettres de Lagault du 2 juin et du 26 août 1652, dans le *Saint-Vincent de Paul*, de MAYNARD, t. II, p. 340.

qu'offraient ces cardinaux, Innocent X joignit d'autres précautions : il fit écrire aux universités d'Allemagne et d'Espagne pour avoir leur avis sur les cinq propositions. De plus, il avait adjoint aux cardinaux onze consultants pris parmi les plus célèbres théologiens. Le 11 juillet, l'établissement de la congrégation fut notifié aux députés ; on ajouta qu'ils seraient entendus de vive voix ou par écrit, mais pas contradictoirement. On résolut ensuite d'examiner les cinq propositions en elles-mêmes et dans le sens de l'auteur d'où elles avaient été tirées, puisque c'était le livre de Jansénius qui avait excité ces troubles. Voici comment on procéda : on lisait la proposition qui devait être l'objet de la séance ; les consultants, par rang d'âge ou de dignité, la tournaient dans tous les sens dont elle était susceptible et finissaient par la qualifier. Un secrétaire écrivait sur un registre les qualifications données aux propositions par chaque orateur. Il serait trop long de les énumérer, car vingt séances n'épuisèrent ni le zèle, ni l'éloquence des consultants. Cependant les Jansénistes faisaient une grande dépense, marchaient par la ville à grands frais, ne faisaient leurs sollicitations qu'en carrosse suivi d'estafiers, logeant dans un beau palais, répandant de l'argent partout et vivant en grands seigneurs. Les autres, logés dans une maison modeste, n'allaient qu'à pied, sans bruit, et, par leur candide droiture, se conciliaient tous les suffrages. A leur arrivée, les grands hommes du jansénisme ne parlaient que de défendre la vérité, à la clarté des cieux ; au moment de la lutte, ils n'emploient d'autres armes que la ruse, la flatterie, l'appel aux pouvoirs séculiers, des articles de gazette, des factums, des remontrances, des mémoriaux remplis d'injures, de fausse science et de calomnie. Rome vit pendant près de deux ans ces Hercule et ces Ajax manœuvrer pour entraver le jugement que le monde chrétien attendait du Saint-Siège. Leur première manœuvre fut de demander des contestations publiques, où ils pourraient faire parade d'éloquence et l'emporter sur leurs adversaires de haute lutte : on leur refusa licence de ces fanfaronnades. Ensuite ils s'efforcèrent de gagner du temps avec l'espoir que le Pape pourrait mourir et que quelque différend pourrait surgir

entre la cour de Rome et la cour de France. Puis ils développèrent toutes les causes de récusation que Port-Royal inventait contre le secrétaire de la congrégation et les Jésuites. Par après, ils déployèrent leurs grands moyens d'intimidation et d'attaque ; ils cherchèrent à gagner l'opinion publique et à captiver l'Europe par les commérages d'antichambre qu'ils divulguaient dans leurs gazettes. En outre, ils soulevèrent la question d'opportunité et firent entrevoir les périls qu'entraînerait l'anathème contre les cinq propositions ; ils menaçaient entre autres de voir les docteurs de Sorbonne passer au richérisme. D'autre part, ils agissaient en France près du procureur général Bignon, pour qu'il ne permit pas à la congrégation d'empiéter sur les libertés de l'Église gallicane ; ils firent d'ailleurs entendre que la France ne pourrait accepter l'arrêt d'une congrégation qu'elle ne pouvait pas reconnaître. On se croirait au concile du Vatican.

Malgré ces intrigues de Port-Royal, Innocent X, ferme, résolu, allait droit au but ; par ses ordres, la congrégation poursuivait ses travaux avec un redoublement d'activité. C'était un beau spectacle que ce pontife octogénaire, ces vénérables cardinaux, ces savants consultants préparant à la vérité un nouveau triomphe, sans se laisser distraire un instant par de misérables intrigues. On était à une de ces heures bénies où l'on voit manifestement l'action de l'Esprit saint sur l'Église. — Lorsque les consultants eurent fini de qualifier les cinq propositions, Innocent X ordonna, au cardinal Spada, de proposer aux jansénistes de venir devant la congrégation s'expliquer comme ils l'entendraient ; il lui recommanda même de les entendre plusieurs fois, si un seul jour ne suffisait pas pour leur défense. Mais Sainte-Beuve leur avait mandé, au nom de Port-Royal, que, vu la manière dont avait été composée la congrégation, ils devaient demander au Pape la nullité de ses actes. S'ils ne l'obtenaient pas, il devaient se retirer. Que si l'on condamnait les cinq propositions, ils se retireraient et se consoleraient, ayant été trouvés dignes d'outrages pour le nom de Jésus. A son avis, la comparution donnerait lieu de dire qu'ils avaient été condamnés, après avoir été entendus. Saint-Amour et ses collègues répondirent

donc au cardinal Spada qu'ils ne pouvaient outrepasser les bornes de leur commission, que les évêques les avaient envoyés à Rome seulement pour disputer. En vain l'ambassadeur de France les pressa de se rendre aux désirs du souverain pontife ; ils persistèrent dans leur refus.

L'affaire touchait à son terme lorsque les jansénistes, informés de leur prochaine défaite, envoyèrent à Rome de nouveaux députés et, parmi eux, le P. Desmares, le plus redoutable champion de la secte. A leur arrivée, Desmares et ses compagnons, admis à l'audience du Pape, demandèrent communication des écrits donnés des deux parts, et le droit de dispute avec leurs adversaires. « Il ne s'agit ni des écrits, ni de la personne des uns et des autres, répondit fort judicieusement le Pape, mais du livre de Jansénius, désormais suffisamment examiné. Mon prédécesseur Clément VIII a autorisé des disputes ; aussi n'a-t-il rien conclu ; moi qui veux conclure, je les défends. » Et il les invita seulement à exposer leur sentiment dans une grande assemblée. Les avocats du jansénisme durent se soumettre. En cette circonstance solennelle, le P. Desmares déploya toute sa faconde. « Je ne me laisserai jamais de dire, rapporte Saint-Amour, que jamais je n'ai ouï le P. Desmares mieux prêcher à Paris qu'il prêcha en cette occasion. C'est tout dire à des gens qui ont été assez heureux pour entendre quelquefois quelque-unes de ses prédications. Enfin, il parla jusqu'à ce que, la nuit arrivant, il lui fût impossible de lire les textes dont il s'était muni et qu'on lui dit, malgré le charme de son éloquence, qu'il avait assez parlé. Néanmoins, il remit au Pape cinq ou six mains de papier où il exposait son sentiment (1). » Après avoir parlé trois ou quatre heures et remis au Pape cinq ou six mains de papier, le P. Desmares n'avait pas encore dit un mot du sujet, c'est-à-dire des cinq propositions. Le Pape refusa une seconde audience.

137. Innocent X ne laissa pas l'affaire traîner en longueur. La congrégation revit les suffrages ; le secrétaire donna lecture de chaque proposition et des qualifications dont elle avait été l'objet ; les consultants approuvaient ou rectifiaient leurs qualifications

Condamna-  
tion.

(1) *Journal de Saint-Amour*, 6<sup>e</sup> partie, ch. XXII, p. 484.

consignées au registre. Ce travail de révision terminé, on porta le registre au Pape et l'on avertit les consultants de se tenir prêts à soutenir devant lui leurs sentiments sur les propositions, comme ils l'avaient fait devant les commissaires. En effet, à partir du 10 mars 1653, il se tint encore, devant le Pape, dix séances. Il y avait dans l'activité infatigable de ce vieillard, quelque chose de surnaturel. Les députés catholiques, invités à parler devant le Pape, s'abstinrent. Les jansénistes, voyant qu'ils ne pouvaient empêcher la bulle de paraître, s'entremirent encore pour qu'elle fût conçue en termes prudents, qu'elle ne donnât lieu à personne de s'en plaindre et que Port-Royal satisfait pût maintenir hautement la définition du Pape. Jusqu'au dernier moment, ils gardèrent l'espoir que la bulle serait examinée mûrement avant de paraître, tant par Sa Sainteté que par les Augustins que par les Jacobins. Dès lors, le Pape ne pensa plus qu'à promulguer une sentence définitive. En conséquence, il prit une dernière fois conseil des cardinaux, demanda à l'ambassadeur un tableau fidèle de l'état des esprits en France et prescrivit des prières publiques. Un matin, il se recommanda à Dieu, appela un de ses secrétaires et lui dicta la bulle *Cum occasione* en une matinée. La bulle fut lue jusqu'à trois fois devant les cardinaux, qui, « témoins que Sa Sainteté avait fait devant Dieu et devant les hommes tout ce qu'il pouvait, s'en remirent à sa prudence et aux lumières qu'il avait d'en haut, sur le dessein de cette constitution (1). » Les députés jansénistes, effrayés des bruits qui couraient la ville, firent une démarche désespérée. Saint-Amour fit offrir à Dona Olympia de grands présents, si elle voulait détourner le Pape de prononcer ; on offrit, au secrétaire, un service magnifique en vaisselle d'argent, s'il voulait empêcher la bulle ; on gagna le cardinal Pimentel, arrivé en toute hâte d'Espagne. Malgré tous les obstacles, le 31 mai 1653, veille de la Pentecôte, Innocent X signa la bulle qui condamnait, comme *hérétiques*, les cinq propositions. Pour ne point froisser les susceptibilités françaises, le Pape retrancha les clauses ordinaires de style, fit afficher la bulle au champ de Flore et l'envoya en France avec

(1) RAPIN, *Mémoires*, t. II, p. 105.

un bref particulier pour les évêques et un autre pour le roi. Sur l'ordre du roi, la déclaration pour l'exécution de la bulle fut publiée, à Paris, le 7 juillet 1653, ensuite par tout le royaume. Les évêques, la Sorbonne, le clergé, les fidèles, reçurent la constitution d'Innocent X avec un empressement qui toucha le cœur de cet illustre pontife, et lui fit dire « que les Français étaient la fleur des catholiques et véritablement édifiants par leur obéissance envers le Saint-Siège. »

138. Nous devons revenir maintenant sur nos pas et rappeler des faits dont la connaissance est nécessaire pour la suite de l'histoire. Le 14 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté par ordre du roi et conduit au château de Vincennes. On a cherché longtemps les motifs de cette arrestation. Richelieu aurait d'abord estimé Saint-Cyran, ensuite lui aurait offert plusieurs évêchés et se serait irrité de ses refus. D'autres ont parlé du projet de divorce du duc d'Orléans, projet repoussé par De Hauranne ; du livre *de la Virginité*, de S. Augustin, traduit par l'oratorien Seguenot, ouvrage plein d'erreurs dangereuses, duquel Saint-Cyran avait fourni des notes. A quoi bon chercher au loin ce qui se trouve dans la connaissance de Richelieu et de Saint-Cyran. On connaît Richelieu et son absolutisme ; il ne pouvait souffrir que rien s'élevât contre l'autorité, ni dans l'Église, ni dans l'État ; on connaît Saint-Cyran et son humeur plus despotique encore et plus envahisseuse : c'étaient deux puissances rivales ; l'une devait céder à l'autre. Quand il l'eut jeté à Vincennes, Richelieu justifia ainsi sa conduite : « Si l'on avait emprisonné Luther et Calvin quand ils ont commencé à dogmatiser, on aurait épargné aux États bien des troubles. » Un jour, pressé par le futur grand Condé de mettre le prisonnier en liberté : « Vous ne savez donc pas, répondit-il, qu'il est plus dangereux que six armées. » — Dès que Saint-Cyran fut au donjon de Vincennes, on saisit tous ses papiers. On porta, paraît-il, la valeur de trente ou quarante volumes in-folio chez le chancelier Séguier ; il s'étonna qu'un homme put tant écrire. Saint-Cyran qui s'attendait à une saisie, avait brûlé déjà beaucoup de papiers, surtout des lettres ; malgré cette précaution, il redoutait encore beaucoup, dans son cachot, qu'on

Saint-Cyran  
à  
Vincennes.

trouvât contre lui quelque pièce accusatrice. Les archers en avaient assez saisi pour rendre plus que suspectes les doctrines de Saint-Cyran. Seize témoins furent interrogés, presque toutes les dépositions furent écrasantes. Dans une lettre à Vincent de Paul, Duverger avait parlé de quatre points ; on lui demanda quels ils étaient ; il ne s'en rappelait plus. Ne les trouverait-on pas dans les reproches que lui adressait l'abbé de Prières : plus d'Église depuis 600 ans ; l'Église présente n'est qu'une adultère ; le concile de Trente est un faux concile ; la cause de Calvin était bonne. A propos d'une lettre de la mère Anne de Lage, il paraissait aussi s'être mal exprimé sur l'usage des sacrements. Au sujet de la pénitence, il rejetait la confession des péchés véniels, disait l'absolution purement déclaratoire, et regardant la contrition parfaite comme absolument nécessaire, voulait qu'on différât indéfiniment l'absolution, jusqu'à ce que le pénitent prouvât qu'il avait cette contrition justificante par elle-même. Pour recevoir l'Eucharistie, il voulait qu'on fût en état de grâce, qu'on eût fait pénitence de ses péchés et qu'on ne fût attaché, ni par volonté, ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu. C'est ainsi que Saint-Cyran ramenait aux principes de la primitive Église. Les sectaires, pour couvrir leur patron, s'efforcèrent d'établir que S. Vincent de Paul l'avait honoré de son estime, bien qu'il le connût tel qu'il était. La conduite de Vincent de Paul à l'égard de Saint-Cyran a été l'un des points les plus débattus dans le procès de sa canonisation et l'un des plus victorieusement établis en son honneur. Dès qu'il connut le sectaire et put s'apercevoir de son opiniâtreté, il brisa avec lui sans aucun respect humain et dénonça à tous le venin de sa doctrine : *Sensit simul et exhorruit*, dit très bien la légende du Bréviaire.

139. Du donjon de Vincennes, Saint-Cyran continuait à diriger son parti. Sa tête était de celles qui chauffent plus à l'ombre qu'au soleil ; il écrivait une multitude de lettres, adressées presque toutes à des personnes de condition, soit que ce fut vrai, soit qu'il voulut par là se donner de l'importance (1). A ses nombreux visiteurs, il

(1) On a publié, à Paris, en 1698, *les lettres chrétiennes et spirituelles de messire Jean Duverger de Hauranne*, 2 gros volumes, petit in-8°, dédiés aux

annonçait la prochaine apparition d'un livre qu'il plaçait après S. Paul et S. Augustin et qu'il appelait « le livre de dévotion des derniers temps. » A peine l'*Augustinus* fut-il arrivé en France que Saint-Cyran voulut le lire ; il n'y souhaitait qu'une plus grande onction, pour soustraire le livre aux morsures de ses ennemis. Néanmoins il s'en fit le champion intrépide. Ayant appris que Richelieu songeait à le faire flétrir par la Sorbonne : « S'il fait cela, s'écria-t-il, nous lui ferons voir autre chose. » Une autre fois, il dit à Caumartin, évêque d'Amiens : « C'est un livre qui durera autant que l'Église ; quand le roi et le Pape se joindraient ensemble pour le ruiner, il est fait de telle sorte qu'ils n'en viendront jamais à bout. » Quand Habert se mit à prêcher contre : c'est le temps de parler, criait-il à Arnauld, qui venait de se mettre sous sa conduite. Deux mois après la mort de Richelieu, il sortit de prison, mais pas sans avoir signé une déclaration où il reconnaissait la suffisance de l'attrition avec le sacrement. Un peu plus tard, lorsqu'on lui remit la bulle d'Urbain VIII qui condamnait l'*Augustinus*, il eut, dit Lancelot, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 121) « peine à digérer ce procédé de la cour de Rome, qu'il savait fort bien distinguer de l'Église Romaine, ne put retenir son zèle pour la vérité et dit avec un certain mouvement intérieur, qui ne semblait venir que de Dieu : « Ils en font trop, il faudra leur montrer leur devoir. » Par où l'on peut juger, conclut Lancelot, de ce qu'il aurait fait, s'il avait vu ce qui est arrivé depuis. » Arnauld écrivit à sa place : il traita la bulle de molle, de subreptice et publia trois apologies de Jansénius. Ce fut une dernière joie pour Saint-Cyran, qui allait, après lui, laisser un si intrépide défenseur du jansénisme. Duverger eut encore le plaisir de voir, en 1643, paraître la *Fréquente communion*, qu'il avait inspirée et suscitée de son donjon de Vincennes ; puis il mourut le 11 octobre suivant. Comment mourut-il ? D'après Lancelot, il voulut recevoir tous les sacrements, de peur que ses ennemis ne l'accussassent d'être mort comme un huguenot, mais il paraît que la mort

archevêques et évêques de France. C'est un chef-d'œuvre du plus pur galimathias, simple, double et quelquefois triple. On y trouve des phrases d'une longueur inouïe, et sous une grande affectation de piété, tout le venin de Jansénius.

fut presque subite et qu'il ne put recevoir que l'extrême-onction. Un solitaire de Port-Royal, qui marchait avec des béquilles, n'en eut plus besoin après avoir touché le corps du défunt ; les témoins y virent un miracle. Le cœur fut donné à Arnauld d'Andilly ; les intestins furent unis à part pour être enterrés à Port-Royal de Paris ; sur les instances de Lemaistre, Lancelot coupa lui-même les deux mains, « ces mains, disait Lemaistre, toutes pures et toutes saintes, que le défunt avait si souvent levées vers Dieu, qui avaient écrit tant de vérités, et qui combattaient encore pour l'Église lorsque Dieu l'avait rappelé à lui. » Les médecins admirèrent la capacité du cerveau ; ils n'en avaient jamais vu un si grand pour la quantité, un si blanc pour la substance. Le reste du corps fut inhumé à S. Jacques-du-haut-Pas, dans le sanctuaire, au milieu d'un grand concours d'évêques. C'est un signe du temps.

140. En 1643, avait paru le livre de la *Fréquente communion*, dont voici l'origine. La marquise de Sablé, avant de passer aux jansénistes, se confessait aux Jésuites et communiait souvent. Anne de Rohan, princesse de Guéménée, s'adressait à Port-Royal et ne communiait jamais. Interrogée par son amie, la marquise lui envoya une espèce de consultation qu'elle avait demandée à son confesseur, le P. de Sesmaisons ; la princesse n'eût rien de plus pressé que de le dénoncer à ses directeurs. Ceux-ci, profitant d'une double indécatesse, voulurent rendre la dénonciation publique : l'ouvrage d'Arnauld fut l'acte d'accusation. Ce livre fut certainement composé sur des notes recueillies par Saint-Cyran dans sa prison de Vincennes. D'autres personnages du parti y mirent probablement la main. De sorte que cet ouvrage peut-être considéré, après l'*Augustinus*, comme un manifeste du parti, le résumé de sa doctrine en matière de sacrements. Arnauld, jeune encore, actif, prédestiné au rôle de fondateur du jansénisme, y mit son nom en vedette, comme un nom de guerre. Rien ne fut négligé pour que la machine fut redoutable : on la munit d'approbations d'évêques et on la lança contre la tradition de l'Église. Il est vrai que, pour surprendre l'approbation des évêques on avait présenté le livre sans préface ; le livre du reste dans l'ensemble avant toute définition de

Le livre  
contre la  
fréquente  
communion

l'Église, portait, affectait même les apparences de la piété. Or, dans la préface, Barcos, neveu et héritier de Duverger, avait exprimé formellement cette hérésie : S. Pierre et S. Paul sont les deux chefs de l'Église, qui n'en font qu'un. » C'était ruiner la monarchie pontificale et la constitution de l'Église. Barcos voulut justifier cette proposition par deux écrits : *La grandeur de l'Église romaine....* et *De l'autorité de S. Pierre et de S. Paul* ; il envoya à Rome deux docteurs pour la soutenir. L'intervention de Vincent de Paul et les écrits du docteur Lemaistre contrebarrèrent ses intrigues. Au mois de janvier de l'année suivante, la proposition des *deux chefs*, fut flétrie par le Saint-Siège apostolique.

Quant au livre *De la fréquente communion*, il prétendait exposer les sentiments des pères, des papes et des conciles, touchant l'usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, pour servir d'adresse aux personnes qui pensent sérieusement à se convertir à Dieu, aux pasteurs et aux confesseurs zélés pour le bien des âmes. L'*Augustinus*, avec ses trois volumes in-folio n'aurait jamais pu devenir populaire. Le réduire à des proportions plus maniables, vulgariser les principes connus des seuls initiés : tel était le dessein du livre. Abandonnant les sommets peu agréables de la théorie augustiniennne de la grâce et du libre arbitre, l'auteur se plaçait au cœur même de la vie chrétienne et reprenait, au point de vue sacramentel, l'accusation doctrinale et disciplinaire de Jansénius et Saint-Cyran contre l'Église. Arnauld l'accusait d'avoir déserté la tradition apostolique et de n'être plus qu'un époux infidèle. La comparant à un fleuve, « or, dit-il, comme on ne doit pas seulement considérer un fleuve dans une petite partie de ses eaux, ni un homme dans sa vieillesse, ni un jour dans son couchant, ni un royaume dans sa défaillance, ainsi nous ne devons pas seulement considérer l'Église en ce temps présent, qui est le temps de son altération et de sa vieillesse, de sa défaillance et de son couchant. » (Préface) Montrer que cette Église vieille et défaillante s'était laissé corrompre dans l'administration du sacrement de Pénitence, et qu'elle avait besoin d'être réformée sur ce point : tel était l'objectif d'Arnauld. L'auteur prétendait donc que c'était un abus, qui s'était glissé dans la

discipline, depuis les cinq ou six derniers siècles, de donner l'absolution sacramentelle après la confession et qu'il fallait la différer, selon l'usage des premiers siècles, jusqu'à ce que le pénitent se fut disposé par une peine proportionnelle au péché. Arnauld confondait la pénitence publique avec la confession privée. Par cette confusion il allait à peu près à la suppression du sacrement de pénitence. Après un pompeux étalage d'érudition, une interminable énumération de canons pénitentiaux, d'histoires contées à la janséniste, de textes patrologiques détachés de leur contexte, l'auteur concluait que le délai d'absolution, étant d'ordonnance divine et de tradition apostolique, était indispensable même dans un danger évident de mort, parce qu'il était essentiel au sacrement ; que l'absolution du prêtre n'était capable de communiquer au pénitent tout au plus que la grâce d'une réconciliation *extérieure* et que c'est la satisfaction canonique qui purifie l'âme. De là passant à la communion, il en détournait les chrétiens. Par un art perfide de citer et de grouper les textes, il paraissait établir, avec l'autorité des pères et des siècles primitifs, que la communion n'est permise qu'aux parfaits, qu'elle doit être longtemps attendue et justifiée par une privation qui est le plus grand hommage à Dieu. En apparence cette doctrine visait à entourer de respect la plus ineffable des miséricordes de Dieu, l'union du Christ à l'homme racheté. Dans le fait, elle tendait à préconiser l'abstention et l'éloignement de la table sainte en réprochant la pratique de l'Église qui pousse les fidèles à la communion fréquente. Communier souvent, d'après Arnauld, c'était une tentation du diable et une *luxure spirituelle*.

De déduction en déduction, après avoir divagué sur la Pénitence et l'Eucharistie, l'auteur venait à conclure :

1° Que le prêtre renferme en lui seul avec éminence toute l'Église.

2° Que les évêques sont les successeurs des apôtres et les héros de leur principauté céleste sur la terre ;

3° Que la principauté du Pape sur les évêques n'est pas de droit divin ;

4° Et enfin que S. Pierre et S. Paul sont les deux chefs de l'Église.

Par ce livre de la *Fréquente communion*, écrit par un jeune auteur, sous l'inspiration de Duvergier, mais avec une clarté, une précision dont son maître n'avait pas le secret, le jansénisme franchissait d'un seul bond l'enceinte de la Sorbonne, des universités et des académies théologiques ; il faisait son entrée dans le monde. L'éclat de son apparition, sous une forme française fut considérable. « Outre, dit le P. Rapin, qu'on avait encore rien vu de mieux écrit dans notre langue, il y paraissait quelque chose de l'esprit des premiers siècles, et, un caractère de sévérité pour la morale, qui ne déplait pas tout à fait au génie de notre nation, quoiqu'un peu libre dans ses manières. Un livre si bien écrit ne peut pas éblouir les yeux sans surprendre les esprits : il fut d'abord bien reçu de la plupart du monde, en ayant été répandu avec ostentation dans Paris et dans tout le royaume par les soins et par la diligence de ceux du parti, on peut dire que rien n'attirait tant de crédit et de sectateurs à la cabale, que cet ouvrage. » (1).

La condamnation d'un ouvrage si malheureux souffrit des difficultés. Le livre avait été revêtu de plusieurs approbations épiscopales. Parmi les approbateurs, les uns avaient été séduits par les artifices de Barcos et d'Arnauld ; les autres s'étaient laissé prendre à l'air de zèle et de piété ; deux ou trois avaient approuvé sans lire. Quelle que fût la valeur et la signification de ces approbations épiscopales, leurs auteurs écrivirent au Pape pour couvrir l'ouvrage. Pour ce motif, le jugement de Rome fut suspendu, mais repris après la mort des prélats. Quand Arnauld en fut informé, il écrivit à l'abbé de Vaucel, agent du parti à Rome : « Ils se feront plus de mal qu'à moi. » Rome passa outre ; la condamnation, projetée sous Innocent XI, fut portée en 1690, sous Alexandre VIII, qui condamna trente et une propositions, dont cinq d'Arnauld et deux relatives aux erreurs capitales sur la pénitence et la sainte communion.

141. Antoine Arnauld était le vingtième enfant du farouche ennemi des Jésuites. Élevé d'abord avec ses neveux, Le Maistre et Sacy, il termina sa philosophie au collège de Lisieux et s'appliqua

Ce qu'était  
Arnauld.

(1) RAPIN, *Mémoires*, t. I, p. 22.

au droit. Sa mère l'en détournant, il commença la théologie en Sorbonne. Saint-Cyran, le directeur de la famille, lui mit entre les mains les *Traité de la grâce* de S. Augustin et le jeune homme s'y prit si bien qu'il vit de lui-même la doctrine de Jansénius. En 1635, sa première thèse, où il attaqua de front la Sorbonne et le dogme catholique, fit scandale. Pour le faire entrer dans la société de Sorbonne, on passa sur les réglemens ; il entra en licence à Pâques en 1638. Ce cours dura deux années. Ce jeune homme qui, suivant l'expression de Sainte-Beuve, aimait le gouvernement parlementaire de la théologie, menait de front ses études de licence et l'enseignement de la philosophie au collège du Mans. Arnauld soutint magnifiquement ses quatre thèses et fut ordonné prêtre aux quatre-temps de septembre 1641. Le nouvel ordinand ne monta à l'autel que le jour de la Toussaint. A un mois et demi de là, il recevait le bonnet de docteur, et faisait serment de défendre, au prix de son sang, la vérité. La vérité, pour lui, c'était Jansénius. Deux ans plus tard, il faisait son entrée solennelle par le livre contre la fréquente communion. Le théologal de Paris, prêchant à Notre-Dame s'écriait hardiment : « Ce n'est plus aux hérétiques de Charenton que nous avons à faire, c'est un parti presque ruiné. C'est contre les enfants même de l'Église que nous avons à combattre, qui, comme des vipères, déchirent le sein de leur mère. » La voix du théologal ne fut pas entendue. Arnauld seul trouvait faveur comme autrefois Luther ; il avait comme Luther, le feu et la faconde.

142. Le succès d'Arnauld fut énorme : le dernier dimanche d'août, le P. Nouet, auteur de célèbres *Méditations*, montait dans la chaire de Saint-Louis et criait : au loup ! Il dénonçait des nouveautés capables de renverser l'Église ; il traitait l'auteur de fantastique, de mélancolique, lunatique, scorpion et serpent ayant une langue à trois pointes. Le fameux coadjuteur, Retz, lui fit interdire la chaire et le condamna à une amende honorable. Cette esclandre ne fit qu'entraîner davantage l'opinion. Les éditions se succédèrent avec une rapidité inouïe, bientôt la France fut inondée. « C'est en vain, dirent les *Mémoires*, que la prédication du P. Nouet découvrit tout le poison d'un si pernicieux livre, tout caché qu'il était

sous les fleurs les plus exquisés de l'éloquence. » On ne parlait plus que de la *Fréquente communion*. « La division se mit dans les familles, continuent les *Mémoires* ; les enfants commencèrent à disputer contre leurs pères, les femmes contre leurs maris, les pénitents contre leurs confesseurs quand ils leur refusaient l'absolution. On appelait excommuniés dans le public ceux qu'on retranchait de la communion. Le scandale qui croissait tous les jours alla jusque là, qu'on vit profaner ce qu'il y a de plus saint et de plus inviolable dans le secret de la confession, et il se trouva même, à l'occasion d'une conduite si nouvelle, des maris pour aller observer leurs femmes jusque dans le sacré tribunal de la Pénitence (1) ». De bons esprits tentèrent de s'opposer à la vogue du livre ; on se moqua d'eux, comme du P. Nouet. Pourtant, ce n'était pas des gens de mince importance. Le prince de Condé fit imprimer ses *Remarques chrétiennes et catholiques*, sur le livre en vogue. En mourant, il recommandait à la reine de prémunir la France contre cette séduction. Le chancelier Séguier retirait à l'imprimeur le privilège général, dont celui-ci avait usé pour publier le manifeste. Le premier président Molé, d'abord favorable au parti, déclara qu'il ne voulait pas en entendre parler. De grands théologiens, tels que Lombard, Raconis, Petau, réfutaient le livre. Boileau se railait de leur style suranné, comme si, dans une controverse théologique, il était nécessaire de parler le langage d'un académicien pour avoir raison. Toutes ces digues étaient impuissantes. Les rieurs s'étaient rangés du côté des jansénistes, et Balzac, pour lors l'arbitre du goût en France, se prononçait magistralement : « Quoi que j'aie besoin plus qu'homme du monde de douceur et d'indulgence, en cette occasion, je suis pour celui qui me menace contre ceux qui ne me promettent que de la rosée. » Et la galerie d'applaudir ! Or, la galerie, à ce moment, c'était toute la France. En effet, le carême arriva. A Paris et en province, les prédicateurs traitèrent la grande question du moment. La mêlée s'agrandit et s'envenima. A Marseille, comme à Amiens et à Toulouse, « on pensa, dit la chronique, en venir aux mains et se cantonner en diversité

(1) RAPIN, *Mémoires*, t. I, p. 33.

de ses opinions ». Dans cette conflagration générale, les femmes se distinguèrent par leur empressement à se ranger et à combattre sous la bannière de Jansénius. » (1)

La  
résistance.

143. Mais que faisaient donc alors Bossuet, Vincent de Paul, Olier, la Sorbonne, l'épiscopat ? — Bossuet fulminait contre les nouveaux docteurs « qui tiennent les consciences captives, sous des rigueurs extrêmes ; ils ne peuvent supporter aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes... Ils trouvent partout des crimes nouveaux et accablent la faiblesse humaine, en ajoutant au joug que Dieu impose. » La voix de Bossuet se perdait en l'air et Arnauld se riait de l'aigle. — L'humble Vincent de Paul donnait une leçon de modestie au superbe auteur de la *Fréquente communion* : « Peut-on ne s'apercevoir, disait-il, que les dispositions qu'exige ce jeune docteur pour la réception des saints mystères sont si hautes, si éloignées de la faiblesse humaine, qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse s'en flatter ? Si, comme il le soutient sans aucun adoucissement, il n'est permis de communier qu'à ceux qui sont entièrement purifiés des images de la vie, poussés par un amour divin pur et sans mélange, qui sont parfaitement unis à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables, peut-on se dispenser de dire avec lui, que ceux qui, selon les pratiques de l'Église, communient avec les dispositions ordinaires, sont des chiens et des antéchrists ?... Non, ajoutait-t-il finement et avec une légère pointe d'ironie, la seule qui ait été relevée dans la correspondance de S. Vincent de Paul, non, avec de tels principes, il n'appartient plus de communier qu'à l'auteur, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un S. Paul en serait effrayé, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois dans son apologie qu'il dit la messe tous les jours. » C'était le langage du bon sens ; il ne fut pas plus écouté que le langage du génie. — Quant à Olier, au père de Condren, et à tous les vrais maîtres d'alors dans la vie spirituelle, ils apportaient dans la direction des âmes cette charité « sévère sans rigueur et douce sans flatterie » dont S. François de Sales, venait de donner de si beaux

(1) MGR RICARD, *Les premiers jansénistes et Port-Royal*, p. 86.

exemples et de si belles leçons. On les tournait en dérision, et madame de Sablé quittait le confessionnal du P. de Sesmaisons, pour diriger le bataillon coiffé des *Mères de la grâce* vers les grilles des messieurs du jansénisme. La *Fréquente communion* avait détrôné l'*Introduction à la vie dévote*. La Sorbonne se divisait ; l'épiscopat se divisait aussi et, par une partie de ses membres, donnait l'exemple de la défection. Vingt-huit évêques marchent dès lors sous les drapeaux de ce jeune docteur qui ruine leur autorité et la religion tout entière, et cela parce que cet écrivain présomptueux a, su leur plaisir, en ruinant l'autorité du Pape et l'ascendant des religieux, trop justement à craindre pour des prélats trop peu exemplaires. Après cette défaillance de l'épiscopat, il n'est pas surprenant que l'ouvrage triomphe dans le public. « Que ce livre est sage et éloquent, s'écrie Balzac. Il me paraît si fort et si solide que je ne pense pas que tout ce qu'il y a de machines dans la société puisse en égratigner une ligne. » (1)

144. Il y eut, à ce succès, plusieurs causes. Arnauld réussit :

Causes de succès.

1° Parce que la cour, la régente surtout n'était pas favorable au jansénisme. Ce devint une manière d'opposition, un genre d'indépendance que d'exalter une doctrine que l'autorité n'aimait pas. Or, en France, qui ne pense pas comme le gouvernement est toujours sûr de quelque succès.

2° Les beaux esprits trouvèrent une nouvelle satisfaction, à se lancer dans l'examen de questions si hautes : la grâce, le libre arbitre, l'église, la primauté pontificale, l'épiscopat, la pratique sacramentelle et disciplinaire, etc. Ce fut une autre forme de genre précieux, une continuation de la vanité des importants. L'hôtel Rambouillet, la cabale des importants se continuaient dans les salons et dans les cercles jansénistes. C'était de bon ton, et la mode s'en mêla.

3° Puis il faut l'avouer, le jansénisme se donna habilement l'air d'être une réclamation indignée, une proclamation contre les mœurs faciles du siècle. Les uns de bonne foi, — je ne parle pas des meneurs ; pour ceux-la, l'histoire intime de leurs agissements défend d'admettre cette bonne foi ; je parle de la foule, — s'y

(1) Lettre à Chapelain du 19 novembre 1643.

jetèrent comme dans une réforme d'autant plus nécessaire que le dérèglement était plus coupable. Les autres sans se réformer eux-mêmes, crurent se faire honneur en rendant hommage à une rigidité qu'ils ne prétendaient pas égaler. Ainsi voit-on souvent, dans une réunion mêlée, des libertins, connus par leurs désordres personnels, se prononcer hautement pour la morale.

4° Le jansénisme donnait un prétexte religieux à l'omission des pratiques religieuses. Il ouvrait un refuge honnête à la négligence ou à l'incrédulité. Dans un siècle où personne ne pouvait répudier ouvertement le christianisme, c'était une ressource commode que de se couvrir de son nom pour s'affranchir de ses lois. Il y a un mot charmant de Sainte-Beuve, et je le recueille avec bonheur : « il dut y avoir dit-il alors et depuis, des gens du monde qui ne se piquèrent d'être jansénistes qu'en un point : la sobriété et l'abstinence des sacrements. » Une femme de grand esprit, madame de Choisy, écrivant à son amie la comtesse de Mauve, une des rares femmes du dix-septième siècle qui eurent le courage de se prononcer contre Arnauld, le disait, avec autant de pittoresque que de vérité : « Voyons s'il est juste qu'un particulier, sans bref du Pape, sans caractère d'évêque ni de curé, se mêle d'écrire incessamment pour réformer la religion, et exciter par ce procédé là, des embarras dans les esprits, qui ne font autre effet que celui de faire des libertins et des impies, j'en parle comme savante, voyant combien les courtisans et les mondains sont détraqués depuis ces propositions de la grâce, disant à tous moments : — hé ! qu'importe-t-il comme l'on fait puisque si nous avons la grâce nous serons sauvés, et si nous ne l'avons point, nous serons perdus ? Et depuis ils concluent par dire : — tout cela sont fariboles. Voyez comme ils s'étranglent *trétous*. Les uns soutiennent une chose, les autres une autre. Avant toutes ces questions-ci, quand Pâques arrivait, ils étaient étonnés comme des fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et ayant grands scrupules. Présentement, ils sont gaillards, et ne songent plus à se confesser, disant : — ce qui est écrit est écrit. — Voilà, concluait la spirituelle épistolière, voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. »

5° Mais le grand levier d'action d'Arnauld, je l'ai dit déjà, et je vais essayer de le montrer ce fut l'action des femmes.

On pourrait intituler le développement de cette cinquième et déterminante cause de son immense succès : « le chapitre des nouvelles précieuses ridicules et des femmes savantes de la grâce. »

En effet, on ne parlait plus que de S. Augustin dans les ruelles. Les dames du grand monde se rangèrent aisément du côté des nouveaux docteurs parce qu'elles y étaient considérées et qu'on y affichait une grande déférence pour leurs sentiments. Celles surtout qui, après une jeunesse peu régulière, recherchaient la réputation de pieuses dans un âge plus avancé, étaient les plus zélées et les plus ardentes. D'ailleurs, la dévotion austère devenait à la mode, et, pour se faire remarquer, mettant en pratique les ridicules conseils de leurs sévères directeurs, ces philothées de l'école nouvelle commencèrent à prendre des collerettes et des manches. La réforme eut du succès. On les appela les *manches à la janséniste*.

La dévotion n'était pas le seul mobile de cet engagement. Les dames qui se piquaient d'esprit étaient charmées de parler, d'un air décisif de la doctrine de Molina et de celle de S. Augustin ; de s'enfoncer dans les abîmes les plus profonds de la prédestination ; de citer l'histoire des semi-pélagiens, le concile d'Arles, le second concile d'Orange : elles se persuadaient qu'il ne fallait que devenir jansénistes pour devenir savantes. Ces savantes firent les docteurs.

145. Nous devons citer ici quelques unes des femmes qui furent les mères de la nouvelle secte, les matriarches du jansénisme. La première en évidence fut une Rohan, princesse de Guéméné. Saint-Evremond, qui est une mauvaise langue, dit que la dévotion fut le dernier de ses amours ; elle n'avait pas rompu avec ses amours, en embrassant la nouvelle dévotion. Malgré ses rechutes, les jansénistes eurent pour elle de grands égards : elle contribuait largement aux frais du parti, prévenait la reine en faveur des nouvelles opinions et usait de son influence sur le coadjuteur pour arrêter les condamnations de l'archevêque ou lever les interdits. Madame du

Les  
matriarches

Plessis-Génégaud représentait les mécontents de l'opposition politique. Son mari travaillait à renverser Mazarin. Comme elle était jeune, spirituelle, très accueillante, son hôtel de Nevers au bout du pont neuf devint un des théâtres où l'on débitait avec le plus d'éclat le nouvel évangile. Madame de Sablé s'était retirée dans les dépendances de Port-Royal où elle menait une vie fort douce ; elle s'occupait de son salut, mais sans négliger le soin de sa précieuse santé, le goût de toutes les délicatesses, y compris la friandise. Pour attirer du crédit à la secte, elle avait fait, de son appartement un autre hôtel de Rambouillet, bel esprit, galant et dévot. La bonne chère était son moyen d'action : elle pensait les penseurs jansénistes et en faisait de solides pansards : ce qui faisait dire que le diable banni de sa chambre, s'était réfugié dans sa cuisine. Madame de Longueville, l'héroïne de la Fronde, mit son ardeur belliqueuse au service du parti. Au coin de son feu avec Mademoiselle des Vertus, elle passait son temps à gémir sur les désordres du siècle et les malheurs de l'Église, médisant de tout le monde par principe de réforme. En public, elle gagnait les dames de la Cour et attirait dans les rangs de la secte un grand nombre de prélats. Quand elle ne pouvait avoir les évêques, elle ameutait contre eux les chapitres, les collégiales, les abbayes et les prieurés de leurs diocèses. C'était le boute-feu de toutes les séditions ecclésiastiques. On peut encore citer, parmi les ménagères d'Arnauld ; madame de Luynes, la marquise de Sévigné et la marquise de Liancourt. Ces dames forment le bataillon en jupes du jansénisme ; on ne peut pas sérieusement les appeler des amazones.

146. Aux belles dames, qui furent les diaconesses du jansénisme les matriarches de l'hérésie, il faut joindre les patriarches, gens d'église, séduits ou corrompus, qui se mirent au service de la même cause. Il ne serait pas juste d'inscrire, parmi ces sectaires, les vingt-huit évêques approbateurs de la *Fréquente communion* ; ils ne serait pas juste non plus de croire qu'ils ne firent pas, dans une certaine mesure, les affaires du parti. Ce sont les honnêtes gens, entraînés, qui aident toujours le plus en ces rencontres. Le premier archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, était, si l'on en croit

son neveu, un homme bas, négligent, incapable, scandaleux dans ses mœurs. Le jansénisme naquit, grandit, éclata naturellement sous un tel pasteur. Contre l'hérésie grandissante, il ne fit pas entendre un cri et ne se montra un peu que contre ceux qui l'attaquaient. Il s'agissait pour la secte, de mettre la main sur son siège ; elle en vint à bout en choisissant, pour coadjuteur, Paul de Gondi et, en 1644, elle agrandit ses conquêtes, en faisant donner, pour coadjuteur à l'archevêque de Sens, Henri de Gondrin de Pardaillan. Gondrin, dévoué aux intérêts du parti, se prêtait, pour lui complaire, aux plus affreux abus de l'autorité épiscopale, à la condition que cette sévérité à l'égard des prêtres et des fidèles, non jansénistes, lui serait tenue en compte au profit du débordement de ses mœurs. Quant à Retz, l'adversaire de Mazarin, nous le connaissons ; c'était un cynique, mais écrivain, orateur, tribun homme d'action et de coup de main, il fut l'Athanase du jansénisme. Sous un tel archevêque, les curés de Paris, à l'ordinaire en fond de complaisance pour le pouvoir, ne devaient pas se montrer trop rebelles aux obsessions jansénistes. Le premier qui fléchit fut Duhamel curé de Saint-Merry. On l'avait fait venir du diocèse de Sens où il s'était distingué par toutes sortes d'extravagances. « Duhamel, dit l'abbé Fuzet, était prédicateur et charlatan, humble et évaporé, décisif et patelin, baisant tout le monde et n'aimant personne, de toutes les parties de dévotion et de toutes les intrigues. » La chaire de Saint-Merry devint comme le premier écho des antres de la secte, où l'on faisait retentir le bruit de la trompette du nouvel évangile par la bouche de cet apôtre. Duhamel exerça bientôt un véritable empire sur tous ses paroissiens, mais il régna encore plus sur les femmes que sur les hommes : il faisait faire à ses pénitentes une confession générale, et il devenait ainsi le maître de celles qu'il dirigeait, par cet attachement « d'où elles ne reviennent point, observe finement le P. Rapin, quand une fois elles se sont livrées à un directeur par une confiance si générale de leur personne, et par une déclaration de toute leur vie ». Par ses accointances avec les dames, le Chrysostôme de Saint-Merry excellait surtout à la conquête de la Toison-d'or. A côté de

Duhamel et dans les mêmes sentiments, il faut citer Antoine de Bréda, curé de Saint-André ; Mazure, curé de Saint-Paul ; Merlin, curé de Saint-Eustache ; Rousse, curé de Saint-Roch et Grenet, curé de Saint-Benoit. Ces curés se réunissaient de temps en temps à table, trait-d'union de la Pentecôte janséniste ; Gondrin y venait quelquefois et pour préparer un met dont il entendait le conditionnement, il apportait du poivre dans sa croix pectorale. Petit à petit ces curés formèrent une espèce de corps avec un syndic, eurent leurs jours de réunion, dressèrent des statuts, servirent indirectement le jansénisme et donnèrent l'exemple aux autres curés du royaume.

« On commença, dit Mgr Ricard, à faire partout de grands éloges de la hiérarchie et à ne prôner que les hiérarches. On appelait de ce beau nom ceux qui s'attachaient à leur paroisse et suivaient la direction de leur curé. Et, comme on n'approuvait dans la cabale que la dévotion de la paroisse et la direction des curés, parce qu'on voulait leur donner du crédit et les attirer, cette fantaisie devint alors tellement à la mode que, jusque dans les compagnies les plus libres de toute attache janséniste, on se moquait des dames qui se confessaient à des réguliers, comme n'étant pas de la hiérarchie. » (*Op. cit.*, p. 169.)

Les forces  
du parti.

147. « La bénédiction extraordinaire que Dieu répandit sur le livre de la *Fréquente communion*, dit Du Fossé, se fit sentir par la conversion et la retraite d'un grand nombre de personnes qui renoncèrent au monde pour se confiner dans la solitude. On vit arriver de diverses provinces des gens de différentes professions, qui, semblables à des mariniens qui ayant fait naufrage sur mer, venaient en grand nombre aborder au port, où la main puissante et miséricordieuse de Dieu les conduisait (1). » Parmi ces convertis, il faut citer d'abord les recrues faites dans la capitale :

1° Les jansénistes sont à peu près maîtres de la Sorbonne. Le richérisme leur a préparé les voies. Plus d'un docteur était resté disciple de Richer, ce vrai père du gallicanisme et le fondateur du semi-calvinisme. Dans leurs leçons, ils faisaient volontiers des réflexions odieuses contre le Pape et le combattaient, sans le ména-

(1) *Mémoires*, p. 64.

ger, en toute occasion. Ce fut bien pis, lorsque le syndic Hallier, par aversion pour les réguliers, se fut joint aux richéristes et à tous ceux que l'*Aurélius* de Saint-Cyran avait révoltés contre le Saint-Siège. Or, tous ces adversaires de la chaire apostolique, coulaient, presque sans le voir, au jansénisme. Joint que la jeunesse, toujours alliée de l'indiscipline, allait en masse à leurs sentiments.

2° Au Parlement, c'était pis encore. Le comte de Maistre en a tiré l'exacte photographie. « Protestant dans le seizième siècle, frondeur et janséniste dans le dix-septième siècle, philosophe enfin et républicain dans les dernières années de sa vie, trop souvent le Parlement s'est montré en contradiction avec les véritables maximes de l'État. » « Le germe calviniste, dit encore le célèbre penseur, nourri dans ce grand corps, devint bien plus dangereux lorsque son essence changea de nom et s'appela *jansénisme*. Alors les consciences étaient mises à l'aise par une hérésie qui disait : Je n'existe pas ! Le venin atteignit même ces grands noms de la magistrature que les nations étrangères pouvaient envier à la France. Alors toutes les erreurs, même les erreurs ennemies entre elles, étant toujours d'accord contre la vérité, la nouvelle philosophie dans les parlements s'allia au jansénisme contre Rome. Alors le Parlement devint en totalité un corps véritablement anticatholique, et tel que, sans l'instinct royal de la maison de Bourbon et sans l'influence aristocratique du clergé (il n'y en avait plus d'autre), la France eût été conduite infailliblement à un schisme absolu. » Voltaire lui-même s'indigne de cette tendance antinationale des parlements, et il finit par traiter fort cavalièrement « ces pédants absurdes, insolents et sanguinaires, ces bourgeois tuteurs des rois. » Enfin, c'est un membre du comité de salut public qui écrira l'épithète, quand il s'écriera : « Le Parlement ferait mieux de se souvenir et de faire oublier aux autres, s'il est possible, que c'est lui qui a jeté le brandon de discorde (1). » Le Parlement, qui avait créé le richérisme, devait sourire au jansénisme naissant. On vit dès le début, Mathieu Molé, premier président, devenir le confident et se prêter à être le vrai libérateur de Saint-Cyran. L'avocat général

(1) J. DE MAISTRE, *De l'Église gallicane*, 1<sup>re</sup> partie, chap. IV.

Jérôme Bignon, jadis fort lié avec Fra Paolo, le pamphlétaire du concile de Trente, fait à présent élever son fils par la secte.

3° Avec la Sorbonne et les parlements, le parti gagnait les ordres religieux. Depuis longtemps, il avait les sympathies de l'Oratoire. C'est chez les Chartreux qu'il tenait des rendez-vous : ces austères cénobites s'étaient laissés prendre par l'apparence des austérités. Peu à peu, le jansénisme s'était infiltré à Sainte-Geneviève. Les autres congrégations religieuses, sauf les Jésuites et les Sulpiciens, étaient toutes, plus ou moins, sur la voie du précipice, où, à la fin du siècle, Fénelon nous les montrera tombées. La vérité comptait alors peu de tenants : ce n'était pas l'ère des martyrs, sauf pour le service de l'erreur, et encore avait-on mis le martyr au plus bas prix.

Les  
solitaires.

148. Saint-Cyran, sur le lit de mort, avait dit à son médecin : « Allez, dites aux jésuites qu'ils n'ont que faire de désirer ma mort, et qu'ils n'y gagneront rien, parce que je leur laisserai peut-être une douzaine de personnes après moi, qui leur feront plus de peine que moi. » Saint-Cyran faisait allusion à ces solitaires dont Du Fossé a déjà célébré la conversion. Ces solitaires étaient des gens du monde qui venaient, à Port-Royal, se mettre sous la direction des Mères Agnès et Angélique Arnauld. Le premier fut un de leurs neveux, l'avocat Lemaistre. Célèbre au barreau, à la veille d'épouser une de ses cousines, il s'était laissé ébranler par Saint-Cyran et vint se réfugier, près de Port-Royal, comme un nouveau Paul ermite, dans une cabane en planches de sapin. Son frère, Lemaistre de Philipsbourg, ainsi nommé parce qu'il s'était distingué au siège de cette ville, vint rejoindre son frère dans sa cabane, pour y faire pénitence. Le troisième solitaire fut Claude Lancelot, le futur auteur du *Jardin des racines grecques*, un vrai jardin janséniste où l'on ne voit ni fleurs, ni verdure et dont les fruits sont cachés sous terre. Saint-Cyran l'avait endoctriné d'autant plus facilement que Lancelot était plus candide. A côté de ces trois pierres fondamentales du quartier général des sectaires, nous n'avons plus à citer Arnauld, recruté comme les précédents et réservé à un rôle plus belliqueux ; mais nous devons indiquer Nicole et Lemaistre de

Sacy. Sacy avait une âme douce, qu'on gagnait avec un compliment ; du reste, nulle couleur, nulle flamme, un ton uniforme, mais ferme et entêté, comme tous les esprits médiocres. On lui doit une traduction de la Bible, qui, malgré son origine hérétique et ses défauts de tous genres, n'a pas, à beaucoup près, perdu toute considération. Pierre Nicole, né à Chartres, en 1625, était une âme d'une incroyable faiblesse : il tremblait toujours. Malgré cette timidité extraordinaire, Arnauld le prit pour second et en fit d'autant mieux ce qu'il voulut. On doit à Nicole, avec ses *Lettres sur l'hérésie* imaginaire et une foule de publications pour la défense de la secte, un concours à la *Perpétuité de la foi*, qu'achevèrent Arnauld et Renaudot ; et les *Essais de morale* que tout le monde connaît, mais qu'on ne lit plus. Les *Essais de Morale* de Nicole, l'*Année chrétienne*, de Letourneur, et la *Doctrine chrétienne* de Mésenguy, furent longtemps parmi nous, sous d'autres titres, les chevaux de rechange des bibliothèques ecclésiastiques : il était difficile de plus mal choisir.

A ces ouvriers de la première heure vinrent s'adjoindre une foule d'autres adhérents ; leur nombre obligea d'en écouler une colonie à Port-Royal des Champs. Besoigne, l'historien janséniste, à célébré longuement leurs vertus. Nous nous contenterons de les citer, savoir : Arnauld de Luzancy, fils d'Arnauld d'Andilly ; Victor Pallu, médecin ; Pierre Mangellin, chanoine de Beauvais ; Wallon de Beaupuy, élève d'Arnauld en Sorbonne ; Litolphe de Suzarre, évêque de Bazas ; François Jackin, gentilhomme anglais ; Raphaël Moreau, chirurgien ; d'Epinois Saint-Ange ; Pertuis de la Rivière, cousin germain de Saint-Simon ; le Secq et de Portes, jeunes officiers ; le chevalier de la Petitière, grand duelliste ; Antoine Giroust et Charles Duchemin, prêtres ; François Bouilli, chanoine d'Abbeville ; Hamon, médecin ; De Gué de Bagnols et de Bernière, anges temporels, procureurs généraux de Port-Royal. Tout le monde sait que les jansénistes avaient su s'attirer encore les sympathies de Boileau, de Racine et de Pascal.

Ces solitaires servaient à trois fins : 1° ces messieurs étaient les serviteurs de ces dames de Port-Royal, chambellans du rigorisme,

cordonniers, menuisiers, jardiniers, etc. ; 2° ils faisaient le service des petites écoles et, en qualités d'instituteurs, recrutaient à la secte les petits enfants ; 3° ils s'occupaient d'études et publiaient des ouvrages qui ne furent pas tous consacrés à l'étroite et ingrate défense de Jansénius, de Saint-Cyran et d'Antoine Arnauld.

Les  
cachettes  
d'Arnauld.

149. Ces prospérités de la secte eurent un retour : c'est un intermède réjouissant et caractéristique. Un beau matin, un estafier de la cour frappe à la porte du grand docteur de la secte et produit un ordre de la reine-mère, enjoignant à Arnauld et à Barcos d'aller à Rome pour y rendre compte de leur doctrine. Ces messieurs avaient huit jours pour faire leurs préparatifs et partir. L'ordre était habile ; il était orthodoxe et conforme aux principes catholiques. Mais Arnauld était plus habile que la reine et que Mazarin, son conseiller. Tout fut mis en mouvement, et, en quelques heures, l'ordre royal devint l'évènement du jour. Ce fut une vraie procession vers le Louvre. Anne d'Autriche dut subir la série de remontrances qu'Arnauld lui fit adresser. Défilèrent dans ce but devant Sa Majesté, successivement et sans interruption, le Parlement, le clergé, l'Université, la Faculté de théologie, la maison de Sorbonne.

Le même jour, 14 mars 1644, Arnauld, plus effrayé qu'il n'en voulait avoir l'air, remettait entre les mains des prélats qui s'étaient constitués ses patrons, la déclaration suivante. Le lecteur en admirera la sincérité et le courage :

« Comme je puis jurer solennellement devant Dieu, qui est la vérité même, que je n'ai composé le livre de la *Fréquente communion* que par le seul amour de la vérité et le désir du salut des âmes, je puis protester aussi, devant sa divine majesté, par le seul mouvement *libre et volontaire* de ma conscience, que je le soumets du fond de mon âme, ainsi que je l'ai toujours soumis, au jugement de l'Église romaine, de notre saint père le Pape, que je vénère avec tous les fidèles, comme le souverain vicaire de Jésus-Christ en terre, et auquel, en cette qualité, je remets de tout mon cœur, et ce qui concerne ma personne et ce qui regarde mes sentiments ; de tous les évêques catholiques que je respecte comme

mes Pères ; de Mgr l'illustrissime archevêque de Paris, à qui je rendrai toujours en toutes choses l'obéissance que je lui ai vouée publiquement ; de la Faculté de théologie que j'honore comme une mère, et pour qui j'aurai toute ma vie un très humble respect et une très ardente affection. Et comme j'espère, avec la grâce de Dieu, que ni le désir des biens, ni la crainte des maux temporels, ne m'empêcheront jamais de défendre la vérité ; aussi, l'amour opiniâtre de mes propres sentiments ne me fera jamais oublier ou blesser en la moindre chose l'obéissance et la soumission parfaite que je dois et que je veux toujours rendre à l'Église, dont je reconnais et révère la puissance et l'autorité, qui est celle de Jésus-Christ même, comme étant une et également inviolable dans la succession de tous ses pasteurs et de tous ses conciles, depuis le premier siècle jusqu'au siècle présent, et depuis aujourd'hui jusqu'à la fin du monde. — Fait à Paris, le 14<sup>e</sup> jour de mars 1644.— Antoine ARNAULD. »

Malgré cette déclaration, l'ordre de partir fut maintenu. Arnauld d'Andilly, la duchesse de Longueville, Chavigni, Bignon et autres étaient d'avis qu'Arnauld et Barcos devaient se rendre à Rome et défendre courageusement, sinon fortement, les doctrines de la secte ; Barcos et Arnauld prirent un autre parti : ils s'éclipsèrent. Alors commence cette odyssée des petites cachettes du grand Arnauld ; pendant vingt-cinq ans, Arnauld va rôder de cachette en cachette ; c'est dans les ténèbres qu'il conduira ses machinations, et ne reparaitra plus au grand jour qu'à la paix Clémentine.

150. Malgré l'éclipse totale d'Arnauld, la secte ne cessait pas de se répandre. La province fut bientôt envahie de toute part. Les séductions s'y exercent plus aisément qu'à Paris ; les esprits s'y défendent moins bien ; souvent ils estiment à gloriole de partager l'opinion de Paris. La secte grandit également en Belgique, première source du mal ; en Lorraine, sur le Rhin, à la cour d'Espagne et jusqu'en Pologne. Enfin, l'argent abondait entre les mains de la cabale. On y soignait, avec une sollicitude toute spéciale, ce nerf de la guerre et de l'hérésie. Le génie des recettes y atteignait une grande perfection. Cela s'appelait la *Botte à Pérette*, si célèbre

En  
province.

depuis : fraîche née, elle pouvait déjà tenir tête au trésor royal. « L'abondance, disent les *Mémoires*, y vint de divers endroits, d'où on fit un fonds propre à fournir à toutes les dépenses que pouvait demander le vaste projet qu'on s'y proposait. » Princesses, marquises, bourgeoises, vivantes, mourantes, se dépouillaient pour le diable avec un entrain qu'elles n'auraient pas mis pour le bon Dieu. Dans ces conditions merveilleuses, le jansénisme rêvait la conquête des cent trente-cinq évêchés de France, comme autrefois le donatisme avait fait la conquête des quatre cents sièges d'Afrique. L'ambition de l'épiscopat était un piège ; la secte y eut recours : elle annonça que la curée était ouverte et que les premiers arrivés seraient les premiers pourvus. « On assurait hardiment, dit le P. Rapin, que, dans six ans, on serait maître de tous les évêchés, pour les distribuer à ceux qui suivaient la nouvelle doctrine. » Mais il fallait gagner la cour, sans laquelle, les meneurs le sentaient bien, on n'aboutirait pas, sous un régime dont le premier article était l'union de l'Église et de l'État.

Forces  
contraires.

151. « La reine, disait le cardinal Mazarin, est admirable dans l'affaire des jansénistes. Quand on en parle en général, elle veut qu'on les extermine tous ; mais quand on lui propose de pendre quelques-uns d'entre eux et qu'il faut commencer par M. d'Andilly, ou quelque autre, elle s'écrie aussitôt qu'ils sont trop gens de bien et trop amis du roi. » La régente était entre deux courants. D'un côté, sa conscience et sa foi, le clergé, les jésuites, la France et la cour de Rome l'excitaient à réprimer le mal. De l'autre, tous les ennemis de Rome, le Parlement, quelques évêques, quelques Sorbonnistes, quelques grandes dames lui faisaient goûter, sinon les doctrines, du moins les manières et les vertus, fort célébrées des Jansénistes. Fille d'Ève, elle se plaisait à jouer avec le serpent. D'Andilly, qui en remplissait le rôle, lui offrait volontiers les fruits de ses jardins. L'ombre des espaliers de Pomponne couvrira le docteur Arnauld dans toutes ses cachettes ; on le cherchera toujours avec l'intention de ne jamais le trouver.

Il ne faudrait pas croire, au surplus, que l'orthodoxie laissa carte blanche au Jansénisme. Le théologal de Paris, Habert, mar-

che sur les traces du grand Condé. Le fondateur de la congrégation de la Mission, Vincent de Paul et le fondateur de Saint-Sulpice, Olier, secondent un si beau zèle. L'ami de S. François de Sales, si compromis à Bourg-Fontaine, et si violent ennemi des Jésuites, entre pourtant dans la lice, avec trois écrits intitulés : 1° *Apostille sur le livre de la Tradition de l'Église du sieur Arnauld* ; — 2° *Du rare et fréquent usage de l'Eucharistie* ; — 3° *Usage de la Pénitence et de l'Eucharistie*. Le P. Bourgoing, général de l'Oratoire, publie une *Déclaration présentée à la reine par le père général de l'Oratoire, au nom de la congrégation, sur quelques points touchant la Pénitence*. Un ecclésiastique, fort célèbre alors dans Paris par quantité d'actions d'une dévotion très éclairée, et dont Abelly doit écrire la vie, Renard, publie le *Juge sans intérêt sur le livre de la Fréquente communion* et les *Maximes tirées de la doctrine des conciles et des Pères, opposées à celles du livre de la Fréquente communion*. Un autre prêtre, nommé Invernoi, publie un bon travail intitulé : *De la réitération du sacrement de Pénitence*. Un anonyme publie la : *Conformité des principes du livre de la Fréquente communion avec ceux de Marc-Antoine de Dominis archevêque schismatique*. Raconis, évêque de Lavaur, qui aura la gloire d'être pour cela moqué par Boileau, publie deux gros volumes : *Examen et jugement du livre de la Fréquente communion fait contre la fréquente communion et publié sous le nom du sieur Arnauld, docteur de Sorbonne*. Launoy lui-même se croit obligé de combattre Arnauld par un écrit intitulé : *L'esprit du concile de Trente touchant la satisfaction dans le sacrement de pénitence*. Le savant P. Petau dans un grand traité historique de la Pénitence, divisé en huit livres, accable Arnauld du poids de son érudition. Deux autres écrits attribués aux Jésuites vont déchirer tous les voiles du complot hérétique et jeter les derniers cris d'alarme. Le premier intitulé : *Remarques judicieuses sur le livre de la Fréquente communion*, observe que « les ancêtres de M. Arnauld étaient de la religion prétendue réformée, et qu'on ne devait pas souffrir qu'un jeune docteur, né de tels parents, écrivit contre une doctrine et une pratique reçues partout dans l'Église. » Le second, attribué au P. Séguin, frère du premier

médecin de la reine, et intitulé : *Sommaire de la théologie de M. Arnauld, extrait du livre de la Fréquente communion et des maximes de M. de Saint-Cyran*, dit enfin toute la vérité, et à qui de droit. (1).

Réponse  
d'Arnauld.

152. Sous le coup de ces réfutations, Arnauld n'était pas homme à garder le silence. A la fin de l'année 1644, il publie sa première apologie de Jansénius, et la fait suivre d'une seconde, où, frappant sur Habert, il atteint le grand Condé. En 1645, il répond à l'évêque de Laval, et, négligeant une partie de ses moindres adversaires, il concentre ses coups sur le P. Petau, en décochant çà et là quelques flèches sur le saint abbé Renard. A Paris, tout favorise Arnauld, surtout les belles dames qui ont besoin de se refaire une virginité : la pourriture a toujours des affinités faciles pour ce qui la favorise et lui appartient. Pour laisser le cancer ronger à son aise les chairs vives, l'archevêque de Paris, Gondi, fait une ordonnance, par laquelle il défend de traiter ces sortes de matières dans les prédications ; il va jusqu'à défendre de dogmatiser en public sur ces matières. A l'occasion du livre d'Habert, le coadjuteur de Paris, en l'absence de son oncle, fait une ordonnance pareille pour renouveler les défenses de traiter dans les sermons et dans les catéchismes, les matières contentieuses de la grâce. Les chiens de garde étant ainsi muselés, les loups s'en donnent à leur aise au milieu des brebis, mais sous la peau des brebis mêmes, avec les ruses et les dents des renards. Quand des controverses s'agitent sur des questions peu ou point susceptibles d'éclaircissements, sur des matières d'ailleurs libres et licites, l'interdiction des controverses sert à calmer les passions et ne saurait nuire à la vérité. Mais quand les controverses ont pour objet de défendre la vérité définie ou définissable, l'interdiction ne nuit plus qu'à la vérité. Malgré l'interdit, l'erreur ne cesse pas de se répandre ; la vérité, empêchée de se défendre, perd du terrain. Pour avoir trop voulu s'assurer la paix on la compromet davantage, et pour avoir voulu s'éviter la guerre, il faut venir à de plus longs et plus diffi-

(1) RICARD, *Op. cit.*, p. 181 et passim.

ciles combats. Depuis Constantin cela est écrit, en lettres de feu, presque à toutes les pages de l'histoire.

153. Jusqu'en 1653, Rome avait condamné au moins la préface de la *Fréquente communion* et les cinq propositions de Jansénius. La bulle d'Innocent X disait expressément que les cinq propositions avaient été présentées au Pape, par les évêques de France comme étant les plus remarquées entre celles de Jansénius. Elle les reproduisait textuellement. Elle les condamnait l'une après l'autre comme hérétiques et injurieuses à la bonté de Dieu. Un paragraphe spécial signifiait que, si la condamnation expresse ne tombait que sur les cinq propositions déferées au jugement du Saint-Siège, le Pape ne prétendait aucunement approuver les autres sentiments de Cornélius Jansénius, contenues dans son livre. L'effet fut immense. L'assemblée du clergé et la Sorbonne avaient acclamé la bulle. La faculté de théologie avait même déclaré que si un de ses membres défendait quelqu'une des propositions condamnées, il serait rayé de la liste des docteurs. Malgré cette unanimité d'adhésion, l'archevêque de Sens, celui qui mettait du poivre dans sa croix pectorale, les évêques de Comminge et de Beauvais attaquèrent publiquement la bulle pontificale. Le Saint-Père nomma sur-le-champ une commission d'évêques pour examiner la cause de ces trois prélats. Les jansénistes, voulant éviter la censure apostolique, recoururent à un nouveau stratagème : ils imaginèrent la distinction du droit et du fait ; d'une part, les cinq propositions, considérées en elles-mêmes, étaient justement condamnées ; d'autre part, elles ne se trouvaient pas dans le livre de Jansénius et n'étaient pas condamnées dans le sens de l'auteur. Le 9 mars 1654, trente-huit évêques furent rassemblés au Louvre, et ils nommèrent huit commissaires pour examiner le texte de Jansénius, relativement aux cinq propositions. Après dix séances, l'assemblée déclara, le 28 mars, que les cinq propositions existaient dans le livre de l'évêque d'Ypres, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens du même livre. L'archevêque de Sens et l'évêque de Comminge, jusqu'alors contraires, se soumirent, à cette décision, qu'ils signèrent ; et elle fut envoyée au pape Inno-

Distinction  
du fait et  
du droit.

cent, qui le 25 avril, condamna de nouveau le livre de Jansénius, ainsi que tous les ouvrages publiés jusqu'alors pour sa défense : de plus, par un bref du 29 septembre, il remercia les évêques français de la belle délibération de leur assemblée, et protesta qu'il avait condamné dans les cinq propositions le livre de Jansénius, qui était contenu dans le livre intitulé *Augustinus*.

Le silence  
respectueux

154. Devant ces décisions, Arnauld ne put se contenir : le 10 juillet 1654, il adressait à un duc et pair, une lettre dans laquelle il soutenait que Jansénius n'avait pas enseigné les cinq propositions condamnées ; qu'en tous cas, la décision de l'Église sur ces questions n'obligeait pas, parce que l'Église n'est pas infallible sur les faits dogmatiques. En présence de ces décisions, la conscience reste donc libre ; et, pour le for extérieur, il suffit de garder un silence respectueux. Cent trente docteurs condamnèrent la lettre d'Arnauld, et déclarèrent que si, dans cinq jours, Arnauld n'avait pas rétracté ce sentiment, il serait dégradé du doctorat. En effet, le 31 janvier 1655, Arnauld fut exclu de la Sorbonne, soixante-dix docteurs, réfractaires comme lui, furent frappés de la même peine. Quant à la prétention d'Arnauld de se croire obligé en droit et de se tenir libre en fait, voici le jugement qu'en porte l'abbé Maynard :

« Sans doute, dit-il, l'Église n'est pas infallible sur les faits purement profanes ou purement *personnels* ; mais il en est autrement des faits *dogmatiques*, c'est-à-dire inséparablement liés à une question de foi. Admettez la faillibilité de l'Église en pareil cas, et aussitôt la foi et la tradition chrétiennes se trouveront compromises. Evidemment, l'inspiration et l'autorité de l'Église deviendraient illusoire, si elle ne pouvait condamner que des erreurs abstraites, sans avoir droit de décider jamais que ces erreurs appartiennent à tel homme, à tel livre. Tous les hérétiques échapperaient à ses anathèmes, se moqueraient d'elle et de ses décisions ; il leur suffirait de dire, comme les jansénistes, qu'elle ne les a pas entendus, qu'elle ne sait pas lire ; et alors on continuerait à répandre l'erreur, tout en accordant à ses oracles un respect dérisoire et sacrilège : ce serait la souffleter à genoux. Les livres circuleraient malgré ses prohibitions, les sectes subsisteraient dans son sein,

quelque effort qu'elle fit pour les en chasser, et resteraient chez elle malgré elle. Le drapeau ennemi flotterait sur la place à côté du sien. Chefs et soldats braveraient ses foudres, et s'arrogeraient d'eux-mêmes, dans la grande république chrétienne, des droits de nationalité qu'elle ne pourrait leur ravir. » (1)

Les  
provinciales

155. Au moment où des foudres réitérées frappaient Arnauld, il était moins que jamais homme à ne pas se défendre, sa défense ne plût pas à ses amis. Alors se tournant vers un jeune homme : « Mais vous, dit-il, qui êtes un curieux, un bel esprit, vous devriez faire quelque chose. — A la vérité, répliqua le jeune homme, je conçois comment on pourrait faire ; mais tout ce que je puis promettre, c'est d'en ébaucher le dessin. » Pascal, car c'était lui, n'avait rien encore écrit sur les sciences ; il ignorait combien il était doué pour ce nouveau genre de littérature, net, court, prime-sautier, mêlé de badinage et d'éloquence, dont il a fait depuis l'idéal du pamphlet ; le voilà donc à écrire les lettres à un provincial par un de ses amis. Dès le premier mot, l'enjouement a cédé au sérieux, jusque là de rigueur sur ces questions : c'est le ton cavalier, indifférent, mondain, qui a le dessus. Docteurs de Sorbonne, ergoteurs de la scolastique, casuistes plus ou moins retors personifiés dans Escobar, sont voués au rire implacable et au ridicule qui tue. Après avoir vidé, ou du moins fait semblant de vider la question de la grâce, Pascal tombe sur les Jésuites et leur impute gaïement de pratiquer, ou au moins d'enseigner tous les crimes. Le succès de la première lettre fut immense. On s'arrachait de toutes parts, cet opuscule de huit pages. Les scellés sont posés sur la presse qui les produit ; la seconde provinciale paraît le lendemain. Le tour se renouvela jusqu'à la dix-septième et dernière, sans que les recors de la police pussent empêcher la publication. La cabale janséniste déploya, au service des *Provinciales*, une activité prodigieuse. On vendait les *petites lettres* à bas prix, on les distribuait gratis, on les envoyait par ballots dans les provinces. Mazarin voulut les connaître et en rit aux larmes. Malgré tous les succès et malgré tous les mérites littéraires de l'œuvre, les *Provinciales* sont

(1) *Saint-Vincent de Paul*, t. II, p. 350.

une œuvre fausse et lâche, parce que c'est un appel aux plus viles passions ; fausse, car la base manque à ses invectives et la plupart de ces reproches sont des mensonges. Pour mettre à l'abri la probité de Pascal, on a dit qu'il n'était que le metteur en page et que le fournisseur des textes était quelque malfaiteur janséniste. Les Jésuites, déconcertés par la vivacité de l'attaque, répondirent, mais trop tard et pas comme il fallait. On démontra, comme en convient Voltaire, que le raisonnement était faux, que les fondements portaient sur des citations tronquées, sur des sens dénaturés, sur des interprétations arbitraires. Mais le dard, plein de venin, resta enfoncé dans la blessure. Les ennemis de l'Église le savent ; toutes les fois qu'ils veulent la frapper avec succès, ils reviennent toujours aux armes de Pascal. « Et pourtant, dit Chateaubriand, Pascal n'est qu'un calomniateur de génie ; il nous a laissé un mensonge immortel. » Les Jésuites défendaient la sainte liberté des âmes. « On peut, s'écriait Cousin, le dire aujourd'hui : c'étaient alors les Jésuites qui défendaient la bonne cause, celle de la liberté humaine et du mérite des œuvres ».

Le  
formulaire.

156. Pendant ces querelles, Alexandre VII, afin de refréner les chrétiens désobéissants, sur la prière de quelques évêques français et sur l'invitation du roi, publia, le 16 février 1665, une bulle pour ordonner de signer un formulaire. Voici les termes de la déclaration que chaque ecclésiastique devait signer : « Je me sou mets à la constitution apostolique d'Innocent X, donnée le 31 mars 1653, et à la constitution d'Alexandre VII, donnée le 16 octobre 1656, tous deux souverains pontifes ; et, dans la sincérité de mon cœur, je rejette et je condamne les cinq propositions extraites du livre de Corneille Jansénius, intitulé *Augustinus*, et dans le sens entendu par le même auteur, comme le siège apostolique les a condamnées par lesdites constitutions, et je jure ainsi : Que Dieu m'aide, et les saintes évangiles de Dieu ! »

Nous rapporterons ici, sur ce formulaire, tant reproché à Alexandre VII, l'opinion d'un grand archevêque : « Ce moyen, dit-il, a toujours été en usage dans l'Église de Jésus-Christ, il a fait, depuis la fondation du christianisme jusqu'à ce siècle, la sauve-

garde de l'Église catholique. Sans lui, l'arianisme devenait la religion du monde entier, et après lui le nestorianisme eût joui du même triomphe ; tous les symboles, toutes les professions de foi eussent échoué dans l'épreuve qui devait distinguer les fidèles des sectaires, les uns et les autres les récitant avec un empressement égal. L'hérésie a imaginé dans tous les temps, des subtilités, que les déclarations générales d'orthodoxie, et même l'énumération ordinaire des articles de la foi catholique, ne combattaient pas d'une manière formelle. Par ce moyen, les sectaires se mêlaient à la société des fidèles, la troublaient et la corrompaient, sans qu'on pût effectuer une séparation essentielle à la pureté de la foi, et même à la tranquillité de l'État. Dans ces circonstances, l'Église exigeait des déclarations si précises et si directement opposées à l'erreur, qu'il n'y avait pas moyen de tergiverser. Les mots *μονοθεος* et quelque temps après *θεοτοκος*, ont étouffé les deux plus grandes hérésies qui aient désolé l'Église de Dieu. Les symboles les plus orthodoxes, les professions de foi les plus claires, n'avaient pu ôter le masque à l'erreur, jusqu'à ce qu'on eût touché le point formel et précis d'une manière qui ne se prêtait à aucune équivoque. Il fallait jurer la consubstantialité, la maternité divine, comme l'expression exclusivement sûre de l'orthodoxie. On disait anathème à quiconque hésitait un moment ; et c'est par cette prudente sévérité que la pureté de la doctrine de Jésus-Christ est parvenue jusqu'à nous. L'usage des formulaires, les serments particulièrement dirigés contre quelque erreur tortueuse et habile à tromper la vigilance des pasteurs, sont donc autorisés dans l'Église de Dieu. Le formulaire d'Alexandre VII n'est pas une nouveauté ; c'est l'imitation des moyens que les Pères et les conciles ont adoptés dans les plus beaux temps de l'Église, pour conserver l'intégrité du dogme et de la morale. Le droit d'employer ces moyens ne peut être enlevé aux évêques ; il leur appartient de droit divin ; ils sont, selon l'expression de S. Paul, les gardiens du dépôt de la foi ; les empêcher d'y veiller d'une manière efficace, c'est anéantir leur ministère. »

157. A l'apparition du *Formulaire*, le roi avait dressé et fait

enregistrer au Parlement une déclaration obligeant de signer ; faute de quoi on procéderait contre les récalcitrants suivant les saints canons. Quatre évêques, Pavillon d'Alet, Caulet de Pamiers, Arnould d'Angers et Chouart de Beauvais refusèrent d'obéir. Le roi supprima les pastorales de ces évêques et le Pape les mit à l'index par un décret du 18 février 1667. Sur la demande du roi, le Pape établit que neuf évêques feraient le procès aux prélats réfractaires ; la mort d'Alexandre VII ne lui permit pas d'achever ce procès. A l'avènement de Clément IX, dix-neuf autres évêques avaient adhéré à la protestation des quatre et répétaient que l'Église ne peut définir avec infailibilité les faits humains, qui n'ont pas été révélés de Dieu. D'autre part, les quatre réfractaires avaient adressé, à leurs collègues dans l'épiscopat, une circulaire pour les prier de s'unir à eux et d'empêcher le procès qui pouvait commencer. Louis XIV cassa cette circulaire et défendit aux autres évêques d'y répondre. Cette résolution royale et les conseils de leurs amis engagèrent les quatre évêques à promettre de signer le formulaire, pourvu qu'on leur épargnât la confusion de rétracter leurs pastorales. Clément y consentit dans sa charité. Les quatre évêques lui adressèrent donc une lettre pleine de sentiments respectueux et de soumission aux constitutions apostoliques. Le Pape apprit, dans la suite, que leur conduite n'était pas sincère, qu'ils épilogaient sur la distinction du fait et du droit, et se tenaient au silence respectueux. En conséquence, il leur demanda une attestation par laquelle ils déclarèrent avoir signé le formulaire en toute sincérité, selon les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII. Même après cette déclaration de sincérité, quelques-uns voulaient qu'il y eut encore quelque chose à reprendre. Clément se montra digne de son nom et à la hauteur de son ministère de paternité : il accepta sans arrière-pensée, l'acte de soumission des évêques et les admit à la paix ; ce fut la paix *clémentine* ; elle clot une période de l'histoire du jansénisme.

158. La paix régnait dans l'Église, du moins officiellement ; mais elle ne régnait pas là où prévalaient les Jansénistes, et moins qu'ailleurs à Port-Royal. Dans les beaux jours de sa ferveur, Port-

Royal-des-Champs, pour loger plus facilement et conserver plus utilement ses recrues, avait fondé Port-Royal de Paris, et Port-Royal de Paris s'était bâti, près du Louvre, une seconde maison de ville. Tout cela s'étrique et s'en va mourant, sous le souffle des passions sectaires. « Les jansénistes, dit Sainte-Beuve, ont toujours été dans l'usage de savoir, mieux que les papes eux-mêmes, les intentions des papes. Dès 1624, ils affirmaient qu'Urbain VIII n'avait pas voulu condamner l'évêque d'Ypres, dans une bulle où il frappe nommément Jansénius. En présence de la bulle d'Innocent X, ils ont découvert que le Pape ne condamne pas la doctrine de S. Augustin, et comme cette doctrine est la leur, les foudres pontificales passent par-dessus leurs têtes pourtant rebelles. La distinction du fait et du droit, le silence respectueux viennent, par leurs subtilités, de patronner positivement la rébellion. Enfin le formulaire coupe court à la tactique du silence. Le vieil avocat Lemaistre lance alors une lettre anonyme, fait appel à l'intérêt privé, non seulement des ecclésiastiques, mais des laïques ; il éveille les susceptibilités des évêques, excite les prétentions des parlements, adjure solennellement les partisans des libertés de l'Église gallicane, évoque même le fantôme de l'Inquisition, car, dit-il, tout cela est menacé par la signature du formulaire ou par l'enregistrement de la bulle. La bulle enregistrée avec les causes et réserves nécessaires, il n'y avait plus moyen de se dérober. Le parti fait appel à Retz, qui, grassement salarié, s'endormait petitement à Rotterdam. Retz refuse d'agiter encore une fois l'État pour une cause ecclésiastique. Le jansénisme aux abois n'avait donc plus qu'à laisser briller l'étoile de Mazarin. Que faire ? Le parti n'était pas vaincu, il avait pour lui l'archevêque, les grands vicaires, les curés jansénistes. On se décida donc à exploiter la situation qu'allait créer la signature du formulaire ; on se fit un prestige par la menace des rigueurs du bras séculier. On fit plus : on opposa, aux décisions de Rome, les arrêts du ciel. Les prophéties et les miracles éclatèrent à Port-Royal pour le protéger contre les bulles et contre les rigueurs civiles. Une sainte fille (ces filles-là l'étaient toutes) annonça qu'il allait s'élever une

grande persécution pour la vérité ecclésiastique et que plusieurs dévotes l'abandonneraient : première prophétie. Un grand homme de Dieu (ces hommes là l'étaient tous) avait dit qu'il s'éleverait une grande persécution dans l'Église : seconde prophétie. Après les prophéties, les miracles. Un ecclésiastique, nommé de la Poterie, avait une des épines de la couronne du Sauveur ; cette épine guérit miraculeusement, à Marguerite Périer, nièce de Pascal, une fistule lacrymale qui suppurait. On peut croire que le miracle avait pour but d'ouvrir l'œil ; pas du tout, c'était pour qu'on pût le fermer obstinément sans verser aucune larme sur son obstination. Cinq chirurgiens-barbiers attestèrent le miracle, toujours en fermant les yeux. La mère Agnès fut guérie subitement d'un mal de dent horrible : cela faisait bien deux beaux et bons miracles. Après ces prophéties et ces miracles, on ne devait évidemment pas signer le formulaire. Dès lors, la persécution allait commencer. Ce fut bientôt le cri qui retentit partout où l'on tenait de près ou de loin à la cabale.

« On y avait préparé les esprits des religieuses les plus ferventes pour la nouvelle opinion comme des victimes que la Providence destinait au martyre. On leur disait que l'Église ne consistait plus que dans le Port-Royal ; qu'elles étaient les seules fidèles qui restaient au monde, et qu'il n'y avait de foi sur la terre que dans leur maison ; que les restes d'un si sacré dépôt étaient entre leurs mains ; que Dieu allait les mettre à l'épreuve de la tribulation et des souffrances, pour reconnaître jusqu'où irait leur fidélité ! (1). »

La sédition.

159. Les religieuses de Port-Royal étaient donc préparées de longue main à contrister l'Église par le scandale de leur résistance. D'après ces pauvres visionnaires, Jésus-Christ leur avait donné trois ans pour se disposer au martyre. « On mit à profit ce temps, dit Sainte-Beuve, comme dans une place de guerre qui s'attend de jour en jour à être assiégée. La mère Agnès rédigea un corps d'instructions, concerté sans doute de point en point avec la mère Angélique de Saint-Jean, et revu et approuvé par M. Arnauld : *Avis donnés aux religieuses de Port-Royal sur la conduite qu'elles doivent*

(1) *Mémoires*, t. III, p. 25.

*garder au cas qu'il arrivât du changement au gouvernement de la maison.* On y voit ce qu'il faut faire si on enlève l'abbesse, si le roi en nomme une autre ; si l'on met des religieuses étrangères pour gouverner la maison ; comment on doit se conduire à l'égard des confesseurs imposés, etc. Tous les cas sont prévus, toutes les mesures possibles de résistance sont indiquées ; c'est un traité complet de tactique en cas d'invasion et d'intrusion. On y apprend l'art de ne pas obéir par l'esprit, en se soumettant extérieurement à ce qu'on ne peut pas empêcher ; on y apprend à lutter pied à pied avec méthode ; à pratiquer l'isolement et à établir une sorte de blocus intérieur ou de cordon sanitaire à l'égard des intruses... Cette théorie, à laquelle on devra, pendant une année, une communauté d'élite, produit tout son effet (1). »

A ces avis des mères se joignaient les enseignements des directeurs, savoir :

1° Il ne faut point craindre toutes les menaces qu'on pourra faire de bulles et de brefs, et tous ces commandements qu'on fera, soit par autorité du Pape, soit par celle de l'archevêque ;

2° Bien loin d'avoir à craindre l'excommunication, tant que vous resterez fidèles à votre conscience ; vous devez craindre, au contraire, que Dieu ne vous abandonne si vous lui étiez infidèles ;

3° Remerciez Dieu de ce qu'il vous a choisies pour être comme les prémices du salut et les prémices de la persécution ;

4° Nous gémissons sur le calvaire avec la Vierge, S. Jean et quelque peu de fidèles, en voyant la vérité attachée à la croix ; et notre force est dans le silence et dans la confiance que les ténèbres passeront et qu'on verra la vérité sortir glorieuse du tombeau.

Outre ces recommandations, dont nous pourrions allonger la nomenclature, les religieuses se disposaient à la résistance en consultant les *sorts* et les *songes*. On tirait avec une épingle, dans une *Imitation* ou dans un *Psautier*, et l'on tombait toujours sur quelque verset encourageant pour Port-Royal. En songe, on voyait toutes les nuits Jansénius et Saint-Cyran parmi les gloires du ciel, en compagnie de S. Paul et de S. Augustin. Quand l'archevêque vint

(1) SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. IV, p. 152.

pour demander la signature, on lui répondit par un sort : « C'est ici votre heure et la puissance des ténèbres. » Quand il revint dans le même but, il essuya le même refus ; on lui dit même : « Il y a au ciel un autre juge. » Quand il dut revenir pour la dispersion, les protestations éclatèrent avec unanimité. Ces religieuses furent distribuées dans divers couvents, où elles se firent remarquer par leurs exigences pour la fine cuisine ; le roi se lassait bientôt de payer leur pension. Celles qui restèrent à Port-Royal eurent pour abbesse une visitandine, à laquelle mille tourments furent infligés. Les religieuses dispersées furent rappelées par après, mais les confesseurs furent changés ; la privation des sacrements fut maintenue, excepté pour les converses. « Mais, dit le P. Rapin, elles trouvèrent moyen, aussi bien exercées qu'elles l'étaient, de tromper leurs gardes par leurs bons amis, qui, dans les nuits les plus obscures, allaient planter secrètement des échelles sur les murailles de l'enclos, aux lieux les plus écartés de la maison, et jetaient des paquets de lettres et d'imprimés, ou les portaient eux-mêmes, déguisés, sans scrupule de rompre la clôture, contre les canons, qu'ils n'observaient que quand ils leur étaient bons à quelque chose... Elles avaient d'autres voies pour tromper les ecclésiastiques que l'archevêque leur avait donnés pour veiller à l'interdit des sacrements... car, tantôt elles se fourraient dans les places des converses qui avaient permission de communier, tantôt elles prenaient leurs voiles pour tromper les prêtres et surprendre la communion... On disait même qu'Arnauld, qui se cachait dans Paris, allait, toutes les semaines, déguisé, en charrette, à Port-Royal, et portait un nombre d'hosties consacrées qu'il leur passait par-dessus les murailles, qu'il escaladait, ou les faisait porter par un prêtre, nommé de Sainte-Marthe, grand aventurier, dont il se servait, en cette qualité-là, pour tromper les gardes... (1). »

Sainte-Marthe ne leur apportait pas toujours des hosties consacrées, mais il ne manquait jamais de leur distribuer le pain janséniste de la parole de Dieu. Sa charité ou son obstination le poussait à partir le soir ; il se trouvait, à certaine heure, dans un

(1) *Mémoires*, t. III, p. 304.

endroit marqué, assez éloigné des gardes ; il montait sur un arbre assez près du mur, au pied duquel se tenaient les religieuses, et leur adressait de petits discours pour les consoler et les fortifier. C'était pendant l'hiver. Les rigueurs de la saison nous font admirer davantage la charité du prédicateur perché sur un arbre, et l'avidité de son auditoire blotti au pied d'un mur. Cependant les zélés sectaires avaient si bien endoctriné les religieuses qu'elles mouraient sans sacrements, obstinées dans leur désobéissance à l'archevêque et au souverain pontife.

160. A la paix Clémentine, Arnauld était sorti de ses cachettes ; le nonce l'avait reçu ; le roi avait voulu le voir ; nombre de braves gens lui avaient tendu la main ; tout était pour le mieux (1). Lorsque le roi et l'archevêque menaçaient de mettre la cognée à la racine de l'arbre, l'occasion était belle de mourir au champ d'honneur. L'intrépide défenseur de la cabale jugea plus prudent de passer la frontière : il ne pouvait plus mordre de près, il se contenta d'aboyer de loin. Arnauld séjourna quelque temps à Mons, à Tournay, à Courtray, à Gand, à Delft, et finit par se fixer à Bruxelles. Ces contrées fourmillaient de jansénistes. Dans sa retraite, Arnauld menait une vie fort réglée et très uniforme : il mourut le 1<sup>er</sup> août 1694, la plume à la main. Sur le lit de mort, il s'était applaudi : 1<sup>o</sup> D'avoir écrit le livre de la *Fréquente communion* ; 2<sup>o</sup> D'avoir défendu la grâce efficace par elle-même et nécessaire à toute action de piété ; 3<sup>o</sup> De n'avoir pu se résoudre à signer simplement le formulaire ; 4<sup>o</sup> D'avoir été censuré par la Sorbonne ; 5<sup>o</sup> D'avoir travaillé à la traduction du nouveau Testament de Mons ; 6<sup>o</sup> D'avoir quitté la France pour n'être plus obligé de dissimuler ses sentiments sur les douleurs de l'Église. Or, l'Église romaine avait condamné le livre de la *Fréquente communion*, la doctrine janséniste de la grâce efficace, les livres pieux et les traductions auxquels Arnauld avait pris part. L'Église romaine avait imposé la signature pure et simple du formulaire, réprouvé la distinction du droit et du fait, rejeté le silence respectueux, prononcé plusieurs fois des anathèmes solennels contre le

Mors

(1) LANDIÈRE, *Vie de messire Antoine Arnauld*, t. I et II, *passim*.

jansénisme. Et Arnauld se flatte d'avoir fait le contraire de ce que l'Église commandait, et ajoute qu'il meurt dans le giron de l'Église, hostile à tout ce qui pouvait nuire à sa doctrine ou rompre son unité. En vérité, devant cette contradiction convaincue et obstinée, on ne trouve que le mot échappé à l'impatience de Sainte-Beuve : C'est bête. Mais telle fut la mort d'Arnauld. Pour la caractériser, il suffit de dire qu'elle mérita l'admiration de Voltaire.

## § VII. LES SCIENCES ET LES LETTRES DE 1600 A 1650

L'histoire de l'Église se préoccupe, à juste titre, des événements politiques dans leurs rapports avec les destinées de l'Église ; elle ne se préoccupe pas moins du mouvement des idées dans leurs rapports avec la religion. Les papes et les rois, les nonces et les ambassadeurs, les ministres et les généraux ont leur part dans l'évolution de l'humanité ; les savants grammairiens, historiens, philosophes, érudits, poètes et théologiens ont aussi leur grande part d'influence. On ne connaîtrait, de l'histoire, que le côté extérieur, si l'on se bornait à ce qui tombe sous les sens ; on pénètre plus profondément le sens des choses en découvrant les mobiles des personnes ; et parmi les motifs d'actions, si les passions ont leur rôle, il ne faut pas négliger les convictions. J'appliquerais volontiers à l'histoire ce que le poète a dit de la matière : *Mens agitat molem et magno se corpore miscet*. — Nous étudierons donc, ici, les sciences et les lettres dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, insistant davantage, comme il est juste, sur les manifestations de la pensée chrétienne et rendant hommage aux chefs-d'œuvre de l'orthodoxie.

161. A toutes les époques de l'histoire, si l'on s'en rapportait aux doléances des écrivains, le savoir et l'érudition tombent en décadence. Les puissantes intelligences ont disparu, la race des géants est éteinte ; d'autres mains n'ont pas rallumé les flambeaux, et les lettres ne sont plus cultivées par des hommes qui leur fassent honneur. Cependant la première partie du xvii<sup>e</sup> siècle peut être considérée comme un âge de haute science, moins il est vrai, sous le

rapport de la philologie, que sous le rapport d'une érudition plus critique et d'une plus grande exactitude en histoire. Ni l'Allemagne, ni l'Italie, ne soutiennent leur réputation littéraire. C'est le résultat surtout de la préférence donnée à la philosophie, à la théologie dogmatique, à la patristique, à l'histoire du moyen âge et, dans certains pays, aux sciences physiques, qui faisaient de rapides progrès. Les universités et les collèges négligent peu à peu toutes les beautés du langage ; le latin s'apprend dans des ouvrages modernes ; le grec est regardé comme à peu près inutile. Après 1620, on ne voit plus guère d'hellénistes. Parmi les ouvrages de grammaire, le plus connu est le traité du jésuite Viger sur les *idiotismes* de la langue grecque ; on cite, avec un moindre mérite, la grammaire de Weller et quelques opuscules de Labbe. Schmidt est auteur d'un ouvrage précieux sur les dialectes ; Georges Pasor est plus connu par ses écrits sur la langue *hellénistique*, c'est-à-dire la langue des Septante et du Nouveau-Testament. Parmi les éditions grecques, on cite le *Pindare* de Schmidt, l'*Aristote* de Duval, le *Chrysostôme* de Savile et de Fronton-le-Duc, enfin l'important *Lexicon græco-barbarum* de Meursius. En ce qui touche la critique latine, le xvii<sup>e</sup> siècle a beaucoup plus de prétentions qu'en grec, mais il emprunte beaucoup au xvi<sup>e</sup>. L'Anversois Gruter travailla, infatigable, dans cette carrière ; le poète Daniel Hensius fut un des premiers philologues de son temps ; Grotius fournit son contingent à la philologie. Rutgers dans les *Variæ lectiones* et Barth dans les *Adversaria* formèrent des répertoires de remarques critiques et d'érudition variée. Rigault, Petit, Thysius, Ramirez de Prado font l'honneur de la France, des Pays-Bas et de l'Espagne. Mais l'homme le plus éminent dans cette branche de la littérature fut Saumaise.

Claude Saumaise était né à Semur-en-Auxois, en 1588. A dix ans, il expliquait *Pindare* et faisait des vers en grec et en latin. Après avoir fait sa philosophie à Paris, il étudia le droit à Heidelberg. Saumaise passa la plus grande partie de sa vie à Leyde ; il mourut en 1653. Une incroyable érudition, une mémoire prodigieuse, une vie consacrée au travail, suffisaient pour établir sa

réputation parmi les savants. Sa puissance intellectuelle a été diversement jugée : il a écrit sur beaucoup de matières qu'il n'entendait pas bien ; quelques auteurs ont réduit son mérite à celui d'un critique de grammaire, sans même le mettre, sous ce rapport, au rang que l'opinion lui assignait. Saumaise était rempli d'orgueil, de confiance en lui-même, de dédain pour les autres ; et la précipitation avec laquelle il écrivait lui a fait commettre bien des fautes, l'a même entraîné dans des contradictions. L'esprit de secte ne l'empêcha pas de faire des aveux favorables à la croyance catholique : « Les nôtres, disait-il, ont coupé la religion jusqu'au vif. » Saumaise a donné ses soins aux ouvrages de Florus, au *Polyhistor* de Solin et aux écrivains de l'histoire augustae. On lui doit quelques ouvrages de philologie et d'érudition ; il a laissé deux livres de *Dissertations ecclésiastiques*. Parmi les critiques de grammaire, qui s'occupaient uniquement de la pureté du latin, on distingue Gaspard Scioppius et Gérard Voss. Le premier, un de ces esprits inquiets et irascibles qui sont en guerre avec le genre humain, traversa une longue carrière au milieu des controverses et des satires. Ses écrits atteignant le chiffre de cent vingt-sept, sont relatifs à la grammaire. Voss, qui occupe, dans la littérature un rang plus élevé, contribua à la correction du style, autant qu'on y peut arriver dans une langue morte. Indépendamment de plusieurs ouvrages sur la rhétorique et la poésie, où il n'est guère question que de style, il composa des volumes spéciaux sur l'analogie des mots, sur les vices du discours et sur tous les secrets de l'art grammatical. Ces livres se recommandent par l'exactitude, par la méthode et par une érudition étendue.

De nos jours, l'ambition d'écrire le latin avec correction et élégance, a profondément dégénéré, malgré les travaux du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. C'est cependant un art qui n'est point à mépriser, surtout dans l'Église, soit que l'on considère le discernement qui peut s'exercer dans la composition ou le charme qu'on peut trouver dans la lecture des auteurs. On peut distinguer dans l'histoire de ce progrès et de cette décadence, depuis la renaissance des lettres, différentes phases. A commencer par Pétrarque, puisqu'il n'y

avait pas, avant lui, d'imitation continuée des anciens, la première période comprend les écrivains du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle, dépourvus de moyens suffisants pour distinguer, dans la latinité, ce qui est pur de ce qui est barbare. On peut dater de Politien une ère meilleure ; les anciens furent mieux connus et étudiés avec un zèle infatigable ; on surprenait souvent les grâces du style, mais il manquait encore quelque chose sous le rapport de la pureté et de l'élégance. A la suite d'une série de perfectionnements, ligne marquée par Bembo, Sadolet et Longueil, nous arrivons à une troisième période, celle de Paul Manuce, l'âge d'or de la latinité moderne. Les travaux lexicographiques de Robert Estienne, de Nizolius et de Manuce lui-même, ainsi que les traités philologiques de leur temps, donnèrent beaucoup plus de délicatesse à l'expression ; l'enthousiasme avec lequel quelques auteurs s'élançaient sur les traces des anciens, leur inspirait en même temps une éloquence et une grâce sympathiques. Vers la fin du siècle, lorsque la mort eut enlevé Manuce, Muret et Maffei, on vit commencer une école de plus mauvais goût, de négligence même sur la grammaire, époque cependant de grands érudits et d'hommes encore puissants par le style, l'époque des Juste-Lipse, des Scaliger et des Casaubon. Enfin, les publications de Scioppius et de Woss marquent le commencement de la dernière période, qui s'est prolongée jusqu'à nos jours. La critique grammaticale avait à peu près atteint le point où elle est aujourd'hui ; du moins les publications ultérieures, malgré tout leur mérite, ne suffirent pas pour créer une période distincte. Le mérite de l'éloquence n'a plus été acquis par de longs travaux et ne s'est plus révélé que dans des écrits de peu d'étendue qui n'ont point laissé de réputation durable.

162. Si les antiquités de la Grèce et de Rome n'occupent pas autant de place qu'au xvi<sup>e</sup> siècle, cependant elles donnent naissance à un grand nombre de livres. Le premier en date est le *Corpus inscriptionum* de Gruter. Martin Suret de Bruges avait commencé, en 1588, de recueillir les inscriptions anciennes ; sur les exhortations de Scaliger, Gruter s'appliqua à le compléter ; Reinesius en fit le supplément et les marbres apportés d'Athènes à Oxford par le comte

Antiquités

d'Arundel, ouvrirent à l'épigraphie, de nouveaux horizons. Le jésuite Donati publia, en 1633, sa *Roma vetus et nova*, supérieur à tout ce qui s'était fait précédemment, supérieur même à l'ouvrage plus moderne et plus connu de Nardini. En 1622, Nicolas Bergier avait offert au public son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, œuvre un peu diffuse, mais solide. En 1616 et 1624, Cluvier donnait sa *Germania antiqua* et son *Italia antiqua* : ces ouvrages font époque dans la géographie ancienne ; le dernier surtout a été le grand répertoire de toutes les illustrations classiques. Peu après le commencement du siècle, le hollandais Meursius commençait, sur les antiquités de la Grèce, les études qui l'ont rendu, pour Athènes et pour toute la Hellade, ce qu'avait été Sigonius pour Rome et l'Italie : Nicéron porte à cent le nombre de ses ouvrages. Son second, Emmius de Groningue, est auteur d'une *Græcia illustrata*. Il s'en fallait beaucoup que l'on possédât, sur la topographie de ce pays, les mêmes facilités de vérification que sur l'Italie ; c'est depuis peu seulement que les recherches locales ont permis d'établir sûrement la géographie ancienne. Après Scaliger, la chronologie s'honore des noms de Lydiat et de Calvisius, noms qu'éclipsera bientôt la prodigieuse érudition du P. Petau.

Langues  
orientales.

163. La connaissance de l'hébreu ne paraît pas avoir été jamais plus répandue que durant ce demi-siècle. Cette science n'est pas restreinte au clergé ; quoique l'Église fournisse naturellement le plus grand nombre de savants qui s'y appliquent, on voit ainsi des laïques, des protestants et des juifs étudier les langues orientales. Je ne puis être, sur ce sujet, que l'écho de ce qui me paraît le verdict des critiques judicieux. Il paraît qu'on n'étudiait pas encore assez l'hébreu d'après les principes propres à le faire connaître, c'est-à-dire en le comparant aux langues sémitiques. Les plus grands hébraïstes du xvii<sup>e</sup> siècle furent les deux Buxtorf de Bâle ; le père publia une grammaire et un Lexique ; le fils marcha sur ses traces ; ils enseignèrent, à eux deux, soixante-dix ans. Un ouvrage de Louis Cappel, professeur d'hébreu à Saumur, l'*Arcanum punctuationis revelatum*, publié en 1624, fit époque dans l'étude critique de cette langue. On croyait les points-voyelles aussi anciens

que l'hébreu, ou du moins introduits par Esdras sous l'inspiration divine ; Cappel soutient qu'ils ont été inventés au vi<sup>e</sup> siècle par certains juifs de Tibériade. Cette opinion fit bruit parmi les protestants. Il s'ensuivait que la Vulgate, traduction faite avant la ponctuation masorétique, pouvait prétendre à une plus haute autorité et ne devait pas être jugée par ces innovations. En 1650, par sa *Critica Sacra*, Cappel discréditait encore plus les manuscrits existants des écritures hébraïques et la ponctuation des masorettes. La littérature rabbinique, Mischna et Ghemare, occupait un grand nombre de savants. Les antiquités juives furent illustrées par Cunæus dans le *Jus regium Hebreorum*, en 1623, et surtout par Selden, tant dans l'*Uxor hebraïca* que dans le traité *De jure naturali et Gentium juxta Hebreos*. Mais personne n'a laissé, en ce genre, une réputation plus durable que Bochart, de Caen ; sa *Geographia sacra* fait preuve d'autant d'érudition que de sagacité, quoiqu'il fut alors impossible de jeter sur ce sujet une lumière complète. Dans les langues Chaldéenne et Syriaque, nous citons le lexique de Ferrarî, la grammaire de Louis de Dieu, et, la traduction de l'ancien Testament par Gabriel Léonita ; nous rappelons la fondation à Rome, par Grégoire XIII, du collège des Maronites. L'arabe, langue étudiée par Scaliger et Casaubon, voit Rapheling composer son Lexique, considérablement augmenté par Erpenius de Gorcum et Grolius, son successeur à la chaire orientale de Leyde. Les autres langues de l'Orient ont moins d'importance. Le turc reçoit sa grammaire de Megiser et du Ryer ; la grammaire persane est publiée, à Rome, par Raymondi ; à Leyde, par de Dieu et par Greaves ; à Londres un dictionnaire arménien est publié par Rivoli et la langue copte est restaurée par Athanase Kircher, jésuite d'une prodigieuse érudition.

164. L'histoire et la géographie marchent d'un pas égal. Un ecclésiastique anglais, Purchas, offre, dans les cinq volumes de son *Pélerin*, une grande source de connaissance. Oléarius, ambassadeur du duc de Holstein en Moscovie et en Perse, a bien décrit, dans ses *Voyages*, le despotisme de la Perse et la brutalité de la Russie : il est diffus et épisodique, mais pas ennuyeux. Piétro della Valle,

Histoire et  
géographie.

292 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X dans ses *Lettres* sur la Syrie et la Perse, est long ; s'il a une teinte d'égoïsme, défaut habituel des voyageurs, défaut qui, dans ce cas, est presque une qualité, ce sentiment donne de la vivacité et du naturel à ses récits. Le *Lexicon geographicum* de Ferrari, publié en 1627, est le principal ouvrage général ; il est rédigé en ordre alphabétique et contient 9,600 articles ; les éditions successives ont reçu de nombreuses améliorations. Mais le meilleur moyen peut-être que nous ayons d'apprécier les connaissances géographiques de l'époque, c'est d'examiner les cartes. Nous avons les cartes de Speed et le *Theatrum orbis terrarum* de Blaeu d'Amsterdam, publiés, en 1648, avec le concours des Bollandistes. Ces ouvrages sont en progrès sur les publications antérieures ; mais il reste encore beaucoup de fautes.

L'histoire nous offre d'excellentes publications. En Hollande, nous saluons les *Annales* et les *Histoires* de Grotius, écrits honnêtes, monuments de style vigoureux. En Angleterre, il suffit d'enregistrer l'histoire d'Henri VII par Bacon, d'Elisabeth par Camden et d'Henri VIII par Herbert de Cherbury. L'histoire de la guerre de Grenade, c'est-à-dire de la révolte des Maures, en 1563, par Diégo de Mendoza, est placée par les Espagnols, sur la même ligne que les chefs-d'œuvres anciens. En France, Mezeray, écrivain estimé pour la vivacité de son style et son sens hardi, est nécessairement peu lu dans un siècle où l'on exige l'exactitude des faits et l'étendue de l'érudition. La langue italienne s'enrichit, pendant la période actuelle, de trois histoires qui jouissent d'une réputation générale : les *Décades* du jésuite romain Famianus Strada, les mémoires sur les *Guerres de Flandres* par le cardinal Bentivoglio et celle des *Guerres civiles de France* par Davila. Tous étaient hommes à tête froide et calme, habitués à regarder la politique comme le jeu du fort contre le faible, d'une intégrité à toute épreuve. Davila est trop raffiné ; s'il n'est pas toujours fidèle, il rachète ce défaut par le pittoresque des formes et la finesse des réflexions. Strada, sans courir sur les traces inabordables de Tacite, respire un sentiment classique qu'on ne trouve pas communément. Bentivoglio prend rang, comme écrivain, parmi les premiers de son siècle. — Nous

avons jugé précédemment l'histoire de de Thou, déversoir de toutes les petites infamies du protestantisme.

165. Nous avons déjà parlé des sciences ; nous n'avons plus qu'à glaner quelques épis. Les anciens géomètres avaient poussé si loin avec les lignes et les figures, qu'on ne pouvait obtenir des résultats importants qu'en faisant usage de nouvelles méthodes et en puisant à d'autre source d'invention. L'algèbre avait offert une ample moisson au génie du xvi<sup>e</sup> siècle ; cependant elle était incomplète dans ses notions et ses formules ; elle n'affectait pas encore son caractère d'utilité et ses rapports avec la vérité générale. Mais les premières lois, auxquelles doivent s'adapter tous les raisonnements mathématiques, dans leur application aux sciences physiques, étaient inconnues ou mal comprises ; et toutes ces sciences, à l'exception de l'astronomie étaient encore au berceau ; l'astronomie elle-même était entravée dans ses calculs et ses observations. Des hommes de génie vinrent en éclairer les théories et en déterminer la pratique. La voie leur avait été ouverte, dans l'usage des logarithmes, par deux anglais, Jean Napier et Henri Briggs, et, dans la géométrie, par Cavalieri. Le grand principe de Cavalieri est que les solides se composent d'une infinité de surfaces superposées ; de même que des surfaces sont formées de lignes juxtaposées et les lignes formées de points. Wallis, dans son *Histoire de l'algèbre*, attribue à Harriott une longue série de découvertes, que Cossali et Montucla revendiquent en faveur de Cardan et de Viète, les fondateurs de la haute algèbre. Harriott avait montré les lois cachées de l'algèbre, comme science de la notation symbolique : mais cet anglais, devant Descartes, n'est qu'un enfant ; et après Descartes, le premier rang appartient à Fermat, de Toulouse, esprit incapable d'envie, pardonnant la détraction et faisant ses délices de la vérité, avec une indifférence presque trop grande pour la louange.

Dans les autres sciences, Copernic, Kepler, Descartes, Galilée, Newton et Leibnitz ont d'humbles émules. Les vastes recueils zoologiques d'Aldovande peuvent être considérés comme le tableau de l'histoire naturelle au xvii<sup>e</sup> siècle. Les *Exotica* de Cluvius sont des mélanges d'histoire naturelle ; la *Materia medica* et l'*Histoire natu-*

relle du Brésil, de Marcgraf, se recommandent par les descriptions. Le polonais Johnston rassembla les éléments d'une histoire des animaux. Le *Theatrum insectorum* de Mouffet, est mis, par Haller, au-dessus de tous les entomologistes antérieurs à Swammerdam. On peut ranger sous la rubrique de la zoologie, l'*Essai sur le langage des bêtes* par Fabricius d'Aquapendente, écrit très curieux. Columna, dans son *Histoire de quelques plantes*, pose les bases de la science en établissant la distinction des genres, déjà conçue par Gesner, Césalpin et Camérarius. Les deux frères Bauhin, inférieurs sous le rapport des idées philosophiques, firent des additions considérables à la nomenclature et à la description des plantes. Johnson publia aussi un herbier. Mais le *Theatrum botanicum* de Parkinson, publié, en 1640, contient infiniment plus de matière et en meilleur ordre.

En médecine et anatomie, la première découverte importante qui vit le jour au xvii<sup>e</sup> siècle, fut celle des valvules des veines, justement attribuée à Fabricius d'Aquapendente, professeur à Padoue. Asellius découvrit les vaisseaux lactés et Scheiner prouva que la rétine est l'organe de la vue. La médecine mystique de Paracelse, qui prétendait guérir par la foi et l'imagination, gardait encore, en Allemagne, de nombreux partisans ; mais Riolan, Veslin, Bartholin contribuèrent à étendre le domaine de la science. Mais la découverte de cette époque, sans contredit la plus importante, est celle de la circulation du sang, attribuée à Servet, à Columbus et à Césalpin, mais qui appartient certainement à Harvey. Guillaume Harvey enseignait cette doctrine à Londres en 1619 ; il la consigna, en 1628, dans son exercice *De motu cordis*. D'autres avant lui avaient deviné ; lui a prouvé. Or, celui-là seul découvre, qui prouve. Harvey a aussi un traité de la génération, où il prétend que tous les animaux proviennent d'un œuf et conclut, par conséquent, contre les générations spontanées.

166. Notre attention se concentre sur les sciences ecclésiastiques et tout d'abord sur la science par excellence des saintes Ecritures. C'est sur des versions interpolées et par des textes mal compris, que les protestants étaient tombés dans l'hérésie. Il fallait donc

éditer des textes authentiques et les interpréter sagement. Une vieille calomnie des Luthériens porte que le papisme voulait anéantir l'Évangile, ou, du moins, en refuser la lecture au petit peuple. Nous ne pouvons entrer ici dans la question de la lecture de la Bible en langue vulgaire. Avec une Église enseignante, cette lecture n'est pas strictement indispensable. Les tracas de la vie commune et l'ignorance du vulgaire en rendent la lecture souvent impossible, parfois dangereuse. Dans certaines circonstances, toutefois, cette lecture du texte sacré dans une traduction peut offrir des avantages. Sage dans toutes ses voies, l'Église ne défend point les traductions ; elle en a autorisé plusieurs et trace des règles sur la discrétion que réclament ces lectures. Avant comme après Luther, l'Église n'a point dérogé à ces maximes. Wisemann dans ses *Conférences* et Balmès dans son *Protestantisme comparé*, citent une foule de traductions à l'usage du peuple, antérieures au protestantisme. — Quant aux éditions savantes, elles ne firent pas plus défaut. Avant 1655, on avait publié, à Venise seulement, seize éditions de la Bible en hébreu ; il y en eut deux éditions à Paris, par Robert Estienne ; une à Bâle, par Sébastien Munster. Ces éditions se répandirent peu en Allemagne ; les bibliothèques n'en renferment presque pas ; la première édition d'une Bible hébraïque, dans l'Allemagne protestante, ne parut qu'en 1586. Les éditions grecques n'excitaient pas plus le zèle des Évangéliques. Pendant quarante ans, il n'y en eut qu'une édition en Allemagne ; la seconde parut à Leipsig, en 1563. Or, les catholiques romains avaient fait une édition grecque du Nouveau Testament, à Alcalá, en 1514, une à Bâle en 1516, une à Louvain en 1531, et jusqu'en 1551, dix à Paris. Notons encore deux éditions syriaques faites à Anvers, une à Vienne ; celle des protestants ne viendra que dans soixante ans. — Un fait plus surprenant encore, ce sont des éditions polyglottes. Ximénès, un simple franciscain, fit imprimer, en 1517, à Alcalá, une Bible en six volumes in-folio : elle comprend l'hébreu, le chaldéen, le grec et le latin ; Justiniani, dominicain, évêque de Nébio, rédige une Bible en cinq langues : l'hébreu, le chaldéen, le grec, le latin et l'arabe : il ne put faire paraître que le psautier. Les juifs de Constantinople éditent

plusieurs fois le Pentateuque, en quatre ou cinq langues. Arias Montanus publie, à Anvers, dans l'officine de Plantin, de 1569 à 1572, sa Bible contenant l'hébreu, le chaldéen, le grec, le latin et le syriaque pour le Nouveau Testament. A Heidelberg, on publiait, en 1589, l'Ancien Testament en grec et en hébreu, avec des traductions latines et des notes de Vatable. En 1645, paraît, à Paris, chez Vitré, la Polyglotte de Lejay renfermant l'hébreu, le samaritain, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, le grec et le latin. Enfin de 1653 à 1657, on édite en Angleterre, la Polyglotte de Valton, avec des polygomènes et des traités exégétiques. Voilà, pour le coup, des travaux de Cyclopes. Qu'on accuse encore les catholiques de vouloir anéantir les Écritures.

Exégèse. 167. C'est une autre prétention des protestants d'avoir fait, eux seuls, une étude plus consciencieuse, plus scientifique, plus approfondie du texte biblique. Cette prétention s'est accréditée suffisamment pour former une de ces erreurs d'opinion que les faits détruisent. Les soins donnés aux éditions polyglottes, l'érection d'une chaire d'hébreu dans toutes les universités, la fondation d'une école des langues orientales à Barcelone, des travaux de Gaspar Ammonius, de Reuchlin, de Wakefield, de Jacques Jonas, de Sanctès-Pagnin, sont autant de faits qui disent si l'on négligeait, avant Luther, l'étude de la Bible, dans son texte original. Quant aux travaux exégétiques pour l'interprétation des Écritures dans leur quatre sens traditionnels, on ne les négligeait pas davantage. Nous avons cité déjà Erasme, Cajetan, Sadolet, Robert Estienne, Générard, Salmeron, Tolet ; nous nous contentons de rappeler Gagnée, Augustin Steuchus, Titelman, Sasbouth. Lefèvre d'Étaples, esprit novateur, suspect pour ses accointances avec les protestants, mais homme érudit, donne une traduction du Nouveau Testament sur la Vulgate, un psautier à cinq colonnes, des commentaires sur les psaumes, des Évangiles et des Épîtres de S. Paul. L'écossais Jean Major, docteur de Paris, publie des commentaires littéraux des quatre Évangiles. Le cardinal Contarini laisse, sur les Epîtres de S. Paul, des scolies fort remarquables. Vatable, professeur d'hébreu à Paris, homme profond, mais fort paresseux, laisse publier par

Robert Estienne, sur les notes, une traduction de la Bible, censurée à Paris et adoptée à Salamanque. Le portugais Emmanuel Sa est auteur de Scolies sur les quatre Évangiles et de notes courtes, mais décisives, sur l'ensemble des Écritures. A partir du xvii<sup>e</sup> siècle, cette belle chaîne d'exégètes ne se continue que par d'illustres anneaux. Guillaume Estius, professeur à Douai, que Benoît XIV appelle *Doctor profundissimus*, commente le maître des sentences et des Epîtres de S. Paul. Ribera et Villalpande donnent, outre de savants commentaires, des plans détaillés du temple de Jérusalem. Tirin, professeur d'Écriture sainte à Anvers, publie des *Prolégomènes* et des *Commentaires* sur toute l'Écriture. Bonfrère, professeur de Douai après Estius, compose de *Præloquia* sur toute l'Écriture, un *Onomasticon* de la Bible et un commentaire presque complet des livres saints. Ménochius, jésuite comme les précédents, donne une Bible complète avec commentaire abrégé, sinon définitif, du moins longtemps classique. Enfin paraît Corneille de la Pierre, l'auteur du monument par excellence de la science exégétique.

Corneille Cornelissen van den Steen, né à Bocholt, dans la Campine liégeoise, en 1556, entra dans la compagnie de Jésus et s'y consacra à l'étude des langues et des lettres, et surtout de l'Écriture sainte. Après avoir professé avec succès à Louvain et à Rome, il mourut à Rome, le 12 mars 1637, en odeur de sainteté. Son corps fut inhumé à part, pour qu'il pût être distingué en cas de canonisation. Nous avons de lui dix énormes volumes de commentaires, qui ont fourni vingt-quatre in-quarto à l'édition Vivès. Ces commentaires sont pleins de choses excellentes ; on peut les comparer à des mines inépuisables ou à des arsenaux où l'on n'a, pour les armes, que l'embarras du choix. Les raffineurs disent que ces excellentes choses ne sont pas toujours adaptées d'assez près aux textes, et que la critique de Cornélius n'égalait pas son érudition. On estime cependant que ses commentaires du Pentateuque et des Épîtres de S. Paul n'ont point été surpassés; pour l'ensemble, il est le seul commentateur qu'on ait réédité jusqu'à nos jours avec un vrai succès.

Les travaux des derniers commentateurs avaient surpassé de

beaucoup les premiers, grâce à la solution d'une importante controverse. On avait considéré longtemps chaque mot des Écritures comme positivement inspiré de Dieu. Les progrès de l'exégèse se trouvaient retardés par cette opinion ; les commentateurs étaient souvent réduits à d'étranges subtilités d'interprétation. Les jésuites de Louvain combattirent les premiers ce système, et, en le combattant, tombèrent dans l'excès opposé : ils soutenaient que, pour réputer un livre canonique, il ne fallait ni une inspiration du texte, ni une inspiration même des pensées ; qu'on pouvait admettre tout livre qui, comme le second des Macchabées, aurait été rédigé sur des données purement humaines, pourvu que le Saint-Esprit eût rendu plus tard témoignage à la complète véracité du livre. Les facultés de Louvain, de Douai et de Paris censurèrent ces assertions ; les évêques belges les condamnèrent. Sixte-Quint évoqua l'affaire à son tribunal, retarda la décision pour laisser aux esprits le temps de se refroidir et se prononça pour un sentiment mitoyen suivi depuis par les interprètes et consacré déjà par l'exemple des Pères.

Monuments  
de la  
tradition.

168. Après les gigantesques travaux pour la publication et l'interprétation des livres saints, il fallait faire reparaître les monuments de la tradition. C'était la prétention de l'hérésie d'incriminer les siècles du moyen âge et de se donner pour héritière de l'époque primitive, des beaux siècles des premiers temps. Pour confondre cette prétention, il devenait nécessaire de ressusciter les monuments de tous les siècles, de les comparer entre eux et de constater, sauf les divergences qui ne touchent point à l'essence des choses, leur identité morale. Ce devoir qu'imposaient les prétentions de l'hérésie, l'invention de l'imprimerie fournissait le moyen de l'accomplir. — La tradition se conserve principalement dans les formules et les rites de la liturgie, dans les décrets des Papes et des conciles, et dans les ouvrages des saints Pères. On se prit donc d'un beau zèle pour rééditer simultanément tous ces ouvrages. Nous savons déjà ce que la liturgie doit aux pontifes romains S. Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint et Clément VIII ; grand nombre d'écrivains marchèrent sur les traces de ces illustres

pontifes et secondèrent leur zèle. Clichtoüe, dans son *Elucidatorium ecclesiasticum*, donna un excellent commentaire liturgique. Érasme composa quelques hymnes ; Gabriel d'Ancône laissa des traités manuscrits. L'infatigable Cochlée réédita une collection de neuf auteurs anciens ; Lazius, philologue allemand, en forma une seconde moins complète ; Hittorp, de Cologne, en publia une troisième, qui surpassa celles de Lazius et de Cochlée. Le président Duranti écrivit son excellent traité *de ritibus Ecclesiæ*. Pamélius, évêque de Saint-Omer, et Onuphre Panvini, augustin, furent deux hommes des plus versés dans la science liturgique. Ange Rocca, évêque de Tagaste, traita un grand nombre de questions spéciales. Corneille Schulting laissa plusieurs ouvrages d'une remarquable érudition. Gretser, un des plus vaillants antagonistes de la réforme, écrivit quelques traités intéressants sur les matières liturgiques. Visconti, mieux connu dans la république des lettres sous le nom latinisé de Vicecomes, composa des *Observationes ecclesiasticæ*, honorées d'une célébrité particulière. Goar, dominicain, s'immortalisa en éditant l'*Eucologion* des Grecs. Enfin, le barnabite Bartolomeo Gavanti, dont la réputation est universelle, acquit un nom à jamais célèbre dans les fastes de la liturgie, par son *Ordo perpetuus*, son *Octavarium Romanum* et son *Thesaurus sacrorum rituum* ; ces ouvrages, unis à ceux de Mérati et de Barufaldi, forment, comme on sait, la Somme de la science liturgique.

Nous noterons ici seulement quelques éditions des Pères. Au P. Sirmond, jésuite, nous devons *Hincmar*, *Théodoret* et *Théodore Studite*. Le bénédictin Hugues Ménard, la première gloire de la Congrégation de Saint-Maur, éditait le *Martyrologe* de son ordre et le *Sacramentaire de S. Grégoire*, découvrait l'*Épître de S. Barnabé* et publiait une dissertation *De unico Dyonisio acropagitâ*. Les principaux pères étaient de même édités à part ; les moins considérables étaient réunis en collections. Ciaconius revisait les éditions anciennes ; Cassander et Hervet donnaient des traductions de quelques pères. Jacques de Billy faisait des observations sur les pères grecs ; Pamélius annotait Tertullien et S. Cyprien.

169. Une collection des conciles a toujours été dans l'Église, ce

qu'est, dans une société civile, le bulletin des lois et l'assemblage des codes. Depuis les canons des Apôtres, il s'est formé successivement un corps du droit canon, qu'augmente progressivement chaque siècle. Les conciles rassemblés, en quatre volumes, par Surius, avaient été réunis en dix par le chanoine Binius de Cologne. Une collection plus complète fut entreprise par un Jésuite Français. Philippe Labbe, né à Bourges en 1607, professa les humanités, la philosophie et la théologie avec beaucoup de réputation. C'était un homme d'une mémoire prodigieuse, d'une érudition très variée et d'une ardeur infatigable au travail. Toutes les années de sa vie furent marquées par des ouvrages, et surtout par des recueils où il consignait ce qu'il avait trouvé dans les bibliothèques et déterrés dans les archives. Nicéron, lui attribue 64 articles. Les principaux sont une nouvelle édition des historiens byzantins, une nouvelle bibliothèque des manuscrits, une bibliothèque des bibliothèques, une bibliothèque métallique, un concorde chronologique, une bibliothèque anti-janséniste, une dissertation sur les écrivains ecclésiastiques annexée à une édition de Bellarmin, un tableau des jésuites illustres dans la république des lettres, une bibliographie et enfin ses conciles : en tout à peu près trente volumes in-folio. Sa grande collection des conciles, publiée en 1672, comprend dix-huit volumes ; huit seulement sont du P. Labbe ; les autres sont dûs à son collègue, Gabriel Cossart, plus judicieux et meilleur critique que Labbe, dit Feller. De 1725 à 32, Coleti devait publier à Venise une collection plus vaste encore, en 25 volumes in-folio. Dominique Mansi, archevêque de Lucques, ajouta de nombreux suppléments qui forment de cette collection le plus beau monument qui ait été élevé à la gloire des conciles. Toutefois, il est indispensable de joindre, à cette collection générale : *Les conciles d'Allemagne*, par Schaunat, Hartzheim et Scholle ; *Les anciens conciles des Gaules* par Sirmond ; *Les conciles d'Angleterre*, par Wilkins ; *Les conciles d'Espagne et du nouveau monde*, par le cardinal d'Aguirre ; enfin *Les conciles des temps modernes* réunis récemment par les Jésuites de Maria-Laach. Précédemment Grégoire XIII avait réédité le décret de Gratien ; on recueillait les

constitutions des papes et les décisions des congrégations romaines ; tout cela pour régulariser le ministère de l'Église et confondre l'inanité du protestantisme, qui s'était dit une *église régénérée*.

Théologiens

170. Parmi les théologiens de cette riche époque, nous citons François Hallier, docteur de Paris, évêque de Cavaillon. Entre plusieurs ouvrages estimés, celui qui lui acquit le plus de réputation en France aussi bien qu'à Rome, est un traité des élections et des ordinations, qui passe pour un chef-d'œuvre. Ripalda, professeur à Salamanque, puis censeur général de l'Inquisition, publiait, en 1632, un grand traité *De ente supernaturali* qui passe aussi pour un chef-d'œuvre ; puis des dissertations sur les trois vertus théologiques. Jean de Lugo, né à Madrid en 1583, se fit jésuite en 1603, et, après avoir enseigné dans divers collèges, vint à Rome où il professa pendant vingt ans. Urbain VIII le fit cardinal, ce qui honore beaucoup Urbain VIII. Le cardinalat ne changea rien à l'humilité et à la charité du professeur qui mourut en 1660. On lui attribue la propagation du quinquina, que les Anglais nomment encore *la poudre des jésuites*. Les nombreux ouvrages latins du cardinal Delugo traitent tous de la théologie scolastique. On loue particulièrement son traité *De virtute et sacramento pœnitentiæ*. Ceux qui ont prétendu voir, dans cet ouvrage, le *péché philosophique*, ont mis à cette accusation une animosité qui prouve mieux l'esprit du parti qui les inspire, que l'erreur du cardinal, qui n'a jamais enseigné cette doctrine. Delugo est l'un des quatre grands théologiens de la sainte Église. Son frère, François de Lugo, jésuite aussi, a laissé aussi un commentaire de la première partie de la Somme de S. Thomas et plusieurs traités, un entre autres sur les sacrements : en tout, cinq volumes in-folio.

Denys Petau, né à Orléans en 1583, étudia en philosophie dans sa ville natale et en théologie à Paris. A vingt ans, il obtint au concours une chaire de philosophie à Bourges. Sous-diacre et chanoine d'Orléans, il entra en 1605 au noviciat des Jésuites à Nancy ; régenta la rhétorique à Reims, à la Flèche et à Paris jusqu'en 1621 ; puis, pendant vingt-deux ans, la théologie dogmatique, dans

la même capitale. Les sciences naturelles, les arts, les langues savantes, la philosophie et la théologie n'avaient pas de secret pour ce rare esprit. Son mérite ne se bornait pas à l'érudition qui n'a de mérite que par le bon usage qu'on en fait ; les grâces ornaient son savoir. En prose, il a quelque chose du style de Cicéron ; en vers, il sait imiter Virgile ; il a même traduit les psaumes dans la langue d'Homère. La nature l'avait doué d'une mémoire prodigieuse ; pour ne pas trop la surcharger, il confiait une partie de ses connaissances à des recueils faits avec autant de méthode que de justesse. Ses relations l'attachaient à tous les savants de l'Europe ; on brûla malheureusement, après sa mort, sa riche correspondance, sous cet absurde prétexte que les lettres des morts doivent être sacrées pour les vivants. On ne saurait dire ce que Petau n'a pas étudié ; c'était une encyclopédie vivante. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons des éditions des œuvres de Synésius, Thémistius, Nicéphose, S. Épiphane et l'empereur Julien ; un traité de la hiérarchie ecclésiastique, bien propre à réfuter les erreurs que quelques pseudo-canonistes s'efforcent d'accréditer de nos jours ; une réfutation de la *Fréquente communion* d'Arnauld. Les ouvrages qui ont immortalisé le nom du P. Petau sont le *De doctrinâ temporum*, 1627, 2 vol. in-folio ; *Uranologia*, 1630, 3 volumes in-folio ; *Rationarium temporum*, 1630, 2 vol. in-8 ; et les *Dogmata theologica*, 5 vol. in-folio. Le *De doctrinâ temporum* est divisé en huit livres ; le premier traite de l'année populaire des Grecs ; le second, de l'année lunaire ; le troisième, de l'année des Égyptiens, des Perses et des Arméniens ; le quatrième, de l'année solaire ; le cinquième, de la rectification des cycles pascal et du calendrier ; le sixième, des principes du cycle solaire et lunaire ; le septième, est une introduction à divers modes de comput, parmi lesquels figure la période Julienne ; le huitième traite des mouvements vrais. Le second ouvrage, divisé en cinq livres, est consacré à la partie historique de la chronologie et à l'application des principes posés précédemment. Le *Rationarium* est un abrégé et un complément, car il conduit jusqu'à son temps, la chronologie arrêtée à la chute de l'empire. Ce sont des ouvrages clairs, métho-

diques et bien fondés. Scaliger avec son *De Emendatione temporum*, est mis en pleine déconfiture ; il subit la peine de son arrogance. Huet, Vossius et Bossuet ont loué, comme il convient, le mérite supérieur de ces ouvrages.

Les *Dogmata theologica* sont un ouvrage de théologie positive : « La théologie positive, dit le biographe du P. Petau, est une théologie d'exposition beaucoup plus que de discussion des vérités chrétiennes ; elle consiste à démontrer et à défendre ces vérités en ne mettant pour ainsi dire en avant que les paroles de la sainte Écriture, les écrits des Pères et les décisions des conciles. Évidemment l'autorité de l'Écriture, des Pères et des conciles est nécessaire à toute théologie, mais elle est la *spécialité* de la théologie positive, qui ne sort guère de là, tandis qu'une autre théologie, qu'on appelle *scolastique*, se donne des ailes pour s'envoler bien haut et si haut quelquefois qu'elle se perd dans les nuages. La première est surtout une œuvre de science, la seconde est surtout une œuvre de raisonnement, bien que, dans les deux, la science et le raisonnement soient absolument nécessaires. » (1). Les *Dogmes théologiques* ne sont pas achevés ; ils traitent seulement de Dieu et de ses œuvres ; ils s'arrêtent à l'incarnation. On a reproché, à Petau, d'avoir employé, pour prouver le dogme de la Trinité, d'assez faibles raisonnements. On lui reproche aussi d'avoir parlé désavantageusement du sentiment des Pères qui ont précédé le concile de Nicée ; mais il s'est expliqué, ou, si l'on veut rétracté, dans la préface du tome second, où Bossuet proclame, qu'il enseigne pleinement la vérité. Enfin on prétend qu'après avoir expliqué S. Augustin dans le sens de la prédestination absolue, ses confrères le contraignirent à changer d'opinion ; c'est un conte fondé uniquement sur le dépit de ceux qui ont voulu appuyer leur opinion du suffrage d'un homme aussi distingué que le P. Petau. En embrassant sur la prédestination le sentiment de ses confrères, le savant jésuite n'a pas cessé de dire que S. Augustin avait pensé autrement. Il est vrai cependant qu'il avait une espèce de prédilection pour les opinions dures et sévères ; et, sans son ferme attachement à l'orthodoxie,

(1) VITAL-CHATELLAIN, *le P. Petau d'Orléans, jésuite*, p. 156.

il eut pu donner dans les extrêmes. Deux traits donnent une juste idée de son mérite : Philippe III, qui ne manquait pas de théologiens, voulut faire venir Petau à Madrid pour lui confier une chaire de théologie ; et Urbain VIII voulut, à deux reprises, l'élever au cardinalat, que refusa invariablement le P. Petau. « Le P. Petau, dit un de ses élèves, est encore présent à mon esprit, j'en ai une idée si vive que si j'étais bon peintre, il me semble qu'il ne m'échapperait pas. Il avait un front grand et large, qui avançait sur le visage et qui montrait deux fois plus de cervelle qu'un autre. » « On ne peut nier, dit Dupin, que ce savant Jésuite n'eut un génie très étendu et très vaste, une lecture surprenante, une facilité merveilleuse à écrire, particulièrement en latin. Il a excellé également dans les belles lettres, dans la science des langues, dans la poésie, dans l'astronomie, dans la géographie, dans la chronologie, dans l'histoire et dans la théologie. Il est rare de trouver un auteur, qui ait su tant de choses, qui ait tant travaillé sur différentes matières et qui ait réussi en tout genre. » Simon, qui confirme ce jugement, le trouve encore inférieur au mérite de Petau. Voss, Jean Leclerc, Danès, les deux Moris, Huet, Alexandre de Burgos, Lequien, Georges Walch et plusieurs autres célèbrent, dans le même sens et à peu près dans les mêmes termes, les ouvrages du P. Petau. Zaccaria, qui a donné une édition des *Dogmata*, dit : *Vir plane eximius, sive doctrinam, sive virtutem spectes et inter prima Societatis lumina recensendus.* (1).

Suarez.

471. « Le nom et la réputation du P. François Suarez se sont répandus si loin ; ses nombreux volumes forment de si magnifiques monuments, qu'il paraît inutile de dire quelques mots d'un nom qui remplit l'univers. Cependant pour ne pas déroger à la coutume et ne pas frustrer les vœux du lecteur, nous en esquisserons une courte biographie. François Suarez, enfant de noble famille, naquit à Grenade, en 1548, suivant les uns, et suivant d'autres, en 1549. A dix-sept ans, il étudiait en droit à Salamanque depuis trois années, lorsqu'il voulut être agrégé à notre humble compagnie : Dieu l'appelait à une vie plus parfaite par les soins de notre P. Jean

(1) *Dogmata theologica*, t. I, p. IX, éd. Vivès.

Ramirez, orateur très célèbre à cette époque, qui avait prêché devant lui le carême avec une incroyable ardeur de piété. Au commencement, de graves difficultés éloignaient de la société, ce jeune homme, avide de se consacrer à Dieu. Dieu cependant, qui avait prédestiné, à la société, cette colonne, l'empêchait de perdre courage et le confirmait dans sa résolution. Enfin il insista tant par ses prières et ses larmes, que le P. Jean Suarez, alors provincial, malgré l'avis contraire de son conseil, ne put pas l'exclure, poussé qu'il était, comme il l'avoua plus tard, par le Saint-Esprit. Durant les deux années de son noviciat, il donna beaucoup de marques d'humilité, et d'autres vertus. En deux ans à peu près, il acheva son cours de philosophie. Au début, il ne se distingua point parmi ses condisciples ; il promettait de ne pas surpasser les limites d'un esprit médiocre. Lui-même, fatigué et honteux de l'ingratitude de son esprit, priait, suppliait les supérieurs, pour ne pas perdre son temps, de le décharger d'études auxquelles il se reconnaissait impropre. Par déférence pour les conseils des anciens, il s'appliquait fortement à l'étude, lorsque, de cet esprit endormi, jaillit subitement une lumière qui éclata en flammes et éclaira dans la suite le monde des plus illustres rayons de la doctrine. Le collège de Salamanque avait alors, pour recteur, le P. Martin Gutierrez, homme d'une rare sainteté, qui, envoyé en France, fut tué par les hérétiques et que S<sup>te</sup> Thérèse vit, ceint de l'auréole, entrer triomphant au ciel. Ce grand et saint homme avait coutume de dire que le P. Suarez ornerait la société et illustrerait l'Église. On croira facilement qu'il le disait par inspiration prophétique, si l'on compare le commencement de ses études avec leur admirable issue. Désormais il puisa, dans ses études, une telle satisfaction, qu'il rejetta loin de lui tout souci et toute pensée qui ne revenait pas à la culture de son intelligence. Les entretiens les plus intéressants, il les appelait des voleurs de temps ; ami de sa cellule et de la retraite, il éloignait également son corps et son esprit de toutes les séductions. Lorsqu'il s'appliquait à la théologie, se voyant insuffisant en philosophie, il l'étudia en particulier et l'approfondit si heureusement, qu'il posa dès lors les bases de sa métaphysique et publia,

en les polissant un peu, ces commentaires qui excitèrent partout l'admiration. Quant aux questions morales, que le défaut de temps ne lui permit pas d'étudier sous les maîtres, il les élucubra avec tant de labeur, qu'il fut en même temps écolier et maître. » Des bancs de l'école, il monta dans la chaire du professeur et enseigna la philosophie, puis la théologie. Sans parler de ses leçons données dans d'autres villes, Suarez enseigna huit ans à Salamanque, huit ans à Rome et vingt ans à Coïmbre. « De nombreux auditeurs étaient suspendus à ses lèvres ; les uns appartenaient à la noblesse ; d'autres aux ordres religieux : tous étaient fiers d'un tel maître. Les docteurs et les maîtres, éminents dans les autres facultés, le consultaient avidement sur les questions embrouillées, et, en public ou en particulier, l'appelaient leur commun maître. Les recteurs des plus illustres académies, les plus sages prélats des Espagnes, les ordres religieux d'hommes et de femmes, les collèges les plus florissants, que dis-je ? tous les tribunaux d'Europe, soit pour le droit humain, soit pour le droit divin, sollicitaient, dans leurs doutes, ses réponses comme des oracles. Personne n'osait entreprendre une affaire de grande importance, touchant à la conscience, sans consulter Suarez. » (1).

Les œuvres de Suarez comprennent, dans l'édition Vivès, vingt-huit volumes. Deux sont consacrés aux tables, deux aux œuvres métaphysiques ; deux ou trois aux opuscules de théologie ; les autres volumes comprennent, en forme de traités séparés, les commentaires des trois parties de la Somme de S. Thomas d'Aquin. Dans chaque traité et sur chaque question, le procédé ordinaire de Suarez consiste à citer d'abord les opinions diverses des théologiens. Ces opinions produites avec netteté et ordre, Suarez ajoute, aux discussions théologiques, ses propres sentiments et les établit avec une remarquable solidité. La manière dont il combat les erreurs est pleine de cette logique forte et serrée qui assure la victoire au raisonnement. Feller reproche à Suarez d'avoir surchargé sa théologie de questions inutiles ; mais lorsqu'on l'étudie, on voit

(1) *Vie de Suarez* dans l'édition Vivès de ses œuvres complètes, t. I.

que ces questions, soi-disant inutiles, ont leur place dans la trame logique de la doctrine. Sur le traité des lois, par exemple, qui est le chef-d'œuvre du maître, Hallam, faisant chorus à Feller, tout en admirant cet admirable ouvrage, fait ses réserves sur l'utilité et l'à-propos de telle ou telle proposition : ces réserves marquent tout au plus l'incompétence du critique ou son défaut de lecture. Ce n'est pas après avoir parcouru des tables qu'on juge un livre ; c'est après l'avoir lu et comparé ; et, lorsqu'on a lu Suarez, lorsqu'on l'a comparé aux traités analogues des anciens et des modernes, il est trop clair qu'il les surpasse tous de cent coudées. Hallam, tout en le critiquant sans l'avoir beaucoup lu, l'appelle « l'homme sans contredit le plus éminent dans la philosophie morale que l'ordre de Loyola ait produit dans ce siècle et peut-être dans aucun autre. » Grotius, qui l'avait beaucoup fréquenté, le disait si profond philosophe et si profond théologien, qu'à peine était-il possible de trouver son égal. Benoît XIV, dans son traité *De Synodo diœcesana*, l'appelle le *Doctor eximius*, titre que lui avait déjà décerné Paul V ; et l'associant à Vasquez, les nomme *les deux lumières de la théologie*. Bossuet, dans un de ses écrits contre Fénelon, citant ce théologien, dit : « Suarez, en qui, comme l'on sait, on entend toute l'école. » Les évêques espagnols de son temps l'appelaient déjà « le Maître commun de notre âge, un autre Augustin. » Je le comparerais plutôt à Bellarmin, ou mieux à S. Thomas, l'ange de l'école, avec qui, seul, Suarez peut entrer en comparaison. — La mémoire de Suarez était prodigieuse : il savait si bien par cœur tous ses ouvrages que, quand on lui en citait un passage, au même instant il était en état de l'achever et de poursuivre jusqu'à la fin du chapitre ou de l'ouvrage. C'était d'ailleurs un religieux aussi humble et aussi mortifié qu'il était professeur éminent et docteur illustre. Suarez mourut à Lisbonne en 1617, avec une rare tranquillité : « Je ne croyais pas, dit-il, qu'il fût si doux de mourir. »

Gabriel Vasquez, contemporain de Suarez, était né en 1551, dans un bourg de la Nouvelle-Castille. Jésuite, il enseigna la théologie à Rome et à Alcalá, et mourut en 1604. Ses contemporains l'ont

appelé aussi l'*Augustin de l'Espagne*. C'est une dénomination glorieuse, mais il ne faut pas la prodiguer.

Auteurs  
mystiques.

172. L'ascétisme et la mystique vont ordinairement, dans l'Église, de pair avec la scolastique et la théologie. Depuis qu'a paru le livre des *Exercices de S. Ignace*, on voit le suivre une foule d'ouvrages qui appartiennent à cette branche de l'activité chrétienne. Nous avons parlé déjà de la grande école des mystiques d'Espagne. Nous pouvons citer encore l'*Écclésiaste* et le *Concionator* d'Érasme, les *Instructions aux Confesseurs* de S. Charles Borromée ; la *Rhétorique ecclésiastique* de Valère Augustin ; et surtout les sermons des prédicateurs de l'époque : en Italie, Clarius, évêque de Foligno ; Musso, évêque de Bitonto ; le jésuite Paul Ségneri ; en France, Simon Vigor, archevêque de Narbonne ; Camus, évêque de Belley ; le jésuite Claude de Lingendes ; son parent, Jean de Lingendes ; Férault et Lejeune de l'Oratoire ; enfin, Michel Hayneuve, l'auteur des *Vérités pratiques*, tirées de la *Vie du Sauveur* et des *Gestes des Saints*.

Paul Ségneri, le réformateur de la chaire en Italie, naquit à Nettuno, en 1624, d'une famille originaire de Rome. Dès sa jeunesse, il montra beaucoup de goût pour l'état religieux, entra chez les Jésuites et y brilla tant par la sainteté de ses mœurs que par le succès de ses prédications. Pendant vingt-sept ans, il prêcha des missions avec autant de zèle que de succès. Les Italiens le regardent comme leur Bourdaloue ; mais il n'a, du moins pour nous, ni l'éloquence, ni le jugement du jésuite français. Ce saint religieux, ce directeur infatigable, devait mourir en 1694, usé par ses travaux et ses autérités. On a publié ses sermons en trois volumes in-folio et on les a traduits en français, sous ce titre : *Le chrétien instruit dans sa loi*. On lui doit encore *La Manne céleste*, méditations en quatre volumes in-4° ; *l'Incrédule sans excuse*, dirigé contre les inspirés de son temps ; la *Pratique des devoirs des curés*, ouvrage important, plein d'onction, de zèle et de lumière ; le *Confesseur instruit* ; le *Pénitent instruit* ; *l'Accord de l'action et du repos dans l'Oraison* ; les *Illusions des quiétistes* ; le *Serviteur de Marie* ; *l'Exposition du Miserere* ; et divers opuscules de piété.

Un ancien de Segneri, Laurent Scupoli, né à Otrante, dans le royaume de Naples, vers 1530, se distingua chez les Théatins par sa régularité, sa mortification, son zèle et ses lumières ; il était mort en odeur de sainteté, l'an 1610. On lui attribue communément le *Combat spirituel*, excellent traité de morale et de perfection chrétienne, traduit en latin par Lorichius, professeur de Fribourg, en Brisgau, et en français par Masotti, le P. Bignon et Saint-Victor. S. François de Sales portait continuellement ce livre sur lui ; c'est le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Quelques personnes pieuses ont cru pouvoir le préférer à l'*Imitation de Jésus-Christ* : en quoi elles n'ont témoigné ni discernement, ni goût pour la piété vraie. Le *Combat spirituel* est, sans doute, un ouvrage solide et propre à former les âmes à la sainteté, mais il est très inférieur à l'*Imitation*. L'un conduit à la vertu par la théorie des guerres et des combats, qui constituent la vie du chrétien sur la terre ; l'autre y confirme par la contemplation du plus excellent modèle et les leçons du plus grand maître. L'un est plus raisonné, plus méthodique ; l'autre, par une inspiration lumineuse et rapide, prévient l'effet de toutes les méthodes et de tous les raisonnements. L'un tient plus du travail et de l'art ; l'autre est l'ouvrage du cœur, de l'onction et de la lumière de Dieu, dont les mouvements ne connaissent ni règles, ni calculs. L'auteur de l'un a peut-être plus réfléchi ; l'autre a mieux senti les choses et les a exprimées d'une manière plus touchante. Le *Combat spirituel*, c'est affaire de goût personnel ; l'*Imitation* plaît à toutes les âmes.

Jean le Jeune naquit à Dôle en 1592 ; son père était conseiller au Parlement. Son fils renonça à un canonicat d'Arbois, pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire. Le P. de Bérulle lui témoigna les bontés d'un père pour un enfant de grande espérance. Le P. le Jeune se consacra aux missions pendant soixante ans. Dès l'âge de trente-trois ans, il avait perdu la vue ; quoi qu'il fût vif et impétueux, cette infirmité ne troubla pas son humeur et n'empêcha pas ses travaux ; il subit, en outre, deux fois, sans se plaindre, l'opération de la taille. La plus grande partie de sa vie se passa dans le diocèse de Limoges ; il mourut à Limoges, en

odeur de sainteté, en 1672. Les évêques, qui l'aimaient beaucoup, lui avaient permis de dire la messe ; il ne voulut pas user de cette permission, dans la crainte de commettre involontairement quelque irrévérence. Son humilité était admirable ; son esprit plein de finesse ; son style fort appétissant. On a de lui dix volumes de sermons, dont notre ami, Charles-Adolphe Peltier a donné, chez Vivès, une excellente édition. Le Jeune suit, dans ses instructions, une méthode de la plus grande simplicité. Après son exorde, il présente, en raccourci, le plan du sermon ; puis il développe le plan en exposant son sujet, en prouvant ses propositions et en déterminant les applications morales. Ses explications, ses preuves, ses conseils, tout s'enchaîne avec force et se présente avec clarté. C'est, en somme, le prédicateur qu'on lit avec le plus de plaisir, qu'on s'approprie avec le plus de facilité et qu'on prêche avec le plus de fruits. Avec un le Jeune bien appliqué, un curé peut, non seulement suffire à sa tâche, mais y exceller. Massillon le considérait comme un excellent répertoire et se flattait d'en avoir tiré profit. Benoît-Joseph Labre en avait fait son manuel des vertus chrétiennes et avait su également en profiter.

Un auteur de la période précédente, qui doit trouver sa place ici, c'est Blossius. Louis de Blois était né en 1506, au château de don Etienne, près de Beaumont, en Hainaut : il appartenait à la maison de Blois et de Chatillon. D'abord page de Charles-Quint, il entra, dès l'âge de quatorze ans, chez les bénédictins de l'abbaye de Liessie, près d'Avesnes. Devenu abbé en 1530, il se fit admirer par sa sagesse ; il y établit la réforme, fit fleurir les sciences et les vertus ; il avait refusé l'abbaye de Tournay et l'évêché de Cambrai, lorsqu'il mourut en 1566. Son disciple, le P. Frojus, publia, en 1571, ses ouvrages de piété ; les Bollandistes en ont fait depuis une meilleure édition. Ses opuscules, écrits avec une simplicité élégante, respirent la plus grande piété. Nous citons : la *Règle de la vie spirituelle* ; le *Cabinet spirituel* ; le *Trésor des prières pieuses* ; le *Manuel des petits* ; la *Récréation de l'âme* ; la *Consolation des pusillanimes* ; le *Miroir des moines* ; et d'autres traités du même genre. Tous ces écrits ne sont pas seulement pieux, mais judicieux ; ils

ouvrent l'esprit à la conviction, en même temps qu'ils agissent sur le cœur par une onction sanctifiante. Philippe II les choisit de préférence pour se préparer, durant sa longue maladie, à une mort chrétienne.

173. Durant cette période, les savants sont nombreux ; nous parlerons seulement de trois : Gretser, Kircher et Michel Raynaud. — Jacques Gretser, né en 1561, à Marckdorf en Souabe, professa longtemps à l'université d'Ingolstadt et mourut dans cette ville, en 1625. Egalemeut versé dans les langues anciennes et modernes, dans l'histoire et dans la théologie, il a ramassé, sur l'antiquité sacrée et profane, d'immenses matériaux. Ce serait un savant de premier ordre, si le flambeau de la critique avait toujours éclairé ses recherches. Ce qu'on doit rechercher surtout, dans ses ouvrages, c'est moins l'ouvrage lui-même, que les éléments d'un travail sur le même sujet. Gretser n'est pas seulement recommandable comme érudit, mais encore comme controversiste ; il écrivait avec beaucoup de facilité et de véhémence ; il a entre autres, suivant Sponde, réfuté victorieusement les calomnies des hérétiques contre les annales de Baronius. C'était, pour ces sortes de combats, un athlète redoutable ; le Parlement de Paris lui a fait l'honneur de brûler ses ouvrages : c'est une bonne note. Brûler prouve qu'on a des allumettes et qu'on est vexé ; mais cette colère ne va qu'aux représailles de l'impuissance. Lenglet du Fresnoy, témoin peu suspect, dit que tout ce que Gretser a fait ou publié, histoire ou dogme, mérite une grande estime. Les œuvres complètes de Gretser forment 17 vol. in-folio, publiés à Ratisbonne en 1734. Plusieurs s'adressent aux hérétiques, d'autres défendent les Jésuites, d'autres enfin sont des œuvres de haute érudition. Le principal ouvrage du professeur d'Ingolstadt c'est le traité *De Cruce* en 3 volumes in-4°. C'est un chef-d'œuvre.

Théophile Raynaud naquit en 1583, à Sospello, comté de Nice. Au terme de ses études, il entra chez les Jésuites ; après avoir régenté les basses classes au collège d'Avignon, il professa la philosophie et la théologie à Lyon, puis se rendit à Paris, en 1631, comme confesseur de Maurice de Savoie. Sur son refus de défendre,

Érudition.

pour le compte de Richelieu, l'alliance avec les protestants, il revint à Lyon et fut envoyé à Chambéry. On sollicita pour lui l'évêché de Genève ; au lieu d'un siège épiscopal, Richelieu le fit enfermer dans une prison. Après six mois de captivité, il partit pour Rome et fut présenté au Pape, qui le sollicita d'écrire contre Pierre de Marca. A Rome, il professa deux ans la théologie. Sa santé ne s'accommodait pas du climat ; il revint à Lyon et acheva sa carrière dans la direction des âmes, l'enseignement et la rédaction de ses ouvrages. Raynaud mourut octogénaire en 1663. Nicéron lui adjuge quatre-vingt-treize ouvrages. En général les titres sont bizarres ; nous citons les *Erotemata* sur les bons et les méchants ; les *Symbola Antoniana*, relatifs au feu S. Antoine ; les *Hétéroclita spiritualia*, où il traite des dévotions singulières et exotiques ; et l'*Apompeius*, c'est le recueil de ses pamphlets anonymes. Raynaud écrivait avec facilité ; mais en visant à la concision, il est souvent obscur ; le désir d'être original dans sa diction contribue également à obscurcir ses pensées. Par exemple, son chapitre sur la bonté de Jésus-Christ est intitulé : *Christus bonus, bona, bonum*. Quoi qu'il fut, dans le commerce ordinaire, un homme doux, il était très mordant la plume à la main ; il distillait du miel et piquait avec un dard. Malgré ses défauts, une érudition immense, une certaine irrégularité dans le choix des sujets et dans la manière de les traiter, feront toujours rechercher ses ouvrages. La collection forme 20 vol. in-folio ; elle a été honorée des brûlures du Parlement, comme il convenait à un brave défenseur du Saint-Siège. Tiraboschi compare ce recueil à ces magasins remplis de toutes sortes de marchandises, bonnes ou mauvaises, anciennes ou nouvelles, utiles ou inutiles, mais où chacun, avec un peu de patience, trouve ce qu'il cherche (1). Cette comparaison nous semble assez juste, en écartant, toutefois, toute idée de mépris. Théophile Raynaud est un de ces travailleurs intrépides, que l'histoire ne peut qu'honorer.

· Athanase Kircher naquit à Geysen, près de Fulde, le 2 mai 1602, et entra chez les Jésuites, en 1618, à Mayence. Professeur de mathématiques et de philosophie à Würtzbourg en Franconie, il dut,

(1) *Hist. de la littérature italienne*, t. VIII, p. 152.

à l'approche des Suédois, se retirer en France, passa par Avignon et de là, vint à Rome, où il mourut en 1680. Kircher ne cessa d'écrire qu'en cessant de vivre : c'est un des plus laborieux et des plus savants hommes dont parle l'histoire. Sa forte compréhension avait embrassé toutes les sciences, physique, histoire naturelle, mathématiques, musique, langues, antiquités, philosophie et théologie. Ses innombrables ouvrages se divisent en trois classes : 1° sciences physiques et mathématiques ; 2° langues et hiéroglyphes ; 3° histoire et antiquités. Les principaux fruits de cette plume féconde sont : *Prælusiones magneticæ*, in-fol. 1654, titre qui suffit pour indiquer où en était cet esprit ; — *Ars magna lucis et umbræ*, in-fol., 1645, traité d'optique profond pour le temps ; — *Primitiæ gnomonicæ catoptricæ*, in-fol., éléments de gnomonique ou art de dresser des cadrans solaires ; — *Musurgia universalis*, en dix livres sur la consonnance et la dissonnance musicale, 2 vol. in-fol., 1650 ; — *Obeliscus Pamphilius* et *Obeliscus ægyptiacus*, 2 vol. in-fol., sur les obélisques, 1650-52 ; — *Œdipus ægyptiacus*, explication des hiéroglyphes, en 4 vol. in-fol., 1653 ; — *Iter extaticum*, in-4°, 1657, voyage très intéressant à travers les planètes ; — *Mundus subterraneus*, 2 vol. in-fol., 1664 ; c'est un des premiers ouvrages de géologie ; — *China illustrata*, in-fol. 1667 ; — *Turris Babel, Arca Noe*, 2 vol. in-fol. sur deux questions d'histoire ; — *Phonurgia nova* sur les effets prodigieux des sons et leur expression par des machines soufflantes, in-fol., 1673 ; — *Ars magna sciendi*, combinaisons de mnémotechnie ; — *Polygraphia*, in-fol., 1663, essai d'une langue universelle ; — *Scrutinium luis*, essai sur la peste, 1671 ; — *Magia catoptrica*, où l'on trouve les miroirs d'Archimède et de Buffon ; — *Lingua ægyptiaca*, pour la restauration de la langue copte. La *Biographie universelle* n'est pas juste envers Kircher ; Feller l'a mieux apprécié. « Les connaissances extrêmement variées de ce jésuite, dit-il, la manière grande, neuve et approfondie dont il a traité plusieurs sciences difficiles et peu cultivées jusqu'alors, l'eussent fait regarder comme un homme universel, s'il pouvait y en avoir, et si l'esprit de l'homme pouvait embrasser un espace dont l'imagination même ne saisit pas le terme. Son style est cou-

lant, pur, abondant, vigoureux, animé par des citations en vers et en prose, ingénieusement appliquées aux matières qu'il traite. Lors même, qu'il s'égarait par quelque erreur qui lui est propre ou par l'effet de celles qui étaient universellement adoptées de son temps, on reconnaît encore le savant et l'homme de génie. Des écrivains modernes ont essayé de ternir la gloire de ce célèbre jésuite, qui a fourni tant de matériaux à leurs systèmes et à leurs élucubrations. Au lieu de reconnaître leur bienfaiteur, ils ont cru qu'en le décrivant, on ne soupçonnerait point qu'ils lui devaient quelque chose. Pline croyait, au contraire, « qu'il était de la probité et de l'honneur, de rendre une sorte d'hommage à ceux dont on a tiré quelque secours ou quelque lumière ; et que c'était une extrême petitesse d'esprit d'aimer mieux être surpris honteusement dans le vol, que d'avouer ingénument sa dette. » Cet homme rare et peut être unique en son genre par la multitude et la variété de ses connaissances, avait failli, comme Suarez, être renvoyé du noviciat, pour cause d'incapacité. Son amour des sciences n'avait pas de bornes. Des souverains fournissaient des sommes pour ses expériences, et lui envoyaient des raretés dont il composa un des plus beaux cabinets de l'Europe, décrit par Bonanni, visité avec admiration par tous les voyageurs compétents.

Après Kircher, nous mentionnerons encore deux bibliothécaires du Vatican, Luc Holstadius et Léon Allacius. On doit, à Holstein, né en Allemagne, des traités et des dissertations très variées et très importantes sur les matières ecclésiastiques. On y remarque un jugement solide, une érudition exacte et beaucoup de pénétration. Léon Allacci, né en Grèce, a composé un traité sur l'accord perpétuel de l'Église grecque avec l'Église latine ; il le dirige contre les protestants. Allacci a composé encore d'autres ouvrages, tant pour la réunion des Grecs que sur leurs livres ecclésiastiques.

Grotius. 174. Les progrès de l'Église romaine, dans les sciences comme dans la vie publique, furent donc aussi frappants et aussi continus, pendant la première période du xvii<sup>e</sup> siècle, qu'ils l'avaient été dans la dernière période du xvi<sup>e</sup>. Ces monuments, découverts par l'érudition ou mis en œuvre par les théologiens et les exégètes,

amenèrent, dans la cohue protestante, de nombreuses défections. Deux hommes, plus distingués qu'aucun de ceux qui renoncèrent au protestantisme, donnèrent, il faut en convenir, — c'est Hallam, qui parle ainsi, — des signes d'une irrésolution évidente : nous voulons parler de Casaubon et de Grotius (1). Casaubon fut ébranlé par l'étude des Pères, dans lesquels, il découvrit une foule de choses, notamment l'Eucharistie, qu'il ne pouvait concilier en aucune façon, avec les doctrines des huguenots. Duperron l'attaquait avec des arguments qu'il ne pouvait parer, et, s'il ne fut passé en Angleterre, il est plus que probable qu'il se serait converti. Du moment que Grotius tourna ses pensées vers la théologie, il fut influencé presque autant que l'avait été Casaubon. Hugo Grotius était né à Delft en 1583. A huit ans, il faisait des vers latins ; à quinze, il soutenait, avec un applaudissement général, des thèses sur les mathématiques, la philosophie et la jurisprudence. A dix-sept ans, il plaidait ; à vingt-quatre, il était avocat général. Les querelles entre remontrants et contre-remontrants, le firent mettre en prison ; il s'en échappa, blotti dans une malle, et vint en France. De France, il retourna en Hollande, puis passa en Suède ; Christine en fit son ambassadeur à Paris. Avant sa mort, en 1645, il était revenu de fait, à la foi catholique ; sa correspondance en fait foi et les témoignages ne manquent pas à l'appui de sa correspondance. Les principaux ouvrages de Grotius sont : *Des commentaires sur l'Écriture sainte* ; un livre sur la *Vérité* de la religion chrétienne ; une histoire des Goths, des Vandales et des Lombards ; un livre sur l'*Antiquité* de la république batave ; les annales et l'histoire de la Belgique jusqu'à l'an 1609 ; des dissertations, des poésies, des lettres ; un grand traité sur le droit de paix et de guerre ; un autre sur la liberté des mers, un autre encore touchant le pouvoir du magistrat politique sur les choses sacrées. L'auteur, qui suivait le préjugé protestant, accorde au magistrat civil, trop de pouvoir sur les choses religieuses. Son écrit sur la liberté des mers excite justement l'admiration et a contribué, dans une juste mesure à la création du droit maritime. Son ouvrage,

(1) *Hist. de la littérature de l'Europe*, t. III, p. 39.

plus important sur le droit de paix et de guerre, a formé en partie le droit public de l'Europe : c'est le plus grand éloge qu'on en puisse faire. Grotius est un homme de génie ; au demeurant, simple et bon et aussi aimable qu'il était grand. — « Les mauvais traitements qu'il eut à subir de la part de ceux qui se vantaient de leur indépendance de la tyrannie papale, dit Hallam, les caresses du clergé gallican après qu'il se fut fixé à Paris, les dissensions et la virulence toujours croissantes des protestants, l'alternative qui semblait être la seule dans leur communion, entre une anarchie fanatique s'efforçant de détruire tout ce qui pouvait ressembler à une Église, et une domination d'ecclésiastiques grossiers et bigots, affaiblirent peu à peu ses répugnances pour la majestueuse et large unité de la hiérarchie catholique et le disposèrent de plus en plus à concéder quelques points de doctrine incertaine ou quelques formes d'expression ambigüe. C'est ce qu'il est facile de voir, et ce qu'on a souvent signalé dans ses annotations sur la consultation de Cassander, écrites en 1641, dans ses animadversions contre Rivet, qui avait critiqué son ouvrage comme ayant une tendance papiste, dans le *Votum pro pace* et dans la *Rivetiani Apologetici Discussio*. Ces volumes réunis indiquent une tendance uniforme à défendre l'Église de Rome sur tout ce qui peut être considéré comme essentiel à sa croyance ; et, en effet, on verra que Grotius va, sous ce rapport, beaucoup plus loin que Cassander... A partir de 1640, Grotius paraît avoir hâté sa marche : il n'exprime aucune désapprobation à l'égard de ceux qui se convertissaient au catholicisme ; il trouvait que tout ce qui était généralement reçu dans l'Église de Rome, avait pour soi l'autorité des Pères grecs, et latins, dont personne n'aurait refusé de partager les croyances. » (*Loc. cit.*)

Les protestants sincères, — je continue de puiser dans Hallam, — devaient s'alarmer avec raison de voir tant d'ornements brillants de leur parti, passer au camp ennemi, ou faire un si grand tort à leur propre cause, en prenant une position qui n'était pas tenable. Il parut à des hommes réfléchis qu'on ne pouvait se reposer sur des raisonnements tirés de l'antiquité : tout l'avantage

qu'on gagnait sur quelques points de la controverse était perdu sur d'autres points d'une importance capitale. Le seul parti à prendre était de casser le tribunal. Daillé, l'un des hommes les plus versés dans cette érudition patristique que l'Église réformée de France ait produite, attaqua hardiment la nouvelle école de théologie historique dans ses retranchements. Le dessein de son fameux traité du vrai usage des Pères, publié en 1628, est de faire voir que « les Pères ne peuvent estre juges des controverses aujourd'hui agitées entre ceux de l'Église romaine et les protestants : 1° parce qu'il est, sinon impossible, du moins très difficile de sçavoir nettement et précisément quel a esté leur sentiment sur icelles ; 2° parce que leur sentiment n'est pas infaillible, ni hors de danger d'erreur, il ne peut avoir une autorité capable de satisfaire l'entendement. » Ces prétentions de Daillé font triste figure devant les thèses des théologiens orthodoxes sur l'autorité des Pères en matière de foi. Il n'est ni impossible, ni même difficile de constater les sentiments des Pères, et leur unanimité bien constatée est certainement une preuve sérieuse en faveur de la vérité. Si les Pères ne prouvent rien, que prouve un Daillé dont l'excessive logique se suicide par les propres excès.

173. Nous venons de parler des protestants qui se rapprochent, il faut parler aussi des catholiques qui tournent à gauche. Nous nous arrêterons à Marca. Pierre de Marca, né à Gant en Béarn, d'une famille ancienne, originaire d'Espagne, se distingua de bonne heure par son esprit et son zèle pour la religion catholique, il réussit à la rétablir dans le Béarn. En reconnaissance de ce service, il obtint la place de président au parlement de Pau en 1621 et celle de conseiller d'Etat en 1639. Après la mort de son épouse, il entra dans les ordres et fut nommé à l'évêché de Conserans en 1642. Le Saint-Siège offensé de ce que, dans son livre de la *Concorde du sacerdoce et de l'empire*, il avait porté atteinte aux prérogatives pontificales, lui refusa ses bulles pendant cinq ans. Pour les obtenir, Pierre dut interpréter ses sentiments d'une manière favorable et promettre les corrections nécessaires ; il fit plus, il dénonça, à Innocent X, neuf propositions hétérodoxes des parle-

Pierre  
de Marca.

318 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
mentaires, se posa comme leur adversaire, et les réfuta par onze règles ou il établit la vraie doctrine sur la hiérarchie. L'habileté avec laquelle il remplit une commission en Catalogne, lui valut l'archevêché de Toulouse en 1652. Le roi le fit ministre d'Etat en 1658, et en récompense du zèle qu'il déploya contre les jansénistes, le nomma, en 1662, archevêque de Paris. Par une rencontre singulière, il mourut le jour même ou arrivèrent ses bulles ; d'où cette épitaphe badine :

*Ci gît l'illustre de Marca  
Que le plus grand des rois marqua  
Pour le prélat de son église.  
Mais la mort qui le remarqua,  
Et qui se plait à la surprise,  
Tout aussitôt le démarqua !*

Marca était un homme distingué par son érudition et ses connaissances en droit. On lui doit plusieurs ouvrages de bonne marque ; entre autres une *Histoire du Béarn* et la *Marche espagnole*, plus une certaine quantité de dissertations, tant imprimées qu'inédites, sur des questions agitées de son temps. Mais, sur les relations de l'Église et de l'État, il ne s'est point distingué par son caractère et ne s'est même pas soutenu par la doctrine. Dans les dernières années de sa vie, Richelieu, après avoir favorisé les doctrines romaines, se préoccupa d'amoindrir les prérogatives spirituelles du souverain pontife et d'asseoir les libertés de l'Église gallicane sur un terrain plus solide que le multitudinisme de Gerson ou le hiérarchisme de Richer. Le cardinal voulait écarter les témérités hétérodoxes des parlementaires, mais sans abandonner les maximes favorables à l'absolutisme. Richelieu jeta les yeux sur Marca pour lui confier ce travail de dosage gallican. Marca s'acquitta de son mandat avec bonne foi et suivant ses convictions ; il établit, ce qui est profondément vrai, savoir, que la première liberté gallicane, c'est de reconnaître l'autorité du souverain pontife, laquelle autorité a le droit de faire des lois, de prononcer des jugements souverains et d'être exempt, de sa personne, du jugement des inférieurs. Cette thèse déplut à Richelieu, et Marca

reçut ordre de composer un ouvrage plus contraire à l'Église romaine. Par une complaisance que je ne puis que réprouver, Marca accepta ce second mandat ; et, contrairement à ses précédentes convictions, composa le livre *De concordia sacerdotii et imperii*. Nous ne ferons pas ici l'histoire de ce livre que Fleury jugeait être, à tout prendre, le meilleur commentaire du gallicanisme (1) ; pour nous, suivant une expression célèbre, ce n'est qu'un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions. Malgré sa modération d'apparat, malgré ses réelles concessions aux principes romains, le livre de Marca fut condamné et l'auteur ne put être élevé aux dignités ecclésiastiques qu'après avoir rétracté ses erreurs. Le premier ouvrage n'était pas venu à terme ; le second, bien qu'il eût atteint les proportions de l'in-folio, n'était qu'un coup d'épée dans l'eau. Un homme né hors de la vérité peut y venir ; un homme qui en est sorti volontairement n'y rentre guère. Vingt ans plus tard, Marca, devenu archevêque de Toulouse, reprit l'exposé artificieux de sa doctrine, interrompu par les censures de Rome. Dans les églises de France, il restait, outre les partisans de Duval, des richéristes purs et des jansénistes. Dans une telle situation des partis théologiques, il était impossible qu'on ne discutât pas l'infailibilité ; elle fut mise positivement en cause, en 1661, par une thèse au collège de Clermont. Le bruit qui se fit autour de cette thèse, nous n'avons pas à en parler ici ; Marca en prit occasion de dresser un mémoire. « Le génie de Marca, dit Bossuet, est célèbre parmi nous ; mais il n'était pas suffisamment exercé aux matières de théologie ; de plus, il était versatile et glissant, habitué à se jouer avec une excessive facilité à travers les opinions les plus ambiguës et les plus opposées à la science ecclésiastique. » Ailleurs, Bossuet le dit « également prêt à soutenir le pour et le contre. » L'abbé Longuerue ajoute : « Quand M. de Marca dit mal, c'est qu'il est payé pour ne pas bien dire ou qu'il espère l'être. » En d'autres termes, c'est l'avis de Bossuet.

Marca, dans son mémoire, signale d'abord, dans notre pays, la coexistence des deux écoles romaine et gallicane. Marca convient

(1) *Nouveaux opuscules*, p. 194, éd. in-12.

que la doctrine romaine est la doctrine *commune* : « elle veut, dit-il, que le Pape seul, interrogé par une partie notable de l'Église ou excité par la grandeur du désordre qui est dans les opinions, faisant un décret avec l'anathème de l'erreur, propose à l'Église pour la croire comme de foi. Cette opinion est *la seule* que l'on enseigne et l'on embrasse dans l'Italie, l'Espagne et autres provinces de la chrétienté. » L'autre opinion est celle des Parisiens, à savoir celle de Gerson, d'Ailly, Almain, Major et d'autres ; ils ne reconnaissent le Pape infallible que par l'acceptation de ses décisions, acceptation provenant du corps épiscopal et des autres personnes qui ont privilège de traiter de ces matières. Quoiqu'il qualifie cette opinion de *parisienne*, il reconnaît cependant que l'autre opinion est enseignée en Sorbonne ; il aurait pu ajouter qu'elle comptait en France de nombreux et illustres adhérents. Parmi les évêques, je vois le cardinal Duperron, Étienne Barraut, archevêque d'Arles, Abra de Raconis, Abelly et Fénelon ; parmi les docteurs de Sorbonne, Duval, Maucler, Bail, Boileau ; parmi les Bénédictins, Petitdidier ; parmi les Dominicains, Coeffeteau et Serry ; parmi les Mineurs, Bayvin ; parmi les Carmes, Jacques Vernant ; parmi les Récollets, Davenport ; parmi les Jésuites, les Pères Cellot, Raynaud et Longueval ; parmi les Oratoriens, Thomassin et Dulaurens ; parmi les laïques, le président Dartis. Tous ces hommes sont auteurs d'ouvrages qui forment, en France, sous le règne de Louis XIV, une *Bibliothèque pontificale*. Je passe sous silence nombre d'œuvres analogues, entre autres les livres de Charlas ; je ne dis rien des travaux restés manuscrits ; je ne résiste pas cependant au plaisir de signaler une dissertation sur l'infailibilité du Pape, composée par un prêtre breton, simple curé de campagne. Par où l'on voit qu'en 1661, pour passer à l'opinion des docteurs Parisiens, il fallait être versatile comme le caméléon et glissant comme une anguille. Tout en constatant que la plus grande partie des docteurs, non seulement de théologie, mais encore de droit, suivent l'opinion romaine et se moquent de l'ancienne Sorbonne, Marca se range à cette opinion vilipendée. Dans son mémoire, il attribue une grande place dans l'Église au souve-

rain pontife ; il célèbre ses prérogatives, il lui reconnaît une souveraine autorité. Néanmoins, il ne lui attribue pas une souveraineté absolue et indépendante de l'épiscopat ; il réfute même l'opinion romaine et n'adopte que la doctrine de l'infailibilité conjointe. Pour ne laisser aucun doute sur sa pensée, Marca la formule de différentes manières. « Le Pape est infailible, dit-il, même sans l'assemblée du concile général, lorsqu'il parle *ex unitate cathedræ*, c'est-à-dire avec l'acceptation et le consentement de l'épiscopat. » Et ailleurs : « L'ancienne opinion de la Sorbonne reconnaît l'infailibilité de foi dans les décrets apostoliques, après qu'ils ont été reçus et acceptés par les évêques. » Cette doctrine de Marca lui est personnelle ; elle est absolument nouvelle et sans aucun patron. La lecture de Marca était immense et il ne négligeait aucune occasion d'appuyer ses opinions sur l'autorité des Pères ou des scolastiques. Ici, il ne trouve que deux auteurs à citer, Cusa, dont l'ouvrage est le recueil de toutes les transactions théologiques, et Duval, dont le sentiment est forcé pour les besoins de la cause. Marca fut ainsi le trait d'union entre Richer et Bossuet ; Marca édulcore Richer pour le rendre acceptable ; Bossuet édulcorera Marca pour composer les quatre articles.

176. Pendant qu'Edmond Richer et Pierre de Marca corrompaient, dans nos églises de France, les traditions de l'orthodoxie, d'autres, dans l'État, sous le nom de parlementaires, appliquaient, à la politique, les conséquences de ces doctrines corrompues. Nous savons déjà à quels excès se portait Charles Dumoulin ; nous devons parler maintenant de ses émules Pierre Pithou et Pierre Dupuy. Pierre Pithou naquit en 1539 à Troyes en Champagne. Après son éducation domestique, il vint puiser, à Paris, sous Turnèbe, le goût des antiquités. De Paris, il passa à Bourges où il acquit, sous le célèbre Cujas, toutes les connaissances nécessaires à un magistrat. Ses débuts au barreau furent malheureux ; il quitta cette carrière pour se lancer dans l'érudition. Disciple de Calvin, inquiet à Paris ou plutôt inquiet, il vint à Troyes ; le barreau refusa de le recevoir. Pithou s'en alla dicter des lois au territoire protestant de Sedan, puis se réfugia à Bâle, où il publia la *Vie de Frédéric Barberousse*

Pierre  
Pithou

par Othon de Frisingue. L'édit de pacification de 1570, le ramena en France ; il paraît qu'il courut quelque péril à la Saint-Barthélemy et se convertit tout après, sans rompre ses relations avec Bèze, Scaliger et Casaubon, partisans plus ou moins chauds des doctrines qu'il crut devoir répudier. En 1579, il composa un mémoire apologétique de l'ordonnance de Blois qui sanctionnait la plupart des décrets de Trente, mais rejetait ce qui paraissait attentatoire aux libertés de l'Église gallicane. Le roi ayant formé une chambre temporaire pour rendre la justice dans la Guienne, Pithou en fut le procureur général. Pendant les troubles de la Ligue, il rentra dans la vie privée et n'accéda point au désir de Henri III de se mettre à la tête du parlement royaliste de Châlons. Ses doctrines étaient serviles, sa bravoure était à l'unisson ; il racheta ce défaut d'énergie en entrant, lui, vieil érudit, parmi les grossiers caricaturistes de la *Satire Ménippée*. On lui doit, sur les matières ecclésiastiques, plusieurs ouvrages, savoir : 1° *Corpus juris canonici*, 1687, 2 vol. in-fol. ; — 2° *Codex canonum vetus ecclesiasticum* ; — 3° *Gallicæ ecclesiæ in schismate status* : c'est un recueil de pièces qui se réfèrent à la lutte des deux puissances, depuis 1408 jusqu'à 1552. Enfin il publia, en vingt-huit pages, son *Traité des libertés de l'Église gallicane* : « Ouvrage, dit Feller, qui a quelquefois besoin de commentaire et qui lui suscita des contradicteurs : on prétendit y trouver plus d'un reste de l'hérésie que l'auteur avait abandonnée et on ne se trompait point. » Pithou mourut à Nogent-sur-Seine, en 1596.

177. Pierre Dupuy naquit à Paris en 1582. Ce fut, pendant toute sa vie, un rat de bibliothèque ; mais s'il tomba dans le puits, ce fut moins pour en tirer la vérité toute nue, que pour s'y noyer. Son existence fut consacrée à l'inventaire du trésor des chartes et à la recherche des prétendus droits de la royauté. S'il eût été un érudit pur, il eût pu rendre, dans ses nombreux ouvrages, d'excellents services ; mais le préjugé gâta tout et de ce qu'il fit le mieux il ne reste rien. Le seul ouvrage qui rappelle aujourd'hui son nom — et un complet oubli vaudrait beaucoup mieux — ce sont les *Preuves des libertés de l'Église gallicane*. Vingt-deux évêques, qui exami-

nèrent le livre en 1639, le dénoncèrent à l'épiscopat, « comme un ouvrage détestable, rempli des propositions les plus venimeuses et marquant des hérésies formelles sous le beau nom de libertés. (1). Les mêmes censeurs ajoutent : « *Nusquam fidei christianæ, Ecclesiæ catholicæ, ecclesiasticæ disciplinæ, Regi ac regni salutis nocentioribus dogmatibus quisquam aversatus est, quam in qua istis voluminibus, sub tam leni titulo, recluduntur... Compilator ille multis pessimis bona quædam immiscuit et inter falsas et hereticas, quas detestamur, Ecclesias gallicana adscriptas servitutes, potius quam libertates vera quædam exposuit.* » C'est un livre dont on parle aujourd'hui bien entendu, sans le lire. Pour ceux qui, comme Dupuy, vont aux sources mais avec un esprit meilleur, et se donnent la peine d'étudier les choses avant d'en parler, c'est un sot livre : il n'y a rien de plus nu, de plus nul et de plus plat. L'auteur suit le plan de l'histoire ecclésiastique et donne, comme preuves, toutes les révoltes des princes chrétiens contre l'Église. Je suis étonné qu'il ait été si modeste : il aurait pu citer en preuve Néron et Pilate ; il aurait pu invoquer Lucifer en révolte contre Dieu, et le serpent qui tenta Eve. Il y a, dans tout cet attirail d'érudition, un vice de logique entièrement ridicule ; ce ne sont pas ces faits de rébellion qui décident du droit, c'est le droit qui permet de juger ces faits. Le cercle vicieux est flagrant. Du reste, Dupuy, qui n'était qu'un fouilleur de bibliothèque, offre, sans malice, le contre poison de sa fausse science. « Ce qui regarde la religion et les affaires de l'Église, dit-il, doit être examiné et décidé par les ecclésiastiques et non par les séculiers : ce principe est connu de deux partis. » En preuve, il cite le concile de Sardique, les paroles d'Osius, de Constance, et les plaintes de S. Hilaire au même empereur ; il poursuit : « Comme il y a deux sortes d'états dans le monde, celui des ecclésiastiques ou des prêtres et celui des séculiers, il y a aussi deux puissances qui ont droit de faire des lois et de punir ceux qui les violent, l'ecclésiastique et la séculière (2) ».

(1) Paris 1731, 4 vol. in-fol.

(2) *Procès-verbaux du clergé de France*, t. III, n° 1 des *Pièces justificatives*.

178. La première édition des *Libertés*, en vingt-huit pages in-8°, fut dédiée à Henri IV. Voici l'épître dédicatoire au roi très chrétien :

« Sire, voyant qu'entre les désordres et confusions survenus en ce royaume, aucuns, par malice et ambition, calomnient, autres, par ignorance ou lascheté, méprisent indiscrètement, comme fantosmes ou chimères, ces beaux droits et ce précieux *palladium* que nos plus sages et plus dévotieux ancêtres nous ont, avec tant de soins et de vertu, religieusement conservé jusqu'à présent sous le titre de *Libertez de l'Église gallicane*, j'ai pensé être de mon devoir pour en rafraîchir aucunement la mémoire de nostre âge, et en tout évènement la transmettre à la postérité, de comprendre *en bref* le plus naïvement et simplement que le sujet peut 'porter, ce que à l'instante prière de plusieurs gens de bien et d'honneur de tous états, j'en avois rassemblé et recueilli, réservant la preuve, où elle seroit jugée nécessaire (ce que toutefois je ne pense pas mesmement entre vrais François), à autre plus ample. — Tel qu'est ce *sommaire*, Sire, j'ai pris la hardiesse de vous le présenter en toute humilité comme à celui qui, portant le titre de roy très chrétien, premier fils et protecteur de l'Église, et particulièrement estant patron de celle de vostre royaume, y avez le *premier et principal interest* ; le sousmettant néanmoins au jugement de ceux qui en peuvent et en doivent juger, et protestant devant Dieu n'avoir eu de ma part autre but et intention que de satisfaire aucunement au devoir naturel et légitime que j'ay à son service et à celui de Votre Majesté, ensemble au bien commund de mon pays. — Sire, je le supplie de tout mon cœur le Roy des roys qu'il lui plaise à vous assister toujours de son Saint Esprit, et vous faire la grâce de rétablir en vostre royaume la piété et la justice à son honneur et à sa gloire, au repos de vos sujets et à la confusion de vos ennemis. — 1594. (Signé) P. Pithou. »

Après quoi, l'auteur procède par articles, qu'il dresse en forme de sentence, sans en fournir d'autres preuves que celles que comporte un tel énoncé. Nous allons parcourir cette série d'articles en les numérotant pour en conserver l'ordre et rendre plus facile les discussions.

1° Libertez de l'Église gallicane.

2° Définition de nos libertez. — Ce que nos pères ont appelé Libertez de l'Église gallicane et dont ils ont été si fort jaloux, ne sont point passe-droits ou privilèges exorbitans, mais plustost franchises naturelles et ingénuitéz ou droits communs : esquels nos ancêtres se sont très constamment maintenus, et desquels partout n'est besoin monstrier aultre tistre que la retenue et naturelle jouissance.

3° Nos libertés dérivent de deux maximes fondamentales.

4° La première est que les papes ne peuvent rien commander ni ordonner, soit en général ou en particulier, ce ce qui concerne les choses temporelles ès pays et terre de l'obéissance et souveraineté du roy très chrétien ; et s'ils y commandent ou statuent quelque chose, les sujets du roy, encore qu'ils fussent clerks, ne sont tenus de leur obéir pour ce regard.

5° et 6° La seconde, qu'encore que le Pape soit recogneu pour suzerain ès choses spirituelles toutes fois en France la puissance absolue et infinie n'a point lieu, mais est retenue et bornée par les canons et règles des anciens conciles receus en ce royaume : *et in hoc maxinis consistit libertas ecclesie gallicanæ.*

7° Le roi très chrétien n'a accoustumé d'user, envers du Pape, de termes de si précise obéissance que plusieurs autres princes, qui d'ailleurs ont quelque spécial devoir ou obligation particulière envers le saint siège de Rome, comme vassaux, tributaires ou autrement ; mais seulement se *recommande* et le royaume que Dieu lui a commis en souveraineté, ensemble l'Église gallicane aux faveurs de Sa Sainteté.

8° Les rois de France, protecteurs et défenseurs du Saint-Siège, ne promettent au Pape qu'une obéissance filiale.

9° Les Papes ne doivent envoyer leurs professions de foi aux rois de France.

10° Les rois de France ont le droit d'assembler des conciles dans leurs États et de faire des lois et réglemens sur les matières ecclésiastiques.

11° Les légats à *latere* n'ont point pouvoir en France que ce qu'en permet le roi.

12° Semblablement est pour le légat d'Avignon.

13° Les prélats français ne peuvent sortir de ce royaume sans permission du Pape.

14° Le Pape ne peut lever deniers en France.

15° Sujets du roi ne peuvent être dispensés par le Pape du serment de fidélité.

16° Les officiers du roi ne peuvent être excommuniés pour le fait de leur charge.

17° La bulle *In cæna Domini* n'est point reçue en France.

18° Le Pape ne peut connaître des droits de la couronne.

19° Comtes palatins ne sont reconnus en France.

20° Les notaires-apostoliques ne sont reconnus en France.

21° Le Pape ne peut légitimer bâtard au temporel.

22° Le Pape ne peut restituer les laïcs contre l'infamie.

23° Le Pape ne peut remettre l'amende honorable.

24° Le Pape ne peut proroger l'exécution testamentaire.

25° Le Pape ne peut connaître des legs pies.

26° Le Pape ne peut permettre de tester au préjudice des lois.

27° Le Pape ne peut permettre de posséder des biens contre la disposition des lois.

28° Le Pape ne peut permettre aux ecclésiastiques d'aliéner les biens immeubles de l'Église et bénéfices assis en France pour quelque cause d'utilité évidente ou urgente nécessité que ce soit.

29° Mais encore peut-il permettre aliénation *invitis clericis*.

30° Le Pape ne peut déroger aux fondations laïcales.

31° Le Pape ne peut exercer juridiction sur les sujets du roi, mesure de leur consentement, en matière de pétition de dot, séparation de mariez quant aux biens, crimes d'adultères, de faux, de parjure, sacrilège, soit par introduction de nouvelles sectes séditionnaires ou hérétiques, quand il n'est question que de fait.

32° Le Pape ne peut user en France de séquestration réelle en matière ecclésiastique.

33° Le Pape ne peut exercer la juridiction criminelle.

34° Les religieux peuvent recourir au juge séculier en cas de sédition, tumulte ou grand scandale et pareillement à la cour de parlement quand il y a abus clair et évident par contravention aux ordonnances royales.

35° Excommunications sont défendues pour les affaires civiles.

36° En cas d'appel contre la sentence d'excommunication, la cour du roi peut ordonner l'absolution à *cautèle* de l'appelant.

37° La liberté individuelle est à l'abri de l'Inquisition.

38° Le roi peut justicier ses officiers clercs, pour quelque faute que ce soit, nonobstant le privilège de cléricature.

39° Les étrangers ne peuvent tenir bénéfice en France.

40° Le concile universel est au-dessus du Pape.

41° L'Église de France ne reçoit pas indistinctivement tous les canons et décrétales.

42° Le Pape ne peut dispenser de ce qui est de droit divin et naturel, ou de ce dont les saints conciles ne lui permettent de faire grâce.

43° Les règles de chancellerie apostolique ne lient l'Église gallicane, sinon en tant que volontairement elle en reçoit la pratique.

44° Bulles du Pape ne s'exécutent en France sans l'exequatur de l'autorité temporelle.

45° Le Pape ni son légat n'ont juridiction en France sur les sujets du roi.

46° Semblablement pour des appellations des primats et métropolitains qui vont au Pape.

47° Le Pape est collateur forcé pour les bénéfices en France.

48° Le Pape ne peut augmenter les taxes de provisions qui se font en cour de Rome.

49° Le Pape ne peut faire aucunes unions de bénéfices.

50° Le Pape ne peut créer pensions sur les bénéfices de France.

51° Le Pape ne peut composer pour fruits mal perçus ez bénéfices de ce royaume.

52° Les collations et provisions de bénéfices ne peuvent contenir procuration *ad resignandum*.

53° Le Pape, dans les collations, ne peut user de certaines clauses.

54° Les mandats *de providendo*, grâces, expectatives et réserves sont condamnés.

55° Et quant à la prévention, c'est-à-dire au droit que s'est attribué le Pape de conférer les bénéfices vacants, avant la collation de l'ordinaire, le Pape n'en use que par souffrance, au moyen du concordat.

56° Les résignations en faveur sont censées illicites, comme représentant la simonie.

57° Le Pape ne peut dispenser les gradués du temps d'étude.

58° Le légat ne peut subdéléguer.

59° Le légat est sans caractère hors du royaume.

60° Le légat doit laisser à son départ le sceau et le registre de ses actes.

61° Le Pape ne peut conférer ni unir les hôpitaux.

62° Le Pape ne peut créer des chanoines en expectative.

63° Le Pape ne peut conférer les premières dignités des églises cathédrales et collégiales.

64° Le Pape ne saurait déroger aux coutumes et statuts des cathédrales et collégiales octroyées à la requête du roi.

65° Le Pape ne saurait expédier à grands frais les provisions de bénéfices.

66° Au roi compète le droit de régale.

67° Le Pape ne peut donner congé de s'assembler pour les élections.

68° La nomination du roi est requise pour dignités ecclésiastiques.

69° Les indults conférés par le Pape aux Parlements sont privilégiés.

70° Il y a également plusieurs privilèges des rois et reines de France.

71° *Item* des exemptions.

72° *Item* non de la pluralité des bénéfices.

73° Mais *item* de la pluralité des bénéfiques conférés par le Pape *sub eodem tecto*.

74° *Item* des dîmes inféodées par gens purs laïcs.

75° Le roi jure à son sacre de protéger nos libertés.

76° Premier moyen de défendre nos libertés : Conférences amiables.

77° Deuxième moyen : Examen des bulles avant leur exécution.

78° Troisième moyen : Appel au futur concile.

79° Quatrième moyen : Appel comme d'abus.

80° L'appel comme d'abus est réciproque.

81° Il y a avantage de faire juger les appels comme d'abus par un corps judiciaire.

82° Qu'il faut éviter les brouilles.

83° Nécessité et avantage de la concorde entre les deux puissances.

Tels sont, en substance, les articles de Pithou. L'auteur, à la fin, déclare qu'il faut s'y tenir, dans la crainte de rompre *le nœud si franc et volontaire* qui unit la France à l'Église. Au demeurant, il ferait bon marché de la rupture, qui serait « au danger et dommage certain de toute la chrestienté et particulièrement du Saint-Siège, duquel un de nos plus sages prélats a très particulièrement recogneu et tesmoigné par escrit que la conservation des droits et prérogatives de la couronne de France estait l'affermissement ».

178 bis. L'ouvrage de Pithou, publié sous Henri IV, complété sous Louis XIV, paraissait à point pour remporter, comme livre, les plus brillants succès et obtenir, comme influence, les plus détestables résultats. La royauté française perdait, sous le règne des Bourbons le caractère de service public et de pouvoir limité qu'elle avait présenté sous les trois races de nos rois ; elle restreignait les libertés de provinces, les privilèges des ordres, la tenue des états généraux pour devenir une monarchie réduite à une tête. La portion élevée de la société acclamait plutôt qu'elle ne subissait ce funeste entraînement. La noblesse devenait un service de cour ; le haut clergé,

Appréciation.

séduit par la grandeur de l'établissement royal, se laissait entraîner dans l'orbite de la noblesse. Au lieu de s'appuyer sur la chaire apostolique et sur la force divine de l'Église, l'épiscopat s'appuyait trop, d'un côté, sur sa force politique, de l'autre, sur la force du roi. Un esprit perspicace, élevé, généreux eût compris qu'il fallait réagir contre ses tendances. Tel n'était point Pithou. Bel esprit plutôt que grand esprit, nature plus servile que désintéressée, il se jeta dans le torrent ; il rama avec sa galère pour s'accrocher au vaisseau qui portait la fortune de la monarchie. Avorton de Photius, il nous préparait un nouveau Bas-Empire.

Il faut entendre comment il fut accueilli de ceux qu'il flattait. L'édition de 1651 porte en tête un privilège du roi. « Voulant, dit Louis XIV, favoriser un ouvrage de si grande importance pour le bien de notre État et pour l'intérêt de l'Église de notre royaume, de laquelle nous sommes premier et universel patron et protecteur, nous avons ordonné et ordonnons d'imprimer ledit livre. »

Le chancelier d'Aguesseau parlant du livre des *Libertés* : « Quoi que ces maximes, dit-il, ne soient que l'ouvrage d'un simple particulier, cet ouvrage est si estimé, et, en effet, si estimable, qu'on l'a regardé comme le *palladium* de la France et qu'il y a obtenu une sorte d'autorité plus flatteuse pour son auteur que celle des lois mêmes, puisqu'elle n'est fondée que sur le mérite et la perfection de son ouvrage (1). »

Le président Hénault atteste que « les maximes de Pithou ont, en quelque sorte, force de loi, quoiqu'elles n'en aient pas l'authenticité (2). »

Le livre des *Preuves*, censuré par le clergé, fut déclaré orthodoxe par le Parlement et revêtu du privilège. Le 23 mars 1640, un arrêt du Parlement défendit même d'imprimer et de vendre la lettre de l'assemblée du clergé, déclarant abusives les censures qui auraient dû suivre sa publication.

L'édition de 1651 parut sous les auspices du premier président, Mathieu Molé, alors garde des sceaux. « Monseigneur, disait Dupuy

(1) T. VII, p. 83.

(2) *Œuvres de d'Aguesseau*, t. I, p. 427

dans sa dédicace, je vous offre le commentaire que j'ai fait sur le *Traité des libertés de l'Église gallicane* de ce grand homme, M. Pithou. Si je considère mon affection, je trouve, à la vérité, mon présent très petit ; mais le sujet de mon travail est si beau, si noble et si royal que je ne dois point douter qu'il ne soit vu de très bon œil et reçu avec toute sorte d'applaudissements. On ne verra rien dans cet écrit qui ne soit constant et indubitable dans l'esprit de tous les Français qui ont un vrai et sincère amour pour leur roi et leur patrie. Et néanmoins j'apprends avec beaucoup de regret et d'indignation qu'il y a des gens qui font tout ce qu'ils peuvent pour ruiner ces droits, qui sont l'un des plus beaux et plus riches ornements de cette couronne. Croyez-moi, je vous supplie, Monseigneur, que leurs desseins et leurs efforts ne sont point à mépriser. Comme le bruit extraordinaire de certains oiseaux est une marque assurée de la pluie prochaine, l'on peut dire aussi que l'émotion extraordinaire que ces personnes font paraître est un présage de quelque mouvement à l'encontre de cet État. »

On voit si Pithou et Dupuy étaient tièdes en patriotisme écrit. Leur zèle va plus loin. Les monarques, qu'ils cajolaient, étaient, comme on le sait, de mœurs très pures : Henri IV ne sut jamais se contenir en présence d'une femme : Louis XIV, plus digne, ne recevait que dans une sorte d'Olympe, les concubines de Jupiter. Nos régalistes qui canonisent l'autorité des rois, ne voient pas tache à ces faiblesses. L'un d'eux, dans une préface imprimée, fait à ce propos de lâches réflexions. Les rois sont si haut, ils ont à essayer de si rudes fatigues, ils répandent sur leurs pauvres sujets de si grandes grâces, que notre auteur leur accorde la prostitution comme l'apanage, le délassement et la récompense de la royauté. Voir son autorité adulée par ces ignobles panégyriques ? Pauvres princes !

Nous ne nous arrêterons pas à ces ignominies. C'est le déshonneur et la meilleure réfutation du gallicanisme, d'avoir commencé par là ; toutefois ce n'est pas là que nous lui ferons son procès. La pourriture ne mène à rien et ne prouve pas grand'chose. Que les premiers théoriciens du gallicanisme aient poussé jusqu'à ce point les consé-

quences de leurs principes, nous nous bornons à le constater : nous avons d'autres griefs contre leurs doctrines et d'autres faits pour expliquer leurs égarements.

Pour mettre la hache de Phocion dans ces fameuses libertés de Pithou, il faut en distinguer des causes occasionnelles, en écarter les griefs illusoire, en repousser surtout les articles faux et dépourvus d'autorité légale.

La société chrétienne, à son origine, avait été l'œuvre exclusive de l'Église. « Les évêques ont fait la France, a dit Gibbon, comme les abeilles font la ruche : » parole passée en axiome historique, mais dont la vérité serait mieux déterminée, si on l'étendait à tous les peuples et à tous les temps. Pour se rendre compte de cette création épiscopale de la France, il faut entendre que les évêques en avaient formé les populations, organisé les services publics, fixé en partie l'état des terres, la hiérarchie des personnes et la constitution politique. Ces choses, toutefois, à ces époques lointaines, n'étaient pas aussi nettement définies en réalité qu'elles le sont dans nos idées : il y avait mélange des services et des fonctions, peut-être aussi quelquefois confusion des fonctions et des services. Le défaut de titulaires pour les charges, le défaut de contrôle dans les administrations obligeaient souvent de confier à des ecclésiastiques des dignités civiles et de soumettre aux évêques les fonctionnaires de l'ordre temporel. Cette nécessité était alors d'autant mieux venue que le prêtre n'était pas, comme aujourd'hui, exclu, par les lois et les passions, de la vie sociale ; et que le clergé, dans son ensemble, formait le premier ordre dans la société politique. En tous les temps, un tel état de choses eut donné, au chef suprême de la hiérarchie ecclésiastique, une très grande autorité ; au moyen âge, la foi des peuples la conception générale des choses divines et humaines, l'organisation de la république chrétienne sous l'égide du Saint-Empire et la subordination de l'Empire à l'Église, conféraient à la chaire apostolique une magistrature souveraine dans les affaires civiles du pays. Cette magistrature eut souvent occasion de s'affirmer et de s'exercer, le plus souvent sans contexte, toujours pour le plus grand bien de la France. Le grand schisme vint ébran-

ler cet état de choses. La chrétienté fut partagée en plusieurs obédiences : on vit des papes douteux échanger entre eux des anathèmes et réclamer aux peuples chrétiens de plus lourds subsides. La France, qui s'était attachée à une obéissance moins légitime, sans qu'il en résulte d'ailleurs, contre la foi de la nation, une accusation sérieuse, la France se vit pressée d'un côté par Benoît XIII, de l'autre par Clément VI, d'avoir à payer sa quote-part de tributs pour le gouvernement de l'Église. De là, des murmures et des réclamations ; de là, des mouvements dans l'esprit public ; de là, des causes occasionnelles d'une revendication théorique, qui pouvaient avoir quelques semblants de raison. Car, c'est toujours ainsi que s'introduisent, dans l'humanité, de grandes erreurs. Sous couleur de remédier à des maux sentis, de cicatriser une plaie, de réparer une injustice ou d'accomplir un progrès, on fanatise les masses, et quand elles sont fanatisées, on les égare pour longtemps.

Ici, le prétexte plausible et même acceptable, c'est qu'on voulait établir, dans sa légitime indépendance, l'ordre temporel. Il y avait eu, jusque-là, entre l'État et l'Église, non seulement union, mais unité. On pouvait souhaiter la persistance de cette unité ; mais, du moment qu'une des parties voulait se borner à l'union, l'autre y pouvait consentir. Et elle y consentait si bien que le Saint-Siège avait signé, avec la royauté française, un concordat : signe certain qu'il admettait la distinction des deux pouvoirs, preuve manifeste qu'il acceptait, en fait, leur mutuelle indépendance. Malgré cette juste concession, les passions du temps ne la considéraient pas comme effectuée, du moins sans retour, et c'est pour en assurer l'octroi définitif, la sanction pontificale, que Pithou ajoute plusieurs articles. Pithou déclare que le Pape ne peut se mettre à la place du roi, que le Pape ne peut rendre la justice civile et criminelle, que le Pape ne peut lever les impôts, que le Pape ne peut administrer les choses françaises. Pithou enfonce une porte ouverte : encore il procède à ce bris de clôture d'une manière vague, tortueuse, amphibologique, affirmant à très haute voix ce que personne ne conteste, mais l'affirmant de manière à atteindre les lois de l'Église.

Aussi ses maximes les moins contestables sont à double sens. S'il maintient l'autorité des rois, c'est pour réduire le Pape aux choses purement spirituelles ; s'il maintient les tribunaux civils, c'est pour proscrire les tribunaux ecclésiastiques ; s'il maintient, pour le prince temporel, le droit d'impôts, c'est pour défendre les redevances cléricales, annates, oblations gracieuses, et impliquer la négation du principe propriétaire au détriment de l'Église ; s'il maintient les justes droits de l'administration civile, c'est pour dépouiller les évêques. Les présents de Pithou sont d'un Grec :

*Timeo Danaos et dona ferentes.*

En résumé, les libertés de Pithou s'appuient, d'une part, sur l'inutile revendication de l'indépendance du pouvoir civil, de l'autre, sur l'allégation tardive de faits, sans doute regrettables, mais passés avec le grand schisme.

Or, l'Église ne contestait pas l'indépendance de la société civile pour toutes les choses qui sont naturellement de son ressort, et les désordres, inséparables des troubles du grand schisme, ne pouvaient créer des titres. Quand les papes siégeaient à Avignon, on avait pu regarder les libertés gallicanes comme le droit de s'affranchir des charges dont ces pontifes accablaient les églises de France. Quand on avait réclamé près des papes d'Avignon ou durant le grand schisme, on n'avait réclamé que contre des papes douteux ou contre des charges qui ne trouvaient aucun appui dans l'ancien droit. Encore, à cette époque, avait-on eu tort de recourir à l'autorité temporelle et aux tribunaux séculiers. Comme le corps, dans l'homme, se révolte sans cesse contre l'âme, ainsi, le pouvoir civil, dans le temps, se révolte toujours contre le pouvoir religieux, voulant tout asservir à la force, ne rien laisser sous la sainte tutelle de la vérité. Les tribunaux séculiers, organes principaux des prétentions royales, ne devaient pas manquer cette occasion d'empiéter sur la juridiction ecclésiastique et de juger des choses qui ressortissaient du tribunal des évêques. Au demeurant, dit un savant annaliste, « on ne prétendait pas qu'il fût permis d'agir selon son caprice ou de s'éloigner en quoi que ce fût

du droit commun, ou de refuser l'obéissance due, dans tous les temps, au Saint-Siège, aux souverains pontifes, qui étaient légitimement entrés dans leurs charges. On voulait seulement être exempt des subventions d'argent que les circonstances ou des besoins divers avaient introduites : et cela seulement jusqu'à ce qu'on eût la certitude que le Pontife était légitime, et qu'il avait, en conséquence, le droit et l'autorité de faire de pareilles demandes (1). »

Maintenant le grand schisme était éteint, et, avec le schisme, la surcharge accidentelle de dîme, d'annates, de réserves et d'expectatives. L'Église avait à soutenir les assauts de la réforme protestante ; du moins des papes légitimes la gouvernaient, et, à coup sûr, ils ne songeaient point à entreprendre sur le temporel des rois. La France, débarrassée des dissensions religieuses, avait à soutenir, avec l'Église, le choc du protestantisme. C'est l'heure que choisit Pithou pour agiter l'épouvantail des anciennes querelles, venger le temporel inattaqué des princes, mais, dans la réalité, pour exalter outre mesure l'autorité des rois et ruiner, s'il l'eût pu, la monarchie pontificale.

Fleury, qui résume simplement Pithou, déclare que le roi ne tient sa puissance temporelle que de Dieu ; qu'il ne peut avoir d'autres juges de ses droits que ceux qu'il établit lui-même ; que personne n'a droit de lui demander compte du gouvernement de son royaume, et que, soumis, comme pécheur, à la puissance des clefs spirituelles, il n'est point soumis, comme prince, à leur juridiction. Par conséquent, le roi ne souffre point que les ecclésiastiques français, bien moins encore les étrangers, entreprennent sur la juridiction temporelle. Le roi n'admet point de légats à *latere*, et ne considère le nonce apostolique que comme l'ambassadeur d'un prince séculier. Le roi ne reconnaît point que le Pape puisse accorder aucune grâce qui concerne les droits temporels : comme de légitimer les bâtards ou restituer contre l'infamie. Par la même raison, le roi n'a point d'égards aux provisions de la cour de Rome ; le roi ne souffre point que le Pape fasse aucune levée de

(1) SPONDE, *ad. an.* 1388, n° 4.

deniers sur les biens ecclésiastiques et touche à leur administration. Le roi n'envisage les ecclésiastiques que comme sujets de la puissance séculière, confine les évêques dans leur diocèse et interdit les conciles (1).

Le roi, maître chez lui, ne considérant le Pape que comme *un roi qui règne mais ne gouverne pas*, ne reçoit point, en son entier, le corps du droit canonique ; distingue, dans les conciles œcuméniques, entre les décrets *dogmatiques* et les décrets *disciplinaires* ; n'admet que trois ou quatre règles de chancellerie romaine ; rejette l'Inquisition, l'Index et autres congrégations ; soumet au *placet* royal les bulles du Pape et exclut entre autre la bulle *In cœna Domini* ; repousse les dispenses pontificales, appels au Saint-Siège, etc.

En deux mots : le roi *peut* et le Pape *ne peut* ; voilà la formule.

Que si le Pape, malgré Pithou, agit dans la plénitude de la puissance apostolique, il y a, contre ses décisions l'appel au futur concile et l'appel comme d'abus. On tiendra une bulle pour non avenue en attendant, pour régler l'affaire présente, un concile qui se tiendra peut-être dans trois cents ans ; ou bien, comble de l'audace, on fera casser, par des magistrats au gage du prince, la déclaration du Saint-Siège.

Mais, où sont donc ces droits des princes en matière religieuse, et que fait-on du droit divin des papes ?

Le prince est, dans l'Église, un simple fidèle, à qui l'on rend, à raison de sa couronne, quelques honneurs, mais qui n'en est pas moins simple fidèle, dépourvu, comme tel, de toute autorité ecclésiastique et de tout pouvoir contre l'Église. Dieu qui l'a institué, ne l'a institué que pour gouverner les peuples et servir l'épouse de Jésus-Christ. Roi à l'égard de ses sujets, il est sujet à l'égard du Pape. « Il est vrai, dit Fénelon, que le prince pieux et zélé est nommé l'*Évêque du dehors* et le *Protecteur des saints canons* ; expressions que nous répéterons sans cesse avec joie, dans le sens modéré des anciens qui s'en sont servis. Mais l'évêque du dehors

(1) *Institution au droit canonique*, c. xxv, passim.

ne doit jamais entreprendre la fonction de celui qui est au dedans. Il se tient, le glaive en main, à la porte du sanctuaire ; mais il prend garde de n'y entrer pas. En même temps qu'il protège, il obéit ; il protège les décisions, mais il n'en fait aucune. Voici les deux fonctions auxquelles il se borne : la première est de maintenir l'Église en pleine liberté contre tous ses ennemis du dehors, afin qu'elle puisse au dedans, sans aucune gêne, prononcer, décider, conduire, approuver, corriger, enfin abattre toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu ; la seconde est d'appuyer ces mêmes décisions dès qu'elles sont faites, sans se permettre jamais, sous aucun prétexte, de les interpréter. Cette protection des canons se tourne donc uniquement contre les ennemis de l'Église, c'est-à-dire contre les novateurs, contre les esprits indociles et contagieux, contre tous ceux qui refusent la correction. A Dieu ne plaise que le protecteur gouverne, ni prévienne jamais en rien ce que l'Église règlera. Il attend, il écoute humblement, il croit sans hésiter, il obéit lui-même et fait autant obéir par l'autorité de son exemple que par la puissance qu'il tient en ses mains. Mais, enfin, le protecteur de la liberté ne la diminue jamais. Sa protection ne serait plus un secours, mais un joug déguisé, s'il voulait déterminer l'Église, au lieu de se laisser déterminer par elle. C'est par cet excès funeste que l'Angleterre a rompu le lien sacré de l'unité, en voulant donner l'autorité de chef de l'Église au prince qui ne doit jamais en être que le protecteur (1). »

Quelque besoin qu'ait l'Église du secours des princes, elle a encore plus besoin de sa liberté. Quelque appui qu'elle reçoive des meilleurs princes, elle ne veut être liée par aucune puissance humaine. Liberté de la parole, liberté du ministère, liberté du gouvernement, liberté d'observer les préceptes et les conseils de l'Évangile : voilà ce que Dieu a mis en elle, ce qu'il aime en elle, ne voulant, pour aucun motif et en aucun temps, la voir servante. Troubler l'Église dans ses fonctions, c'est attaquer le Très-Haut dans ce qu'il a de plus cher, qui est son épouse ; c'est blasphémer

(1) *Discours sur le sacre de l'électeur de Cologne, premier point. Ad finem.* -----

contre les promesses ; c'est oser l'impossible ; c'est vouloir renverser le *règne éternel*. O rois, qui n'êtes que des hommes, quoique la flatterie vous tente d'oublier l'humanité, souvenez-vous que Dieu peut tout contre vous et que vous ne pouvez rien contre Dieu !

Les articles de Pithou, faux déjà en ce qu'ils exagèrent, au delà de toute raison, les prérogatives du pouvoir civil, sont encore faux en ce qu'ils restreignent, d'une manière indue et révoltante, le pouvoir des clefs.

Jésus-Christ a dit à Pierre : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, tout ce que tu délieras sera délié. » Le pouvoir que donne ici le Sauveur au prince des apôtres a plusieurs objets ; car en disant : *Tout ce que tu lieras et délieras*, sans rien désigner en particulier, il annonce qu'il n'y a rien d'excepté dans la faculté de *lier* et de *déliier* accordée au vicaire de Jésus-Christ pour tout ce qui intéresse la religion. Le Pape lie les fidèles par les lois qui concernent le culte, les cérémonies, les fêtes, les jeûnes, les abstinences ; il lie en décidant solennellement les questions de foi ; il lie les pécheurs endurcis, les hérétiques par l'excommunication ou l'anathème. Par le même motif, il restreint, suspend ou détruit la juridiction des pasteurs eux-mêmes, comme il interdit l'exercice de toute autorité dont useraient les princes pour opprimer ou scandaliser les chrétiens ; car il était dans l'ordre de celui à qui toute puissance a été donnée et qui a confié, à l'Église, la mission qu'il avait reçue, laissât au pasteur suprême le moyen d'empêcher le ravage des loups et de conjurer les périls de la destruction. Les juifs s'indignèrent lorsque le Sauveur leur déclara que la puissance que son Père lui avait donnée était supérieure à tout et qu'il ne voulait laisser à personne, quelle que fût sa qualité, le droit d'arracher de ses mains, les brebis qui lui étaient confiées. La même irritation s'est souvent renouvelée contre le Pape, dépositaire de la puissance souveraine du Sauveur ; mais le ciel et la terre passeront et les paroles de Jésus-Christ ne passeront pas. « Le chef de l'Église, dit le cardinal Villecourt, a le pouvoir de délier les pécheurs des chaînes de l'iniquité et de les rétablir, par

l'absolution, dans la participation des biens spirituels ou de la grâce divine qu'ils avaient perdus ; il dispense des empêchements ou irrégularités de droit ecclésiastique, et des obligations que l'on avait contractées par des vœux, des promesses ou des serments faits sous l'empire de la violence, de la crainte, de la précipitation, ou de ceux que des circonstances imprévues rendraient impraticables ou trop onéreux. Ce pouvoir que le souverain pontife exerce par lui-même, ou par ceux à qui il communique son autorité, est un des plus grands bienfaits que Jésus-Christ pût accorder à son Église. Il rassure les esprits inquiets, donne la paix aux consciences troublées, devient une garantie contre l'oppression des puissants et contre l'injuste rébellion des petits. Pourquoi se plaindrait-on d'une autorité qui est tout à l'avantage de la société chrétienne ? Ah ! le sceptre du vicaire de Jésus-Christ n'est redoutable qu'aux ennemis de l'ordre et de la tranquillité ; les brebis paisibles et fidèles ne l'envisagent que comme la houlette tutélaire du berger qui s'en sert pour protéger et défendre son troupeau (1). »

Jésus-Christ après sa résurrection, dit à Pierre : « Pais mes brebis, » et il le lui dit jusqu'à trois fois. Par cette triple ordonnance et par la forme que le Sauveur lui donne, on voit qu'il ne faut pas confondre avec tout autre celui que Jésus constitue pasteur suprême. Il ne fait point de distinction entre les agneaux et les brebis, parce qu'il veut que tous lui soient également soumis, ceux-même qui seront appelés à partager sa sollicitude, et qui, pasteurs à l'égard du peuple, seront toujours brebis à l'égard de Pierre. Ils n'auront de juridiction sur les fidèles que celle qui leur sera confiée par le pasteur suprême, qui est la source du sacerdoce, le centre de l'unité.

Jésus-Christ, distinguant toujours Pierre des autres, l'appelle bienheureux, lui promet d'en faire le fondement de son Église, fondement contre lequel ne prévaudront pas les portes de l'enfer, et de lui donner les clefs du royaume des cieux. « Tout est soumis à ces clefs, s'écrie Bossuet ; tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux. »

(1) Mandement pour le carême de 1849.

Jésus-Christ dit encore : « Simon, Simon : Satan a demandé de vous cribler comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point : lors donc que tu seras converti, confirme tes frères. » Ce n'est pas que les Apôtres fussent privés du privilège de l'infailibilité ; mais, ce qui n'était en eux qu'un privilège extraordinaire et passager, devait être, en Pierre et dans ses successeurs, une grâce ordinaire et persévérante. C'est Pierre seul qui doit, dans tous les temps confirmer ses frères dans la foi ; c'est Pierre seul qui jouit personnellement du privilège de ne pas errer, et nous devons nous attacher sans crainte à cette profession de foi, que le Seigneur, dit S. Bernard, a mise à l'abri de toute atteinte.

Ainsi le Pape jouit de la primauté suprême et pleine, de la principauté sur l'Église universelle, de la plénitude de la puissance ; et cela est prouvé dans nos théologies, par les divines Écritures, par la pratique de l'Église et la doctrine des pères, par l'enseignement des Papes et les décisions des conciles. Le siège apostolique est le centre de l'unité : qui s'en sépare, fût-il roi, tombe sous l'anathème. C'est au Pape principalement qu'il appartient de prononcer sur les questions relatives à la foi : et les rois, comme les autres, doivent adhérer à ses décisions. Le Pape peut porter des lois qui soient obligatoires pour toute l'Église, et, par là même, ces lois obligent les princes qui doivent, en conscience, s'y soumettre. Enfin le gouvernement de l'Église est monarchique ; le Pape est un monarque absolu, et ni les évêques dispersés ou réunis, ni les princes, ni le Parlement, ni personne ne peut le contraindre ou le limiter.

Mais dira-t-on avec Bossuet, parler de nos libertés, ce n'est pas diminuer la plénitude de la puissance apostolique. L'Océan même a ses bornes, dans sa plénitude : et s'il les outrepassait sans mesure aucune, sa plénitude serait un déluge qui ravagerait tout l'univers. — Mais ô grand génie, vous n'avez pas réfléchi que c'est Dieu lui-même et non pas la France ou toute autre nation qui a dit à la mer : *Tu n'iras que jusque-là, et c'est là que tes flots orgueilleux viendront se briser* ; c'est donc lui aussi et non pas l'Église de

France ou toute autre Église du monde, qui a marqué jusqu'où s'étendaient les prérogatives du chef de l'Église universelle.

Au demeurant, s'il y a entre l'Église et l'État des points litigieux, cela peut se régler par des conventions amiables, des contrats publics ou des concessions gracieuses. Une telle mission ne peut, en aucun cas, et pour aucun motif, être dévolue à un simple particulier, quels que soient d'ailleurs son mérite et ses talents. Or, dans l'espèce, les relations, entre la France et le Saint-Siège, étaient définies par un concordat ; les points laissés en dehors de cette convention, étaient tranchés par le droit canonique. Quel titre avait donc Pithou pour s'ingérer à codifier nos prétendues libertés ? Qui donc lui avait donné mandat ? Qui donc a ratifié ses élucubrations ? Quel corps politique, quel prince en a fait des lois ? On nous cite des approbations, un privilège du roi. Cela ne suffit point pour édicter une loi d'État, et, quand cela suffirait, il n'en pourrait sortir une loi réglant les rapports de l'État avec l'Église.

Si les articles de Pithou, faux en eux-mêmes, sont caducs sous le point de vue légal, il ne faut pas croire qu'on ait oublié de leur donner sanction. Dans le cours du seizième siècle, l'hérésie n'avait rien négligé pour infecter la France, mais sans y réussir. L'avènement de Henri IV, qui devait réaliser ses vœux, les fit échouer par sa conversion. Sous Louis XIII, les sectaires voulurent profiter de la jeunesse du roi, pour arriver, par un biais, au but qu'ils voulaient dissimuler. Ils comptaient, dans les cours et les parlements du royaume, une multitude de partisans secrets, qui affectaient tous les dehors du catholicisme, et se donnaient pour les plus zélés défenseurs de la royauté. Les courtisans de Nabuchodonosor et de Darius, voulant anéantir le culte du vrai Dieu, n'espérèrent y réussir qu'en mettant les juifs en contravention avec les ordres du prince. Les novateurs fondèrent le même espoir sur l'arrêt qu'ils voulaient faire adopter par les États du royaume. Leur but était spécialement d'embarrasser les ecclésiastiques par la demande d'un serment dont le refus les rendrait odieux à la nation. Ce serment consistait dans la reconnaissance solennelle du droit divin des rois, de l'inviolabilité de leur personne et de

leur autorité. Quiconque eût refusé ou professé une autre doctrine, eût été criminel de lèse-majesté au premier chef. Un historien du temps, Dupleix a fort sagement remarqué que « cette proposition n'avait été suggérée que par ceux qui désiraient faire entrechoquer la monarchie française et le Saint-Siège et que leur intention tendait à un schisme manifeste. » Le cardinal Duperron dévoila le piège caché sous cette belle apparence de royalisme. Le pas était délicat : il fallait se tenir en garde contre la plus perfide des embûches. *Refuser un serment qui intéresse la monarchie !* Quelle couleur odieuse cela ne présente-t-il pas, alors même qu'il n'y a point de motifs pour le demander ? Aussi a-t-on eu recours à ce stratagème dans tous les temps d'agitation. C'étaient les plus grands ennemis de la tranquillité, les plus déclarés parjures qui se montraient alors les plus ardents à réclamer une mesure qui n'était rien pour leur conscience blasée. Le savant cardinal fit voir que le clergé, que l'on avait seul en vue, avait toujours été d'un dévouement inviolable pour l'autorité et la personne sacrée des rois ; il ne manque pas cependant de remercier ceux qui manifestaient tant de zèle pour leur trône et leur sûreté personnelle, feignant pour un instant, de les croire sincères. Il fit remarquer qu'il n'y avait point de profession qui fût plus étroitement liée par le devoir de fidélité aux princes que la société ecclésiastique ; qu'elle y était tenue non seulement par la conscience, mais par la raison même, son repos et sa paix dépendant de la prospérité des affaires du roi ; mais que les lois de l'Eglise suffisaient surabondamment pour maintenir dans la soumission des hommes qui craignent bien plus encore les peines éternelles que les rigueurs passagères de cette vie ; qu'ainsi on n'avait pas lieu de se préoccuper, à l'égard du clergé, de la moindre appréhension, tandis que pour les hommes pervers qui, dans la nation, seraient capables de former des desseins pernicieux, ceux-là n'étant pas retenus par la crainte des supplices de l'autre vie, seraient bien moins encore arrêtés par l'effroi des châtimens de celle-ci. Que c'était par de semblables proportions qu'au lieu de garantir la personne des rois et la paix de leur empire, on mettait en péril l'un et l'autre, en

faisant naître les guerres, les discordes et tous les malheurs que les schismes enfantent. Que toutes les fois que les séculiers ont voulu s'immiscer dans les choses religieuses, ils ont provoqué la colère de Dieu. Saül perd le royaume et la vie pour s'être arrogé la fonction de sacrificateur ; Osa est puni de mort pour avoir porté la main sur l'Arche sainte ; Osias devient lépreux pour s'être servi de l'encensoir. Aussi Constantin ne veut point s'ingérer dans le jugement des causes du clergé, non plus que Valentinien. C'est le comble de l'opprobre de voir les brebis prétendre conduire leurs pasteurs, et des enfants faire la loi à leurs pères. Il y a longtemps que l'on menace le clergé de cette pomme de discorde ; ce sont les hérétiques qui ont agi adroitement et sourdement sur l'esprit des catholiques, même ecclésiastiques, sous un prétexte beau et spécieux ; *ce sont des Ulysses qui combattent sous le bouclier d'Achille* ; ils ont pris un détour, afin que ceux qui refuseront ce serment soient jugés sans affection pour le service du roi, ou estimés coupables du schisme : esprits séditieux, inquiets et rebelles... »

En résumé, les articles de Pithou ne reposent que sur de faux prétextes ; ne se présentent que dans une formule inadmissible et sont, en tous cas, dépourvus de toute autorité légale.

179. Maintenant, si l'on jette, sur les gallicans, dont nous avons esquissé plus haut la biographie, un coup d'œil rétrospectif, on verra qu'ils se partagent en deux classes : les uns, comme Pithou, Dupuy, Dumoulin, qui rapportent tout à l'exaltation des rois ; les autres, comme Dupin, Richer, Dominis, qui donnent moins aux rois qu'aux pouvoirs secondaires et qui inclinent, ceux-ci à la démocratie, ceux-là à la monarchie constitutionnelle ; mais tous également hostiles à l'Église qu'ils découronnent dans son chef, qu'ils diminuent dans ses évêques, qu'ils asservissent dans tous ses membres. D'après eux, le roi, en fait, serait plus maître de l'Église que le Pape, et l'État se transformerait en je ne sais quelle puissance omnipotente, tenant, d'un côté, les corps et les biens, de l'autre par les corps et les biens commandant aux âmes. Déification de l'État qui aboutirait à la Constantinople du Bas Empire pour nous mener, par des voies plus ou moins directes, à la Rome des Césars.

Consé-  
quences.

Les deux systèmes aboutiront, le premier, à la déclaration de 1682, le second, à la constitution civile du clergé.

Mais que sont ces pères du gallicanisme ?

Si nous les envisageons sous le rapport du talent, il n'y a rien, en eux, qui défie la comparaison. Sous le rapport moral, ils valent moins encore : ce sont des confrères de la basoche, qui ont maille à partir avec le guet ou des clercs, qui ont des démêlés avec l'Inquisition et l'Index. De leur vivant, on requérait contre eux ; avant de mourir, ils ont fait, la plupart, des abjurations ou des rétractations ; de nos jours, il n'y a pas de motif pour les ériger en oracles. Ces théoriciens du gallicanisme étaient les révolutionnaires de leur temps ; on ne comprend pas que les conservateurs d'aujourd'hui exhument, du cimetière de l'oubli, des libelles qui n'ont pas dépouillé toute vertu incendiaire. Se figure-t-on des gens de bien réhabilitant les théories des Cabet et des Proudhon du seizième siècle ?

Si nous voulons nous rappeler la triste époque où ils ont vécu, peut-être pourrons-nous innocenter leurs personnes, sans d'ailleurs amnistier leurs doctrines. Les premiers ont vécu sous les derniers Valois, les autres ont reçu, de ces règnes, leurs inspirations. C'est l'heure où la royauté, représentée par des enfants, laisse le sceptre tomber en la quenouille sale et sanglante de Catherine de Médicis. La noblesse gangrenée incline vers les nouveautés religieuses et nous prépare dix guerres civiles. Les partis se forment, les uns, pour envahir le trône, les autres, pour occuper le pays. Trois rois incapables dont deux assassins et un assassiné ; une ligue héroïque ; un prince huguenot en perspective, d'affreuses mœurs, des commencements d'impiété. Avec ces abaissements, d'un côté, des princes affamés de tyrannie ; de l'autre, des multitudes, impatientes du joug, qui frémissent aux accents des démagogues. Des puissances immorales qui se lèvent sur le monde pour le corrompre ou l'égarer : la Renaissance, qui ressuscite le paganisme, le protestantisme, qui sape les bases de l'Eglise, le Césarisme qui dresse ses théories pour contenir par la force un monde privé de bases intellectuelles et morales. A ces moments difficiles, que les gallicans

font triste figure ! Pas un trait d'élevation, pas une pensée d'intelligence de leur temps, pas un regard sur l'avenir. A genoux devant les idoles de leur imagination, ils tournent le principe religieux à la démoralisation du monde ; ils saluent le prince de Machiavel, l'empereur de Luther et le peuple de Rousseau. L'Évangile n'est rien pour eux, l'Église n'a rien à leur apprendre ou à leur faire respecter : ils présentent la membrane de leur cerveau aux troubles du siècle et ils en reflètent fidèlement toutes les défaillances.

En somme, ce qu'ils servent avec leurs libertés gallicanes, c'est, d'une part, le libre examen, de l'autre, la tyrannie.

Le protestantisme avait posé, à la base de sa réforme, la libre interprétation des Écritures et placé au sommet, des rois-papes. En rejetant l'autorité de l'Église en matière d'enseignement, il avait été obligé, pour sauver l'ordre public, qui ne pouvait résister à de pareilles innovations, de renforcer l'autorité des princes. En bas la licence, en haut la compression. Les gallicans s'inspirent de ces exemples et suivent la même logique. Avec leur théorie du pape faillible, de canons réglant d'une manière absolue la conduite du Saint-Siège, d'évêques contrôlant le souverain pontife et de conciles toujours éventuels pour terminer les choses, ce qui reste de plus clair, c'est l'indépendance de chaque chrétien. Avec le principe du roi qui peut arrêter les bulles et même les casser, qui peut interdire les conciles et régler, pour le for extérieur, les matières ecclésiastiques, ce qui reste de plus clair, c'est un Pape inutile au Vatican et un roi qui commande aux âmes comme il régit le corps.

De là résulte le césarisme. (1).

### § VIII. S. VINCENT DE PAUL, LES CONFÉRENCES, LES PRÊTRES DE LA MISSION ET LES SŒURS DE LA CHARITÉ.

180. Dieu qui a promis de veiller sur son Église jusqu'à la fin des temps, applique, à chaque siècle, un remède efficace contre ses maux. Au xvi<sup>e</sup> siècle, sans parler des autres malheurs que trait-

Premières  
années.

(1) *Histoire de la papauté*, t. VI, p. 217, et seq.

ment à leur suite l'hérésie et la guerre civile, par toute la France, un grand relâchement s'était introduit dans le clergé. Le sacerdoce était sans honneur ; le peuple, surtout le peuple des campagnes, n'était point instruit et assisté comme il devait l'être ; les curés de village ressemblaient à ces pasteurs dont parle le prophète, qui se contentaient de tondre la laine et de traire le lait de leurs brebis, se mettant fort peu en peine de leur donner la pâture nécessaire à l'âme ; dans les villes, la charité chrétienne ne se faisait plus connaître par les œuvres ; les œuvres de miséricorde spirituelle n'étaient point en usage parmi les laïques ; pour les aumônes, on croyait avoir assez fait en jettant quelques sous à un mendiant. Dieu pourvut à ces grands besoins de son Église, en suscitant, dans notre beau pays de France, une pléiade de saints personnages : nous en connaissons déjà plusieurs ; mais le plus éclatant de ces astres qui brilla au firmament de nos églises, pour verser sur le monde, une influence qui devait durer des siècles, fut Vincent de Paul. Vincent naquit le 24 avril 1576, au hameau de Ranquines, paroisse de Pouy, près Dax. Ses parents, de condition fort modeste, ne possédaient qu'une maison et quelques champs ; ils marchaient droit devant le Seigneur ; Dieu, pour les bénir, leur donna six enfants, L'un des derniers fut Vincent, qui se distingua de bonne heure, par son humilité et sa charité envers les pauvres. Son père, le voyant doué de si heureuses dispositions, lui fit faire ses études chez les Cordeliers de Dax, au prix de soixante francs par an. Quatre ans après, Vincent entra, comme précepteur chez un avocat de la ville et put de la sorte continuer ses études sans être à charge à ses parents. A vingt ans, il reçut les ordres mineurs ; puis étudia, pendant sept années, la théologie, à Sarragosse et à Toulouse. Le 23 septembre 1600, il fut promu au sacerdoce : ce devait être, pour le xvii<sup>e</sup> siècle, une grande bénédiction.

Incidents.

181. Dieu qui semblait le conduire par la main, le détacha d'abord de son pays en faisant contester sa cure. Dédaigneux de tout procès, Vincent fut à Toulouse, expliquer, en qualité de bachelier, le second livre des *Sentences*. En 1605, allant à Marseille par mer, pour recueillir un legs, il fut pris par des pirates qui l'emmenèrent à Tunis.

Esclave, il changea plusieurs fois de maître, et fut enfin acheté par un renégat de Nice, qui l'envoya travailler à sa maison de campagne. Une des femmes servit d'instrument à Dieu pour tirer le renégat de l'apostasie et Vincent de la servitude. « Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, dit Vincent, elle me venoyt voir tous les jours aux champs où je fossioys, et après tout, de commander de chanter louange à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terrâ alienâ* des fils d'Israël captifs à Babylone, me fist commencer, avec la larme à l'œil, le *Super flumina Babylonis* et puis le *Salve regina*, et plusieurs autres choses en quoy elle pris autant de plaisir que la merveille en feust grande. Elle ne manqua pas de dire à son mari, le soir, qu'il avoyt heu tort de quitter sa religion qu'elle estimoyt extrêmement bonne pour un récit que je lui avoys faict de notre Dieu, et quelques louanges que je lui avoys chanté en sa présence, en quoy, disoit-elle, elle avayt eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères, ni celuy qu'elle espéroyt un jour, fut si glorieux, ni accompagné d'autant de joie que le plaisir qu'elle avoyt pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait quelque merveille (1). Cette femme fit si bien près de son mari, qu'elle le décida à se réfugier en France avec Vincent. Tous trois furent reçus à Avignon, par le légat et envoyés à Rome pour que le renégat reçut l'absolution réservée au Pape. A Rome, Vincent se trouva dans toutes les conditions chères à la foi et à la piété. Dans cette ville, mère et maîtresse de la chrétienté, il put d'autant mieux se livrer à l'étude qu'il était dégagé de toute préoccupation matérielle ; il put encore mieux, dans les catacombes, le Colysée et les églises, le plus bel ornement de la capitale du monde chrétien, s'abandonner à toutes les effusions de la prière et à toutes les ardeurs du zèle. L'édification de sa vie, le charme de son commerce lui créèrent promptement des patrons, que le pieux prêtre ne cherchait point. Par l'effet surnaturel de sa piété, Vincent était quelqu'un. Des négociateurs suivaient alors près du Saint-Siège, les affaires de France ; il leur fallait un message. On leur indiqua

(1) *Lettres de S. Vincent de Paul*, t. I, p. 8, éd. Dumoulin, 1882, Paris.

Vincent, et c'est ainsi que l'humble prêtre fut envoyé à Paris, en 1609, pour conférer avec Henri IV.

Clichy.

182. Vincent se hâta d'accomplir sa mission. Comme il occupait au faubourg Saint-Germain, près de l'hôpital de la Charité, une même chambre, avec un compatriote, il fut accusé de lui avoir volé quatre cents écus. A la prière de Vincent, on retrouva le voleur. Sans doute pour éviter semblables avanies, certainement pour mener une vie plus ecclésiastique, Vincent se retira près des prêtres qui devaient constituer bientôt l'Oratoire, non pour se faire agréger à leur compagnie, mais pour se mettre, sous la conduite d'un sage directeur, à l'abri des dangers du monde. Son choix tomba sur Bérulle : c'était un maître de la vie spirituelle ; il reconnut que Vincent était appelé à de grandes choses et, sans doute, éclairé de lumière surnaturelle ; il lui déclare que Dieu veut se servir de lui pour rendre quelque signalé service à son Église. Après deux ans passés dans cette retraite, Vincent est appelé à la cure de Clichy. On dit qu'il avait déjà refusé un évêché ; il est certain qu'on lui avait offert déjà de riches abbayes, et la reine Marguerite, sur le récit de ses vertus, l'avait pris pour son aumônier ordinaire. Mais Dieu avait parlé par la bouche de Bérulle ; le 2 mai 1612, Vincent prit possession de sa cure. « Clichy, dit l'abbé Maynard, était un théâtre providentiellement choisi pour le premier exercice de son zèle pastoral. Situé aux portes de Paris, il appartenait à la fois à la ville et aux champs. Le troupeau ordinaire n'était guère composé que de pauvres ; mais les bourgeois de Paris, qui avaient là leurs maisons de campagne, y apportaient la richesse. Image de son pasteur et du rôle que le saint prêtre était appelé à remplir, Clichy était donc une sorte de trait d'union entre l'abondance et le dénuement, la campagne et la ville. En le plaçant dans le ministère rural, Dieu ne voulait pas éloigner d'abord et tout d'un coup Vincent de ce Paris qui allait être la capitale de son royaume, du royaume de la charité, comme il l'est de la France, et où il devait établir le quartier général de ses saintes armées. A Paris devait être encore le centre et le siège de ses œuvres pour le renouvellement et la sanc-

tification du clergé, et de Paris elles devaient se répandre dans le reste de la France. Il était donc nécessaire qu'il entretint des relations nombreuses avec les prêtres pour étudier leurs besoins, préparer ses moyens de renouvellement et essayer sur eux sa direction. A Clichy, il vivait simultanément avec les pauvres et les riches, avec les brebis et les pasteurs. Père et providence des uns, il était le dispensateur des trésors des autres, en même temps que le modèle et le conseiller du clergé. A tous il prodiguait son zèle, sur tous il exerçait une salutaire influence. Ses paroissiens étaient toutefois l'objet privilégié de ses soins. Prônes, catéchismes, assiduité au saint tribunal, telle était son occupation ordinaire ; puis, dans l'intervalle de ses saintes fonctions, il visitait les malades, consolait les affligés, soulageait les pauvres, réconciliait les ennemis, rapprochait les familles, fortifiait les faibles, soutenait les forts, reprenait les pécheurs, en un mot, se faisait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ (1). »

183. A la voix de Bérulle, Vincent quitte bientôt cet humble poste et accepte la charge de précepteur des enfants d'Emmanuel de Gondi, général des Galères. Vincent dit à ce propos : « Qu'il connaissait une personne qui avait beaucoup profité pour elle et pour les autres, dans la maison d'un seigneur, ayant toujours regardé et honoré Jésus-Christ dans la personne de ce Seigneur et la sainte Vierge en la personne de la dame ; que cette considération l'ayant toujours retenue dans une modestie et circonspection en toutes ses actions et ses paroles, lui avait acquis l'affection de ce seigneur, de cette dame, de tous les domestiques, et donné le moyen de faire un admirable fruit dans cette famille. » Marguerite de Silly, dame de Gondi, femme d'une excellente vertu, ressentait une joie inexprimable de posséder, dans sa maison, un ange tutélaire, qui attirait chaque jour de nouvelles grâces sur sa famille elle le choisit pour directeur : tous deux s'adonnaient à toutes sortes de bonnes œuvres, comme faire l'aumône, assister les malades, protéger la veuve et l'orphelin, consoler et catéchiser les gens

Chez les  
Gondi.

(1) MAYNARD, *S. Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres son influence*, t. I, p. 76.

de la campagne, et cela dans tous les domaines du général, qui ne comptaient pas moins de huit mille sujets. Or, en 1616, au château de Folleville, en Picardie, Vincent fut prié de confesser un paysan à la mort : Dieu lui inspira l'idée de faire faire, à cet homme, une confession générale. Le mourant, qui avait mené une vie en apparence irréprochable, confessa, avec une vive contrition, plusieurs péchés que la honte lui avait fait cacher à son curé. Vincent prit de là occasion d'exhorter les habitants de Folleville à la confession générale, il leur en fit voir l'importance, leur enseigna les moyens de la bien faire. Dieu bénit tellement ses paroles que ces bonnes gens vinrent en foule mettre ordre à leur conscience. Par un dessein de Dieu cette première mission eut lieu le jour de la conversion de S. Paul ; elle fut comme le modèle et la semence de tant d'autres qu'il devait donner jusqu'à sa mort. La générale fit un testament par lequel elle donnait seize mille livres pour fonder une mission, de cinq ans en cinq ans, par toutes ses terres, au lieu et à la manière que Vincent jugerait à propos.

Châtillon-  
les-Dombes

184. Cependant l'humilité du serviteur de Dieu avait trop à souffrir dans ce milieu où il était considéré comme un saint ; il s'enfuit secrètement de peur qu'un si bon traitement ne vint à troubler son âme et devint curé de Châtillon-les-Dombes, au diocèse de Lyon. Châtillon n'était pas loin de Genève ; la contagion avait, chez les uns, tué la foi, chez les autres, corrompu les mœurs. Contre ce fléau nul remède : ni communauté religieuse, ni clergé édifiant, seulement six vieux chapelains livrés au libertinage. Une église au dépourvu, la paroisse à l'abandon. En six mois, Vincent restaura l'église, réforma le clergé et le peuple et en fit, plus qu'il n'en fallait pour mériter les honneurs de la canonisation. Le point qui nous intéresse davantage : un jour, comme il montait en chaire, une dame le pria de recommander à la charité des fidèles, une famille dont la plupart des membres étaient tombés malades, dans une ferme à une demi lieue. Il plut à Dieu de donner, à ses paroles une telle efficacité, qu'après la prédication un grand nombre de personnes allèrent assister ces pauvres gens ; lui-même, après l'office, s'achemina vers eux et fut tout étonné de rencontrer les

bienfaiteurs qui revenaient déjà. « Voilà, dit-il, une grande charité, mais elle n'est pas bien réglée, ces malades auront trop de provisions à la fois ; une partie sera gâtée et après ils n'auront plus rien. » C'est pourquoi les jours suivants, il conféra avec les femmes les plus zélées de la paroisse, sur les moyens de mettre de l'ordre dans l'assistance de ses pauvres malades et de ceux qui, par la suite, auraient besoin de quelque secours. Les ayant donc disposées à cette charitable entreprise et étant convenu avec elles de la manière dont il faudrait agir, il dressa un projet de règlements qu'elles devraient observer, pour les faire ensuite établir par les supérieurs et convia ces vertueuses femmes de se donner à Dieu pour les mettre en pratique. Ainsi commença la confrérie de la charité pour l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres malades. Cette confrérie devait être la mère d'une multitude d'autres. Vincent lui-même en établit une à Mâcon et l'abbé Maynard, son historien, voit, dans cette confrérie de Mâcon, le germe de la société de S. Vincent de Paul, si recommandable en notre siècle. — Indépendamment de cette institution, Vincent ramena à l'Église plusieurs hérétiques et convertit, entre autres, le comte de Rougemont, type de vertu chevaleresque, dont la charité assista fortement les ordres religieux du xvii<sup>e</sup> siècle.

185. La générale de Gondi ne s'était pas accommodée du départ de Vincent ; elle voulut le ravoit et mit au service de sa volonté, ces ressources qu'une femme y sait mettre. A la voix de Bérulle, Vincent rentra chez les Gondi et fut nommé aumonier général des galères. Vincent se fit aussitôt ouvrir la Conciergerie et descendit dans les cachots. Le spectacle dépassa son attente. Dans des sortes de casernes obscures, profondes, infectes, il trouva des malheureux rongés de vermine, atténués de langueur, plus abandonnés encore dans leurs besoins spirituels que dans leurs souffrances physiques. Vincent loua une maison au faubourg Saint-Honoré, dans le voisinage de Saint-Roch ; y fit transporter tous les forçats dispersés dans les différentes prisons de Paris et les réunit sous sa main pour pouvoir aisément les soulager. Les ressources manquaient, il mit ses amis à contribution et amena à son dessein

Les  
galères.

l'évêque de Paris. Après avoir soulagé les infirmités les plus pressantes, il songea aux âmes et les ramena heureusement à Dieu. Un rescrit royal étendit bientôt l'œuvre des forçats à tout le royaume. Vincent étant venu à Marseille, y vit le spectacle le plus horrible qui se puisse imaginer : des criminels, doublement misérables, plus chargés du poids insupportable de leurs péchés que de la pesanteur de leurs chaînes ; accablés de peines et de misères, qui leur otaient la pensée du salut et les portaient incessamment au blasphème. Les mauvaises dispositions de ces galériens ne rendaient pas seulement leurs souffrances inutiles ; elles faisaient de leur séjour, une image de l'enfer, où l'on n'entendait parler de Dieu que pour l'outrager. Touché de compassion envers ces pauvres forçats ; il se mit en devoir de les consoler ; il employa tout ce que la charité put lui suggérer pour adoucir leurs esprits et les rendre susceptibles du bien qu'il désirait procurer à leur âme. A cette fin, il écoutait leurs plaintes avec patience, compatissait à leurs maux, embrassait leurs chaînes et obtint de l'administration qu'ils fussent traités avec plus de douceur. Un jour qu'on mettait à la chaîne un malheureux qui avait femme et enfants, Vincent fut si touché de son sort, qu'il prit sa place et devint galérien pour l'amour de Jésus-Christ. Ce fait fut examiné au procès de canonisation et reconnu certain ; il sera plus, dans l'estime de l'Église, que les miracles mêmes, et un membre de la congrégation, depuis Benoit XIV, s'écria : *Constat, erigantur altaria.*

Commence-  
ment de la  
mission.

186. La maison de Gondi, qui venait d'être le berceau de l'aumônerie générale des galères, devait être encore le berceau de la Congrégation de la Mission. Dès 1617, Mme de Gondi avait alloué, pour les missions sur ses terres, 16,000 livres. En 1624, les fruits de salut, produits par les premières missions de Vincent, donnèrent à cette dame l'idée de les étendre et de les perpétuer. Vincent, l'instrument de toutes ses bonnes œuvres, fut donc prié de confier ces missions aux hommes qu'il jugerait plus capables de les bien accomplir. Toujours plein d'estime pour les jésuites, Vincent proposa ces missions au provincial, qui ne put les accepter. Vincent recourut alors aux pères de l'Oratoire, puis successivement aux supérieurs

des diverses communautés sacerdotales : tous s'excusèrent sur le petit nombre de leurs sujets et sur d'anciens engagements qui ne leur permettaient pas d'en contracter de nouveaux. Refus inspirés par la Providence ! Il s'agissait ici d'une œuvre nouvelle et spéciale, de l'instruction du pauvre peuple des villages, qui requérait une compagnie nouvelle, amie et distincte, uniquement occupée de cette portion chérie du troupeau de Jésus-Christ. Ni Vincent, ni Mme de Gondi n'avaient alors conscience du dessein de Dieu. Enfin la générale demanda pourquoi elle allait chercher au dehors ce qu'elle avait sous la main. Vincent était en relations continuelles avec des docteurs et des ecclésiastiques vertueux qui travaillaient avec lui aux missions des campagnes. Que fallait-il pour faire, de ces éléments, la communauté de prêtres qu'elle rêvait ? Une maison pour les recevoir et l'agrément de l'autorité ecclésiastique. Le général des galères confirma son épouse dans cette pensée et s'offrit à partager avec elle le titre de fondateur du nouvel institut. Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, frère du général des galères, se fit un devoir d'approuver un établissement dont son diocèse allait si merveilleusement profiter. Il fit plus ; il entra en part dans cette œuvre de famille et offrit une maison, le vieux collège des Bons-Enfants, près de la porte Saint-Victor. Après le couvert, il fallait le vivre. Le 17 avril 1625, un contrat fut passé au nom desdits seigneur et dame, allouant, à l'œuvre nouvelle, une somme de quarante-cinq mille livres. Le contrat porte expressément que lesdits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs dudit œuvre ; qu'ils s'appliqueront uniquement au soin du pauvre peuple des campagnes et qu'ils vivront en commun sous l'obéissance du sieur de Paul. Vincent consentit à recevoir la direction des prêtres qui entreraient dans la communauté et des missions auxquelles ils s'appliqueraient : ces missions étaient surtout pour les pauvres et pour les galériens. Après la mort de la générale, qui suivit de près, Vincent se retira au collège avec deux prêtres. Il y avait, pour tout bien, une chapelle extrêmement pauvre, quelques appartements en mauvais état, et dans le voisinage un certain nombre de maisons qui tombaient en ruine. Quand les trois prêtres

partaient, n'ayant aucun serviteur pour garder le collège en leur absence, ils laissaient la clef aux voisins. A eux trois, ils allaient de village en village, catéchiser, exhorter, confesser, faire les autres fonctions et exercices de la mission, avec simplicité, humilité, charité, à leurs propres dépens, sans demander ni même recevoir autre chose de personne. « Nous allions, disait plus tard Vincent, tout bonnement et simplement, évangéliser les pauvres, comme N. S. avait fait ; et Dieu faisait de son côté ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelques bénédictions à nos travaux : ce que voyant, d'autres bons ecclésiastiques se joignirent à nous, non pas tous à la fois, mais en divers temps. O Sauveur ! qui eut cru que cela fut venu en l'état où il est maintenant. Et néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la compagnie. »

Acte de  
fondation.

187. Les premières missions amenèrent des recrues. Vincent crut alors devoir prendre ses précautions contre la faiblesse humaine ; pour lier à l'Institut les trois premiers membres, il passa avec eux un acte par lequel il est dit que, sur la permission que lui donne l'acte de fondation approuvé par l'archevêque de Paris, de choisir tels ecclésiastiques qu'il jugera propres à l'œuvre des missions, après expérience suffisante, il « choisit, élit, agrège et associe » Ducoudray, Portail et de la Salle, « pour vivre en congrégation ou confrérie et s'employer au salut du pauvre peuple des champs », selon la prière qu'ils lui en ont fait et l'engagement qu'ils ont pris, par devant notaires, d'observer les conditions de l'acte de fondation, de se soumettre aux réglemens qui seront tracés, et d'obéir à lui et à ses successeurs. A ces quatre premiers missionnaires s'adjoignirent bientôt Jean Bécu, d'Amiens ; Antoine Lucas, de Paris ; Jean Brunet, de Clermont et Jean d'Horgues de Noyon. Vincent est la pierre angulaire et voilà les sept colonnes fondamentales de l'édifice. L'acte de fondation, approuvé par l'autorité ecclésiastique, fut, l'année suivante, revêtu du sceau de l'autorité royale. L'enregistrement des lettres-patentes souffrit quelques difficultés au Parlement ; sur ordre royal, l'enregistrement eut lieu en 1630. Le 12 janvier 1632, Urbain VIII donna la sanction pontificale. Sa bulle répète d'abord le contrat de fondation, rappelle l'institution déjà

formée d'une compagnie de missionnaires, son établissement avec la permission de l'archevêque de Paris, sa fin et ses emplois et le droit de Vincent et de ses successeurs sur elle, ses œuvres déjà accomplies, comme sacrements plus fréquentés, confréries charitables, réhabilitations de mariages, pacifications de familles, restitutions, temples et cérémonies rendues à leur premier lustre, d'où paraît l'utilité et la nécessité du nouvel institut ; en conséquence, le Pape érige en congrégation la compagnie naissante, sous le nom de prêtres de la Mission, mande à l'official de Paris d'en approuver les règles, approuve lui-même la nomination de Vincent comme supérieur, et de son successeur à prendre dans la congrégation, la soumission à l'ordinaire pour les œuvres extérieures, et en général pour le gouvernement intérieur de l'institut et de ses membres ; enfin autorise à recevoir tous legs, fondations et aumônes. Désormais, la congrégation, fondée et approuvée par toutes les puissances, pouvait se livrer à ses travaux avec plus d'autorité devant les hommes et plus de mérite devant Dieu.

188. En multipliant ses membres, la compagnie multiplia ses œuvres ; avec les missions, elle embrassa la rénovation du clergé par les exercices des ordinands, les conférences et les retraites ecclésiastiques. Ces œuvres eurent, pour théâtre, Saint-Lazare. Saint-Lazare était une léproserie qui datait du moyen âge ; depuis elle était devenue seigneurie ecclésiastique, où il y avait haute, basse et moyenne justice, de vastes logements et des enclos non moins considérables. Le prieur de cette maison, Adrien Lebon, ne pouvant plus vivre en bonne intelligence avec ses religieux et ayant ouï parler de quelques bons prêtres qui s'adonnaient aux missions, résolut de venir trouver leur chef et de lui offrir son prieuré. Une telle offre produisit, sur Vincent, l'effet d'un coup de tonnerre. « Eh quoi, lui dit le prieur, vous tremblez. — Il est vrai, monsieur, répondit-il, que votre proposition m'épouvante, et elle me paraît si fort au-dessus de nous, que je n'ose y élever ma pensée. Nous sommes de pauvres prêtres qui vivons dans la simplicité, sans autre dessein que de servir les pauvres gens de la campagne. Nous vous sommes grandement obligés de votre bonne

St-Lazare.

volonté, et nous vous en remercions très humblement ; mais permettez-nous de ne pas accepter votre offre. » Dans l'espace de six mois, on revint plus de vingt fois à la charge, et sans plus de fruit. On finit par lui dire qu'en refusant cette maison, il résistait au Saint-Esprit ; et, sur le conseil de son directeur, André Duval, Vincent se résigna à accepter. Un premier concordat fut signé en 1632, réglant, outre la cession de Saint-Lazare, le mode d'habitation et les préséances au chœur. Le roi, le prévôt des marchands et les échevins donnèrent leur assentiment. L'affaire paraissait donc heureusement terminée, lorsque surgit une opposition inattendue de la congrégation de Saint-Victor. Vincent n'avait refusé qu'à son corps défendant ; mais lorsqu'il eut accepté, il ne recula pas, pour se défendre, même devant un procès. Le procès fut gagné et le gain ratifié par le pape Urbain VIII en 1635. Dans cet intervalle, les missionnaires se répandaient en France et à l'étranger, embrassaient toutes leurs œuvres apostoliques, et leur instituteur jetait les fondements de tous ses établissements de charité. Et cependant ils n'avaient encore ni forme arrêtée, ni règles définitives.

Les vœux.

189. Depuis le protestantisme, il y avait, dans la chrétienté, une antipathie secrète et une guerre plus ou moins déclarée contre les ordres religieux. Les Théatins, les Oratoriens, les Jésuites même avaient cru devoir s'accommoder aux dispositions du siècle. « Tout le monde a tant d'aversion ici pour l'état religieux, écrivait en 1640 Vincent lui-même, que c'est pitié. » Chose plus triste, il trouvait cette aversion à Rome même. Quant à lui, outre son amour pour les vœux de religion, il comprenait la nécessité de vœux, d'engagements quelconques pour défendre sa compagnie contre l'inconstance ou la légèreté. Dès 1626, il s'était lié avec ses premiers compagnons. La troisième année de sa compagnie, il l'astreignit à des vœux simples, qui furent renouvelés par ses membres deux ou trois ans de suite, mais librement et en famille. Alors on songea à une règle générale ; en 1640, on recourut à Rome. Mais quels vœux faire ? de quelle nature et en quel nombre ? Ne suffisait-il pas d'exiger un vœu de stabilité dans la compagnie ; quant à la

pauvreté, à la chasteté, à l'obéissance, de fulminer en plein chapitre, à certains jours de l'année, une excommunication solennelle contre les infracteurs, et, à défaut d'excommunication, ne se pourrait-on pas contenter d'un serment annuel, d'en observer les règles? Après beaucoup de réflexions et de démarches, la question n'avait pas avancé en 1647. Plusieurs de ceux qui étaient entrés dans la compagnie demandaient à en sortir après treize ou quatorze ans d'études et de prélèvements énormes pour leur subsistance, sur des biens donnés seulement pour le salut des peuples. De plus, Vincent voyait à côté de lui des congrégations sans lien d'obéissance, se dissoudre aux moindres difficultés. Il est d'ailleurs certain que tous les grands ordres ont dû aux vœux leur force. En 1655, le pape Alexandre VII confirma l'union de Saint-Lazare à la mission; puis il régla, par un bref, la constitution de la compagnie. Ce bref porte que personne n'y pourra être admis qu'après deux ans de séminaire interne, au bout desquels seront prononcés des vœux simples réservés au souverain pontife et dispensables seulement au supérieur général, dans l'acte de renvoi d'un sujet. Le Pape prononce l'exemption de l'ordinaire pour le gouvernement intérieur, mais non pour les missions. Cependant, malgré leurs vœux, les missionnaires ne formeront point un corps religieux. En 1656, vingt prêtres prononcèrent leurs vœux selon la formule suivante :

« Moi, indigne prêtre de la congrégation de la Mission, en présence de la bienheureuse Vierge et de toute la cour céleste, je fais à Dieu vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à notre supérieur et à ses successeurs, suivant les règles ou constitutions de notre institut. Je fais vœu, en outre, de travailler tout le temps de ma vie, dans ladite congrégation, au salut des pauvres des champs, avec l'aide de la grâce de Dieu tout puissant que pour cela j'invoque avec instance. » — L'émission de ces vœux est une date célèbre dans la congrégation.

190. Des règles et des constitutions, la compagnie fut longtemps sans en avoir. Vincent était la loi vivante; ses leçons et ses exemples servaient de règle. Mais il avait quatre-vingt-deux ans, Constitution

et il devait se hâter de laisser à ses enfants sa pensée et son âme écrites, comme leur plus saint héritage, comme la forme et le caractère constitutifs de la grande famille qui allait s'étendre dans tout l'univers. « Nous avons fait, disait Vincent, comme les Réchabites de l'Écriture, qui gardaient par traditions les règles que leurs pères avaient laissées, bien qu'elles ne fussent point écrites. » Ainsi n'avaient point fait la plupart des fondateurs d'ordres, inspirés par celui qui donne à tout, naissance, accroissement et durée. Par le bénéfice de sa longue vie, Vincent a pu voir se succéder plusieurs générations, suivre la mise en pratique de son œuvre par les instruments les plus divers, et, comme il a conservé toujours la direction, il a pu conduire ses règles à cette perfection qui les met à l'abri des changements. Or, ces règles, publiées en 1638, forment un petit volume de 112 pages, renfermant douze chapitres :

1<sup>o</sup> La congrégation de la Mission a pour triple fin de travailler à la perfection de ses membres, d'évangéliser les pauvres, surtout dans les campagnes, et d'aider les ecclésiastiques à acquérir la science et les vertus de leur état. Elle se compose d'ecclésiastiques et de laïques. Les premiers ont pour fonctions de catéchiser, de prêcher, de confesser, d'établir des confréries de charité, de diriger les séminaires, les retraites, et les conférences ; les seconds doivent les assister dans ces ministères, les aider de leurs prières et de leurs mortifications. Les uns et les autres doivent se revêtir de l'esprit de Jésus-Christ, qui éclate surtout dans les maximes évangéliques ;

2<sup>o</sup> Pour observer les maximes évangéliques, les missionnaires doivent préférer les choses spirituelles aux temporelles, le salut de l'âme à la santé du corps, la gloire de Dieu aux vanités du siècle, la pauvreté, l'infamie, les tortures et la mort même à tout ce qui pourrait les séparer de la charité du Christ ;

3<sup>o</sup> Pour imiter la pauvreté de Jésus-Christ, qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête, tout est commun et tout doit être pauvre ;

4<sup>o</sup> Pour imiter sa chasteté, veiller sur ses sens, fuir l'intempérance et l'oisiveté, éviter jusqu'au soupçon ;

5° Pour honorer son obéissance, les missionnaires obéiront au Pape, aux évêques, à leurs supérieurs ; ils ne demanderont rien et accepteront tout ;

6° En mission, ils visiteront les malades ;

7° Pour imiter la modestie du Christ, ils la porteront partout ;

8° Avec ceux du dedans, ni amitiés, ni aversion, mais respect et déférence ;

9° A l'égard de ceux du dehors, ils suivront les préceptes de Jésus-Christ envers le prochain, envers les pharisiens, les scribes, les magistrats, les princes, etc ;

10° Pour exercices de piété, oraison, messe, saint office, examen, lecture spirituelle, visite au saint sacrement, confession, communion ;

11° En mission, œuvre principale, envoi du supérieur, approbation de l'évêque, agrément du curé, gratuité, abstention pour les communautés de femmes ;

12° Pour suivre jusqu'au bout le divin modèle, imiter ses exemples dans le travail, dans l'étude, dans les relations, évitant toujours l'esprit de langueur et l'indiscrétion du zèle.

Telles sont, en abrégé, les règles que Vincent donna à ses missionnaires, et qu'il expliqua jusqu'à sa mort dans les conférences du vendredi.

191. En fondant la congrégation de la Mission, Vincent dotait le clergé d'un ordre qui le relevait ; en donnant des missions dans les campagnes, il reconnut bientôt que l'ignorance et la corruption des troupeaux provenaient de l'ignorance et de la corruption des pasteurs. C'était donc à la tête qu'il fallait d'abord porter le remède. On s'en occupait depuis le concile de Trente ; mais sauf l'Oratoire de Bérulle et l'œuvre d'Adrien Bourdoise, les premiers essais de réforme n'avaient produits que de faibles résultats. Pour donner, à cette œuvre de régénération, un élan plus vif, Vincent y apporta quatre ordres d'exercices et d'institutions, savoir : 1° les exercices des ordinands ; 2° les conférences ecclésiastiques ; 3° les retraites spirituelles ; et 4° les séminaires. — Les exercices des ordinands étaient une retraite studieuse pour préparer les jeunes

Réforme du  
clergé.

ecclésiastiques aux saints ordres. L'évêque de Beauvais, Potier de Gesvres, en avait conçu l'heureuse idée ; Vincent la mit à exécution au collège des Bons-Enfants, et à Saint-Lazare. Les évêques envoyaient leurs sujets ; les missionnaires les appliquaient immédiatement à la retraite. On faisait, aux ordinands, deux entretiens par jour : le matin, sur les principaux chefs de la théologie morale ; le soir, sur les vertus et les fonctions des saints ordres. Pour joindre la pratique à la théorie, il y avait, chaque jour, des répétitions et des comptes-rendus. L'ordre ascétique de la journée embrassait d'ailleurs, à peu près, les exercices des séminaires : oraison, messe, office, examen, etc. Par lui-même ou par ceux qu'il inspirait, Vincent était l'âme de ces exercices. Dans les jours qui précédaient chaque ordination, il redoublait de zèle et de sainte éloquence, pour disposer les siens à la grande œuvre dont ils allaient être les instruments. Pendant la retraite, il se multipliait en ces discours ardents et persuasifs dont il avait le secret. La prière était toujours le premier objet de ses recommandations ; à la prière, il joignait l'humilité et l'édification ; entre temps, il donnait des règles de prédication et insistait sur l'observance exacte des rubriques. Bossuet suivit ces exercices et en fut si touché, qu'il célébra toute sa vie l'admirable simplicité de Vincent. On devine les fruits de ces exercices et les incalculables services qu'ils rendirent aux églises de France, à une époque où il n'y avait pas encore de séminaire, où ils étaient la seule institution pour la formation et le renouvellement de l'esprit sacerdotal. L'Italie elle-même nous les envia ; ils passèrent les monts et produisirent les mêmes fruits de salut.

192. Les exercices des ordinands étaient un premier pas dans la réforme du clergé. Plusieurs qui avaient suivis ces exercices, proposèrent à Vincent de les recevoir à Saint-Lazare, dans des réunions périodiques, pour entretenir en eux la grâce de l'ordination. Cette ouverture fut, pour le saint homme, un trait de lumière ; il y réfléchit quinze jours, et, réflexion faite, se décida à établir les conférences du mardi. L'ouverture s'en fit en 1633. On élut, pour présider aux conférences, cinq officiers : un directeur, un préfet, deux

assistants et un secrétaire. Pour être admis à la conférence, il fallait être de bonne vie et mœurs et suivre avec ponctualité un règlement de vie sacerdotale, dont l'observance constituait la perfection extérieure du prêtre. La séance s'ouvre par le *Veni Creator*. Les conférences n'ont communément que trois ordres de sujets : vertus générales du chrétien ; devoirs propres aux ecclésiastiques, comme l'administration des sacrements, l'office divin, la sainte messe, le bon exemple, les cérémonies ; charges ou dignités de l'Église, comme d'official, de promoteur, de grand vicaire, d'archidiaque, de doyen, de théologal, de chanoine, de curé, d'aumônier. Suivant la méthode de Vincent, chaque sujet se traite en trois points : motifs d'une vertu, sa nature, moyen de la bien pratiquer ; doctrine d'une cérémonie, sa pratique, disposition qu'elle demande ; origine ou antiquité de telle charge, ses pouvoirs et fonctions, qualités de ceux qui l'exercent. Chacun traite à son tour le sujet proposé et ne parle environ qu'un quart d'heure. Deux officiers prennent cependant la parole à chaque séance ; on invite quelquefois à parler, hors tous ceux des membres qu'on suppose plus instruits de la matière. La conférence a parfois des sujets exceptionnels, comme une mission à entreprendre, un cas de conscience difficile à résoudre. Chaque séance dure une heure et demie ou deux heures. Vers la fin, le directeur résume la discussion et conclut par quelques paroles affectives. Si quelque évêque est présent, il l'invite à le faire à sa place. Après quoi, il assigne le sujet de la prochaine conférence. Les ecclésiastiques qui y prenaient part avaient l'esprit et le cœur sans cesse appliqués au bien. Les plus célèbres d'entre eux furent Olier, de Coulanges, Pavillon, Perrochel, Godeau, Abelly, Fouquet et Vialart. Bientôt ces conférences se multiplièrent et s'établirent partout ; elles devaient durer jusqu'à la révolution. L'un des fruits les plus éclatants qu'elles produisirent, ce furent des missions ; entr'autres les célèbres missions du faubourg Saint-Germain et de Metz, mémorables par d'illustres conversions.

193. Les œuvres de Vincent découlent l'une de l'autre. Des missions entreprises pour la sanctification des peuples, naquit le projet

d'œuvres destinées à la sanctification du clergé. Des exercices des ordinands étaient sorties les conférences ; des conférences, auxquelles peu de monde pouvait prendre part, naquit l'idée des retraites spirituelles. Dans les premiers siècles, la vie des chrétiens étaient une retraite constante ; depuis que les chrétiens ne sont plus persécutés et vivent au milieu du monde, ils ont besoin de s'en séparer de temps en temps pour réparer les brèches faites à leurs vertus, les prêtres pour rendre sa vigueur à la houlette pastorale. Vincent était un homme de retraite ; il avait formé des prêtres également habitués à cette vie de méditation et de recueillement. Quand les ouvriers furent murs, l'œuvre vint d'elle-même solliciter leur zèle. Il y eut des retraites privées et des retraites publiques. Les retraites privées se passaient entre le retraitant et son directeur ; les retraites publiques demandaient un prédicateur, à qui Vincent recommandait d'éviter cette éloquence réprouvée par S. Paul et maudite de Dieu. L'une et l'autre suivaient le vieil ordre de l'ascétisme : vie purgative, vie illuminative, vie unitive ; elles s'aidaient volontiers des Exercices de S. Ignace, qui ont converti autant d'âmes qu'ils ont de lettres, et avec lesquels Richelieu se flattait de gouverner l'univers. Dans les retraites publiques, Vincent parlait volontiers ; pour tous les retraitants, il se montrait d'un désintéressement parfait. Saint-Lazare devenait ainsi la grande hôtellerie de Paris et de la France, pour la réfection des âmes. Vincent lui-même comparait sa maison à l'arche de Noé, où toutes sortes d'animaux, grands et petits, étaient également bien reçus. En effet, il lui en venait d'Orient et d'Occident, dans le plus singulier mélange de tous les âges et de toutes les conditions. Au même réfectoire, on voyait ainsi côte à côte jeunes et vieux, clercs et laïques, grands seigneurs et mendiants, docteurs de Sorbonne et illettrés, ouvriers et magistrats, mondains et solitaires, chevaliers et pages, maîtres et valets. « C'était, dit Maynard, le triomphe de l'égalité chrétienne, le communisme de la charité, la sainte confusion de tous devant Dieu et dans l'intérêt commun du salut. » Vincent s'y prêtait avec une charité admirable ; l'âge ne lui apporta ni sa glace, ni son anxieuse avarice. D'abord il avait quelque mesure ; à la

fin, il fallut chaque jour recevoir un plus grand nombre, ouvrir plus largement sa maison, sa table et son cœur. Les retraites amenèrent de nombreuses conversions et furent, pour plusieurs, le point de départ de la perfection chrétienne. Prêtres et laïques s'y retrempèrent. Parmi les plus illustres convertis, on cite Pierre de Kériolet, qui, après une vie souillée de crimes, vint mourir à Saint-Lazare en prédestiné !

194. Une fois engagé dans l'œuvre de la réformation du clergé, Séminaires. Vincent devait aller jusqu'au bout. Dès le commencement, il comprit l'insuffisance des retraites spirituelles et des conférences ; il vit que, pour les prêtres, le principe de leurs déviations était dans les défauts de leur éducation cléricale. Deux ans plus tard, pour le recrutement de sa compagnie et la préparation de ses membres, il ouvrit un séminaire et en confia la direction à l'un de ses trois compagnons, Jean de la Salle. Ce n'était plus des prêtres formés qu'il s'agissait de recevoir, mais des jeunes gens à élever pour en former des prêtres. La vertu et la science, tels furent les deux grands buts vers lesquels tout convergea dans les exercices du séminaire. Deux méditations par jour, lecture quotidienne des livres de piété et surtout du Nouveau-Testament, confessions et communions fréquentes, petite retraite mensuelle, deux grandes retraites aux principales époques de l'année, nombreuses conférences sur les fondements de la foi, sur l'Écriture, sur la doctrine du concile de Trente, sur les règles de la discipline, sur la piété propre au missionnaire, voilà pour la vertu. Du reste, malgré une vie dure et laborieuse, de longues journées commencées en toute saison à quatre heures du matin et remplies de sérieuses occupations, rien de trop accablant pour la nature : ni cilices, ni haïres, ni disciplines ; pas d'autres jeûnes que les jeûnes de l'Église ; mais, en revanche, séparation entière du monde, vie d'humilité, de recueillement, de vigilance, de mortification, de fidélité à toutes les règles et à tous les devoirs. Quant aux études auxquelles on était appliqué suivant la qualité de chacun, Vincent recommandait de fuir la singularité et l'éclat, pour s'attacher uniquement aux opinions reçues et surtout aux doctrines consacrées par

l'Église. Du reste, il voulait que ses missionnaires s'instruisissent à fond du dogme qu'ils devaient annoncer aux peuples et de la morale pour les bien conduire ; il leur permettait même, dans une certaine mesure, d'acquérir quelques-unes de ces connaissances, qui, sans être indispensables, sont un noble ornement de l'esprit et peuvent donner de la considération au ministère ; il allait jusqu'à exiger que plusieurs fussent vraiment savants, pour remplir quelques-unes des fonctions providentielles de la compagnie. Il ne permit presque jamais que quelqu'un des siens livrât rien à l'impression ; il en donnait pour raison que les siens étant destinés aux campagnes, n'avaient pas besoin de se prêter à des compositions pour la curiosité des savants. Sauf respect, cette raison ne nous satisfait pas et repose sur un faible argument : écrire est une œuvre apostolique et rien ne sied mieux, à l'apôtre des chaumières, que de porter, par ses livres, les doctrines de vérité, jusque dans les palais des grands. La science n'a jamais rien gâté dans l'Église ; c'est le défaut de vertu seul qui peut la convertir à préjudice.

Vers le temps où Vincent créait son séminaire des Bons-Enfants (1638), il fondait le séminaire d'Annecy et d'Alet ; sitôt qu'il eût commencé cette œuvre, il la mit en tête des œuvres de sa compagnie. Les règlements spirituels qu'il leur donna sont ceux qu'on suit encore aujourd'hui dans tous les séminaires. Dans son plan d'études, il préféra, aux dictées, l'adoption d'un ouvrage classique, sauf à le compléter. Par l'ensemble de l'institution, il voulut former des prêtres selon l'esprit de Jésus-Christ. Dieu bénit son œuvre. En 1643, sous Alain de Solminihac, il fondait le séminaire de Cahors ; en 1644, celui de Nantes ; en 1645, celui du Mans, et celui de Saint-Malo, établi à l'abbaye de Saint-Méen. Une fois le branle donné, l'œuvre ne s'arrête plus. Le séminaire d'Agen s'ouvre en 1650 ; de Montèch, en 1655 ; de Montauban, en 1660 ; Narbonne et Metz, 1661 ; Amiens, Troyes et Noyon, en 1662 ; Saint-Brieuc, en 1666 ; Marseille, en 1672 ; Saint-Flour, en 1674 ; Sens, en 1675 ; Arras, en 1677 ; Béziers, en 1678 ; Beauvais, en 1679 ; Tours, Chartres, Toul et Auxerre, en 1680 ; Poitiers, Boulogne et

Châlons, en 1681 ; Bayeux et Bordeaux, en 1682 ; Sarlat, en 1683 ; Pau, en 1684 ; Manosque, en 1685 ; Saint-Pol-de-Léon, en 1689 ; Notre-Dame-de-la-Délivrance, en 1692 ; Vannes, en 1701 ; Angoulême, en 1704 ; Avignon, en 1705 ; Notre-Dame-de-Buglosse, en 1706 ; Toulouse, en 1707 ; Poitiers, en 1710 ; Saint-Servan, en 1712 ; Pamiers, en 1715 ; Mornant, en 1717 ; Villefranche, en 1723 ; Figeac, en 1735 ; Arles, en 1752 ; Laon, en 1753 ; La Rochelle et Metz, en 1763 ; Rodez, en 1767 ; Luçon, en 1771 ; Cambrai, en 1772 ; Albi, en 1774 ; Nancy, en 1780 ; Soissons, en 1786 ; enfin, Castres, en 1788. En tout cinquante-trois grands et neuf petits séminaires, c'est-à-dire à peu près la moitié des maisons d'éducation ecclésiastique en France.

195. Aux œuvres pour la réforme du clergé, Vincent avait voulu, de prime abord, préposer les œuvres pour la sanctification du peuple : il ne l'oublia point, et se consacra aux missions. L'action de l'Eglise, parmi les peuples, n'est qu'une prolongation de l'apostolat. Or, l'apostolat, c'est la parole ; aussi l'Eglise parle toujours. Mais il est des temps où maîtresse paisible des esprits, elle peut se borner à la parole ordinaire. Il en est autrement, lorsqu'elle ne trouve que des éléments rebelles, des intelligences, qui dégoûtées du bien et du vrai, tendent à rentrer dans le mal et les ténèbres. Alors, il faut une parole extraordinaire ou primitive, comme dans les premiers temps de l'Eglise, ou exceptionnelle, pour réveiller les peuples de leur engourdissement. De là, les missions étrangères, qui constituent, à proprement parler, l'apostolat, et les missions intérieures, pour défendre les âmes contre cet affaiblissement graduel qui les rejette à l'infidélité. Cette nécessité des missions s'était fait sentir au xvi<sup>e</sup> siècle et S. Ignace, chevalier de naissance et de caractère, s'était adressé à ces têtes défaillantes qui avaient favorisé le protestantisme. Au xvii<sup>e</sup> siècle, après les changements qui s'effectuaient dans la constitution des peuples, à l'apostolat des classes élevées devait succéder l'apostolat des masses populaires. Telle fut l'origine des missions de Vincent. On a fait contre, beaucoup d'objections ; mais le bien qu'elles produisent, fut-il unique et passager, suffirait encore à leur justification ; elles se

Les  
missions.

recommandent d'ailleurs par des utilités multiples et rien n'empêche de les continuer, ni de les réitérer. C'était, du moins, l'opinion très réfléchie de Vincent ; s'il était convaincu de la nécessité des missions il ne l'était pas moins de la nécessité de s'y préparer. Pour former ses prêtres, il leur fit envisager d'abord la grandeur de leur mission ; il s'appliqua ensuite à leur inculquer, pour les missions, le véritable esprit de Jésus-Christ ; il descendit enfin aux détails les plus minutieux, soit pour l'ordre de la prédication, soit pour l'ordre de la mission. On est presque étonné, en voyant ce saint personnage, si éloigné lui-même de toute recherche, recommander à ses prêtres jusqu'aux plus petites insinuations de la rhétorique. Quand il les vit formés, il leur ordonna de jeter le filet dans le mobile océan des passions humaines.

Ordre des missions.

196. Dès qu'une mission était décidée, un prêtre, sorte de précurseur prenait les devants pour préparer les voies, étudier le terrain, écarter les obstacles. Cependant trois missionnaires se préparaient eux-mêmes dans la retraite. Le jour du départ, ils allaient recevoir la bénédiction du supérieur et de Jésus au très-saint sacrement ; puis ils partaient en silence ou prêchaient déjà sur leur chemin. A l'entrée de la paroisse, ils saluaient son ange gardien et édifiaient par la gravité de leur tenue. La première visite était pour le curé à qui ils exhibaient le mandement de l'évêque, sans lequel ne s'entreprenait aucune mission. Quand le curé avait agréé leurs services, ils s'informaient des dispositions de la paroisse et prenaient les ordres du pasteur pour l'ordonnance de la mission. Dès le lendemain on commençait, et à part un jour de repos par semaine, on travaillait sans relâche jusqu'à la fin. Sans négliger leurs exercices ni leur règlement, les missionnaires se tenaient, cinq heures le matin et quatre heures le soir, à la disposition du peuple. Pendant trois semaines, trois sortes d'actions publiques se faisaient chaque jour : une prédication dès l'aurore, pour laisser aux pauvres la liberté du travail ; un petit catéchisme dans l'après-midi ; un grand catéchisme le soir. Les sujets de prédication les plus ordinaires étaient la pénitence, ses conditions et ses actes ; la mort, le jugement et les fins dernières ; le délai de la conversion, l'abus des grâces, la

rechute, l'endurcissement, l'impénitence finale ; la parole de Dieu ses nécessités et les dispositions pour l'entendre ; le péché, les devoirs, l'imitation de Jésus-Christ, la communion fréquente, la dévotion à la Sainte-Vierge. Au petit catéchisme, ils s'occupaient surtout des petits enfants ; au grand, des grandes personnes et de tous les besoins de leurs âmes. En dehors du travail de la chaire et du confessionnal, ils visitaient les pauvres, les malades, les pécheurs, les notables, les riches, les maîtres d'école ; réunissaient la jeunesse dans des confréries. La communion générale formait la clôture de la retraite. Après quoi les missionnaires saluaient le curé, rendaient compte à l'évêque et rentraient à Saint-Lazare. Des missions de cette sorte furent prêchées à Paris et à l'armée, à Saint-Germain et dans les maisons royales ; à Montauban, Mende, Saint-Flour, Agen, Richelieu, Luçon ; en Champagne, Normandie, Bretagne ; en Italie, dans les Iles Britanniques, la Pologne, l'Allemagne et jusqu'aux extrémités du monde, où nous retrouverons les fils de S. Vincent de Paul. De 1625 à 1660, le nombre des missions dépassait sept cents. Qui pourra en dire les fruits. Combien d'ignorants instruits, de pécheurs absous, de sacrilèges réparés, d'inimitiés rompues, d'usures bannies, d'unions illicites brisées ou purifiées, de scandales détruits, d'églises restaurées, de vertus mises en usage, d'âmes placées sur le chemin du ciel : c'est le secret de Dieu et la gloire de Vincent.

197. A chaque mission qu'il faisait, Vincent établissait une confrérie de la charité. Pendant quelques années, il put les visiter, les entretenir dans leur esprit et veiller à l'observation des règles. Mais elles se multiplièrent en nombre tellement prodigieux, que les visites devinrent bientôt impossibles. Vincent appelait donc de ses vœux une personne qui put le suppléer, visiter les confréries à sa place et les entretenir dans leur esprit ; Dieu lui donna cet aide semblable à lui dans la personne de mademoiselle Legras ; Louise de Marillac était nièce d'un garde des sceaux et d'un maréchal de France ; elle avait épousé Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis et était restée veuve après douze ans de mariage. Dès lors, elle voulut être la mère des pauvres : elle le

Les filles de la charité.

visitait sans faire attention à leurs maladies, leur présentait elle-même la nourriture, faisait leurs lits, les consolait, les préparait à mourir, les ensevelissait après leur mort. Par charité, elle engagea plusieurs dames, par ses conseils et ses exemples, à partager avec elle, l'honneur de ce service. Lectures saintes, prières ferventes, pieuses retraites : telles étaient les sources ou elle approvisionnait sa charité. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, ne pouvant plus la diriger, parce qu'il s'éloignait de Paris, la mit sous la conduite de Vincent. Dieu avait ménagé toute cette affaire, pour se servir de ces deux grands cœurs et doter son église d'une nouvelle compagnie de vierges consacrées aux œuvres de miséricorde. Après une épreuve de quatre ans, Louise reçut, en 1629, ordre de visiter les confréries de charité, pour honorer les voyages que la charité du fils de Dieu, lui avait fait entreprendre, participer à ses lassitudes, essayer les mêmes contradictions. La pieuse veuve, parcourut, avec les plus grands fruits, plusieurs diocèses, apprenant aux associations de charité à bien remplir leurs saintes fonctions, leur procurant d'abondantes aumônes, les créant mêmes là où elles n'existaient pas encore. Dans tous ces ouvrages, Louise comme un général à la tête de son armée, ne reculait devant aucun péril. Un jour, elle approcha d'une fille atteinte de la peste ; humainement c'était une imprudence, mais une imprudence d'héroïque charité. Vincent le sut, et lui écrivit en ces termes : « Je viens d'apprendre il y a une heure, l'accident qui est arrivé à la fille que vos gardes des pauvres retiraient, et comme vous l'avez visitée ; je vous dirai d'abord que cela m'a fort attendri le cœur et s'il n'eut été nuit, je serais parti à l'heure même pour aller vous voir. Mais la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres, dans la confrérie de la charité, en laquelle, jusqu'à présent, aucune n'a été frappé de la peste, me fait avoir une très parfaite confiance en lui, que vous n'en aurez point de mal. » Telles furent les débuts de mademoiselle Legras (on n'appelait alors Madame que les personnes du plus haut rang) dans les saints combats de la charité ; elle était mûrie pour ce service ; tout en continuant à obéir, elle saurait commander.

198. Tant que les confréries de la charité restèrent dans les villages, elles ne se composèrent que de femmes dévouées aux œuvres de miséricorde. Quand elles entrèrent à Paris, elles s'emplirent de dames de condition qui, le premier feu passé, envoyèrent leurs domestiques, gens peu propres à cette besogne sainte. On jugea qu'il fallait, pour le soin des pauvres malades, des servantes de Dieu ; mais où les prendre ? Vincent consulté se rappella avoir rencontré parfois de bonnes filles pleines de dévouement. On en trouva deux, puis trois, puis quatre ; elles furent placées au noviciat de Saint-Nicolas et firent leur consécration le 25 mars 1644. Cependant elles ne formaient point encore de confrérie proprement dite et n'avaient point de règles arrêtées. Sur la demande de mademoiselle Legras, Vincent dut en référer à l'archevêque en 1646, pour obtenir l'érection des filles de la charité ; par suite de divers incidents, une seconde requête fut adressée en 1651. En conséquence le 19 janvier 1655, le cardinal de Retz, alors à Rome, « voulant donner moyen aux bonnes dames de la charité et aux pauvres veuves et filles, servantes des pauvres malades, de faire une bonne œuvre qui est à la gloire de Dieu et à l'édification du peuple », érige les filles de la charité en confrérie, approuve leur règlement, à la condition que la confrérie sera et demeurera à perpétuité sous son autorité et dépendance. Puis il ajoute : « et d'autant que Dieu a béni le soin et travail que notre dit cher et bien aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein nous lui avons de rechef confié et commis, et par ces présentes confions et remettons la conduite et l'érection de la susdite société et confrérie sa vie durant, et après lui à ses successeurs généraux de ladite congrégation de la Mission. ». Le roi approuva en 1657 ; ses lettres furent enregistrées au Parlement en 1658 ; et dix ans après, la congrégation fut approuvée par le Saint-Siège. Cette congrégation, disent ses règlements, est instituée pour assister les pauvres, les malades, les forçats et les enfants trouvés ; elle est dirigée par une supérieure générale qu'aident une assistante, une trésorière et une dépensière ; elles ne font pas même de vœux simples à perpétuité, elles se confessent et communient aux princi-

pales fêtes ; elles doivent obéir et se dévouer dans la grande charité de Jésus-Christ. A l'origine, elles étaient quatre ; on les compta bientôt par centaines et par milliers. Leur but n'était que de soigner à domicile les pauvres à qui le trop plein ou la répugnance fermaient les hôpitaux ; bientôt, par droit de charitable conquête, elles s'emparèrent des hôpitaux eux-mêmes ; elles servirent de mères aux enfants trouvés, de maîtresses aux pauvres filles, d'anges consolateur aux forçats et aux prisonniers, de providence à toutes les misères. De leur noviciat, comme d'une ruche intarissable, elles se répandirent comme des essaims, chargés du plus pur miel de la charité, dans toute la France, dans tout l'Europe et dans tout l'univers.

Les dames  
de la  
charité

199. Aux servantes, aux économes des pauvres, il fallait un fonds pour fournir à tant de dépenses ; et ce fonds, les saintes filles ne pouvaient ni le former, ni l'entretenir. Donc elles avaient besoin de pourvoyeurs qui trouvassent dans leurs propres richesses, ou dans leurs relations, les ressources nécessaires pour alimenter le trésor des bonnes œuvres. En 1634, la présidente Goussault vint trouver Vincent et lui soumit un dessein. Riche et belle, demeurée veuve à la fleur de la jeunesse, elle voulait mettre ses richesses et sa personne au service des pauvres. Pour champ de travail, elle avait choisi l'Hôtel-Dieu, où passaient, chaque année, 25,000 malades ; mais, pour un tel champ, qu'est-ce qu'une personne ? En conséquence, elle proposait de former une société de Dames pour prendre soin des malades de l'Hôtel-Dieu. Avec l'autorisation de l'archevêque, Vincent constitua cette nouvelle société, où parurent, avec la présidente, les dames de Ville-Savin, de Bailleul, de Mecq, de Saintot, Pollalion, Élisabeth d'Aligre, chancelière de France, Anne Petau et Marie Fouquet, mère du surintendant des finances. Leur règlement porte qu'elle doivent s'appliquer à acquérir la perfection chrétienne, se réunir pour s'occuper des intérêts des pauvres et les assister. A l'Hôtel-Dieu, elles s'appliquaient simultanément à instruire et à soigner les malades. La nouvelle compagnie ne se renferma pas longtemps dans cet unique hôpital ; sans abandonner ce premier poste, elle étendit bientôt sa charité à toutes les œuvres

de S. Vincent de Paul. Comme Rome n'avait pas suffi au zèle de Fabiola, Paris n'était pas assez vaste pour une ardeur que la société porta au-delà des îles et des mers. En effet, elle soutint de ses aumônes les missions de France, d'Europe et des autres contrées ; elle contribua à la rédemption des captifs de Barbarie ; elle prit une part active à l'établissement des hôpitaux, et, plus tard, au soulagement des provinces ravagées par la guerre. Après la présidente Goussault, la compagnie eut successivement, pour supérieures, les dames de Soucarière, de Lamoignon et d'Aiguillon. « Il est très évident, disait à ce propos mademoiselle Legras, qu'en ce siècle la divine Providence a voulu se servir de notre sexe pour faire paraître que c'était elle seule qui voulait secourir les peuples affligés et donner de puissants aides au salut. »

200. Cette armée de la charité que venait de mettre sur pied Vincent de Paul ne manquait pas d'occasions d'exercer ses forces ; il faut dire aussi que son général ne lui en laissa manquer aucune. Trop souvent les enfants trouvés étaient traités alors à la façon païenne. On les réunissait dans une maison tenue par une veuve et deux servantes ; le service y était fort défectueux sous tous les rapports. Vincent en tira d'abord douze enfants qu'il confia aux sœurs de la Charité ; puis il se mit à en recueillir d'autres. Les ressources que la charité fournissait furent bientôt sans proportion avec le nombre des enfants assistés. Les sœurs travaillèrent pour se procurer des ressources, puis donnèrent tout ce qu'elles avaient ; Vincent fit des emprunts. Malgré tout, son budget était en déficit. Alors il réunit les dames de charité et leur adressa ces paroles immortelles : « Or, sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés, voyez maintenant si vous voulez les abandonner aussi. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt et savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un

Les  
hôpitaux

charitable soin ; si vous les abandonnez, ils mourront et périront infailliblement : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. » Ces paroles firent verser des larmes et trouver des subsides ; une maison fut appropriée et, à partir de 1649, le service des enfants trouvés fut en règle. Le roi, plus tard, les adopta et se fit le père des orphelins de son royaume. — A l'autre extrémité de la vie, les vieillards réclamaient des secours. Un bourgeois de Paris offrit, à Vincent, 100,000 francs pour les assister. Sur cette somme, Vincent prit 10,000 francs pour acheter la maison du *Nom de Jésus* et consacra le revenu des 90,000 autres francs à l'entretien d'une cinquantaine de vieillards. Mais qu'était-ce que cinquante vieillards pour Paris ? Il y avait, à Paris, une mendicité effrayante. Bossuet parle quelque part « d'un peuple d'infidèles parmi les fidèles ; baptisés sans savoir leur baptême ; toujours aux églises, sans sacrements ; hommes morts devant la mort même, chassés, bannis, errants, vagabonds, réduits à l'état de bêtes. » Contre des maux si extrêmes, bien des remèdes avaient été essayés, tous inutiles. Ce qui avait été fait pour les pauvres du *Nom de Jésus*, les dames conçurent le projet de l'étendre à tous les pauvres de Paris et de la province. On vint ainsi à l'idée d'hôpitaux généraux, pour l'extinction de la mendicité. Une si gigantesque entreprise effraya Vincent ; il demanda huit jours pour réfléchir. Dans cet intervalle, les dames recueillaient des souscriptions. L'affaire fut décidée, et ainsi s'éleva l'hôpital de la Salpêtrière, le plus bel établissement qu'on ait vu jusque-là dans tous les siècles passés. Bossuet plaida sa cause ; il n'en fallait pas tant pour la gagner, près d'un siècle encore si chrétien. — Sur les conseils de S. Vincent de Paul, un bourgeois de Paris construisit encore l'hôpital des pèlerins à Alise-Sainte-Reine. Saint-Lazare devenait ainsi, pour la France, la capitale de la charité.

201. En 1642, Louis XIII touchait à sa fin. Pour rassurer sa conscience, le roi voulut mettre, entre Dieu et lui, le supérieur de Saint-Lazare, et l'appela à son chevet. Le roi mort, Anne d'Autriche se détermina à établir un conseil ecclésiastique, dans lequel on traiterait de tous les intérêts de la religion. Vincent de Paul en

fut établi le chef. Cette sorte d'omnipotence sur les affaires et les biens de l'Église en France, ne firent pas oublier, à Vincent, qu'il avait gardé les pourceaux dans sa jeunesse ; sa conscience ne le rendit pas autrement plus souple aux suggestions des intrigants et des ambitieux. Dès les premières séances du conseil, il fit adopter les dispositions suivantes :

1° La reine n'accordera aucune pension sur les évéchés, sinon dans le seul cas permis par le droit ;

2° Elle n'accordera aucune expédition pour les abbayes, sinon pour ceux qui auront les qualités requises et l'âge voulu ;

3° Elle n'accordera aucun brevet pour les dévolus, qu'on n'ait examiné les pièces dont prétendent se servir les dévolutaires, et les certificats de vie, mœurs et capacité qu'ils seront obligés de produire ;

4° Elle n'accordera ni coadjutoreries, ni réserves pour les abbayes commendataires ;

5° Elle ne fera expédier aucun brevet d'évêché par mort, coadjutorerie ou autrement, sinon pour ceux qui ont au moins un an de prêtrise ;

6° Enfin, elle n'accordera aucune coadjutorerie des abbayes de femmes, sinon après connaissance certaine que la règle y est observée et à la condition que les religieuses proposées aient vingt-trois ans d'âge et cinq de profession.

Le remède indique l'étendue du mal. Les bénéfices étaient souvent donnés à des enfants, dont la vocation était incertaine et qui continuaient à en percevoir les fruits sans entrer dans l'état ecclésiastique ; les évéchés eux-mêmes étaient ainsi pourvus quelquefois ; plus souvent encore les abbayes de femmes. Mais l'abus le plus criant peut-être concernait les dévolutions. Des ecclésiastiques, sans autre titre que leur avidité, étonnaient, par leur crédit et leurs chicanes, les titulaires légitimes des bénéfices et les forçaient ainsi à les céder par dévolu ou à se rédimier à prix d'argent. Vincent fit rendre gorge à un grand nombre, et maintint dans leurs postes les ecclésiastiques vertueux.

202. Après avoir posé ces principes, Vincent vint à l'application

et commença par retrancher divers abus dans la collation aux cures et la provision des bénéfices ; il voulait atteindre, sous toutes ses formes, cette simonie qui renaît toujours sous les anathèmes des siècles. Les abus retranchés suivant son pouvoir, Vincent dressa la liste des bénéfices. Pour les bénéfices inférieurs, qui étaient à peu près à sa seule nomination, il mit en tête les ecclésiastiques de la maison du roi et de la reine, et les aumôniers des troupes qui avaient bien fait leur devoir. Quant aux bénéfices supérieurs et aux prélatures, qu'on s'adressât à lui ou qu'on voulut lui imposer des choix, il ne consentit jamais à admettre des indignes. Pour tenir à cette résolution, il eut à soutenir de rudes combats ; plus d'une fois, il dut faire revenir la reine de choix précipités et résister vigoureusement à d'opulentes familles. Par ses bons choix d'évêques, Vincent concourut plus qu'on ne saurait dire au bien de nos églises. Après les promotions, Vincent continuait de rendre toutes sortes de services à l'épiscopat. Plus zélé pour leurs affaires que pour les siennes propres, il suivait leurs intérêts à la cour, au parlement, partout ; il ne se lassait pas de les recommander à la reine, au cardinal, au chancelier, aux magistrats en crédit ; rien ne l'arrêtait, ni l'âge, ni les infirmités, ni les saisons, ni les affaires. Il s'efforça surtout de bannir des diocèses tout ce qui pouvait en troubler la paix : c'est la marque d'une haute intelligence. Son zèle ne se fit pas faute de contenir les protestants dans les limites de la loi et de faire échec aux jansénistes. Que ne fit-il pas pour arrêter le désordre des appels comme d'abus, qui, introduits primitivement pour maintenir, dans sa vigueur, l'observance de la discipline ecclésiastique, ne servaient plus qu'à favoriser la corruption des mauvais prêtres et l'immixtion du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques. Des services non moindres furent rendus aux réformateurs des ordres religieux : Vincent ne partageait à aucun degré cet esprit de dénigrement et de contention qui, par amour pour un ordre, fait tort aux autres. L'Église, à ses yeux, était une grande famille, où il y a place pour tous les dévouements, et où tous les dévouements, éclairés et purs, doivent trouver honneur. D'autres

services furent rendus aux communautés de femmes, notamment à la Visitation, dont il fut le second père, à la Madeleine, à la Providence, aux filles de Sainte-Geneviève et aux filles de la Croix. Il n'y a pas d'âme plus catholique que l'âme de Vincent, et, dans le gouvernement, pas d'âme plus chrétienne.

203. D'autres mains que celles de Vincent poursuivaient une autre politique. Richelieu et Mazarin avaient engagé la France dans la guerre de Trente ans et dans la guerre avec l'Espagne. Ces guerres amenèrent les troupes en Picardie, en Champagne et en Lorraine. Les marches et contremarches des troupes, les sièges, les batailles épuisèrent totalement ces malheureuses provinces. Le P. Caussin, témoin oculaire, dit que les malheurs de ces guerres surpassèrent la guerre des Juifs et le siège de Jérusalem. Le travail cessa, nombre de villages furent détruits, la population diminua dans d'effrayantes proportions. A la guerre se joignit la famine, et à la famine, la peste. Les anciens historiens, par un parti pris de ménagements envers la royauté, ont tu ces désastres; de nos jours, les archives consultées par d'impitoyables savants, révèlent les horreurs de ces temps, si cruellement éprouvés. Notre devoir n'est pas d'en rapporter les détails, ni même de dresser un tableau abrégé de ces malheurs publics; il nous suffira de parler des remèdes qu'y apporta la charité de Vincent. Pour se procurer des ressources, il réduisit les frais d'entretien de ses congrégations; pour les distribuer, il envoya ses prêtres dans tous les pays ravagés par la guerre; il dispensa, par leurs mains, aux malheureux, des provisions et de l'argent. Ensuite, appelant les filles et les femmes, plus exposées aux insultes de la soldatesque, il fonda, à Paris, une colonie de servantes lorraines. Peu après, avec le concours du baron de Renty, il établit l'œuvre de la noblesse lorraine et soutint, par les cotisations des nobles français, les pauvres nobles de cette province. On estime que la Lorraine reçut de Vincent, outre les objets de culte, deux millions. La Champagne et la Picardie, toujours sans compter les objets de culte, reçurent un million de subsides. D'autres provinces, ravagées par les guerres de la Fronde, le Maine, l'Anjou, la Guienne, le Berry, le Poitou, le Perche, récla-

Secours  
aux  
provinces.

376 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
mèrent, à leur tour, sa charitable assistance. Les environs de Paris et les faubourgs de la capitale reçoivent aussi des secours. En tout, environ 500,000 livres. La misère appelle la misère ; quand elle est vaincue sur un point, elle reparait sur un autre ; et quand on la croit finie, elle recommence. De tout cela, l'histoire n'a rien dit ; elle parle des intrigues de boudoir et des bons mots des grands ; elle n'entend pas les cris de détresse qui leur font écho. En parlant ici avec plus de sincérité, nous restons dans la vérité, ou plutôt nous y rentrons, et il en ressort, à l'incommensurable charité de Vincent, un sublime hommage.

Mort de  
Vincent.

204. Vincent touchait au terme de sa carrière. Dès 1645, la Compagnie était menacée de le perdre. Ses infirmités remontaient à l'époque de son esclavage à Tunis ; il en avait gardé ce qu'il appelait sa *petite fiévrolette*. Une fièvre quarte vint s'y joindre, puis un érésypèle, puis un mal d'yeux, puis une rétention d'urine. Sur la fin de 1659, il fut privé de la consolation de dire la messe dans l'assemblée des fidèles ; bientôt avec l'agrément du nonce, il dut cesser de la dire même à la chapelle de l'infirmerie. Quand il sentit approcher sa fin, il écrivit à l'ancien général des galères devenu le P. de Gondi et au cardinal de Retz, pour leur demander pardon. A la fin, ses nuits étaient sans sommeil, et ses jours n'étaient plus qu'un lourd assoupissement ; il y voyait l'avant-coureur et l'image de la mort. Le 27 septembre 1660, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, après avoir gouverné trente-cinq ans les prêtres de la mission, Vincent échangea cette vie de misère, où il avait déployé une charité si héroïque, pour aller recevoir au ciel sa récompense. On lui fit des funérailles comme à un prince du sang. « Une grande lumière vient de s'éteindre en Israël, » disait un évêque, « C'est Vincent de Paul, s'écriait son panégyriste, l'évêque du Puy, que la main de Dieu a choisi pour porter à son peuple les tables de la loi ; c'est lui qui, par son zèle admirable et celui de ses dignes enfants, à sanctifié des millions d'âmes dans les missions ; qui a procuré des secours spirituels et temporels à des provinces entières ; qui a retiré des milliers de créatures des portes de la mort ; qui a sauvé du naufrage des âmes infortunées, qui avaient joint à une profonde

ignorance de nos sacrés mystères, une prostitution honteuse au crime et qui semblaient ne devoir connaître Dieu que par la rigueur de ses vengeances et dans l'éternité de ses supplices. Oui ; il faut vous le dire, c'est lui-même ; c'est ce Vincent de Paul qui a presque changé la face de nos églises par les conférences, par les instructions, par tant de séminaires dont il a procuré l'établissement ; c'est lui qui a rétabli la gloire du clergé dans sa première splendeur, par les exercices des ordinands, par les retraites spirituelles, par l'ouverture de son cœur et de sa maison, lorsqu'il a tendu les bras à tout venant, pour embrasser amoureusement tous ceux qui voulaient profiter dans cette sainte école, de la véritable discipline ecclésiastique ; c'est lui qui a retiré du dérèglement tant de ministres des autels, qui, sans consulter les règles d'une vocation légitime, s'étaient engagés témérairement dans les fonctions redoutables de ces sacrés ministères, par les motifs profanes d'un intérêt candide ; c'est lui qui a formé de si grands sujets pour remplir plusieurs diocèses de vicaires-généraux, d'officiants, de vice-gérants, de promoteurs et qui même a fourni de si grands prélats à l'Église ; c'est lui qui a servi d'instrument et d'organe à tous les grands desseins, aux plus importantes affaires, et, pour la gloire de Dieu, et pour l'avantage de la religion, et pour le bien de l'État. Et néanmoins, après tant de couronnes de gloire qu'on doit poser sur la tête de ce grand homme, le voir tout caché sous les voiles de son humilité, tout obscurci sous les sombres nuits des plus profonds abîmes, tout plongé dans la vue de son néant, tout ardent d'un désir extrême d'être traité comme l'objet du dernier mépris : c'est cette humilité consommée qui mérite la louange des hommes et l'estime des anges. »

205. Vincent ne devait pas mourir tout entier. En 1697, il fut résolu qu'on s'occuperait de sa canonisation ; en 1705, eut lieu le premier procès informatif de non-culte ; en 1708, la cause fut introduite à Rome. Après les divers procès *in genere* et *in specie*, après l'ouverture du tombeau, le décret d'héroïcité des vertus, le procès des miracles, Vincent de Paul fut béatifié en 1729 et canonisé en 1737. Le Parlement, et le jansénisme s'agitèrent contre

Après la  
mort.

la bulle de canonisation ; le roi fit taire ces agitations. La libre pensée du philosophisme, agissant par les scélérats de 93, crut faire mieux en pillant Saint-Lazare ; puis de cette maison ou avait vécu les esclaves volontaires de Jésus-Christ, la politique fit un réceptacle de brigands et la retraite forcée de la prostitution. Des destinations si opposées marquent la différence des civilisations. Au milieu de ces vicissitudes, on eut le bonheur de conserver les reliques de S. Vincent de Paul ; la translation solennelle s'en fit, en 1830, à la nouvelle demeure des Lazaristes. Déjà les Lazaristes et les Filles de la Charité avaient repris leur œuvre, un instant interrompue par la révolution. Depuis, les Dames de la Charité, et les Conférences de S. Vincent de Paul, ont repris leur service et vont étendre leur action. Des petites sœurs des pauvres sont mêmes venues agrandir le champ ouvert par S. Vincent de Paul. « Ceux-mêmes, dit l'abbé Maynard, qui sont en dehors de nos croyances, se préoccupent par dessus tout de ce qu'ils appellent les questions d'économie sociale et d'assistance publique. Tous comprennent ou sentent que là est le problème du présent et de l'avenir, le salut de la religion et de la société. Plus que jamais, à la charité, on reconnaîtra les disciples du Sauveur ; plus que jamais la charité sera la démonstration affective de la foi, la manifestation de sa vie ; l'attrait qui lui gagnera les peuples. Dans une société divisée par des haines si menaçantes, seule la charité peut opérer le désarmement général, rédiger la charte des droits et des devoirs, faire une famille de frères. Et voilà le dessein de la Providence, en ressuscitant Vincent de Paul à la veille d'une révolution plus sociale que politique. C'est à notre choix et suivant que nous lui serons ou non fidèles, la résurrection ou la ruine de la religion et de la société. Désormais, Vincent de Paul ou Babœuf, charité ou socialisme » (1).

(1) *S. Vincent de Paul*, t. IV, p. 483. La vie de S. Vincent de Paul avait été écrite précédemment par un disciple du saint, le moelleux Abelly en 1664 et, plus tard, par Collet, 1748. En 1818, parut une autre vie, plus complète, ou l'on a fondu l'un dans l'autre, les deux ouvrages de Collet et d'Abelly. En 1880, notre excellent ami, M. Dumoulin, illustre splendidement un ouvrage intitulé : *S. Vincent de Paul et sa mission sociale*, par Arthur Loth, rédacteur de l'*Uni-*

### § IX. L'ŒUVRE DES SÉMINAIRES ; BOURDOISE, OLIER, LE P. EUDES.

L'œuvre  
des  
séminaires.

206. L'œuvre des séminaires est l'œuvre capitale de l'Église. Jésus-Christ est mort pour la rédemption des hommes ; il a fondé son église pour les faire participer effectivement à cette rédemption ; et pour que les âmes entrent dans les voies du salut, il leur faut des prêtres. La formation des prêtres, appelés de Dieu, appliqués à la science et à la vertu sacerdotales, est donc l'œuvre première et principale de l'Église pour assurer sa perpétuité dans le monde et la fécondité de son sacerdoce. Dans tous les temps et chez tous les peuples chrétiens, nous voyons des établissements d'instruction ecclésiastique. Identiques au fond, variables seulement dans leur forme, ils paraissent d'abord dans les grandes écoles de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie ; ils se retrouvent dans le *Domus ecclesiæ* des temps mérovingiens et dans les cloîtres ou fleurissent toutes les grandes œuvres du sacerdoce ; ils brillent d'un incomparable éclat, à partir de Charlemagne, dans les écoles et dans les universités du moyen âge ; depuis le concile de Trente, sans briller d'un si vif éclat, ils poursuivent leur œuvre modeste et sainte dans l'institution des séminaires. En Italie, S. Charles Borromée ; en France, S. Vincent de Paul et Bérulle, nous ont montré les premiers efforts du zèle apostolique appliqué, non plus aux peuples, mais aux pasteurs. Après eux, dans un sphère plus humble, nous trouvons d'autres fondateurs de séminaires. L'œuvre entrait si bien dans les vues de l'Église et répondait si heureusement aux besoins du siècle, qu'elle s'offrit presque simultanément partout à la solli-

*vers.* De nos jours, l'abbé Jeanmaire a publié, chez les frères Bordes, à Nancy, les *Sermons de S. Vincent de Paul*, 2 vol. in-8° ; et M. Dumoulin a publié, en 1882, les *Lettres de S. Vincent de Paul*, en 2 et en 4 vol. in-8°. Des vies abrégées de S. Vincent de Paul ont été publiées en grand nombre ; nous citons seulement celle du baron de Bussière, parue à la Société de Saint-Victor, de Plancy (Aube).

citude des évêques et des souverains pontifes. En France notamment, le clergé, pendant les guerres de religion, avait négligé un peu son recrutement normal ; depuis, par le mouvement des institutions publiques, le prêtre était appelé à exercer la puissance territoriale et l'influence politique. Plus le prêtre s'adonnait aux intérêts du monde, plus il oubliait les intérêts de l'Église et s'oubliait lui-même. Une réaction était devenue nécessaire pour rappeler le prêtre à la sainteté de sa vocation et l'arracher aux séductions du monde. Sans porter atteinte à sa situation sociale, il fallait le rendre plus apte et plus actif, à son ministère religieux. Des hommes furent suscités de Dieu pour cette nécessaire entreprise. Nous devons ici les faire connaître.

Restauration des églises.

207. L'œuvre, qui dut primer toutes les autres fut la restauration des églises. Les guerres des protestants avaient détruit un grand nombre de monuments religieux. Des cathédrales, des abbayes des chapelles, des oratoires, des sanctuaires de pèlerinages, consacrés par la dévotion des fidèles, avaient été abattus ou livrés aux flammes ; on les vit sortir à la fois de leurs décombres. Les évêques, les abbés, les chapitres, les seigneurs, les fidèles de toutes classes, rivalisèrent pour cette œuvre, d'ardeur et de générosité. C'était à qui relèverait ces pieux édifices à qui décorerait les autels si longtemps profanés, à qui rétablirait ces monastères, objet principal des dévastations des faux réformateurs. C'est à cette heureuse émulation que nous devons tant d'églises qui ont duré jusqu'à nos jours ; c'est alors que furent construites ou restaurées plusieurs de nos splendides basiliques, et un recueil exact, la *Gallia christiana* cite deux cents abbayes qui furent reconstruites avec plus ou moins de magnificence. Dans les campagnes mêmes, on s'empressait de relever l'église de paroisse ; là ou le sanctuaire avait été préservé, on bâtissait une nef, on élevait des clochers, on y suspendait des cloches. Si l'on ajoute les nombreux couvents que nous voyons s'établir, les nouveaux ordres religieux qui se forment, on se convaincra qu'aucun siècle peut-être n'a consacré un aussi grand nombre d'édifices en l'honneur de Dieu. Il semblait que chacun voulut avoir part à cette grande restauration et cher-

chât ainsi, soit à expier des profanations passées, soit à préparer aux générations futures un pieux abri, soit surtout à effacer l'effet des outrages à la majesté divine.

208. Lorsque les églises furent reconstruites, il fallut y ramener les peuples : ce fut l'objet des missions. Les missions attirent les peuples dans les églises par des prédications extraordinaires, les y retiennent par des exercices de piété, et, quand un grand entraînement se produit dans les masses, les transforment en peu de temps, par les sacrements. Cette nécessité des missions était alors si évidente, qu'elle prit partout à la fois. On citerait difficilement un homme de marque à cette époque dont la vie n'appartienne pas, par quelque endroit, à l'œuvre des missions. César de Bus, Fourier, S. François de Sales, Bérulle, Olier, Eudes, S. Vincent de Paul, S. François Régis, sont autant de missionnaires. Au fond de la Bretagne, un saint prêtre se dévoua particulièrement à ce genre de travaux. Michel Le Nobletz, né dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon, en 1577, d'une famille noble, avait eu, dès sa jeunesse, la vocation généreuse par laquelle il se distingua dans la suite ; étant encore à ses études, il avait formé, pour catéchiser les campagnes, une congrégation d'écoliers. Au terme de ses études, il se prépara aux missions par une année de retraite. Vers 1614, il commença ses courses dans les diocèses de Léon, de Tréguier et de Quimper, visitant les villes et les campagnes, joignant l'exemple d'une vie pénitente à des instructions réitérées et déclarant la guerre à l'ignorance, aux vices, aux pratiques superstitieuses qui régnaient encore dans ces contrées. Le Nobletz visita aussi les îles situées sur les côtes de la Basse-Bretagne, et n'en rétablit pas seulement les mœurs, mais la religion. Le zélé missionnaire fut secondé dans ses travaux apostoliques par Pierre Quintin de Limbau, gentilhomme du pays et ancien lieutenant de gendarmerie, qu'il avait converti. Un missionnaire non moins courageux acheva son œuvre. Julien Maunoir, jésuite, né au diocèse de Rennes, commença jeune encore à se livrer au même ministère ; pendant quarante-quatre ans, il parcourut tous les diocèses de Bretagne, et particulièrement la partie occidentale de cette province. La force

Missions.

de ses paroles et l'ascendant de sa vertu entraînaient les peuples après lui ; les villes, les campagnes, les îles, tout était ébranlé par ses prédications : on accourait de loin pour l'entendre, on le suivait dans ses courses. Les plus indifférents étaient touchés de son zèle intrépide, les plus endurcis étaient frappés de ses exhortations animées. Plusieurs de ses confrères se joignirent successivement à lui, entre autres les PP. Bernard, Rigoleuc, Huby, Thomas. De plus, Maunoir excita parmi le clergé du pays une vive émulation pour ce genre de ministère. C'était à qui le seconderait dans ses travaux. Des grands vicaires, des chanoines, des curés s'associaient à ses courses et en partageaient les fatigues. Des docteurs en Sorbonne s'honoraient de marcher sous ses ordres. Tous les prêtres du pays semblaient être à sa disposition, et quand il les appelait suivant les besoins, ils s'empressaient de quitter toute autre préoccupation et d'aller le seconder ; tant on était persuadé de la pureté de ses vues, toutes dirigées vers la gloire de Dieu et l'avantage du prochain. Des gentilshommes, qu'il avait ramenés à Dieu, se mettaient également à sa suite et travaillaient chacun suivant leurs moyens au salut du prochain. Un ancien conseiller au Parlement de Rennes, M. de Trémaria, entra par son conseil dans l'état ecclésiastique, et l'accompagna pendant dix-huit ans dans les missions. De Kerisac, gendre de la Trémaria, et le marquis de Pontcallec, reçurent aussi les ordres sacrés après la mort de leurs femmes, et se consacrèrent au saint ministère. La *Vie de Maunoir* nomme plusieurs de ces ouvriers généreux qui s'associaient à son zèle. Un de ses confrères, le P. Martin, vint se joindre à lui et se préparer à lui succéder. Maunoir, dont l'activité semblait se multiplier, hâtait par ses travaux la fin d'une carrière si pénible. Jusque dans un âge avancé, il se livrait avec ardeur à tous les détails de son ministère, bravant la fatigue et l'intempérie des saisons, et se refusant le repos et toutes les douceurs de la vie. Il tomba malade lorsqu'il donnait une mission à Plévin, dans le diocèse de Quimper. Peu d'hommes ont plus fait dans ce siècle pour la réforme des mœurs, et se sont montrés plus constants et plus infatigables dans leur zèle. Le missionnaire avait donné une

impulsion dont toute la province se sentit longtemps, et son influence s'étendait à toutes les classes, et ranima l'esprit de piété et l'ardeur pour les bonnes œuvres (1).

A Lyon, une société de missionnaires se forma par les soins d'un pieux laïc. Jacques Crétenet était né en Franche-Comté et exerçait à Lyon la profession de chirurgien. Cet état et son mariage ne l'empêchaient point de faire partie d'une association de charité, dont l'origine paraît due à une demoiselle de Beaulieu, religieuse du couvent de Sainte-Élisabeth. Après sa mort, l'association avait été dirigée par un P. Arnauld, feuillant. Celui-ci ayant quitté Lyon, Crétenet le remplaça. Sa haute vertu explique la confiance qu'il inspirait ; il portait par ses exemples ses associés à une vie fervente et à la pratique des bonnes œuvres. La ville de Lyon ayant été affligée d'une épidémie en 1643, Crétenet se renferma courageusement avec les malades atteints de la contagion, veillant aux besoins de leur âme en même temps qu'à ceux de leur corps, et mêlant à propos des instructions et des exhortations chrétiennes aux soins de sa profession. Son association renfermait des ecclésiastiques et des séculiers qui embrassèrent successivement le même état ; ils s'appliquaient aux missions ; le bien qu'ils y produisirent fut pour eux un nouveau motif de contribuer à étendre cette œuvre. Ils secondèrent les prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice lors de la mission que ceux-ci donnèrent dans le Vivarais. L'évêque du Puy, Henri de Maupas, les appela dans son diocèse. Le prince de Conti se servit d'eux pour les missions qu'il établit dans le Languedoc, se déclara leur protecteur et leur obtint des lettres-patentes pour s'établir à Lyon, l'Île-Adam et à Bagnols. Le marquis de Coligny, nommé ci-dessus, fonda la mission de Lyon avec beaucoup de magnificence. Telle est l'origine de la congrégation des missionnaires de Saint-Joseph, appelés quelquefois Joséphistes. Crétenet alla demeurer parmi eux, et étant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre à Belley, le 15 août 1566 ; mais il n'eut pas le temps d'exer-

(1) PICOT, *Essais historiques sur l'influence de la religion en France pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 110. .

cer ce ministère et mourut peu de jours après son ordination avec la réputation d'un homme éclairé dans les voies spirituelles. Sa congrégation subsista sans être fort nombreuse ; outre les missions, elle tenait des écoles et des collèges. On n'y faisait point de vœux, et le supérieur portait le titre de directeur général, sous l'autorité de l'archevêque de Lyon. Les établissements formés en différents temps par les Joséphistes étaient à Bagnols, à Nantua, à Louhans, à Roanne, à Chalon-sur-Saône, à Grenoble, à Toissey. A Bagnols, où à leur arrivée il y avait très peu de catholiques, il ne se trouvait plus à la fin qu'une famille protestante. La congrégation entretenait toujours deux corps de missionnaires, chargés chacun d'un certain nombre de missions. Pierre Tonnet, qui eut dans ces premiers temps le titre de sous-directeur, est cité pour ses succès dans ce genre de ministère (1).

Ordres  
religieux.

209. La conversion des peuples exige, pour assurer la persévérance, le ministère des pasteurs. Un prêtre ne s'improvise pas : il faut, pour le former, une longue et forte tradition ; pour l'instruire, il faut dix ans au moins. En présence de ces populations qui affluaient à flots pressés dans les églises, on voulut avoir tout de suite des curés. On les prit dans les ordres religieux. Nous avons fait déjà connaissance avec les fondateurs d'ordres nouveaux ; quand nous viendrons à Rancé, nous connaissons les grands réformateurs. Ici, nous n'avons qu'à noter, au point de vue d'une restauration du ministère pastoral, l'effort qui se produisit pour répondre aux vœux pieux de la France.

Une congrégation vint à cette époque d'Italie s'établir en France ; c'est celle des Barnabites ou clercs réguliers de Saint-Paul. Zacharie Colom introduisit ces religieux parmi nous ; ce protestant converti s'était fait barnabite à Milan ; il fut ensuite envoyé comme missionnaire dans le Béarn avec deux confrères, Maurice Olgiati et Louis Bitosta. Leurs travaux commencèrent à Oléron en 1608 ; ils prêchèrent dans les diocèses d'Oléron et de Lescar ; ils eurent des conférences avec les protestants et en ramenèrent un grand nombre. Dès lors, on leur envoya d'Italie des coopérateurs. En

(1) PICOT, *Essais historiques*, t. II, p. 95.

1621, ils s'établirent définitivement au collège de Lescar, à l'abbaye de Luc et au prieuré de Sainte-Catherine. L'année suivante, avec la permission d'Henri de Gondi, ils fondaient deux maisons à Paris; ils eurent encore des établissements à Montargis, à Étampes et dans d'autres villes.

Les Feuillants firent encore plus de progrès. Après la mort de leur pieux instituteur, Jean de la Barrière, ils n'avaient que trois maisons, l'abbaye des Feuillants, plus les deux monastères de Paris et de Bordeaux. A partir de 1600, ils fondèrent à Paris une seconde maison qui leur servit de noviciat; puis s'établirent à Lyon, à Saint-Onille, à Soissons, à Rouen, à Plessis-Piquet, à Fontaines, à Saint-Mesmin, près d'Orléans. Cette congrégation compta, dans ses commencements, des hommes de mérite, Jean de Saint-Jérôme, Sans de Sainte-Catherine, Jacques de Berty et surtout Eustache de Saint-Paul. Eustache assista le maréchal de Marillac à la mort; il était lié d'amitié avec S. François de Sales, le cardinal de La Rochefoucauld, Bérulle, le docteur Duval, Marguerite d'Arbouze et M<sup>me</sup> Accarie; il dirigeait beaucoup de personnes pieuses. On a de lui des opuscules et des lettres.

Une autre réforme, commencée au siècle précédent, est celle des Frères-Mineurs de l'étroite observance, appelés communément Récollets. En 1597, ils s'établissaient à Nevers, puis à Montargis. En 1601, Clément VIII les recommanda aux évêques; en 1603, ils étaient appelés à Paris. Henri IV leur fit donner les maisons de l'ancienne observance; Louis XIII fonda leur couvent de Saint-Germain-en-Laye; Louis XIV les fit venir à Versailles et les nomma aumôniers de ses armées.

L'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs vit aussi une réforme s'élever dans son sein. Vers la fin du siècle précédent, deux Trinitaires, Julien de Nantonville et Claude Aleph, qui s'étaient retirés dans un petit ermitage près Pontoise, établirent l'exacte observance, qui fut adoptée dans d'autres maisons. En 1603, François Petit, ministre général de l'ordre, racheta, en Hongrie, soixante-douze captifs. En 1635, du Chalard, envoyé par Louis XIII au Maroc, racheta trois cent soixante matelots pour

386 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
216,000 francs. Ces dépenses ne lui étant pas remboursées par le Trésor, l'assemblée du clergé et les fidèles à la demande des évêques l'indemniserent. Jusqu'en 1726, les Trinitaires rachetèrent en Afrique huit cent treize prisonniers. Aux yeux des amis de l'humanité, un tel service a sans doute quelque prix. Malgré ces dévouements, un religieux, le P. Jérôme Halies, trouvant des relâchements jusque dans la réforme, institua une réforme nouvelle qui fut approuvée par le souverain pontife. Cette réforme s'établit à Rome, à Aix et à Chateaubriant. Peu d'hommes ont poussé aussi loin que son auteur l'esprit de pénitence ; il fit plusieurs fois le voyage de Rome et se rendit ensuite en Espagne. Après sa mort, il se forma sept nouveaux couvents en Provence.

Outre les Grands-Augustins, dont la fondation est ancienne, nous voyons, presque en même temps, au xvii<sup>e</sup> siècle, deux nouvelles congrégations du même ordre. L'une eut pour auteur Étienne Rabache et Roger Girard : elle s'appelait les Petits-Augustins et compta une vingtaine de couvents. L'autre avait été instituée par François Amet de Saint-Jérôme et Mathieu de Sainte-Françoise ; ils s'établirent d'abord à Avignon et ne vinrent à Paris qu'en 1608. A Paris, ils se fixèrent successivement au faubourg Saint-Germain et à Montmartre ; enfin Louis XIII leur bâtit, en 1629, l'église Notre-Dame-des-Victoires. Cette église fut transportée, en 1656, à l'endroit où elle se trouve encore aujourd'hui. Ces religieux étaient appelés Petits-Pères, soit à cause de la petitesse de leur taille, soit à raison de l'exiguité de leurs établissements. Cette congrégation était divisée en trois provinces, qui avaient en tout trente-six maisons ; elle s'établit en Barbarie, en 1641, par les soins du P. Archange de Sainte-Marie-l'Égyptienne.

L'ordre de Saint-Benoît offrit aussi quelques exemples de ce zèle pour l'ancienne discipline. Noël Mars, bénédictin de Noirmoutiers, obtint, en 1604, la permission de se retirer avec quelques confrères au prieuré de Lehon-sur-Rance, près Dinan ; il donna naissance à la congrégation de Bretagne, dont il devint visiteur général. La congrégation des Bénédictins anglais est moins une réforme qu'une restauration. Cette association avait été dispersée par les

persécutions et les guerres; elle avait perdu ses maisons et ses biens; en 1607, il n'en restait plus qu'un religieux. Ce religieux s'adjoignit quelques bénédictins d'autres congrégations; il fut aidé puissamment par Guillaume Gifford, né en Angleterre vers 1554, docteur en théologie à Pont-à-Mousson, qui avait connu en Italie S. Charles Borromée. De retour en France, il embrassa la vie monastique à Saint-Remi, de Reims, sous le nom de Gabriel de Sainte-Marie; fonda deux maisons de son ordre à Paris et à Saint-Malo; devint, en 1617, président de la congrégation anglo-bénédictine, puis archevêque de Reims. On lui doit des sermons, des livres de théologie et de controverse; il mourut en 1629; son œuvre dura jusqu'à la révolution.

Une réforme de l'ordre de Prémontré avait été commencée par Daniel Picart, abbé de Sainte-Marie-aux-Bois, près Pont-à-Mousson; elle fut continuée pour Servais Layruels, condisciple de Didier de la Cour et de Pierre Fourier. Nommé visiteur, Layruels propagea sa réforme dans les Pays-Bas, en Allemagne, et jusqu'en Autriche. Ses successeurs maintinrent son ouvrage.

A l'autre extrémité du royaume, une réforme de l'ordre des Carmes avait été commencée, en 1604, par Pierre Behourt et par Philippe Thibaut. Ce dernier avait fait avec succès ses études théologiques à Paris, lorsque le désir de pratiquer les observances régulières le conduisit à Rennes. Là, il consolida ce qu'avait commencé Behourt et obtint l'approbation de Paul V. On le regarde comme le fondateur de la congrégation de Rennes ou de Tourraine, qui se composait d'environ trente maisons; la maison des Billettes, à Paris, appartenait à cette province. Thibaut refusa l'évêché de Nantes et mourut en 1638; il eut pour émules Jean de Saint-Samson et Dominique de Saint-Albert.

Sébastien Michaëlis, dominicain de Marseille, est auteur d'une réforme des Dominicains, connue sous le nom de Congrégation d'Occitanie. En Dauphiné, Antoine Tolosani, abbé général de l'ordre de Saint-Antoine, travaillait aussi à y introduire la réforme. André Lemoul, abbé de Saint-Martin de Sééz, avait travaillé, de concert avec Charles Turgot, conseiller au parlement, à remettre

la régularité dans les abbayes normandes. A Montmartre, Marie de Beauvilliers ; à Saint-Paul-les-Beauvais, Madeleine de Sourdis ; à Almenesche, Louise de Médavy ; à Gif, Madeleine de Montenay, et d'autres pieuses abbesses, apportaient tous leurs soins à réformer ces maisons et y réussissaient encore plus par leur vertu que par leur parole. Les Capucines avaient été introduites par Louise de Lorraine et par la duchesse de Mercœur ; les Annonciades, les Cordelières, les Récollettes, les filles de l'Ave-Maria étaient des branches du même arbre. Des abbés commendataires même secondaient ce mouvement ; je cite, à Abbecour, Jean de la Salle ; à Saint-Évroult, François de Sélincourt ; à Saint-Martin-de-Nevers, Robert de Courbepine ; à Clairvaux, Abraham Largentier et Étienne Mangin ; à Beaulieu, près Cahors, Galiotte de Gourdon. Si la moisson était abondante, les ouvriers ne faisaient pas défaut.

Recrute-  
ment des  
prêtres.

210. Il fallait pourvoir, par le recrutement du clergé, à l'entretien de toutes ces œuvres et au service des âmes. Les troubles et les guerres civiles avaient retardé, en France, l'exécution des décrets de Trente. Le clergé s'était préoccupé des séminaires ; les assemblées du clergé et les conciles provinciaux étaient revenus plusieurs fois à la charge, mais sans aboutir. Il n'est fait mention, avant 1600, que des séminaires de Reims et de Bordeaux. En 1585, l'évêque de Carpentras avait créé un établissement analogue dans son palais épiscopal : c'est tout ce que nous connaissons en ce genre. « Il n'y avait, dit Picot, pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, ni maison commune, ni exercices réguliers, ni études spécialement appropriées à leur état. Il existait, à la vérité, des écoles de théologie où le dogme était enseigné ; mais la morale, cette partie si importante des connaissances sacerdotales, était moins cultivée. Les jeunes théologiens vivaient dans le monde, chacun selon son gré, sans être astreints à une règle, sans surveillance, et sans tous les secours qu'offre la vie de communauté. Ceux qui avaient plus de désir d'acquérir l'esprit de leur état se plaçaient chez des prêtres vertueux ou chez des pasteurs zélés ; mais ils s'y trouvaient encore exposés à être dérangés dans leurs études ou distraits dans leurs exercices de piété. La plupart

restaient dans leurs familles ou se mettaient en pension dans des maisons où rien ne les rappelait à l'esprit ecclésiastique. On ne connaissait ni les examens, ni les retraites pour les ordres, ni les conférences, ni tous ces moyens puissants qu'on a employés depuis avec tant de succès pour former de dignes ministres du sanctuaire. On était admis au sacerdoce sans toutes ces épreuves, et sans ces secours nécessaires pour la faiblesse humaine. Aussi l'on voit à cette époque citer peu de prêtres qui se distinguassent par un zèle plus ardent ou par une vertu plus éclatante. Il y en avait sans doute beaucoup qui étaient réguliers et édifiants, mais la plupart n'avaient ni le degré d'instruction désirable dans un ministre de la religion, ni ces habitudes extérieures qui soutiennent la piété et qui contribuent au respect des peuples. Un grand nombre ne portaient point le costume ecclésiastique et paraissaient partager les mœurs du monde au milieu duquel ils vivaient. Une réforme était donc nécessaire dans le clergé, et les meilleurs esprits l'invoquaient et la hâtaient de tous leurs vœux. Mais comment arriver à un si heureux résultat ? Un concile général, plusieurs conciles particuliers, des assemblées du clergé, avaient vainement prescrit ou proposé des mesures. La sagesse de leurs réglemens n'avait pu triompher encore des obstacles que la faiblesse humaine oppose toujours à une réforme ; on n'était point parvenu à recueillir les fonds nécessaires pour la fondation des séminaires. S. François de Sales lui-même ne put réussir à procurer un séminaire à son diocèse. De simples prêtres eurent la gloire de réaliser un projet si souvent formé ; c'est à des hommes sans autorité et sans fortune, mais inspirés par un zèle actif, qu'il fut donné de commencer ce qui avait été vainement tenté avant eux. »

214. Un historien du cardinal de Bérulle, Tabaraud, regarde l'instituteur de l'Oratoire comme le premier auteur de la formation des séminaires ; en effet, le cardinal de Joyeuse, voulant fonder à Rouen un séminaire diocésain, fit venir à Paris trente jeunes clercs qu'il confia au P. Bérulle en 1612. D'un autre côté, Godeau, évêque de Vence, fait honneur de l'établissement des séminaires à un autre vertueux prêtre de ce temps, Bourdoise.

Adrien  
Bourdoise.

Adrien Bourdoise était né en 1584, à Brou, diocèse de Chartres, de parents pauvres et vertueux ; il ne commença ses études qu'à l'âge de vingt ans, se lia étroitement avec S. Vincent de Paul et Olier, et puisa dans leur compagnie la vigueur nécessaire pour ressusciter en France l'esprit du sacerdoce. Zélé pour l'instruction des peuples et pour la discipline ecclésiastique, il se livra sans réserve aux catéchismes, aux missions, aux conférences, prit une part très active à toutes les entreprises de son temps qui eurent ce double objet pour but. En 1612, n'étant pas encore prêtre, il commença au collège de Reims une petite communauté de dix associés, la plupart bacheliers en théologie. Ces associés menaient une vie pauvre et régulière, étudiaient les devoirs du sacerdoce, apportaient un soin particulier à la décoration des églises et aux cérémonies. Devenu prêtre, Bourdoise faisait des conférences sur les fonctions cléricales ; des étudiants, des curés, des docteurs même venaient à ces conférences, dont les résultats se firent bientôt sentir. Plusieurs ecclésiastiques réformèrent leur extérieur, portèrent plus assiduellement l'habit long et les autres signes distinctifs de leur état. L'association de Bourdoise, qu'on appelait la *Cléricature*, prit une forme régulière en 1618, année où Bourdoise et ses compagnons se consacrèrent à l'instruction des jeunes clercs. Faute de local, ils durent changer plus d'une fois de résidence ; un des associés, Guillaume Compaing, grand oncle du ministre Chamillart, donna pour eux, en 1620, une maison près de Saint-Nicolas du Chardonnet et fit commencer la construction de la nouvelle église. L'archevêque de Paris, en 1631, autorisa l'association de Bourdoise pour diriger un séminaire. L'année suivante, le roi donna des lettres-patentes pour commencer l'établissement.

212. Ce ne fut point là le seul service qu'Adrien Bourdoise rendit au clergé. Après avoir commencé l'établissement des séminaires, il crut devoir travailler encore à maintenir la régularité parmi les prêtres employés au ministère. Il ne suffit pas, en effet, de former les clercs au sacerdoce, il faut encore les maintenir dans l'esprit de leur état. Isolés dans leur presbytère, dispersés dans le monde, ils sont exposés à tous les entraînements du siècle, à toutes les ten-

tations d'une vie facile et trop peu occupée. S'ils réagissent avec une vigueur inépuisable contre les causes de dissolution, ils se fortifient dans l'épreuve et se sanctifient en travaillant à sanctifier les autres ; mais s'ils cèdent aux agréments de la vie, ils s'affadissent dans des préoccupations vulgaires ; s'ils négligent l'étude, ils deviennent routiniers ; et s'ils se laissent gagner par l'esprit du siècle, ils ne tardent guère à se corrompre. Non pas qu'ils tombent toujours dans des vices grossiers, mais ils déchoient, ce qui est déjà assez lamentable, de la perfection initiale de leur sacerdoce. Bourdoise pensa que le moyen le plus efficace de maintenir les prêtres dans la ligne du strict devoir, c'était de former des communautés dans les paroisses. Ces réunions offraient plus d'un avantage : les ecclésiastiques, vivant ainsi en commun, s'excitaient les uns les autres à la régularité et au travail, se concertaient mieux pour les devoirs de leurs fonctions ; aux yeux du troupeau, leur ministère devenait à la fois plus utile et plus respecté. La première communauté de ce genre fut celle de Saint-Nicolas du Chardonnet. Bourdoise établit la seconde, en 1617, à Orléans, sur la paroisse Saint-Pierre, l'une des plus considérables de la ville. Successivement, il en forma d'autres à Brou, son pays natal, à Boinvilliers, à Arles, à Lyon, etc. Il contribua également à celles qui s'établirent, sur le même modèle, à Angers, à Saint-Bonnet, à Bordeaux, à Vendôme et dans d'autres villes. A Paris, l'exemple qu'il avait donné fut suivi dans plusieurs paroisses, à Saint-Jean-en-Grève, à Saint-Leu, à Saint-Côme, à Saint-Paul, et les plus grandes paroisses de la capitale adoptèrent successivement une institution si salutaire, qui eut une heureuse influence sur l'état du clergé. L'activité de Bourdoise recherchait tous les moyens de ranimer parmi les prêtres l'attachement aux règles anciennes ; il parcourut, en 1620, les diocèses de Meaux, de Senlis et de Beauvais, pour visiter dans les campagnes les curés et les autres ecclésiastiques, et les pénétrer de l'esprit de leur état. Cette espèce de mission eut surtout des effets très sensibles dans le diocèse de Beauvais, où Bourdoise allait plus souvent et séjournait davantage. C'est ainsi que cet homme zélé préparait dans le

392 PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX ET DE CLÉMENT X  
clergé un renouvellement dont nous aurons à raconter les progrès  
consolants.

Saints.  
prêtres.

213. De saints prêtres secondaient ce mouvement en divers lieux ; Pierre Lurbe, grand vicaire de Bordeaux sous le cardinal de Sourdis, encourageait toutes les bonnes œuvres ; il contribua beaucoup à l'établissement de la congrégation des Ursulines de cette ville. Des vocations inattendues honorèrent et servirent l'Église. On vit un gentilhomme, M. de Bonneveau, gouverneur du Pont de Cé, quitter cette place pour embrasser l'état ecclésiastique. Charles de la Saussaye renonça également aux emplois et aux honneurs du monde pour prendre les ordres. Charles, né à Orléans, était neveu de Mathurin de la Saussaye, évêque d'Orléans et petit-neveu de Morvilliers, aussi évêque de ce siège. Conseiller au Parlement, il avait voyagé en Italie, connu S. Philippe de Néri, trouvé à Milan les œuvres de S. Charles ; au retour, il rompit les liens qui l'attachaient au monde. Successivement doyen de la cathédrale d'Orléans et chanoine de Paris, il remplit, pendant dix-huit ans, les stations de l'Avent et du Carême, dans les principales villes du royaume. La sainteté de sa vie augmentait l'efficacité de son ministère. Charles avait établi une congrégation de jeunes gens, sous l'invocation de S. Charles Borromée ; il mourut en 1622. A Limoges, Bernard Bardou de Brun marchait sur ses traces. Né dans cette ville en 1564, d'abord magistrat et marié, après la mort de son épouse, il donna son bien aux pauvres et s'appliqua aux œuvres de charité. Élevé ensuite au sacerdoce, il forma, dans la ville de Limoges, une association d'ecclésiastiques qui devaient s'animer les uns les autres aux vertus de leur état, visiter les hôpitaux et les prisons, instruire les ignorants et pratiquer toutes les œuvres de miséricorde. Ces ecclésiastiques tenaient ensemble des conférences sur les objets du ministère : on y expliquait les Écritures, on y décidait des cas de conscience, et l'on s'y exerçait sur tout ce qui pouvait édifier et instruire. Cet établissement commença vers 1616 et rendit de grands services au diocèse de Limoges. On peut donc regarder Bardou de Brun comme un des premiers qui ont travaillé à la réforme du clergé en ce siècle ; sa

ferveur égalait son zèle ; sa patience dans les infirmités couronna dignement, en 1625, les soins qu'il avait donnés à tant de pauvres et les exhortations qu'il avait adressées à tant de malheureux.

214. Pendant que Bourdoise fondait des séminaires, une fondation analogue se faisait pour rendre grâce à Dieu de la naissance de Louis XIV : c'est le séminaire des *Trente-Trois*, dû au zèle de Claude Bernard, dit le *pauvre prêtre*. Claude était né à Dijon en 1588 d'un conseiller au Parlement de cette ville. Après avoir vécu quelque temps dans la dissipation et le tumulte du monde, il fut touché de la grâce en 1622, se mit en retraite et commença une vie pieuse et pénitente. Il prit les ordres en 1622 par les conseils de ses directeurs, le P. de Condren, de l'Oratoire, et le P. Marnat, jésuite. La visite des hôpitaux et des prisons, les soins et l'instruction des pauvres malades et les autres œuvres de miséricorde, formaient son occupation la plus habituelle et la plus chère. L'hôpital de la Charité, rue des Saint-Pères, était le théâtre particulier de son zèle, et ses instructions y attiraient plusieurs personnes du dehors. On était touché de la simplicité et de l'onction de ses entretiens, en même temps que de son dévouement pour le prochain. Bernard parlait aux grands avec une sainte liberté, et savait les intéresser en les entretenant des choses du salut. Mandé plusieurs fois par le cardinal de Richelieu, il l'étonna par son désintéressement ; le cardinal lui ayant témoigné le désir de lui rendre quelques services, et l'ayant engagé à demander ce qui lui serait le plus agréable, le pauvre Prêtre, car c'était le nom qu'on lui donnait, se contenta de prier le premier ministre de faire réparer la charrette qui lui servait à conduire les condamnés au supplice. Occupé comme les plus saints prêtres de ce temps du projet de faire reflourir la discipline ecclésiastique, Bernard entreprit de réunir des pauvres écoliers qui auraient de la vocation pour le sacerdoce, et de leur fournir les moyens d'achever leurs études. La maison fut fondée en actions de grâces de la naissance de Louis XIV, et on y devait remercier Dieu d'un évènement si important pour la monarchie. Le nombre des étudiants fut fixé à trente-trois, en mémoire des années que le Sauveur a passées sur

la terre. Plusieurs personnes pieuses concoururent à cet établissement, et Anne d'Autriche voulut aussi y prendre part. On acheta l'hôtel d'Albiac, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, vis-à-vis le collège de Navarre ; M<sup>mo</sup> de Bretonvilliers contribua pour une forte somme à cette acquisition. Le séminaire des XXXIII, destiné uniquement pour les pauvres, fournit un grand nombre de laborieux ouvriers pour l'exercice du ministère et pour les missions du dedans et du dehors. Il fut soutenu par de pieux magistrats, entre lesquels on nomme les conseillers d'État Voisin et Rouillé ; Voisin de Villebourg, conseiller au grand conseil et depuis ecclésiastique ; les deux frères de Bretonvilliers, dont l'un était curé de Saint-Sulpice et l'autre président à la chambre des Comptes ; mais celui qui rendit le plus de services à cette maison fut Thomas le Gauffre, maître de la chambre des Comptes, que Bernard avait gagné à Dieu. Le Gauffre, formé par un si bon guide, devint lui-même un modèle de ferveur et de dévouement ; il fut ordonné prêtre, seconda Bernard dans la direction du séminaire des XXXIII, et lui succéda dans le gouvernement de la maison en 1641. Son testament offre une suite de dispositions pieuses, et qui annoncent autant de générosité que de fortune : on y remarque, entr'autres, une somme pour chacune des paroisses de Paris, des legs à des communautés pauvres, d'autres dons à plusieurs hôpitaux, 30,000 livres à des évêques pour établir des missions, 40,000 livres aux missionnaires du Levant, autant pour l'église naissante de Montréal, autant pour le séminaire des XXXIII, et beaucoup de legs moins considérables pour différentes espèces de bonnes œuvres. C'est ainsi que, dans ce siècle, on savait user des richesses et qu'on ennoblissait une grande fortune par des libéralités auxquelles la religion et l'humanité applaudissaient également.

215. Non content d'avoir formé, dans son séminaire de Saint-Nicolas, une école propre à ranimer l'esprit sacerdotal, et d'avoir établi des communautés de prêtres pour maintenir le clergé dans la gravité des mœurs et l'observation de la discipline, Bourdoise rendait les mêmes services à plusieurs diocèses. Les évêques l'appelaient ; il les secondait dans l'établissement de leur séminaire,

donnait des missions et des retraites ecclésiastiques, et rappelait parmi les prêtres l'observance des saints canons. A Beauvais, il établit la *Cléricature*, donna naissance au séminaire de cette ville, ainsi qu'à celui de Chartres. Soit par lui-même, soit par ses associés et ses disciples, il prit part à la formation d'autres séminaires. Pour établir des communautés de prêtres ou pour y fortifier l'esprit sacerdotal, Bourdoise faisait de fréquents voyages. Le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet servit à cet égard de règle en plusieurs lieux ; les prêtres qui sortaient de cette maison paraissaient si réguliers dans leur extérieur, si appliqués à leurs fonctions, que les jeunes ecclésiastiques se formaient volontiers sur ce modèle. Cette maison n'avait jusque-là aucun revenu ; Bourdoise forma une association dont le but était de pourvoir à l'entretien des jeunes clercs et de favoriser les vocations ecclésiastiques. Des personnes distinguées entrèrent dans cette association ; on y comptait des magistrats, des présidents, des dames de charité. L'assemblée du clergé de 1660 voulut prendre part à ces dons ; elle accorda une somme assez considérable pour la bourse cléricale de Saint-Nicolas du Chardonnet ; le prince de Conti donna 36,000 livres pour l'achat de la maison. Cette communauté fut définitivement reconnue, en 1644, par l'archevêque de Paris, qui en fit son séminaire diocésain ; le roi, par lettres-patentes, confirma aussitôt cette destination. Peu après, les prêtres de cette maison rendirent de grands services au dehors. En 1652 et 1653, pendant que les armées occupaient les environs de Paris, ils visitèrent les malades, distribuèrent des vivres et des secours. Il en est qui succombèrent, dans cet exercice de la charité, soit à la fatigue, soit à l'épidémie. Bourdoise lui-même fut enlevé peu après ; le 19 juillet 1655, il termina sa carrière pleine de bonnes œuvres. « C'était, dit Picot, un homme austère, d'un courage à toute épreuve, disant la vérité sans aucun ménagement et cherchant le bien de la religion et l'honneur de l'Église sans aucun retour personnel, et sans aucune vue d'intérêt ou d'amour-propre. On doit le compter au nombre de ceux qui ont le plus contribué dans ce siècle à donner une nouvelle face au sacerdoce. L'établissement de

la cléricature, ses conférences, ses retraites, les avis qu'il donnait aux évêques et aux pasteurs, son attachement aux anciennes règles, sa persévérance à les rappeler et surtout la formation des communautés de prêtres dans les paroisses, font honneur à son zèle et doivent rendre sa mémoire précieuse au clergé. Sa communauté était d'ailleurs assez restreinte ; elle n'avait que trois maisons, le grand et le petit séminaire, et la maison de Villejuif qui servait de retraite pour les vieillards et les infirmes. Les successeurs de Bourdoise, dans la place de supérieur, étaient élus tous les trois ans et prenaient seulement le titre d'économés (1). »

Jean-  
Jacques  
Olier.

216. Parmi les ecclésiastiques qui concoururent à l'établissement des séminaires, il faut distinguer l'abbé Olier et ses associés dans la fondation du séminaire de Saint-Sulpice. Jean-Jacques Olier, né à Paris en 1608, d'un maître des requêtes, avait été mené dans son enfance à Lyon, où son père était intendant ; il fut présenté à S. François de Sales qui le bénit et le crut appelé au sacerdoce. Les heureuses dispositions du jeune Olier semblaient, en effet, le préparer à cet état. Après l'achèvement de ses études ecclésiastiques, il visita divers pèlerinages célèbres de France et d'Italie, notamment Chartres et Notre-Dame-de-Lorette, puis revint se mettre sous la direction de S. Vincent de Paul. Les conférences du mardi, à Saint-Lazare, n'avaient pas d'auditeur plus assidu ; il n'avait pas encore vingt-quatre ans qu'il avait déjà procuré des missions dans ses terres et dans les environs de la capitale. Ordonné prêtre en 1633, il fit une retraite près de S. Vincent de Paul, avant de reprendre ses missions. Le zèle apostolique conduisit Olier en Auvergne et dans le Vélai ; il y travailla de suite pendant six mois. On le rappela dans la capitale pour lui offrir un évêché ; mais il refusa cet honneur, et, après avoir engagé quelques ecclésiastiques à le suivre, il repartit pour les missions commencées. Quelques années se passèrent dans cet utile et fatigant travail ; Olier ne revint à Paris que pour prêcher dans les environs, introduire la réforme dans quelques communautés et travailler à d'autres bonnes œuvres.

(1) PICOT, *Essai historique*, t. I, p. 383.

Le P. de Condren, général de l'Oratoire, voyait dans les missions un moyen admirable pour retirer les peuples de l'ignorance et du vice ; mais il estimait justement que pour les garder, il faut de bons pasteurs. Un jour, il communiqua ses vues et son désir à plusieurs ecclésiastiques de mérite qu'il avait sous sa direction et les exhorta à s'unir pour former un séminaire. L'association prit naissance à Vaugirard ; les premiers associés étaient, outre l'abbé Olier, François Caulet, depuis évêque janséniste de Pamiers ; Jean du Ferrier, Balthasar Brandon, Charles Picotté et François Houmain, tous prêtres pleins de ferveur. Peu après, ils reçurent quelques jeunes clercs, parmi lesquels se trouvaient Ferrier de Cambiac, la Coste et Gondrin de Pardaillan, depuis archevêque scandaleux de Sens. Le cardinal de Richelieu, qui voyait dans cet établissement une école propre à former des sujets pour l'épiscopat, seconda les vues de l'abbé Olier. S. Vincent de Paul, dom Tarrisé, supérieur de la congrégation de Saint-Maur, les Pères Hayneuve et Saint-Jure, jésuites estimés pour leur mérite et leur zèle, encouragèrent le fondateur. La divine Providence leur fournit, dans le temps même, un moyen pour suivre son projet : Olier fut nommé curé de Saint-Sulpice. « Le faubourg Saint-Germain, dit son biographe, était alors la sentine non seulement de tout Paris, mais presque de toute la France. Il servait de retraite aux libertins, aux athées, à tous ceux qui vivaient dans l'impureté et dans le désordre. La dépravation y était si horrible, qu'à une des portes de Saint-Sulpice, on vendait impunément des caractères diaboliques et d'autres inventions superstitieuses. M. Olier ayant à remédier à tant de désordres, se proposa premièrement de ramener ses paroissiens à leur devoir plutôt par ses exemples que par des invectives. En second lieu, il demanda à Notre-Seigneur des ouvriers capables de l'aider dans sa moisson (1). Plusieurs ecclésiastiques vinrent se joindre à lui : les plus connus sont les abbés de Bretonvilliers et de Poussé, qui lui succédèrent dans la cure ; Claude Joly, depuis évêque d'Agen ; Gabriel de Caylus, abbé du Loc-Dieu et missionnaire au Canada ; Pierre de Sève-Polard,

(1) *Lettres de M. Olier*, nouvelle édition, t. I, p. 28.

ancien président aux enquêtes du Parlement de Paris, qui se fit prêtre et seconda Olier de sa fortune. Ces nouveaux coopérateurs s'appliquèrent, suivant leur vocation, les uns à l'exercice du ministère dans la paroisse Saint-Sulpice, les autres à l'éducation des jeunes clercs dans le séminaire. Olier donnait tour à tour ses soins au séminaire et à la paroisse. Telle est l'origine de la société de Saint-Sulpice.

L'union la plus intime existait entre la paroisse et le séminaire, le même esprit présidait aux deux communautés ; les membres passaient même souvent de l'une à l'autre, suivant qu'ils se sentaient plus d'attrait pour le ministère extérieur et pour la conduite des jeunes clercs. Bientôt même Olier donna plus de consistance à son établissement ; il obtint des lettres-patentes et fit bâtir un vaste séminaire. Aux ressources qu'il puisait dans son patrimoine, se joignait la fortune de l'un de ses premiers disciples, Le Ragois de Bretonvilliers, jeune homme de famille riche, qui fut l'un de ses premiers coopérateurs. La libéralité avec laquelle Bretonvilliers concourut à la construction du séminaire fut même doublement une bonne œuvre, car par là il pourvut à la subsistance de beaucoup d'ouvriers sans travail et sans ressources. En 1648, on jeta les fondements de la chapelle du séminaire ; elle fut bénite en 1650, le jour de la Présentation de la Sainte-Vierge : cette chapelle et ce séminaire ont été abattus depuis pour dégager le portail de l'église. L'église actuelle de Saint-Sulpice, commencée par Olier, continuée par Poussé, ne devait être achevée que par Languet, le futur archevêque de Sens.

Le vertueux Olier prenait encore plus soin d'établir, dans sa paroisse et au séminaire, la piété et les bonnes œuvres, que d'élever des lieux de retraite et de prière. A ses prêtres, il inculquait le recueillement, la pratique de l'oraison et toutes les qualités distinctives de leur état. Dans sa communauté, il recevait les ecclésiastiques qui voulaient se former au ministère, et une telle école était propre, en effet, à propager l'esprit sacerdotal. On y faisait le catéchisme avec un soin particulier ; c'est une des fonctions à laquelle le zélé pasteur attachait plus d'importance. Ancien mission-

naire, il fit donner à sa paroisse une mission par le père Eudes. A cette époque, on se préoccupait beaucoup de la conversion des protestants ; Olier avait établi dans son église des conférences pour les protestants ; il y appelait le théologien Véron, fort expert pour ce genre de controverses. Le zèle du pasteur tonna particulièrement contre la fureur des duels ; il fonda aussi des associations pour combattre le respect humain et répandre la piété.

La charité est la compagne inséparable de la foi pieuse ; aussi Olier prenait-il un soin particulier des pauvres. Il établit une confrérie pour la visite des malades et une association pour les pauvres honteux, et dressa lui-même des règlements pour ces associations. Il fut le premier curé de Paris qui sollicita de S. Vincent de Paul, des sœurs de charité pour sa paroisse, et il chargea ces pieuses filles de visiter les pauvres malades et de leur distribuer des secours. Il commença en 1648 un établissement pour des orphelins qu'il faisait élever par des maîtresses vertueuses ; on y recevait quarante ou cinquante enfants que l'on instruisait et que l'on mettait ensuite en apprentissage. Cette maison a subsisté jusqu'à la révolution, les maîtresses portaient le nom de sœurs et ne faisaient point de vœux. L'abbé Olier eut aussi part à l'institution des sœurs dites de l'instruction chrétienne, fondées par Marie de Gournay, veuve Rousseau ; c'était une dame pieuse et riche de la paroisse, qui avait autant d'habileté que de zèle pour les bonnes œuvres. Elle ouvrit une école où on recevait toutes les filles pauvres, et où on leur apprenait à lire et à travailler, mais surtout à connaître et à pratiquer la religion. Le nombre des enfants allait en croissant, madame Rousseau eut jusqu'à trois écoles ; les sœurs qui y présidaient ne faisaient pas non plus de vœux. L'abbé Olier contribua encore à fixer sur sa paroisse plusieurs communautés édifiantes, entre autres les religieuses de Notre-Dame de la miséricorde, dont il sera parlé ailleurs. De pieux laïcs secondaient le sage curé dans le soin de ses bonnes œuvres, entre autres Antoine Jaénie de Gaches, ancien magistrat ; d'Huméry, et un homme d'une condition obscure, mais d'un zèle admirable, Jean Blondeau, que M. Olier, avait fait le distributeur de ses aumônes, et qui

s'acquittait de cette tâche avec autant d'activité et de dévouement que de fidélité et d'intelligence. — Affaibli par les travaux, le vertueux pasteur donna sa démission de la cure de Saint-Sulpice, après l'avoir gouvernée pendant dix ans ; mais il resta supérieur du séminaire de ce nom et de la congrégation des prêtres qui se vouaient à l'instruction des jeunes clercs. Malgré ses infirmités, sa retraite ne fut point oisive. Il alla fonder un séminaire au Puy, ou il était appelé par un des meilleurs évêques de ce temps, Henri de Maupas. Il en établit aussi un à Viviers ; le protestantisme avait fait de grands ravages dans ce dernier diocèse pendant le siècle précédent ; plusieurs prêtres de Saint-Sulpice y donnèrent successivement des missions. Parmi eux était Gabriel de Caylus, abbé du Loc-Dieu, qui rétablit l'exercice de la religion catholique à Privas et y convertit un grand nombre d'habitants. Les disciples de l'abbé Olier parcoururent ce pays pendant cinq ans et y laissèrent d'heureuses traces de leur passage. Un séminaire, fut établi au bourg Saint-Andéol pour consolider le fruit de leurs travaux. Le pieux Olier survécut peu à ces fondations ; devenu plus infirme, il montra dans une longue maladie une patience inaltérable et que S. Vincent de Paul admira lorsqu'il vint visiter son disciple et son ami. Après sa mort la congrégation de Saint-Sulpice fut gouvernée par l'abbé de Bretonvilliers, issu d'une famille riche, honorable et vouée elle-même aux bonnes œuvres. De Bretonvilliers avait déjà succédé au vertueux fondateur dans la cure de Saint-Sulpice ; mais il s'en démit en 1658, et depuis ce temps les places de curé de Saint-Sulpice et de supérieur du séminaire ont toujours été séparées.

L'abbé Faillon a rapporté, après sa préface, dans la *Vie de M. Olier*, tout le bien qu'ont dit les contemporains, de ce personnage. « Une multitude d'écrivains, dit-il, de tous les ordres et de toutes les sociétés, ont célébré unanimement ses vertus et ses travaux. Bénédictins, chanoines réguliers, dominicains, franciscains, minimes, jésuites, prêtre de l'oratoire, de la mission et autres, l'appellent à l'envi l'ornement du clergé, un homme au dessus de tout éloge, par son zèle pour le rétablissement de la discipline, un prêtre qui a possédé, dans le plus haut degré,

l'esprit de Jésus-Christ, un nouvel Elie, un homme apostolique, éminent en science, en grâce et en sainteté ; un personnage si connu, si respecté dans l'Église que son nom seul rappelle l'idée d'un des plus dignes prêtres qui aient jamais été ; et, pour tout dire en un mot, l'assemblée générale des évêques écrivant, en 1730, au pape Clément XII, ne craint pas d'appeler M. Olier, dans le bel éloge qu'il en fait, *l'ornement et la gloire insigne* du clergé de France (1). On ne peut rien dire de plus fort à la gloire du fondateur de Saint-Sulpice.

217. Olier a laissé quelques ouvrages. Baudrand assure qu'il les avait écrits suivant l'impétuosité de l'esprit qui l'éclairait et qu'il traçait sûrement sur le papier ces vérités divines, que les dons de sagesse et d'intelligence lui découvraient en foule et tout d'un coup. C'est pour cela, sans doute, ajoute son biographe, que dans cette rapide composition, il s'attachait moins à *donner des motifs* propres à convaincre et à persuader, qu'à exposer le fond même des choses, comme elles s'offraient à son esprit, ce qui doit le rendre quelquefois moins *aisé à comprendre*, comme il est arrivé à la plupart des auteurs qui ont reçu de semblables lumières. Ce sont là de belles phrases pour dire qu'Olier écrivait comme tout le monde et écrivait aussi mal que les hommes de son temps. Le fondateur de Saint-Sulpice a d'ailleurs beaucoup écrit, beaucoup plus qu'on n'attendrait d'un homme si occupé et dont la vie fut courte. Sans parler d'une dizaine de volumes, mémoires restés manuscrits, on a deux gros volumes de lettres, édités d'abord par Tronson, réédités en 1885, avec des additions considérables. Ensuite, selon l'ordre des matières, le premier ouvrage d'Olier, celui qui sert de fondement à toute sa doctrine, est le *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure*. L'auteur y propose, par demandes et par réponses, d'abord la nécessité de mourir à la vie d'Adam, à l'orgueil, aux plaisirs, à l'amour des richesses ; il enseigne ensuite à vivre selon l'esprit de Jésus-Christ en aimant comme lui l'humilité, la pauvreté, la mortification et en participant à la grâce de ses mystères ; enfin il montre que la prière est le moyen principal pour acquérir cet esprit et

Ouvrages  
d'Olier.

(1) FAILLON, *Vie de M. Olier*, t. I, préface, p. XIX.

pour le conserver. La *Journée chrétienne* apprend à agir en union à l'esprit de Notre-Seigneur et fournit diverses considérations qu'Olier avait promises à son disciple dans son catéchisme. Enfin dans l'*Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes*, Olier apprend encore à pratiquer dans l'esprit de Jésus-Christ, les véritables vertus, surtout celles qui sont les plus nécessaires pour détruire les désirs corrompus du vieil homme, comme l'humilité, la pénitence, la mortification, l'obéissance et la pauvreté. Ces trois ouvrages, quoique destinés spécialement aux ecclésiastiques, ne tendent cependant qu'à former de parfaits chrétiens, tels que devraient être tous les aspirants à la cléricature. Pour l'usage particulier des clercs, Olier composa un *Traité des Saints-Ordres*, où il parle de l'excellence de chacun ; on lui attribue encore *La manière de faire oraison sur les vertus* et un traité sur la dévotion à la Sainte-Eucharistie. Outre ces ouvrages, il avait enfin composé une *Explication des cérémonies de la grande messe*, trois traités sur les attributs de Dieu, sur les Saints-Anges et sur la création du monde, le *Maître des exercices*, un traité de l'*Oraison dominicale*, des panégyriques de Saints et un opuscule sur la *Vie divine* (1). Nous avons ouï dire et nous répétons, comme nous l'avons entendu, sans preuve, que le procès de canonisation d'Olier avait été au moins suspendu, après l'examen de certaines publications, où le fondateur de Saint-Sulpice prêterait plus à la censure qu'à l'admiration. L'esprit est prompt, la chair est faible et rien n'est pire que la chair intervenant dans les ouvrages de l'esprit. (1)

Appréciation de l'œuvre.

218. « La société de Saint-Sulpice, dit le cardinal de Bausset, avait reçu un régime aussi différent que celui des Jésuites dans l'esprit, que dans l'objet de son institution : elle avait voulu se renfermer et elle s'est constamment renfermée dans le cercle des fonctions nécessaires au succès de sa vocation ; elle ne s'était point vouée à combattre ; elle s'était bornée à édifier et à être utile ; destinée à former des ministres à l'Église, pour les différents ordres de la hiérarchie, elle s'était pénétrée du véritable esprit qui convient à la sainteté du sacerdoce ; elle s'attachait à donner à ses jeunes élè-

(1) FAILLON, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 392.

ves le goût et l'habitude des études sérieuses, à diriger l'ordre de leur travail et l'emploi de leur temps, à établir dans leur esprit les premiers fondements de tout le système des sciences ecclésiastiques ; mais elle pensait qu'un *développement plus approfondi* de ces premiers germes de la science et du talent appartenait *uniquement* aux qualités naturelles, à des dispositions plus ou moins heureuses, à la nature des fonctions et des places qu'ils seraient appelés à remplir, à l'expérience que donnent l'âge et la connaissance des affaires et des hommes ; enfin à un concours de circonstances qu'il est impossible de prévoir et de prévenir. Tels étaient les caractères qui formaient l'esprit de cette institution et les instituteurs en offraient le modèle le plus touchant dans leur vie entière. Réunis dans les liens d'une association *volontaire* et qui n'*engageaient point* la liberté de ceux qui la composaient, et dont l'autorité ecclésiastique et civile avait consacré le régime, ils donnaient l'exemple d'une soumission invariable et *sans bornes* à l'autorité des premiers pasteurs. Cette soumission formait un caractère si remarquable en eux, que jamais on ne les en a vus s'écarter dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. Chargés de divers établissements dans les diocèses dont les évêques avaient quelquefois adopté des opinions différentes sur les controverses ecclésiastiques, ils surent toujours allier le respect et l'*obéissance* avec la *fidélité à leurs principes* ; ils furent toujours estimés et aimés de ceux même dont ils ne partageaient pas les sentiments. Leur modestie était portée au point qu'ils redoutaient la gloire comme l'écueil le plus dangereux. Ils mettaient autant d'art à se dérober à la célébrité, que d'autres en mettent à la chercher. Leur abnégation chrétienne les aurait portés à se soustraire à la considération elle-même, si la considération n'eût pas été un tribut payé à leur considération. Étrangers à tous les sentiments que l'ambition, l'intérêt ou l'orgueil peuvent exciter parmi les hommes, jamais ils ne furent mêlés à aucun combat de partis, de corps ou d'opinions : ils ne s'attachaient qu'aux décisions et à l'autorité de l'Église. On croirait leur faire injure si on vantait leur piété... Jamais on n'a porté la noblesse et le désintéressement à un degré aussi remarquable. « Je ne con-

nais rien de plus vénérable et de plus apostolique que Saint-Sulpice : » Ce furent les dernières paroles que dicta Fénelon mourant pour être transmises à Louis XIV. » (1)

Ainsi parle de Saint-Sulpice un de ses élèves devenu cardinal. L'éloge est beau, mais sans ombre ; c'est plus un hommage de gratitude qu'une appréciation historique. La critique, la raison et l'histoire ont le droit de parler après la reconnaissance. Or, dans la conception de l'œuvre, on peut regretter qu'elle soit réduite à l'état d'association volontaire ; qu'elle ait négligé le développement plus approfondi des premiers germes de la science et du talent ; qu'elle ait laissé, à ses élèves pour ainsi dire, le soin de se faire eux-mêmes. En fait, il est difficile de croire que l'association ait laissé, à ses élèves et à ses membres, une liberté si entière ; il paraît plutôt, par l'éloge de leur vertu, qu'elle effaça en eux les reliefs saillants de la personnalité, pour ne laisser paraître que le niveau commun et la forme usitée du vrai sulpicien. Leur attachement aux décisions et à l'autorité de l'Église, doit s'entendre des décisions et des opinions de l'Église gallicane. On ne voit pas, dès l'origine, qu'ils aient pris comme tant d'autres, les consignes du Saint-Siège ; ils se sont assujettis aux évêques et sont devenus, comme eux, gallicans et rigoristes. Saint-Sulpice a été pendant deux siècles, la citadelle du particularisme français. De Bossuet à Frayssinous, Saint-Sulpice est resté pétrifié dans les quatre articles de 1682 ; et, en 1828, ses nourrissons persécutaient l'Église. Après 1830, par les écrits de l'abbé Gosselin, Saint-Sulpice vint à une appréciation moins sévère, fautive encore, du rôle historique de la papauté. De nos jours, avant les condamnations du Vatican, il était venu, par les Hamon et les Icart, à peu près aux doctrines romaines ; cependant on peut remarquer que les évêques opposés à l'infailibilité sortaient de Saint-Sulpice ; que le canoniste Icart était le secrétaire de la gauche conciliaire ; et que le sulpicien Gaduel faisait, par ses écrits anonymes, la plus sotte opposition au triomphe des doctrines orthodoxes. De plus, on doit regretter que sa théologie dite de Toulouse, par le sulpicien Bonal et ses *Instutiones juris canonici* d'Icart soient si

(1) *Histoire de Fénelon*, t. I, p. 24, éd. Berton.

peu en harmonie avec les conséquences nécessaires du dernier concile. Enfin on doit craindre aujourd'hui que Saint-Sulpice, ci-devant gallican, ne devienne, par une transformation naturelle, libéral. Du moins ses élèves nous ont donné déjà, de cette nouvelle hérésie, des formules très décidées ; et nous avons vu naguère le panégyrique à outrance d'un patriarche du libéralisme, nanti d'approbation que la stricte théologie ne peut pas ratifier. Nous ne dirons pas, avec Combalot, qu'il faut mettre le feu à Saint-Sulpice pour éclairer la France ; mais nous souhaitons cordialement, et pour notre bien et pour sa gloire, que Saint-Sulpice, débarrassé de toute doctrine gallicane et libérale, vienne prendre, aux pieds du trône pontifical, toutes les doctrines et toutes les pratiques de salut. Il ne suffit pas de crier : O Sainte Église romaine ! disait le cardinal Gousset ; il faut suivre en tout, dans les pratiques comme dans les doctrines, l'Église mère et maîtresse de toutes les églises.

Le P. Eudes

219. La Providence, toujours attentive aux besoins de l'Église, a suscité dans tous les temps des hommes apostoliques. De tous les hommes qui parurent au xvii<sup>e</sup> siècle, pour la formation des séminaires, il en est peu, après Olier et Bourdoise, qui puissent être comparés au P. Eudes. Jean Eudes, frère aîné de l'historien Mézerai, naquit à Ry, près Argentan, diocèse de Séez, le 14 novembre 1601. Ce fut à Caen, sous les Jésuites, qu'il fit ses études ; Bérulle le reçut dans la congrégation de l'Oratoire, le 25 mars 1623 ; ordonné prêtre, il fut, bientôt après, nommé supérieur de la maison de Caen ; le 24 mars 1643, il quitta l'Oratoire pour se livrer tout entier aux missions, pour lesquelles il avait quelque talent et déployait beaucoup de zèle. Les diocèse de Séez, Bayeux, Coutances, Lisieux, Rouen, Chartres, Autun, Meaux, Châlons, Rennes, Paris, furent successivement le théâtre de ses travaux apostoliques. La grâce de Dieu suivait ses pas ; le P. Eudes ramena à Dieu une multitude d'âmes.

Au milieu de ses prédications, le P. Eudes était comme obsédé d'une pensée : de la pensée d'ériger au moins un séminaire pour former et recueillir ses compagnons de travaux. Pendant les missions, il s'y préparait, soit en conférant avec ses missionnaires des

divers sujets qui sollicitaient leur attention, soit en prenant au milieu d'eux quelque repos dans les exercices de la piété. Richelieu eut connaissance de ce dessein : il appela le P. Eudes, lui fit développer son plan sur l'établissement des séminaires, lui demanda quels motifs l'avaient engagé à s'en occuper et les démarches qu'il avait faites près de ses supérieurs de l'Oratoire pour les engager à le seconder. « Former des séminaires, disait le P. Eudes, c'est sauver les sauveurs, diriger les directeurs, enseigner les docteurs, paître les pasteurs, éclairer ceux qui sont la lumière du monde, sanctifier ceux qui sont la sanctification de l'Église, et faire dans sa hiérarchie ce que les séraphins et les chérubins font dans le ciel. » Après ses conversations avec Richelieu, Eudes fut de plus en plus à sa pensée ; il fut particulièrement aidé par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, et concerta avec Beaumont de Péréfixe, depuis archevêque, des lettres-patentes pour le séminaire qu'il voulait établir à Caen. Ces appuis ne lui faisaient pas oublier que les œuvres de Dieu sont toujours exposées aux contradictions ; il savait ce que la jalousie et l'intérêt sont capables d'entreprendre ; et, persuadé que le Seigneur le soutiendrait dans toutes ses épreuves, il ne cessait d'implorer son secours par de ferventes prières. Enfin, il quitta l'Oratoire ; en le quittant, il usa d'un droit commun à tous ses membres, et il n'en usa que pour le plus grand bien de l'Église. Il est vrai qu'en quittant l'Oratoire, il emporta avec lui des sommes d'argent ; mais ce n'étaient pas les fonds de la maison qu'il avait gouvernée, c'étaient des aumônes qu'il avait recueillies pour l'établissement qui était l'objet de ses vœux et de ses démarches.

Depuis longtemps, Eudes avait conçu le projet, non seulement de fonder ou de réformer quelques séminaires, il voulait encore établir, au service de cette entreprise, une congrégation. Dès le lendemain de sa sortie de l'Oratoire, il jeta les fondements de la congrégation de Jésus et Marie, qui, de son nom, fut bientôt connue sous le nom de *Congrégation des Eudistes*. « Mais pourquoi, demande le P. de Montigny, entreprendre la formation d'une nouvelle société, lorsque tant d'ordres religieux florissaient en France ;

et presque au moment où de nouvelles congrégations venaient d'être établies. » Parce que l'expérience du P. Eudes lui avait fait connaître les nouveaux besoins de l'Église gallicane, obligée de combattre sans cesse contre les hérétiques que le royaume renfermait alors dans son sein. Il fallait former des ecclésiastiques capables de résister avec succès aux efforts des ennemis de la foi, en leur procurant l'instruction, en leur inspirant les *vertus nécessaires* aux ministres des autels ; pour atteindre ce *louable but*, il fallait donner aux peuples une croyance éclairée, qui les préservât des surprises de l'erreur, détruire *d'anciens abus*, réformer les mœurs, et personne ne peut nier que les missions produisent ces avantages. Sous ce double point de vue si intéressant, le soin des séminaires et les missions, l'on ne peut nier que la congrégation fondée par le P. Eudes n'ait rendu de très grands services. Un historien estimable (1) s'exprimait en ces termes sur cette congrégation presque à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Le clergé de Normandie, où elle est particulièrement répandue, en fait encore aujourd'hui l'éloge. Aussi le nom du P. Eudes est-il toujours en vénération. » A ces raisons, qui nous semblent justifier entièrement la conduite du saint prêtre, nous pourrions ajouter les témoignages qu'ont rendu de sa vertu plusieurs de ses contemporains, entre autres le savant Huet, évêque d'Avranches (2).

Soit par le dépit qu'éprouvèrent les Oratoriens de se voir abandonnés du P. Eudes, soit par l'envie qui attaque les innovations, soit par la crainte de voir s'établir de nouveaux ordres et de nouvelles corporations, l'entreprise éprouva d'énormes difficultés. Les Oratoriens présentèrent des requêtes et multiplièrent sourdement les démarches contre les projets du P. Eudes, qui d'abord ne sollicitait qu'une maison pour former, disait-il, quelques ecclésiastiques à l'esprit de leur état. Eudes, naturellement persévérant, après avoir obtenu des lettres-patentes en 1642, parvint, en 1650, à les faire enregistrer au parlement de Normandie. Ainsi, pour

(1) BÉRAULT-BERCASTEL, *Hist. de l'Église*, liv. LXXVIII.

(2) *Vie du P. Eudes*, p. 103, Paris, 1827.

préciser un point d'histoire, le premier séminaire avait été établi, à Valence, en 1639, par d'Authier de Sisgau. S. Vincent de Paul en ouvrit un en 1642, à Paris ; le séminaire de Saint-Sulpice commença la même année à Vaugirard. Le P. Eudes établit le séminaire de Caen en 1643, et celui de Saint-Nicolas du Chardonnet, le troisième de ceux que l'on fonda en moins de deux ans à Paris, en 1644. Mais si le P. Eudes n'avait pas dû vaincre les longues résistances de l'Oratoire, c'est lui qui était en France l'instituteur des séminaires. Tous, à l'exception de Saint-Nicolas, fournissent en peu de temps des colonies qui se répandirent dans les diverses provinces du royaume, sans suffire cependant à l'empressement qu'on mettait partout à établir des séminaires. On eut recours alors aux Jésuites, qui en acceptèrent quelques-uns et en refusèrent un plus grand nombre. Les Pères de la Doctrine chrétienne furent appelés dans quelques diocèses ; les Oratoriens également. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin eurent enfin le séminaire de Reims, qu'ils cédèrent à Saint-Sulpice, peu d'années avant la Révolution.

« Ces sociétés ecclésiastiques, dit encore le P. de Montigny, chargées de la conduite des séminaires, n'eurent pas toutes le bonheur de conserver également leur esprit primitif et les sentiments qui avaient animé leurs pieux fondateurs. Les unes affectaient une sévérité outrée, et, par un attachement déraisonnable à une morale trop sévère, elles s'exposèrent à s'écarter du sentier de la vérité, et plus d'une fois l'Église eut la douleur de compter plusieurs de leurs membres parmi ses enfants rebelles. D'autres tombèrent dans l'excès opposé et favorisèrent le relâchement de la morale. La plupart encore se laissèrent couler dans le gallicanisme. Le P. Eudes, en garde contre ces dangers, en préserva aussi sa congrégation naissante. Enfant soumis de l'Église, il supporta patiemment les mépris des Jansénistes et sut toujours se défendre de leurs séductions. Ses enfants ont depuis imité leur exemple. Pleins de respect pour toutes les décisions de l'Église, ils priaient pour les hommes égarés qui refusaient de s'y soumettre, et l'usage était, dans leurs maisons de célébrer *chaque jour* une messe pour ceux

que les nouvelles erreurs avaient entraînés hors de la route du salut. » (1).

Cet acte de charité intelligente et généreuse fut, pour les Eudistes une grâce de salut. Le principe de leur vertu, c'est qu'ils s'attachaient, plus fortement qu'il n'était coutume alors en France, au Saint-Siège apostolique. Le Saint-Siège est le centre de l'unité et la source de la lumière ; plus on y adhère intimement, plus on reçoit lumière et force. Dans toutes ses épreuves, et il en eut de longues à souffrir, le P. Eudes s'adressa toujours à Rome. Rome, habilement circonvenue, s'abusa plus d'une fois à son endroit ; ferme dans sa foi, Eudes s'obstina dans sa confiance ; à la fin, Rome, avec ce don qu'elle a de connaître les siens, agréa et bénit toutes les œuvres du P. Eudes. Dans notre conviction, là est le secret de sa puissance ; et si l'on nous demande ce qui nous attire ainsi vers Rome, la réponse est bien simple. C'est la recherche de la vérité, non dans le sens de Leibnitz, mais selon celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie » ; c'est le besoin vivement senti d'une conception du monde vraiment chrétienne et conservatrice ; c'est le dégoût de la falsification de l'histoire par le libéralisme ; c'est encore la persuasion que nos libéraux ne peuvent pas être en même temps les défenseurs des principes conservateurs et chrétiens ; c'est la conviction que l'Église de Dieu ne peut être qu'une ; que tout schisme est une révolte contre l'ordre divin ; que l'Église est la seule base solide de la société ; que les *Papes étaient les seuls monarques*, assez courageux pour condamner les fausses doctrines libérales ; c'est, enfin, le sentiment profond de la nécessité d'un retour vers notre Église mère. » Remarquons bien que ce sont des protestants qui parlent ainsi.

Dès 1642, le roi, qui s'intéressait aux œuvres du P. Eudes, avait écrit au Pape, il fit plus, il protégea l'établissement des Eudistes à Paris. Toutefois cette fondation ne fut définitivement autorisée qu'en 1703. Trois évêques de Bayeux avaient tour à tour protégé et attaqué la congrégation des Eudistes, qui finit par triompher partout. Les lettres-patentes approuvant les constitutions de cette

(1) *Vie du P. Eudes*, p. 121.

communauté ne parurent qu'en septembre 1722. Cette corporation que la révolution de 1789 enveloppa dans la destruction générale de tous les établissements de ce genre, avait des maisons en Normandie et en Bretagne et même à Paris, à Senlis et à Blois. Indépendamment des Eudistes, Eudes avait fondé et établi dans quelques villes, à Caen, à Rennes, à Tours, à La Rochelle, à Paris, etc., une corporation connue d'abord sous le nom de Filles de Notre-Dame du Refuge, puis de Notre-Dame de la Charité, qu'il avait d'abord réunie à Caen, le 25 novembre 1641, et pour laquelle il avait obtenu des lettres-patentes en novembre 1642, et des bulles d'Alexandre VII et d'Innocent XI en 1666 et 1681 ; cette dernière bulle fixait les vœux à dix-sept ans au lieu de vingt, qui avaient été exigés par la première.

Eudes mourut à Caen, le 19 août 1680 dans sa 79<sup>e</sup> année. La congrégation des Eudistes avait eu huit supérieurs généraux, lorsque la révolution arriva : savoir : 1<sup>o</sup> Eudes, instituteur ; 2<sup>o</sup> Jacques Blouet de Camilly, mort à Coutances, le 11 août 1711 ; Guy de Fontaines de Neuilly, mort à Bayeux le 19 janvier 1727 ; 4<sup>o</sup> Pierre Cousin, mort à Caen, le 14 mars 1751, âgé de 86 ans ; 5<sup>o</sup> Jean-Prosper Auvray de Saint-André, mort à Caen le 20 janvier 1770 ; 6<sup>o</sup> Michel Lefèvre, mort à Rennes, le 6 septembre 1775 ; 7<sup>o</sup> Pierre Lecoq, mort à Caen, le 1<sup>er</sup> septembre 1777, et 8<sup>o</sup> Pierre Dumont, supérieur du séminaire de Coutances et vicaire général du diocèse élu le 3 octobre 1777. Voici la liste des ouvrages du P. Eudes : 1<sup>o</sup> *Exercices de piété* pour vivre chrétiennement et saintement, 1636, qu'il refondit et fit reparaitre l'année suivante à Caen sous le titre de : *La vie et le royaume de Jésus*, ouvrage fréquemment réimprimé, in-8 à Caen et ailleurs, 1664, 1667, etc. 2<sup>o</sup> *Le testament de Jésus*, 1641 ; 3<sup>o</sup> *La vie du chrétien*, 1641, 1669, 1695, in-12. 4<sup>o</sup> *Le contact de l'homme avec Dieu par le baptême*, Paris, 1654, 1763 et 1823, in-12 : *ibid*, 1829, in-32 ; nouvelle édition augmentée par Roger-Daon, Fougères, 1831, in-18 ; *Le bon confesseur*, Paris, 1666 in-12 ; Rouen, 1732 et 1733 in-12, traduit en diverses langues ; 6<sup>o</sup> *Le mémorial de la vie chrétienne*, in-12, Lisieux, 1681. 7<sup>o</sup> *Le prédicateur apostolique*, in-12, Caen, 1685 ;

8° *Exercices intérieurs sur les mystères de Jésus*, divisés en douze livres ; 9° *La divine enfance de Jésus* ; 10° *L'enfance admirable de la très sainte mère de Dieu* ; 11° *Un Catéchisme à la portée des plus simples* ; 12° *Explication de l'office divin et de la manière de le bien réciter* ; 13° *Explication du sacrifice admirable de la sainte messe, des cérémonies, etc* ; 14° *Méditation* en deux volumes ; 15° *Le cœur admirable de la mère de Dieu* ou la dévotion au très Saint-Cœur de la bienheureuse Vierge-Marie. Ce livre est de format in-4°. L'auteur applique au cœur de la Sainte-Vierge une partie des éloges que les pères de l'Église ont décernés à sa personne.

Le P. Lelong attribue à Eudes, l'histoire, restée manuscrite, d'une paysanne de Coutances, Marie Desvallées ; cet écrit n'avait été fait que par ordre et ne procédait point de l'initiative du pieux auteur. Eudes a aussi laissé des mémoires manuscrits sur les principales époques de sa vie : ils sont écrits avec une naïveté et une onction apostolique. Jean Eudes était d'un caractère ardent et entreprenant, animé d'un zèle, qui, suivant Huet, n'était pas assez réglé, ce qui lui suscita quelques traverses. En chaire, il avait une éloquence naturelle, vive et véhémence, plus propre à frapper de terreur qu'à toucher par la persuasion. En somme, saint prêtre, vaillant missionnaire, auteur pieux, fondateur de séminaires et d'une congrégation de filles repenties, Eudes apparaît comme une des illustrations ecclésiastiques du xvii<sup>e</sup> siècle. On l'avait peut-être laissé un peu dans l'ombre ; nous nous sommes fait un scrupule de conscience de lui rendre une plus entière justice.

220. Le zèle pour la perpétuité du sacerdoce multipliait alors les engagements pour les vocations ecclésiastiques ; plusieurs autres communautés se formèrent dans ce but. René l'Évêque, élève de Saint-Sulpice, avait réuni, au faubourg Saint-Germain, de pauvres écoliers qu'il soutenait dans leurs études ; il vivait avec eux et s'efforçait de leur inspirer l'esprit de désintéressement, si nécessaire aux prêtres, surtout aux prêtres pauvres. Cet établissement s'accrut par les soins de François de Chanciergues, vertueux ecclésiastique, né à Pont-Saint-Esprit, qui était resté diacre par humilité. Chanciergues avait formé trois associations de pauvres écoliers ; il

Autres  
séminaires.

recevait des secours de quelques personnes riches qui voulaient prendre part à sa bonne œuvre. Ensuite il réunit ces différentes communautés près du Luxembourg ; ce fut l'origine du séminaire Saint-Louis. Chanciergues envoya un de ses élèves à Angers, en 1660, pour y ériger un petit séminaire ; il en forma jusqu'à trente-huit en différentes villes. A sa mort, l'œuvre fut patronnée par trois vertueux ecclésiastiques, qui devinrent évêques. L'abbé de Marillac donna, à l'œuvre une maison ; François de Farinvilliers, conseiller au grand conseil, fit bâtir la chapelle du séminaire et divers bâtiments. On élevait dans cette maison environ cent-vingt jeunes gens. — Le même esprit, qui avait fait l'école Saint-Louis, fit naître le séminaire du Saint-Esprit en 1703. Cet établissement fut fondé par les soins de l'abbé Desplaces, ecclésiastique du diocèse de Rennes. Destiné à occuper une place au parlement de Bretagne, il vint étudier à Paris ; au cours de ses études, il avait réuni, sous l'invocation du Saint-Esprit et la protection de la Sainte-Vierge, jusqu'à soixante-dix jeunes gens, qu'il forma en communauté. A sa mort, l'établissement fut transféré rue des Postes ; on éleva depuis des bâtiments assez vastes ; on n'y recevait que des jeunes gens sans fortune, qui fussent en état d'entrer en théologie, ou au moins en philosophie ; ils restaient encore deux ans dans la maison après avoir terminé leurs cours. Le séminaire du Saint-Esprit envoyait des missionnaires en dedans et en dehors du royaume, depuis on l'a chargé de fournir des prêtres à nos colonies.

Séminaires  
pour  
l'étranger.

221. Tandis que le clergé s'occupait avec ardeur de former des prêtres pour perpétuer la foi en France, un ecclésiastique se consacrait à une œuvre semblable pour un pays où la religion était exposée aux plus grands périls. Guillaume Bailly, né à Paris, d'une famille de magistrature, devint avocat-général au grand conseil et fut pourvu de l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims. Sa charité fut touchée de la situation des Irlandais ; il se concerta avec deux prêtres de leur nation et obtint pour eux le collège, à peu près désert, des Lombards. Bailly rétablit la maison en 1681 et la fit reconnaître par lettres-patentes ; il recevait chaque année soixante Irlandais destinés à remplir les fonctions de missionnaires dans

leur patrie. Ce local ne suffisant pas aux besoins de la pauvre Irlande, Bailly forma trois autres petites communautés. De la sortirent un grand nombre de missionnaires qui défendirent, souvent au péril de la vie, contre le fanatisme protestant, la foi de leur pays. — Un établissement de même nature, quoique moins considérable se forma peu après pour le clergé catholique d'Angleterre. Les prêtres de cette nation avaient obtenu à Paris, au commencement de ce siècle, le collège d'Arras; les bénédictins de Saint-Waast le leur cédèrent; les prêtres anglais y formèrent une communauté qui servit de refuge à plusieurs victimes de la persécution. Les vicaires apostoliques, Bishop et Smith, y résidèrent quelque temps; il sortit de là quelques bons ouvrages de controverse. L'établissement fut quelque peu éprouvé, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne. Thomas Carr rétablit sous Charles II, le séminaire anglais; sous Charles II, Jean Betham, soutint cette maison de son zèle et s'y retira même peu avant sa mort. Ce séminaire continua de servir d'asile à d'autres ecclésiastiques de la même nation, que les troubles politiques ou l'intolérance de leurs compatriotes avaient forcés de quitter leur patrie. Ce séminaire subsistait encore à l'époque de la révolution.

222. Ainsi la sollicitude du clergé avait pourvu à la fondation des séminaires. Nous avons loué, comme il convient, les fécondes initiatives de S. Vincent de Paul, de Bourdoise, d'Olier et du P. Eudes. Il ne faudrait pourtant pas croire que l'initiative des diocèses fut nulle et que les évêques s'abstinrent. Non, et tout au contraire, cette constitution des séminaires s'effectua sous l'impulsion et la constante direction des évêques. La plupart posèrent la première pierre de ces établissements; ils ne négligèrent jamais l'emploi des moyens nécessaires pour les mettre en pleine activité. Pour l'entretien, ils unissaient des bénéfices à ces maisons, les soutenaient de leurs propres dons ou de ceux des fidèles. Tantôt ils appelaient pour les diriger, quelqu'une des congrégations existantes; tantôt ils choisissaient des supérieurs parmi leur clergé. A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, la plupart des grands diocèses jouissaient de l'avantage d'avoir des séminaires; et le bien qui résultait de ces institutions

Derniers  
établissements.

excitait encore le désir d'en établir dans toutes les villes qui offraient quelques ressources. Un des évêques des plus zélés de ce temps, Godeau, évêque de Vence, dans son *Traité des séminaires* remarquait le profond changement que les séminaires avaient produit dans le clergé. « Si l'on compare, dit-il, l'état de l'Église de France depuis cinquante ans, à celui où elle se trouvait auparavant, on reconnaîtra en ses ministres, autant de science, de zèle et de piété qu'autrefois on pouvait leur reprocher d'ignorance, d'indévotion ou de scandale. » Là où les ressources manquaient, la charité subvenait par son dévouement. Ainsi, à Aix, on avait créé un séminaire pour toute la province ; on avait établi de même à Toulouse, le séminaire de Saint-Charles, pour les petits diocèses voisins. D'un autre côté, quelques diocèses avaient jusqu'à deux ou trois séminaires ; la dernière époque de ce siècle en vit encore créer. Aussi, quand Louis XIV, donna, en 1698, sa déclaration sur ce sujet, il restait bien peu de diocèses auxquelles elle fut applicable ; le prince parut plutôt confirmer les œuvres des évêques qu'exciter leur zèle sur un point si important pour leur ministère.

Jugement.

223. Cet établissement des séminaires par les évêques est en somme, l'œuvre qui inspire et qui garde toutes nos sympathies. Nous n'avons pas marchandé la louange aux Bourdoise, aux Olier, aux P. Eudes et à tous leurs émules ; nous ne rétractons rien de nos éloges ; mais expérience faite, la création, l'organisation, la direction des séminaires par les évêques, avec des prêtres pris dans leur diocèse et soumis comme tous les autres, à leur autorité épiscopale, c'est l'institution, ce sont les conditions qui cadrent le mieux avec les principes du droit et la bonne intelligence des choses. Un évêque n'est pas seulement le pasteur de son diocèse, il est encore le docteur de ses prêtres. S'il les confie à une main soustraite à sa direction, il abdique un devoir de sa charge ; et si n'ayant pas de prêtre pour diriger son séminaire, il ne sait pas en former, c'est, contre son diocèse, une grande accusation de stérilité et, contre lui-même, un grave soupçon d'impuissance. Les diocèses ne sont point si pauvres, qu'ils ne puissent tous aisément produire

d'excellents professeurs ; pour les trouver, il suffit de vouloir ; et pour les trouver en abondance, il n'est pas nécessaire de frapper la terre du pied. C'est toujours, pour un diocèse, une marque de fécondité et un grand honneur, de se suffire à lui-même. Pour les prêtres bien doués, c'est également un grand sujet d'émulation de voir, dans leur séminaire, une place disponible pour leur mérite. Si cette place manque, les prêtres capables, qui ne se sentent pas disposés à entrer dans une congrégation religieuse, se trouvent, par le fait de leur mérite, condamnés à l'exil ; et ceux qui restent, réduits au seul ministère des paroisses, sont condamnés à la stagnation, trop souvent à la routine. Il ne faut pas croire, au surplus, que des associations étrangères offrent des avantages que le clergé diocésain ne puisse pas offrir. En général, ces sociétés ont trop peu de cohésion pour se défendre heureusement toujours contre les influences funestes des erreurs courantes : il y a, de leurs défaillances, des exemples vraiment tristes : et même, quand elles ne défont pas, il y a dans les coutumes d'une petite société fermée, quelque chose d'étroit, et dans le caractère étranger de ses membres quelque chose de disgracieux, qui abaisse plus qu'il n'élève le niveau des intelligences. Mais, quel que soit leur caractère, ces sociétés, lorsque l'évêque veut intervenir, ont toujours à opposer leur règlement. Nos vœux ne sont rien, mais c'est votre vœu que les professeurs de petits et grands séminaires soient enfants du diocèse, élèves eux-mêmes des séminaires qu'ils dirigent, et qu'ils gardent, dans le travail et l'humilité, ce bon goût que donne le terroir ; — nous n'ignorons pas qu'on peut élever, contre ces vœux, quelques objections ; nous exprimons nos sentiments et non pas ceux d'autrui.

L'instruction et l'éducation du clergé réclament d'ailleurs autant d'attention que d'efforts.

L'éducation du clergé, immuable dans ses principes, est essentiellement variable dans ses applications. Cette variété a deux causes principales : l'état des peuples qu'il faut évangéliser, et le genre d'ennemis qu'il faut combattre. Vouloir parler à nos contemporains comme parlaient les apôtres, les missionnaires du

moyen âge et les orateurs du grand siècle, serait méconnaître entièrement les lois de la nature humaine et s'engager dans une lutte inutile contre la réalité des choses. N'accepter le combat avec ses adversaires que dans une lice tracée par nous et disposée de manière à nous assurer tous les avantages, est moins un acte de prudence que de puérité. Il faut suivre les adversaires sur leur terrain et parler aux hommes de son temps leur langage; sous peine, en cas de refus, de se voir appelé ami des ténèbres et partisan de l'exclusivisme.

Cette nécessité implique dans de grandes délicatesses, mais ne met pas aux prises avec des impossibilités.

Comme les membres du clergé doivent vivre séparés du monde, surtout pendant le temps de leur éducation cléricale, ils courent risque de s'habituer à des idées, à des sentiments, à des usages qui n'ont rien de commun avec ceux qui règnent dans la société. Cet inconvénient, qui naît de la nature des choses, doit être corrigé par une discipline qui, tout en pénétrant les clercs des préceptes de l'Évangile, sur lequel doit se régler leur vie, leur fasse aussi connaître l'esprit du siècle, pour pouvoir diriger avec succès ceux auxquels s'adressera leur ministère. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les prêtres étaient trop répandus, le sel de la terre s'était affadi : les Olier et les Tronson rappelèrent le prêtre à la solitude ; aujourd'hui il y a schisme entre le prêtre et la société, il faut que nos Tronson et nos Olier apprennent aux jeunes lévites à ramener leurs contemporains. Une telle entreprise est difficile, sans doute ; mais avec de l'intelligence, des intentions droites, une grande force de volonté, on surmonte les plus grands obstacles. Au reste, ce résultat ne peut pas être obtenu toujours par de longues dissertations. Il est des choses qu'on apprécie mieux par le cœur que par l'esprit, et souvent un trait, une anecdote, une réflexion pleine d'à-propos, un tableau de mœurs, en disent plus sur l'esprit du siècle que tout un gros volume.

L'enseignement des jeunes clercs ne présente pas moins de difficultés que leur éducation. D'un côté, les sciences ecclésiastiques ne se prêtent guère aux exigences contradictoires du professorat.

Le professeur doit coordonner ses pensées de manière que les élèves d'un talent médiocre y puisent les éléments de la science, et que les élèves d'une capacité plus grande y rencontrent une semence féconde et comme un attrait intérieur qui les sollicite à méditer sur les enseignements reçus. Quand on veut présenter les sciences ecclésiastiques de manière à ce que, sans rien perdre de leur grandeur et sans trop fatiguer l'intelligence, elles puissent captiver l'attention, il s'élève des obstacles qu'une main exercée peut seule faire disparaître. Parmi les nombreuses raisons qu'on en pourrait donner, une des principales est que, les études, pour être profondes, doivent se faire non seulement sur les auteurs modernes, mais principalement sur les anciens. Le professeur, vivant avec les scolastiques et les Pères, n'en prend pas seulement les idées, mais la forme. Dans le désir bien naturel d'être complet, il dresse, pour des myrmidons, le gigantesque programme des élèves d'Albert-le-Grand. Sa science est immense, mais sans profit. Le professeur, vivant trop avec les modernes, prend bien les idées de son temps, mais il manque de précision, et, au lieu de nourrir ses élèves de la solide substance de la pure doctrine, les enivre avec des dithyrambes.

D'autre part, nous avons manqué longtemps d'établissements, d'Universités, pour former les professeurs. Un professeur de séminaire doit être un homme de haute science et de parfaite expérience, et l'expérience, à bien prendre, lui est encore plus nécessaire que la science. Cet homme, si difficile à trouver, ne peut être pris aujourd'hui que parmi les jeunes prêtres ou parmi les curés en exercice. S'il est pris parmi les jeunes prêtres, il manque absolument de science, il lui faudra un long temps pour en acquérir et il sera, toute sa vie, dépourvu d'expérience. Enfermé dans sa cellule, vivant avec ses livres, il raisonnera de choses sur l'idée qu'il s'en fera, non sur les choses elles-mêmes. Le mieux qui pourra lui arriver sera d'écrire de beaux traités, bien conduits, très logiques, dont le seul défaut sera d'aboutir à des conclusions en l'air. — S'il est pris parmi les prêtres en exercice, il aura acquis une expérience vraiment pratique, mais, en admettant qu'il ait donné

suite à ses études, il aura rarement continué ses travaux théologiques. Et il lui faudra encore un long temps pour débarrasser son intellect de cette poussière qui couvre si souvent les rouages des meilleurs esprits. — Dans tous les cas, jeune prêtre ou vieux curé, il pourra être savant, savantissime, et ne rien entendre à l'enseignement. Même avec la science la plus vaste et les dons les plus précieux, on peut être dépourvu du tact nécessaire pour se faire comprendre. Ou bien, chose plus fâcheuse, il se bourrera la tête de la science morte des vieux livres et donnera aux idées de ses élèves une direction différente de celle que reçoivent ceux qui sont élevés dans le tumulte du monde. Au sortir du séminaire, ces pauvres jeunes gens vont tomber au milieu d'un monde qu'ils ne comprennent pas et dont ils ne seront pas compris. Le jeune prêtre va rencontrer des savants qui ne parlent pas sa langue. S'il attaque, il part de principes méconnus ; s'il se défend, il emploie des expressions sans doute très savantes, mais incomprises. Avec de grands talents, une instruction accomplie, il sera embarrassé par un ignorant ; non certes parce qu'il est dépourvu d'armes excellentes, mais parce qu'il ne sait pas les manier à la manière du jour.

Il est donc de la plus urgente nécessité que ceux qui dirigent les établissements ecclésiastiques mettent en œuvre tous les moyens, pour que l'éducation et l'instruction, sans rien perdre de leur exactitude et de leur solidité, sans rien contracter de cette légèreté et de cette indécision, qui sont l'un des dangers de notre époque, soient cependant présentées au monde sous une forme qui les fasse accepter. Il n'est pas impossible de rendre accessible à l'esprit de notre temps, la doctrine de S. Augustin, de S. Thomas et de Suarez. Il est tout à fait désirable que les représentants de cette science sublime lui ajoutent toujours les agréments d'une adroite bienveillance. Il faut, pour cela, que les idées, demeurant toujours les mêmes, revêtent une forme différente, que le raisonnement soit déduit suivant les nouvelles méthodes, que les sources de l'argumentation, lorsqu'on doit en appeler à la raison naturelle, soient adaptées au goût des contemporains. Ces goûts, sont peut-être capri-

cieux, légers, inférieurs à ceux des siècles précédents, mais qu'importe, nous ne pouvons les changer, c'est un fait ; et, tout en les désapprouvant, il est nécessaire de les connaître et d'agir suivant les conditions qu'ils nous ont faites. Protester contre ce fait, s'obstiner à le tenir comme non avenu, raisonner comme s'il n'existait pas, peut-être s'irriter et s'aigrir, c'est lutter vainement contre la force des choses, c'est se condamner à vivre dans un stérile isolement, c'est se priver d'un moyen d'action sur la société, c'est ne vouloir pas employer pour la défense de la religion des armes qui lui seraient extrêmement utiles, c'est oublier la conduite qu'ont suivie dans tous les temps des docteurs de l'Église, en appliquant à la science la règle du zèle éclairé : Se faire tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

## CHAPITRE II

### PONTIFICAT D'INNOCENT XI (1676-1689).

#### SOMMAIRES

##### § I. BIOGRAPHIE DE CE PAPE; LA RÉGALE; LES FRANCHISES; LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

1. Césarisme et ultramontanisme. — 2. Le cardinal Odescalchi. — 3. Élection d'Innocent XI. — 4. Le nouveau Pape. — 5. Diverses mesures. — 6. Idées royales sur la propriété ecclésiastique. — 7. La Régale. — 8. La Résistance. — 9. L'exécution. — 10. Acte du métropolitain. — 11. Appel au Pape. — 12. Divers conseils. — 13. Conciliabula. — 14. Réponse du Pape. — 15. Acte de brigandage. — 16. La question des franchises. — 17. Précédents. — 18. Ambassade de Lavardin. — 19. Premières difficultés. — 20. Représailles à Paris. — 21. Séquestration du nonce. — 22. L'affaire devant l'Europe. — 23. Fin de la querelle. — 24. Affaires d'Angleterre.

##### § II. LA DÉCLARATION DE 1682.

25. Tradition catholique. — 26. Rapports des deux puissances. — 27. Deux témoignages. — 28. Pithou et Servin. — 29. Articles de 1663. — 30. Assemblée de 1681. — 31. Convocation pour 1682. — 32. Élections. — 33. La déclaration. — 34. Circulaire et édit. — 35. Quelques réflexions. — 36. Sur la déclaration. — 37. Causes de nullité. — 38. Effets produits. — 39. Réprobation. — 40. Cassation. — 41. Refus des bulles. — 41 *bis*. Rôle de Bossuet. — 42. Conséquences historiques.

##### § III. LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

43. L'intolérance au XVII<sup>e</sup> siècle. — 44. Coaction en matière de foi. — 45. Édit de Nantes. — 46. Conduite des protestants. — 47. Sous Louis XIV. — 48. Péril social. — 49. Opinion des protestants. — 50. Conduite du clergé. — 51. Conversions. — 52. Autre système. — 53. Les dragons. — 54. Révolte. —

55. Culpabilité du roi. — 56. Édît. — 57. Approbation de l'édît. — 58. Dissentiment. — 59. Double courant. — 60. Nouvelles rigueurs. — 61. Différence de conduite. — 62. Mission du Poitou. — 63. Émigration. — 64. Jugement. — 65. État de l'opinion. — 66. Communication à Rome. — 67. Réponse de Rome.

#### § IV. JEAN SOBIESKI ET LA DÉLIVRANCE DE VIENNE.

68. La situation. — 69. Jean Sobieski. — 70. L'invasion. — 71. Intervention du Pape. — 72. Le siège. — 73. Conduite de Sobieski. — 74. Sommation. — 75. L'armée libératrice. — 76. A Vienne. — 77. La veillée des armes. — 78. La bataille. — 79. Après la bataille. — 80. Hommage à la papauté. — 81. Compagnons de Sobieski. — 82. Conduite de l'Empereur. — 83. Suites de la campagne. — 84. Nouvelle guerre. — 85. Dernière guerre. — 86. Vues de Leibnitz.

#### § V. BOLLAND ET LES ACTES DES SAINTS.

87. Les Saints. — 88. Les vies des Saints. — 89. Nécessité des Actes. — 90. Héribert Rosweyde. — 91. Jean Bolland. — 92. Godefroi Henscheniu. — 93. Daniel Papebrock. — 94. Voyages littéraires. — 95. Le Musée Bollandien. — 96. La correspondance. — 97. Les Actes des Saints. — 98. Autres Bollandistes. — 99. Les controverses. — 100. La persécution. — 101. Rétablissement des Bollandistes.

#### § VI. DE DIFFÉRENTES RÉFORMES DES ORDRES RELIGIEUX ET PRINCIPALEMENT DE L'ABBÉ DE RANCÉ.

102. La pénitence. — 103. Les ordres religieux. — 104. Congrégation de Saint-Vannes. — 105. Tiers-Ordre de Saint-François. — 106. Capucins. — 107. Congrégation de Saint-Maur. — 108. Filles du Calvaire. — 109. Chanoines de Sainte-Geneviève. — 110. Congrégation de Chancelade. — 111. Rancé. — 112. Premières fonctions. — 113. La duchesse de Montbazou. — 114. Conversion. — 115. Essais de réforme. — 116. Épreuves. — 117. Vertu de Rancé. — 118. Décadence de Cîteaux. — 119. Disputes d'Observances. — 120. La réponse de Rome. — 121. La vie à la Trappe. — 122. Mort de Rancé. — 123. Autres réformes. — 124. Septfonds. — 125. Colonies. — 126. Dernières réformes. — 127. Jugement.

#### § I. BIOGRAPHIE DE CE PAPE; LA RÉGALE; LES FRANCHISES; LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

1. L'inimitié du monde contre l'Église est un fait permanent; les formes de cette inimitié sont sans cesse et toujours changeantes. A certain point de vue, la guerre contre le Saint-Siège est toujours

Césarisme  
et ultramon-  
taïsme.

la même : les mêmes armes sont constamment employées ; mais, à un autre point de vue, les motifs et les visées de ceux qui s'en servent, changent d'aspect. La lutte est toujours ancienne et toujours nouvelle. Dans ce combat incessant contre la vérité, la vertu et la justice, les armes sont toujours, en dernier ressort et souvent en fait, aux mains du pouvoir civil. Le prototype corrompu de ce pouvoir est dans les Césars païens, souverains pontifes et dieux. Il est clair qu'un tel pouvoir n'est pas compatible avec l'Évangile ; l'Homme-Dieu est mort en croix pour briser aussi cette tyrannie. Pendant les trois premiers siècles, les juifs et les sectes hérétiques excitèrent, contre l'Église, les soupçons, les craintes et les haines de l'empire romain. Au moyen âge, l'ambition ou le despotisme des princes trop peu chrétiens se servit, contre l'Église, des secrets du pouvoir civil et des ressources de la force. Enfin pendant les trois derniers siècles et spécialement dans les cent dernières années, c'est un monde s'éloignant de la chrétienté qui a eu recours à la guerre pour opprimer l'Église. En un mot, l'antagoniste de l'Église a toujours été, non pas le césarisme antique dans sa cruauté scélérate, mais la suprématie, plus ou moins accentuée du pouvoir civil contre l'élément spirituel et surnaturel représenté par la chaire apostolique. — Nous allons suivre maintenant ce césarisme mitigé, dans ses attentats contre le monde chrétien.

Le plus grand des actes divins par rapport au monde déchu, c'est l'Incarnation du Fils de Dieu, incarnation qui a pour objet, comme le dit S. Paul, de tout restaurer dans le Christ : *Instaurare omnia in Christo*.

Le christianisme a transformé ici-bas et dans le monde à venir toutes les relations du genre humain ayant trait à Dieu et aux hommes. L'aspect théologique de l'Incarnation dépasse les limites de notre sujet ; mais les conséquences de l'Incarnation constituent l'essence de la vie morale, sociale, domestique, civile de l'homme et des nations. Le roi Hérode obéissait à un instinct vrai en voulant tuer le roi né à Bethléem. Les Césars de ce monde ont suivi son exemple. Il ne peut pas y avoir de césarisme là où règne le Christ.

En consacrant l'autorité civile du monde, le christianisme l'a enfermée dans les limites de la loi divine. Le christianisme a confirmé cette autorité dans sa propre sphère, comme une délégation de Dieu lui-même ; mais, par ce même acte, le christianisme a limité la sphère de sa juridiction. Il a soustrait à sa connaissance et à son contrôle toute la vie intérieure de l'homme. Elle ne peut pas commander à son intelligence, elle ne peut pas contrôler sa conscience, elle ne peut pas contraindre sa volonté. Le christianisme, il est vrai, a soumis les actions extérieures de l'homme au gouvernement civil, mais il lui a retiré le domaine entier de la religion.

L'Etat peut emprisonner le corps, et même lui arracher la vie ; mais il n'a aucune juridiction sur l'âme : tous ses actes sont libres. Ils n'ont d'autre législateur ou souverain que Dieu seul. Par la venue du Christ dans le monde, le royaume de Dieu s'est établi au sein des royaumes des hommes. César a cessé d'être *Divus* ou *Pontifex maximus*, ou maître absolu et exclusif des hommes. Aucun homme n'a plus une autorité illimitée sur l'homme, et aucun homme n'a le droit de revendiquer une part de propriété sur son semblable. Le fils de Dieu a apporté la délivrance aux captifs ; il a ouvert les portes des prisons à ceux qui s'y trouvaient retenus. Il a racheté les hommes, les a fait libres, fils de Dieu, et a garanti leur liberté à jamais par un acte souverain. Il a divisé les deux pouvoirs, le spirituel et le civil, et les a confiés à des mains différentes, afin qu'ils ne puissent plus être unis en une seule personne, excepté en lui-même et en son vicaire sur la terre. Par ce fait divin, la *Lex regia* a été abolie pour toujours, et le *cujus regio ejus religio* est devenue une hérésie aussi bien qu'une tyrannie. La présence de l'Église catholique parmi les pouvoirs civils du monde a changé l'ordre politique entier du genre humain. Elle a établi sur la terre une législature, un tribunal et un pouvoir exécutif indépendants de toute autorité humaine. Elle a ravi à l'atteinte des lois humaines le domaine entier de la foi et de la conscience. La foi et la conscience dépendent de Dieu seul et sont soumises par lui à sa propre autorité, incorporée en son Église qu'il guide lui-

même. Voilà la solution du problème que le monde ne peut pas résoudre. L'obéissance à l'Église, c'est la liberté, et c'est la liberté parce que l'Église ne peut séduire ni égarer les hommes ou les nations. Si l'Église n'était pas infaillible, l'obéissance à l'Église serait le pire des esclavages.

Tel est l'ultramontanisme, ou la liberté de l'âme divinement garantie par une Église infaillible : c'est le vrai frein, la vraie restriction imposée au césarisme ; de même que le césarisme est le véritable antagoniste de la souveraineté de Dieu. Je veux développer un peu plus exactement et techniquement en quoi consiste la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, afin de démontrer que l'Église a enseigné au monde les libertés éternelles de l'ordre civil et le droit circonscrit de la loi écrite.

S. Gélase, dans sa lettre à l'empereur Anastase, met en lumière la doctrine entière en peu de mots :

« Il y a, dit-il, auguste empereur, deux choses par lesquelles le monde est gouverné : l'autorité sacrée du pontife et la puissance de César. L'autorité des évêques est d'autant plus vénérable qu'ils devront compte à Dieu, au jour du jugement dernier, même du salut des rois. Vous n'ignorez pas que, quoique votre dignité vous élève au-dessus des autres hommes, vous êtes tenu de courber humblement la tête devant les pontifes chargés de dispenser les choses divines, et que vous leur devez soumission en tout ce qui appartient à l'ordre de la religion et à l'administration des saints mystères.

« ... En tout ce qui concerne l'ordre public, ces mêmes évêques obéissent à vos lois ; à votre tour il faut que vous leur obéissiez en tout ce qui est relatif aux choses sacrées dont ils sont les dispensateurs. »

Et ce qu'un pontife a dit à un empereur, un autre empereur l'a répété aux évêques. Constantin dit à Nicée :

« Dieu vous a nommés prêtres et juges pour examiner et juger les controverses du peuple ; et il a décidé de vous ranger parmi les dieux comme étant de beaucoup supérieurs aux autres hommes, car il est écrit : « Je l'ai dit, vous êtes des dieux, et tous vous êtes les fils du Très-Haut. »

S. Bernard s'exprime de la même manière, dans un passage d'une beauté et d'une profondeur admirables. Il écrit à Conrad, roi des Romains : « Jamais le gouvernement et le sacerdoce n'ont pu être joints et comme plantés ensemble d'une façon plus douce, plus aimable et plus étroite qu'ils ne pouvaient l'être, en se réunissant dans la personne du Seigneur, car pour nous il a été, selon la chair, et, comme descendant des deux tribus, fait souverain prêtre et roi. Bien plus, il a comme mêlé et associé ces deux choses dans son corps, qui est le peuple chrétien dont il est la tête ; en sorte que ce genre humain, et pour le nommer d'un ton apostolique, ce genre élu, s'appelle justement le sacerdoce royal. Dans un autre endroit de l'écriture, est-ce que tous ceux qui sont prédestinés à la vie ne sont pas tous appelés rois et prêtres ? Donc que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Mais, au contraire, que la volonté humaine s'applique à accomplir ce qu'a sanctionné l'autorité divine et qu'ils s'accordent par leurs volontés ceux qui sont joints par les institutions. Qu'ils s'aident mutuellement, qu'ils se défendent l'un l'autre, qu'ils se portent leurs charges réciproquement. Si le frère, dit le sage, porte secours à son frère, tous deux seront consolés. Que si (ce qu'à Dieu ne plaise) ils se déchirent et se mordent l'un l'autre, est-ce que tous deux ne seront pas désolés ? Que mon âme ne s'associe donc pas au conseil de ceux qui disent que l'empire doit souffrir de la paix et de la liberté des Églises ou que les Églises doivent souffrir de la prospérité et de l'exaltation de l'empire. Car Dieu qui a institué l'un et l'autre pouvoir ne les a pas unis pour leur destruction réciproque, mais pour leur mutuel soutien. Et, si vous le savez, jusques à quand dissimulerez-vous l'outrage et l'injure qui s'adressent à l'un et à l'autre ? Est-ce que Rome, siège suprême du pouvoir apostolique, n'est pas aussi la tête de l'empire ? Et, pour ne rien dire de l'Église, est-ce que l'honneur d'un roi peut souffrir qu'il tienne dans ses mains un pouvoir tronqué ? J'ignore ce que là-dessus vous conseillent vos sages et les principaux du royaume ; mais moi, parlant avec ma faible sagesse, je ne tairai pas ce que je sens. L'Église de Dieu, depuis son origine jusqu'à cette heure, a été souvent exposée aux tribula-

tions et souvent délivrée. Enfin écoutez ce qu'elle même dit d'elle-même dans le psaume, car c'est elle qui parle : « Ils m'ont souvent attaquée depuis ma jeunesse, mais ils n'ont rien pu contre moi, Les pécheurs ont fabriqué leurs inventions contre moi, ils ont étendu leur iniquité. » O roi, soyez certain que maintenant, pas plus que par le passé, le Seigneur ne laissera inactive la verge qui châtie les pécheurs pour venger les justes. La main du Seigneur n'est pas raccourcie ; elle n'est pas devenue impuissante à nous sauver. En ce temps aussi, n'en doutez pas, il délivrera son épouse lui qui l'a rachetée de son sang, qui l'a remplie de son esprit, qui l'a ornée des dons célestes et qui l'a enrichie également des dons de la terre. Il la délivrera, vous dis-je, il la délivrera. Mais que les principaux du royaume prennent garde que si c'est par les mains d'un autre, ce ne sera ni à l'honneur du roi, ni pour l'utilité du royaume. C'est pourquoi, ceins-toi de ton glaive, ô roi très puissant ! et que César, se rendant ce qui est à César, rende à Dieu ce qui est à Dieu. Car il est établi que c'est l'intérêt de César, aussi bien de défendre l'Église que de protéger sa propre couronne. L'un de ces offices convient au roi comme tel, l'autre au roi comme avocat de l'Église. Et la victoire est en nos mains si nous nous confions en Dieu. »

S. Thomas définit cette doctrine plus précisément comme il suit :

« Il faut prononcer sur la fin de la multitude collective de la même manière que sur celle de l'être isolé... Mais puisque l'homme en vivant selon la vertu a pour fin dernière la jouissance divine, il s'ensuit que la fin de la collectivité humaine est la même que celle de l'homme seul. La fin dernière de la multitude réunie en société n'est donc pas seulement de croître selon la vertu, mais de tendre par une vie vertueuse à la jouissance divine. Que si l'on pouvait parvenir à cette fin par l'effort de la nature humaine, il serait nécessairement de la fonction du roi d'y conduire les hommes... Mais, comme l'homme atteint cette fin de la béatitude en Dieu non par la vertu humaine, mais par la vertu divine, selon le mot de l'Apôtre, *Rom. IV.*, il est du gouvernement divin et non du pou-

voir humain de diriger les hommes vers cette fin. Ce gouvernement appartient à un roi qui n'est point seulement homme, mais qui est Dieu aussi, à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, en faisant les hommes fils de Dieu, les a introduits dans la gloire céleste... En conséquence, pour que les choses spirituelles restassent distinctes des temporelles, l'administration de ce gouvernement a été confiée non au roi de la terre, mais aux prêtres, et surtout au souverain pontife, successeur de Pierre et vicaire de Jésus-Christ, le pontife de Rome à qui tous les rois de la terre doivent être soumis comme à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Car c'est ainsi que ceux auxquels appartiennent les soins des fins antérieures doivent être soumis à celui qui a la charge de la fin dernière, et subordonnés à son empire. »

Par l'exposé de ces principes, Mgr Manning nous fait voir la différence qu'il y a entre le Césarisme païen et ce qu'il appelle le Césarisme chrétien (1). Voyant que de nos jours le mot « Ultramontanisme » est employé comme un sobriquet pour allumer la persécution contre l'Église, en l'accusant à faux et en égarant l'opinion publique, l'illustre prélat démontre ensuite que l'ultramontanisme et le catholicisme sont identiques, ainsi que le catholicisme et le christianisme. Il prouve que la distinction absolue du pouvoir spirituel et du pouvoir civil, et la suprématie du spirituel sur le civil dans toutes les matières qui ressortissent à la compétence ou juridiction divine sont les deux principes d'autorité introduits par le christianisme ou la loi de Jésus-Christ ; que ces deux principes sont acceptés par tous les chrétiens, qu'ils constituent l'ultramontanisme ; et que le concile du Vatican, par ses définitions, n'a rien énoncé de nouveau ; et que ses décrets n'ont rien changé ni rien ajouté à la constitution de l'Église ou aux relations de l'Église avec les pouvoirs civils du monde.

J'espère avoir démontré, dit Mgr Manning en terminant son admirable étude, que le christianisme a racheté l'homme et la société du Césarisme, c'est-à-dire du despotisme illimité de l'homme

(1) Dans un opuscule intitulé : *Césarisme et ultramontanisme, passim.*

sur l'homme, et qu'aussi longtemps que les deux pouvoirs, le spirituel et le civil, sont confiés à des personnes distinctes, la liberté de l'homme dans sa vie publique et privée est assurée ; que partout où le pouvoir civil du souverain usurpe sur la liberté spirituelle de l'Église et affecte d'exercer une suprématie sur elle, toutes les libertés sont en danger : la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté domestique des familles et la liberté politique des citoyens. Sous le césarisme, toutes les libertés sont également violées.

L'antagoniste naturel du césarisme, c'est l'Église chrétienne avec toutes ses libertés de doctrine et de discipline, de foi et de juridiction ; et la revendication des libertés de l'Église, dans leur forme la plus haute et la plus sacrée, c'est l'ultramontanisme. C'est pourquoi le monde le déteste ; c'est pourquoi le monde l'injurie sur tous les tons et avec toutes les langues. « Divus Cæsar » et « Vicarius Christi » sont deux personnes et deux pouvoirs, et deux systèmes, entre lesquels il ne peut y avoir ni paix ni trêve. Ils ont lutté pendant dix-huit siècles. En Allemagne, ils sont encore une fois aux prises. Le résultat est certain. La victoire sera à ceux qui ont vaincu dans le passé. Où sont maintenant les empereurs de Rome, d'Allemagne et de France ? Mais Pierre est encore dans son siège, et Pierre est maintenant Léon XIII.

Le cardinal  
Odescalchi.

2. Nous allons voir dans le pontificat d'Innocent XI, l'un des plus grands combats du césarisme et de l'ultramontanisme. Le pontife prédestiné à cette lutte héroïque, se voit heureusement armé pour la soutenir. Bénédetto Odescalchi était né le 16 mai 1611, d'une illustre famille, à Côme, ville du Milanais. Après avoir terminé ses études chez les Jésuites, pour perfectionner ses connaissances, il se rendit à Gênes, puis à Rome, enfin à Naples, où il prit le bonnet de docteur. De bonne heure, il avait eu de l'inclination pour la vie ecclésiastique ; revenu à Rome sous Urbain VIII, il fut nommé protonotaire apostolique, président de la chambre et commissaire du secours de la Marche, dans la guerre contre le duc de Ferrare. Innocent X jugea utile de confier, à Benoît, le gouvernement de Macerata et lui donna la pourpre en 1645, lorsque

le jeune prélat n'avait encore que trente-quatre ans. En 1666, le cardinal Odescalchi fut créé légat à Ferrare ; ses lettres de nomination portaient en tête ces belles paroles : « Nous vous envoyons le père des pauvres. » Bayle, dans son *Dictionnaire critique*, et, après lui, plusieurs autres auteurs de dictionnaires français, ont dit que Benoît avait été soldat. C'est une erreur. On a confondu le cardinal avec un autre Odescalchi, qui avait fait la guerre en Flandre. Le comte Joseph-Antoine Rezzonico, dans une dissertation imprimée à Côme en 1742, a prouvé que Benoît n'avait jamais été militaire. Il faut signaler cette erreur, car elle a été l'occasion de beaucoup de phrases sans objet. On a voulu que la résistance, opposée par Innocent XI aux volontés de Louis XIV, ait eu sa source dans les goûts militaires et dans les habitudes de violences familières à la soldatesque. Benoît n'ayant jamais été soldat, n'a pas à se reprocher les mœurs et la dureté des camps ; ecclésiastique par vocation, prêtre pieux, prélat fidèle, pontife dévoué, il n'a pu puiser ses conseils que dans ses devoirs de souverain indépendant et de pontife suprême (1).

3. Au conclave qui suivit la mort de Clément IX, Benoît aurait sans doute obtenu la tiare ; mais le cardinal de Bouillon, craignant l'austérité d'Odescalchi, prévint le roi de France, qui mit obstacle à l'élection. A la mort de Clément X, après les funérailles, le 2 août 1676, soixante-sept cardinaux entrèrent au conclave. On parla alors pour la première fois des *Zelanti* ; on entend, par là, les cardinaux qui, par pur zèle, cherchent loin de toute considération humaine, le sujet le plus digne du pontificat. Dans les premiers scrutins, le cardinal Piccolomini obtint vingt-huit voix ; il en fallait quarante-cinq. Le cardinal Gravina proposa Odescalchi ; celui-ci refusa avec vivacité. Le soir du vingt septembre, les cardinaux, sans se préoccuper de sa résistance, se rendirent à la chapelle et voulurent lui baiser la main : acte de soumission, symbole équivalent à l'élection légitime. Odescalchi, surpris de se voir élu chef de l'Eglise, éclata en sanglots et demanda un instant pour réfléchir. Tout à coup il se fit un grand silence : chacun contemplant, avec

Élection  
d'Innocent  
XI.

(1) ARTAUD DE MONTOR, *Hist. des pontifes romains*, t. VI, p. 103.

admiration, ce spectacle d'humilité et d'éloignement pour les grandeurs de la terre. Odescalchi se jeta la face contre terre, versa d'abondantes larmes, supplia les cardinaux d'élire un autre sujet : il en nommait un, il en nommait deux, il les nommait tous. Tous se montrèrent inflexibles, surtout Cibo, personnage d'une haute intégrité et singulièrement jaloux de l'honneur de l'Église. Les cardinaux ne permirent plus à Odescalchi de délibérer : ils le menacèrent au cas où il s'obstinerait dans son refus, de prolonger le conclave au détriment de la Sainte-Église. Il fallait une telle raison pour triompher de sa modestie. Cependant, pour que les choses se passassent avec plus de régularité, Odescalchi voulut qu'on procédât au scrutin. D'abord il obtint dix-neuf voix ; à *l'accesso*, les quarante-sept autres l'élurent pontife. A cause de l'étroite amitié qui l'unissait à Cibo, de la famille d'Innocent VIII, et en mémoire d'Innocent X, de qui Odescalchi avait reçu la pourpre, Benoît prit le nom d'Innocent XI et fut couronné le 4 octobre. Un mois après, le 8 novembre, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Le nouveau  
Pape.

4. Le jour de son élection, à peine entré au Vatican, Innocent XI fit appeler Livio Odescalchi, fils unique de son frère et lui ordonna de suivre ses études au collège des Jésuites. « Vous ne changerez rien, dit-il, à l'état où vous vous trouvez ; vous ne recevrez, comme neveu du Pape, ni visites, ni présents ; vous vous contenterez d'habiter le palais où nous demeurions étant cardinal ; vous ne vous mêlerez en rien de la cour et du gouvernement. » Il n'y a des neveux que quand le Pape veut en avoir ; alors il n'est pas difficile d'en trouver ; quand il en a, les écarter est plus difficile. Le jeune Livio, âgé de vingt-deux ans, obéit aux injonctions de son oncle. Pour que le neveu ne fit entendre aucune plainte, le Pape lui abandonna ses biens patrimoniaux, qui s'élevaient à 40,000 écus de rente. « C'est assez pour un noble entretien, disait le Pape, sans avoir besoin de la rosée du Vatican. » Cependant, pour les dépenses de sa personne, le Pape s'était réservé une somme de 600 écus, pas la quarantième partie de son patrimoine. Ainsi, pendant son pontificat, il ne coûta pas un écu à l'État ; il appliqua tous ses revenus au solde des dettes de la chambre apostolique et aux besoins de

l'Église. Simple dans ses goûts, il réforma la table du palais et n'admit à son service que des personnages recommandés par leur modestie et la pureté de leurs mœurs. Dans un consistoire secret, il parla un jour des carosses somptueux, des livrées fastueuses : il suppliait les cardinaux, par les entrailles de Jésus-Christ, de se tenir éloigné de tout luxe, qui ne convenait pas au décorum ecclésiastique. Innocent XI ne pouvait souffrir que dans sa cour, on vendit les offices, même ceux qui n'étaient pas ecclésiastiques ; supprima le collège des vingt-quatre secrétaires, institué par Calixte III, mais fit rembourser à chacun, la somme déboursée pour achat de cette fonction. Une autre œuvre appela son attention : pour qu'une canonisation ne coûtât pas trop cher, il régla les frais de procédure. Par une constitution, publiée le 15 octobre 1578, il approuva le décret de la congrégation des rites, sur les règles à suivre dans la béatification et canonisation des saints. Il fit décréter les taxes des ministres employés à cet effet, réforma et diminua le prix des vacations qu'il fallait allouer en cette circonstance. — Sur l'avis que les barons ne payaient pas leurs dettes aux marchands, il ordonna à Cibo de les payer sur les deniers de la Chambre qui saurait bien, elle, se faire rembourser. Ce remède n'ayant pas suffi, Innocent décida que sous peine de perdre leur créance, les marchands ne vendraient plus qu'au comptant. Les usures des juifs, souvent impunies, furent réprimées. D'excellentes lois, qu'on appelle *Innocenziane* réformèrent les tribunaux et les chancelleries; il n'était permis de prendre pour règles, dans les dépenses, que la justice, non l'avarice et la cupidité.

5. Bientôt Innocent crut convenable de notifier aux souverains son exaltation. Par son encyclique, il les exhortait à la concorde, prêt, s'ils le voulaient, à se transporter dans la ville catholique qu'on lui indiquerait, pour conclure la paix et manifester l'esprit de conciliation, attribut distinctif des pontifes romains. En même temps, il recommandait à tous ses nonces de rappeler les victoires des Turcs et les progrès menaçants qu'ils faisaient en Europe pour abattre l'Église. Innocent XI voulait que l'on examinât attentivement les talents, les vertus et la conduite de ceux que l'on élevait

Diverses  
mesures.

aux dignités : il nomma, à cet effet, une congrégation de quatre cardinaux et de quatre prélats, avec ordre de regarder, comme seul titre aux bénéfices, les mérites connus et non les prières et les sollicitations. Un jour, le cardinal Cibo présentait au Pape, une liste de concurrents pour divers canonicats et la liste des recommandations faites par les protecteurs respectifs; arrivé au nom d'un prétendant que n'appuyait aucune recommandation, il dit au cardinal : « Et celui-ci, par qui est-il recommandé. — Par personne, répondit le cardinal. — En ce cas, répartit le Pape, nous lui donnons, nous, notre protection, et nous le préférons aux autres. Nous nous soucions fort peu d'une recommandation, quand la vertu manque au recommandé. Les dignités doivent être le prix de la vertu, non de l'ambition ; le prix des mérites et non des prières. » Ainsi parlait le pontife et par là, autant qu'il était en lui, il remédiait à l'un des plus grands vices de l'Église. Là même où les passe-droit sont moins recevables, la faveur a toujours une très grande part, les coteries décident presque de tout ; et lors même qu'il croit agir plus par son initiative, un évêque, voire un Pape, n'est souvent que l'organe d'un préjugé, la dupe d'une camaraderie. L'impuissant qu'on élève, prend la place d'un fort qu'on décourage. Le travail est négligé ; on se pousse aux intrigues et le plus grand malheur qui puisse arriver, c'est de réussir. Pénétré de l'importance de ces maximes, Innocent prescrivit à tous les évêques de ne conférer les ordres sacrés qu'à ceux qui posséderaient quelque patrimoine, ou un bénéfice obtenu en toute justice. Insistant sur un décret d'Alexandre VII, il ordonna que les sujets qui se destineraient au sacerdoce, devraient suivre pendant dix jours, les exercices spirituels de Saint-Ignace.

6. Depuis les traités de Westphalie, les souverains ne voyaient plus, dans le père commun des fidèles, qu'un souverain étranger ; ils lui interdisaient de s'occuper de leurs affaires, ils appelaient envahissements de l'Église, les conseils de sa sagesse. Dès que le Pape lançait une bulle, ils ne la recevaient — c'était leur mot, — qu'autant qu'elle ne contrariait pas les vues ou les vœux de leur despotisme. En revanche, les rois font irruption dans l'ordre spiri-

tuel et s'emparent tour à tour de la crosse, de la mitre et même de la tiare des pontifes. En 1650, parurent les *Remontrances faites au roi sur le pouvoir et l'autorité que sa Majesté a sur le temporel de l'État ecclésiastique*. L'auteur soutient sans détour que l'Église est dans l'État, subordonnée à l'État; que son patrimoine est le bien du prince; qu'il peut et qu'il doit être vendu pour subvenir aux besoins de l'État et autres maximes dans lesquelles respire le césarisme le plus pur (1). « En conséquence, dit Lemoutey, quoique les biens de l'Église conservassent en apparence une destination religieuse, ils furent dans la réalité le patrimoine de la noblesse et le prix des services militaires. Des hommes d'armes en possédèrent d'abord une part considérable. Louis XIV continua lui-même jusqu'en 1687, de conférer à des gentilshommes laïques des bénéfices simples, des pensions sur les évéchés et les abbayes, et eut même réussi, sans le refus persévérant du Pape, à réunir les grandes dotations ecclésiastiques, aux commanderies de l'ordre militaire de Saint-Louis (2). Le roi est le seigneur universel des terres; son haut domaine devient un droit de propriété personnelle; il n'y a au-dessous, que des possessions révocables, des concessions à temps, à moins que le contraire ne reste démontré. Les édits de 1629 et de 1692 notamment reproduisent cette doctrine scélérate. En conséquence, Louis XIV écrit au Dauphin : « Tout ce qu'on trouve dans nos États, de quelque nature que ce soit, *nous appartient au même titre* et doit nous être également cher. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, *ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples*, doivent être par nous également ménagés... Vous devez donc être persuadé que, les rois sont *seigneurs absolus* et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés *aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers*, pour en user en tout temps comme de sages économes (3). »

7. Louis XIV jouissait, comme ses prédécesseurs, avec le consen- La Régale.

(1) *Mémoires du clergé*, t. I, p. 578

(2) *Monarchie de Louis XIV*, p. 26

(3) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 93 et 124

tement de l'Église, du droit de *régale*, dans un certain nombre de diocèses de son royaume. La régale était un droit octroyé, en vertu duquel le roi percevait à son profit, pendant la vacance du siège, les revenus des évêchés et archevêchés. En vertu de ce droit, il nommait aux bénéfices sans charge d'âme ou il en recueillait les revenus, après le décès du titulaire, jusqu'à l'installation du successeur. L'exercice de ce droit avait été approuvé et réglé, par nos rois, par plusieurs souverains pontifes, entre autres par Clément IV, en 1267, et par Grégoire X, en 1271. Ainsi la régale était une concession gracieuse, limitée et essentiellement révocable. En principe, les biens d'Église appartiennent à l'Église qu'ils enrichissent de leurs revenus et ne doivent à l'État que leur quote-part d'impôt. Si l'Église consent à céder aux rois, un supplément de revenu, en certaines circonstances et pour certains motifs, sa concession n'a pas et ne peut avoir d'autre étendue que celle qu'elle lui donne. Quand le motif de sa gracieuseté disparaît, elle est entièrement libre d'en retenir les effets. Il est donc clair que le droit de régale, quand d'ailleurs il n'était pas formellement exprimé dans l'acte de fondation d'un bénéfice, ne pouvait exister que par concession du souverain pontife, administrateur et arbitre suprême des biens d'Église. Encore le Pape ne peut-il transporter la propriété des biens et revenus ecclésiastiques que pour des causes majeures, et pour le plus grand bien de la religion. Quant aux évêques, ils sont sans titre pour conférer la régale sur leur siège, biens ou sur les bénéfices qui en dépendent : aucune loi ne leur a reconnu cette faculté moins sur le siège d'autrui, et le serment solennel, qu'ils font à leur sacre, les oblige, sous les peines les plus graves, de se l'interdire.

Le second concile général de Lyon, tenu en 1274, avait dressé un canon touchant la régale, restreinte alors à la seule perception des revenus et sans conférer aucun titre pour la nomination aux bénéfices. Ce canon autorisant la régale dans les églises où elle était établie par le titre de fondation ou introduite par la coutume défend de l'introduire dans les églises où elle n'était pas établie, et cela, sous peine d'excommunication *ipso facto*, non seulement

contre ceux qui chercheraient à l'établir, mais encore contre les clercs réguliers ou autres personnes attachées à ces bénéfices, qui aideraient à le faire. En vertu de ce canon et par le droit général de l'Église, la régale ne s'étendait pas sur tous les diocèses du royaume; il y avait exemption pour un certain nombre, notamment pour ceux du Languedoc, de la Guienne, de la Provence et du Dauphiné. La régale ne pouvait franchir ces limites sans l'approbation du Saint-Siège. Tel était le droit, tels étaient les canons.

Ces stipulations du droit avaient été acceptées par les rois. Depuis le concile de Lyon et son canon prohibitif, les princes ne parlaient de la régale qu'avec limitation. La possession et l'usage étaient les règles sur lesquelles ils jugeaient une église exempte ou sujette, et ils auraient regardé comme une injustice de l'établir où elle n'existait pas. L'ordonnance de Louis XII en 1499 suffit pour le prouver à l'égard de ses prédécesseurs. « Défendons, disait-il, à tous nos officiers, qu'ès archevêchés, évêchés, abbayes et autres bénéfices de notre royaume èsquels nous n'avons droit de régale, ils ne se mettent dedans, sous peine d'être punis comme *sacrilèges*. »

Mais les parlements entreprirent de faire de l'exception la règle; ils introduisirent peu à peu cette doctrine que la régale était le droit commun de la couronne et l'exemption de la régale, une faveur que les Églises devaient prouver par des titres en forme.

Par un édit de 1606 (art. 27), Henri IV déclara ce qui suit : « N'entendons aussi jouir du droit de régale, sinon en la forme que nous et nos prédécesseurs avons faite, sans l'étendre davantage au préjudice des Églises qui en sont exemptes. » Cet édit fut enregistré au parlement de Paris, sans modification; mais, le 24 avril 1608, le même Parlement prononça un arrêt ainsi conçu; la cour déclare le roi avoir droit de régale en l'Église de Belley, *comme en toute autre de son royaume, fait inhibition et défense aux avocats de faire aucune proposition contraire.* »

Le clergé se plaignit au roi qui, par ses lettres de 1609 sursit à

l'exécution de l'arrêt. Louis XIII parut favorable aux droits de l'Église ; mais dès l'avènement de Louis XIV, ces droits furent plus menacés que jamais ; et « il n'y eut presque point d'assemblée du clergé, principalement depuis 1638, où l'on ne fit une commission particulière sur la régale : » Celle de 1670 en fit présenter une remontrance au roi par l'archevêque d'Embrun ; mais, en 1673 et en 1675, parurent deux déclarations royales, portant que toutes les églises du royaume étaient sujettes à la régale, et que les archevêques et évêques qui ne l'avaient pas encore close, en faisant enregistrer leur serment, accompliraient cette formalité dans les six mois.

Ainsi malgré le droit formel et les défenses très expresses, la cour et les parlements avaient aggravé, tant qu'ils l'avaient pu, ce droit de régale. Ainsi le droit, borné primitivement à la perception des revenus, s'était étendu à la collation des bénéfices et s'était appliqué, à la fin, même aux bénéfices à charge d'âmes. En sorte que le roi remplissait, en certains cas, les fonctions d'évêque. Sur ces usurpations et ces usages, les tribunaux avaient assis une jurisprudence subreptice. « Le parlement de Paris, dit Fleury, auteur non suspect, le Parlement qui se prétend si zélé pour nos libertés, a étendu ce droit jusqu'à l'infini sur des maximes qu'il est aussi facile de nier que d'avancer... Le roi, quoiqu'il n'exerce que le droit de l'évêque, l'exerce bien plus librement que ne ferait l'évêque lui-même. Toutcela, parce, dit-on, que le roi n'a point de supérieur dans son royaume, comme si le droit de conférer les bénéfices était purement temporel (1). »

8. L'acte par lequel Louis XIV étendait la régale à toutes les églises de son royaume était un acte de pure tyrannie. Le roi portait atteinte à la propriété et à la liberté de l'Église, violait les décisions des papes et les canons des conciles, encourait enfin, positivement et *ipso facto*, l'excommunication. Mais enfin, parce que sa couronne était *ronde et fermée par le haut*, il assujettissait à la régale des églises jusque là exemptes du Languedoc de la Provence et du Dauphiné. Caulet, évêque de Pamiers, et Pavillon, évêque

(1) *Discours sur les libertés de l'Église gallicane.*

d'Alet, appuyés sur l'ancienne discipline et sur les canons d'un concile général, n'obéirent pas à l'ordre du roi. Quoiqu'ils fussent à la tête de leur diocèse, l'un depuis trente-deux ans, l'autre depuis trente-six ans, le roi prétendit que son droit restait entier et distribua lui-même, non seulement des bénéfices vacants, mais même des bénéfices conférés par les deux évêques, depuis nombre d'années, à des ecclésiastiques qui les possédaient de plein droit. Les deux évêques refusèrent de recevoir les bénéficiers nommés par Louis XIV.

Caulet et Pavillon, dit madame de Sévigné, étaient les deux prélats les plus pieux du royaume. Pavillon mourut en décembre 1677, peu de temps après avoir engagé la lutte. Caulet, chargé d'années, rachetant par la piété la plus vive l'adhésion qu'il avait donnée autrefois au jansénisme, tint tête, malgré son isolement et son âge aux officiers royaux et à son métropolitain, Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse, qui suivait aveuglément les ordres de la cour. Un arrêt du conseil, rendu le 28 novembre 1677, lui avait enjoint de faire enregistrer dans les deux mois, son serment de fidélité à la chambre des comptes de Paris, et, à peine de saisie de son temporel, de recevoir les ecclésiastiques pourvus en régale par le roi.

La conscience de Caulet ne lui permit pas d'obéir. Le 28 janvier 1678, il écrivit au roi une lettre où il lui représentait que l'établissement de la régale dans son Église ne pouvait même être coloré par le prétexte de fondation, parce que son revenu ne consistait qu'en dîmes, et que sa cathédrale devait en être exempte, quand même les autres y seraient soumises; parce que ses chanoines étaient réguliers dans leur première origine et que la communauté de biens, l'exacte pauvreté et une étroite réforme y avaient été heureusement établies par des lettres-patentes de Sa Majesté du 6 janvier 1660, en suite d'une bulle d'Alexandre VII du mois d'avril 1659; que les pourvus en régale ne se soumettraient point à un sévère noviciat, avec la condition d'être renvoyés s'ils n'étaient pas trouvés propres; qu'ils consentiraient encore moins à n'avoir que le nécessaire et l'avoir en commun, et que, sans cela cependant, la

réforme que Sa Majesté avait elle-même protégée serait inévitablement détruite.

A l'égard de la saisie du temporel, il représentait que les revenus dont il se regardait comme simple administrateur, étaient employés à rebâtir l'église cathédrale, démolie autrefois par les hérétiques, à faire subsister deux séminaires nombreux, à nourrir les pauvres du diocèse, dont les besoins étaient infinis, et à pourvoir les paroisses d'ornements.

L'exécution.

9. Louis XIV ne pouvait rien répondre ; en homme qui sent son injustice, il pressa l'exécution de ses ordres avec une espèce de cruauté. L'intendant de Montauban, qui devait se signaler plus tard par sa férocité contre les protestants, fut chargé de l'exécution ; il saisit le temporel du prélat avec tant de rigueur, que l'évêque fut réduit à vivre d'aumônes. Caulet ne céda pas, et lorsque, quinze mois après, il rappelait cet indigne traitement dans une nouvelle lettre qu'il écrivit au roi, il cherchait moins à exciter la piété de Louis XIV qu'à éclairer sa conscience sur les injustices commises en son nom :

« Il y a, sire, disait le vieillard, quinze mois que je suis dépouillé des revenus de mon évêché, qui sont le patrimoine de Jésus-Christ et qui ne consistent qu'en dîmes, à cinq cents livres près, quoique je n'aie pas laissé depuis de faire tout ce que j'ai pu pour m'acquitter de mon ministère ; et cela s'est exécuté, ajoute-t-il, avec tant de rigueur, qu'on ne m'a pas même laissé les choses les plus nécessaires à la vie, lesquelles on ne refuse pas aux plus criminels et qu'il soit de droit divin que les pasteurs soient nourris par les fidèles. »

On ne se contenta pas de l'avoir dépouillé de tout, on fit un crime à quelques personnes de l'avoir assisté dans ses besoins, et un homme de condition de Paris fut obligé de se cacher pour éviter la prison ou l'exil, parce qu'on dit à M. de Châteauneuf qu'il avait envoyé des aumônes à l'évêque de Pamiers qui manquait alors de tout avec la plupart de ses curés.

Le clergé du diocèse, fidèle à son chef, fut frappé en même temps que l'évêque. L'union du chapitre avec son évêque et la peur qu'il

ne fût assisté de ses revenus attirèrent une saisie générale, mais les régalistes l'avaient déjà faite, chacun pour le bénéfice qui lui était échu. Car le terme de deux mois porté par l'arrêt du Conseil étant expiré, on regarda par un excès inouï, tous les canonicats et toutes les dignités du chapitre comme vacants et impétrables. On donna des brevets à tous ceux qui osèrent demander des places déjà remplies. Et comme les bénéfices et les offices étaient demeurés distincts, quoique les revenus fussent possédés en commun, chaque régaliste fit saisir le bénéfice qu'il avait usurpé et dont le titulaire était vivant. « De douze chanoines, disait l'évêque de Pamiers (lettre du 6 juin 1679), dont ma cathédrale est composée, on en a dépouillé neuf, sans avoir égard aux services qu'ils ont rendus à cette église, quelques-uns même depuis quinze à vingt ans, ni à leur profession religieuse qui ne leur permet pas de mendier, ni de quitter l'église dans laquelle ils ont fait vœu de stabilité. »

Il est aisé de comprendre à combien de violences cette conduite ouvrait la porte; mais ce qu'il y avait de plus affligeant était de voir un chapitre de cathédrale, si saintement réformé et dont l'exemple était unique dans le royaume, ravagé par une troupe de régalistes à qui on avait fait espérer la sécularisation, pour les rendre plus empressés à rechercher des brevets dont ils n'auraient point voulu à d'autres conditions. Il y a des preuves de ce fait et l'on ne s'en cachait pas même dans les provisions, où l'on n'exigeait ni la prise d'habit ni le noviciat (1) ».

10. Les procédures par lesquelles l'évêque de Pamiers avait maintenu son autorité furent cassées par l'archevêque de Toulouse et par le Parlement. L'intrépide Caulet considéra ces actes de cassation comme des excès de pouvoir et ne se crut que plus obligé de dire la vérité aux puissances qui l'opprimaient.

« S'il plaisait à Votre Majesté, disait-il au roi, de peser la solidité de ces raisons, j'ai cette confiance en sa justice que, bien loin de condamner ma conduite, elle la considérerait comme une fidélité

Acte du  
métropoli  
tain.

(1) Ces pièces sont extraites des *Mélanges Renaudot*, Mss. vol. IX, Bib. nat. mises en œuvre par le docte M. Gérin dans ses *Recherches historiques*.

à son ministère et l'appuierait même de son autorité royale, puisque, encore que je paraisse presque seul dans cette affaire, j'ose assurer à Votre Majesté qu'il y a très peu de personnes équitables, intelligentes et désintéressées qui ne reconnaissent pas que ma cause est juste, et qu'entre ceux qui se sont soumis à Votre Majesté touchant la régale, les uns y ont déferé pour n'être pas assez instruits des droits de leurs églises, d'autres peut-être de crainte de se rendre moins agréables à Votre Majesté et qu'il y en a même qui s'en repentent. Que si quelques-uns ont douté si je ne pouvais pas me dispenser d'obéir au concile de Lyon et me soumettre aux déclarations de Votre Majesté, ils n'en ont point donné d'autre raison, sinon que je le pouvais faire pour éviter de plus grands maux.

« Quelle justice, écrivait-il au procureur général, est-ce que mon église pouvait espérer du Parlement, dont nos rois ont été obligés de modérer l'ardeur qu'il a toujours témoignée depuis le commencement de ce siècle et même depuis la fin du siècle dernier, pour étendre la régale sur toutes les églises du royaume, la regardant comme un droit de la couronne et comme une prérogative pour lui-même, à cause de l'attribution qui lui a été faite de tous les procès qui concernent cette matière.

« La connaissance que vous avez, disait-il enfin à l'archevêque de Paris, des sentiments du souverain pontife sur cette matière, et d'ailleurs l'étude que vous avez faite des saints canons qui défendent, sous les dernières peines aux prélats qui sont à la cour des princes, de causer aucun préjudice, non seulement à leurs confrères ou à leurs églises, mais encore aux ecclésiastiques inférieurs, ce que l'on peut voir en termes exprès dans le vingt-cinquième canon du concile d'Avignon tenu en l'an 1326, par le pape Jean XXII, renouvelé par le trentième du concile tenu dans la même ville l'an 1337, sous le pape Benoît XII, sont des motifs assez puissants pour vous obliger à embrasser le parti de l'Église nonobstant tous les intérêts et les respects humains qui pourraient vous en détourner. »

11. L'évêque, foulé aux pieds par un prélat servile et par un administrateur sans conscience, recourut au Saint-Siège. Le droit

commun et le concordat le constituaient juge souverain de la question ; dans le silence du clergé, le Pape vient au secours d'une cause trahie par ses défenseurs. Innocent XI, dont Arnaud a loué la fermeté, occupait alors le trône pontifical. Le Pape écrit d'abord et coup sur coup, trois brefs à Louis XIV qui les laissa sans réponse. Alors le Pontife en écrivit un quatrième dans lequel il avertissait le prince qu'il ferait usage de sa puissance apostolique pour l'obliger à respecter les *coutumes* d'un tiers des églises de son royaume et les *canons* décrétés par le concile général de Lyon. Finalement, Innocent XI cassait les ordonnances des archevêques de Narbonne et de Toulouse et exhalait ses plaintes contre les ministres du roi qui abusaient de sa confiance et lui donnaient de perfides conseils pour satisfaire leurs intérêts ou leur ambition.

Voici ce qu'écrivait, entre autres, Innocent XI, dans son troisième bref : « Nous prions de nouveau et nous conjurons Votre Majesté que, vous souvenant de ces paroles que le Sauveur adresse aux prélats : « Qui vous écoute m'écoute, » vous nous écoutiez plutôt, nous qui avons pour vous les entrailles d'un père et qui ne vous donnons que des conseils véritables et salutaires, que ces enfants sans foi qui n'ont que des vues et des affections terrestres, et qui pour des suggestions utiles en apparence et pernicieuses en effet, ébranlent les fondements de votre monarchie affermie sur la vénération des choses saintes et sur la défense des droits et de l'autorité de l'Église.

... Que si vous ne le faites, nous craignons extrêmement que vous n'éprouviez la vengeance du ciel comme nous l'avons ci-devant dénoncé et que nous vous le dénonçons expressément de nouveau et pour la troisième fois, quoique à regret, à cause de la tendresse dont nous vous chérissons ; mais nous ne pouvons résister au mouvement de Dieu qui nous presse de vous le déclarer. Pour nous, nous ne traiterons plus cette affaire par lettres, mais aussi nous ne négligeons pas les remèdes que la puissance dont Dieu nous a revêtu nous met en main et que nous ne pouvons omettre dans un danger si pressant sans nous rendre coupable

d'une négligence très criminelle dans l'administration de la charge apostolique qui nous a été confiée. »

Divers  
conseils.

12. Ce bref donna lieu à divers conseils. Le premier tendait à la tenue d'un concile national ; le second consistait à feindre d'ignorer le bref, pour se dispenser d'y répondre ; le troisième avis, qui probablement fut suivi, consistait à faire une réponse honnête, en remettant la solution de l'affaire, au secret laborieux des discussions diplomatiques. Louis XIV ne s'en tint pas là, il désira une lettre d'adhésion du clergé et obtint la lettre suivante :

« Sire, nous avons appris avec un extrême déplaisir que notre saint père le Pape a écrit un bref à Votre Majesté, par lequel, non seulement il l'exhorte de ne pas assujettir quelque'une de nos églises aux droits de la régale, mais encore lui déclare qu'elle se servira de son autorité si elle ne se soumet aux remontrances paternelles qu'elle lui a faites et réitérées sur ce sujet. Nous avons cru, Sire, qu'il était de notre devoir de ne pas garder le silence dans une occasion aussi importante, où nous souffrons avec une peine extraordinaire que l'on menace le fils aîné de l'Église et le protecteur de l'Église, comme en a fait, en d'autres rencontres, les princes qui ont renvoyé ses droits... Nous regardons avec douleur cette procédure extraordinaire qui, bien loin de soutenir l'honneur de la religion et la gloire du Saint-Siège, serait capable de les diminuer et de produire de très mauvais effets. Nous sommes si étroitement attachés à Votre Majesté que rien n'est capable de nous en séparer. Cette protestation pouvant servir à éluder les voisines entreprises du Saint-Siège, nous la renouvelons à Votre Majesté avec toute la sincérité et toute l'affection qu'il nous est possible ; car il est bon que toute la terre soit informée que nous savons comme il faut accorder l'amour que nous portons à la discipline de l'Église, avec la glorieuse qualité que nous voulons conserver à jamais. »

Cette conduite des évêques, cet oubli de leurs devoirs, cet abandon des droits de l'Église, cette lâcheté, pour appeler les choses par leur nom, n'obtint pas de succès en France. La cour s'en fit compliment ; la ville en fit blâme ; la province sut flétrir,

comme elle le méritait, cette épiscopale platitude. La correspondance de la marquise de Sévigné se fait l'écho de ces improbations du public; nous en citons deux traits :

« 31 juillet. — On m'a envoyé la lettre de MM. du clergé au roi. C'est une belle pièce. Je voudrais bien que vous l'eussiez vue et les manières de menaces qu'ils font à Sa Sainteté. Je crois qu'il n'y a rien de si propre à faire changer les sentiments de douceur qu'il semble que le Pape ait pris, en écrivant au cardinal d'Estrées qu'il vint, et que par son bon esprit il arrangerait toutes choses. S'il voit cette lettre, il pourra bien changer d'avis.

« 25 août 1688. — Votre comparaison est divine, de cette femme qui veut être battue. Oui, disent-ils, je veux que l'on me batte. De quoi vous mêlez-vous, Saint-Père? Nous voulons être battus. Et là-dessus ils se mettent à le battre lui-même, c'est-à-dire à le moudre adroitement et délicatement. Que s'il peut leur rendre le droit de régale, il les obligera à *prendre des résolutions proportionnées à la prudence et au zèle des plus grands prélats de l'Église et que leurs prédécesseurs ont su dans de pareilles conjonctures, maintenir la liberté de leur Église*, etc. Tout cela est exquis, et si j'avais trouvé cette juste comparaison de la comédie de Molière dont vous me faites pâmer de rire, vous me loueriez par-dessus les nues. »

13. Louis XIV vit dans les brefs d'Innocent XI comme une espèce d'attentat à l'indépendance de sa couronne. En conséquence, il ordonna que les députés du clergé partie évêques et partie prêtres, seraient élus dans chaque province ecclésiastique et se réuniraient à Paris pour y aviser, au nom de l'Église gallicane qu'ils *représenteraient*, aux mesures qu'il convenait de prendre pour arrêter les entreprises et les projets du souverain pontife. L'assemblée s'ouvrit dans les derniers mois de 1680 et se continua jusque vers le milieu du mois de mars. A cette date, Louis XIV fit cesser les réunions et, au mois de juillet suivant, congédia officiellement les députés. Il avait obtenu ou il croyait avoir obtenu tout ce qu'il lui fallait pour se mettre en sureté, lui et sa couronne.

Les députés du clergé, au lieu de faire cause commune avec le

Concilia-  
bule.

Pape, qui défendait les droits des évêques, se mirent du côté du roi qui usurpait schismatiquement ces mêmes droits. Dans la faiblesse qui suit toujours l'inconséquence ils avaient poussé l'adulation jusqu'à déclarer que rien ne serait capable de les séparer du prince ; ils accusèrent même le Saint-Siège de tenter une vaine entreprise. Le roi les avait appelés pour son service, ils se montraient digne de cet appel.

Les députés traitèrent d'abord l'affaire de la *Régale*. Malgré l'opposition des deux évêques intéressés, malgré les intérêts de diocèses qui n'étaient point soumis à leur juridiction, malgré le droit de l'Église et la décision du Pape, ils consentirent à ce que la *Régale* fût exercée dans tous les diocèses du royaume. D'autre part ils obtinrent le *consentement* du roi pour décider que l'ecclésiastique, pourvu en *Régale* serait obligé de demander l'institution *canonique* et la juridiction spirituelle à l'ordinaire. « Ainsi, dit l'évêque de Montauban, avec le consentement du roi, l'ecclésiastique pourvu en *Régale*, exerçait les fonctions de la juridiction spirituelle, *sans et malgré l'ordinaire* : d'où la tenait-il ? (1) » Et comme il pouvait arriver que l'ordinaire refusât l'institution canonique, ce qui avait lieu en effet, depuis sept à huit ans, dans les diocèses d'Aleth et de Pamiers, ils statuèrent de plus *qu'il ne pourrait la refuser* : clause qui autorisait indirectement le roi, au nom de l'Église gallicane, à se saisir du temporel d'un évêque, coupable à ses yeux d'observer les règles du droit canonique. Il est vrai que le roi et son parlement, quand l'envie leur en prenait, se passaient volontiers d'autorisation pour recourir à cette mesure, peu conforme aux canons, sans doute, mais tout à fait conforme aux maximes et coutumes du gallicanisme.

Ainsi les évêques cédèrent presque tous à l'autorité du roi. « Tout ce qu'on peut dire de plus tolérable, dit le cardinal Villecourt, pour atténuer un peu le tort de cette faiblesse, c'est que les évêques pensaient que les concessions offertes par le roi au clergé, étaient un dédommagement surabondant de la brèche faite à la

(1) MGR DONEY, *Nouvelles observations sur les doctrines dites gallicanes et sur les doctrines dites ultramontaines*, p. 28.

discipline (1). « L'archevêque de Reims, Le Tellier, donnait, en sa qualité de grand seigneur, une raison moins solide : « L'affaire par elle-même, disait-il, n'étant pas d'une grande conséquence pour l'Église. » « Comme si, lui répond à deux siècles d'intervalle, un autre archevêque de Reims, le cardinal Gousset, comme s'il pouvait y avoir légèreté de matière dans un empiétement de la puissance temporelle sur les droits de l'Église, ou si le prince pouvait régler, de son autorité propre, ce qui appartient à la puissance spirituelle, ou si plusieurs évêques, assemblés ou non par ordre du roi, étaient en droit de déroger aux décrets d'un concile œcuménique, non seulement sans l'agrément du Pape, mais contre sa défense. (2) »

Tous les députés se trouvant d'accord avec le roi, on vit paraître au mois de janvier 1682, l'édit royal par lequel la *Régale* était étendue à toutes les églises du royaume. En retour, suivant qu'il avait été convenu, le roi se désistait du droit de conférer la juridiction ecclésiastique, ne se réservant que le droit de provision. Sur quoi, l'assemblée, qui avait dépassé ses pouvoirs, écrivit au Pape, plutôt pour lui rendre compte de ce qu'elle avait fait, que pour le prier de sanctionner ses actes. Dans cette lettre, digne couronnement d'une si malheureuse affaire, on représentait au Saint-Siège qu'il y avait beaucoup de choses que *la nécessité des temps* (il fallait dire la volonté du roi) devait faire tolérer; que cette nécessité était quelquefois de telle nature, qu'elle pouvait même changer les lois, principalement quand il s'agissait d'apaiser les différends et d'affermir la paix entre la royauté et le sacerdoce. Puis on citait les concessions déjà faites par les souverains pontifes; ensuite on conduisait Innocent XI à l'école d'Yves de Chartres et de S. Augustin, pour leur faire dire à ce grand Pape « que ceux qui ne faisaient pas céder la rigueur des canons au bien de la paix n'étaient que des *brouillons* qui se remplissaient les yeux de la poudre qu'ils soufflaient pour aveugler les autres. » On finissait par dire à Innocent qu'il devait *suivre les mouvements de sa bonté*,

(1) *La France et le Pape*, 2<sup>e</sup> partie, p. 150.

(2) *Théol. dogmat.* t. 1, p. 426.

*dans une occasion où il n'était pas permis d'employer le courage.*

Reponse du  
Pape.

14. Le Pape répondit à l'assemblée par un bref du 11 avril 1682. Le Pontife, avec une noblesse digne d'un S. Léon, reproche aux évêques d'avoir abandonné, par une pusillanimité très répréhensible, la sainte cause de la liberté de l'Église ; de n'avoir pas osé faire entendre une seule parole pour les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, mais de s'être couverts d'un opprobre éternel, par d'indignes démarches auprès du magistrat séculier. A la fin, il les invite au repentir et termine en ces termes : « En vertu de l'autorité que le Dieu tout-puissant nous a confiée, nous improuvons, cassons, annulons, par ces présentes, tout ce qui s'est fait dans votre assemblée sur l'affaire de la *Régale*, ainsi que tout ce qui s'en est suivi et tout ce qu'on pourra attenter désormais. Nous déclarons qu'on doit regarder tous ses actes comme nuls et sans effet, quoique étant par eux-mêmes manifestement vicieux nous n'eussions pas besoin d'en prononcer la nullité. »

Mais qu'on entende ici ce grand Pontife, personne ne peut, mieux que lui, répondre à ceux qui l'accusent.

« La tendresse paternelle qui nous lie à notre très cher fils Louis, roi très chrétien, dit Innocent XI, ce même sentiment qui nous anime pour vos églises, pour vous et pour tout le royaume de France, nous a fait apprendre avec une vive douleur et une amertume profonde ce que vous nous annoncez par votre lettre du 3 février. Nous y voyons que les évêques de France et ce clergé qui étaient autrefois la couronne et la joie du Siège apostolique, se conduisirent présentement envers lui d'une manière si différente, que nous sommes contraint d'employer avec larmes ce langage d'un prophète : *Les enfants de ma mère ont combattu contre moi.*

« Encore pourrions-nous dire que c'est plutôt contre vous-mêmes que vous combattez en nous résistant, dans une cause où il s'agit du salut et de la liberté de vos Églises, dans une cause ou nous-même appelé par quelques hommes pieux et pleins d'énergie qui sont dans vos rangs, avons accouru sans délai, et sommes depuis lors,

demeuré constant à notre poste pour défendre le droit de l'épiscopat et sa dignité, sans qu'il y ait rien, dans cette affaire, qui nous soit personnel, mais où nous ne songeons qu'à remplir le devoir de la sollicitude que nous avons pour toutes les Églises et à vous donner des preuves de l'amour dont notre cœur est rempli pour vous.

« Dès le début de votre lettre, nous avons pressenti que nous n'y trouverions absolument rien de consolant et qui fut digne de votre qualité d'évêque : car, sans parler de la marche que vous avez suivie pour former votre assemblée et pour consommer les actes qui en étaient l'objet, nous avons remarqué que les premières paroles que vous nous adressez expriment la crainte sous l'empire de laquelle vous avez agi. Jamais, en obéissant à une telle conseil-lère, le sacerdoce n'a coutume d'entreprendre, avec énergie ou d'exécuter avec courage, des choses grandes et sublimes dans l'intérêt de la religion et de *la liberté ecclésiastique*.

« Vous avez tout à fait mal jugé, en croyant que vous pouviez verser dans notre cœur cette crainte qui vous avait maîtrisés ; car enfin c'est la charité de Jésus-Christ qui doit perpétuellement habiter dans nos cœurs, et cette charité *bannit la crainte*.

« De grandes et nombreuses expériences qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer ici, ont pu vous faire connaître que notre cœur paternel brûlait de cette charité pour vous et pour le royaume de France. Mais ce qui avait surtout signalé notre amour était la disposition toute bienveillante envers vous que nous avons montré dans l'affaire de la *Régale*. Si on l'examine sérieusement cette affaire, on reconnaîtra que la dignité et l'autorité de l'ordre épiscopal en dépendent.

« Il est donc vrai que vous avez craint *où il ne fallait rien craindre*. La seule chose qui était à craindre pour vous, était que l'on pût vous reprocher, devant Dieu et devant les hommes, d'avoir manqué au devoir, qu'imposent la qualité de pasteurs, le rang que vous occupez et la dignité dont vous êtes revêtus. Vous deviez rappeler à votre mémoire, d'anciens prélats d'une éminente sainteté, ces modèles de constance et de force, et qui avaient eu déjà, dans

chaque siècle un grand nombre d'imitateurs dont la conduite devait d'autant plus efficacement vous tracer la marche que vous aviez à suivre ; qu'ils s'étaient trouvés dans les mêmes conjectures que vous. Il fallait retracer à votre souvenir l'image fidèle de ceux de vos prédécesseurs qui fleurirent, non seulement dans le siècle des Pères, mais en quelque sorte de nos jours. Vous exaltez le langage d'Yves de Chartres ; vous deviez donc imiter sa conduite quand les circonstances l'exigeaient. Vous savez tout ce qu'il a fait et souffert dans cette violente et critique discussion qui s'éleva entre le pape Urbain et le roi Philippe ; il crut qu'il devait faire bonne contenance vis-à-vis de l'indignation du monarque irrité, souffrir la spoliation de ses biens, les prisons et les bannissements, tandis que tant d'autres discutaient de la justice.

« Il entrerait dans vos obligations d'unir votre zèle à l'autorité du Siège apostolique, de défendre avec un cœur d'évêque et une humilité vraiment sacerdotale la cause de vos Églises auprès du roi, en éclairant sa conscience sur toute cette affaire, même au péril d'indisposer contre vous le cœur de ce prince. Vous eussiez pu alors, sans rougir, dire à Dieu, avec le roi-prophète, ces paroles qui reviennent chaque jour pour vous dans l'office divin : Je n'avais point de honte à rappeler, Seigneur, votre loi sainte en présence des rois. *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum, et non confundebam.*

« A qui une pareille conduite convenait-elle mieux qu'à vous qui voyant de si près et ayant eu tant de preuves de la justice et de la pitié de cet excellent prince, nous attestez d'ailleurs vous-mêmes, dans votre lettre, la bonté singulière avec laquelle il écoute les évêques, favorise les Églises et déclare vouloir maintenir l'autorité épiscopale ? Nous n'avons pu lire cet endroit de votre lettre sans en être vivement consolé ; et nous ne saurions douter que, si vous aviez paru devant le monarque dans la disposition de défendre une si juste cause, vous n'auriez pas manqué de paroles à lui adresser, et que lui-même aurait montré un cœur docile à obtempérer à vos vœux.

« Mais maintenant qu'un coupable silence dans une affaire aussi

majeure n'annonce que trop, de votre part, une sorte d'oubli de vos obligations et de l'équité royale, nous ne nous expliquons pas sur quel fondement probable vous déclarez avoir été obligés de rendre les armes dans la discussion et de consentir à la perte de votre cause. Comment donc celui qui n'était pas debout est-il tombé? Comment celui qui n'a point soutenu de combat a-t-il donc été vaincu? Quel est celui d'entre vous qui auprès du roi, a employé les prières et les sollicitations en faveur d'une cause si grave, si juste, si sainte? Vos prédécesseurs, dans des conjectures également critiques, n'avaient pas craint cependant de s'en montrer plusieurs fois les intrépides défenseurs, auprès des précédents rois de France et même auprès du roi actuel; ils ont élevé librement la voix, et le prince plein d'équité, a cédé à leurs justes représentations, et récompensé avec une magnificence toute royale, le courage qu'ils avaient montré dans l'accomplissement de leur devoir pastoral. Qui de vous, au contraire, est descendu dans l'arène, afin d'opposer comme un mur de défense en faveur de la maison d'Israël? Qui a bravé et affronté les traits de l'envie! Qui a seulement proféré une parole qui rappelât l'ancienne liberté de l'Église? Pendant ce temps-là, les ministres du roi, c'est vous-mêmes qui nous l'écrivez, ont fait entendre leurs clameurs; oui, ils ont crié, eux, dans une mauvaise cause, dans l'intérêt de ce qu'ils appelaient le droit royal, et vous gardiez le silence quand vous aviez à défendre, pour la gloire de Jésus-Christ, la meilleure des causes!

« Il n'y a pas plus de solidité dans ce que vous nous dites, pour expliquer, disons mieux, pour excuser votre conduite dans l'assemblée qui nous occupe. Vous exagérez évidemment le danger d'une collision entre le sacerdoce et l'Empire, ainsi que les malheurs qui pourraient en résulter pour l'Église et l'État. Ce sont des motifs qui, dites-vous, vous ont fait envisager comme un devoir d'aviser à quelque moyen qui fit cesser les démêlés: rien ne vous a semblé plus propre à atteindre ce but que de recourir au remède qu'indiquent les Pères de l'Église, et qui consiste à savoir, à propos, user de condescendance, et à tempérer les canons, suivant la nécessité des temps. Vous le dites à une époque où ni l'intégrité de

la foi, ni les bonnes mœurs ne sont en péril. Vous ajoutez que l'épiscopat français, l'Église gallicane et même l'Église universelle ont les plus grandes obligations au roi qui a rendu tant de services au catholicisme, et qui est dans la disposition de les multiplier encore de jour en jour. Vous prétendez que cette raison vous autorisait à vous dépouiller de votre droit, pour le transporter au monarque.

« Nous nous abstenons de mentionner ici ce que vous dites de l'appel que vous avez fait à la magistrature séculière, que vous avez laissée maîtresse du champ de bataille, en vous retirant comme vaincus. Nous désirons que le souvenir de ce fait soit anéanti ; nous voulons que vous en effaciez le récit dans vos lettres, de peur qu'il ne subsiste dans les actes du clergé pour le couvrir d'un éternel opprobre.

« Ce que vous alléguiez pour votre justification, d'Innocent III, de Benoît XII et de Boniface VIII, a donné lieu à de savants éclaircissements qui montrent combien ces allégations sont frivoles et étrangères à votre cause. Dire avec quel zèle et quelle intrépidité ces admirables pontifes ont défendu les libertés de l'Église contre les puissances séculières, ce serait rappeler ce que tout le monde sait. Jugez si de pareils exemples étaient bien choisis pour favoriser et appuyer votre erreur !

« Du reste, nous admettons volontiers et nous louons la disposition d'adoucir, suivant l'exigence des temps, la discipline des canons, quand cela peut se faire sans détriment de la foi et des mœurs. Nous ajoutons même, avec S. Augustin, qu'il faut tolérer quelquefois pour le bien de l'unité, ce que l'on doit détester pour le bien de l'équité. Il ne faut pas arracher l'ivraie, quand il y aurait du danger d'arracher le froment. Mais cette tolérance ne doit s'entendre que pour quelque cas particulier, et quand il y a nécessité urgente : c'est ce qui arriva, par exemple, quand l'Église rétablit sur leurs sièges les évêques ariens et donatistes, et cela, pour contenir dans le devoir les peuples qui les avaient suivis.

« Mais il faut raisonner d'une toute autre manière, lorsqu'il s'agit de renverser, comme dans le cas présent, la discipline de

l'Église dans toute l'étendue d'un grand royaume, et cela sans qu'il y ait de terme assigné où un pareil renversement cessera d'avoir lieu ; quand il y a, d'ailleurs, tout à craindre qu'un pareil exemple ne s'étende au loin. On fait plus ici, on renverse le fondement de la discipline même et de la hiérarchie ecclésiastique. En effet, ce malheur est inévitable dans le cas présent. Le roi très chrétien usurpe le droit de *Régale* : vous le voyez, vous le laissez agir ou plutôt vous donnez un consentement formel à cet envahissement, contre l'autorité des saints canons, et surtout du concile général de Lyon, contre notre volonté qui, depuis longtemps, vous était bien connue, sur ce point, contre la religion du serment que vous formâtes le jour de votre consécration, vous liant aux yeux de Dieu, de l'Église romaine et de vos propres Églises.

« Le Saint-Siège semblerait, par son silence, autoriser la consommation de ces attentats et voir avec une sorte d'approbation le mal s'accroître de jour en jour, si nous différions plus longtemps de suivre les traces de nos prédécesseurs, et de condamner de pareils actes par une réclamation solennelle, en vertu du pouvoir suprême, dont, malgré notre indignité, nous avons été revêtu sur toute l'Église ; d'autant plus que le fait lui-même parle assez haut pour dévoiler l'abus de la *Régale*, qui non seulement renverse la discipline de l'Église mais expose l'intégrité de la foi, comme le prouvent les expressions mêmes des décrets royaux attribuant au prince le droit de conférer les bénéfices, et cela, non en vertu d'une concession quelconque de l'Église, mais comme étant un apanage qui date, pour le roi, de l'époque où la couronne a été placée sur sa tête.

« Nous n'avons pas pu lire sans un frémissement d'horreur cette partie de votre lettre, où déclarant renoncer à votre droit, vous l'avez cédé au monarque : comme si vous étiez, non les simples gardiens, mais les arbitres suprêmes des Églises qui vous furent confiées ; comme si les Églises elles-mêmes et les droits spirituels qui y sont attachés, pouvaient être placés sous la domination de la puissance séculière par des évêques qui devraient plutôt consentir à devenir esclaves, pour conserver la liberté de leurs Églises.

Vous avez, assurément vous-mêmes reconnu cette vérité, et vous la confessez, en disant ailleurs que le droit de *Régale* était une espèce de servitude qui ne pouvait être imposée, surtout en ce qui concerne les bénéfices, sans la concession, ou du moins le consentement de l'Église. En vertu de quelle autorité avez-vous transporté ce droit au prince ? Et quand les saints canons interdisent la distraction des droits de l'Église, comment avez-vous pu vous déterminer à la faire, comme s'il vous était permis de déroger à l'autorité de ces mêmes canons ?

« Souvenez-vous des belles paroles que nous a laissées, dans ses écrits, ce célèbre abbé que le royaume que vous habitez a vu naître ; écoutez-celui que nous appelons à juste titre, la lumière, non seulement de l'Église de France, mais de l'Église universelle. En rappelant au pape Eugène ses obligations, il veut qu'il n'oublie pas « que c'est à lui que les clefs ont été données, à lui que les brebis ont été confiées ; qu'il y a, il est vrai, d'autres portiers du ciel, d'autres pasteurs du troupeau ; mais tandis que ceux-ci ont des troupeaux qui leur sont assignés, c'est à lui seul que tous sont confiés sans distinction ; qu'Eugène est le pasteur non seulement des simples brebis mais des pasteurs, *et que, suivant les statuts des canons, les autres évêques n'ont été appelés qu'à une partie de la sollicitude pastorale, tandis que lui a reçu la plénitude de la puissance.* »

« Autant ce langage de Saint-Bernard doit vous servir de leçon en vous rappelant le respect et l'obéissance que vous devez à ce Saint-Siège sur lequel Dieu nous a fait asseoir, sans aucun mérite de notre part ; autant il excite notre sollicitude pastorale à commencer enfin, dans cette affaire, l'accomplissement d'un devoir apostolique que nous avons, peut-être, beaucoup trop retardé, et cela, dans l'intention de vous laisser le temps du repentir. »

15. En résumé, un roi orgueilleux étend sur toutes les églises de son royaume, malgré les saints canons, le droit de *Régale* et encourt, par le fait, l'excommunication. Deux évêques seulement lui résistent et sont condamnés dans leur résistance par les métropolitains. Pendant que ces évêques condamnés en appellent au

Pape, les autres en appellent au Parlement qui les repousse. Après cet échec, ils abandonnent au roi les droits de leurs églises. Cependant le Pape, dans la plénitude de la puissance apostolique, casse l'acte de ces pauvres évêques et venge leurs droits trahis par eux. Au lieu de se relever par une noble rétractation, ils ne craignent pas d'écrire au Pape que son langage répond mal à la majesté d'un si grand nom ; qu'il devrait suivre des conseils plus justes et plus modérés ; qu'ils rougissent pour lui de le voir porter ces accusations atroces ; que du reste, son bref, un bref pontifical, est nul par lui-même ; qu'enfin il est à désirer qu'un si beau courage se réserve pour des occasions plus importantes et que le pontificat d'Innocent XI ne soit pas entièrement occupé d'une affaire trop peu digne d'une si grande application.

Cette réponse avait été libellée par Bossuet. « On ne revient pas de sa surprise, dit le cardinal Villedouin, quand on réfléchit que c'est Bossuet qui écrit une pareille lettre à l'un des plus grands pontifes qui aient occupé la Chaire de S. Pierre et quand on songe que cette lettre a été adoptée par les évêques du siècle le plus poli et le plus civilisé. Aussi le trop fameux Arnaud, après avoir lu cette lettre, écrivait-il : « Je ne viens que de voir la lettre de l'assemblée au Pape. Je la trouve pitoyable. »

La lettre était plus que pitoyable. Ce n'étaient qu'insultantes paroles envers la première autorité du monde : mais bientôt la Providence devait les tourner contre les évêques de France, en ironies pleines d'amertume. Déjà les prétentions de Louis XIV en donnaient un avant-goût. La collection des procès-verbaux du clergé de France (1), dit à ce sujet : « On ne voyait que persécutions, exils, emprisonnements et condamnations même à mort, pour soutenir, à ce qu'on prétendait, les droits de la couronne. La plus grande confusion régnait, surtout dans le diocèse de Pamiers. Tout le chapitre était dispersé, plus de quatre-vingts curés emprisonnés, exilés ou obligés de se cacher. On voyait un vicaire capitulaire contre un vicaire capitulaire, le siège vacant. Le P. Cerle,

(1) T. V, p. 362.

grand vicaire nommé par le chapitre, fut condamné à mort par contumace et exécuté en effigie (1) »

Ces révoltantes violences préludent dignement aux vexations du Parlement et aux horreurs de la Révolution. Les mêmes erreurs engendrent partout les mêmes crimes. A ce spectacle, l'esprit se reporte involontairement aux affaires d'Angleterre sous Henri II. Dans le beau panégyrique de S. Thomas de Cantorbéry, Bossuet avait demandé, *si l'on peut, sans injustice, concevoir le dessein de ravir à l'Église ses privilèges*. Puis il ajoutait : « Henri II, roi d'Angleterre, se déclare l'ennemi de l'Église ; il l'attaque au spirituel et au temporel, en ce qu'elle tient de Dieu et en ce qu'elle tient des hommes. Il usurpe ouvertement sa puissance : il met la main sur son trésor, qui enferme la subsistance des pauvres ; il flétrit l'honneur de ses ministres, par l'abrogation de leurs privilèges, et opprime leurs libertés par des lois qui leur sont contraires. Prince téméraire et mal avisé ! que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour, dans son Etat, le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peuples seront emportés quand ils auront secoué ce joug nécessaire ! Mais rien ne peut arrêter ses emportements : les mauvais conseils ont prévalu et c'est en vain qu'on s'y oppose. Il a tout fait fléchir à sa volonté, et il n'y a plus que le saint archevêque de Cantorbéry qu'il n'a pu encore ni corrompre par ses caresses ni abattre par ses menaces. »

Cette histoire d'Angleterre est, pour la France, une prophétie, et, à sa honte éternelle, elle n'aura pas l'honneur de produire en ces conjonctures un Thomas Becket.

(1) Presque tout le monde fut saisi d'horreur à un tel spectacle. Les gens de bien s'en affligèrent comme d'un malheur public et craignirent avec raison que Dieu n'en fit retomber un jour le châtement sur l'État. L'exécuteur même, sachant qu'il fallait recommencer le lendemain une chose qu'il n'avait faite une première fois qu'avec douleur, s'enfuit la nuit avec toute sa famille, et, ayant été rencontré à environ soixante milles de Pamiers par ceux qu'on avait envoyés après lui, il protesta qu'il ne retournerait point dans la ville où l'on profanait si outrageusement la religion, qu'il était catholique, quoique pauvre et malheureux, qu'il savait que son évêque était un saint et qu'il était bien assuré qu'il conserverait de la charité pour lui (*Mélanges*, Renaudot, IX).

16. L'affaire de la régale dura jusqu'à 1682 et amena la déclaration dont nous devons parler ci-après. Au milieu des disputes suscitées par la déclaration éclata, en 1686, la question des Franchises. On appelait *franchises* les immunités que les ambassadeurs accrédités à Rome s'attribuaient pour le quartier où était situé leur hôtel. Il est de droit qu'un ambassadeur, représentant son souverain, ne soit pas, dans la capitale d'un autre souverain, considéré comme sujet, ni comme hôte. A raison de son titre, il participe à l'indépendance de son souverain propre; la portion de sol qu'occupe sa demeure est frappée de neutralité; et le drapeau de sa nation, qui flotte au-dessus de l'ambassade, est la marque de son indépendance. L'ambassadeur et ses gens ne sont pas plus impeccables que les indigènes; mais en cas de délit ou de crime, pour sauver le droit des ambassadeurs, ils sont remis aux magistrats de leurs pays, pour être punis conformément à la loi. A Rome, cette immunité des légations s'était transformée en droit d'asile même pour les naturels du pays. Cette transformation avait pu avoir, sous le régime féodal, sa raison d'être, pour servir de sauvegarde à des droits contestés ou violés; mais, depuis un siècle, elle ne servait plus qu'à couvrir des désordres intolérables. Rome est, de temps immémorial, partagée en quatorze quartiers, élevés plus tard, je crois, à vingt-deux quartiers dont les limites, à raison du tracé des rues et des accidents des sept collines romaines, se permettent toutes sortes de caprices. Les hôtels des ambassadeurs se trouvant situés un peu dans tous les quartiers, et chaque hôtel pouvant devenir, pour les criminels, un asile inviolable, il s'ensuivait qu'il n'y avait plus, à Rome, de justice possible, et que, dans sa capitale, le souverain pontife était, de fait, dépouillé de sa souveraineté temporelle. C'était une source d'abus qu'un gouvernement, simplement honnête, ne pouvait supporter; et qu'un gouvernement moral et pieux, comme le gouvernement pontifical, devait s'empresser de tarir.

Ce fait, que le bon sens suffit à juger, a été apprécié de tout temps, comme nous l'apprécions, même par les adversaires du Saint-Siège, depuis Leibnitz, jusqu'à Sismondi. « Tout le monde

sait, disait Leibnitz, que les franchises des quartiers étaient insupportables dans la ville capitale du Pape, où il y avait par là autant de juridictions étrangères qu'il y avait d'ambassadeurs qui faisaient les maîtres chacun dans une bonne partie de la ville, au préjudice des droits du souverain ; que ces franchises étaient des asiles des plus méchants, et des retraites assurées des assassins, voleurs, gens de mauvaise vie, banqueroutiers et autres mauvais garnements ; que les gens des ambassadeurs s'en faisaient un revenu considérable et empêchaient l'exécution de la justice, contre le droit divin et humain (1). » Voltaire lui-même avoue que « ces prétentions rendaient la moitié de Rome un asile sûr à tous les crimes. Par un autre abus, ajoute-t-il, ce qui entrainait à Rome sous le nom des ambassadeurs ne payait jamais d'entrée : le commerce en souffrait et le fisc en était appauvri (2). » « Les ambassadeurs, ajoute Sismondi, ne voulaient permettre l'entrée de ces quartiers à aucun officier des tribunaux et des finances du Pape. En conséquence, ils étaient devenus l'asile de tous les gens de mauvaise vie, de tous les scélérats du pays : non seulement ils venaient s'y dérober aux recherches de la justice, ils en sortaient encore pour commettre des crimes dans le voisinage : en même temps ils en faisaient un dépôt de contrebande pour toutes les marchandises sujettes à quelque taxe (3). »

Attentat à la souveraineté des papes, obstacle au cours de la justice, protection au crime et à la contrebande : voilà, en quatre mots, ce qu'étaient, de l'aveu même des protestants et des impies, ces fameuses franchises des ambassadeurs. Aucun gouvernement ne pouvait les tolérer ni en fait, ni en principe, sans porter, d'ailleurs, aucune atteinte, à l'immunité nécessaire des légations. Confondre l'indépendance de l'ambassadeur avec les abus des franchises romaines et se servir de l'une pour maintenir les autres, c'eût été un pur sophisme et une flagrante immoralité.

(1) *Leibnitz*, t. III, p. 154, édit. Foucher de Careil.

(2) *Siècle de Louis XIV*, chap. XIV.

(3) *Histoire des Français*, t. XXV, p. 552.

17. Les prédécesseurs d'Innocent XI avaient tenté d'énergiques efforts pour réprimer ce scandale, « Jules III, dit le P. d'Avrigny, voulant remédier à ce désordre, avait ordonné aux officiers de justice de rechercher les coupables, dans toutes les maisons sans distinction. Pie IV, Grégoire XIII et Sixte V avaient fait des décrets semblables qui n'avaient pas été mieux exécutés. Innocent XI agit plus efficacement. A peine fut-il sur le trône pontifical, qu'il résolut de n'admettre aucun ambassadeur qui ne renonçât au droit des franchises, ce qu'il exécuta en 1680 à l'égard de l'ambassadeur extraordinaire de Pologne; en 1683, à l'égard de l'ambassadeur d'Espagne, et en 1686, à l'égard de celui d'Angleterre. L'empereur voulut bien subir la loi commune (1). »

Quoique, dans une mesure si légitime, annoncée depuis si longtemps et acceptée de tous les princes, il n'y eut rien qui pût blesser l'orgueil de Louis XIV, Innocent XI n'avait rien négligé pour le désintéresser. Dès 1676, le nonce Varèse avait été chargé de présenter le roi, qui promit satisfaction au Pape et ajouta même qu'il ne serait pas un des derniers à lui complaire. En 1679, l'abbé Lauri, qui gérait la nonciature après la mort de Varèse, reçut l'ordre d'avertir les ministres Pomponne, Colbert et Colbert de Croissy, que rien ne serait changé dans le quartier de l'ambassade française, tant que le duc d'Estrées en resterait titulaire; mais que son successeur ne serait pas reçu par le Pape, s'il ne se soumettait à ses édits. Venise, la Pologne, l'Espagne, l'Angleterre, l'Empire s'étaient soumis, bon gré mal gré, aux désirs du Saint-Père; mais, dès lors Louis XIV manifestait des intentions moins dociles, et depuis l'engagement des disputes sur la régale, il donnait, comme l'a dit Voltaire, à Innocent XI, toutes les mortifications qu'un roi de France peut donner à un Pape sans rompre avec lui sa communion. A la mort d'Annibal, duc d'Estrées, le nonce Ranuzzi fit de nouvelles instances près de Louis XIV, mais ne réussit point à se faire écouter. C'est alors que le roi fit cette réponse souvent citée: « Qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui; que Dieu

(1) *Mémoires chronologiques*, t. III, p. 304.

l'avait établi pour donner l'exemple aux autres, non pour le recevoir. »

Ici se place un trait significatif. — Quelques années auparavant, un nonce du Pape, Varèse, étant mort à Paris, ses obsèques avaient donné lieu à un grand scandale. Varèse, archevêque, revêtu de tous les pouvoirs de son ordre, représentant celui qui a une juridiction universelle et qui accorde toutes les dispenses, avait reçu les derniers sacrements d'un capucin italien, son confesseur ordinaire. L'usage et le droit étaient d'accord pour placer un nonce du Pape en dehors de la juridiction territoriale et le faire traiter au moins comme évêque de son palais. Mais à peine Varèse eut-il expiré, qu'au nom des libertés gallicanes, son confesseur fut envoyé par l'archevêque de Paris aux prisons de l'officialité, et son cadavre arraché de force de son palais pour être conduit à l'Église paroissiale. Aussitôt après la mort du duc d'Estrées, à Rome, on se demanda quels honneurs seraient rendus à ses restes. Les précédents étaient rares : le dernier ambassadeur de France mort en charge était Paul de Foix, archevêque de Toulouse, et le cas remontait à 1582. On prit les ordres du Pape, qui commanda de traiter le duc d'Estrées à l'égal du doyen du sacré Collège. Puis, quand toutes les cérémonies furent terminées les officiers pontificaux entrèrent dans l'ancien quartier, pour y exercer leurs fonctions.

On voit, par ce contraste, lequel des deux, Louis XIV ou Innocent XI, reconnaissait le mieux les immunités des ambassadeurs ; et si, après un tel oubli, je n'ose dire du droit, mais des convenances, Louis XIV était recevable à maintenir les franchises.

18. Pour remplacer le duc d'Estrées, Louis XIV nomma ambassadeur à Rome, Beaumanoir, marquis de Lavardin. C'était un gros mangeur, qui se conduisait mal ; plus vaniteux que Créqui, il était le dernier homme de France à dépêcher près du Saint-Siège. On l'avait nommé sans sonder la cour pontificale, ce qui était un manque de convenance ; et on l'envoyait avec mission expresse de ne tenir aucun compte des prières et des ordres du Pape, ce qui était une grosse sottise. On fit plus, on donna, contre tout droit, à l'ambassadeur, une escorte militaire de cent hommes, tous officiers

de choix. Lavardin entra dans Rome le 16 novembre 1587. Voici la relation qu'en écrivait, deux jours plus tard, un agent français, Paul de Louvigny :

« M. l'ambassadeur arriva ici dimanche, à trois heures après midi, avec toute sa suite et son bagage en cet ordre : il y avait quarante ou cinquante gentilshommes à cheval, marchant deux à deux avec beaucoup d'ordre et précédés par un qui paraissait les commander. Ils avaient chacun une paire de pistolets et un fusil. Ensuite, quarante chaises roulantes, dans chacune desquelles il y avait deux gentilshommes aussi armés de pistolets et fusils, et beaucoup de hardes derrière chaque chaise. En entrant dans la ville, à la porte du Peuple, un homme de la douane, assez bien mis, s'avança à la première chaise et demanda si c'étaient l'équipage et les hardes de M. l'ambassadeur. Le gentilhomme qui était dedans répondit que oui. Sur quoi, le commis demanda si elles n'iraient pas à la douane. Le gentilhomme dit que non, et qu'il avait ordre d'aller droit au palais Farnèse, ce qui fut exécuté. Après les quarante chaises, marchaient pareil nombre de brancards chargés de ballots, puis cinquante mulets ou chevaux de bât dont les douze derniers avaient des couvertures aux armes de M. l'ambassadeur. Ensuite quelques gentilshommes à cheval, deux à deux, armés comme les premiers, fermaient la marche du bagage, qui fut suivi de quelques litières et calèches, de trois carrosses emballés et de trente chevaux de carrosse qu'on menait en main. Après quoi marchaient dix-huit pages à cheval, précédés d'un écuyer ; puis le carrosse où était monté M. l'ambassadeur. Madame et mademoiselle de Lavardin étaient au fond, M. le cardinal d'Estrées entre elles deux, M. le cardinal Maidalchini et M. l'ambassadeur devant, et MM. de Gesvres et d'Hervault aux portières. Après quoi venaient les carrosses de suite au nombre de vingt-deux, à six chevaux, que MM. d'Estrées, Maidalchini, l'envoyé de Portugal, Bracciane, Lanti et autres avaient envoyés au-devant. Le peuple, qui était accouru en foule, paraissait content et ravi. Il y avait même beaucoup de dames arrêtées dans leurs carrosses aux carrefours, et d'autres aux fenêtres. Quelques

gens dirent au sujet de la marche, qui avait un air de troupes réglées, qu'ils avaient autrefois vu des entrées d'ambassadeurs d'obédience, mais que celui-ci avait l'air de commandement. Ce cortège traversa la ville sans aucun désordre ni accident, quoique tout le peuple de Rome fût dans les rues, auquel M. l'ambassadeur fit de grosses aumônes en testons et jules, ce qui opéra des cris de joie de *Vive la France !* M. le cardinal d'Estrées avait été lui-même le matin à Monte-Cavallo donner part à Sa Sainteté de l'arrivée de M. l'ambassadeur, mais il n'eut aucune réponse, n'ayant parlé qu'à M. le cardinal Cibo, et voilà où les choses en sont...

« ... Voici, disait Louvigny en envoyant ce récit, une relation fort nue de l'arrivée de M. l'ambassadeur, à quoi j'ajouterai que le Saint-Père est fort irrité de ce que les gentilshommes sont entrés armés de fusils et en marche de gens de guerre, s'étant mis en haie à l'entrée du palais Farnèse jusqu'à ce que tout ait été entré et hors d'insulte, et je rends avec beaucoup de plaisir ce témoignage à monseigneur (Seignelay) que jamais troupes n'ont été mieux disciplinées ni si sages que celles qui sont venues avec M. l'ambassadeur... Le sénateur Lando, envoyé de Venise, demanda audience au Saint-Père trois jours avant l'arrivée de M. l'ambassadeur, pour lui représenter l'extrémité où il se mettait en s'opiniâtrant de refuser au roi une chose qui lui était si légitimement due, qu'il devait faire réflexion qu'aucun des princes d'Italie ne prendrait ses intérêts contre ceux du roi, qu'il lui déclarait même que sa République ne ferait rien qui pût déplaire au roi. M. le grand-duc lui a à peu près mandé les mêmes choses par un courrier exprès, avec des lettres des cardinaux Chigi et Médicis, qui lui ont fait les mêmes instances. A quoi Sa Sainteté ne répond rien. »

19. Avant l'arrivée de Lavardin, le pape Innocent XI avait renouvelé, contre les franchises, toutes les constitutions de ses prédécesseurs, et porté, contre ceux qui prétendaient exercer ces franchises proscrites, la peine de l'excommunication majeure. En arrivant au palais Farnèse, occupé alors par notre ambassade, Lavardin fit placer sur la porte ses armes et celles de son maître,

se déclarant par là ambassadeur en titre. Or, il est d'usage de n'exhiber ces marques de pouvoir qu'après avoir été reçu par le souverain près duquel on doit représenter. Lavardin demanda au Pape une audience de réception ; le Pape répondit qu'il refusait de le recevoir. Lavardin pensait forcer la porte, lors du service pour Henri IV ; le Pape le fit ajourner. Le 24 décembre, Lavardin se présentait, en grand apparat, à la messe de minuit, en l'église Saint-Louis des Français ; le lendemain l'église fut frappée d'interdit. Le coup était rude, mais justement porté. Un historien très favorable à la cour de France, l'abbé Legendre, dit que Lavardin n'en éprouva ni affliction ni surprise. « Il continua, dit-il, de paraître dans Rome avec tout l'éclat qui pouvait accompagner un homme revêtu de son caractère, de visiter les églises quand il en avait la dévotion ou la fantaisie ; quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'on pensât attenter à sa personne, il prit les mesures convenables pour se mettre à couvert de toutes surprises. On faisait exactement la garde chez lui, où il y avait plus de monde qu'il n'en fallait pour exterminer la soldatesque du Pape ; la nuit on faisait la ronde, en sorte que son palais ressemblait plutôt à une citadelle environnée d'ennemis qu'à un hôtel d'ambassadeur. — Il y avait dans les dehors, dit un autre contemporain, des troupes sur les avenues et si bien retranchées, que les sbires, milices et archers n'eussent assurément osé entreprendre de les forcer. Cette précaution était sage, mais inutile ; le Pape était résolu de laisser le marquis se morfondre dans son palais, et de l'obliger par là à sortir de Rome bientôt avec autant d'ignominie qu'il avait témoigné d'audace et de bravade en y entrant (1). »

Lavardin était d'ailleurs traité par les Romains et par les étrangers qui abondaient dans la ville, avec tout le mépris qu'il méritait. « Il n'était regardé, dit le petit Coulanges, par la plupart des gens, que comme un excommunié, et il n'y fréquentait même aucune personne de considération (2). » C'était justice. Rome était une ville de foi et de piété, de tradition et de raison, de respect et de

(1) *Mémoires* de Legendre, p. 76.

(2) *Mémoires* de Coulanges, p. 111.

convenance ; elle devait être justement sévère pour un ambassadeur qui se donnait, sur tout cela, trop peu de gêne.

En transmettant le fait au gouvernement français, l'intendant Robert assaisonnait ses lettres de tous les ingrédients de circonstance ; il déclamaient naturellement un peu contre le gouvernement pontifical ; en bon et loyal sujet, il transmettait aussi l'opinion des personnes sages et modérées, les mieux posées de la ville sainte : « D'autres personnes, dit-il, raisonnent sur cette affaire-ci tout différemment ; ils trouvent que le Pape ne peut pas s'empêcher de maintenir sa bulle jusqu'à ce que cette affaire-ci des franchises soit accommodée ; qu'étant obligé de maintenir sa bulle et de la faire reconnaître pour valide, il est certain que, suivant ladite bulle, M. de Lavardin étant dans Rome et jouissant du quartier, est excommunié ; et qu'étant excommunié, le curé de Saint-Louis n'a pas pu lui donner la communion ; et que, l'ayant fait, il a encouru la peine de l'interdiction, et qu'ayant encouru ladite peine, le Pape a dû faire fermer cette église ; et que, s'il ne l'eût fait, il aurait donné lieu de croire qu'il se rétractait de sa bulle ; qu'ainsi, dans cette occasion, on ne doit pas croire qu'il y ait à présent pour cela plus d'aigreur dans l'esprit du Pape qu'auparavant, et qu'il se veuille plus éloigner que jamais d'entendre parler d'accommodement. Voilà ce que disent les personnes de Rome les plus posées et qui cherchent le plus à déguiser la violence du Pape, son entêtement, et, s'il est permis de parler ainsi, sa trop grande obstination. M. le chevalier de Tincourt vient de me dire qu'un de ses amis, frère d'un cardinal, lui venait de parler dans les mêmes termes. Quoi qu'il en soit, ces discours sages et modérés, cette justification si prudente de la conduite du Pape n'empêchent pas que toute la ville de Rome, autant les étrangers que les gens du pays, ne regardent cette interdiction comme une action faite au grand mépris de l'ambassadeur du roi ; on ne doute plus que le Pape se mette en peine de garder désormais aucun ménagement avec la France... »

20. Ces actes de vigueur apostoliques émurent la cour de France. Colbert de Croissy ne voyait le nonce que pour lui dire des duretés ;

Louvois armait quinze bataillons pour les lancer sur Rome. Par un arrêt, le Parlement déclara nulles la bulle contre les franchises, l'excommunication de Lavardin, et la sentence du cardinal-vicaire qui avait interdit Saint-Louis ; d'un autre côté, il ordonna l'enregistrement de l'appel au futur concile qui avait été formé la veille devant un notaire apostolique. C'était l'application d'une des prétentions gallicanes, que ni le roi, ni ses officiers ne pussent être excommuniés pour des actes de leur vie publique. Cette théorie défendue surtout par les régalistes qui avaient si profondément altéré la notion de la royauté chrétienne et ressuscité le césarisme païen sous des formes encore catholiques, dominait dans les conseils du roi, dans les cours de justice, et, il faut l'avouer avec tristesse, elle était au moins tolérée dans une partie du clergé. Nous n'avons pas à la discuter ici ; elle ne repose d'ailleurs sur aucun fondement sérieux. La distinction entre les actes de la vie privée et les actes de la vie publique est certainement plausible, mais pas en morale et devant la conscience. Un acte humain, qu'il soit posé par un simple particulier ou par un officier public, peu importe, est toujours bon ou mauvais. S'il est mauvais, s'il y a péché public et scandaleux, c'est plutôt une circonstance aggravante qu'une excuse ou un brevet d'innocence. Dans ce cas, l'acte coupable, soit par la réserve du péché, soit par recours ou appel, soit par la simple application des lois de l'Église, tombe sous la compétence du souverain pontife. Quand le souverain pontife a parlé, ce serait un bien absurde chrétien celui qui dirait : « Le Pape m'a frappé de censures, mais cela m'est égal, du moment que j'ai un arrêt contraire du Parlement. » Ce n'est ni aux parlements, ni aux rois que Jésus-Christ a remis les clefs du royaume des cieux.

Bientôt le roi menaça le Pape d'une guerre plus redoutable. Une armée était prête à marcher sur Civita-Vecchia ; si elle ne prit pas la mer, c'est qu'elle en fut empêchée par la politique du roi et par des évènements européens. A bout de voies, Louis XIV recourut à un expédient extra-diplomatique ; il envoya secrètement à Rome, sous un faux nom, le marquis de Chamlay, pour traiter directement avec Innocent XI, à l'insu de l'ambassadeur. Le roi était porté à

cette démarche par la nécessité seule, non par aucun sentiment de justice, ni par aucun désir de satisfaire le Pape. Prévoyant le cas où Innocent XI n'accepterait pas ses conditions, et croyant très à tort qu'un roi très chrétien devait rougir de faire, au Pape, des propositions d'accomodement, il prescrivit à Chamlay de menacer le Pape, d'un démenti solennel, s'il révélait les propositions de la France. Chamlay partit sous un nom et un déguisement flamands; il s'en alla d'abord à Venise, puis à Rome. A Rome, il devait régler trois points : la paix de l'Europe, les bulles des évêques et les difficultés de la Régale. Ces trois points réglés, on venait aux franchises; en cas de refus, on se retirait.

Chamlay avait compté, pour se faire introduire, sur le cardinal Casoni qui fut sourd à toutes ses raisons, insensible à toutes ses séductions. Le cardinal Cibo fut aussi inflexible que Casoni. Ne sachant plus que faire, Chamlay se découvrit à Lavardin et au cardinal d'Estrées; on alla jusqu'au Pape qui donna un refus sec à n'y plus revenir.

Le 18 août, Chamlay avait ordre de revenir (1). Le 20, Louis XIV accusait le Pape de semer, au profit des protestants, la division parmi les catholiques. Le 6 septembre, une lettre royale fut envoyée au cardinal d'Estrées : c'était un réquisitoire virulent, plein de récriminations et de menaces, une déclaration de rupture à l'adresse du Pape. Dès que le Pape en eut entendu la lecture, pour toute réponse, il invoqua la justice de Dieu, puis il fit appeler un secrétaire, et, devant le cardinal, lui commanda d'expédier sur-le-champ les bulles qui conféraient, au prince Clément de Bavière, l'archevêché de Cologne, en ajoutant : *Precipiti il mondo; Dio giusto punira chi è colpevole. Pereat mundus ut fiat jus.*

Le 13 septembre, Louis XIV déclarait la guerre au Pape. Ordre était donné de se tenir prêt à saisir Avignon, de mettre la main sur l'évêque de Vaison et de le conduire à l'île de Rhé, en lui faisant entendre qu'on l'embarquera pour Siam ou pour le Canada.

(1) Cette curieuse affaire de Chamlay a été découverte par M. Camille Rousset, qui en a révélé le secret dans son *Histoire de Louvois*, t. II, p. 63 et seq.

Le 24 septembre, le roi, en présence du P. de la Chaise et de l'archevêque de Paris, donne ordre au procureur général d'interjeter appel au futur concile contre toutes les procédures faites ou à faire par Innocent XI contre le roi de France ! L'acte d'appel fut dressé le 27 septembre. On demandait à Louis XIV d'aller plus loin d'assembler les notables, de convoquer un concile national. Mais le roi s'arrêta aussitôt qu'il s'aperçut qu'on le poussait dans la voie du schisme. Il permit bien à ses magistrats d'interjeter cet appel au futur concile, mais il ne demanda pas à un seul évêque de son royaume d'adhérer à cet acte : il voulut seulement en faire lire le procès-verbal devant les prélats alors présents à Paris.

Séquestration du nonce.

21. Le nonce, cardinal Ranuzzi, ne cherchait pas à troubler la paix du royaume ; il s'appliquait, au contraire, à rapprocher les deux cours et crut y réussir par l'entremise du duc d'Orléans. Lorsqu'on sut à Versailles que le Pape n'avait pas reçu Lavardin, le roi fit dire à Ranuzzi qu'il ne lui donnerait plus audience ; au moment où le Pape frappait d'interdit Saint-Louis des Français, le roi menaçait d'occuper Castro et Avignon ; quand la mission de Chamlay eut échoué, le roi ordonna d'observer le nonce et même de l'arrêter, s'il voulait quitter Paris. Sur ces entrefaites, le Pape avait invité son nonce à revenir ; le roi fit séquestrer le nonce. On lui donna pour geôlier, un gentilhomme nommé Saint-Olon.

Saint-Olon couchait à la porte de la chambre du nonce ; il le suivait à table, en voiture, jusqu'à l'autel. Dans la forme, il était poli, respectueux ; dans le fond, il était gardien d'un prisonnier. Pour piquer la curiosité du ministre et faire valoir ses services, il prêtait à son prisonnier des défauts et lui supposait des projets qui n'existaient que dans la cervelle détraquée de Saint-Olon. La vérité est que Ranuzzi était plus fin que son geôlier et s'en moquait souvent avec esprit. Une partie de cette correspondance est vraiment affligeante ; c'est celle qui nous fait voir, d'une part, le nonce refusant de communiquer *in divinis* avec Saint-Olon, de célébrer la messe en présence d'un homme qui attend à la liberté d'un évêque et d'un cardinal, et qu'il tient avec raison pour frappé des censures ecclésiastiques, — et de l'autre, le roi et son ministre prescrivant

à Saint-Olon d'assister à la messe de Ranuzzi malgré lui, et de violer ainsi en sa personne la loi divine comme la loi humaine.

Le nonce resta ainsi séquestré pendant plus de six mois. A l'heure au Louis XIV réclamait, même par les armes, la franchise pour son ambassadeur, il séquestrait un cardinal, un nonce du Saint-Siège Apostolique.

L'affaire  
devant  
l'Europe.

22. Au milieu de toutes ces folies, le roi de France envoyait au cardinal d'Estrées, une longue lettre contre le Pape. Dans cette lettre, il osait bien dire que Lavardin était un messenger de paix, que le Pape était l'agresseur, qu'il favorisait l'hérésie, perdait la religion et mettait l'Europe en feu. Louis XIV répandait depuis longtemps des libelles contre Innocent XI ; pour soulever l'opinion contre le Saint-Siège, il donna, à cette lettre, une grande publicité : c'était la plus maladroite inspiration qu'il put avoir. Le Pape eut pu dédaigner de se défendre ; il ne craignit pas de mettre, sous les yeux des peuples civilisés, les pièces et les faits du procès. Voici son mémoire: c'est un résumé énergique des griefs du Saint-Père et une protestation du bon droit désarmé contre l'injustice triomphante. Leibnitz lui-même a constaté le succès de cette réponse : « Le public, dit-il a été satisfait de ce qu'on a répondu à Rome à la lettre au cardinal d'Estrées. »

#### RÉFLEXIONS POUR SERVIR DE RÉPONSE SUR LA LETTRE EN FORME DE MANIFESTE QUE M. LE CARDINAL D'ESTRÉES DISTRIBUE

Si le roi très chrétien avait été bien informé de la vérité, et que les choses ne lui eussent pas été représentées autrement qu'elles ne sont par des gens pleins de passion et peu affectionnés à sa véritable gloire, il ne serait pas possible que Sa Majesté eût jamais donné entrée dans son esprit et dans son cœur à des sentiments tels que sont ceux de la lettre en forme de manifeste que M. le cardinal d'Estrées a lue au Pape et qu'il continue de distribuer aux cardinaux d'une manière qu'on pourrait qualifier de séditieuse. Et à dire le vrai, c'est une chose qui doit paraître assez surprenante qu'un cardinal de la sainte Église romaine, si étroitement obligé par serment à en défendre la dignité et les droits, ait

pu se résoudre en cette occasion à faire la fonction de héraut contre elle et donner lieu par là de le soupçonner d'avoir voulu troubler la joie que Sa Sainteté et toute cette cour venaient de recevoir par la nouvelle de la prise de Belgrade et faire comme une espèce de diversion en faveur des Turcs par la fabrication de cette lettre, qui se trouve datée du même jour que cette importante place a été soumise aux armes chrétiennes.

Ces sentiments paraissent d'autant mieux fondés que tout le monde est témoin que le Pape, depuis le commencement de son pontificat, n'a cessé de se conduire comme un véritable père commun envers tous les princes chrétiens, et spécialement à l'égard de la France, n'ayant point manqué, toutes les fois que sa conscience lui a permis de donner à sa majesté très chrétienne des marques très effectives de l'estime particulière et de l'affection paternelle qu'il a toujours eues pour elle, comme il serait aisé de le montrer en rapportant un grand nombre de grâces qu'il lui a successivement accordées.

Ainsi, loin que Sa Sainteté ait jamais témoigné la moindre aversion ou fait la moindre chose qui pût donner un juste sujet au roi très chrétien de s'offenser de sa conduite, c'est plutôt elle qui a tout sujet de se plaindre de tant d'injures et de violences qu'il lui a fallu souffrir jusqu'à présent de la part de la France, presque dans toutes les affaires où le Saint-Siège est obligé de prendre part. Il serait trop long d'en faire un dénombrement exact. On se contentera d'en rapporter les principales.

1. Sa Majesté très chrétienne, de sa seule autorité, a étendu la Régale sur plus de la moitié de l'Église de son royaume, contre la disposition expresse du second concile général de Lyon et la possession immémoriale de ces Églises, confirmée et autorisée par les ordonnances des rois ses prédécesseurs, par les arrêts du Parlement de Paris, par les registres de la Chambre des comptes et par le sentiment universel des plus célèbres jurisconsultes français.

2. On a entrepris d'assujettir aux nominations royales le monastère de Charonne, ceux des Urbanistes et plusieurs autres, quoique, par leur institut et selon le droit commun, les supérieures y fus-

sent électives et même triennales, ce qui a été cause d'une part, qu'on a entièrement détruit la maison de Charonne, et dispersé les religieuses en d'autres monastères pour s'être pourvues par devers le Saint-Siège ; et, de l'autre, qu'on a introduit de force et à main armée dans la plupart des maisons des Urbanistes des religieuses ambitieuses en qualité d'abbesses nommées par le roi : ce qui a causé une extrême confusion et un très grand scandale.

3. On s'est efforcé de s'emparer de cinq abbayes de la congrégation de Chezal-Benoît, pour les donner en commende, quoiqu'ils fussent unis à la congrégation de Saint-Maur, qui est en possession depuis longtemps par l'autorité du Saint-Siège et du consentement des rois très chrétiens.

4. Par un simple arrêt du Conseil et une déclaration du Roi on a réuni à l'hôpital des Invalides de Paris les revenus de plusieurs maisons religieuses de l'ordre de Saint-Lazare et ceux d'un très grand nombre d'hôpitaux établis dans tous les diocèses du royaume, quoique ces biens fussent destinés pour le soulagement des pauvres et des lieux, selon la volonté des fondateurs et les propres termes des datations autorisées par les évêques et confirmées par les décrets apostoliques.

5. On a empêché les évêques de France d'écrire au Pape et de recourir au Saint-Siège sur des matières de doctrine et qui regardaient la religion, selon qu'ils sont obligés par la subordination hiérarchique et qu'ils l'ont de tout temps pratiquée.

6. On a laissé vaquer longues années l'abbaye de Cluny, chef d'ordre et relégué l'abbé canoniquement élu, afin de la faire tomber en commende en obligeant d'autorité absolue les religieux à choisir M. le cardinal de Bouillon qui s'en est mis en possession sans avoir pu obtenir la confirmation et les bulles de Sa Sainteté.

7. On a traité très indignement le corps de feu M. Varèse, nonce, le laissant plusieurs jours sans sépulture, parce qu'on prétendait qu'il était sujet aux droits parochiaux bien que ce prélat fût archevêque, et qu'en qualité de nonce il représentât le souverain pontife.

8. On refusa d'admettre à l'audience M. Lauri, qui était demeuré

à Paris, en qualité de ministre de la nonciature, et il ne put obtenir de M. de Croissy secrétaire d'État, le même traitement qu'on ne refuse pas aux envoyés des moindres princes.

9. On a dépouillé feu M. l'évêque de Pamiers des revenus de son évêché parce qu'il défendait la liberté canonique de son Église contre l'usurpation de la Régale ; et, après sa mort, on a persécuté à toute outrance les chanoines réguliers de l'église cathédrale et un très grand nombre d'ecclésiastiques de piété et de mérite du même diocèse, les emprisonnant, les reléguant, leur faisant souffrir toutes sortes de mauvais traitements, tant parce qu'ils ont refusé d'acquiescer à l'introduction de la Régale que parce qu'ils n'ont point voulu reconnaître les grands vicaires schismatiques que l'archevêque de Toulouse avait entrepris de nommer pendant la vacance du siège, au préjudice des grands vicaires canoniquement élus par le chapitre et confirmés par le Saint-Siège, et l'on en est venu à un tel excès qu'on a donné arrêt de mort contre le P. Cerles, un des grands vicaires, et qu'on l'a exécuté publiquement en effigie, revêtu de son habit de chanoine et de religieux.

10. On refusa à Nimègue d'exprimer dans le traité de paix qu'il s'était fait par la médiation du Pape, sous prétexte que dans la commission du nonce on s'était servi selon le style et l'usage ordinaire des termes *utrumque regem*, sans distinguer le roi de France de celui d'Espagne, en cas qu'on n'eût point fait cette difficulté à l'égard des ambassadeurs d'Angleterre qui se trouvaient dans le même cas ; et qu'ensuite, lorsqu'il fallut signer le traité chez les ambassadeurs des États généraux de Hollande, on convint de choisir une salle tellement disposée pour les portes et les sièges qu'il ne parut point que l'une des couronnes eût été préférée à l'autre.

11. On a usé de représailles sur les biens du Comtat d'Avignon, parce que le vice-légat, selon l'ancien usage qui s'observe en ce pays-là, avait pris par droit de *spolium* les biens meubles que l'évêque de Saint-Paul Trois-Châteaux avait laissés dans toute l'étendue du Comtat.

12. On n'a point fait rendre les barques enlevées par des corsaires au commandant de vaisseaux français sur les côtes d'Italie et à

la vue des forteresses de l'État ecclésiastique, non pas celles qui appartenaient à des sujets de Sa Sainteté, quelque instance qu'elle en ait fait faire en même temps qu'on a fait rendre celles qui appartaient aux États de Venise et de Gènes.

13. On a refusé des passeports pour des vaisseaux de Hollande chargés de grains qui venaient en un temps de cherté pour le secours de la ville de Rome, en prétendant que c'était aux Hollandais à les demander.

14. Dans le premier accomodement avec la république de Gènes, on affecta de déclarer que ce n'était point en considération du Pape qu'on le faisait quoique Sa Sainteté s'en fût entremise.

15. En 1682, on convoqua l'assemblée du clergé à Paris, après avoir pris pour cela les voies et les mesures que tout le monde sait, dans laquelle on fit deux choses : l'une de faire céder au roi la Régale sur les provinces qui n'y avaient jamais été sujettes, quoique cette cause, étant une de celles qu'on appelle majeures, fût réservée au Saint-Siège et qu'elle lui fût encore dévolue par les appels de MM. les évêques d'Alet et de Pamiers ; l'autre fut de publier les Quatre Propositions sur la puissance ecclésiastique qui sont si injurieuses au Saint-Siège, et de les faire ensuite autoriser par un édit du roi, qui ordonne à tous ses sujets de les recevoir et de les embrasser, ce qui est une entreprise nouvelle et sans exemple, et qui a eu jusqu'ici des suites très fâcheuses.

16. On a vu paraître divers livres pleins de propositions contraires à l'autorité du Saint-Siège et de discours injurieux à Sa Sainteté, dont quelques-uns, comme ceux de Maimbourg, du P. Alexandre et autres, sont dédiés au roi, et imprimés à Paris avec privilège. On a de plus soutenu solennellement en Sorbonne une thèse dédiée au roi par le recteur de l'Université et au nom même de l'Université, quoiqu'elle n'y eût pas consenti, dans laquelle on combattait les droits et l'autorité du Pape, et l'on eût même la hardiesse d'attacher une de ces thèses à la porte du nonce.

17. On a supprimé par un simple arrêt du conseil la congrégation des filles de l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ fondée par madame de Mondonville, quoique leur institut eût été approuvé

depuis plus de vingt ans par les ordinaires des lieux et autorisé par un décret du Saint-Siège. Et dans l'exécution de cet arrêt on a commis des violences et des injustices inouïes contre ces filles.

18. Sa Majesté s'est attribuée la nomination de l'abbaye de Murbach et de plusieurs autres abbayes et monastères de l'Alsace, en ôtant aux religieux la liberté des élections, contre la disposition expresse de la paix de Munster, et forçant ceux de Murbach à postuler un ecclésiastique non régulier qui s'en est mis en possession sans aucune bulle ni confirmation du Saint-Siège.

19. M. Ranucci étant allé en France, nonce extraordinaire pour porter les langes bénits au premier fils de Mgr le Dauphin, selon la réquisition qu'en avait faite M. le cardinal d'Estrées de la part de Sa Majesté, on ne lui fit point rendre les honneurs accoutumés à Marseille ni dans les autres villes de son passage, et, lorsqu'il fut arrivé à Orléans, on l'y retint assez longtemps comme dans une espèce de prison sans lui permettre de passer à Paris ni d'aller trouver la cour, y ayant toujours cependant auprès de lui des personnes pour observer toutes ses démarches.

20. On a fait sortir de Rome et ensuite relégué en Bretagne, M. l'abbé Servien, quoi qu'il fut actuellement au service du Pape, qui le prit au commencement de son pontificat, pour être l'un de ses camériers secrets du nombre de ceux que l'on appelle participants : en quoi Sa Sainteté crut faire une chose qui agréerait au roi très chrétien.

21. On a souvent arrêté et maltraité les courriers dépêchés de la secrétairie d'État de Sa Sainteté pour l'Espagne et dans le Comtat d'Avignon ; on a empêché qu'on ne continuât d'envoyer un homme de pied pour porter les lettres jusqu'à Nice comme on avait fait par le passé, ce qui était une grande commodité pour tout le pays.

22. Enfin M. de Lavardin étant parti de Paris nonobstant toutes les remontrances et les protestations du nonce, est entré à Rome à main armée comme dans une ville de conquête, s'est emparé du prétendu quartier et s'y maintient jusqu'à présent par voie de fait, en foulant aux pieds l'excommunication qu'il a encourue. A quoi il faut ajouter le plaidoyer de l'avocat général Talon, l'appel du

procureur général au futur concile, l'arrêt du Parlement et tant d'écrits impies et insolents, imprimés et affichés jusque dans Rome, par un mépris public du respect dû à Sa Sainteté et au Saint-Siège apostolique.

Voilà une partie des injustices et des violences commises de la part de la France, contre la dignité du vicaire de Jésus-Christ et la liberté de l'Église, qui n'ont point été capables d'altérer les bonnes dispositions du Pape, ni d'effacer de son cœur les sentiments de père commun, comme toute la terre l'a pu remarquer, en ce qu'il n'a jamais voulu entrer en aucune ligue, ni cesser de procurer de tout son pouvoir la conservation de la paix générale et la satisfaction particulière de Sa Majesté Très Chrétienne, soit dans le dernier accordement de Gènes, soit sur la trêve accordée à l'Empire, soit dans le traité fait avec l'Espagne sur les différends arrivés à Cadix.

On laisse après cela à juger si ce n'est pas le Pape qui a tout sujet de se plaindre de la conduite de la France.

Fin de la  
querelle.

23. Le lion de France était battu par l'agneau de Jésus-Christ. Nous n'avons pas à louer ici la vertu d'Innocent XI. Tous les historiens, même protestants, un Sismondi malgré ses passions libérales, un Ranke, malgré sa haine concentrée de Prussien, sont unanimes pour louer « sa vertu, son désintéressement, sa modestie, et la soumission où il contenait sa famille, » et pour dire que « depuis longtemps l'Église n'avait eu un chef plus chéri de ses sujets, plus considéré de la chrétienté, plus recommandable par ses vertus et la fermeté de son caractère (1). »

Le clergé de France, dans les procédures saugrenues du gouvernement contre le Saint-Siège, en se bornant à remercier le roi des communications qui lui étaient faites, contribua quelque peu à le faire revenir à résipiscence. « Le clergé, dit Joseph de Maistre, avait aussi fait ses réflexions. Il sonda d'un coup d'œil l'abîme qui s'ouvrait. Il fut sage ; il se borna à remercier humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle avait fait à l'assemblée, en lui communiquant ses actes. On pourrait encore trouver de la faiblesse et même de la

(1) SISMONDI, t. XXV, p. 653 ; — RANKE, t. III, p. 320.

servilité dans cette réponse des évêques, qui remerciaient le Roi de l'honneur qu'il leur faisait en leur communiquant un acte exclusivement relatif à la religion, et qui ne tendait tout au plus qu'à faire disparaître l'Église visible. Mais ce n'était pas le temps de l'intrépidité religieuse et du dévouement sacerdotal. Louons les évêques de ce qu'avec toutes les formes extérieures du respect, ils surent néanmoins amortir un coup décisif porté à la religion. A défaut d'un rempart pour amortir le boulet, le sac de laine à son prix (1). »

L'état général des affaires de l'Europe força bientôt Louis XIV de se rapprocher du Saint-Siège. D'ailleurs le maintien de Lavardin à Rome devenait chaque jour plus difficile. Louis XIV avait voulu braver le Pape jusque dans sa capitale ; Louis XIV se trouvait, devant la chrétienté, couvert de confusion, dans la personne de son représentant. Les principaux de Rome fuyaient Lavardin ; la place n'était plus tenable. Lavardin, d'autre part, n'inspirait plus la même confiance à Louis XIV ; il en était venu à le faire surveiller par une contre-police. Enfin, il rappela de Rome ce marquis de Lavardin, qui revint à Versailles essuyer les brocards de la cour sur « cette étrange ambassade, comme le dit Saint-Simon, où il se fit excommunier par Innocent IX, sans avoir pu jamais en obtenir audience. »

Innocent XI étant mort peu de temps après, Louis XIV profita du changement de pontificat pour se rapprocher du Saint-Siège. Lorsqu'il dépêcha le duc de Chaulnes à Rome, il restitua le Comtat Venaisin, qu'il avait pris au cours de la dispute, et, pour renouer les négociations avec Alexandre VIII, donna à son ambassadeur l'ordre formel de renoncer, sans discussion, aux franchises.

24. Pendant que Louis XIV, par ses actes insensés contre le Saint-Siège, initiait la France au mépris du pouvoir et préparait de loin, l'avenir de la révolution, la révolution, acclimatée en Angleterre, continuait ses prouesses. Par la mort de Charles I<sup>er</sup>, en 1640, l'Angleterre s'était trouvée en république. Cromwell, chef de l'armée, comprima à Dunbar en 1650, et à Worcester en 1651,

Affaires  
d'Angle-  
terre.

(1) *De l'Église gallicane*, liv. II, ch. 7.

les révoltes de l'Irlande et de l'Écosse. Les trois royaumes étaient à ses pieds. Il y a, en histoire, peu d'exemple d'un peuple livré à l'hérésie, qui se fasse plus étrangement escamoter par la convoitise parée des couleurs de son fanatisme. Blake surveillait les côtes anglaises ; Popham croisait dans les eaux du Portugal ; les colonies indiennes revenaient à l'obéissance et les divers états d'Europe reconnaissaient l'existence légale de la nouvelle république. Cromwell profita de la circonstance, pour faire chasser par ses soldats, le Parlement, complice de ses crimes, et s'emparer du pouvoir, sous prétexte de sauver la nation. L'administration de l'usurpateur fut active, vigilante et vigoureuse. Le protecteur, — c'est le nom qu'il s'était donné, — humilia la Hollande et se rendit formidable à la France. Au terme de ses succès, il se sentait vaincu et par la disgrâce de son œuvre et par la réaction du bon sens public. Cromwell mourut en 1658, accablé de tristesse, entouré de défiance, et ne laissant aucun regret.

Richard, son fils, n'eut pas le temps de lire les lettres de félicitations adressées pour son avènement ; il dut faire ses malles et se mit à la charrue. Le général en chef de l'armée, Monck, avait noué des relations secrètes avec Charles II. L'Angleterre, fatiguée d'anarchie, rappela le fils du décapité de Wittehall. Quand le roi parut, à Londres, au milieu des applaudissements universels, il put dire : « Où sont donc mes ennemis ? »

De 1660 à 1685, Charles II régna sur l'Angleterre. Mais ce fils de roi n'était pas un roi ; il ne sut que noyer dans les plaisirs une vie commencée dans les souffrances. Sa politique ne valut pas mieux que sa conduite. Les fêtes de la restauration étaient à peine terminées, que les supplices commencèrent ; ils durèrent peu et ne frappèrent guère que des régicides ou des scélérats. L'anglicanisme persécuté naguère par les républicains, voulut persécuter à son tour. Dans une pensée d'unité, incompatible avec l'hérésie, le Parlement frappait en même temps les presbytériens, les puritains et les catholiques. Sous Charles I<sup>er</sup>, la politique n'avait été qu'une force de religion ; sous Charles II, la religion ne fut qu'un instrument politique. L'esprit de foi avait disparu ; la Cour professait

l'athéisme. Pour distraire et contenter la multitude, on inventa, contre les catholiques, une conspiration. Titus Oatès devint, par ses dénonciations, la terreur du royaume, et envoya à l'échafaud, sous les yeux du roi, les meilleurs amis du monarque. Le serment du *test* ou d'apostasie obligatoire pour les catholiques qui voudraient servir leur pays ; la distinction du *wighs* et de *tories* remplaçant les anciennes dénomination d'épiscopaux, d'indépendants, de puritains, de niveleurs : voilà, avec le complot chimérique de Titus Oatès faisant appel au fanatisme anglican, le résidu de ce triste règne. Charles II, mourut d'apoplexie en 1685. Milton, Waller, Dryden, Buller, Cowley, Otway et Davenant avaient illustré, sous son règne, les lettres anglaises.

Jacques II, le dernier des rois Stuart, était un prince dur, faible et fanatique. L'insurrection suscitée par le bâtard de Montmouth, fils naturel de Charles II, fut réglée par le bourreau. Jeffreys, nom infâme dans les annales britanniques, fut le ministre des proscriptions ordonnées par Jacques II ; sa hache fit tomber, en peu de mois, deux cent cinquante têtes sur le billot. Le nombre des mécontents augmentait chaque jour ; ils offrirent la couronne, à Guillaume, gendre du roi, stathouder de Hollande. Guillaume aborda en Angleterre avec son armée. Aussitôt la solitude se fit autour du roi trahi par son ministre, abandonné par son gendre, envahi par sa fille. L'armée, qui était nombreuse, hésitait. Le roi courut à sa ruine en abandonnant Londres : le 2 janvier 1689, il gagnait la France. Alors le Parlement proclama solennellement deux mensonges, savoir : que le monarque fugitif avait abdicqué, et que son jeune fils était un bâtard. Grâce à ces ignobles manœuvres, Marie, femme de Guillaume de Hollande, devenait héritière du trône de l'Angleterre. Sa sœur Anne devait lui succéder. Plus tard, le trône passe aux médiocres princes de Brunswick-Hanovre, rois par la grâce du protestantisme, nuls sous tous les autres rapports. C'est cependant sous leur règne que l'Angleterre a affermi sa constitution et étendu son empire. Il y a peu de sphères d'activité humaine où l'action de Dieu soit plus visible que dans la politique.

## § II. LA DÉCLARATION DE 1682.

La déclaration de 1682 est l'acte par lequel la France, jusque-là si glorieusement fidèle à Jésus-Christ et à son Église, s'est le plus éloignée de ses traditions, s'est approchée le plus près du schisme et de l'hérésie, s'est livrée davantage au pouvoir civil et exposée aux coups du grand anathème. Nous devons en étudier avec soin les antécédents, les circonstances préparatoires, les doctrines, les excès et les suites. Pour que la France continue de s'appartenir et puisse se relever, elle a besoin de rejeter absolument tout ce qui lui vient de cette déclaration.

Tradition  
catholique.

25. On dit volontiers, dans un certain monde, que tous les attentats du gallicanisme contre la principauté spirituelle des pontifes romains s'appuient sur le témoignage de nos *pères*, et, par là, on n'entend pas seulement quelques évêques du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, mais les pères de nos églises de Bossuet à S. Bernard et de S. Bernard à S. Irénée. C'est une grande erreur. La France a toujours partagé les sentiments religieux de la chrétienté ; elle y a été nourrie et entretenue par son clergé qui, dans tous les temps, a professé pour la chaire de S. Pierre la plus profonde vénération. Ses évêques ont toujours compris qu'ils devaient se signaler, envers le siège de Rome, par un dévouement sans égal et par un incomparable zèle. Ai-je besoin d'en fournir la preuve, et ce que j'avance n'est-il pas établi par des milliers de monuments ? J'en produirai pourtant quelques-uns, à la gloire de la religion et pour la consolation de ceux qui l'aiment. Naturellement, je ne rappellerai que ceux qui paraissent, en faveur des pontifes romains, les plus clairs et les plus décisifs.

« Nous tenons, avec une persuasion inébranlable et comme un point que l'on ne peut révoquer en doute, disait, en 1387, Pierre d'Ailly, au nom de l'université de Paris, que le Saint-Siège apostolique est cette chaire de Pierre, de laquelle il a été dit dans la personne du Pontife qui l'occupe : « J'ai prié pour toi, afin que ta

foi ne défaille point. » C'est le Seigneur qui enseigne du haut du Vatican, et nous statuons que les oracles qui en émanent mettent fin à toutes les discussions, fixent la croyance et déterminent ce que l'on doit rejeter (1). » — « Cette chaire nous apprend les points auxquels nous devons nous attacher et condamne les erreurs que nous devons réprouver (2). » — « Résister à ses jugements et à ses décisions, c'est encourir la flétrissure de perversité hérétique (3). » — « Ce siège est la colonne et le fondement de la vérité (4). » — « Il a reçu du ciel l'immutabilité d'une foi toujours pure (5). » — « Sur ce trône, la foi de Pierre ne subit aucune atteinte (6). » — « Il faut mettre au rang des insensés tous ceux qui ont pu croire que le siège de Pierre était capable de séduire les fidèles par des dogmes dangereux. Jamais il n'a enseigné une fausse doctrine ; jamais il n'a pu se laisser égarer par une hérésie quelconque (7). » — « Dans les doutes et les questions obscures qui ont rapport à la vraie foi ou aux dogmes de la religion, c'est la sainte Église romaine qu'il faut consulter comme la mère, la maîtresse, la nourrice et l'organe fidèle de toute l'Église : et c'est à ses salutaires avis qu'il faut s'en tenir ; son enseignement doit suffire à tous les catholiques (8). » — « On ne doit recevoir comme témoignages incontestables que ceux qui sont tirés des Écritures qu'elle reconnaît pour canoniques ; et l'on ne peut, à l'égard des dogmes, s'en tenir qu'à l'autorité approuvée par le pape Gélase ou par les autres souverains pontifes (9). » — « Voulez-vous avoir la certitude de la foi ? C'est à l'Église romaine que vous devez la demander (10). » — « C'est avec cette Église, à cause de la suréminence de son rang et de sa puissance, que toutes les autres Églises doivent être d'ac-

(1) Le clergé de France à Alexandre VII en 1630.

(2) L'Église de Paris en 1324.

(3) Yves de Chartres à l'archevêque de Sens.

(4) Assemblée de Melun, 1479.

(5) Pierre de Blois.

(6) Les évêques de France à Innocent X, 1653.

(7) *Annales de Metz*, 855.

(8) Hincmar de Reims.

(9) *Livres Carolins*, I, 6.

(10) GERSON, sermon sur l'Ascension.

cord (1). » — « Il faut s'attacher à ce qu'elle suit (2); » — « car elle ne peut errer (3). » — « Les archevêques et les évêques seront pleins de vénération pour notre saint père le Pape, chef visible de l'Église universelle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et patriarches, en un mot, successeur de Pierre, par lequel commence l'apostolat et l'épiscopat, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Église, en lui donnant les clefs du ciel, avec l'infailibilité de la foi que nous reconnaissons, sans ambiguïté, avoir persévéré immuable dans ses successeurs : ce qui n'a pu avoir lieu sans miracle (4). » — « Il est constant, non seulement par la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ faite à Pierre, mais encore par les actes des premiers pontifes, que les jugements que rendent les papes pour cimenter la règle de la foi, alors qu'ils sont consultés par les évêques, que ceux-ci établissent ou non leurs sentiments dans la relation qu'ils soumettent au Saint-Siège, sont appuyés sur une autorité divine et souveraine, à laquelle tous les chrétiens sont strictement tenus d'obéir du fond de leur cœur (5). » — « C'est à l'apostolat du pontife romain que doivent être manifestés tous les périls et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, surtout en ce qui concerne la foi : car je crois qu'il est dans l'ordre que les atteintes portées à la foi soient réparées là où la foi ne peut souffrir d'atteinte (6). » — « L'esprit de conseil qui souffle où il veut, guide assidûment son Église qui est répandue par tout le monde (7). » — « Seule la puissance du souverain pontife a pu mettre fin aux disputes violentes qui se sont élevées sur la foi (8). » — « Le pontife romain tient la place de Dieu sur la terre (9). » — « Nous savons que là où se trouve le chef de l'Église, là aussi est

(1) S. IRÉNÉE, *Adv.*, *Hæres.* III, 3.

(2) Hincmar.

(3) Le parlement de Paris sous Louis XI.

(4) Assemblée de Melun, 1626.

(5) Le clergé de France à Innocent X.

(6) S. Bernard au pape Innocent.

(7) Pierre de Cluny à Innocent II.

(8) Le clergé de France à Innocent X.

(9) Hincmar à Nicolas I<sup>er</sup>.

le boulevard de toute la foi (1) : » — « et il n'est pas permis, sans le vicaire de Dieu, sans le Pontife universel, sans l'unique Pape, sans l'arbitre de toutes choses que rien soit déterminé ou publié en tout ce qui concerne la foi et les mœurs (2). » — « On ne peut, on n'a pu et on ne pourra jamais appeler à tout autre juge des sentences et des jugements du souverain pontife (3). » — « Les pontifes romains ne sont soumis au jugement d'aucun homme sur la terre (4) ; » — « car le pasteur ne doit pas être jugé par le troupeau (5). » — « Le jugement du pontife romain n'est dû et réservé qu'à Dieu seul (6). » — « Il n'est douteux pour personne que les points qui sont fortifiés par l'autorité apostolique sont pour toujours arrêtés, et qu'ils ne peuvent plus être ou mutilés par le sophisme, ou altérés par l'envie de qui que ce puisse être (7). » — « On n'a pas à rechercher l'hérésie dans le Pape enseignant comme Pape, mais seulement comme homme privé : car il n'est aucun Pape comme simple particulier (8). »

26. La France, si exactement fidèle dans la confession orthodoxe des prérogatives de la papauté, ne l'a pas moins été dans l'observation des rapports naturels entre les deux puissances. Dès avant Jésus-Christ, les armes, si considérées dans les Gaules, avaient pour contre-poids et pour guide, la religion. Après l'établissement du christianisme, la soumission religieuse de notre race se manifesta avec plus d'énergie. Le cou du Sicambre était raide ; par la grâce de Dieu, Clovis courba son front sous la main de S. Remi. Le plus nul des rois fainéants, Childéric III, fut, suivant nos anciennes chroniques, déposé sur l'avis du saint pape Zacharie : cette mention montre au moins la croyance française à la suprématie

Rapports  
des deux  
puissances

(1) Le clergé de France en 1650.

(2) Hincmar.

(3) Clément, proviseur de Sorbonne, depuis archevêque de Sens et pape.

(4) Décret aux Arméniens.

(5) La province de Sens, dans Yves de Chartres, Ep. 238.

(6) S. Avit de Vienne.

(7) Le roi Philippe à Innocent III.

(8) Épître de six évêques de France en 1140 à Innocent II.

temporelle du Pape. Pépin et Charlemagne sont sacrés à Saint-Denis par le pape S. Étienne. Charlemagne sera couronné empereur d'Occident, à Rome, par le pape S. Léon, le jour de Noël, où avait été déjà baptisé et sacré Clovis. C'est ce Charlemagne qui a écrit, en tête de ses capitulaires, la plus belle confession de la royauté de Jésus-Christ : « Jésus-Christ notre Seigneur, régnant éternellement, moi, Charles, dévoué défenseur et humble ouvrier de la sainte Église » : c'est à ce double titre qu'il entend être roi et pas autrement ; et personne chez nous, durant huit siècles, ne l'a entendu autrement que Charlemagne.

Le pape S. Nicolas I<sup>er</sup> dit le Grand, le pontife par qui l'anathème est lancé sur Photius, écrit de la sainte Église, au siècle de Charlemagne : « Celui-là seul l'a fondée qui a confié au bienheureux porte-clefs de l'éternelle vie les droits de l'empire terrestre en même temps que du céleste. » Hincmar, qui ne ménageait pas les papes et qui savait bien se mettre du côté des rois pour leur faire la guerre, écrit ceci : « Quelques *sages* disent que ce prince (Lothaire) est le roi et n'est soumis aux lois et aux jugements que de Dieu seul. Je réponds : cette parole n'est pas d'un chrétien catholique, mais d'un blasphémateur extrême et plein de l'esprit diabolique. L'autorité apostolique nous avertit que les rois aussi ont à obéir à leurs préposés dans le Seigneur (1). » A trois siècles de là, le roi de France, Louis VII, écrira au pape Alexandre III : « Que le glaive de Pierre soit tiré pour venger le martyr de Cantorbéry ; car son sang crie vengeance, non seulement pour lui, mais pour toute l'Église. » S. Bernard, lui, vient d'écrire au pape Eugène, en lui recommandant de ne pas se servir du glaive matériel, qui néanmoins ne laisse pas d'être sien, *tuum* : « L'un et l'autre glaive, le spirituel et le matériel, appartiennent donc à l'Église, mais celui-ci doit être manié pour l'Église, celui-là par l'Église. L'un est dans la main du prêtre, l'autre dans la main du soldat ; mais bien entendu sous la direction du prêtre et sous les ordres

(1) MIGNE, *Patr. lat.*, t. CXXV, col. 693, *De Divortio Lotharii et Tetbergæ*, quæst. 6.

de l'empereur, *sed sane ad nutum sacerdotis et jussum imperatoris* (1).

Voilà les idées françaises, voilà les mœurs françaises. Ce qu'on a dit d'une *Pragmaticque Sanction* de S. Louis reléguant le Pape hors des frontières de France, en matière politique, est un conte mis au jour deux siècles plus tard par Louis XI, auquel on attribue les *Cent nouvelles* imitées de Boccace. Les érudits de nos jours ont montré à l'envi « le caractère apocryphe de la Pragmaticque attribuée à S. Louis (2). » S. Louis était un chevalier français comme ses pères. « Quand le pape Innocent IV, disait le cardinal du Peron, au nom des prêtres et des chevaliers français, absolu au concile de Lyon les sujets de l'empereur Frédéric de la fidélité qu'ils lui devaient....., le roi S. Louis prit la protection de la cause du Pape contre l'Empereur. *Le roi*, dit Paul Émile, *étant venu à Lyon pour se rendre auprès d'Innocent, par zèle d'office et de religion, et aiant protesté que lui et les forces, et le conseil de son royaume, étoient prêts pour défendre la puissance de Sa Sainteté, ajouta force et dignité à la cause d'Innocent* (3). » S. Louis ne put mettre à exécution son bon propos ; mais il légua son esprit à son fils, qui fut, à l'occasion, plus heureux. Pierre, roi d'Aragon et allié secret des infidèles, fit sur nous Français le massacre des Vêpres siciliennes, le jour de Pâques. « *Le pape Martin IV*, dit Paul Émile, et après lui du Haillant, *acquitta et absolu les Aragonais du serment de fidélité qu'ils avoient fait audit Pierre*. Et Philippe le Hardy, fils de Philippe le Bel, prit les armes pour l'exécution de la censure du Pape et mourut en l'exécutant (4). »

27. Malgré ces faits, on n'argue pas moins d'une tradition opposée des légistes césariens et des faits qui motivent ou colorent leurs prétentions. A cette allégation frivole, nous opposerons deux témoignages. Deux hommes, dont personne, à coup sûr, ne récusera le témoignage, vont contrôler à l'instant ce droit public...

Deux  
témoignages

(1) *De Consideratione*, lib. IV, cap. 3.

(2) CANTU, *Hist. univ.*, t. XI, p. 269.

(3) *De rebus gestis Francorum*, col. 332.

(4) DUPERRON, col. 333.

« du passé, » cette statistique de « huit ou dix siècles, » ou de « dix siècles » simplement ; car des affirmations si hardies ne craignent pas d'être ainsi flottantes et négligées. L'un de ces hommes est le cardinal du Perron, parlant, le 2 janvier 1615, aux États-Généraux, en la Chambre du Tiers-État, au nom de l'ordre entier du clergé et de celui de la noblesse, dont il avait à ses côtés douze députés commis pour la représenter. L'autre est le premier président et sénateur Bonjean, l'auteur de la triste compilation : *Du Pouvoir temporel de la Papauté*, « qui prétend défendre la Papauté en faisant son oraison funèbre, » selon la pénétrante et loyale expression du marquis de la Rochejaquelein.

Le cardinal du Perron, et l'on peut dire la France par sa bouche, disait, il y a deux siècles et demi :

« Il ne s'agit pas icy de la question de droit... il s'agit de la question du fait... Or de cela il n'en faut point de meilleurs témoins que les écrivains anglois, qui ont mis la main à la plume pour défendre le serment du roy d'Angleterre contre le Pape ; car aïans fait tous leurs efforts de trouver quelques *docteurs*, et particulièrement *François*, qui eussent tenu leur opinion avant les derniers troubles, ils n'en ont jamais sçu produire *un seul*, ni *théologien*, ni *jurisconsulte*, qui dit, qu'en cas d'hérésie ou d'apostasie de la religion chrétienne, les sujets ne pussent être absous du serment de fidélité. Et pour le regard des étrangers comme Okam, Antonius de Rosellis, et Vulturnus, tout de même. Car, quant à Marcile de Padoue, ils ne l'ont osé alléguer, d'autant qu'il est tellement reconnu pour hérétique par le consentement de tous les catholiques... Ceux qui ont écrit après eux de la même manière en France, n'ont jamais pu trouver en toute la France, depuis que les écoles de théologie y ont été instituées jusques nos jours, *un seul docteur*, ni *théologien*, ni *jurisconsulte*, *un seul décret*, *un seul concile*, *un seul arrêt de parlement*, *un seul magistrat*, ni *ecclésiastique*, ni *politique*, qui ait dit qu'en cas d'hérésie ou d'infidélité, les sujets ne pussent être absous du serment de fidélité qu'ils doivent à leurs princes... Et comment fera-t-on passer pour loi fondamentale de l'État une proposition qui est née en France plus d'onze

cens ans après que l'État a été fondé (1) ?.. Toutes les autres parties de l'Église catholique, voire même toute l'Église gallicane, depuis que les écoles de théologie y ont été instituées jusques à la venue de Calvin, tiennent l'*affirmative*, à sçavoir, que, quand un prince vient à violer le serment qu'il a fait à Dieu et à ses sujets, de vivre et de mourir en la religion catholique... ce prince peut être déclaré déchu de ses droits comme coupable de félonie (2)... »

Le premier président Bonjean a ainsi relevé, en plein Sénat, l'ancien ministre de l'instruction publique : « Oui, il le faut reconnaître : ne faisons pas de la fausse histoire, faisons de l'histoire vraie et sincère : oui, il faut reconnaître que la suprématie des papes sur les peuples et les rois fut une doctrine acceptée par le moyen âge, partout en Europe, en France moins qu'ailleurs, mais enfin acceptée dans une certaine mesure (3). »

Mais Bonjean lui-même est tombé ici dans deux erreurs dont un examen des faits simplement sommaire, pourvu qu'il fût impartial, aurait dû le garantir. La France ne fut jamais « un pays d'obédience, » un fief du Saint-Siège : Innocent III et Boniface VIII l'ont dit assez haut quand des sophistes méchants prêtaient au Saint-Siège des prétentions coupables pour renverser ses droits les plus sacrés. Mais « l'histoire vraie et sincère » ne permet pas d'affirmer que « pendant le moyen âge, la suprématie des Papes sur les peuples et les rois » fût « acceptée en France moins qu'ailleurs, » et seulement « dans une certaine mesure. » La vérité est qu'elle fut acceptée en France comme dans toute l'Europe en sa plénitude. Qu'on donne une preuve, une seule du contraire. S'il fallait établir le parallèle là où il n'y a pas lieu et où les sentiments apparaissent unanimes, il faudrait plutôt dire, pour être dans le vrai, que la doctrine sur ce point a été acceptée en France plus qu'en tout autre lieu de l'Europe.

28. Nous savons avec quelle force, pendant la Ligue, s'affirma

Pithou et Servin.

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires, concernant les affaires du clergé*, col. 340, in-folio, Paris, 1740.

(2) *Ibid.*, ch. I, n° 317.

(3) Discours au Sénat le 3 mars 1865.

la vieille doctrine de la France. A cette occasion, et dans une pensée de réaction hétérodoxe, un érudit et un avocat, sans titre personnel, essayèrent de codifier et de préconiser ce qu'il leur plut d'appeler : *Les libertés de l'Église gallicane*. Dans le fond et dans la forme, c'est le code de la tyrannie.

Pierre Pithou le premier résuma les idées nouvelles dans une brochure de vingt-sept pages publiée en 1594, dédiée à Henri IV, au lendemain de son entrée à Paris et intitulée : *Des libertés de l'Église gallicane*. La brochure comprend quatre-vingt-trois articles « résumés, à leur tour, dogmatiquement dans les quatre articles de la Déclaration de 1682, » comme l'a remarqué Bonjean. Pithou n'était pas magistrat. Pithou, tout en se disant catholique, était l'ami public et le correspondant de Bèze, de Casaubon, de Scaliger et des plus chauds calvinistes. Pithou, enfin, allait donner son Code au territoire protestant de Sedan (1). La brochure de Pithou, que Daguesseau osera bien, sans rire, appeler « le palladium de la France, » ne fut regardée que comme un pamphlet du pamphlétaire célèbre de la *Satire Ménippée*. Elle resta ensevelie jusqu'en 1639, aux pires jours de Richelieu, où elle reparut pour être qualifiée, ensemble avec ses prétendues preuves, par le clergé français réuni à Paris, « livre infâme (2). »

Cependant, à la suite de ce faux magistrat, un magistrat titulaire avait cherché à faire prévaloir Calvin dans nos lois. C'était Michel Servin. Ennemi juré des Jésuites, il demanda en 1639, en plein parlement de Paris, qu'on leur fit signer « les quatre articles suivants : 1° Que le Concile est au-dessus du Pape ; 2° Que le Pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, et qu'il ne peut pas les en priver par excommunication ; 3° Qu'un prêtre qui sçait par la voye de la confession un attentat ou conjuration contre le roi ou l'État, doit le révéler au magistrat ; 4° Que les ecclésiastiques sont sujets du prince séculier et du magistrat politique. (3) » La

(1) *Biog. univ.* de Michaud et de Didot.

(2) *Collect. des procès-verbaux du clergé.*

(3) *Mém. chronologiques pour servir à l'hist. de l'Église*, à l'an 1610, p. 132 de l'édition de 1729.

demande fut écartée. Mais il est à noter que le premier projet parlementaire de ce qui sera un jour les quatre articles de 1682 est mêlé d'une demande de violation du secret de la confession, pour le service des rois. Quant à l'auteur du projet, ceci suffit à le faire connaître ; et l'on y joindra, si l'on veut, ce fait assez grave, arrivé cette année même : « Les plus grandes plaintes du nonce tombèrent sur Servin qu'il accusa d'être huguenot et *pensionnaire du roi d'Angleterre* (1).

Michel Servin, ainsi battu en 1610, revint à la charge en 1614, mais pour être mieux battu encore. Sous son influence et celle des siens, les députés au Tiers-État de la ville de Paris et du gouvernement de l'Île-de-France proposèrent d'insérer dans le cahier du Tiers et de faire déclarer loi fondamentale de l'État un article où l'on dit du roi de France : « Qu'il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent pour quelque cause ou prétexte que ce soit (2). Servin, qui appréhendoit avec raison que son article ne s'en allât en fumée, supplia le Parlement d'informer *des brigues* que plusieurs personnes faisoient pour rompre la résolution formée d'exiger le serment. Il appelait *brigues* les démarches du clergé. L'avocat général ajouta qu'il était averti de bonne part qu'on se donnoit la liberté de révoquer en doute *ces maximes de tout temps reçues en France et nées avec la couronne* (3). » On le voit, Michel Servin était dans la même conviction que l'ancien ministre de l'instruction publique dont nous avons rapporté les paroles. Il vint à bout cependant de faire rendre par le Parlement un arrêt en date du 2 janvier 1615, qui tranchait la question sous la forme comique de règlement de police. Ce jour-là même le cardinal du Perron, à la tête du clergé et de la noblesse, qu'il avait éclairée et convaincue, soutint les droits de

(1) *Ibid*, p. 134.

(2) *Collect. des procès-verbaux du clergé*, t. II, pièces justificatives, n° 8, éd. de 1768.

(3) *Mémoires de d'Avrigny*, an 1614, p. 218.

l'Église et de la France et nos maximes nationales, jusque-là vierges de la moindre brèche. Le cardinal ne s'était pas gêné naguère pour dire que les députés du Tiers-État qui avaient proposé l'article étaient mus « par les huguenots (1), » et que ceux qui niaient la puissance du Pape *directe au spirituel et indirecte au temporel... étoient schismatiques et hérétiques, même ceux du Parlement, qui avoit sucé le lait de Tours* (2). A cette heure, il disait : « Ce serment est comme le monstre d'Horace, qui a la tête d'une belle femme, c'est-à-dire le prétexte du service et de la sûreté des rois ; mais il a la queue d'un poisson, c'est-à-dire la queue d'un schisme et d'une division de religion. Et à la vérité il peut bien être dit avoir une queue de poisson, puisqu'il est venu par mer et à la nage d'Angleterre. Car c'est le serment d'Angleterre tout pur, excepté que celui d'Angleterre est encore plus doux et plus modeste (3). »

Ce serment et cette doctrine étaient de la façon de Jacques 1<sup>er</sup>, qui ayant laissé assassiner Marie Stuart, sa mère, par Élisabeth, sans proférer une plainte, élevait la voix pour faire de la théologie. « Maître Jacques ! » disait en souriant Henri IV, qui aimait mieux en croire Suarez, parlant au nom de la *foi*, que ce lâche et pédant hérétique et schismatique. Du Perron souffla sur ces *maximes de tout temps reçues en France et nées avec la couronne*, en montrant que jusque-là, durant onze siècles, pas un théologien ni un jurisconsulte catholique ne les avaient soutenues, tous les jurisconsultes et tous les théologiens français soutenant à l'envi le contraire. Il réduisit d'avance les *huit ou dix siècles* à zéro jusqu'en 1615, mais à un zéro pur zéro. Michel Servin resta un bavard, pur bavard, à la face du monde et de l'histoire.

29. C'est de Louis XIV seulement, après seize siècles d'orthodoxie, que nous vient le gallicanisme, et c'est en 1663, à propos de l'affaire des Corses, que cette doctrine de contrebande reçut sa première formule authentique. Des thèses avaient été présentées en

(1) *D'Avrigny*, an 1614, p. 207.

(2) *Ibid.*, p. 219.

(3) *Remontrance*, col. 374.

Sorbonne en faveur de l'infailibilité pontificale. A l'appui de cette doctrine, les souteneurs avaient naturellement produit les faits d'histoire qui l'établissent. On en profita méchamment pour faire entendre à Louis XIV, que si le Pape était infailible, il pourrait lui ôter la couronne de dessus la tête quand il lui plairait. Que le roi le crut ou ne le crut pas, l'avocat général Talon ne manqua pas de récriminer, selon sa coutume, et le Parlement proscrivit les thèses. L'arrêt de proscription devait être enregistré sur les papiers de la Sorbonne. L'arrêt fut remis au greffier quelques jours après, le docteur et le syndic furent appelés pour rendre compte de l'enregistrement. L'enregistrement n'avait pas eu lieu ; on l'imputa au recteur de l'Université et à la jeunesse, qui aime toujours à fronder le pouvoir. Sur quoi la cour assigna pour le 8 février, le doyen, le syndic et quelques docteurs. Au jour dit, ces messieurs firent observer que la Faculté n'avait pas enregistré l'édit, parce que, sans doute, le Parlement n'avait pas eu l'intention de porter un jugement doctrinal et de qualifier des propositions théologiques, ni aussi la présomption de croire qu'un concile fût absolument nécessaire pour l'extinction de toutes sortes d'hérésies, comme il avait paru en celle de Jansénius. Le premier président leur répondit que, quand la cour ordonnait quelque chose, tout sujet du roi devait s'y soumettre *sans l'examiner* ; que la position de la thèse sur les conciles étant générale, d'où l'on peut conclure qu'ils ne sont nécessaires en aucun cas, la cour n'a pas dû la tolérer, comme contraire à la pureté de la police extérieure de l'Église, qui fait une des principales parties de la police de l'État ; que la cour n'avait aucun égard à leurs distinctions scolastiques, qui bien souvent pourraient rendre soutenables en apparence les propositions les plus dangereuses ; qu'elle avait intéressé l'autorité du roi pour arrêter le cours de ces doctrines, qui ne servent qu'à jeter le trouble dans les esprits et à les scandaliser ; qu'ils eussent à enregistrer incessamment l'arrêt, la cour n'entendant pas qu'il soit parlé davantage de leurs difficultés sur ce sujet. A quoi la Faculté obéit sans répliquer, mais on ne laissa pas d'entrevoir dans le public que tout cela ne se faisait que pour humilier le Pape.

Le Parlement, peu satisfait de cette soumission et de ces mercu-  
riales, suspendit le syndic de la Faculté, Grandin. Le Parlement  
n'en avait pas le droit, mais cet acte de violence fit impression sur  
les esprits timides. Le 8 mai 1663, soixante-dix docteurs sur deux  
cent-cinquante, allèrent présenter à Louis XIV, comme expression  
de leurs sentiments personnels, les six propositions suivantes, es-  
quisse inconsciente et lointaine des quatre articles de 1682 :

1° Ce n'est pas la doctrine de la Faculté que le souverain pon-  
tife ait quelque autorité sur le temporel du roi très chrétien ; bien  
plus elle s'est toujours opposée à ceux qui veulent que cette auto-  
rité soit, au moins, indirecte ;

2° C'est la doctrine de la Faculté que le roi très chrétien ne  
reconnait et n'a, dans l'ordre temporel, absolument aucun maître  
que Dieu ; cette doctrine est sienne et antique ; elle ne doit jamais  
s'en écarter ;

3° C'est la doctrine de la Faculté que les sujets doivent foi et  
obéissance au roi très chrétien, de telle façon qu'ils ne puissent en  
être dispensés sous aucun prétexte ;

4° C'est la doctrine de la Faculté de ne point approuver et de  
n'avoir jamais approuvé aucune proposition contraire à l'autorité  
du roi très chrétien, aux vraies libertés de l'Église gallicane et  
aux canons reçus dans le royaume : par exemple, que le Pape  
puisse déposer les évêques, contrairement à ces mêmes canons ;

5° La doctrine de la Faculté n'est pas que le souverain pontife  
soit au-dessus du concile œcuménique ;

6° Ce n'est pas la doctrine ou la croyance de la Faculté que le  
souverain pontife soit infaillible, sans aucun consentement de  
l'Église.

Tels sont les six articles de 1663 ; ils sont purement négatifs et  
prétent à tant d'équivoques, ou plutôt de distinctions, qu'il est diffi-  
cile d'en rien tirer ; d'autant que la Faculté joue sur le mot élasti-  
que de doctrine, mot trop vague, pour rien engager. Cependant, la  
Faculté n'eût certainement pas adopté ces articles équivoques, dont  
l'indécision pourrait prêter matière à des batailles sans fin, si le  
Parlement et le ministère n'eussent porté atteinte à son indépen-

dance et commencé la persécution en suspendant le syndic, en dispersant les religieux et en réduisant les autres docteurs par des menaces de famine. Ces articles marquent pression d'un côté, faiblesse de l'autre, et si l'on n'en peut tirer grand'chose, il ne faut pas moins les déplorer. C'est un faux pas et une pierre d'attente.

30. Dix-huit ans après cette déclaration de la Sorbonne, l'ingérence despotique de Louis XIV avait tout mis sans dessus dessous dans nos églises. L'affaire de la régale passionnait l'opinion ; les susceptibilités ecclésiastiques s'agitaient autour des persécutions d'Alet et de Pamiers ; on causait d'un livre de Gerbais et d'une entreprise royale sur un monastère de Charonne. Sur ces entrefaites vint un ordre du roi qui convoquait à Paris une assemblée d'évêques. Racine a fait sur cette convocation sans formalité, une épigramme qui en dénonce la tenue irrégulière :

Un ordre, hier venu de Saint-Germain,  
Veut qu'on s'assemble ; on s'assemble demain.  
Notre archevêque et cinquante-deux autres  
    Successeurs des apôtres  
S'y trouveront. Or, de savoir quel cas  
S'y traitera, c'est encore un mystère.  
    C'est seulement chose très claire  
Que nous avons cinquante-deux prélats  
    Qui ne résidaient pas.

Assemblée  
de 1681.

En effet, ces prélats ne résidaient pas ordinairement dans leurs diocèses, bien que la loi de l'Église leur en fit un devoir. Une charge à la cour, le soin de leurs affaires, le soin peut-être plus grand de leurs plaisirs ou de leur ambition, leur suffisaient pour se dispenser de la loi canonique, justement sévère, sur la résidence. Or, ces prélats, non résidents et, la plupart, peu exemplaires, se réunissaient, en mars et en mai 1681, pour examiner les affaires pendantes entre Louis XIV et le Saint-Siège. De quel droit ? Amis et adversaires sont obligés de confesser qu'ils n'en avaient aucun, étant sujets du roi au temporel et *brebis à l'égard de Pierre*. Leur assemblée était donc discréditée d'avance étant dépouillée de tout caractère canonique et dépourvue de toute autorité décréitive. De plus, eu égard aux affaires récentes de la régale, elle ne pouvait

guère se justifier du reproche d'ingérence indiscrete et du tort d'indéceance.

L'idée de cette convocation avait été suggérée au roi par Le Tellier, archevêque de Reims ; la présidence devait appartenir à Harlay, archevêque de Paris. Le Tellier était une créature du roi ; il reprochait au Pape de ne pas lire de bons livres ; pour lui, confit dans les bonnes maximes du réganisme, il assurait le roi que, dans cette occasion, comme dans tout le reste de sa vie, aucune de ses créatures n'exécuterait ses commandements avec *plus de fidélité et de soumission* que l'archevêque de Reims. Quant à Harlay, « né, dit S. Simon, avec tous les talents du corps et de l'esprit, et, s'il n'avait eu que les derniers, le plus grand prélat de l'Église, devait s'être fait tout ce qu'il était ; mais de tels talents poussent toujours leur homme, et, quand *les mœurs n'y répondent pas*, ils ne font qu'aigrir l'ambition ; sa faveur et sa capacité le faisaient aspirer au ministère ; les affaires du clergé, d'une part, et du roi, de l'autre, avec Rome, lui avaient donné des espérances ; il comptait que les sceaux l'y porteraient et combleraient son autorité en attendant ; c'eut été un grand chancelier ; il ne pouvait être médiocre en rien, et cela même était redouté par le roi pour son cabinet, et encore plus par ses ministres. » Malheureusement ce prélat manquait de mœurs. A Rouen, il avait fait scandale ; à Paris, il ne respectait plus rien. On lui attribuait une d'Aubusson, une Brissac et d'autres ; il avait, pour amies attrituées, une Bretonvilliers de haute bourgeoisie et une Lesdiguières de haute noblesse ; il courait les rues la nuit en déguisement et enleva sa maitresse à un lieutenant des gardes du corps ; comme il était le cinquième du nom, on l'appelait gaiement Harlay-Quint.

Voici, de la main de Fleury, témoin peu suspect, le compte-rendu sommaire de la petite assemblée :

« M. de Paris nomma six commissaires pour examiner les affaires avec lui, savoir : les archevêques de Reims, d'Embrun et d'Albi, les évêques de la Rochelle, d'Autun et de Troyes.

« Le 1<sup>er</sup> mai, Mgr l'archevêque de Reims, chef de la commission, fit son rapport à l'Assemblée : 1<sup>o</sup> Sur la Régale, où il conclut que

les évêques de France ont eu raison de se soumettre aux déclarations de 1673 et 1675 pour le lien de la paix ;

2° Sur les livres de Gerbais et de David. Sur le premier, on lit un article des commissaires qui *l'approuve* et ordonne néanmoins que quelques expressions seraient corrigées. Sur le second, dont on s'était plaint à l'assemblée comme contraire aux droits des évêques, on lut une explication de l'auteur ;

3° Sur l'affaire de Charonne. Sans entrer au fond, l'archevêque de Reims blâme la conduite de la cour de Rome, et la forme de procéder sans entendre M. de Paris ;

4° Sur l'affaire de Pamiers. Il conclut de même, s'attachant à la forme et soutenant que l'ordre de la juridiction ecclésiastique, les libertés gallicanes sont violées par ces brefs ; que les évêques ne tiennent point leur juridiction immédiate du Pape, et que le Concordat n'est point une grâce. Conclusion générale : demander au roi un concile général national ou assemblée générale du clergé, et cependant publier le procès-verbal de celle-ci.

En conséquence, le 2 mai, l'assemblée résolut de *demandeur au roi un concile national* ou une Assemblée générale du clergé, composée de deux députés du premier ordre, et de *deux du second* de chaque province, qui n'auraient en cette Assemblée que voix consultative, et le reste, suivant l'avis des commissionnaires. (1) »

Ce compte-rendu en dit gros dans sa simplicité. La petite assemblée, qui justifie si bien le nom qu'on lui attribue, se donne, contre le Saint-Siège, tous les torts ; sur des questions, tranchées définitivement par l'autorité apostolique, elle trouve bon, pour complaire au roi, d'opiner et de décider à l'encontre. Nous serions à Byzance, sous l'autorité de quelque Copronyme, au milieu des eunuques et des femmes viles, qui jouent un si triste rôle, dans les affaires du Bas-Empire, nous n'aurions pas mieux.

Ainsi : 1° Sur la régale, dont l'extension a été cassée par le Pape, les évêques disent qu'il ont eu raison de l'accepter ;

2° Sur le livre de Gerbais, condamné par le Saint-Siège, les évêques l'approuvent, moyennant quelques petites corrections ;

(1) B. N. Mss. fr. 9517.

3° Sur l'affaire des religieuses de Charonne, dont l'archevêque libertin de Paris avait violé les règles et persécuté les personnes, excès de pouvoir réprouvés par le Pape, les évêques blâment la cour de Rome ;

4° Sur l'affaire de Pamiers, où l'archevêque de Toulouse et Louis XIV s'étaient donné tous les torts, où le Pape a maintenu l'autorité du droit canon, ces mêmes évêques en appellent aux libertés gallicanes et à un concile national qu'ils prient le roi de convoquer, non seulement sans titre, mais en violation formelle du droit.

L'assemblée n'eut que deux séances, une en mars, pour nommer ses commissaires, qu'elle ne nomma pas, l'archevêque l'ayant fait de son chef ; l'autre, en mai, pour entendre le rapport de Le Tellier et le signer à plat ventre.

Louis XIV fit faire de ces deux séances un beau livre, bien relié en veau, qui se répandit dans toute la chrétienté. Naturellement, il était défendu, et par les libertés de l'Église gallicane et par l'autorité du prince, d'y faire la moindre objection. Le droit était violé, avec autant d'audace que de bassesse ; il fallait se taire et courber la tête.

Convocation  
pour 1682.

31. L'archevêque de Reims, Le Tellier était l'un des évêques de France que blessait le plus la fermeté d'Innocent XI. Si l'on eut suivi ses conseils, on eut assemblé un conciliabule schismatique ; le roi ne voulut pas aller jusque là ; il se contenta d'une seconde assemblée, plus solennelle que la précédente. Voici, sur sa convocation les particularités que rapporte Fleury :

« Le chancelier Le Tellier et son fils, l'archevêque de Reims, de concert avec l'évêque de Meaux, formèrent le projet d'une assemblée du clergé. La régale en était le sujet principal. C'est l'archevêque de Reims, appuyé par son père, qui en parla au roi ; l'évêque de Meaux ne paraissait pas. Mais pour donner plus de poids à cette assemblée, le roi voulut qu'il en fût membre. Le chancelier Le Tellier et l'archevêque, poussés apparemment par Faure, crurent nécessaire de traiter la question de l'autorité du Pape. On ne la jugera jamais qu'en temps de division, disait cet archevêque. L'évêque de Meaux

répugnait à voir cette question traitée ; il la croyait hors de saison ; et il ramena à son sentiment l'évêque de Tournay, qui pensait d'abord comme l'archevêque de Reims. On augmentera, disait-il, la division qu'on veut éteindre : c'est beaucoup que le livre de *l'Exposition de la doctrine catholique* ait passé avec approbation. Les cardinaux Du Perron et de Richelieu avaient dit de même, mais sans approbation formelle : Laissons mûrir ; gardons notre possession, ajoutait Bossuet. Il disait encore à l'archevêque de Reims : Vous aurez la gloire d'avoir terminé l'affaire de la régale, mais cette gloire sera obscurcie par ces *propositions odieuses*.

« M. Colbert insistait pour qu'on traitât la question de l'autorité du Pape et pressait le roi. L'archevêque de Paris, le père de La Chaise même, agissaient de leur côté dans le même sens. *Le Pape nous a poussés*, disait-on, *il s'en repentira*. Le roi donna ordre de traiter la question

« L'évêque de Meaux proposa qu'avant de la décider, on examinât toute la tradition. Son dessein était de pouvoir prolonger autant qu'on voudrait, la discussion ; mais l'archevêque de Paris dit au roi que cela durerait trop longtemps : il eut donc ordre du prince de conclure et de décider promptement sur l'autorité du Pape.

« L'évêque de Tournay, Choiseul-Praslin, fut chargé de dresser les propositions ; mais il l'exécuta mal et scholastiquement. Ce fut Mgr l'évêque de Meaux qui les rédigea telles que nous les avons. On tint des assemblées chez Mgr l'archevêque de Paris, où elles furent examinées ; on voulait y faire mention des appellations au concile, mais l'évêque de Meaux résista. Elles ont été, disait-il, condamnées par les bulles de Pie II et Jules II ; Rome est engagée à condamner nos propositions(1). »

Bossuet en parle comme Fleury. « Dans notre voyage de Meaux à Paris, dit son secrétaire, l'abbé Ledieu, dans son journal du 17 janvier 1700, on parla de l'assemblée de 1682. Je demandai à Mgr de Meaux qui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Église ; il me dit que M. Colbert alors minis-

(1) FLEURY, *Nouveaux opuscules*, p. 210, etc.

tre et secrétaire d'État, *en était véritablement l'auteur*, et que lui seul y avait déterminé le roi. M. Colbert prétendait que la division qu'on avait avec Rome sur la *régale*, était la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des Papes ; que dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, et la crainte de paraître le premier à rompre l'union, empêcheraient une telle décision ; et qu'il attira le roi à son avis, par cette raison, contre M. Le Tellier, aussi ministre et secrétaire d'État, qui avait eu, ainsi que l'archevêque de Reims, son fils, les premiers cette pensée, et qui ensuite l'avaient abandonnée par la crainte des suites et des difficultés (1). »

Élections. 32. Le roi voulait une assemblée à sa discrétion. Pour y réussir, il donna des lettres de cachet indiquant que, nonobstant tout engagement, il fallait élire tel et tel, « pour causes importantes au bien de notre service ; si n'y faites faute, car tel est notre bon plaisir. » A cette lettre de convocation, Louis XIV avait joint la forme de procuration dont chaque assemblée devait nantir ses délégués. Cette lettre portait autorisation... « De se transporter en ladite ville de Paris, suivant les lettres du roi et celle desdits agents, et là, délibérer, en la manière contenue dans la résolution desdites assemblées (de mars et de mai 1681), des moyens de pacifier les différends qui sont, touchant la *régale*, entre Notre Saint-Père le Pape d'une part et le roi notre sire de l'autre ; consentir tous les actes qu'ils estimeront nécessaires avec les députés des autres provinces pour les terminer, et iceux signer aux clauses et conditions que l'assemblée avisera bon être ; comme aussi leur donner charge et commandement d'employer toutes les voies convenables pour réparer les contraventions qui ont été commises par la cour de Rome aux décrets du Concordat *de causis et de frivolis appellationibus*, dans les affaires de Charonne, de Pamiers et de Toulouse et autres qui seraient survenues ou pourraient survenir ; conserver la juridiction des ordinaires du royaume et les degrés d'icelle en la forme réglée par le Concordat ; faire qu'en cas d'appel à Rome le Pape députe des commissaires en France pour le juger ; procu-

(1) RÉAUME, *Hist. de Bossuet*, liv. VI, n° 12, p. 161.

rer par toutes sortes de voies dues et raisonnables, la conservation des maximes et libertés de l'Église gallicane, et généralement prendre à la pluralité des voix toutes les résolutions, et passer, pour les causes ci-dessus expliquées, tous les actes qui seront requis, encore qu'il eût chose qui demandât un mandement plus spécial que celui du contenu en ces présentes ; promettant avoir pour agréable tout ce qui aura été par eux accordé et signé, et de l'observer inviolablement de point en point, selon sa forme et teneur. »

Après avoir fourni le modèle des lettres de convocation et de procuration, le gouvernement de Louis XIV désigna encore nominativement et par lettres, les deux évêques que devait déléguer chaque province et les deux prêtres qu'elle devait leur adjoindre pour théologiens consultants. On pouvait craindre très justement que ces procédés exorbitants fissent dresser la tête au clergé, soit parce qu'on retirait, à ses représentants, la voix délibérative, soit surtout parce que le pouvoir civil, par ses envahissements, l'outrageait dans son honneur. Le Tellier, archevêque de Reims, convoqua le premier l'assemblée de sa province ; il y eut des réclamations très vives que le despotique prélat sut réprimer. Un procès-verbal de cet exploit fut aussitôt transmis au roi, qui approuvant fort cet étouffement des voix sacerdotales, envoya le procès-verbal de Reims à tous les intendants du royaume avec la lettre suivante :

« Le roi m'ordonne de vous envoyer la copie du procès-verbal de l'assemblée provinciale de Reims tenue à Senlis, que vous trouverez ci-joint, par laquelle vous connaîtrez les remontrances que les députés du second ordre ont faites sur ce qu'il est porté par le procès-verbal de l'assemblée du clergé, tenue à Paris le 19<sup>e</sup> du mois de mars dernier, que lesdits députés du second ordre n'auront que voix consultative dans l'assemblée générale qui se doit tenir au mois d'octobre prochain. Et comme pareille chose pourrait arriver dans la province de..., et que Sa Majesté a approuvé ce qui s'était passé à cet égard dans la dite assemblée tenue à Senlis, elle m'ordonne de vous écrire qu'elle veut que vous donniez part à M. l'archevêque de..., de ce qui s'est passé sur ce point, afin qu'il puisse

se servir dans son assemblée provinciale, du même expédient, en cas que de pareilles remontrances fussent faites par le second ordre. Je vous prie aussi de vous informer et de me faire savoir ce qui se sera passé dans l'assemblée de ladite province de..., tant à cet égard qu'à l'égard de la procuration qui doit être donnée aux députés. »

En suite de cette lettre, il fut notifié aux archevêques et évêques : 1° D'écarter ceux d'entre eux qui eussent empêché, par leur ancienneté ou leur supériorité, l'archevêque de Paris d'être président de l'assemblée ; 2° d'écarter, de même, les évêques qui ne se seraient pas prêtés aux idées de la cour ; 3° d'écarter également les membres des chapitres et les curés, comme échappant trop facilement à l'influence du pouvoir séculier ; 4° de préférer les abbés pourvus par le roi, les ecclésiastiques constitués en dignité dépendante de la couronne, et, en général, les personnes inféodées au gouvernement par leurs intérêts, leurs relations, leurs liens de famille ou pour quelque autre cause que ce fût.

Un homme qui s'immortalisa dans ces tristes affaires, dès que fut connu, en partie, le résultat de ces lâches élections, fit paraître la protestation suivante ;

« Jean Cerles, prêtre, vicaire général et official de l'église de Pamiers, le siège vacant, confirmé par autorité apostolique.

« Le soin que monseigneur l'archevêque de Toulouse a pris de faire condamner au feu, par un arrêt du Parlement, l'acte de protestation que nous fîmes contre son assemblée provinciale, a rendu d'un côté notre opposition si publique qu'il n'y a sans doute point d'évêque dans le royaume qui n'en ait eu connaissance ; et de l'autre, l'évènement qui a confirmé notre prédiction touchant la nomination de mes seigneurs les évêques de Montauban et de Lavaur pour le premier ordre, de l'official et du théologal de Paris pour le second, a justifié nos protestations contre le choix de ces députés, qui, comme il est de notoriété dans la province, *ayant été inspirés et même nommés* par la cour, deviennent par là *entièrement suspects* aux églises en une affaire où il s'agit de défendre leurs intérêts contre les prétentions de Sa Majesté.

« L'assemblée provinciale de Toulouse est véritablement nulle, puisque M. l'évêque de Rieux n'y a pas été appelé, quoiqu'il fût dans la province et que ni lui ni personne de sa part ne s'y est trouvé. Peut-être ce prélat éclairé eût empêché la députation qui y devait être proposée comme contraire à la liberté de l'Église et entièrement inutile, les affaires présentes ne pouvant être traitées dans une assemblée générale du clergé, puisque le jugement en *est pendant* au Saint-Siège, sur les appellations de feu messeigneurs les évêques d'Alet et de Pamiers ; outre que, ces affaires étant générales et publiques, elles ne pourraient être décidées, supposé que le Saint-Siège n'en fût pas saisi, que dans un concile national, dont il faudrait que le Pape approuvât la convocation, et où tout le monde aurait la liberté de se rendre. »

On élut partout les candidats de la cour : c'étaient naturellement les plus pauvres évêques de France. Pour consultants, il leur fut adjoint Chéron, Courcier, Faure, Gerbais, Maucroix, Cocquelin et plusieurs autres, tous ecclésiastiques suspects ou indignes, tous incapables de représenter les vraies traditions catholiques de la France. Il va sans dire qu'ils furent tous, par après, nommés à de gros bénéfices : c'était la récompense de leur trahison.

Par contre, on ne voyait, à cette assemblée du clergé, aucune des illustrations contemporaines de la cléricature, aucun des prêtres distingués par leur vertu, ni le saint abbé d'Aligre, fils et petit-fils de chanceliers de France, ni Beaumanoir de Lavardin, le saint évêque de Rennes. « A l'exception de Bossuet, dit M. Gérin dans ses récentes *Recherches historiques*, elle n'avait pas, dans son sein un seul des prédicateurs, des savants, des écrivains ecclésiastiques, des maîtres de la vie spirituelle qui ont immortalisé le grand siècle. Pourquoi n'y voyait-on pas Mascaron, Fléchier, Bourdaloue, Fénelon, Huet, Mabillon, Thomassin, Rancé, Tronson, Brisacier, Thiberge, La Salle, La Chétardie et tant d'autres, plus illustres encore devant Dieu que devant les hommes. C'étaient là cependant les vrais continuateurs des évêques et des prêtres qui avaient provoqué la renaissance chrétienne sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Les députés de 1682 n'appartenaient, au contraire, qu'à

cette partie du clergé qui arrêta le mouvement religieux dont le signal avait été donné quatre-vingts ans auparavant. Ces prélats gorgés de bénéfices, ces abbés commendataires qui usurpaient les titres et l'autorité des saints moines dont les cloîtres étaient encore pleins, paralysèrent les progrès de la réforme catholique et préparèrent les malheurs et les défaillances du dix-huitième siècle. Que l'on cesse donc de dire que l'assemblée de 1682 formait l'élite du clergé contemporain. Cela ne serait vrai que si elle eût compris parmi ses membres les hommes que nous venons de nommer ; mais s'ils avaient siégé dans ses rangs, jamais elle n'aurait souscrit les quatre articles (1). »

La  
déclaration.

33. L'assemblée, après différentes discussions, dont les procès-verbaux sont inconnus, passa la plume à Bossuet, qui dressa la déclaration suivante :

« Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'Église gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant de zèle nos ancêtres, et leurs fondements appuyés sur les saints canons et la tradition des pères. Il en est aussi qui, sous le prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de S. Pierre et des Pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, à l'obéissance qui leur est due par tous les chrétiens, et à la majesté si vénérable aux yeux de toutes les nations du siège apostolique où s'enseigne la foi et l'unité de l'Église. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance qui renferme la paix de l'Église comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer par cet artifice les âmes simples de la communion de l'Église et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvénients, que nous, archevêques et évêques, assemblés à Paris, *par ordre du roi*, avec les autres députés, qui représentons l'Église gallicane, avons jugé convenable, *après une mûre délibération*, d'établir et de déclarer :

« 1° Que S. Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur

(1) *Recherches sur l'assemblée*, p. 256, 1<sup>re</sup> édition ; à la seconde, p. 302, il y a de nouveaux détails.

les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles. Jésus-Christ nous apprenant lui-même *que son royaume n'est pas de ce monde*, et en un autre endroit, *qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*, et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre S. Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui-même qui ordonne celles qui sont sur la terre ; celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles ; qu'ils ne peuvent être déposés directement ou indirectement par l'autorité des chefs de l'Église ; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité, et que cette doctrine nécessaire pour la tranquillité publique et non moins nécessaire à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

« 2° Que la plénitude de puissance que le Saint-Siège apostolique et les successeurs de S. Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle que les décrets du saint concile œcuménique de Constance, dans les sessions IV et V, approuvés par le Saint-Siège apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des Pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurant dans toute leur force et vertu, et que l'Église gallicane n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés et qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général ; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par nos pères demeurer inébranlables ; qu'il est même de la grandeur

du Saint-Siège apostolique que les lois et coutumes, établies du consentement de ce Siègè respectable et des églises, subsistent invariablement.

« 4° Que, quoique le souverain pontife ait la principale part dans les questions de foi, et que ces décrets regardent toutes les Églises et chaque Église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréfornable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises gallicanes et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »

La déclaration est signée par huit archevêques, vingt-six évêques et trente prêtres. Ainsi trente-quatre évêques et trente prêtres, réunis par l'ordre du roi, ont eu la prétention de fixer les limites de la puissance de l'Église, et particulièrement du pouvoir souverain de son chef, comme si on eût ignoré jusqu'alors, et comme si le vicaire de Jésus-Christ eût ignoré lui-même ce qu'il peut et ce qu'il ne peut pas. Etrange prétention !

34. Aussitôt après avoir libellé et signé cette déclaration, les évêques la communiquèrent à leurs frères dans l'épiscopat et le roi la confirma par un édit. De la lettre aux évêques, nous détachons les passages suivants :

« Nous faisons profession de croire que, quoique Jésus-Christ ait établi les douze disciples qu'il choisit et qu'il nomma apôtres pour gouverner solidairement son Église, et qu'il les ait tous également revêtus de la même dignité et de la même puissance, selon les expressions de S. Cyprien, il a cependant donné la primauté à S. Pierre, comme l'Évangile nous l'apprend, et comme toute la tradition ecclésiastique l'enseigne. C'est pourquoi nous reconnaissons avec S. Bernard que le Pontife romain, successeur de S. Pierre possède, *non pas, à la vérité, seul*, et à l'exclusion de tout autre, *mais dans le plus haut degré, la puissance apostolique établie de Dieu* ; et pour conserver en même temps l'honneur du sacerdoce

auquel Jésus-Christ nous a élevés, nous soutenons, avec les saints Pères et les docteurs de l'Église, que les clefs ont d'abord été données à *un seul*, afin qu'elles fussent conservées à *l'unité*, et nous croyons que tous les fidèles sont assujettis aux décrets des souverains pontifes, soit qu'ils regardent la foi ou la réformation générale de la discipline et des mœurs, de telle sorte néanmoins que l'usage de cette souveraine puissance spirituelle doit être modéré et réglé par les canons révés dans tout l'univers; et que si, par la diversité de sentiments des Églises, *il s'élevait quelque difficulté considérable, il serait nécessaire alors, comme dit S. Léon, d'appeler de toutes les parties du monde un plus grand nombre d'évêques, et d'assembler un concile général, qui dissipât ou apaisât tous les sujets de dissensions, afin qu'il n'y eût plus rien de douteux dans la foi, ni rien d'altéré dans la charité.*

« Au reste la *république chrétienne* (1) n'étant pas seulement gouvernée par le sacerdoce, mais encore par l'empire que possèdent les rois et les puissances supérieures, il a fallu qu'après avoir obvié aux schismes qui pourraient diviser l'Église, nous prévisions aussi les mouvements des peuples qui pourraient troubler l'empire, surtout dans ce royaume, où, sous prétexte de la religion, il s'est commis tant d'attentats contre l'autorité royale. C'est pour cela que nous avons déterminé que la puissance des rois n'est point soumise, quant au temporel, à la puissance ecclésiastique, de peur que si la puissance spirituelle paraissait entreprendre quelque chose au préjudice de la puissance temporelle, la tranquillité publique n'en fût altérée.

« Enfin, nous conjurons votre charité et votre piété, comme les Pères du premier concile de Constantinople conjurèrent autrefois les évêques du concile romain, en leur envoyant les actes de ce concile, de *confirmer par vos suffrages* tout ce que nous avons déterminé pour assurer à jamais la paix de l'Église de France, et de donner vos soins afin que la doctrine que nous avons jugée d'un commun consentement devoir être publiée, soit reçue dans vos églises, et dans les universités et les écoles qui sont de votre juridiction, ou établies dans vos diocèses, et qu'il ne s'y enseigne jamais

*rien de contraire. Il arrivera par cette conduite, que de même que le concile de Constatinople est devenu universel et œcuménique par l'acquiescement des Pères du concile de Rome, notre assemblée deviendra aussi, par notre unanimité, un concile national de tout le royaume, et que les articles de doctrine que nous vous envoyons seront des canons de toute l'Église gallicane, respectables aux fidèles et dignes de l'immortalité. »*

Voici maintenant l'édit du roi sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant l'autorité du Saint-Siège.

« Bien que l'indépendance de notre couronne de toute autre puissance que de Dieu soit une vérité certaine et incontestable et établie sur les propres paroles de Jésus-Christ, nous n'avons pas laissé de recevoir, avec plaisir, la déclaration que les députés du clergé de France, assemblés PAR notre permission, en notre bonne ville de Paris, nous ont présentée, contenant leurs sentiments touchant la puissance ecclésiastique ; et nous avons d'autant plus volontiers écouté la supplication que lesdits députés nous ont faite de faire publier cette déclaration dans notre royaume, qu'étant faite par une assemblée composée de tant de personnes également recommandables par leurs vertus et par leur doctrine, et qui s'emploie avec tant de zèle à tout ce qui peut être avantageux à l'Église et à notre service, la sagesse et la modération avec laquelle ils ont expliqué les sentiments que l'on doit avoir sur ce sujet, peut beaucoup contribuer à confirmer nos sujets dans le respect qu'ils sont tenus, comme nous, de rendre à l'autorité que Dieu a donnée à l'Église et à ôter, en même temps, aux ministres de la religion prétendue réformée le prétexte qu'ils prennent des livres de quelques auteurs, pour rendre odieuse la puissance légitime du chef visible de l'Église. — A ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce moment, après avoir fait examiner ladite Déclaration en notre conseil : Nous, par notre présent édit perpétuel et irrévocable, avons dit, statué et ordonné :

« 1° Défendons à tous nos sujets et aux étrangers étant dans notre royaume, séculiers et réguliers, de quelques ordre, congrégation

et société qu'ils soient, d'enseigner dans leurs maisons, collèges et séminaires, ou d'écrire aucune chose contraire à la doctrine contenue en icelle.

« 2° Ordonnons que ceux qui seraient dorénavant choisis pour enseigner la théologie dans tous les collèges de chaque université, souscriront ladite déclaration aux greffes des facultés de théologie, avant de pouvoir faire cette fonction dans les collèges qui se soumettront à enseigner la doctrine qui y est expliquée.

« 3° Que dans tous les collèges où il y aura plusieurs professeurs, l'un d'eux sera chargé tous les ans d'enseigner la doctrine contenue dans ladite Déclaration, et dans les collèges où il n'y aura qu'un seul professeur, il sera obligé de l'enseigner l'une des trois années consécutives.

« 4° Enjoignons aux syndics des facultés de théologie de présenter tous les ans avant l'ouverture des leçons, aux archevêques ou évêques des villes où elles sont établies, et d'envoyer à nos procureurs-généraux les noms des professeurs qui seront chargés d'enseigner ladite doctrine, et auxdits professeurs de représenter auxdits prélats et à nosdits procureurs généraux *les écrits qu'ils dicteront* à leurs écoliers, lorsqu'ils leur ordonneront de le faire.

« 5° Voulons qu'aucun bachelier, ne puisse être dorénavant licencié tant en théologie qu'en droit canon, ni être reçu docteur *qu'après avoir soutenu ladite doctrine* dans l'une de ses thèses, dont il fera apparoir à ceux qui ont droit de conférer ces degrés dans les universités.

« 6° Exhortons, et néanmoins enjoignons à tous les archevêques et évêques de notre royaume, d'employer leur autorité pour faire enseigner, dans l'étendue de leurs diocèses, la doctrine contenue dans ladite déclaration faite par lesdits députés du clergé.

« 7° Ordonnons aux doyens et syndics des facultés de théologie de tenir la main à l'exécution des présentes, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nos cours de parlements, que ces présentes, nos lettres en forme d'édit, ensemble ladite Déclaration du clergé, ils fassent lire, pu-

blier et enregistrer aux greffes de nosdites cours et des bailliages, sénéchaussées et universités de leurs ressorts, chacun en son droit ; et aient à tenir la main à leur observation, sans souffrir qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement ; et à procéder contre les contrevenants *en la manière qu'ils le jugeront à propos*, suivant l'exigence des cas. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et *stable à toujours*, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. »

L'édit est signé : Louis ; contresigné : Colbert et Le Tellier, enregistré au Parlement avec la Déclaration le 23 mars 1682.

Quelques  
réflexions.

35. Ces documents appellent quelques réflexions. L'acte de déclaration et la lettre de l'assemblée des 34 au cent autres évêques de France sont deux énormités. Des évêques n'ont aucune qualité pour déterminer avec autorité les pouvoirs du souverain pontife ; quand ils s'attribuent des pouvoirs tels, sur convocation du pouvoir civil, ils frisent le schisme. L'idée qu'un concile puisse se tenir en pareilles conditions et devenir concile national par accession des absents, est une idée en l'air, sans précédents dans l'Église. L'édit royal, réglant un ordre de doctrines à recevoir et à enseigner, c'est le système russe, le popisme, que nous verrons bientôt codifié par Pierre, dit le Grand. Peut-on imaginer rien de plus étrange que le Parlement, tribunal laïque, apprenant le catéchisme à la Sorbonne, lui enseignant ce qu'elle doit croire et enregistrer ? Nous ajouterons, sur l'édit en particulier, ces trois observations : La première, c'est que l'édit n'est que la *mise en pratique* de la Déclaration, décidée par Louis XIV, à la demande des évêques. Si donc la déclaration est caduque, soit par rétractation des signataires, soit par manque de vérité, défaut de compétence ou révocation d'une autorité supérieure à celle des évêques, l'édit tombe avec la Déclaration.

La seconde, c'est que, dans son article 2, Louis XIV paraît supposer qu'on est libre de ne point se soumettre à son édit, et que, dans la conclusion, il laisse la répression à l'arbitraire du juge. Nous devons ajouter que le pouvoir, en France, a eu un si vif sentiment de l'irrégularité de cet acte que jamais, malgré la

violation chaque jour flagrante de l'édit, il n'a jamais poursuivi les contrevenants et les a privés tout au plus de ses bonnes grâces, qu'il permit, d'ailleurs, assez souvent de racheter par les vertus ou les services.

La troisième, c'est que, Louis XIV et les évêques, en érigeant la Déclaration en loi, tombent dans la plus violente contradiction. D'après eux, il faut, pour que les jugements du Pape soient irréfutables, que le consentement de l'Église intervienne. Et eux, qui ont mis cette condition à l'irréfutabilité des jugements pontificaux, déclarent leur propre jugement irréfutable, sans attendre même le consentement des évêques de France. La lettre des députés aux évêques avait eu à peine le temps de parvenir aux évêques voisins de la capitale, que déjà les députés demandaient au prince d'ériger la déclaration en loi d'État. Évidemment, ils se traitaient mieux qu'ils n'avaient traité le Pape et s'arrogèrent l'infailibilité qu'ils lui refusaient. Que cette précipitation montre bien le coup monté, l'échauffourée théologique ! Mais cela montre aussi que si nous devons au roi et aux évêques le plus profond respect, ce respect ne doit pas aller jusqu'à innocenter leurs faiblesses, bien moins encore à les suivre.

36. A n'envisager la déclaration que d'une manière purement matérielle, je doute qu'il soit possible de trouver, dans toute l'histoire ecclésiastique, une pièce plus répréhensible. Comme à toutes les œuvres passionnées, ce qui lui manque le plus visiblement, c'est la logique. Les pères de ce singulier concile débutent par un préambule qui décèle leur embarras ; car il fallait bien dire pourquoi ils étaient assemblés, et la chose n'était pas facile. Ils disent donc qu'ils sont assemblés pour réprimer, dans des sens opposés, des hommes également téméraires. La vérité crue, terrible pour leur mémoire, c'est qu'ils étaient assemblés par les ministres, pour complaire à Louis XIV et mortifier Innocent XI. Mais cela ne pouvait pas se dire et l'on gâze les choses. Ces bons prélats à grandes perruques ajoutent qu'ils défendent l'*antique tradition* de l'Église gallicane. Il n'y a point, théologiquement parlant, d'Église gallicane ; et pour autant qu'il y en a et qu'elle a des traditions,

Sur la  
déclaration

ils les trahissent. « La plupart des évêques qui étaient en place dans le royaume en 1651, 1653, 1656 et 1661, dit d'Avrigny, se sont exprimés d'une manière qui les a fait regarder comme autant de partisans de l'infailibilité. »

Tantôt ils avancent que la foi de Pierre *ne défaut jamais* ; tantôt que l'Église ancienne avait *clairement* et par la *promesse* de Jésus-Christ faite à Pierre, et par ce qui s'était déjà passé, que les jugements du souverain pontife, publiés pour servir de règle à la foi sur la consultation des évêques, soit que les évêques expliquent ou n'expliquent pas leur sentiment dans la solution, comme il leur plaît d'en user, sont *fondés* sur une autorité qui est *également divine* et *suprême* dans toute l'Église, de façon que tous les chrétiens *sont obligés* par leur devoir de leur rendre une soumission d'esprit même. Voilà donc une nuée de témoins qui déposent pour l'infailibilité du vicaire de Jésus-Christ et sa supériorité aux assemblées œcuméniques(1). Ce que les articles ajoutent au préambule avait été, de tout temps, misérable ; maintenant, par la définition de l'infailibilité pontificale, c'est hérétique. Le Pape, infailible *ex cathedra* est au-dessus du concile et n'a pas besoin, pour faire valoir ses décrets, de s'appuyer sur le témoignage des églises dispersées ; il gouverne l'Église en monarque pur et souverain unique ; il gouverne selon les canons anciens, mais, quand besoin est, il en fait d'autres ; par exemple, quand, après la révolution, il fallut reconstituer l'Église en France, Pie VII supprima tout l'ancien état et créa, par un acte de sa puissance souveraine, tout l'ordre ecclésiastique à établir dans les Gaules. Un seul article n'a pas été frappé par l'Église, c'est celui qui suppose la séparation de l'Église et de l'État : forteresse où s'embusquent, aujourd'hui, avec tous les impies et les persécuteurs, les défectionnaires qui se disent catholiques libéraux, et qui ne sont que les reptiles de l'orthodoxie.

37. La déclaration, comme acte doctrinal, est donc en contradiction, sur tous les points avec les doctrines catholiques. Il s'ensuit naturellement que c'est, à ce point de vue un acte nul et sans valeur.

(1) *Mémoires chronol.*, an. 1682.

Par là qu'il n'exprime point la vérité, ou que le peu qu'il en contient est mêlé de tant d'erreurs, il tombe de son propre vide, dans le néant. Il s'agit seulement de savoir si, dépourvu d'autorité sous le rapport des doctrines, il est, comme déclaration des députés du clergé, revêtu de quelque considération. C'est ce que nous allons examiner.

On présente la déclaration comme le *Credo* particulier de l'Église gallicane, *Credo* formulé par le plus grand écrivain français Bossuet, *Credo* adopté par une assemblée générale du clergé, *Credo* promulgué par notre grand roi Louis XIV.

Pour dissiper ce mirage, il suffit de faire observer : 1° qu'il n'y a point d'Église gallicane, 2° qu'il n'y a point eu, en 1682, de représentation de l'Église gallicane, 3° que le fond et la forme de la déclaration la rendent caduque et sans effet possible.

« Le mot de l'Église, employé au singulier, dit le savant évêque de Montauban, indique toujours, dans la langue théologique, un corps ou une unité morale, dont toutes les parties, dont tous les membres sont reliés entre eux par un chef qui les gouverne et qui préside à la direction de leurs intérêts spirituels. On ne trouvera nulle part que les auteurs *exacts*, quand du moins ils ont voulu parler *exactement*, aient jamais employé cette expression pour justifier une collection d'Églises ou de diocèses qui n'auraient pas un *chef canonique commun*, un primat, un patriarche reconnu par le Saint-Siège. Or la collection des églises ou diocèses de France n'a aucun chef spirituel, et elle n'en a jamais eu. Il y a plus, elle n'en a jamais voulu ni désiré, et aujourd'hui moins encore que dans le temps passé. Le mot de *patriarche* déjà prononcé pendant le règne de Louis XIII, sous l'inspiration de Richelieu, dit-on, le fut de nouveau par quelques hommes ardents avant l'ouverture de l'assemblée de 1682 ; mais Bossuet l'étouffa par son célèbre sermon sur *l'unité de l'Église*, et Louis XIV était *trop sage* pour en laisser entrer la pensée dans son esprit. En 1811, l'empereur fit insinuer cette idée au concile national qu'il avait assemblé de toutes les parties de son vaste empire ; mais elle ne fut pas même soumise à la discussion. Il est très certain, il est visible, dans le passé comme dans le présent,

non seulement que les églises de France n'ont jamais désiré ni voulu avoir un chef canonique qui en fit un corps, un tout soumis à sa direction et à sa surveillance, mais encore qu'elles y sont profondément opposées, au point de surveiller, même aujourd'hui, avec une défiance très peu voilée, tout accroissement de prérogatives et d'influences qui tendrait à en faire sortir quelque une hors de ses limites canoniques (1). »

Cela est si vrai que, si l'Église gallicane formait un corps spirituel, canoniquement constitué :

1° Les diocèses des provinces, successivement conquises par nos rois, n'auraient pu devenir parties intégrantes de ce corps que par un acte supérieur d'autorité toute spirituelle ; cet acte n'existe pas ; et cependant on entend constamment, par cette expression, toutes les églises de France ;

2° L'Église gallicane pourrait s'assembler d'une manière canonique. Or, cela est impossible, de l'aveu de tout le monde, puisqu'il n'y a personne qui ait l'autorité nécessaire pour convoquer la réunion et la présider. Aussi ne s'est-elle jamais assemblée en cette qualité, *motu proprio*. Toutes les fois qu'elle a été réunie, ç'a été *mandato regio*, sous la présidence honorifique de l'évêque du lieu. Et, par ce motif, il n'y a jamais eu, il ne peut y avoir, à la rigueur théologique, de *décisions doctrinales*, voir de déclaration, qu'on puisse appeler, avec exactitude : Déclaration de l'Église gallicane ;

3° L'Église gallicane, dans l'hypothèse de sa constitution régulière, aurait non seulement une tête, un chef spirituel, mais des membres soumis au gouvernement de ce chef, membres auxquels elle pourrait dans une mesure quelconque, imposer ses décisions et intimer ses ordres. Or, cela n'existe pas, et par conséquent, l'Église gallicane n'existe pas elle-même ; car une Église ne peut pas subsister sans avoir la possibilité et le droit d'exercer quelque autorité relative à son caractère, à sa raison d'être, à son objet et à sa fin.

L'assemblée de 1682 porte tous les vices qui accusent le néant de l'Église gallicane. D'abord, il n'y a pas de convocation par le Pape, par conséquent il n'y a pas de concile : les députés eux-mêmes,

(1) DONEY. *Nouv. obs. sur les doct. gall.*, p. 65.

quoique toujours portés à grossir leur mandat, n'ont pas la prétention de se réunir conciliairement. Le seul appel émane de Louis XIV, mais sans qu'il le fasse comme évêque du dehors, à la demande du Saint-Siège. La convocation est l'acte du roi comme roi ; ceux qui y répondent n'y viennent pas comme ecclésiastiques, mais comme conseillers du roi.

Ensuite, les membres de l'assemblée sont *élus* par le clergé, sur un règlement de scrutin dressé par le roi. On ne sait pas trop comment se firent ces élections, mais on ne sait que trop que ce mode de délégation, est contraire à la constitution de l'Église. Dans l'Église, l'autorité ne vient pas d'en bas, mais d'en haut ; ce ne sont pas les élections qui la donnent, c'est Dieu qui la confère. Les ecclésiastiques assemblés étaient donc, à la lettre, des députés, des mandataires. Par conséquent, ils ne représentaient pas canoniquement l'Église gallicane, qui se compose nécessairement de tous les évêques ; les évêques qui prenaient part à la réunion, ne représentaient même pas leur église propre, puisqu'ils étaient assemblés, non pas au nom de Jésus-Christ et comme évêques, mais au nom du roi et comme délégués. Quant aux autres ecclésiastiques, ils n'étaient, comme députés, pas grand'chose, et, comme prêtres, rien, je veux dire sans voix au chapitre.

En troisième lieu, les députés tranchent en matière d'opinions. En effet, les points sur lesquels ils décident, étaient jusque-là dans l'Église à l'état de controverse. On pouvait parler pour et contre, avec des arguments plus ou moins forts, des témoignages plus ou moins péremptoirs. L'une ou l'autre des opinions était plus conforme au sentiment de l'Église et à la tradition, mais la tradition ne suffisait pas pour décider et l'Église s'abstenait. En vertu de quel droit, par quel titre, les députés prononcent-ils et demandent-ils que leur jugement soit érigé en loi. Evidemment, sans titre et sans droit. Ce qui était opinion, en 1681, l'était en 1683, et la déclaration, malgré ses quatre points, n'y pouvait rien changer.

En quatrième lieu, les députés du clergé n'avaient pas mission et caractère pour déterminer et fixer les limites dans lesquelles est restreinte la puissance pontificale, ou dans lesquelles elle doit être

exercée, même en France, pour imposer le devoir moral de l'obéissance. D'abord les députés n'avaient été envoyés que pour l'affaire de la régale, et quand ils s'ingéniaient à forger des déclarations, ils étaient sans mandat, même de leurs commettants et posaient un acte d'usurpation. Mais il y a une raison plus décisive : c'est que la puissance du Saint-Siège, divinement établie pour le bien de toute l'Église, est par là même, la *propriété inviolable*, le *bien commun* de l'Église tout entière. D'où il suit, par une conséquence nécessaire, qu'elle est sous la protection, sous la sauvegarde de toutes les églises et que toute assignation, toute détermination de limites quelconques qui y serait faite par une seule d'entre elles, serait une entreprise contre le droit de l'Église universelle. La puissance pontificale n'a point été instituée par Jésus-Christ précisément et uniquement pour *commander* ; elle l'a été, surtout et avant tout, pour conserver dans l'Église l'ordre, l'union et l'unité. La limiter dans un lieu, c'est la diminuer partout, et l'affaiblir d'autant. C'est donc le devoir et le droit de toutes les Églises de repousser tout acte de limitation qui serait fait sans leur participation par une église ou par des églises particulières. Ainsi, l'Église gallicane n'avait pas le droit plus que toute autre Église nationale, de déterminer l'étendue dans laquelle peut s'exercer la puissance suprême du Saint-Siège ; et l'assemblée de 1682 n'avait pas elle-même celui de parler en cette occasion au nom de l'Église gallicane.

Même quand les députés auraient eu mission pour décider, ils ne l'auraient pas fait en termes qui puissent rassurer la conscience du clergé lorsqu'il s'agirait de résister à une décision pontificale. On parle bien de *canons que tout le monde révère*, mais on ne dit pas quels sont ces canons. De sorte qu'aussitôt qu'on verra le Saint-Siège produire un acte de sa puissance suprême d'enseignement et de gouvernement dans l'Église universelle, la première pensée qui devra se présenter à l'esprit, ce sera de recourir au recueil des canons ; d'examiner si l'acte pontifical y est contraire en tout ou en partie ; et de voir, de juger ensuite si les canons, auxquels on le trouverait contraire, sont ou ne sont pas du nombre de ceux que tout le monde doit révéler. Qui aura droit, dans l'Église gallicane,

de prendre l'initiative et de dire : « Voilà un canon révééré de tout le monde, qui est néanmoins violé par le Pape ; on n'est pas obligé de lui obéir ? » — Est-ce que tout cela a le sens commun ?

Enfin, les députés, si affirmatifs dans leurs propositions, si précis dans l'énoncé de leurs idées, bien qu'ils aient laissé large place aux équivoques, les députés se contentent d'émettre une Déclaration. Ce ne sont pas des canons, ce ne sont pas des décisions qu'ils élaborent, c'est une émission de leurs sentiments personnels : Rien de moins, rien de plus. Les députés disent : « Nous pensons, il nous semble. » C'est tout.

En résumé la Déclaration est caduque, parce que c'est une simple déclaration, faite par des députés sans mission légitime, en des formes inadmissibles et sur des objets qui ne sont pas de leur compétence. « Vu les choses et les circonstances, a dit Innocent XI, il n'était même pas nécessaire de prononcer la nullité de la Déclaration. »

38. Quand la Déclaration parut, elle produisit, dans le monde, les effets qu'elle devait produire. En somme, c'était un attentat, perpétré par des évêques contre le Saint-Siège Apostolique, un acte qui inclinait simultanément au schisme et à l'hérésie. Aussitôt que la déclaration fut connue, elle souleva le monde catholique. Les protestants l'avaient comprise aussi bien que les orthodoxes : « ils regardèrent, dit Voltaire, les quatre propositions comme le faible effort d'une église, née libre, qui ne rompaît que quatre chaînons de ses fers. » (1) Ce n'était pas assez pour le déiste de Ferney ; mais les protestants durent éprouver quelque satisfaction. Dans les quatre articles, ils virent, ce qui s'y trouve, en effet, un schisme évident. En Angleterre, la traduction de l'arrêt du parlement, rendu sur la déclaration, et celle du plaidoyer de l'avocat-général Talon, qui l'avait précédé, firent croire que la France était sur le point de se séparer du Saint-Siège. Cette opinion prit assez de consistance pour que Louis XIV se crut obligé de la faire contredire officiellement par son ambassadeur, qui fit supprimer cette traduction. Voltaire explique avec plus d'exactitude l'esprit qui animait en France

Effets  
produits

(1) *Siècle de Louis XIV*, Ch. XXXV.

tous les auteurs et partisans de la fameuse déclaration. « On crut, dit-il, que le temps était venu d'établir en France une église catholique, apostolique, qui *ne serait point romaine*. » C'était, en effet, ce que voulaient certaines gens. « Il me parait, ajoute le cardinal Litta, que les auteurs de la déclaration ont semé dans le cœur des princes un germe funeste de défiance contre les papes, qui ne pouvait qu'être fatal à l'Église. L'exemple de Louis XIV et de ces prélats a donné à toutes les cours, un motif très spécieux pour se mettre en garde contre les prétendues entreprises de Rome. De plus, il a accredité auprès des hérétiques, toutes les calomnies et les injures vomies contre le chef de l'Église, puisqu'il les a affermis dans les préjugés qu'ils avaient, en voyant que les catholiques mêmes et les évêques faisaient semblant de craindre les entreprises des papes sur le temporel des princes. Et enfin cette doctrine répandue parmi les fidèles a diminué infiniment l'obéissance, la vénération, la confiance pour le chef de l'Église, que les évêques auraient dû affermir de plus en plus. (1) »

Réprobation.

39. Si les ennemis de l'Église, firent à la Déclaration, cet accueil déshonorant, on devine les sentiments qu'éprouvèrent les fidèles enfants de la Sainte-Église Romaine. Dans l'Église les choses se font avec nombre, poids et mesures.

Les questions litigieuses en particulier, s'instruisent avec une singulière prudence. Les universités, canoniquement constituées, se prononcent avec la gravité de la science ; les églises particulières donnent leurs suffrages ; enfin le Saint-Siège, qui possède éminemment le don de temporiser, écoute toutes les voix et décide en dernier ressort. Quoique les affaires se terminent par des voies de grâces, il n'est pas possible de mettre mieux à profit les ressources de la nature.

Un premier anathème contre la Déclaration, c'est qu'elle a contre ses propositions, l'autorité des plus grands docteurs. Je ne parle pas ici des Pères et des conciles dont les principes et les décisions n'abondent pas dans son sens ; je ne parle même pas des saints Thomas, des Suarez, des Bellarmin, des De Lugo où l'on ne trouve

(1) *Lettres sur les quatre articles*, Lettre III, p. 5.

rien qui favorise le gallicanisme ; je parle des auteurs éminents qui ont écrit après la Déclaration. A peine a-t-elle paru qu'on voit s'élever contre elle un concert de réprobation : Roccaberti, d'Aguirre, Gonzalez, Sfondrate, Schelestrate, Soardi, Charlas, Orsi, Bianchi, Gerdil, Zaccaria, Cavalcanti, Sandini, Marchetti, Mazzarelli, Litta, directement ou indirectement, l'écrasent sous leurs réfutations. Au contraire, dès qu'il paraît un prêtre de mauvais renom ou un persécuteur, il empaume immédiatement la Déclaration : il suffit de rappeler Van Espen, Scipion Ricci, Nultz, Pombal, d'Aranda et autres. Ces préférences des ennemis de l'Église et ces répugnances de ses amis parlent d'elles-mêmes : la haine et l'amour sont infaillibles..... avant même que n'intervienne le consentement de l'Église gallicane.

Un autre anathème se tire du refus des universités d'enseigner la Déclaration. Même en France, même sous les rois absolus, on n'a pu obtenir son acceptation pure et simple ; un de nos derniers théologiens, Tournély, confesse ingénument que les doctrines contraires sont plus probables, mais qu'il faut enseigner les autres par ordre. L'université de Douai, obligée d'enseigner la Déclaration, écrit à Louis XIV que ses sujets des Flandres éprouvent *une grande aversion* pour cette *détestable doctrine*. Les docteurs « ne craignent pas d'affirmer que cette doctrine est absolument inouïe dans ces contrées. On y a toujours regardé, comme des erreurs, ces opinions hardies qui renversent la primauté absolue et l'infaillibilité du souverain pontife, ils ont toujours eu, pour la doctrine opposée, une vénération si profonde, qu'ils auraient cru se placer *au rang des schismatiques*, s'ils avaient formé le moindre doute sur la suprême autorité dont jouit, dans l'Église, le vicaire de Jésus-Christ. Nous avons apporté la plus grande application pour résoudre toutes les difficultés que peuvent avoir entassées une multitude d'hommes de toutes conditions ; nous avons étudié à fond les plus savants auteurs de l'Europe qui ont transmis à la postérité, dans de volumineux ouvrages, les trésors de leurs connaissances ; nous nous sommes livrés à cette étude pour tranquilliser nos consciences et celles des autres ; mais nous n'avons rien trouvé qui fût favorable à la Décla-

ration. — De plus, nous n'avons négligé ni soins ni recherches scientifiques pour nous assurer s'il y avait moyen de soutenir ladite Déclaration. Nous avons, pour cela, consulté les hommes les plus habiles, parmi les théologiens réguliers et séculiers ; et *nous n'avons pas encore pu trouver une seule raison solide*, qui pût permettre, à la conscience, de regarder comme légitimes et licites, les propositions du clergé de France. »

A Paris, le Parlement ordonna à la Sorbonne d'accepter les quatre articles et de les inscrire sur ses registres. La Sorbonne s'y refusa ; mais le Parlement, qui voulait être obéi, fit apporter les registres au palais et fit l'inscription d'office. Cette inscription forcée montre la résolution du Parlement, elle montre aussi l'énergique refus de la Sorbonne. — De leur côté, les prêtres de Saint-Sulpice s'écriaient : « Qu'on ne pouvait pas consentir à l'enregistrement de l'arrêt, sans un véritable péché mortel. »

Un troisième anathème se tire du défaut d'assentiment d'aucune Église étrangère. Au contraire, en 1688, un concile national de Hongrie, en porte cette censure : « Les propositions du clergé de France, qui, pour des oreilles chrétiennes sont absurdes et tout à fait détestables, ayant été disséminées, en Hongrie, par des ministres de Satan, dans le but de donner un aliment et un appui à la perfidie de l'erreur et, de faire pénétrer, dans les âmes imprudentes, le poison du schisme, nous n'avons pas cru devoir, nous mettre en peine de réfuter pour le moment, comme l'ont entrepris d'illustres théologiens, ces propositions, qui sont *assez flétries et réfutées par la perpétuelle tradition des saints Pères, par les décrets des conciles œcuméniques, et les témoignages formels de la parole de Dieu même*, malgré les efforts que font les auteurs de ces propositions pour interpréter à leur sens certains passages des livres saints qu'ils torturent pour en faire sortir leurs opinions. Nous avons suivi les traces de nos prédécesseurs, qui, en pareille circonstance, ont été unanimes dans la proposition de proscrire les doctrines funestes et dangereuses en matière de foi.

« C'est pourquoi, le saint nom de Dieu invoqué, et après avoir préalablement examiné la question dans la meilleure forme que la

difficulté des temps et des lieux pouvait permettre ; après avoir mûrement délibéré avec nos vénérables frères, les évêques, les abbés, les prévôts, les chapitres, et grand nombre de professeurs en théologie et d'hommes habiles dans la science des saints canons :

« Nous flétrissons et proscrivons les quatre propositions susdites ; nous les interdissons à tous les fidèles chrétiens de ce royaume ; nous défendons de les lire, de les retenir, et plus strictement encore d'oser les enseigner, jusqu'à ce qu'intervienne, à l'égard de ces mêmes propositions, l'oracle infallible du Siège apostolique, auquel seul appartient, par le privilège immuable qu'il a reçu de Dieu, le droit de prononcer en dernier ressort sur les questions de foi. »

40. Enfin le Saint-Siège a élevé, contre les quatre articles, les plus nombreuses et les plus solennelles protestations. C'est le grand anathème. Nous avons parlé déjà du bref du 11 avril 1682, où Innocent XI *improove, casse, annule*, non seulement ce qui s'est fait relativement à la régale, mais ce qui a suivi cette disposition et *tout ce qui pourrait être attenté désormais*. Le Pape pouvait aisément avoir été instruit, par le nonce, de la teneur des quatre articles, préparés à l'avance pour être publiés dans le mois suivant. En conséquence, le souverain pontife déclare ces *actes nuls, de nul effet* et d'une nullité manifeste.

Cassation.

En 1690, Alexandre VIII écrivait, à Louis XIV, qu'arrivé au terme de sa carrière, il avait à remplir *l'impérieux devoir* de déclarer *la nullité et l'invalidité absolue* de tout ce qui avait été prononcé dans son royaume. En conséquence, par la bulle *Inter multiplices*, le Pontife mourant s'élevait contre les attentats du gallicanisme, et, après avoir rappelé l'annulation portée par Innocent XI, il disait : « A notre tour et de notre propre mouvement, nous déclarons, par les présentes, que tout ce qui a été fait dans cette fameuse assemblée du clergé de France, d'après l'impulsion, et par suite d'une volonté séculière, tant dans l'affaire de l'extension de *la Régale* que dans celle de *la Déclaration* sur la puissance et la juridiction ecclésiastique, au préjudice de l'État et ordre cléricale, comme au détriment du Saint-Siège ; que tout ce qui s'en est

suivi, ainsi que tout ce qui pourrait être attenté par la suite ; nous déclarons que ces choses ont été, sont et seront à perpétuité *nulles de plein droit, invalides, sans effet, injustes, condamnées, réprochées, illusoires, entièrement destituées de force et de valeur*. Voulons aussi et ordonnons que tous les regardent maintenant et toujours comme *nulles et sans effet* ; que personne ne soit tenu de les observer, ni qu'en vertu de ces actes, il ait été ou soit acquis, et encore moins qu'en aucun temps il puisse être acquis ou appartenir à qui que ce soit, un droit ou une action quelconque, un titre coloré, ou une chose de prescription, alors même que cette prescription prétendue pourrait alléguer la plus longue possession. Nous statuons même et nous ordonnons qu'on doit tenir à jamais ces actes comme non existants et comme nonavenus, comme s'ils n'eussent jamais été mis au jour.

« Et néanmoins, par surabondance de précaution, de notre propre mouvement, après une sérieuse délibération, et de la plénitude de la puissance pontificale, *nous condamnons de nouveau, nous réprochons et dépouillons de leur force et de leur effet, les articles susdits et les autres choses préjudiciables*. Nous protestons contre tout cela et *en proclamons la nullité*, interdisant toute exception quelconque contre cette bulle, *surtout le prétexte de subreption ou d'obreption ; de nullité ou d'invalidité* ; décrétant, au contraire, que les présentes sont et seront à jamais valides, qu'elles ont et conservent pleinement et entièrement leur effet ; qu'elles doivent être partout jugées et définies de la même manière par les juges ordinaires et délégués, quels qu'ils soient. Nous ôtons à chacun d'eux toute faculté et autorité de juger et d'interpréter autrement : déclarant que ce qui pourra être attenté contre notre présente décision, avec ou sans connaissance par quelque personne, ou en vertu de quelque autorité que ce soit, est sans effet et illusoire ; qu'aucuns décrets des conciles, soit qu'ils aient été allégués déjà, soit qu'on les allègue dans la suite, quelle que puisse être la personne qui le fasse, n'auront aucune valeur contre la teneur des présentes, non plus que les autres prétentions, coutumes, droits, constitutions, privilèges, lettres, indults des empereurs, princes, personnages

habiles, sous quelque dénomination qu'on les présente, car nous prétendons ôter à tous et à chacun de ces titres, et nous leur ôtons publiquement tout effet par la présente bulle. Nous voulons, de plus, qu'aux copies des présentes, mêmes imprimées, souscrites de la main d'un notaire public, et munies du sceau de quelque personnage constitué en dignité ecclésiastique, il soit ajouté la même foi qu'à l'original même, s'il était exhibé et présenté. »

Certes il est difficile d'imaginer condamnation plus formelle, plus grave et qui prête moins aux échappatoires de l'amour-propre et aux faux-fuyants du parti pris.

On doit considérer comme une troisième condamnation du Saint-Siège et le refus de bulles d'institution aux évêques nommés qui avaient pris part aux quatre articles, et la rétractation exigée pour leur préconisation par Innocent XI, et la réclamation immédiate de ce pontife contre tout ce qui pouvait déroger à l'arrangement conclu entre la France et le Saint-Siège.

En 1706, Clément XI se plaignait, sur le ton d'un homme justement indigné, de ce que, suivant le quatrième article, on avait assujéti à un nouveau jugement, sa bulle *Vineam Domini Sabaoth*. En 1713, l'abbé de Saint-Aignan et le neveu de l'évêque de Chartres recevaient, de la part du roi et sur les instances du chancelier Pontchartrain, ordre de soutenir une thèse publique sur les quatre articles. Nouvelles réclamations du Pape qui se plaint de ce manque de bonne foi et s'élève fortement contre le gallicanisme.

La Déclaration est encore condamnée formellement : 1° par Benoît XIV, dans un bref du 30 juillet 1748, à l'inquisiteur d'Espagne ; 2° par Clément XIII, dans son allocution du 3 septembre 1762 ; 3° par Clément XIV, dans sa protestation remise au roi de France, contre les ordonnances qui étendaient à la Corse des édits relatifs à la Déclaration ; 4° par Pie VI dans la bulle *Auctorem fidei* ; 5° par Pie VII, dans la protestation du cardinal Caprara, contre l'obligation imposée aux directeurs de séminaires de souscrire et d'enseigner la Déclaration ; 6° par Grégoire XVI dans un rescrit de la sacrée Pénitencerie du 12 septembre 1831 ; 7° enfin, par Pie

IX dans une allocution du 7 septembre 1847 et dans un bref du 22 août 1851.

Pour donner une juste idée de ces condamnations, nous citons les paroles contre les actes du synode schismatique de Pistoie : « C'est pourquoi, dit Pie VI, notre vénérable prédécesseur Innocent XI par sa lettre du 11 avril 1682, et plus formellement encore Alexandre VIII, par sa constitution *Inter multiplices* du 4 août 1690, ayant, suivant le devoir de leur charge apostolique improuvé, cassé et annulé les actes de l'assemblée du clergé de France, la sollicitude pastorale exige de nous, d'une manière beaucoup plus impérieuse encore que nous réprouvions et condamnions, ainsi que, par notre présente constitution, nous réprouvons, condamnons et voulons que l'on tienne pour réprouvée l'approbation, coupable à tant de titres, que vient de faire de ces mêmes actes, le synode de Pistoie. Nous condamnons et réprouvons cette adoption comme téméraire, scandaleuse et spécialement injurieuse à ce Siège apostolique, après les décrets de nos prédécesseurs. »

On sait que l'*Institution au droit ecclésiastique* et le *Discours*, de Fleury, sur les libertés de l'Église gallicane ; que le traité de Pierre de Marca, *De concordantia Sacerdotii et Imperii seu de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ* et de la première édition et de l'édition d'Étienne Baluze ; que le *Jus ecclesiasticum universum* de Van Espen, ont été condamnés par le Saint-Siège et mis à l'Index ! Et ne sait-on pas aussi que de nos jours, l'Église a condamné la théologie de Bailly, le *Manuel du droit canonique* de Lequeux et plusieurs autres traités théologiques ? Or, pourquoi ces ouvrages ont-ils été condamnés ? Est-ce comme renfermant des propositions hérétiques ou formellement schismatiques ? Non ; mais bien parce qu'ils contiennent, d'une manière plus ou moins expresse, les opinions de la Déclaration de 1682 ; parce qu'on y défend comme orthodoxes les maximes et les libertés de l'Église gallicane.

Il n'y a pas un point que l'Église ait plus clairement réprouvé que le gallicanisme.

41. Quand la Déclaration, rédigée par Bossuet et signée par les députés du clergé, eut été publiée par Louis XIV, Innocent XI

et Alexandre VIII ne se contentèrent pas de l'improver, mais, pendant plus de dix ans, les papes refusèrent les bulles d'institution à tous ceux qui, étant nommés à des évêchés, s'étaient trouvés dans l'assemblée et avaient signé la Déclaration. Enfin, sous Innocent XII, en 1693, ce différend fut accommodé, moyennant deux lettres écrites au Pape : l'une dans le mois d'août, par les évêques nommés ; l'autre, au mois suivant, par Louis XIV. Fleury nous apprend que la lettre des évêques avait été soumise à Bossuet qui en avait approuvé la rédaction et l'abbé Émery ajoute que Bossuet lui-même en avait tracé le plan. Voici la traduction de cette lettre :

« Très Saint-Père, prosternés aux pieds de Votre Béatitude, nous professons et déclarons que, du fond de notre cœur, nous sommes affectés douloureusement et au-dessus de tout ce qu'on peut dire, de tout ce qui s'est fait dans l'assemblée du clergé, et qui a souverainement déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs ; qu'ainsi, *tout ce qui, dans cette même assemblée, a pu être censé décrété sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, nous le tenons et déclarons qu'on doit le tenir pour non décrété.* Nous tenons également pour non décrété, ce qui a pu être censé délibéré au préjudice des droits des Églises (*dans l'affaire de la Régale*) : car *notre intention n'a pas été de rien décider, ni de porter préjudice aux dites Églises.* »

Il ne faut pas perdre de vue que la cour fut instruite de l'envoi de cette lettre, ainsi que les principaux prélats de France qui se trouvaient à Paris.

Louis XIV, de son côté, écrivit de sa main au même Pontife, le 14 septembre 1693, la lettre suivante :

« Très Saint-Père, j'ai beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat, pour les avantages de l'Église et de l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve présentement les effets avec bien de la joie, dans tout ce que Sa Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble en moi mon respect filial envers Votre Béatitude. Comme je cherche de lui faire connaître, *par les plus fortes preuves* que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sain-

teté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la Déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées ; et que, désirant que non seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais encore que tout le monde connaisse, par une marque particulière, la vénération que j'ai pour ses grandes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les démonstrations, envers moi, de son affection paternelle. Je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années au régime et au gouvernement de son Église. Écrit à Versailles, le 14 septembre 1693. »

Je ne m'arrête point au style de cette lettre : elle a dû être écrite avec précipitation, et très probablement avec une certaine gêne ; car il en coûte surtout à un roi, de revenir sur une mesure de la nature de l'édit précité. Du reste, on ne peut se tromper sur le désir qu'avait Louis XIV de contenter Innocent XI, et de lui donner pleine et entière satisfaction pour le passé. Nous lui ferions injure, ainsi qu'aux évêques nommés, si nous doutions de la sincérité de leurs lettres. Écoutons ce que dit là-dessus le chancelier d'Aguesseau, au treizième volume de ses œuvres : « La lettre de Louis XIV fut le sceau de l'accommodement entre la cour de Rome et le clergé de France, et, conformément à l'engagement qu'elle contenait, Sa Majesté ne fit plus observer l'édit du mois de mars 1682, qui obligeait tous ceux qui voulaient parvenir aux grades, de soutenir la Déclaration du clergé. »

Déjà précédemment, Louis XIV avait assez témoigné sa réserve et laissé voir son improbation. L'assemblée lui avait demandé de faire supprimer, dans le serment que prêtaient les bacheliers de Sorbonne, la promesse de défendre *tous les actes émanés du Saint-Siège*, ou tout au moins d'y ajouter cette restriction : *acceptés par l'Église*. Le roi ne le voulut point, malgré le vœu de l'assemblée et le texte du troisième article, érigé pourtant en loi du royaume.

Le roi ne voulut pas également que la Déclaration fût insérée dans les actes authentiques et inscrite dans les procès-verbaux des assemblées du clergé de France. L'original en fut confié à la garde

de Harlay, archevêque de Paris, après la mort duquel il passa entre les mains de Le Tellier, archevêque de Reims. Cette pièce ne fut imprimée et publiée que plus tard, assez longtemps après la mort de Louis XIV.

Quant Innocent XI eut cassé les actes de l'assemblée, l'assemblée mécontente, irritée même, chargea Bossuet de répondre indirectement au bref pontifical, par une lettre aux évêques absents de Paris. Cette lettre était peu fondée, peu respectueuse, presque impertinente. Avant de l'envoyer, on la soumit à Louis XIV, et Louis XIV décida qu'elle resterait dans les cartons du rédacteur.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé de 1682 à 1693, Bossuet avait reçu ordre du roi de composer une défense de la Déclaration, mais à condition qu'il ne la ferait pas publier sans la permission du monarque. Le roi n'en parla plus à l'évêque de Meaux, et, après la mort de ce dernier, on n'osa plus présenter le manuscrit à Louis XIV. La Déclaration ne vit le jour qu'au moment où les jansénistes commençaient à gagner des prosélytes dans l'épiscopat.

En 1713, à propos de la thèse de Saint-Aignan, sur les quatre articles, en présence des réclamations du Saint-Siège, Louis XIV répondit qu'il s'était engagé à *ne pas ordonner d'enseigner* la Déclaration, mais qu'il ne s'était pas engagé à *en interdire* la libre profession. Cette subtilité, insinuée par Pontchartrain, convenait peu à la dignité royale ; mais enfin elle confirme la rétractation de l'édit.

Enfin, en 1715, en présence de la mort, Louis XIV envoya à Clément XI la rétractation des quatre articles et s'engagea à les faire rétracter par les évêques de son royaume. Nous en avons pour garantie d'Alembert, Benoît XIV, Pie VII, Portalis, Napoléon et l'abbé de Pradt, six témoins dont l'accord ne laisse aucun doute.

En présence de ces actes réitérés, on ne comprend guère comment le *Manuel-Dupin* a pu dire, sans blesser la vérité ou la loyauté, que les évêques de France n'ont point répudié leur ouvrage et que Louis XIV n'a rien écrit qui ait pu porter atteinte aux principes de la Déclaration. Ailleurs, le procureur général Dupin, avec son patriotisme ordinaire, ajoute que Louis XIV a consenti à ne point

presser l'exécution de son édit, mais que le Parlement n'a point accepté cette restriction. En ce qui concerne les évêques, nous ne voyons pas l'honneur qu'on leur fait en disant qu'ils ont écrit une lettre diplomatique, pleine d'équivoques, où ils auraient manqué de franchise et de sincérité. En ce qui regarde Louis XIV, il est constant qu'il a suspendu son édit et finalement rétracté les quatre articles, pour se préparer, par là, au jugement de Dieu. Que le Parlement n'ait rien négligé pour empêcher les effets de la volonté royale, c'est possible, et cela prouve seulement qu'il a manqué une formalité légale à la rétractation du roi. Mais ces choses-là ne se font pas ordinairement avec tant de solennité, et quand la volonté de Louis XIV est constatée sur pièce authentique, ce n'est pas un acte de mauvais vouloir du Parlement qui peut porter atteinte à sa puissance.

Ainsi la Déclaration, nulle sur tous les rapports, a été cassée par l'Église (1), rétractée par les évêques, abandonnée par Louis XIV. On peut dire, au pied de la lettre, qu'il n'en reste rien, que le souvenir lointain d'un acte d'orgueil et de faiblesse, bientôt réparé par le plus noble désaveu.

41 bis. Ce qui assure, malgré tout, à la Déclaration, un certain prestige près de plusieurs, qui jugent des choses sans les examiner, c'est le grand nom de l'évêque de Meaux. « Bossuet, dit-on, a été l'inspirateur des quatre articles, le rédacteur de la Déclaration ; le défenseur de l'assemblée de 1682 : nous sommes de la religion de Bossuet, nous voulons entendre, comme ce grand génie, l'économie de la religion et la constitution de l'Église. »

Nous professons, pour Bossuet, l'admiration la plus vive, mais nous croyons qu'ici on lui fait tort, et, pour les torts qu'il s'est donnés lui-même, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de les admirer.

Au moment où éclatèrent les divisions à propos de la régale, Bossuet ne voulait point d'une assemblée pour régler l'affaire. Bossuet haïssait d'instinct les assemblées où il n'était pas sûr d'exercer la dictature de son génie ; il trouvait même qu'un concile était sus-

(1) *De l'Église gallicane*, 198.

ceptible de toutes les impressions et d'une foule d'intérêts difficiles à manier. Son caractère prudent, observateur et mesuré, l'inclinait d'ailleurs à penser que les affaires litigieuses s'enveniment plutôt qu'elles ne se tranchent dans les assemblées. Ce qui l'effrayait par-dessus tout, c'était l'idée de mettre en problème l'autorité du Pape dans les comices d'une Église catholique, de traiter dans ces comices particuliers des points de doctrine qui ne peuvent être agités que par l'Église universelle, et de les soulever sans le moindre motif légitime, lorsque personne ne se plaignait, lorsqu'il n'y avait pas le moindre danger, la moindre incertitude, et cela dans la vue unique de contrister le Pape. Bossuet s'en explique dans ses lettres et l'on ne peut garder, sur ces répugnances profondes, le moindre doute.

Bossuet vint à l'assemblée non pas pour en être le boute-en-train, — ce rôle ne convenait pas à son caractère, mais pour en être le modérateur. Dès son discours d'ouverture, on le voit prêcher, avec une adresse infinie, les tempéraments. Le sermon sur l'unité de l'Église est un chef-d'œuvre assurément ; toutefois, au point de vue théologique, il prête à plus d'une réserve ; mais comme œuvre d'apaisement, comme antidote, il offre des traits d'une habileté parfaite. On voit que l'orateur se sait aux prises avec un emportement qui peut enfanter quelque résolution folle ou hétérodoxe : il n'oublie rien de ce qui peut calmer les esprits.

Dans les réunions préparatoires, quand de jeunes évêques osaient dire : « Le Pape nous a poussés, il s'en repentira, » Bossuet faisait avorter une rédaction schismatique de Choiseul. Alors l'assemblée le pria d'en proposer une autre, et s'il consentit, comme pis-aller, à être le rédacteur des quatre articles, il n'en fut pas le promoteur.

Reste à savoir comment les quatre articles ont pu tomber de la plume de Bossuet. Fort heureusement, le plus grand homme de France ne pouvait faire rien de mieux, ni le scribe le plus vulgaire, rien de pire.

Sur l'ordre du roi, Bossuet en entreprit la défense : ce fut, pour lui, le plus grand des malheurs ; depuis cette fâcheuse détermination, il n'y eut plus, pour le vénérable vieillard, aucun repos. « On

ne saurait, dit le comte de Maïstre, se défendre d'une respectueuse compassion, en le voyant entreprendre cet ouvrage, l'interrompre, le reprendre encore, et l'abandonner de nouveau ; changer le titre, faire du livre la préface et de la préface le livre ; supprimer des parties entières, les rétablir ; refaire enfin ou remanier jusqu'à six fois son ouvrage, dans les vingt ans qui s'écoulèrent de 1682 à 1702 (1). »

On peut croire, en effet, que la composition de cet opuscule fut, pour l'évêque de Meaux, un vrai supplice. Lui qui avait l'esprit si net, la conception si vive, la plume si prompte, être condamné à piétiner, à suer, à sasser et ressasser des faits d'histoire ou des textes de la tradition, les trois quarts du temps pour n'en rien tirer : quel sort pour son génie ! Après l'*Histoire des variations*, après le *Discours sur l'Histoire universelle*, après les éloges funèbres, se débattre dans cet affreux traquenard ! On comprend que, de guerre las, il s'écrie à la fin : *Abeati quo libererit !* tout en regrettant qu'il ne l'ait pas envoyé promener dès le début.

Bossuet donna deux titres à son ouvrage : d'abord il l'appelait *La France orthodoxe* (2), ensuite il l'intitulait : *Défense de la Déclaration*. Défense ! Il sentait donc que la Déclaration avait fait scandale et qu'il était besoin de le lever. La France orthodoxe ! On avait donc soupçonné son orthodoxie, et Bossuet, pour la justifier, est contraint, non pas de prétendre qu'elle est orthodoxe, mais seulement qu'elle n'est pas hétérodoxe.

Bossuet ne publia point son ouvrage, soit qu'il ne le jugeât point digne de l'impression, soit qu'il ne le crût point encore à terme. On peut donc dire, dans un sens très vrai, que la défense n'appartient pas à Bossuet et ne doit point être mise au nombre de ses ouvrages. Un auteur n'avoue pas tout ce qu'il écrit. Tous les jours nous écrivons tous des choses que nous ne publions point et que nous condamnons même quelquefois. Mais on tient à ce que l'on a fait et l'on

(1) On avait annoncé récemment la publication du travail de Bossuet sous ce titre : l'ouvrage n'a pas justifié l'annonce, et l'on peut croire que ce premier jet n'existe plus.

(2) FÉNELON, Édit. de Versailles, t. XXII, p. 586-87.

se détermine difficilement à détruire, surtout si l'ouvrage est considérable et s'il contient des gages utiles dont on se réserve de tirer parti. Cependant la mort arrive, toujours inopinée. Le manuscrit tombe entre les mains d'héritiers avides ou de sectaires ambitieux qui l'exploitent. C'est un malheur, parfois un délit. De là cette règle de critique : Tous les ouvrages posthumes sont suspects et l'on n'y peut ajouter foi que sous bénéfice d'inventaire.

Nous n'avons, ici, que trop de motifs pour ne nous point départir de ces règles. La Défense n'existe pas en manuscrit autographe. La seule partie qui soit de la main de l'auteur c'est la *Dissertation préliminaire*, encore y manque-t-il quelque chose. Tout le reste des papiers qui ont rapport à l'ouvrage ne sont que des copies plus ou moins fidèles. Les bénédictins des Blancs-Manteaux, premiers éditeurs de Bossuet, se sont permis sur ses œuvres toutes sortes d'attentats. Nous ne parlons pas ici des sermons, édités d'abord avec une grossière inintelligence ; nous parlons d'œuvres déjà connues, qui furent odieusement traitées. Ainsi, pour complaire aux jansénistes, on supprima le panégyrique de S. Ignace et un travail considérable sur le formulaire d'Alexandre VII ; ensuite on publia, sans cartons, les *Réflexions morales* de Quesnel, avec un avertissement de Bossuet, qui était censé les approuver, tandis qu'il n'avait écrit son avertissement que pour une édition corrigée. Les mêmes faussaires, pour éditer la Défense, devaient la compléter puisqu'elle n'était pas prête pour l'impression ; et, pour complaire aux gallicans, ils ont parfaitement pu l'interpoler. Nous croyons que ces interpolations sont visibles encore aujourd'hui, du moins pour tout lecteur désintéressé. Nous pourrions citer vingt passages qui ne sont certainement pas de Bossuet, uniquement parce qu'ils ne peuvent pas en être, à moins que Bossuet ne fût tombé, sur ses vieux jours, dans les plus cruelles contradictions.

A défaut du manuscrit de Bossuet, qui n'a point paru, une copie fut remise, après beaucoup d'instances à Louis XIV, mais elle fut retrouvée à sa mort, en l'état où elle était au moment de la remise. Une autre copie, tirée par l'abbé Fleury et léguée par lui à d'Aguesseau, ne fut point recueillie par le légataire et passa à la bibliothé-

que du roi où il était défendu d'en donner communication pour la transcrire. Enfin, cet ouvrage qui aurait dû sortir des presses du Louvre, dédié au roi et revêtu des plus brillantes approbations, parut à Luxembourg en 1730, et à Amsterdam en 1745.

Je ne vois rien d'aussi nul que cet ouvrage, et, en le regardant comme tel, on rend à la mémoire de Bossuet tout l'honneur qu'elle mérite.

Au surplus, si Bossuet a entrepris la Défense des quatre articles, il en a écrit aussi la réfutation.

Le chancelier de France avait fait défendre à Anisson, éditeur de Bossuet, d'imprimer ses œuvres *avant qu'elles aient été soumises à la censure*. Il faut entendre, sur ces exigences tyranniques, les plaintes amères de Bossuet. Bossuet écrit contre Pontchartrain, cinq mémoires et plusieurs lettres au roi, à madame de Maintenon, au cardinal de Noailles. Dans la discussion, il rappelle ses services, il invoque son caractère d'évêque, il parle d'y mettre sa tête, il se montre grand... et petit, car il descend aussi à de singulières raisons et même à des humiliations incroyables dans un si grand homme. Terrible justice de Dieu ! La Déclaration produisait ses premiers fruits pour celui qui lui avait prêté sa plume. On s'était élevé contre le Pape et, pour suivre jusqu'au bout la logique de la révolte, on voulait enchaîner les évêques. Bossuet à la censure, les conciles supprimés, le chancelier devenu primate : tel était l'aboutissement du système. On dit que le roi, touché des raisons de l'évêque, donna satisfaction à Bossuet. Oui, mais le branle était donné pour les empiétements de la puissance civile sur l'autorité ecclésiastique, et pendant un siècle, la charte des soi-disant libertés, sera le code authentique de la plus dure servitude.

Ni la conduite ni les œuvres de Bossuet ne sont donc, en somme, favorables au gallicanisme. (1)

42. Le côté terrible et vraiment triste de la Déclaration, ce sont les conséquences qu'elle entraîna, le trouble qu'elle jeta dans toutes les sphères de la vie publique. Pour découvrir la portée de ce schisme poltron, nous ne citerons plus ni les théologiens, ni les bul-

(1) Nous rédigeons ce chapitre et quelques parties du précédent d'après nos précédentes études, insérées dans l'*Histoire apologique de la papauté*, t. VI.

les des souverains pontifes. Il est plus curieux d'entendre des théologiens laïques, comme le comte de Maistre, Louis Blanc et Robespierre. Insubordination vis-à-vis du Saint-Siège, servilisme vis-à-vis du pouvoir temporel, despotisme envers les inférieurs : voilà ce qu'est à leurs yeux cette formule du césarisme ecclésiastique. « Les fameuses libertés gallicanes, dit J. de Maistre, ne sont qu'un accord fatal signé par l'Église de France, en vertu duquel elle se soumettait à recevoir les outrages du Parlement, à charge d'être déclarée libre de les rendre au souverain pontife. (1) » Dès lors, en effet, les églises de France ne furent plus guère que d'opulentes esclaves du pouvoir civil et des filles, habituellement peu respectueuses de l'Église-mère. Précédemment le comte de Maistre avait dit, avec sa profondeur ordinaire : « Aveugles corrupteurs du pouvoir, ils rendaient un singulier service au genre humain, en donnant à Louis XIV des leçons d'autorité arbitraire, en lui déclarant que les plus grands excès du pouvoir temporel n'ont rien à craindre d'une autre autorité, et que le souverain est roi dans l'Église comme dans l'État ! Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que tout en consacrant de la manière la plus solennelle ces maximes qui, vraies ou fausses, ne devraient jamais être proclamées, les députés posaient en même temps *toutes les bases de la démagogie moderne* ; ils déclaraient expressément que, dans une association quelconque, une section peut s'assembler, délibérer contre le tout et lui donner des lois. En décidant que le concile est au-dessus du Pape, ils déclaraient encore, non moins expressément, quoi qu'en d'autres termes, qu'une assemblée nationale quelconque est au-dessus du souverain, et même qu'il peut y avoir plusieurs assemblées nationales divisant légalement l'État ; car si, la légitimité de l'assemblée ne dépend pas du chef qui la préside, nulle force ne peut l'empêcher de se diviser, et nulle section n'est en état de prouver sa légitimité à l'exclusion des autres. (2) »

En niant la suprême direction des papes, on ne devait pas fonder le règne éternel de la paix. Il n'y a, en ce monde, que trois suprêmes

(1) *De l'Église gallicane*, p. 294.

(2) *De l'Église gallicane*, p. 149.

maties possibles : il faut opter entre la suprématie des papes, la suprématie des rois, ou la suprématie des peuples. Vous rejetez la suprématie sociale et politique des pontifes romains, qui, pendant mille ans, préservèrent le monde de la tyrannie et l'élevèrent, par des efforts continus, jusqu'aux splendeurs de la civilisation chrétienne ; vous aurez, en place, ou la suprématie des rois sans contrôle religieux, qui, dans l'antiquité, s'appela tour à tour Tibère, Néron, Caligula, Héliogabale, et dans les temps modernes, Henri VIII, Élisabeth, Iwan, Nicolas ; ou la suprématie furieuse du peuple qui sera la Convention, la Terreur, la Commune, le socialisme. Au lieu des décisions du Vatican, comme dernière raison du droit, vous aurez la théologie de l'absolutisme et de l'insurrection ; au lieu des excommunications pontificales, vous aurez successivement, et quelquefois tout ensemble, les canons des rois, les barricades du peuple et le poignard des assassins.

« La portée politique de la Déclaration de 1682, dit Louis Blanc, était immense. En élevant les rois au-dessus de toute juridiction ecclésiastique, en *dérobant aux peuples* la garantie que leur promettait le droit accordé au souverain pontife de surveiller les maîtres temporels de la terre, cette déclaration semblait placer les trônes dans une région inaccessible aux orages. Louis XIV y fut trompé... en cela son erreur fut profonde et fait pitié. — Le pouvoir absolu, dans le vrai sens du mot, est chimérique, il est impossible. Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais, grâce au ciel, de despotisme irresponsable. A quelque degré de violence que la tyrannie s'emporte, le droit de contrôle *existe toujours* contre elle, ici sous une forme, là sous une autre. La Déclaration de 1682 ne changeait rien à la nécessité de ce contrôle. Donc elle ne faisait que le déplacer en l'enlevant au Pape ; et elle le déplaçait pour le transporter au Parlement d'abord, puis à la multitude. « Le moment vint en France ou la nation s'aperçut que *l'indépendance* des rois, c'était la *servitude* des peuples. La nation alors se leva indignée et l'excommunication fut remplacée par un arrêt de mort. » (1)

Chose digne de mémoire ! dans le procès de Louis XVI, toute

(1) *Hist. de la révolution française*, t. I, p. 252.

l'argumentation régicide de Robespierre est fondée sur le premier article de la Déclaration de 1682. Rejetant, comme Bossuet, la suprématie sociale des pontifes romains, et d'autre part, niant avec raison l'existence d'un pouvoir irresponsable, il conclut logiquement que la nation a le droit de juger et de condamner Louis XVI. « Il n'y a point de procès à faire, dit-il ; Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État, des représentants de la nation. Vous n'avez pas une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer... Louis doit périr parce qu'il faut que la nation vive. » (1) — Le raisonnement de Robespierre s'applique, au surplus à toutes les choses temporelles, dès que la foi et la conscience religieuse ne les couvre plus de sa protection. S'il n'y a d'autre obligation que celle de la loi et si l'ordre de foi n'est rien pour la conscience, toute la morale publique se réduit à l'axiôme grossier : « Pas vu, pas pris. » Tout ce qu'on peut faire contre la loi sans se faire prendre et sans se laisser voir, est licite, si la foi en ce cas, n'a rien à prescrire à la conscience. Le vol d'un couvert d'argent et l'ablation d'une tête innocente se trouvent passer par la même porte.

La même conséquence apparaît dans la sphère plus élevée des relations internationales. Si vous ôtez Dieu, représenté par les pontifes romains et l'ordre hiérarchique, tous les peuples sont sans garantie morale, les faibles contre le despotisme des forts, les forts contre la révolte des faibles. « Pour remplacer le grand régulateur que le Fils de Dieu avait donné aux sociétés chrétiennes, dit Gaume, il a fallu recourir à la politique d'équilibre. Au dehors, quel est le but de tous les efforts de la diplomatie européenne, des congrès et des alliances ? Équilibrer les forces afin de rendre la guerre sinon impossible, au moins de plus en plus difficile. Au dedans, quel a été le travail constant des rois et des peuples ? Stipuler des conditions entre les gouvernants et les gouvernés ; faire et défaire des chartes constitutionnelles, mais qui, en réalité, ne constituent rien, ou ne

(1) *Moniteur* du 3 décembre 1792.

constituent qu'un ordre matériel et éphémère, car elles laissent sans solution la question fondamentale du contrôle du pouvoir. Aussi, malgré les serments réciproques, on reste de part et d'autre sur la défensive, jusqu'à ce qu'un nouveau conflit fasse intervenir *l'ultima ratio* du Césarisme. (1) »

De son côté, la philosophie s'ingéniait à découvrir des secrets de paix. Tentatives louables, si l'on veut, mais qui, d'une part, découvrent la profondeur du mal ; et, d'autre part, montrent l'affaiblissement de la raison chrétienne en politique, puisqu'elle a perdu de vue même l'étoile de la paix. Du reste, tentatives impuissantes. L'Europe n'a pas désarmé, le glaive ne s'est point converti en soc de charrue ; au contraire, les guerres sont devenues plus fréquentes, plus générales, plus distinctives et nos progrès se résolvent surtout en progrès des armes à feu. Il y avait dix fois moins de guerres dans l'Europe soumise à la suprématie sociale de la papauté. Bossuet s'en était aperçu. « On montre plus clair que le jour, dit-il, que s'il fallait comparer les deux sentiments, celui qui soumet le temporel des souverains aux papes et celui qui le soumet au peuple, ce dernier parti où la fureur, le caprice, l'ignorance, l'emportement dominant le plus, serait aussi sans hésiter le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce sentiment, et notre âge seul a montré parmi ceux qui ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude, plus d'exemples et des plus tragiques contre les personnes et la puissance des rois, qu'on n'en trouve durant six ou sept cents ans parmi les peuples, qui, en ce point ont reconnu le pouvoir de Rome. » (2)

Une dernière conséquence de la Déclaration, ce sont les excès et les abus dans l'ordre religieux qui se développait depuis le xvi<sup>e</sup> siècle et surtout pendant le règne de Louis XIV pour aboutir à la révolution française. Voici en quels termes Fénelon les caractérise : « Libertés gallicanes : Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Eglise que le Pape en France. Libertés à l'égard du Pape, servitudes à l'égard du roi. — Autorité du roi sur l'Eglise dévolue aux

(1) *La Révolution*, t. VI, p. 285.

(2) *Défense de l'Hist. des variations*, n° 35.

juges laïques : les laïques dominent les évêques. — Abus énormes de l'appel comme d'abus et des cas royaux. — Abus de ne pas souffrir les conciles provinciaux. — Abus de ne pas laisser les évêques concerter tout avec leur chef. — Abus de vouloir que les laïques demandent et examinent les bulles sur la foi. — Abus des assemblées du clergé, qui seraient inutiles, si le clergé ne devait rien fournir à l'État. » Si de l'état des églises de France, le regard de Fénelon s'était porté sur la situation de l'ordre social, il n'eût guère aperçu moins d'excès. Suppression des constitutions d'État, corruption de la noblesse, destruction des franchises provinciales, confiscation des libertés communales, augmentation des impôts, centralisation, luxe, mauvaises mœurs ; autant d'abus qui appelaient une vigoureuse réforme ou doivent entraîner une révolution, non seulement politique, mais sociale, mais radicale, une tempête où tout menace de périr.

La Déclaration de 1682, c'est, pour la France, l'ouverture du puits de l'abîme, les fumées des ténèbres, l'invasion des sauterelles, le cheval pâle, le déchainement à bref délai, de toutes les abominations de l'apocalypse sur les peuples infidèles à Jésus-Christ et à son vicaire.

### § III. LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

A côté de la Déclaration de 1682 se place, dans l'histoire d'Innocent XI et de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes.

43. Avant d'entrer dans les détails de ce grand acte, il n'est pas inutile de relever un caractère du xvii<sup>e</sup> siècle, l'intolérance. A cette époque, dans aucune croyance et dans aucune nation, on n'avait l'idée de la tolérance telle que l'a prêchée le libéralisme. Pour nous en tenir aux gouvernements que leurs intérêts mettaient en rapport ou en opposition avec la France, que se passait-il en Hollande et en Angleterre ? En Angleterre, depuis Henri VIII, nous ne voyons qu'intolérance envers les dissidents, surtout envers les

L'intolérance au xvii<sup>e</sup> siècle.

catholiques. Sous Charles II, prince pourtant sympathique à l'orthodoxie, que d'embarras, que de lâchetés dans la défense d'une cause légitime. A la fin de la guerre de Hollande, une misérable, sans autre preuve que son audace, terrorise l'Angleterre par cette burlesque accusation d'une invasion des Jésuites. Dans sa terreur, l'Angleterre remplit les prisons de la capitale de 2000 catholiques ; on arrête cinq pairs catholiques ; on exclut les catholiques de la pairie et cette exclusion dura cent cinquante ans ; on chasse des environs de Londres plus de trente mille catholiques, pour refus du serment d'allégeance et de suprématie ; on met à mort le secrétaire du duc d'York, Coleman, dont tout le crime est d'avoir travaillé à obtenir la tolérance pour les catholiques, et on couronne des exécutions nombreuses, par la mort du vicomte de Strafford, un des pairs emprisonnés dès le commencement. — La pratique n'était pas plus libérale en Hollande. En 1673, au congrès de Cologne, les Hollandais signifient qu'ils aimeraient mieux abandonner dix de leurs villes importantes, que d'accorder la tolérance aux catholiques. A propos des lois pénales de Jacques II, un anglais demandait, au grand pensionnaire, quels étaient à cet égard les sentiments du prince et de la princesse d'Orange. Flagel répondit que Guillaume et sa femme ne trouveraient par mauvais qu'on laissât aux catholiques et aux autres non-conformistes une liberté *privée* d'exercer leur religion sans bruit, mais qu'il fallait conserver en leur pleine vigueur les lois qui excluaient les catholiques de tous les emplois, comme aussi les lois qui assuraient la religion protestante contre les catholiques romains. Partout où le protestantisme avait pris la place de l'Église, il s'en arrogait tous les droits et les exerçait avec âpreté. On trouvait les catholiques assez bons soldats pour conquérir la liberté ou pour la défendre, mais trop mauvais citoyens pour avoir leurs parts aux avantages conquis par leurs sacrifices. (1)

44. Le protestantisme n'hésitait pas d'avantage à réclamer le concours du bras séculier, pour contraindre les consciences à la foi. Henri VIII, Élisabeth, Calvin, Jeanne d'Albert, Charles I<sup>er</sup> d'Angle-

(1) DUMONT, *Corps diplomatique*, t. VII, p. 151.

terre l'avaient surabondamment prouvé. Ce qui dépasse ces exemples, c'est de voir les victimes du bras séculier, en invoquer et en reconnaître le droit, au milieu même de la dispersion. Après la révocation de l'édit de Nantes, l'un des plus ardents adversaires de cette mesure, le ministre Jurieu, remarquait avec douleur que les *indifférents* ou *sociniens* pullulaient parmi les protestants. Jurieu excitait les ministres et les synodes à surveiller les coupables, à les suspendre, à les excommunier. Mais le principe même de la réforme, l'interprétation individuelle, ruinant l'autorité des censures comme des synodes, des docteurs comme de l'Écriture, Jurieu en vint bientôt à recourir aux magistrats. Il faut lire ces paroles dont aucun commentaire ne peut égaler la force : « Les princes et les magistrats sont oints du Seigneur et ses lieutenants en terre... Mais ce sont d'étranges lieutenants de Dieu, s'ils ne sont obligés à aucun devoir par rapport à Dieu en tant que magistrats : comment donc peut-on s'imaginer que le magistrat chrétien, qui est le lieutenant de Dieu, remplisse tous ses devoirs en conservant pour le temporel la société à la tête de laquelle il se trouve, et qu'il ne soit pas obligé d'empêcher la révolte contre ce Dieu dont il est le lieutenant, afin que le peuple ne choisisse un autre Dieu ou ne serve le vrai Dieu autrement qu'il ne veut être servi. » En conséquence, il invite les princes à gêner, à bannir les hérétiques ; il permet encore « qu'on procède jusqu'à la peine de mort, lorsqu'il y a des preuves suffisantes de malignité, de mauvaise foi, de dessein de troubler l'Église et l'État conjoint avec audace, impudence et mépris des lois. » Ne croit-on pas entendre l'auteur du *Contrat social* condamner au banissement quiconque n'admet pas les dogmes de la religion civile ? Voilà ce que prêchait en 1690, un défenseur des bannis, et le modéré, devant ces emportements était Bossuet, qui dans l'*Histoire des variations*, justifiant par ces aveux protestants, par l'exemple de Luther et de Calvin, la conduite des princes catholiques, ajoutait : « Le droit est certain, mais la modération n'en est pas moins nécessaire. (1) »

(1) *Sixième avertissement aux protestants*, III<sup>e</sup> partie, et *Hist. des variations*, liv. X.

43. Il n'y a donc rien d'étonnant que Louis XIV ait suivi l'impulsion de son siècle et de ses voisins. Il y était, en outre, autorisé, par le caractère de l'édit de Nantes. Cet édit n'était pas un traité entre deux parties égales, c'était une concession royale, dont Henri IV eut pu s'abstenir, qu'il eut dû restreindre, mais qu'il restait maître de reprendre. Grotius, protestant, mais honnête homme, a parfaitement reconnu que l'édit ne liait pas la royauté. Quand le protestantisme avait obtenu cet édit, ce n'était pas une humble communion religieuse ne demandant qu'à vivre à l'ombre des lois : c'était une puissance politique et militaire, ayant ses capitaines, ses armées, ses places fortes, ses impôts, ses alliances au dedans et au dehors, féodale dans ses chefs, républicaine dans ses membres, vouée tout entière par nature et par position à la ruine du catholicisme et au renversement de la monarchie. Henri IV se crut d'autant plus obligé de compter avec cette rébellion armée ; d'autant qu'il la voyait plus forte et plus ardente. « Nous vous exhortons et adjurons, leur écrivait-il, par la charité et affection que vous avez à votre patrie, de penser premièrement et devant toutes choses, à repousser l'étranger ; il y aura après tout du temps assez pour reprendre vos demandes. » Malgré ce touchant appel à leur patriotisme, les protestants lâchèrent pied devant Amiens, au moment où l'Espagnol pénétrait au cœur du royaume. De plus, ils envoyèrent des députés à la reine d'Angleterre, au prince Maurice de Nassau et aux États des Pays-Bas, pour faire rompre le traité qui se préparait entre la France et l'Espagne, reconnaissant bien les avantages que le projet d'édit concédait, mais déclarant vouloir plus encore. Enfin, Sully, dans ses *Économies royales*, nous fait connaître que les protestants allèrent jusqu'à la menace de se constituer en république au sein de la France, avec un protecteur étranger, — menace qu'ils tentèrent de réaliser plus tard. L'édit de Nantes ne mit pas un terme à leur mécontentement, puisque leur prétention n'allait à rien moins qu'à devenir seuls maîtres, à l'instar de leurs coréligionnaires étrangers. En conséquence, ils n'acceptèrent l'édit que sous la réserve de le violer, dès qu'ils le pourraient. Dans ce but, ils conspirèrent sourdement sous Henri IV lui-même qui s'en plaignit

un jour au landgrave de Hesse et qui mourut préoccupé des maux qu'ils préparaient à son héritier, disant à Marie de Médicis « que les huguenots étaient ennemis de la France ; qu'ils feraient un jour du mal à son héritier, s'il ne leur en faisait, que, tôt ou tard, la reine serait obligée d'en venir aux mains avec eux ; que, pour lui, il en avait beaucoup souffert, parce qu'ils l'avaient un peu servi ; mais que son fils châtierait un jour leur insolence. (1) »

46. Tant que vécut Henri IV, les assemblées générales des protestants ne sortirent guère du cercle tracé par l'édit. Henri IV mort, le premier mot des réformés fut que « pendant la minorité du roi, c'était le moment de se faire majeur. » En effet, ils se liguèrent, et sous le faux prétexte qu'ils avaient à se garantir contre le retrait de l'édit, ils le violèrent eux-mêmes les premiers, en exigeant des avantages plus considérables que ceux qu'il leur octroyait. « On nous opposera, je le sais, disait le duc de Rohan, que nous demandons plus que nous ne possédions du temps du feu roi ; à cela je répondrai que c'est le dérangement des choses qui nous donne de l'apprehension. » En conséquence, ils levèrent l'étendard de la guerre civile, et auxiliaires toujours empressés des factions à l'intérieur et des ennemis du dehors, ils prirent six fois les armes contre Louis XIII, dans l'espace de douze années. « Les assemblées, dit un historien protestant, se constituèrent en assemblées souveraines, à l'exemple des États généraux de Hollande et provoquèrent le trouble et la rébellion... On revit alors le spectacle étrange d'un roi de France voyageant dans son royaume, à la tête d'une armée, et faisait son entrée dans ses bonnes villes précédés de canons avec des mèches allumées. L'odieux en retombe sur les protestants, devenus sans nécessité les alliés d'une noblesse factieuse. On put les accuser avec raison d'être toujours prêts à seconder les ennemis de l'État, et dès lors sans doute on résolut leur ruine... Pour subvenir aux frais de la guerre civile, leur assemblée ordonna de saisir tous les revenus ecclésiastiques et d'arrêter les deniers royaux provenant des tailles, des aides et des gabelles. Elle con-

Conduite  
des  
protestants

(1) *Correspondance avec le landgrave de Hesse*, p. 67 ; *Histoire de la mère et du fils*, dans les Mémoires de Richelieu, p. 157.

firma dans leurs charges les seuls officiers de finance de justice, qui faisaient profession de religion, et assura le traitement des ministres sur le plus clair des ressources de l'Église. C'était proclamer ouvertement une république protestante à l'instar de celles des Provinces-Unies, élever la Rochelle au rang d'une nouvelle Amsterdam et donner le signal d'une guerre fatale, qui pouvait amener le démembrement du royaume et que ne justifiait pas l'excès de l'oppression. (1)» Weiss se trompe dans ce dernier jugement ; l'excès de l'oppression avait toujours été, pour les protestants, de ne pouvoir l'exercer eux-mêmes. En 1625, lorsque Richelieu allait remettre la main au grand projet de Henri IV, les protestants l'arrêtèrent. Richelieu fut dès lors frappé de l'impossibilité où serait la France de tenter rien de grand, tant qu'elle serait travaillée de ce mal intérieur et que les huguenots auraient le pied dans le royaume. Mais, dès lors, les protestants, par leurs révoltes, avaient provoqué la révocation de l'édit, le refus d'obéissance entraînait le retrait de la concession. Ainsi, à partir de 1626, l'édit ne subsistait plus que sous le nom *d'édit de grâce*. Weiss exalte avec raison la clémence de Richelieu qui le laisse subsister, même à ce titre, contre le sentiment général de son temps et la nécessité évidente de souscrire à son anéantissement par la révolte.

Sous  
Louis XIV.

47. Peu avant l'avènement de Louis XIV, les protestants français traitaient encore avec l'Espagne, s'engageant à ne faire aucun accommodement avec le roi de France, et à faire, moyennant 600.000 ducats d'or, telle diversion qui plairait au roi d'Espagne, en Languedoc, en Dauphiné et en Provence. La puissance de Louis XIV réduisit ces odieux desseins à se cacher dans l'ombre. Mais alors même, dit le duc de Bourgogne dans un mémoire sur cette question, « c'était moins la volonté qui manquait aux religionnaires que la puissance. Malgré leurs protestations magnifiques de fidélité, et leur soumission en apparence la plus parfaite à l'autorité, on apprenait, par des avis certains, qu'ils remuaient sourdement dans les provinces éloignées et qu'ils entretenaient des intelligences avec les ennemis du dehors. Nous avons en main des actes authentiques

(1) WEISS, *Histoire des réfugiés protestants de France*, t. I, pp. 13, 19 et 21.

des synodes clandestins, dans lesquels ils arrêtaient de se mettre sous la protection de Cromwell, dans le temps où l'on pensait le moins à les inquiéter, et les preuves de leurs liaisons avec le prince d'Orange, subsistent également. Rappeler les huguenots, après la révocation de l'édit de Nantes, concluait l'élève de Fénelon, ce serait rappeler des amis des ennemis de la France. » On sait, par ailleurs, que les Anglais venaient s'aboucher avec eux en Guienne, et si les troupes anglaises étaient descendues là où les religionnaires étaient en force, elles eussent donné au roi, beaucoup de peine. Aussi un historien moderne, dont les appréciations premières, ne sont pas dépourvues de pénétration, ni de science, Michelet, constate que tel était le sentiment de la France et que ce sentiment était juste : « A cette époque, dit-il, il y avait une grande exaspération contre les protestants. La France, bornée dans ses succès par la Hollande, sentait une autre Hollande en son sein, qui se réjouissait des succès de l'autre. » (1)

Telles étaient les dispositions des protestants sous Louis XIV. Nous ne voulons pas en conclure qu'elles constituaient un danger immédiat et provoquaient des mesures de salut public. Les protestants politiquement désarmés, s'adonnaient à l'industrie et au commerce ; ils ne présentaient plus les mêmes dangers qu'autrefois ; mais c'était un parti vaincu. Des conjonctures funestes pour la patrie, pouvaient trouver en lui un complice, intéressé par son abatement même, à se relever, à contrarier tout au moins l'unanimité des efforts suprêmes d'où pouvait dépendre le destin de la France. C'en est assez pour conclure que le bien public était intéressé à ce que, par des moyens pacifiques et persuasifs, Louis XIV mit la dernière main à l'œuvre commencée par Richelieu. La France se trouverait par là délivrée d'un élément étranger, sinon hostile à ses intérêts et à sa gloire, et la monarchie, d'un élément révolutionnaire, fort dangereux pour l'autorité.

48. Le protestantisme, d'ailleurs, pour avoir perdu sa puissance politique et ne plus présenter, sous ce rapport, le même danger

Péril  
social.

(1) PROYART, *Vie du Dauphin*, pièces justificatives ; CLÉMENT, *Hist. de Colbert*, p. 365 ; MICHELET, *Précis de l'histoire moderne*, p. 255, 6<sup>e</sup> édition.

qu'autrefois, n'en était pas moins, n'en était que plus même, le protestantisme : c'est-à-dire le branle-bas de la révolution, le principe de dissolution des croyances, base éternelle de l'ordre social, constituant ainsi un danger plus radical pour l'avenir. Ce péril social avait été ajourné plutôt qu'écarté par le danger politique ; il lui succédait avec toute la force d'une activité rendue à elle-même, après avoir été suspendue par les complots et détournée par la guerre. Le rôle politique dans lequel avait été absorbé jusque-là le huguenotisme, l'avait distrait de son action dogmatique, l'avait préservé lui-même de sa propre dissolution, en le surexcitant par le fanatisme et surtout en avait préservé la nation, en liant la cause du patriotisme à celle de la foi orthodoxe. En rejetant son rôle politique, le protestantisme revenait à l'action continue de ses doctrines dissolvantes, il pénétrait dans les entrailles de la nation ; il portait le désordre du dehors au dedans, dans les âmes, dans les fondements religieux de la société, et creusait un abîme bien autrement profond que tous ceux où il avait déjà précipité la France. « C'est un redoutable levain pour une nation », écrivait de la Tremblade, le 3 mars 1687, Fénelon à Bossuet. — Nous ne pouvons aujourd'hui, avec nos idées vagues et molles, nous faire qu'une imparfaite idée de ce péril. Nous discourons à notre aise parmi les ruines, et, philosophes par nécessité, nous faisons bon marché de cette unité que nous n'avons plus, en décorant, du beau nom de tolérance, ce désintéressement absurde. Mais, pour nous vanter aujourd'hui de notre tolérance, comme d'un progrès moral, il faudrait y joindre la foi de nos pères et un peu de leur vertu. Cette tolérance ne s'exerçant qu'à l'égard d'une individualité qui ne trouve plus rien à blesser en nous, qui flatte même notre scepticisme, n'est que de l'indifférence, s'il n'est pas une connivence tacite. La preuve c'est qu'elle nous abandonne tout à coup, dès qu'on touche, par exemple, à la propriété ou au droit politique. Nous défendons les seuls biens qui nous restent ; alors on défendait tout, parce qu'on n'avait rien perdu. Au xvii<sup>e</sup> siècle, toutes les révolutions religieuses ne pouvaient être que des révolutions sociales. Il était donc naturel qu'on s'inquiétât, de sentir la religion sur

laquelle se posait majestueusement l'édifice social, sourdement ruinée par l'hérésie ouvrant la brèche au déisme et à l'impiété.

Opinion des  
protestants.

49. Ce péril social n'échappait pas à l'attention et au zèle des vieux protestants. Voici ce qu'écrivait, après la révocation, des expulsés même, Jurieu : « Le rideau a été tiré, dit-il, on a vu le fond de l'iniquité, et ces messieurs se sont presque découverts depuis que la persécution les a dispersés en des lieux où ils ont cru pouvoir s'ouvrir en liberté. » Les jeunes gens, venus tout nouvellement de France, gros de la tolérance de toutes les hérésies et de leur libertinage, ont cru que c'était ici le vrai temps et le vrai lieu d'en accoucher. Il est temps de s'opposer à ce torrent impur et de découvrir les pernicious desseins des disciples d'Épiscopi<sup>us</sup> et de Socin. Quand le poison commence à passer aux parties nobles, il est temps d'aller aux remèdes. Outre que le nombre de ces indifférents se multiplie plus qu'on n'ose le dire, notre langue n'était pas encore souillée de ces abominations ; mais, depuis notre dispersion la terre est couverte de livres *français*, qui établissent la charité dans la tolérance du paganisme, de l'idolâtrie et du socinianisme. » Ainsi parlait Jurieu à Rotterdam ; c'est ainsi qu'il accueillait les réfugiés de France. — D'un autre côté, trente-quatre ministres, anciennement réfugiés de France en Angleterre, ne s'alarmaient pas moins « du scandale des nouveaux ministres réfugiés, qui, étant infectés de nouvelles erreurs, travaillaient à les semer parmi le peuple : erreurs qui ne vont à rien moins qu'à renverser le christianisme... Le péril est si grand, ajoutaient-ils, et la licence est venue à un tel point, qu'il n'est plus permis aux compagnies ecclésiastiques de dissimuler et que ce serait rendre le mal incurable que de n'y opposer que des remèdes palliatifs. » (1) Après de pareils aveux, la cause n'est-elle pas jugée et Bossuet, dans son sixième avertissement, n'a-t-il pas raison de s'écrier : « C'est ainsi que la jeunesse était élevée parmi nos prétendus réformés. Elle était grosse de l'indifférence des religions, et ce monstre que les lois du royaume ne lui permettraient pas d'enfanter en France, a vu le jour aussitôt

(1) TAB, lett. I, p. 8 ; lett. VI, p. 48 ; lett. VIII, p. 479 ; *Lettres écrites au synode d'Amsterdam*.

que cette jeunesse libertine a respiré à l'étranger un air plus libre. » Ces protestants avancés, dont le rappel dilatait la joie satanique de Voltaire, ne devaient-ils faire aucun ombrage à la France catholique de Bossuet et de Louis XIV, et n'était-il pas naturel qu'elle s'émut de ce danger moral et social qu'elle nourrissait dans son sein ?

Conduitedu  
clergé.

50. Depuis vingt ans, à chacune de ses assemblées quinquennales, le clergé réclamait la suppression de quelqu'une des franchises octroyées aux protestants. L'uniformité des croyances au sein de la nation, était le vœu des cœurs les plus modérés, tels que Vauban. La coalition des protestants étrangers contre la France, leur ancienne alliée, rendait le peuple peu favorable aux huguenots de l'intérieur. Ce peuple, tout en réclamant contre les charges de la guerre de Hollande, tenait cependant à la mode et aux avantages de la guerre ; il n'avait pas vu sans rancune ces avantages compromis, ou restreints par la triple alliance, par l'obstination des amis du prince d'Orange, par les espérances que ces ennemis fondaient sur le concours des religionnaires français. L'antipathie populaire se manifestait çà et là par des violences. Le 6 mai 1681, un arrêt du conseil nous fait connaître qu'à Grenoble, on avait forcé les portes du temple protestant et brûlé la Bible ; en divers lieux du Dauphiné, enlevé les portes, les bancs, le tapis de la chaire et les registres ; à Houdan, mis le feu au temple ; à Saintes, rompu les portes et les fenêtres, abattu les tuiles du toit ; à Vendôme, tué un ministre qui allait consoler un malade. (1) Le roi, qui réprimait ces actes par esprit d'équité, y voyait pourtant une manifestation des vœux du plus grand nombre. D'abord il s'était montré tolérant chez lui, protecteur de la tolérance chez les autres ; à la fin, dégagé de toute réserve par les refus qu'il éprouvait à l'étranger, encouragé au dedans par le sentiment public, et dans un temps où rien ne lui résistait, il entreprit de supprimer le protestantisme en convertissant les huguenots à sa manière, en les contraignant au besoin à se convertir. Il lui arriva, comme à tous ceux qui n'ont pas grâce d'état, de compromettre et de gâter son œuvre par des

(1) ISAMBERT, *Anciennes lois françaises*, t. XIX.

moyens frauduleux ou violents, funestes à sa gloire et à sa politique, désapprouvés même par le Saint-Siège.

51. Il ne faut pas croire qu'on se porta, de but en blanc, aux excès de la force ; le XVII<sup>e</sup> siècle était trop sage, pour ne pas procéder avec tempérament. Sans doute, on ramena les protestants à la stricte observance de l'édit de grâce et, comme ils le violaient souvent, les intendants durent les rappeler à l'ordre. Mais surtout on s'appliqua à les détacher du protestantisme par la persuasion et par la faveur. En tout temps, le roi avait eu pour système de gagner les huguenots par des bienfaits ou par des refus d'emplois à sa nomination. A la fin de la guerre de Hollande, il s'appliqua à renforcer l'efficacité de ces moyens. En 1676, la *caisse des conversions* fut créé sous la direction de Pellisson, nouveau converti, pour rémunérer, par des dons d'argent, les changements de religion. Cette amorce aux consciences faibles, cet achat des conversions est une étrange idée, aussi peu digne que peu chrétienne, mais elle jette un jour singulier sur l'état d'âme des coréligionnaires. Qu'on l'ait employé pour étendre le protestantisme, nous le savons ; qu'on l'ait employé pour le combattre, nous devons le regretter. L'effet toutefois ne se fit pas attendre. Au bout d'un an, l'évêque de Grenoble annonçait, que sept à huit cents personnes étaient rentrées dans l'Église au prix modique de 2.000 écus. Un peu plus tard, Seignelay, au retour d'une visite à Rochefort, disait dans un rapport au roi, que, dans le diocèse de Saintes, des familles entières se convertissaient pour une pistole. En 1679, on commença par Montauban à exclure les religionnaires des charges politiques des villes, et bientôt de tout emploi dans la recette des deniers du roi. L'intendant Foucault, un des zélés serviteurs du roi, promettait des conversions plus fréquentes par la peur de perdre des emplois lucratifs. Seignelay affirmait à son tour que le désir d'avancer, la crainte d'une restitution produisait un effet semblable dans la marine. « Trois gentilshommes de bonne maison, qui ont déjà servi quelques campagnes sur les vaisseaux du roi, se sont convertis par l'espérance d'être reçus dans les gardes de la marine. Je crois qu'il serait de la bonté du roi de leur accorder cette grâce. Ce que j'ai dit aux officiers huguenots de

Conversions

la part de Votre Majesté fait tout le bon effet qu'on en peut attendre ; ils sont persuadés que s'ils ne changent pas, Votre Majesté les congédiera et j'espère que cette crainte produira plusieurs conversions. (1) » Ministres et intendants luttaient de zèle à qui ébranlerait le mieux une religion qui ne plaisait pas au roi. La conversion, bientôt la réduction des huguenots fut un service de cour comme un autre, un gage nouveau des faveurs du roi.

Autre  
système.

52. Il y avait un autre système de conversion, beaucoup plus régulier, plus catholique, c'était d'instruire les populations. Quelques agents du roi le conseillaient, le clergé, on le devine, l'appuyait de toutes ses forces. Le duc de Noailles, lieutenant-général en Languedoc, insistait pour qu'on fit connaître, aux protestants, la vraie religion, qu'ils ignoraient. Selon lui, le clergé catholique, dans le Midi, dans les Cévennes surtout, avait trop peu donné ses soins à ce devoir capital. Une cathédrale, des collégiales, des cures, plusieurs communautés, fournissaient à peine un sermon par mois aux catholiques, tandis que les calvinistes du même lieu en avaient un par jour. Foucault écrivait de son côté que les ministres et principaux religionnaires de Montauban, prêts à se convertir, n'attendaient, pour le faire honorablement, que des conférences où seraient débattus les points controversés, qu'à leur avis c'était la seule voie qui put favoriser le grand projet des conversions ; que celle de rigueurs, de privations d'emplois, de pensions, de grâces, serait inutile. Mais ce mode d'action, conforme au véritable esprit ecclésiastique, ne pouvait convenir à des hommes d'État peu exercés à gouverner les âmes, impatients de satisfaire le roi par l'accomplissement de sa volonté. Le chancelier affecta de craindre que les conférences eussent la même inutilité que le colloque de Poissy, ou que le Pape en prit ombrage, il défendit à Foucault de porter cette proposition au roi. Le Tellier s'abusait : il y a une différence essentielle entre des réunions où l'on dispute en mettant de côté le principe ecclésiastique, et des réunions où l'on procède par la voie régulière de l'autorité. A ce pied là, il n'y aurait jamais lieu de pro-

(1) SEIGNELAY, *Rapport au Roi*, dans la collection Clément; et MARCOU, *Hist. de Pellisson*.

céder à mission. La célèbre assemblée du clergé de 1682, si blâmable à certains égards, mit au jour les véritables sentiments de l'Église à l'égard des protestants. Les inspirations qu'en reçut Louis XIV se traduisirent dans une lettre aux archevêques et évêques, où il leur recommandait, sur toutes choses, « de ménager avec douceur les esprits de ceux de la religion prétendue réformée et de ne se servir que de la force des raisons pour les ramener à la connaissance de la vérité, sans rien faire contre les édits et déclarations en vertu desquels leur religion est tolérée dans le royaume. » Cette lettre réfléchit bien l'esprit de cette assemblée. Suivant l'historien de madame de Maintenon, on n'y sollicita point la révocation de l'édit de Nantes ; on voulait seulement obtenir des règlements de police pour les deux cultes et provoquer de nouvelles dispositions nécessitées par des inconvénients reconnus. Le clergé songeait uniquement à reconquérir les âmes sur l'erreur.

§3. C'est ici que les dragons entrent en scène. Après avoir employé, pour convertir, les moyens de séduction et de persuasion, en 1681, on essaya de la peur des soldats. Une ordonnance inspirée, à ce qu'il paraît par l'intendant du Poitou, Marillac, exemptait, pendant deux ans, les nouveaux convertis du logement des gens de guerre. Un commentaire de Louvois expliquait comment ce privilège pouvait être une source abondante de conversions, si, dans la répartition des logements, tout en faisant une part à chacun, on imposait les plus lourdes aux religionnaires les plus riches. Un régiment de dragons fut envoyé en Poitou avec cette destination ; ce sont les dragons qui ont aussi inauguré les conversions par logement de troupes : de là les noms de *dragonnades* et de *missions bottées*, qui désigne encore aujourd'hui cette terreur et cette prédication militaires. Il faut bien reconnaître, dit Casimir Gaillardin, que cette antipathie fut justifiée dès le premier jour par la manière dont Marillac appliqua l'ordonnance. Malgré les ordres de Louvois, il ne logea aucun soldat chez les catholiques ; il permit la licence aux soldats en s'abstenant de la réprimer ; il encouragea leurs exigences, en leur faisant donner, outre le logement, qui seul leur était dû, la nourriture sans payer et des sommes d'argent régulières,

Les  
dragons

avec une part pour les officiers, proportionnée à leurs grades. D'abord il en résulta des plaintes qui furent portées au roi ; mais Marillac n'en tenant pas compte, non plus que des réprimandes du ministre, la crainte de ces vexations poussa un bon nombre de religionnaires à la fuite. L'émigration commença vers les pays étrangers, Angleterre, Hollande, Allemagne, où ils trouvaient un accueil d'autant plus empressé, que Louis XIV y était plus odieux. Inquiet de ce symptôme menaçant, Louvois retira les dragons du Poitou et prescrivit à Marillac, de ne plus employer, contre les récalcitrants, d'autres armes, que les gratifications et les décharges de taille. Marillac essaya encore de n'en faire qu'à sa tête ; il fut révoqué. On put croire que le roi, ou plutôt Louvois renonçait aux dragonnades. (1)

Révolte.

54. Alors ce fut le tour des religionnaires de se donner des torts. En 1682, le roi revenait aux voies de modération. Une ordonnance défendait l'émigration sous peine des galères ; en même temps il était prescrit de ne demander les conversions qu'à des moyens d'ordre religieux. Le roi promettait la sagesse de la part de ses intendants ; il en donnait une garantie en permettant aux religionnaires de la Haute-Garonne de se réunir en synode. Les protestants interprétèrent à peur cette modération ; ils se crurent assez forts pour se faire craindre en se rassemblant ; il y eut des attroupements considérables où se mêlaient des bandits. Sous la parole ardente des ministres, le Dauphiné remuait comme le Languedoc. En juillet 1683, une assemblée se formait à Chalançon des députés envoyés par les consistoires des deux provinces ; on y prit des résolutions violentes. En même temps, plusieurs ministres du Languedoc se rendirent à un synode en Suisse et se décidèrent à réclamer, des princes protestants, en faveur des calvinistes, une intervention près du roi de France. Cet appel à l'étranger ressemblait fort à une trahison ; les prises d'armes à l'intérieur constituaient bien une révolte. La maréchaussée était trop peu nombreuse pour contenir ces séditions ; Noailles demanda des troupes ; Louvois voulut faire sentir aux rebelles combien il est dangereux

(1) *Hist. du règne de Louis XIV*, t. V, p. 99.

de se soulever contre son roi. Trois mille cinq cents hommes entrèrent d'abord en Dauphiné ! Une prompte soumission valut une amnistie, qui n'excepta que les instigateurs du mouvement. La résistance fut plus hardie sur l'autre bord du Rhône, mais enfin il fallut céder. Au nom du roi, Louvois rejetta tout accommodement. Les troupes devaient vivre aux frais des habitants, dans tous les lieux où leur présence serait nécessaire ; les coupables seraient livrés à la justice de l'intendant, les maisons rasées de tous ceux qui étaient morts les armes à la main et les huit ou dix principaux temples du Vivarais démolis. Pour mieux assurer la tranquillité du pays, il fut défendu aux protestants et aux catholiques, de garder des armes. A part ces répressions, là ou cela se put sans résistance, l'exercice public du culte réformé fut interdit. On voulait affranchir les protestants de l'influence de leurs ministres, les délivrer des préventions, les rendre à la liberté du choix, leur permettre au moins d'écouter la prédication catholique. En un mot, réduire l'exercice extérieur et public, sans violenter la conscience, telle paraît l'extrême limite où voulut aller Louis XIV.

55. Pendant que Louis XIV et le clergé s'accordaient dans un même esprit de prosélytisme, Louvois poussait aux violences, enlevait les conversions à la pointe de l'épée et dérobaient ses excès aux yeux du roi, par la multitude incroyable des conversions qui en étaient le fruit. Louis XIV en vint à croire qu'il n'y avait plus de protestants dans son royaume et que l'édit était sans objet. Jusqu'à quel point Louis XIV ignora-t-il les rigueurs de Louvois et en devint-il le complice, on ne peut le dire. Ce qui est possible, c'est que voyant les conversions affluer en si grand nombre, s'il soupçonna la pression qui les produisait, il vit aussi le peu de résistance que rencontrait cette pression. Le roi ferma les yeux sur un expédient passager que le succès allait ensevelir en quelque sorte et consacrer par la libre fidélité des convertis. Si les protestants n'eussent pas cédé aussi timidement à la première ombre de contrainte, Louis XIV, Louvois même se fussent arrêtés devant le rempart de leur conscience ; ou si, cédant à l'impression qui devait les convertir, ils eussent été sincères, la gloire serait ac-

Colpabilité  
du roi.

quise à ces conversions. Dans les deux cas, le roi serait innocent : il n'est donc coupable que d'avoir cru à la conscience des protestants, ou, n'y croyant pas, de ne les avoir pas plus respectés, qu'elles ne se respectaient elles-mêmes.

« Il faut distinguer, dit Auguste Nicolas deux époques dans la contrainte exercée par le gouvernement de Louis XIV contre les protestants ; avant et après la révocation. Avant la révocation cette contrainte n'avait rien d'excessif et que ne pussent soutenir des âmes, je ne dis pas intrépides, mais fermes dans la foi. Or, c'est à cette époque que les conversions affluèrent en si grand nombre qu'on ne pouvait suffire à les recueillir. Quelles consciences que celles qui se jouaient ainsi de la foi et de la vérité, et qui se livraient à la première approche ! Au lieu que les martyrs étaient humbles, dociles, intrépides, et incapables de dissimulation, ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toutes sortes d'hypocrisies. Si l'on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons. Tel est le portrait qu'en faisait Fénelon qui les avait sous les yeux. Ne reconnaissons-nous pas là ceux que Jurieu disait être gros de la tolérance universelle et de l'indifférence des religions ? Sans aller prendre le terme de comparaison si haut que les martyrs de la primitive Église, nous avons sous les yeux un peuple dont l'exemple doit confondre les protestants du siècle de Louis XIV, c'est le peuple irlandais. La contrainte exercée par Louis XIV, avant la révocation, contrainte qui n'était que comminatoire, approche-t-elle des horribles et épouvantables violences exercées depuis Élisabeth jusqu'à nos jours contre les Irlandais ? Qu'on nous fasse voir cependant, à aucune époque de cette longue persécution, des conversions parmi eux comme parmi les protestants du siècle de Louis XIV ? On est toujours à parler du scandale de ces conversions, et on ne remarque pas qu'elles sont bien plus scandaleuses par l'hypocrisie des convertis que par la violence des convertisseurs. Jamais ceux-ci, je le répète, jamais Louis XIV, ni Louvois lui-même, n'eussent poussé les choses à l'excès, s'ils eussent rencontré d'abord une résistance morale et

digne comme celle des vrais chrétiens, si les conversions n'eussent pas été au devant des dragons, et si l'édit de Nantes ne fut pas touché principalement par la désertion en masse de ceux qu'il protégeait. Nous ne voulons point justifier par là les violences qui suivirent la révocation. Comme catholiques, nous n'avons on va le voir, aucun mérite de désintéressement à les réprouver. Mais il faut être juste, et reconnaître que si Louis XIV ne sut pas revenir sur cette situation de plus en plus compliquée par les difficultés qui surgirent au dedans et au dehors, la conduite des protestants le décharge en grande partie du tort de s'y être engagé.

« Ce qui est certain, et ce qui prouve la loyauté et la confiance de Louis XIV, c'est que la révocation de l'édit de Nantes, qu'on nous représente comme le fruit de la violence, et qui aurait dû en être le triomphe, en fut le désaveu (1) ».

56. Enfin le mouvement des conversions s'accéléra d'une manière qui dépasse toutes croyances. Du 15 août au 4 septembre, il y eût, dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, 80,000 convertis ; dans le Languedoc, 182,000. On se figure généralement l'édit de révocation comme ouvrant une ère de persécution contre les protestants et les dépouillant tout à coup de leurs avantages. L'édit fut plutôt la clôture naturelle d'un ouvrage de conversions entrepris depuis un grand nombre d'années et d'une suite d'actes révocatoires, progressifs comme ces conversions. Le 15 octobre 1685, une déclaration lentement élaborée par Le Tellier, était approuvée par le roi, et envoyée à tous les intendants. Article I<sup>er</sup>, révocation était faite de tout édit ou concession en faveur des prétendus réformés ; articles II et III, défense à eux de s'assembler pour l'exercice de leur religion, en aucun lieu ou maison particulière ; défense à tous seigneurs de faire aucun exercice de cette religion dans leurs maisons et fiefs, à peine de confiscation de corps et de biens ; articles V et VI, ordre à tous les ministres qui n'adopteront pas la religion catholique, de sortir du royaume, promesse de pensions et de quelques privilèges à ceux qui se convertiront ; articles VII et VIII,

Édit.

(1) A. NICOLAS, *Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leurs rapports avec le socialisme*, t. II, p. 227.

interdiction de toutes écoles particulières pour les enfants de cette religion ; ces enfants seront baptisés par les curés des paroisses et leurs pères et mères tenus de les envoyer à l'église ; articles IX et X, par un effet de la clémence du roi, les religionnaires, qui ont déjà émigré, s'ils rentrent en France dans un délai de quatre mois, reprendront leurs biens, mais ceux qui sont encore en France n'en sortiront pas, sous peine des galères ; articles XI, « pourront au surplus les dits de la R. P. R., en attendant qu'il plaise à Dieu *les éclairer comme les autres*, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, et y continuer leur commerce, et jouir de leurs biens, *sans pouvoir être troublés, ni empêchés*, sous prétexte de ladite R. P. R., à condition toutefois de ne point faire d'exercice ni de s'assembler, sous prétexte de prière ou de culte, de quelque nature qu'il soit, sous les peines ci-dessus de corps et de biens (1). »

Telle est, dans son ensemble la révocation de l'édit de Nantes. Le dernier article autorise à penser, il est inexplicable sans cela, que Louis XIV avait été réellement trompé sur les dragonnades de Louvois. Autrement comment aurait-il pu désavouer cette manière violente de convertir, non seulement pour l'avenir, mais pour le passé, dans l'édit même de conversion ? Comment aurait-il pu raisonner dans l'hypothèse de non-violence et aurait-il donné pour mesure de la tolérance qu'il promettait aux protestants non encore convertis, celle dont on avait usé envers les autres ? Comment surtout aurait-il compromis un succès poursuivi depuis si longtemps, si laborieusement obtenu, s'il eut cru que c'était une œuvre de violence et d'hypocrisie ?

57. La révocation de l'édit de Nantes répondait, en France, à un sentiment unanime ; elle obtint la consécration de l'immense majorité du public. Ce n'est pas seulement Bossuet qui exalte, dans l'oraison funèbre de Le Tellier, la piété du grand roi, nouveau Constantin, nouveau Théodose, nouveau Marcien. C'est encore Arnauld, exilé volontaire dans les Pays-Bas qui écrit : « On a été bien surpris ici de la déclaration ; comme on y est bon catholique, on s'en

Appro-  
bation de  
l'édit.

(1) ISAMBERT, t. XIX ; Dumont, t. VII ; *Mémoires* de Foucault et de Noailles.

réjouit fort. On sera bien aise de savoir ce qui en sera arrivé et s'il y aura bien des gens à qui elle fera ouvrir les yeux. » (1) Ce n'est pas seulement l'assemblée du clergé qui, dans un discours attribué à Racine et prononcé par le coadjuteur de Rouen, remercie le roi d'avoir accru le troupeau de chaque évêque et fait à chaque pasteur une obligation de redoubler de zèle ; les érudits, les artistes, chacun à sa façon et par des procédés de son art, rendent hommage au zèle et aux triomphes du prince. Ducange, dans l'épître dédicatoire de *Chronicon paschale*, l'appelle, à plus juste titre que ses plus nobles prédécesseurs, le défenseur, le vengeur, le soutien de l'Église et de la foi chrétienne, le pieux, le très chrétien, pour avoir arraché les derniers restes de l'hérésie, dont les factions coupables avaient si souvent ébranlé la France. Girardon, le sculpteur, envoyait à Troyes, sa ville natale, un médaillon du roi, et cet ouvrage, reçu avec acclamation par les habitants, était consacré « au pieux triomphateur qui avait éteint l'hérésie. » La haute société disait, comme Sevigné, de la déclaration qui révoquait l'édit de Nantes : « Rien n'est si beau que tout ce qu'elle contient, et jamais roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. » Bussy-Robutin admirait la conduite du roi pour ruiner les huguenots : « Les guerres qu'on leur a faites autrefois, disait-il, et les Saint-Barthélemy ont multiplié et donné vigueur à cette secte. Sa Majesté l'a frappée petit à petit et l'édit qu'il vient de rendre, soutenu des dragons et des Bourdaloue, a été le coup de grâce. » (2) Le peuple enfin approuvait à sa manière ; celui de Paris se jeta sur le temple de Charenton et le démolit en quelques heures.

58. « Le projet, dit madame de Caylus, était grand, beau et politique, si on le considère indépendamment des moyens qu'on a pris pour l'exécuter. » Les protestants l'accueillirent avec joie ; ils recouvraient la liberté de conscience, sinon pour exercer publiquement leur culte, du moins pour n'être point contraints, par force, à l'abjuration. C'était tellement un frein à la violence, qu'à peine l'édit eut-il paru, il fut l'objet des plus âpres réclamations des inten-

Dissentiment.

(1) SAINTE-BEUVE, *His. de Port-Royal*.

(2) SÉVIGNÉ, *Lettres* 28 octobre 1685.

dants qui avaient épousé le système de Louvois. « La dernière clause de l'édit de révocation de celui de Nantes nous fait un grand désordre icy et *arreste les conversions* », écrivait Nicolas Foucault, intendant du Poitou, à Joseph Foucault, son père. Et celui-ci, vieux politique, ancien secrétaire du conseil, lui répondait : « Le dernier édit qui révoqua celui de Nantes me paraît un contre-temps aux affaires de la R. P. R. Il produira bien des relaps qui se cantonneront dans leurs maisons et serviront de ministres à leurs familles. » A la même époque, l'intendant de Languedoc, faisait connaître que les nouveaux convertis *ne s'attendaient pas* à un pareil édit et que la clause qui défendait d'inquiéter les religionnaires avait causé parmi eux un mouvement qui ne pourrait être apaisé de quelque temps. « La plupart s'étaient convertis, disait-il, dans l'opinion que le roy ne voulait plus qu'une religion dans son royaume. Quand ils ont vu le *contraire*, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés ; cela les éloigne, quant à présent, des exercices de notre religion. » Enfin, après avoir exprimé la même pensée, dans des termes presque identiques, le maréchal de Noailles terminait de la sorte, un mémoire adressé à Louvois : « Il est certain que la dernière clause de l'édit qui défend d'inquiéter les gens de la R. P. R. va faire un grand désordre, en arrêtant les conversions ou en obligeant le roi de manquer à la parole qu'il vient de donner, par l'édit le plus solennel qu'il put faire. » D'un autre côté, le lieutenant de police, à Paris, faisait assembler les principaux commerçants protestants, pour leur confirmer de bouche ce que l'édit renfermait de dispositions favorables et les assurer que désormais il n'y avait pour eux rien à craindre. (1)

J'en suis fâché pour le grand nombre, qui s'était fait de l'édit de révocation, l'idée d'une mesure inique et oppressive, qui avait jeté la consternation chez les protestants et rendu cruelle l'apologie qu'en fit Bossuet. Les amis de la vérité doivent abandonner cette opinion. Les protestants eux-mêmes accueillirent l'édit comme un édit de liberté ; cette révocation ne désespéra que les persécuteurs,

(1) P. CLÉMENT, *Le gouvernement de Louis XIV.* p. 120.

et Bossuet put d'autant mieux en faire l'éloge que l'édit n'était pas moins un triomphe pour la charité que pour la foi.

59. Ce dissentiment amena un double procédé pour l'application. Les fidèles enfants de la sainte Eglise s'ingénièrent à convertir par des moyens apostoliques ; les pharisiens du pouvoir monarchique voulurent presser l'application sans tenir compte des clauses favorables. Louvois écrivait au maréchal de Noailles de ne pas s'arrêter aux dispositions favorables, et, s'autorisant d'un désir qu'il prêtait à Louis XIV : « Je ne doute point, disait-il, que quelques logements un peu fort chez le peu qui reste de noblesse et de tiers état des religionnaires, ne les détrompent de l'erreur où ils sont sur l'édit *que M. de Chateaufneuf nous a dressé* et sa Majesté désire que vous nous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer une religion qui lui déplaît et dont elle a défendu l'exercice partout son royaume. » En conséquence, les logements forcés, les dragonnades recommencèrent, sous cette impulsion secrète de Louvois, aux intendants, forts dispos à la recevoir. La tolérance même de l'édit de révocation donna matière à de nouvelles brutalités. L'ouvrage des conversions, effectuées par la force, se défit naturellement sous l'influence de la liberté. De toutes parts, les protestants se prévalaient de l'édit, pour protester contre la rudesse qu'on mettait à vouloir les convertir, ou, s'ils étaient convertis, pour retourner à l'hérésie. Forts de la parole du roi, ils en usèrent et ils en abusèrent ; ils donnèrent prétexte, puis motif à la répression, à la persécution ; et toutes les passions se mêlant à ce réveil d'une lutte qu'on croyait terminée, les plus regrettables, les plus funestes excès s'ensuivirent ; le plus grand tort resta du côté de Louvois ; Louis XIV, pour n'avoir pas dominé cette situation par assez de fermeté et de vigilance, en porte justement la responsabilité.

60. Pendant que les intendants redoublaient de rigueurs et que les missionnaires se rendaient à leur poste, on s'aperçut donc qu'il restait des calvinistes à convertir et que le nombre en était bien supérieur aux chiffres officiels. Bien plus, on voyait les calvinistes grâce à la tolérance de l'édit, cesser de se convertir ; on voyait les convertis venir à abjuration. La révocation les enhardissait à rester

Double  
courant.

Nouvelles  
rigueurs.

dans l'hérésie ou à y revenir. On fit, au roi, de chaudes représentations sur ce double péril ; le dépit poussa l'autorité à redoubler de rigueurs. Les édits se multiplièrent contre les récalcitrants ; il y eut recrudescence obstinée de dragonnades. Le 12 janvier 1686, un édit signifia que les enfants des religionnaires, depuis cinq jusqu'à seize ans, seraient soustraits à l'autorité de leur famille, remis aux mains de leurs parents catholiques, ou à défaut de ces parents, à des catholiques nommés par les juges qui régleraient la pension. Une déclaration du même jour interdit aux religionnaires d'avoir d'autres domestiques que des catholiques, à peine de flétrissure et de galères. Par une autre déclaration, du 12 mai 1686, les nouveaux catholiques arrêtés en flagrant délit de sortir du royaume, sans permission, étaient condamnés, les hommes aux galères perpétuelles, les femmes à être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours, après confiscation de leurs biens. D'autre part, Louvois s'irritait en proportion de la résistance et devenait impitoyable. On peut l'en croire lui-même ; et nous ne disons rien qui ne soit extrait de ses lettres. Le barbare ministre, emporté par l'ambition du succès, ne connaît plus d'équité, ni de discipline, lui, le grand organisateur de la discipline militaire en France ; il prescrit de mettre garnison chez les petits gentilshommes, d'exciter contre les gens de qualité les rivalités du voisinage, de leur donner tort s'ils se plaignent, d'informer contre eux s'ils se font justice eux-mêmes. Contre l'opiniâtreté des religionnaires de Dieppe, il ne trouve pas de meilleur moyen que d'introduire chez eux une nombreuse cavalerie, de la faire vivre *fort licencieusement*. Comme il y a eu, en quelques lieux du Languedoc, des rassemblements armés et que les femmes se sont jetées dans un temple pour en arrêter la démolition, il regrette que les dragons n'aient pas tiré sur les femmes et il organise avec l'intendant Baviile et Noailles, la déportation en Amérique, sinon de tout le peuple des Cévennes, au moins de ceux que l'âpreté de leur pays dispose le plus à la sédition. Et si l'on cherche quelle est la nature de ce zèle, quel intérêt le pousse et le justifie à ses yeux, il n'a qu'une raison inflexible et un grief uniforme : Ces gens-là demeurent dans une religion qui

ne plaît pas à sa majesté ; ils ne veulent pas se soumettre à ce que le roi désire d'eux ; il n'y a pas de parti que sa majesté ne prenne pour mettre ce pays-là sur le pied d'être soumis à ses ordres. « Ce n'est pas, dit Gaillardin, un zèle religieux qui l'aveugle ; c'est l'orgueil blessé, l'autorité outragée par la désobéissance qui se venge ; c'est une passion humaine et personnelle qui appelle à son aise toutes les violences de l'honneur » et, j'ajouterai, toutes les fureurs de l'égoïsme (1).

61. Le spectacle est bien différent du côté de ceux qui ont vraiment le zèle du salut des âmes. Les évêques, loin d'abandonner à des intrus une œuvre qui leur appartient refusèrent, sur beaucoup de points, l'assistance de la force matérielle. Le Camus, évêque de Grenoble, se refusa avec une telle vigueur aux logements militaires que Louvois retira ses troupes. A Orléans, l'évêque Coislin, n'ayant pu prévenir l'envoi d'un régiment, mit les chevaux dans ses écuries et retint les officiers à sa table : au bout d'un mois, il obtint son rappel et vit se multiplier les conversions. A Meaux, il n'y eut de troupes que dans un château dont le propriétaire avait personnellement irrité le roi ; l'évêque les fit partir en recueillant le persécuté dans son palais épiscopal. Dans une lettre pastorale aux nouveaux convertis, Bossuet put dire, sans craindre la contradiction : « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler ; aucun de vous n'a subi des violences, ni dans ses biens, ni dans sa personne. » Missionnaire actif et inépuisable, il parlait, il écrivait ; par ses conférences et ses livres, il instruisait à la fois son diocèse et la chrétienté. On raconte qu'il se présentait inopinément aux lieux où il savait les protestants réunis : « Mes enfants, leur disait-il, là où sont les brebis le pasteur doit être. Mon devoir est de chercher les brebis égarées et de les ramener au bercail. C'est à cette date que se rattachent l'*Histoire des variations*, un des plus beaux livres qui soient sortis de la main des hommes, et les *Avertissements aux protestants*, chefs-d'œuvre de controverse. Cependant, la maison de Bossuet s'ouvrait aux ministres convertis, et sa charité allait à l'étranger

Différence  
de  
conduite.

(1) ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. III, chap. VII.

leur prêter assistance. Bossuet ramena ainsi à la foi catholique Saurin et Papin, œuvre plus belle que ses plus belles compositions.

Mission du  
Poitou.

62. Bussy nous a déjà parlé des missions où parut le P. Bourdaloue. Il y eut alors, de la part du clergé français, un grand mouvement de zèle pour convertir, par la prédication, les protestants. De toutes les missions, la plus célèbre et la plus populaire est celle du Poitou. Un jeune abbé de Fénelon la dirigeait. Directeur d'une communauté de nouvelles converties, il avait déjà composé un opuscule sur l'éducation des filles et un traité du ministère des pasteurs. Missionnaire, il voulut que tout appareil militaire disparut, et prêcha, avec ses compagnons, dans toutes les campagnes du Poitou et de la Saintonge. Dans ses prédications, il s'appliquait à combattre les préjugés et à exposer les vérités essentielles ; il gagna surtout la confiance par sa simplicité ; quoique personnellement fort doux, il sut résister à Seignelay, qui aurait voulu s'entremettre à ses missions. Entre autres mesures de sagesse, Fénelon avait plusieurs fois demandé « qu'on fit trouver aux peuples autant de douceur à rester dans le royaume qu'il y avait de danger à entreprendre d'en sortir. » Fénelon excellait à se faire aimer ; c'est toujours avec regret qu'on le voyait partir. « S'ils ne sont pleinement convertis, dit-il, du moins il sont accablés et en défiance de leurs anciennes opinions ; il faut que le temps et la confiance de ceux qui les instruiront dans la suite fassent le reste. » Un rapprochement historique suffit pour juger de l'importance des résultats. Le Poitou, le centre du protestantisme en France et qui en avait été la citadelle jusqu'à Richelieu, fut si bien changé par le passage de Fénelon, qu'il a produit, contre les excès de la révolution française, les plus nobles et les plus sincères défenseurs du sacerdoce et des autels catholiques.

Émigration

63. Mais enfin, tout arbitraire qu'il était, le système de la violence finit par l'emporter, même dans les conseils de Louis XIV, irrité d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas et trompé sur les véritables causes de cette résistance. L'influence catholique fut éclipsée pendant un temps ; elle ne devait reparaitre qu'après la mort de Louvois et la paix de Riswick. Depuis les premières dra

gonnades, la crainte des rigueurs précipitait les huguenots hors de France. Les avances des états protestants stimulaient cette espérance de sécurité dans l'émigration. Dès 1681, Louvois constatait avec inquiétude les sommes d'argent recueillies par la politique anglaise au profit des fugitifs ; Fénelon lui-même avait trouvé en Poitou des lettres de Hollande qui promettaient, à quiconque voudrait fuir, des établissements avantageux et l'exemption d'impôts pendant sept ans. En dépit des prohibitions menaçantes du roi, le mouvement suivait son cours et prenait des proportions alarmantes. Vauban, dans un mémoire à Louis XIV, évalue l'émigration à 80,000, et la perte en argent à trente millions. Le duc de Bourgogne abaisse à 60,000 le chiffre des émigrants et ajoute que leur départ ne cause aucun préjudice, ni à l'industrie, ni au commerce. La perte fut moindre pour la France que ne fut grand le profit de l'étranger. Des industriels habiles portèrent au dehors, avec leur argent, le secret de leurs manufactures. Des soldats, des marins, des généraux comme Schombert, des diplomates comme Rumigny, allèrent mettre au service de l'Angleterre, de la Hollande et de la future Prusse, une valeur et des talents dont le roi avait jusque-là tiré bon parti. La coalition se renforçait par avance de tous les mécontents français. Louis XIV méritait cette leçon pour avoir prétendu diriger, au gré de son orgueil, la conversion de ses sujets, et par des voies qui n'étaient pas celles de l'Église et du souverain pontife.

64. Lorsque ces questions furent agitées dans les conseils de Louis XIV, le duc de Bourgogne fit remarquer qu'au cas où la paix ne serait pas troublée, un grand nombre sortirait du royaume et affaiblirait l'État. Louis XIV répondit que la question d'intérêt était peu digne de considération, eu égard aux avantages d'une mesure qui rendrait à la religion sa splendeur, à l'État sa tranquillité, à l'autorité tous ses droits. Ce qui paraissait peu digne de considération à Louis XIV, est devenu, de nos jours, le point essentiel. La prospérité de la religion, l'intégrité du pouvoir, la paix même de l'État ne préoccupent les hommes qu'après les intérêts. Pour condamner la révocation de l'édit de Nantes, on ne

Jugement.

s'arrête à aucune des considérations qui parurent graves à Louis XIV ; on se fait fort de celles qu'il méprisait. On veut calculer les avantages matériels que la France a perdus et ceux que les puissances rivales ont acquis par cette mesure. Les protestants, toujours occupés à satisfaire l'esprit du jour dans ses mauvaises tendances, n'ont pas manqué de pousser leurs critiques à cet endroit. En exagérant les dommages apportés soi-disant à la France, on caresse les préjugés du siècle, — ce qui est toujours une faiblesse, — siècle qui met la gloire et la prospérité des États dans l'abondance de leurs richesses et le chiffre de leur population ; et on blâme, par contre, Louis XIV, qui n'aurait pas vu les résultats de la mesure qu'il adoptait et l'on exalte le courage des églises réformées, qui auraient sacrifié leur repos à leur foi. Si l'on arrivait à ces conséquences en respectant la vérité, il y aurait à examiner leur valeur ; mais on doit contester leur exactitude historique. En examinant les rapports des intendants, on voit qu'ils se contredisent ; en examinant, pour Tours par exemple, le chiffre des naissances, avant et après la révocation, le total est si peu différent, qu'on ne peut pas admettre le *quantum* donné à l'émigration ; en examinant enfin les statistiques des pays où se sont retirés nos émigrants, on ne voit point que leur population ait augmenté dans la proportion ou la nôtre aurait dû diminuer. Toutes les disgrâces de la France après 1685, sont attribuées par les libéraux et les révolutionnaires, — deux noms qui indiquent la même impiété, — invariablement à la révocation de l'édit. Si la peste a ravagé une contrée, c'est la révocation qui en a fait mourir les habitants ; si la guerre a pesé lourdement sur les populations, c'est la révocation qui est la cause de leur ruine ; si l'inclémence du ciel et la pénurie des récoltes ont affligé certaines provinces, c'est la révocation qui est la cause de ces ravages ; enfin si l'un de ces changements industriels et commerciaux, qui communs de tous temps, ont produit ici raréfaction et là pléthore, c'est toujours la révocation qui en est cause. Des imputations si frivoles se détruisent par leur ineptie même. A tout prendre, il ne paraît pas que la France ait perdu plus de 70.000 sujets ; il ne pa-

rait pas que leur émigration ait fait tort au génie français, ni ait diminué sensiblement la production ; il paraît plutôt que les étrangers ont profité de cet exode, et la France, même dans ses disgrâces, a continué sa vocation de peuple missionnaire, honneur et bienfait qui ne lui reprocheront pas sérieusement ceux qui parlent des États-Unis d'Europe et s'inspirent du cosmopolitisme (1).

65. On doit donc attribuer à Louvois et aux intendants tous les excès que reproche l'histoire à la révocation de l'édit de Nantes. En principe, le droit de révocation ne peut être l'objet d'un doute : « Il faut, dit Grotius, que les protestants sachent que l'édit de Nantes et autres semblables ne sont point des traités d'alliance, mais des ordonnances faites par les rois pour l'utilité publique et sujettes à révocation lorsque l'utilité publique le demande. » Considérée dans ses moyens et dans ses résultats, la révocation fut, sous divers rapports, blâmable et funeste. Mais ces moyens qui se résument dans la contrainte pour obtenir des conversions ne résultaient pas de la mesure elle-même ; ils y étaient même formellement contraires ; c'était l'œuvre de la passion humaine et de l'obstination politique ; elle fut désavouée, combattue, finalement vaincue par l'influence catholique, dont le triomphe fut celui de la sage tolérance. Au fond, le siècle était trop chrétien pour aboutir à ces oppressions de conscience dont le protestantisme a donné l'exemple, et dont le libéralisme et l'autocratie renouvellent souvent sous nos yeux le triste spectacle. Voici ce qu'écrivait sur ce sujet, *l'atroce et sanguinaire* Basville : « Le plus assuré et le plus solide de tous les expédients pour faire de véritables catholiques, c'est de trouver le moyen de mettre de bons prêtres dans les paroisses. Si le curé est bon et d'un mérite distingué, les paroissiens ne résisteront pas à ses soins assidus ; l'expérience l'a fait connaître en plusieurs endroits. C'est où consiste la *principale difficulté*... Pour remédier à un si grand besoin, le seul moyen est d'établir de bons séminaires dans les diocèses remplis de nouveaux convertis et de fournir tous les secours nécessaires aux évêques pour ces établissements, et dans les endroits où ils peuvent former des ecclésiastiques tels

État de  
l'opinion.

(1) Cf. LÉON AUBINEAU, *De la révocation de l'édit de Nantes*, ch. IV et V.

qu'il les faut, pour instruire et gagner entièrement les cœurs. Les missionnaires que le roi a la bonté d'entretenir font du bien : mais il n'est pas comparable à celui qu'un curé, qu'ils regarderont comme leur véritable pasteur, pourra faire, s'il sait se faire aimer et estimer. — S'il était possible encore d'avoir quelques petits fonds d'aumônes pour assister de pauvres familles dans leurs besoins, sans que l'on sut qu'il y eût pour cela des fonds destinés, ce serait un bon moyen pour les attirer doucement à l'Église, et les empêcher de regretter le consistoire dont ils tiraient de grands secours. » (1) Ce sont là les principes mêmes de Fénelon ; les évêques, dans leurs mémoires au roi, ne raisonnaient pas autrement ; et l'on peut croire que le ministère des pasteurs, combiné avec l'action plus vive des missionnaires, eut ramené les hérétiques, sans jeter cette ombre sur un point de l'histoire de France.

Communi-  
cation  
à Rome.

66. Le pape Innocent XI, toujours inflexible dans la justice et la sagesse, n'approuva point la conduite de Louis XIV. En envoyant la révocation au cardinal d'Estrées, Louis XIV écrivait :

« Vous pourrez dire cette nouvelle à ceux qui y voudront prendre part à la cour où vous êtes, et je m'assure qu'il n'y aura personne, et dans le temps présent et dans les siècles à venir, qui ne soit surpris d'apprendre que, plus il a plu à Dieu de se servir de mon zèle, de mon application, de mon autorité et de tous les moyens que sa divine providence m'a mis en mains pour procurer à son Église les plus solides avantages qu'elle pouvait souhaiter, et y ramener près d'un million d'âmes qui auraient toujours demeuré dans l'erreur, si j'eusse fait de moindres efforts pour les en tirer, Sa Sainteté, bien loin de me donner tous les secours que je me devais promettre en cette occasion d'un Pape aussi zélé pour la gloire de Dieu et pour le bien de notre religion, aime mieux laisser les églises abandonnées de leurs pasteurs dans le temps qu'elles en ont le plus besoin, que d'accorder des bulles à ceux que je lui ai nommés et que je sais, par mes propres lumières et connaissances, être les plus capables d'y faire leur devoir et de seconder mes intentions. Vous pourrez en parler en ce sens au lieu où vous êtes, et au cardinal Cybo et à tous

(1) Le mémoire de Basville fut adressé à Bossuet.

autres qui pourront le rapporter au Pape, *afin qu'il n'ignore pas que s'il y avait quelques huguenots qui demeurassent encore dans leur obstination, on ne pourrait attribuer ce malheur qu'au peu d'empressement qu'a Sa Sainteté de rétablir une bonne intelligence avec moi*, et aux fâcheuses préventions qui l'attachent à des *bagatelles* et lui font négliger le plus grand et le plus solide avantage qu'on puisse procurer à la religion catholique apostolique et romaine. »

Peu de temps après, il écrivait au cardinal d'Estrées :

« ... Si la conversion d'un grand nombre de mes sujets de la R. P. R. et la juste espérance que j'ai de donner dans peu la dernière perfection à cet ouvrage n'est pas capable de dessiller les yeux de Sa Sainteté, on ne doit plus attendre qu'aucune insinuation étrangère lui puisse faire convenir que, *comme notre religion ne peut trouver son agrandissement que dans la puissante protection qu'elle reçoit de moi et dans le bon exemple que je donne à tous les princes chrétiens de ce qu'ils ont à faire pour ce sujet dans leurs États, Dieu veut aussi que, bien loin de me chicaner les justes droits de ma couronne, Sa Sainteté emploie plutôt et verse même abondamment tous les trésors de l'Église que la divine Providence lui a confiés, soit pour exciter mon zèle, soit, s'il est persuadé, aussi bien que tout le monde, qu'il ne manque rien à celui qui m'anime, au moins pour seconder mes soins et me donner de nouveaux moyens d'exécuter la volonté divine, qui se sert de moi si efficacement pour l'augmentation de notre religion, et faire ce qu'aucune autre puissance n'aurait osé entreprendre (1) ... »*

On voit combien peu le Pape trempait dans l'affaire de la révocation ; il y était tellement étranger que rien n'était capable de lui dessiller les yeux ; ou plutôt il y voyait si clair et il démêlait si bien les raisons qui inspiraient Louis XIV, qu'il ne voulut à aucun titre être le complice du roi. Cependant l'édit laissait encore aux huguenots une situation plus favorable que celle des catholiques dans les États protestants. « Il conservait encore dans le royaume, dit Rulhière, quelque tolérance. Il défendait l'exercice *public* de la

(1) Vol. *Rome*, 294.

religion protestante ; mais il ne touchait point à l'exercice *privé*. Il permettait aux protestants de demeurer en France. Il invitait ceux mêmes qui avaient fui dans les pays étrangers à rentrer dans leur patrie (1). » C'est plus tard seulement, et à l'instigation des intendants de Louvois que des arrêts nouveaux supprimèrent la liberté de conscience et ouvrirent l'ère des brutalités. Cependant jusqu'alors Louis XIV était personnellement opposé aux violences ; la persuasion qu'il avait qu'on ne dépassait pas ses édits l'entretenait dans des illusions qu'il faisait partager au Pape ; mais le Pape, même abusé par le roi, n'emboîtait aucunement le pas de Louis XIV. Cela est prouvé, non par les témoignages romains, mais par la simple production des correspondances françaises.

Le Pape toutefois n'était pas hostile à Louis XIV. Les ennemis de ce prince avaient vite compris le parti qu'ils pouvaient tirer de la révocation de l'édit de Nantes. A ceux qui reprochaient, au roi de France, ce coup de force, le Pape répondait qu'après tout, les réformés ne subissaient que les représailles de leurs violences. Les protestants avaient profité de la faiblesse du gouvernement pour l'amener à composition ; le gouvernement, redevenu fort, mettait les protestants à la raison : c'était un retour de bons offices.

Réponse de Rome.

67. De prime abord, on ne sut pas à Rome comment les choses s'étaient passées. Le roi pouvait révoquer l'édit de Nantes, et, s'il le pouvait, il le devait, tout en respectant dans les protestants, la liberté du culte domestique. Le Pape, dans la présomption que les choses s'étaient passées ainsi, répondit à la communication de l'édit, par force politesses gracieuses : c'est, en Italie, une manière de se montrer satisfait, même quand on ne le serait pas, mais certainement sans rien engager et parfois sans rien dire. Innocent XI ne se tenait pas dans une si méticuleuse réserve : sans approuver la conduite de Louis XIV en Angleterre et sans rien préjuger de sa conduite en France, il lui adressa donc, le 13 novembre, le bref suivant :

« Entre toutes les preuves illustres que Votre Majesté a données de sa piété naturelle, il n'en est point de plus éclatante que le zèle

(1) *Éclaircissements*, etc., t. I, p. 335.

vraiment digne du roi très chrétien qui l'a portée à révoquer toutes les ordonnances rendues en faveur des hérétiques de votre royaume, et à pourvoir comme elle a fait par de très sages édits à la propagation de la foi catholique, ainsi que nous l'avons appris de notre cher fils le duc d'Estrées, votre ambassadeur auprès de nous. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de vous écrire ces lettres pour rendre un témoignage authentique et durable des éloges que nous donnons aux beaux sentiments de religion que votre esprit fait paraître, et vous féliciter sur le comble de louanges immortelles que vous avez ajouté par cette dernière action à toutes celles qui rendent jusqu'à présent votre vie si glorieuse. L'Église catholique n'oubliera pas de marquer dans ses annales une si grande œuvre de votre dévotion envers elle et ne cessera jamais de louer votre nom. Mais surtout vous devez attendre de la bonté divine la récompense d'une si belle résolution, et être bien persuadé que nous ferons continuellement pour cela des vœux très ardents à cette divine bonté. Notre vénérable frère l'archevêque évêque de Paris vous dira le reste, et nous donnons de bon cœur à Votre Majesté notre bénédiction apostolique. »

Un historien trouve *assez vague* ce bref qui ne satisfait point Louis XIV. Innocent XI voulait bien louer le zèle de ce prince contre l'hérésie, mais il refusait d'engager sa responsabilité dans une entreprise où il n'avait pas eu sa juste part d'initiative et de direction; il s'y associait par ses bons désirs et ses prières, non par l'approbation des violences employées dans l'œuvre militaire des conversions. A la vérité, le Pape ignorait encore les dragonnades; mais il en savait assez de la conduite de Louis XIV en France et il en savait trop sur ses ingérences, maladroitement despotiques, en Angleterre, en Allemagne et jusqu'à Rome, pour pousser plus loin. Le Pape donnait des compliments pieux et c'est tout.

Louis XIV, mécontent du bref, voulait obtenir à Rome quelque démonstration de joie publique en faveur de l'extirpation du protestantisme. Le cardinal d'Estrées par lui-même, par ses agents et par le cardinal secrétaire d'État, essaya vainement d'obtenir cette démonstration: Innocent malade et d'humeur chagrine au moins

en apparence, s'abstint de répondre. Alors Louis XIV écrivit au Pape pour lui dire combien il serait *sensible au témoignage que Sa Sainteté lui donnerait de la part qu'elle prend à l'heureux succès de cette révolution* : ce sont les propres paroles du roi. Dans ses lettres au cardinal d'Estrées, le prince moins modéré ou plus en colère, écrit que quand il demanderait de confirmer par des grâces tout ce que lui, roi, croit posséder avec justice et comme des droits attachés à sa couronne, « Sa Sainteté ne devrait pas faire de difficulté, dans cette occasion, de se servir du pouvoir et des trésors que Dieu lui a confiés pour faciliter, en tout ce qui dépend d'elle, l'achèvement de ce grand ouvrage. » Les éclats de colère ne touchaient pas plus le Pontife que les précautions oratoires. Innocent XI recevait de Londres, des nouvelles peu faites pour l'égayer. Le nonce d'Adda et le vicaire apostolique Leiburn avaient observé scrupuleusement la consigne du Pape ; mais leur influence échoua contre les emportements du parti exalté à la tête duquel se trouvaient l'ambassadeur de France, le Jésuite Pêtre et le roi lui-même. Sous l'inspiration du roi de France, Jaques II prenait le contre-pied de ce que souhaitait le souverain pontife. Le Parlement anglais venait de se réunir ; on s'y montrait l'édit de Louis XIV et l'allocution de Daniel de Cosnac, évêque de Valence, l'un des plus maladroits flagorneurs de l'absolutisme, qui appelait Louis XIV l'exterminateur de l'hérésie même en Angleterre. En fait d'extermination, Louis XIV ne devait que faire tomber du trône Jacques II et appeler sur les catholiques d'outre-Manche, de nouvelles rigueurs. Ces perspectives sombres, qui n'échappaient pas à la perspicacité d'Innocent XI, qui l'attristaient profondément, le rendaient même malade. On comprend qu'il ne pouvait songer à se réjouir des triomphes de Louis XIV, si l'on peut appeler cela triomphes.

En désespoir de cause, à la fête de Noël, après le souper qui suit l'office, suivant une vieille tradition du Sacré-Collège, le cardinal d'Estrées essaya d'enlever, par un bon tour, ce qu'il ne pouvait pas remporter par bonne grâce. Au dessert, il lut, à ses collègues, une lettre du P. Lachaise, confesseur du roi, lettre où l'on racontait avec la plus vive admiration, les choses merveilleuses en appa-

rence, que la France venait de voir s'accomplir. « Les cardinaux, dit d'Estrées, se recrièrent sur ces événements et j'ajoutai en me levant : « Allons-nous en remercier Dieu à la chapelle, *en attendant le Te Deum* et toutes les marques que le Pape a résolu de donner de sa joie. » — Mais outre qu'une démonstration ainsi escamotée eût été sans valeur, elle n'eut point lieu, et d'Estrées n'eut pas de motif pour se comparer à Scipion montant au Capitole.

Il fut alors entendu que les réjouissances publiques auraient lieu après l'allocution consistoriale du Pape. Innocent XI indiqua donc un consistoire pour le 18 mars, cinq mois après la révocation de l'édit de Nantes. Le 18 mars, Innocent XI parut au consistoire avec un assez mauvais visage et n'entretint point les cardinaux en particulier avant la séance. Dans une très courte allocution, il exalta d'abord le succès remporté contre les Turcs sous les murs de Vienne, sujet particulièrement désagréable à Louis XIV ; puis, venant aux affaires de France, il s'exprima en ces termes :

« Nous tenons à vous dire quelques mots d'une action illustre de notre très cher fils Louis, roi très chrétien, dont nous a informé son ambassadeur, le noble duc d'Estrées, et qui ajoute une joie infinie à notre tendresse paternelle pour le roi très chrétien et pour son royaume si florissant. Le Seigneur a montré les merveilles de sa miséricorde en donnant à ce prince le pouvoir de faire disparaître en peu de temps les abominations de l'impiété, et par un admirable changement, de délivrer presque entièrement ce pays de la superstition que des hommes criminels y avaient apportée dans le siècle dernier, et qui avait déchainé sur ces peuples les malheurs de la guerre civile, en exposant au plus grand péril la foi de cette grande nation, et même son intégrité. Notre cher fils ayant abrogé les édits que des traîtres hérétiques avaient arrachés à ses ancêtres les rois très chrétiens, au milieu des ardeurs et des dangers de la guerre, et les ayant remplacés par des ordonnances qui défendent à ces sectaires l'usage de leurs temples et la liberté de leurs assemblées, Dieu a manifesté par eux sa puissance ; suivant les promesses de sa miséricorde, il leur a donné des cœurs nouveaux qui leur ont montré l'accomplissement de la volonté divine dans la soumis-

sion à leur prince, et il leur a fait quitter, pour revenir à la religion catholique, l'erreur dans laquelle ils étaient nés et avaient été nourris. Les témoignages éclatants que le roi très chrétien vient de donner de son zèle et de sa piété lui donnent un titre à notre louange et à celle de toute cette assemblée, prémices de celles que lui décernera la postérité tant que durera le souvenir de ce grand acte. En attendant, adressons au Père des lumières nos instantes supplications, afin qu'il inspire chaque jour à ce prince plus d'ardeur encore pour tout ce qui intéresse la prospérité et le salut de la chrétienté et de l'Église catholique. »

Le cardinal d'Estrées, pour donner plus d'éclat à l'allocution pontificale, avait imaginé de prendre la parole tout après le Pape, pour paraphraser et amplifier, dans une réponse congratulatoire, les termes de l'allocution. Mais il en fut empêché par les cardinaux, parce que tel n'était pas l'usage.

Le *Te Deum* demandé et qui devait avoir lieu tout après le consistoire, fut ajourné à cause du carême : en carême, on chante des *Miserere*, des *De profundis* et non pas des *Te Deum* : ce retard, motivé par des convenances liturgiques, fut un nouveau désagrément pour la cour de France, bien qu'il eut été demandé par notre ambassadeur. Entre temps, l'ambassadeur, pour donner plus de relief à la solennité, aurait voulu que le Pape cédât au moins sur l'un des points qui divisaient les deux cours : le Pape ne céda sur aucun. A quoi Louis XIV répondit par ces mots caractéristiques : Je n'ai pas lieu d'être fort content *du peu de dispositions* que vous voyez au rétablissement d'une bonne intelligence entre sa Sainteté et moi. »

Le *Te Deum* eut lieu avec accompagnement de feux de joie et de cérémonies éclatantes à Saint-Louis-des-Français, au palais Farnèse, aux couvents et hospices relevant de la couronne de France. Louis XIV en eut quelque satisfaction ; mais il ne manqua pas de remarquer, dans sa lettre de remerciement à l'ambassadeur : « Qu'il ne faut pas attendre d'autres effets de la part que Sa Sainteté a prise à tout ce que j'ai fait de plus avantageux pour notre religion que l'éloge qu'elle en a fait dans le consistoire, et qu'au surplus elle

n'aura pas plus d'empressement que ci-devant de rétablir une parfaite intelligence avec moi, par les moyens qui dépendent entièrement de son autorité, et que je devais me promettre de sa justice. »

A partir d'avril 1686, on ne trouve plus trace, dans la correspondance des agents, d'aucune parole du Pape relative à la révocation. Rome n'envoya plus d'encouragements dès qu'on sut la violence déployée contre les huguenots. Plus le gouvernement déployait de rigueurs, plus le Pape, sévère contre les doctrines, se montrait charitable pour les personnes. Le Pape tint si bien à cette résolution, qu'il pria même le roi d'Angleterre d'intercéder près du roi de France, en faveur des protestants réfractaires. Le cardinal d'Estrées, blessé de ce parti pris, ne manqua pas de faire observer très désobligeamment, que le Pape était favorable aux Quiétistes et aux Jansénistes, au moment où il prenait *si peu de part* à ce qu'il faisait pour l'extirpation de l'hérésie. Au tome VIII de ses *Mémoires* (éd. in-12 de 1856) Saint-Simon, détracteur d'Innocent XI, dit : « Cette main basse sur les huguenots ne put obtenir son approbation. » Et l'avocat-général, Denis Talon, interprète des rancunes parlementaires, ne manquait pas, dans son réquisitoire du 26 décembre 1687, de s'écrier : « Que de témoignages de reconnaissance, non seulement *en paroles*, mais en effets ; que d'accroissements de grâce et de faveur, le roi ne devait-il pas attendre du Pape ! Quelles marques de respect et quelle déférence l'Église et tous ses ministres ne sont-ils pas obligés de rendre à un prince, de qui ils reçoivent une protection si puissante et si efficace ! Cependant le Pape, prévenu par des esprits factieux... » On voit que Talon ne ménage pas ses épithètes. Evidemment si le Pape et le roi s'étaient réconciliés sur le dos des protestants, Talon eût eu la permission de se taire, mais parce que Innocent XI n'avait ni inspiré, ni approuvé la révocation de l'édit de Nantes, le haïeux parlementaire invectivait contre le Pontife.

Nous ne poussons pas plus loin. On ne voit pas qu'Innocent XI ait fait, non plus, sur ce sujet, de graves représentations. Au moment où, en France, il n'était plus écouté des évêques, il ne voulut pas offrir, à un prince altier, des décisions qu'on ne lui demandait pas

et donner des avis pour le moins inutiles. Convertir sa réserve en assentiment, c'est manquer à la logique ; d'autant qu'il est prouvé d'ailleurs qu'il n'approuva, dans la révocation, que le zèle et les conversions spontanées. Innocent XI doit bénéficier de l'adage : *Admissio unius est exclusio alterius*.

#### § IV. JEAN SOBIESKI ET LA DÉLIVRANCE DE VIENNE.

La situation

68. Depuis les traités de Westphalie, la politique moderne, politique d'égoïsme et d'isolement, préside aux destinées des nations. A la place du ministère international des pontifes Romains, elle n'accepte plus, pour base de paix et garantie d'ordre, que l'équilibre ; elle règle les rapports diplomatiques par une loi de physique ; elle espère, par une certaine proportion des chiffres de population et de l'étendue des territoires respectifs brider l'esprit d'ambition et de conquêtes. Malheureusement cet équilibre, assez difficile à apprécier et à établir, ne repose lui-même sur rien ; chaque souverain espère y trouver un bouclier, mais il n'en est aucun qui se croie interdit de forger des armes. Du reste, cette absence de foi dans les relations ôte toute grandeur à la politique et ne laisse guère, à chaque souverain, pour objectif que son intérêt, pour règle que son caprice. Dans tous les royaumes, c'est l'ère du rapetissement. La France, autrefois alliée des Turcs, bombarde Alger et Tunis, médite un coup de main contre Constantinople et prépare les moyens de ruiner l'empire du faux prophète : des guerres en Europe ne permettent pas de donner, aux croisades, ce glorieux couronnement. Ce que Louis XIV ne peut pas faire, il veut l'interdire et ne néglige rien pour assurer au moins le triomphe de sa volonté. En Autriche, le pouvoir est, depuis 1657, aux mains de Léopold I<sup>er</sup> ; à son avènement, l'état autrichien était peu étendu ; une succession lui donne le Tyrol ; les victoires du prince Eugène étendent son empire sur la Hongrie, la Croatie, la Slavonie et la Transylvanie. Le long règne de Léopold, qui ne devait finir qu'en 1705, n'offre qu'un événement important, le siège de Vienne. En

Turquie, les Kupruli se succèdent au grand viziriat ; ils étendent toujours les mains vers la Russie, la Pologne et la vallée du Danube : depuis le siège de Candie, leur convoitise ne voit plus d'autre objet de conquête. L'état toujours agité de la Pologne, favorise tristement la cupidité turque. Les Cosaques se révoltent : battus par Sobieski, ils appellent les Osmanlis. L'armée ottomane, commandée par le sultan, prend Kaminice et fait capituler Lemberg. A cette nouvelle, le roi de Pologne signe le honteux traité de Busacs, en 1672 : il cède la Podolie aux Ottomans, laisse l'Ukraine aux Cosaques et s'engage à payer un tribut annuel de vingt-deux mille ducats. La nation refusa de ratifier ce traité : le grand chancelier écrivit à Kupruli, que le roi de Pologne s'était soumis sans le consentement de la République ; que la nation déclarait nulles les conditions de paix ; qu'elle était résolue de souffrir mille morts plutôt que l'infamie. Le général de la république, Sobieski, reprit Lemberg, battit les Tartares à Caluz, leur fit trente mille prisonniers et, en 1673, détruisit à Choczim, une armée ottomane. Sur ces entrefaites, le roi de Pologne mourait ; cette mort rappela à Varsovie le général vainqueur. La dicte nationale, pour honorer sa bravoure, lui décerna la couronne.

69. Jean Sobieski était né en 1629, au château d'Olesko, petite ville du palatinat de Russie. Son père et sa mère avaient veillé eux-mêmes à son éducation. Lorsqu'il eût atteint l'âge de l'adolescence ils l'envoyèrent avec son frère aîné, dans les différents états de l'Europe, chercher les connaissances qu'ils ne pouvaient trouver dans leur patrie. La Turquie fut le dernier pays qu'ils visitèrent. Les jeunes voyageurs se préparaient à passer en Asie, lorsque le bruit de la défaite des Polonais les décida à revenir en Pologne. Leur père venait de mourir ; leur mère les accueillit en spartiate : ils surent répondre aux inspirations de son patriotisme. L'aîné fut tué par les Turcs ; le cadet ne vécut plus que pour venger son frère et servir son pays. L'histoire de sa vie, toute guerrière, n'est qu'un enchaînement de belles actions. En 1665, il épousait une française, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, ci-devant fille d'honneur de la reine Marie-Louise de Gonzague, actuellement veuve du pala-

Jean  
Sobieski.

tin de Sandomir. Quand la couronne eût été décernée à celui qui l'avait le mieux défendue, au lieu de se faire couronner, Sobieski alla de nouveau, en 1675, combattre les ennemis de la Pologne. Kaminieck résista à ses efforts; mais les Turcs ne surent pas profiter de leurs avantages et Sobieski, encore une fois vainqueur, vint se faire couronner à Cracovie, sous le nom de Jean III, le 2 février 1676. Le diadème était à peine sur son front, qu'il fallut le défendre : la Pologne était attaquée par 200.000 Turcs, Sobieski alla les attendre avec 30.000 hommes, au camp de Zuranow. Les Turcs ouvrirent des tranchées; les assiégés firent des contre-tranchées et l'on vit deux armées s'approcher l'une de l'autre par des travaux souterrains. Le blocus du camp durait depuis trente jours, lorsque Sobieski, numériquement trop faible, détacha de l'armée assiégeante le Khan des Tartares et obtint la paix. Ce prince en goûtait depuis six ans les douceurs, lorsqu'en 1683, il fut arraché au repos par les pressantes sollicitudes du pape Innocent XI.

L'invasion.

70. Les Hongrois s'étaient révoltés contre l'oppressive tutelle de l'Autriche, et, menacés par les troupes impériales avaient réclamé la protection des Turcs. Les Turcs, pour affaiblir la puissance impériale, se hâtèrent de venir en aide aux Hongrois; déjà l'on annonçait, avec terreur, l'approche de 300.000 Turcs, conduits par Kara-Mustapha, gendre de Kupruli et son successeur. Pour abattre la maison d'Autriche, la France n'eût pas demandé mieux que de venir en aide aux Hongrois; elle ne crut pouvoir leur accorder qu'une assistance morale, en vue surtout, de ne pas appuyer indirectement les Osmanlis. Jean Sobieski prit l'engagement d'envoyer 40.000 hommes à l'Autriche; l'empereur Léopold en réunit, de son côté 60.000 et en confia le commandement à son beau-frère le duc de Lorraine. Dès l'ouverture des hostilités, cette armée fut affaiblie par la défection de 10.000 mercenaires Hongrois, qui allèrent rejoindre leurs frères révoltés sous le drapeau national, et sous la bannière calviniste de Tékély. On vit alors le fier et pusillanime Léopold, pour ne pas engager le combat, fuir de ville en ville devant les Turcs, qui arrivaient sous les murs de Vienne en juillet 1683. Sobieski marchait sur Vienne, à la tête de 25.000 hommes,

lorsqu'il reçut de Léopold une lettre ainsi conçue : « Nous sommes convaincus qu'en raison de la distance qui nous sépare, votre armée ne peut arriver assez tôt, pour contribuer à la conservation d'une place qui se trouve dans le danger le plus imminent. Ce ne sont donc pas vos troupes que nous attendons, mais votre majesté, persuadé que si votre personne royale daigne se mettre à la tête de nos forces, bien qu'elles soient très inférieures à celles de l'ennemi, votre nom seul, si redouté des infidèles, suffira pour amener leur défaite. »

71. En présence du péril, le Pape, bien qu'exclu par les traités du maniement des affaires de l'Europe, ne sut pas rester indifférent. Déjà il avait eu le bonheur d'unir, par un traité solennel, l'empereur et le roi de Pologne. Ensuite, au moment où le Turc marchait insolamment sur Vienne, il ordonna, pour Rome, des prières publiques. L'argent est le nerf de la guerre : aux prières, le Pape joignit les subsides. Pour que les armées chrétiennes fussent prêtes à la même heure, il envoya cent mille écus à l'empereur et une somme semblable au roi de Pologne. Le Sacré-Collège contribua à cette aumône ; Livio, le neveu du Pape, tira à lui seul, de ses revenus patrimoniaux, 40.000 écus. Innocent XI, pénétré de douleur, écrivit à toutes les puissances et leur parla du danger que courait l'Europe chrétienne. Lui-même, dans un moment de sensibilité pieuse, se jeta à genoux devant le crucifix et prononça ces paroles qu'avait autrefois articulées Moïse : « Ou remettez-leur cette faute, ou, si vous ne le faites pas, effacez-moi du livre que vous avez écrit. » Souvent, plein de confiance en Dieu, il montrait, à son entourage, Jésus en croix, et répétait avec David ; « Le Seigneur est mon défenseur et mon protecteur ; je mettrai en lui mon espérance. » Le 14 août 1683, Innocent ordonna d'avertir les fidèles, de se rendre dans les temples, pour demander la victoire au Dieu des armées. Ensuite il indiqua, pour l'église de la Minerve et de l'*Anima*, des offices particuliers. Là se réunissaient les cardinaux, les administrateurs municipaux de la ville, et l'on chantait les litanies de la sainte Vierge. En même temps, il instituait un jubilé universel et parvenait à réunir, pour l'expédition, des sommes

Intervention  
du Pape.

considérables, D'autre part, il faisait amasser des secours, des vivres faciles à transporter et les envoyait à Vienne. Cependant le Pape écrivait diverses lettres au roi de Pologne et le pressait de voler au secours de la ville assiégée. Le pontife, ne connaissant plus de bornes à son zèle, préleva encore sur son patrimoine, cent mille sequins. Le roi d'Espagne, plus riche, se montra facilement plus généreux; le roi de Portugal, sans atteindre ce chiffre, fit un envoi important. Enfin la Toscane et Venise firent passer, à Vienne, leur patriotique offrande. — Les croisades, commencées à l'appel d'Urbain II, allaient se clore, sur l'appel d'Innocent, par un généreux effort de l'Europe orthodoxe.

Le siège.

72. On sait, par une relation d'un conseiller aulique, Jean-Pierre de Welckeren, quel dessein nourrissait le sultan et de quelles troupes il disposait. Le chef des croyants s'était engagé, pour anéantir la foi catholique, à porter la guerre en Autriche, et l'Autriche vaincue, à se précipiter sur l'Italie. Toutes ses troupes avaient été mises sur pied et amassées de manière à former une espèce de déluge. L'avant-garde se composait de trente mille prisonniers, chargés d'agrandir et d'aplanir les routes. A la suite venait un corps de cinquante mille janissaires, armés d'une grande escopette, portant, au bras gauche, un bracelet de fer. Puis marchait un nombre égal de spahis à cheval, armés d'arcs et de flèches. Ce dernier corps précédait cinquante mille hommes de pied, au milieu desquels étaient trainés cent énormes canons de bronze avec quelques plus petites pièces. En queue venaient une quantité innombrable de caissons et de boites incendiaires. A l'arrière-garde, des chars, également innombrables, voituraient les vivres de cette grande armée. Cette horde arrive à Belgrade, et là on trouve encore plus de vingt-deux mille Tartares, huit mille Transylvains, douze mille cavaliers moldaves et valaques, venus par d'autres routes. L'armée turque, partie de Belgrade, pour frapper l'Autriche, traverse dans toute son étendue, avec l'appui des calvinistes, cette pauvre Hongrie, qu'elle avait envahie, piétinée, ensanglantée, tant de fois : une motte de terre qui rendrait du sang, si on la pressait, disait Sobieski. — Le prince Charles, duc de Lorraine, avait reçu le commandement

de l'armée impériale le 6 mai 1683. Des courriers ne tardèrent pas à lui annoncer que le grand vizir, à la tête de 200,000 hommes, avançait sur Vienne à marches forcées. Le duc disposa ses troupes de manière à se défendre et à s'opposer, autant qu'il le pouvait, aux efforts de l'ennemi contre la ville. Cependant 20,000 Tartares de cavalerie légère, inondent les villages, les bourgs, les châteaux non-fortifiés, mettent tout à feu et à sang, réduisent en captivité une foule de chrétiens. Les habitants de Vienne, redoutant les dernières extrémités, se disposent à fuir. Le 7 juillet, à huit heures du soir, leurs Majestés Impériales sortent de la capitale avec leur famille et leur cour, pour se retirer, avec une légère escorte, dans la ville d'Augsbourg. Des écrivains assurent que plus de 60,000 habitants quittaient aussi la ville ; ce qui est certain, c'est qu'au moment où commença le siège il s'y trouva encore soixante mille hommes en état de porter les armes. Avant de partir, Léopold avait établi, à Vienne, deux gouvernements, l'un, politique, l'autre, militaire. Le 14 juillet on vit s'approcher l'armée des Turcs, leurs charriots, leurs chameaux, leurs chevaux, dont on ne pouvait compter l'immense multitude. La colline de Saint-Marc fut envahie. Les Turcs se distribuèrent pour prendre rangs autour des remparts ; les Viennois incrédules, qui avaient nié les progrès du vizir, ne purent plus douter des premières opérations du siège. Des travaux de tranchée commençaient le long de la porte Impériale. Le 18 juillet, des batteries, protégées par de larges fossés et placées sur une même ligne, attaquèrent la ville avec vigueur. Le 19, il y eut assaut ; les Turcs, repoussés, éprouvèrent des pertes sensibles. Néanmoins, à une nouvelle revue faite dans le camp, le vizir reconnut pouvoir disposer encore de 168,000 hommes. Les attaques se renouvelèrent par des bateaux sur le Danube. La capitale de l'Autriche occupe la rive droite du fleuve, divisé en plusieurs bras dans toute cette région, par des îles multipliées qui rompent son cours. C'est par là que l'ennemi espérait plus facilement pénétrer. Depuis deux mois, les Turcs assiégeaient Vienne avec l'acharnement qu'ils avaient mis aux sièges de Candie, de Rhodes, de Malte et de Famagouste. Leur camp formait un demi-cercle de sept lieues d'étendue. Après dix-huit

assauts repoussés, la ville était réduite aux dernières ressources. Les ouvrages extérieurs enlevés, les brèches ouvertes, la résistance touchait à son terme : rien ne venait du dehors.

Conduite  
de Sobieski.

73. L'Europe, avertie dès la fin de mai, éprouvait une sorte de stupeur. Le roi de France parlait bien d'entrer en campagne ; mais, à supposer qu'il le fit, il ne devait guère dépasser la ligne de ses frontières. L'empereur était en fuite. La défense de Vienne était confiée à Staremberg, ancien gouverneur de l'empereur Léopold, savant et intrépide général d'artillerie. A Sénef, il avait mérité l'estime du grand Condé ; mais il n'avait, à Vienne, guère que douze mille soldats de bonnes troupes ; plus ces bandes de patriotes, qui peuvent rendre des services secondaires, mais plus braves sous les armes que dans les combats. Pour défendre la cause de l'Église et de l'Europe contre son plus redoutable ennemi, seul Jean III avait réuni ses braves et fidèles Polonais. Quand les préparatifs furent à terme, Sobieski adressa le 15 août, à Innocent XI, cette lettre en latin : nous en donnons la traduction :

Très saint Père, très clément Seigneur, ces jours derniers, moi et les chefs de l'armée de guerre nous avons reçu la bénédiction du nonce de Votre Sainteté ; et aujourd'hui, jour de l'Assomption de la Vierge, je monte mon cheval de guerre pour aller aux combats sacrés, et sous les auspices de Dieu, rendre à Vienne assiégée, son ancienne liberté. Le danger que court cette ville, et qu'en elle court toute la chrétienté, m'agite tellement, que je n'ai pas cru devoir attendre mes corps de Lithuanie et du pays des Cosaques ; je leur envoie l'ordre de me suivre, et, dans les deux premiers jours de septembre, je réunirai sur les rives du Danube mes armes à celles de César. En faisant part à Votre Sainteté de mes desseins, j'ajouterai combien ont de puissance sur mon cœur les paternelles exhortations de Votre Béatitude, combien j'ai attaché de prix à ces saintes sollicitudes envers la république chrétienne. Je n'ai pas balancé à offrir ma personne, ma vie, ma tendresse pour ma maison royale. Je suis assuré, tant par les bénédictions apostoliques que par votre affection de père que Votre Sainteté ne m'abandonnera pas, quand je descends dans les batailles pour la gloire de la croix, pour la

conservation de l'univers chrétien. Je répète ici à Votre Béatitude, et de ma main et de mon cœur, combien je lui suis le fils, le plus obéissant.

JEAN III, roi de Pologne.

Le roi s'avavançait avec rapidité ; mais les forces humaines ne peuvent franchir les distances qu'autant que le permet la faiblesse de leurs facultés. Les assiégés, sans être fatigués de leur courage, étaient presque vaincus. Le dernier jour de Vienne allait se lever. A tout instant on pouvait se dire que le secours si nécessaire, sollicité avec tant d'instances par le pontife, était encore bien éloigné du terme de sa course. Mais la parole donnée par le grand Sobieski avait été bénie de Dieu.

74. Des batteries formidables n'interrompaient leur feu que pour laisser passer des parlementaires Turcs, qui apportaient, à Staremburg, les lettres du grand vizir. Voici la sommation qu'il lui fit de livrer la place : *Au général Staremburg*. Vous qui êtes gouverneur général des soldats, vous, nobles citoyens de la ville de Vienne, ayez à connaître par ces lettres écrites pour cet objet, sachez que nous agissons d'ordre saint de notre sérénissime, très puissant, formidable et suprême empereur de l'univers, Mahomet Mustapha, qui est adoré, en vertu de la clémence du Très-Haut, à l'instar de notre prophète, dans l'un et l'autre monde. Que Dieu lui donne bénédiction et gloire dans l'abondance de ses plus amples miracles ! car notre empereur est le plus grand de tous ceux qui règnent, et de l'universalité des Augustes. Sachez donc, et répandez au loin, qu'après avoir rassemblé nos forces innombrables protégées de Dieu, nous sommes parvenus jusqu'aux remparts de Vienne pour accomplir la prédiction qui nous a été faite de la puissance divine. Avant d'agiter nos glaives et de lancer nos javelines, nous nous glorifions d'obéir aux lois de notre prophète. Nous vous offrons la parole musulmane ; si vous l'acceptez, chacun de vous restera sauf. Nous vous opprimerons moins assurément, si vous livrez votre ville sans combat ; nous ne vous ferons aucun mal ; le droit de Dieu étant reconnu par vous, soit que vous soyez adultes, soit que vous soyez adolescents, soit que vous soyez munis de richesses ou dépri-

més par la pauvreté, enfin tous, sans exception, vous survivrez en sûreté. Si parmi vous quelques-uns veulent sortir et aller ailleurs, ils ne souffriront aucune violence ; ils n'auront aucun dommage dans leurs richesses, dans leurs propriétés ; bien au contraire, une escorte fidèle vous conduira avec votre famille, vos enfants, vos épouses, partout ou vous désirerez vous rendre. Si, au contraire, vous voulez rester dans la ville avec vos richesses et vos bagages, tout vous sera conservé, et, ainsi que vous étiez auparavant, on vous laissera une situation sûre et libre. Si au contraire, vous résistez par élévation d'âme, alors avec la faveur de la clémence divine, nous emploierons la force et la susdite puissance impériale pour assiéger votre ville et nous en rendre maîtres. Ensuite nous n'accorderons à personne ni ses propriétés ni la vie ; nous le jurons par le Dieu créateur des cieux et de la terre, à qui personne n'est égal et qui n'a personne pour compagnon, apprenez-le bien (c'est la loi de votre prophète) ; nous vous poursuivrons de la plus terrible haine, vos richesses et vos biens vous seront arrachés, vous, votre famille, vos enfants, vos femmes, tous sans exception, vous serez condamnés à la mort, sinon à la plus cruelle captivité.

Donné, dans les camps de notre empereur, sous Vienne, dans la lune dite Reiseban, l'an du départ 1094. »

Staremborg ne fit aucune réponse, quoiqu'il bornât à trois jours, la puissance de ses efforts. Chaque nuit, des fusées de détresse, tirées du haut des clochers, portaient au loin l'annonce des extrémités auxquelles était réduite, en l'absence de l'empereur, la capitale de l'Autriche.

75. Le roi de Pologne accourait à marches forcées, à la tête de 20.000 hommes. Cette petite armée, le dernier espoir de l'empire, attirait tous les regards : la cavalerie se faisait admirer par sa belle tenue ; les lanciers polonais surtout se faisaient redouter par leur intrépide bravoure ; l'infanterie était moins brillante ; quelques régiments manquaient même d'habits d'uniforme, mais ils comp- taient bien en prendre aux Turcs. A cause de leur dénuement, on conseillait au roi de les faire défilier pendant la nuit ; Sobieski refusa. Lorsque cette infanterie parut : « Regardez ces braves, dit-

il, aux officiers étrangers qui l'entouraient ; tous ont fait le serment de ne porter que des uniformes d'ennemis vaincus ; dans notre dernière campagne, ils étaient tous vêtus à la turque. » Le 7 septembre, les Polonais furent rejoints par le duc de Lorraine avec 30.000 hommes, et par le duc de Bavière qui en avait 14.000 : Cara-Mustapha n'avait su ni prévoir ni empêcher cette jonction. Avec les 10.000 hommes commandés par l'électeur de Saxe et les troupes des différents cercles allemands, les forces catholiques s'élevaient à 75.000 hommes : c'est tout ce que la chrétienté avait pu opposer aux 300.000 défenseurs du Croissant. On voit par ce seul fait quel dommage, le protestantisme causait à la civilisation européenne et comment, par son antipathie contre Rome, il pouvait nous jeter sous les pieds des chevaux musulmans. Les Polonais et les Impériaux avaient effectué leur jonction du côté du Danube, au pied de la montagne escarpée qui les séparait du camp des Osmanlis. Il fallut trois jours pour la gravir, une fois au sommet, il virent se dérouler devant eux la vaste plaine qui les séparait de la ville assiégée. C'était le champ où allait se jouer le sort du monde. La nuit qui précéda cette grande journée, Sobieski écrivit à sa femme, sa Mariette, à qui il avait donné un trône avec son cœur. Les grands hommes de guerre, qui écrivent la veille des batailles, sont les confidents de l'histoire. A ce titre les lettres de Sobieski, sont des documents de la plus haute valeur. Dans les âmes d'élite, le culte de la femme est la passion qui s'allie le mieux à l'amour de la gloire et à l'amour de Dieu. Chez Jean Sobieski, la prière était une seconde vie, la source des meilleures inspirations.

76. A Vienne, on avait remarqué un mouvement qui annonçait l'approche de l'armée de secours. La sentinelle de Saint-Etienne fit appeler le gouverneur. A l'aide de lunettes d'approche, on vit des cavaliers, des lances ; on reconnut à leur costume, les hussards de Pologne, toujours si redoutables aux Osmanlis. Toutes les cloches de la ville saluèrent l'arrivée des libérateurs dont les escadrons couvrirent bientôt la montagne. Les Viennois en état de porter les armes, les blessés même accoururent sur les remparts ; Staremberg fit délivrer des armes, à une foule de jeunes gens et d'enfants.

A Vienne

qui n'en avaient pas encore. Le matin, on distingua une armée tout entière campée sur la cime et les croupes de Kalemberg ; les coureurs polonais se montrèrent sur le Léopoldsberg, autre montagne voisine. Les troupes se disposaient pour la bataille. A l'ordre qui régnait parmi les chrétiens, à la précision de leurs manœuvres, Selim-Ghéraï reconnut Sobieski : « Le roi de Pologne est là, » dit-il au Vizir, et cet aveu, répandu parmi les infidèles, suffit pour les frapper d'épouvante. On avait espéré un instant voir arriver le prince de Conti ; il s'était évadé pour accourir à Vienne ; un ordre de Louis XIV le ramena à Paris. En présence du péril, les Turcs se partagèrent en deux armées : l'une courait en bas des versants de la montagne ; l'autre investissait Vienne plus étroitement et se disposait à donner l'assaut. Le grand vizir, pour soutenir le courage de son armée, visitait les tranchées dans une litière ornée d'un treillage de fer, à l'épreuve du mousquet. C'est le samedi, onze septembre, que l'armée polonaise était arrivée. Le lendemain, jour du Seigneur, le différend séculaire entre l'Europe et l'Asie, était soumis encore une fois au Dieu des combats. (1)

La veillée  
des armes.

77. Quand l'aurore parut, les boulets des turcs arrivaient jusqu'à l'armée chrétienne. Sobieski sortit de sa tente. A première vue, il remarqua les mauvaises dispositions qu'avait prise Cara-Mustapha : « Cet homme est mal campé, dit-il ; nous le battons ; mais il n'y aura point d'honneur à acquérir : nous avons affaire à un ignorant. » Il y avait là une chapelle en ruines ; le roi fit élever en plein air un autel qui dominait le camp. Un capucin, Marco d'Aviano, envoyé par Innocent XI, y dit la messe ; l'armée polonaise l'entendit avec recueillement. Quant à Sobieski, roi de Pologne, vainqueur de Choczim, à genoux sur les marches de l'autel, la tête inclinée, les bras étendus, il servit humblement la messe et y communia. Dans son acte de fervente adoration, le héros suppliait Dieu de l'aider à accomplir promptement les vœux d'Innocent XI. Le spectacle était grand et austère : « c'est au pied de cet autel, dit Mgr Gaume, que Sobieski gagna la bataille. » Pour en garder la méthode et en faire

(1) SALVANDY, *Hist. de Pologne*, t. III p. 82 et ARTAUD DE MONTOR, *Hist. des pontifes romains*, t. VI, p. 148.

jaillir l'héroïsme au cœur de son fils, le roi l'arma chevalier : Jacques n'avait que treize ans. Sous les ordres de Sobieski, débutait dans la carrière des armes, un jeune Français repoussé de Versailles, destiné bientôt à étonner le monde et à sauver encore une fois l'Europe : c'était le prince Eugène. Le religieux capucin prit ensuite la parole et, sortant de la chapelle, il éleva un grand crucifix et bénit l'armée en disant : « Au nom du Saint-Siège, je vous annonce, que si vous avez confiance en Dieu, la victoire est à vous. » Alors le roi, par un signe, lança l'armée chrétienne sur ces précipices, ces défilés, ces champs lointains, ce camp magnifique ; il s'écria : « Marchons maintenant avec assurance ; Dieu nous assistera : » Malgré une chaleur accablante, l'armée chrétienne forma un demi-cercle sur ce vaste amphithéâtre et se découvrit tout entière. Avant midi, l'armée s'arrêta pour prendre son repas ; le roi et les chefs de l'armée déjeunèrent sous un arbre. Sobieski était magnifique à voir : il parlait à chacun de ses soldats la langue de son pays : allemand aux Allemands, italien aux Italiens, français aux Français, qui se trouvaient dans les rangs. Quant aux Polonais, il les électrisait d'un signe, d'un mouvement de tête : Tous avaient compris l'honneur que Dieu réservait à leur nation.

78. Que se passait-il dans le camp turc ? Un commencement de terreur avait saisi les avant-postes surpris par une sortie de la garnison de Vienne. Le grand Vizir voulait monter à cheval ; son cheval, bardé d'or et pliant sous le fardeau, n'était bon ni pour combattre, ni pour fuir. L'armée chrétienne marchait sur cinq colonnes descendait ou plutôt roulait sur des pentes abruptes ; elle emportait une à une, à travers les précipices et les bois, les positions que les Turcs s'efforçaient de défendre. Sobieski, au premier rang, brandissait son épée et disait : « Seigneur, Dieu des armées, donne la gloire, non à nous, mais à ton nom. » Les hussards du prince Alexandre, autre fils de Jean, âgé de huit ans, furent arrêtés un moment par un grand fossé de circonvallation, qui défendait le front de bandière. Au cri national : *Dieu bénisse la Pologne* ! ils se jettent dans le fossé, gravissent avec leurs chevaux l'escarpe en face et se précipitent sur le camp. La grande armée de Cara-Mustapha

La bataille.

surprise, coupée, frappée au cœur, cherche en vain à se développer. Les régiments s'ébranlent, s'agitent, les chefs poussent les cris de commandement. La journée se dessine ; les janissaires fléchissent, les rangs se confondent, le désordre commence, la fuite s'accélère, la déroute est complète. C'est une armée enfoncée, une tuerie. Le grand Vizir, jusque là impassible, n'a que le temps de fuir, il se sauve avec l'émir qui porte à ces côtés l'étendard du prophète. La bataille proprement dite n'avait guère duré plus d'une heure, mais le choc avait été terrible : le pacha d'Alep et celui de Silistrie périrent dans la mêlée ; « Dieu est contre nous ! » s'écria le Khan de Crimée. Plus décisive que meurtrière, la victoire excitait surtout l'étonnement. La panique des Turcs avait été instantanée. L'Europe y vit un prodige et cria au miracle. Le miracle, c'était Sobieski et Sobieski était le bras droit d'Innocent XI.

Après la  
bataille.

79. L'armée musulmane n'était plus ; la cause de l'Europe, de l'Église, de la civilisation triomphait. Dieu avait exaucé les prières du souverain pontife. Enfin il n'y a plus que des chrétiens sur le champ de bataille. Les cris de *Vive la religion ! Vive le Pape ! Vive l'empereur ! Vive le roi !* s'élèvent de toutes parts. Le camp retranché fut mis au pillage : les chars, les chevaux, les vivres, la poudre, le fer, le plomb, l'argent, l'or, les richesses d'une Constantinople tombèrent au pouvoir du vainqueur. Dans une lettre du roi à la reine on lit ces mots : « Il avait là des bans, des petits jardins avec des jets d'eau, des garennes, jusqu'à des perroquets. » La capitale de l'Autriche ne fut pas assez grande pour recevoir toutes ces dépouilles ; elles encombrèrent encore aujourd'hui ses musées. Le roi de Pologne fit son entrée le lendemain dans la ville par une des larges brèches béantes, couvertes de cadavres et de débris. La population sortit de ses maisons en ruine ; elle accourait au devant de son libérateur. Le clergé l'accueillit avec les mots du dernier Évangile : *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes*. Jean Sobieski n'avait qu'à se laisser proclamer roi d'Autriche et de Hongrie, à la place de l'empereur en fuite ; il refusa. Le héros n'avait pris les armes que pour la défense de la croix ; il n'avait d'ambition que la gloire de Dieu, d'amour que celui de la reine.

Voici encore quelques mots de sa correspondance familière : « M. de Bavière, M. de Waldeck m'embrassaient à mon entrée dans Vienne et me baisaient au visage. Les généraux me baisaient les mains et les bottes ; les soldats, les officiers à pied et à cheval, s'écriaient. Oh ! notre brave roi ! » Tous m'obéissaient plus même que les miens. Puis arriva le Père d'Aviano ; dans l'effusion de sa joie, il m'embrassa un million de fois ; il prétend avoir vu, pendant la bataille, une colombe blanche planer sur son armée. Panfan (le prince Jacques) ne m'a pas quitté un instant, il m'a suivi à cheval quatorze heures. » C'est dans cette correspondance intime qu'il faut lire les détails piquants de la victoire. La lettre à la reine, écrite le soir de la bataille, fait pénétrer la postérité dans l'âme tendre et pure de Sobieski ; quelle joie dans la date et quelle victorieuse concision : « Dans la tente du grand Vizir, le lundi, 13 septembre, la nuit. Seule joie de mon âme, charmante et bien-aimée Mariette, Dieu soit béni à jamais ! Il a donné la victoire à notre nation ! »

Mais voici un miracle ineffable de Dieu. Les armées de la ligue catholique n'avaient pas perdu beaucoup plus de 3.000 hommes et elles avaient soutenu longtemps, avant la mêlée, le feu de l'ennemi. Quant aux Polonais, leur ardeur était surhumaine ; ils avaient été transportés, comme la foudre, si rapidement, à travers les bataillons turcs, que les Osmanlis baissaient les armes, demandaient la vie à genoux. Enfin Bonanni assure qu'il ne périt que quatre-vingt polonais : « A la suite de cette grande victoire imprévue, dit-il, (II-769) tandis que, par ce siège si complet, la mort menaçait les assiégés, la vertu de la main divine brilla dans sa puissance ; deux cent mille Turcs furent anéantis et l'on n'eut à regretter, du côté des chrétiens, que trois mille guerriers de l'armée impériale et quatre-vingt Polonais. »

80. Sobieski avait donc occupé la tente du grand Vizir (1) ; il y

Hommage à  
la Papauté.

(1) Près de cette tente était le lieu des exécutions. Là, les bourreaux exécutaient les mécontents, les soldats fatigués, ceux qui annonçaient l'arrivée de Sobieski, ceux qui doutaient de la victoire et de la marche triomphale de Cara-Mustapha sur Rome. Au lieu de faire manger l'avoine à ses chevaux dans Saint-Pierre, Cara-Mustapha eut la tête tranchée à Belgrade, le 3 décembre 1683. La tente d'exécution fut brûlée par ordre de Sobieski, elle était, pour l'armée chré-

saisit l'étendard impérial et ordonna à Talenti, son secrétaire, de le porter à Rome, au pape Innocent. L'envoyé entra dans cette ville le 25 septembre, au moment où l'on rendait grâces à Dieu, dans l'Église de Sainte-Marie-Majeure de la victoire dont le grand duc de Toscane avait donné le premier, la nouvelle. Elle avait répondu une joie universelle, les Romains ne prenaient plus aucun sommeil ; pendant la nuit, pendant le jour, les églises, les rues étaient remplies de citoyens qui s'adressaient sans se connaître, les plus vives félicitations. Le lendemain de son arrivée, Talenti fut conduit chez le Pape par le cardinal Charles Barberini, protecteur de la couronne de Pologne. Talenti dans cette audience présenta à Sa Sainteté, une lettre autographe du roi Jean III, écrite en italien et qui commençait par ces trois mots latins : *Venimus vidimus, et Deus vicit* : Nous sommes venus, nous avons vu, et Dieu a vaincu.

« Votre Sainteté daignera, je l'en conjure, recevoir avec bonté comme un nouveau témoignage de mon respect filial, la nouvelle que je lui donne de la très grande et signalée victoire accordée hier par le Seigneur Dieu aux armées chrétiennes sous Vienne. J'ai réussi à détruire la plus grande partie de l'armée ottomane, composée de plus de cent quatre-vingt mille combattants. Je me suis rendu maître de tous les canons, de tous les principaux insignes du grand Vizir, de ses chevaux, de ses armes, de ses étendards, de ses pavillons ; enfin après une obstinée bataille de sept à huit heures, j'ai mis en fuite ledit vizir et tous ses soldats et alors je suis rentré en possession de tout le camp, qui s'étendait à plus d'une lieue dans toutes ces parties. — J'aurais trop à dire à Votre Sainteté, si je voulais l'informer des particularités de notre marche et de notre combat. Comme je me dispose à poursuivre le reste des barbares fugitifs, Votre Sainteté me permettra de lui annoncer seulement qu'ayant eu l'honneur de lui écrire de Ratisbonne en Silésie, par

tienne, une glorieuse inutilité. Quant aux chiffres respectifs des pertes, il faut élever un peu celles des chrétiens et diminuer celles des Turcs. L'éclat de cette victoire consiste précisément en ce qu'elle fut plus décisive que meurtrière. Une moindre force en brisa une trois fois plus grande sans l'anéantir. Dieu n'est pas toujours avec les gros bataillons.

suite de mes calculs, que je me trouverais sous Vienne au commencement d'octobre, avant ce terme je me trouve dans la place même. Mon secrétaire Talenti, qui aura l'honneur de présenter cette lettre à Votre Béatitude, s'est trouvé à toute l'action auprès de moi ; il sera en état de dire à Votre Sainteté ce qu'elle voudra savoir plus en détail et d'assurer Votre Sainteté de la continuation de mon respect qui lui est dû et de ce zèle très ardent que je porte à la prospérité de l'Église catholique. Je contribuerai en tout ce qui pourra dépendre de moi, à la gloire et à la satisfaction de Votre Sainteté, à qui je renouvelle les assurances de ma dévotion.

JEAN III, roi de Pologne.

Le 29 septembre, jour dédié à l'archange Saint-Michel, porte-étendard de la milice céleste, le doyen du Sacré Collège, célébra la messe dans la chapelle du palais, et, après l'offerte, l'abbé comte Denoff, ministre du roi, harangua en ces termes Innocent XI :

Très-Saint Père,

Depuis les plus anciens temps jusqu'à notre âge, il est d'usage que devant les vainqueurs, la voie soit couverte des signes de l'ennemi vaincu, quand, au milieu de l'effusion des félicitations, ils sont portés dans le temple de la gloire. — Attendu que Jean III, roi de Pologne, mon maître très chéri, a vaincu par la grandeur de son courage, non pour lui, mais pour la république chrétienne, et que la piété de ce roi envers Dieu et sa vénération envers Votre Sainteté et le siège apostolique, ont égalé sa fortune royale, Sa Majesté m'a envoyé comme son ambassadeur, pour déposer à vos pieds ce principal étendard dominateur des Turcs, cet étendard que le roi a enlevé de sa propre main dans le camp des Musulmans ; et il le fait déposer aux pieds de Votre Sainteté, comme le plus noble trophée remporté sur la puissance des Turcs. — Jean est venu, il a vu, il a vaincu. Il est venu, abandonnant son royaume, la reine et ses enfants ; il accourt pour délivrer Vienne d'Autriche, et sauver l'Empire.

Mais celui qui a tout fait est le pontife à qui le monarque a témoigné son dévouement par un exemple de soumission inconnue jus-

qu'ici. *Il a vu*, sans éprouver un sentiment de terreur, les cruels bataillons des Turcs, menaçant l'univers de sa ruine. Mais Votre Sainteté a pourvu à tout ; elle a opposé un cruel bouclier contre tant de funérailles, parce que inspirée par l'Esprit-Saint, elle avait reconnu que le roi était le défenseur de la religion chrétienne, destiné de Dieu. — Il a vaincu, Jean, car il a dissipé les multitudes d'ennemis que sa main avait à peine le temps de foudroyer.

Et : *Hæc omnes veterum revocavit adorea lauros*

*Joannes cunctos reddit tibi, Roma, triumphos.*

Cette adorea (gloire) a rappelé tous les lauriers des anciens

O Rome, Jean te rende tous tes triomphes.

Pendant une si grande victoire n'a été gagnée que sous les auspices de Votre Sainteté. Enfin vous avez vaincu tous les deux ; Votre Béatitude par ses prières et par les trésors qu'elle a prodigués pour les frais de la guerre sacrée et le roi par son glaive et l'audace du sang royal. Que Votre Béatitude, Très-Saint Père, connaisse donc et accepte volontiers la gloire éternelle de son pontificat, et qu'elle jouisse pendant beaucoup d'années de cette gloire acquise par son courage et par celui du monarque le plus invincible. Ce discours étant terminé, Talenti présenta l'étendard au Pape, Sa Sainteté le remit au marquis Naro, vessillifère, de la sainte Église romaine chargé de le placer dans l'Église de Saint-Pierre, qui n'avait pas encore été disposée à recevoir les coursiers de guerre de l'empereur Mahomet IV. Cet immense drapeau était de soie de Phrygie tissu d'or, mélangé de couleurs rouge et verte et couvert de sentences en langue arabe. Sobieski reçut en retour le *Stocco* et le *beretone* accompagnés d'une lettre autographe du souverain pontife.

81. La gloire de cette campagne ne revient pas à Sobieski seul. On retrouve, parmi les chefs, quelques-uns des noms héroïques de la Pologne, les Czarniecki, les Potocki, les Zamoyski, les Leczinski. Il faut aussi proclamer les noms glorieux de plusieurs princes qui se distinguèrent dans cette guerre mémorable. La chrétienté, après avoir loué le courage de Sobieski, doit une vive reconnaissance à Ernest, comte de Staremborg, gouverneur de Vienne, dont l'invincible bravoure ne supporta pas seulement l'as-

saut des Turcs, mais sut résister à tous les découragements d'une ville qui n'a jamais su se défendre. Ensuite il faut citer, avec honneur et gloire, Jean III, électeur de Saxe ; Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière ; et Charles, duc de Lorraine, qui firent, sous le commandement de Sobieski, cette campagne, en qualité de volontaires. On regrettera éternellement que ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni surtout la France ne soient pas entrées en lignes contre l'éternel ennemi du nom chrétien. En se désintéressant de la lutte, les puissances protestantes montrèrent que le protestantisme est le complice de l'infidélité, parce qu'il est synonyme d'apostasie. En se tenant à l'écart, les puissances catholiques, du moins certaines d'entre elles, firent voir leur peu d'intelligence de la grande politique. Pour une nation et pour une dynastie, la grande politique, c'est de servir Jésus-Christ dans son Église ; de reconnaître le Sauveur des hommes pour le roi des nations ; et d'assister l'Église comme pièce souveraine des institutions divines et mère des peuples rachetés. Une nation qui perd de vue les intérêts éternels pour ne s'occuper, dans le sens étroit du mot, que des intérêts matériels, est une nation qui abdique virtuellement et à laquelle les siècles arracheront bientôt son rang dans l'histoire.

Conduite de  
l'Empereur.

82. — Un homme qu'il est plus difficile de blanchir, c'est l'empereur. Dans le plan de Léon III et de Charlemagne, l'empereur était le vicaire de Jésus-Christ au temporel et le dévot défenseur de l'Église romaine ; en ce moment, l'empereur est un pauvre homme que la population a vu fuir de la capitale ; c'est, pour un prince, la honte suprême. En pareil cas, on doit se faire tuer, si l'on ne peut mieux faire ; et si l'on sauve misérablement sa vie, on tombe sous l'anathème de la morale antique : *Et propter vitam vivendi perdere causas*. Léopold revint à Vienne le 15 septembre ; la mesquinerie de son caractère se manifesta, dans ces circonstances, de la plus triste façon. Plus jaloux que reconnaissant du succès prodigieux de Sobieski, il s'efforça d'abord d'éviter toute entrevue avec lui, puis d'humilier ce glorieux rival. Un trait qui le peint : il perdit son temps à chercher comment un empereur d'Allemagne devait recevoir le roi électif de la république polonaise.

« A bras ouvert », lui avait dit le duc de Lorraine ; mais, pour Léopold, la grande question était de savoir si Sobieski occuperait la droite ou la gauche. L'entrevue eut lieu dans un champ ; il fut décidé que les deux souverains se tiendraient vis-à-vis l'un de l'autre. Des compliments banals furent échangés en latin. Léopold ne daigna pas même répondre, par un simple salut, à la présentation que lui fit Sobieski de son jeune fils, armé chevalier au moment du combat. Tant d'ingratitude n'aurait point ébranlé le cœur du soldat ; le cœur du père fut atteint. Sobieski rompit lui-même l'entretien en tournant la bride de son cheval ; il se contenta, comme adieu, de dire à l'empereur : « Sur ce, mon cousin, je ne suis point fâché de vous avoir rendu ce petit service. » Dans ses lettres à la reine, Sobieski a dépeint, avec une amertume éloquente, l'impression pénible que fit sur lui l'ingratitude de ce pauvre empereur. « Le palatin de la Russie rouge, dit-il, a fait voir notre armée à l'empereur ; mais nos gens ont été très piqués et se plaignaient hautement de ce que l'empereur n'ait pas daigné les remercier, ne serait-ce que du chapeau, de tant de peines et de privations. On ne nous donne ni fourrages, ni vivres ; nos malades sont couchés sur du fumier, et nos blessés fort nombreux ne peuvent obtenir des bateaux pour descendre jusqu'à Presbourg, où je serais plus à même de les entretenir à mes frais. — On refuse d'enterrer nos morts dans les cimetières, même ceux des grades supérieurs. On pille nos bagages ; on enlève nos chevaux restés en arrière. Sans l'avoine que nous avons trouvée dans le camp turc, tous nos chevaux auraient péri. Nous serions moins malheureux si l'on avait la charité de nous construire un pont sur le Danube, et que nous puissions vivre en pays ennemi. — Là, nous trouverions des vivres. Mais ces messieurs de Vienne remettent tout d'un jour à l'autre, et maintenant qu'ils sont sauvés, s'adonnent à toutes les débauches pour lesquelles Dieu les a si justement punis. Comme beaucoup des nôtres se pressent vers la ville pour y trouver de la nourriture, parce qu'on meurt de faim dans la campagne, le commandant de Vienne a donné l'ordre de ne pas les laisser entrer et de tirer sur eux. Après une si grande bataille, où nous avons

perdu tant de monde des familles les plus illustres, nous sommes comme des pestiférés que tout le monde évite. Maintenant, il ne nous reste plus qu'à gémir en voyant périr notre armée, non pas sous les coups de l'ennemi, mais par la faute de ceux qui nous doivent tout. Aussi, je me mets en marche aujourd'hui, peut-être pour aller au devant d'une famine plus grande, mais je veux m'éloigner de cette ville de Vienne, où l'on fait feu sur les nôtres. Nous sommes ici sur les bords du Danube, comme autrefois les Israélites sur les bords de l'Euphrate. Nous pleurons la perte de nos chevaux, l'ingratitude de ceux que nous avons sauvés et tant d'occasions de succès échappées. Enfin tout le monde est découragé et l'on va jusqu'à regretter que nous ayons secouru l'empereur. » Le pauvre empereur, en quittant Vienne, s'était montré peu brave ; en traitant Sobieski et son armée avec si peu d'égards, il se montrait plus que petit, misérable et indigne du sceptre impérial. De tels princes déconsidèrent l'autorité et provoquent tous les mépris.

83. Sobieski ne voulut pas laisser aux Turcs le temps de reprendre haleine ; il voulait compléter sa victoire en les refoulant en désordre jusqu'aux pieds des Balkans ; ces poursuites, après une déroute, sont habituellement plus meurtrières que la bataille elle-même. La lenteur des Impériaux irritait sa bouillante nature. « Sur mon âme, disait-il dans ses lettres, il y a de quoi mourir dix fois par jour, en voyant le flegme germanique nous faire perdre tant de glorieuses journées et de si belles occasions d'anéantir les Turcs. » Cara-Mustapha, dont l'ambition avait rêvé l'empire d'Allemagne et le titre de sultan, venait de perdre trois cents pièces d'artillerie, cinq mille tentes, les caisses militaires, la chancellerie, tous les drapeaux, excepté le Sandjak-Chérif. Après un tel rêve et un tel réveil, il ralliait les débris de son armée sur le Raab et se repliait sur Bude ; il traversa le Danube à Parkany, après un combat sanglant où les Polonais lui tuèrent huit mille hommes et prirent douze cents prisonniers. Gran ouvrit ses portes à la première sommation de Sobieski. Exaspéré de ses revers, le grand vizir se vengeait de son incapacité sur les subalternes, en attendant que Mahomet IV lui fit enlever la tête. A Cara-Mustapha succéda le

Suites de  
la campagne

Kaïmakan Ibrahim-Pacha. La situation devenait de plus en plus critique. Une alliance venait de se former contre les Ottomans ; elle comprenait l'Autriche ; la Pologne, sourde à la voix de la France ; les Vénitiens, qui brûlaient de venger la perte de Candie ; les chevaliers de Malte et le Pape, toujours en guerre avec la Porte ; et les Russes que Léopold sollicitait maladroitement d'ouvrir la mer noire et de marcher sur Bysance. A tous ces ennemis, la Porte ne pouvait opposer que des armées en déroute, des finances épuisées ; elle ne pouvait plus compter sur l'alliance et la neutralité de la France, exaspérée par de nouvelles insultes. Le Maroc fut bloqué ; Alger, Tunis, Tripoli, bombardés par Duquesne ; peu s'en fallût que Constantinople n'eût le même sort. Le duc de Lorraine envahissait la Hongrie ; Sobieski menaçait la Moldavie et les Vénitiens tentaient la conquête de la Morée. Ce fut le duc de Lorraine qui battit le séraskier à Gran, reprit en 1685 la forteresse de Newhæsel et purgea la Hongrie des bandes calvinistes de Tékelî. L'année suivante, aidé du prince de Bude, il emporta d'assaut la ville de Bude, l'ancienne capitale de Sigismond et de Hunyade ; puis, descendant le Danube jusqu'à la Save, il battit les Turcs et les jeta dans les marais de Mohacz. Les Turcs n'avaient pas seulement perdu encore une fois leurs bagages, leur artillerie et leurs soldats ; ils avaient perdu le rempart de l'islamisme et la clef de l'empire. — Les Vénitiens faisaient, d'autre part, de rapides progrès. Morosini s'emparait successivement de Coron, de Zernata, Calamata, Passava, Navarin, Modon, Nauplie, Patras, Lépante, Corinthe, Athènes ; les lions de marbre qui semblaient garder l'entrée du Pirée furent envoyés à Venise. Le buste de Morosini fut placé, en 1686, dans la grande salle du palais des doges, avec cette inscription : « Le Sénat à Morosini le Péloponésiaque, *de son vivant.* »

84. Les Turcs, démoralisés par tant de défaites, sacrifièrent le padischah pour sauver l'empire. Une sédition militaire des janissaires et des spahis inaugura, en 1687, le règne de Soliman II. Les Autrichiens en profitèrent pour étendre leurs conquêtes ; en 1688, le margrave Louis de Bade prit Belgrade, surnommée par les Musulmans, le *boulevard de la guerre sainte*. La Porte accablée

demandait la paix, lorsque Louis XIV vint à son secours en attirant la guerre sur le Rhin et en dictant la paix de Ryswick. Cette paix eut, en Orient, un glorieux contre-coup. En quelques mois, les armées germaniques, commandées par le prince Eugène, se trouvaient en ligne de bataille, sur les bords de la Theiss, entre la Hongrie et la Transylvanie. On eut dit qu'elles n'avaient fait qu'une étape du Rhin au Danube, de la Hollande aux Carpathes. En septembre 1697, le prince Eugène, parvenu à Szégédin, campait en face du sultan Mustapha II, qui lui barrait la route avec 150,000 soldats. Jeune et déjà consommé en son art, le prince Eugène se retira sur la Theiss, en apparence pour reculer, dans la réalité, pour attirer les Turcs sous ses coups. La destruction de l'ennemi fut complète ; le sultan lui-même n'eut que le temps de fuir jusqu'à Téméswar, sous le déguisement d'un pasteur hongrois. « La bataille de Zenta, dit Lamartine, vengea, par l'épée du prince Eugène de Savoie, deux siècles de défaites subies par les chrétiens en Occident. Son nom retentit du Danube à la Seine et au Tibre, comme celui d'un Godefroi de Bouillon. L'heureux et habile vainqueur de Zenta devint populaire dans les chants des poètes comme dans les entretiens des chaumières. Aux yeux des populations chrétiennes, Zenta fut plus qu'une victoire politique ; c'est la victoire décisive du Christ sur Mahomet. Les hommes de guerre, qui font triompher de telles causes, ne sont, plus des héros, ce sont, aux yeux des foules reconnaissantes, des incarnations de la Providence. » (1) La paix fut signée le 29 janvier, à Carlowitz, dans l'Esclavonie, petite ville entre Belgrade et Peterwaradein. L'Autriche et la Porte convinrent d'une trêve de 25 ans. Mustapha céda à Léopold, la Hongrie et la Transylvanie. La Pologne recouvra Kaminiéc, la Podolie et l'Ukraine, la Russie garda Azow ; Venise, la Morée jusqu'à l'Hexamilon. Ce fut le premier démembrement de l'empire Turc. « Ce traité, dit Hammer, proclama hautement la décadence de l'empire, qui suspendue quelque temps par le bras de Murad IV et les remèdes sanglants du vieux Kiuperli, ne put ensuite être arrêtée par la sagesse politique des vizirs de la famille

(1) *Hist. de Turquie*, t. VI.

de ce dernier, ni dérober aux regards du monde par les nuées de soldats indisciplinés que lançait la Porte dans sa détresse. » Les peuples qui meurent, ont parfois de grands élans d'activité, mais seulement par accès de fièvre et cela ne les empêche pas de mourir.

Dernière  
guerre.

85. Malgré ses conditions modérées, ou plutôt à cause de sa modération, cette paix ne réussit pas à contenir longtemps l'étonnante force d'expansion des Osmanlis. La paix d'ailleurs est souvent plus difficile à faire que la guerre, surtout par le souverain d'un peuple conquérant. Les plus lâches sur le champ de bataille se montrent les plus exigeants ; ils sont, pendant la paix, partisans de la guerre à outrance ; tout traité qui limite l'empire, est pour eux une injure. Mustapha disparut dans un de ces orages populaires qui, à Constantinople, éclatent dans les casernes après avoir couvé dans les mosquées. Achmet III prit sa place et rompit la paix de Carlowitz. Le prince Eugène était encore là, ministre de Charles IV. Les prodiges d'intelligence, de sang-froid, d'audace qu'il avait, à vingt ans d'intervalle, accomplis sur la Theiss, à Zenta et Szegedin, il les renouvela sur le Danube, à Peterwaradein, à Temeswar et à Belgrade. Le traité de paix qu'il dicta fut signé en 1718, à Passarowitz, bourgade de Serbie, sur la Morawa. L'Angleterre intervint comme puissance médiatrice. L'Autriche, plus exigeante, qu'à Carlowitz, fut encore relativement modérée. Soit crainte de trop fortifier Venise, soit ombrage des Polonais, soit ménagement pour la puissance ottomane, dont le poids commençait à paraître *utile* depuis qu'il n'était plus *écrasant*, Vienne se contenta de garder Belgrade, le Balkan devint le boulevard rapproché d'Andrinople ; le Danube, Nissa, Widdin, Sophia furent la ceinture de forts et de places qui couvrirent l'empire. Venise n'obtint que l'Herzégovine et la Dalmatie, en échange de la Morée, désormais perdue. Cependant les Vénitiens avaient tenu vigoureusement les Turcs en échec et les avaient même attaqués à Corfou, de concert avec une flotille de Clément XI. « Il est bien naturel, dit Félix Julien, de retrouver ici le souverain pontife mêlé à cette lutte suprême, qui mit un terme définitif à l'ère des croisades. Le Pontife avait aidé le prince

Eugène à reprendre Belgrade, comme son prédécesseur, Calixte III avait aidé Jean Hunyade à la défendre. C'était désormais le *boulevard infranchissable* de la chrétienté. Ainsi le cycle glorieux des croisades était clos. Il avait été ouvert par un français, Godefroy de Bouillon ; il était à jamais fermé par un français, le prince Eugène. La remarque est de l'historien allemand de Hammer. » (1)

86. Leibnitz, qui représentait alors à Paris, l'électeur de Mayence, mit sous les yeux de Louis XIV un plan destiné à servir de base solide à la paix de l'Europe. « L'Allemagne, disait Leibnitz, est le champ de bataille où l'on se dispute la domination de l'Europe. Comme jadis la Grèce et plus tard l'Italie, l'Allemagne est devenue la pomme de discorde offerte à tous les prétendants. Pour en détourner l'Europe, pour empêcher de se ravager elle-même, il faut qu'elle jette ailleurs ses regards ; qu'elle les porte là où en bonne conscience, il y a profit et triomphe à conquérir pour la gloire de Dieu. Il faut qu'elle se préoccupe moins d'agrandir son royaume que d'étendre celui du Christ.

Vues de  
Leibnitz.

« Pour arriver là, il faut que les nations de la famille européenne suivent la voie qui leur était assignée. Ainsi, au lieu de se combattre entr'elles, la Suède et la Pologne doivent désormais aider l'Empereur à repousser les Turcs. Le czar de Moscou est appelé à s'étendre vers la Tartarie ; le Danemarck et l'Angleterre doivent tourner leur vue vers l'Amérique du Nord ; l'Espagne vers l'Amérique du Sud, la Hollande vers l'Inde. Quant à la France elle est appelée par la Providence de Dieu à être le chef des armées chrétiennes dans le Levant, *the soldier of the Christ*, dit Shakespeare. Elle est appelée à nous donner des Godefroy de Bouillon et surtout des S. Louis. Sa mission est d'attaquer l'Afrique qui est vis-à-vis d'elle, d'y détruire le repaire de la piraterie, et même de conquérir l'Égypte, le pays le plus favorisé du monde. Alors s'accomplira le vœu de la sagesse : Ne faites plus que la guerre aux loups et aux bêtes féroces. La sécurité sera rendue à l'Allemagne, et le chef temporel de la chrétienté, l'Empereur, uni dans le même but à son chef spirituel, pourra, pour le bien commun et sans

(1) *Papes et sultans*, p. 268.

tirer l'épée, réaliser le titre d'avoué de l'Église universel. Leibnitz ajoute : ces dispositions et non d'autres ont été toujours celles des papes intelligents qui n'épargnaient ni travail ni dépense dès qu'il y avait espoir de réunir les princes chrétiens dans une alliance contre l'ennemi commun. Rome comprend que les guerres religieuses ne font qu'envenimer les esprits et creuser les abîmes. » (1)

Tel est le plan publié en 1670 pour la pacification durable de l'Allemagne, de l'Europe et de la chrétienté. Louis XIV l'accueillit avec dédain. « Le temps des croisades n'est plus de mode » : Telle fut la réponse de son ministre Pomponne, comme si le temps des croisades devait jamais passer ; comme si Dieu n'ouvrait pas sans cesse et sans fin de nouvelles régions au prosélytisme de l'Évangile.

#### § V. BOLLAND ET LES ACTES DES SAINTS.

Les Saints.

87. Jésus-Christ a établi son Église « pour la consommation des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ. » Le premier devoir des chrétiens est de se sanctifier par la grâce de Dieu et selon la vérité des révélations divines ; s'ils remplissent parfaitement ce devoir, ils deviennent des saints. Un saint, considéré dans sa personne, c'est un homme qui élève la nature humaine à la perfection et répond exactement ici-bas à la mission qu'il a reçue du ciel. Devant Dieu, un saint est une créature qui accomplit dans son intégrité le devoir de l'adoration, qui manifeste la puissance de Dieu par l'héroïsme des vertus et la glorifie par l'éclat des miracles. Au regard de Jésus-Christ, un saint est un chrétien qui s'unit quasi-substantiellement à Jésus-Christ pour imiter ses vertus et coopérer à son sacrifice. Dans l'Église, les saints sont la marque sensible de l'assistance divine à l'œuvre de la rédemption dans tous les siècles. Avant Jésus-Christ, ils figurent,

(1) GURHAUER, *Écrits allemands de Leibnitz*, t. I, p. 151.

prophétisent et préparent son avènement ; depuis Jésus-Christ, ils appliquent à tous les temps les bienfaits de la rédemption. Pendant l'ère apostolique, ils propagent l'Évangile par la parole et le confirmation par le martyre. Dans le Bas-Empire, ils soutiennent l'Église par les vertus cénobitiques, les œuvres de zèle et les travaux des conciles. En Occident, après les invasions, ils défrichent les terres et convertissent les hommes. Pendant les temps féodaux, ils affranchissent les esclaves et réagissent par des réformes, contre les désordres du siècle. Au XIII<sup>e</sup> siècle, ils ont triomphé de tous les obstacles et rayonnent sur le monde civilisé. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ils représentent, en Occident, la haute science et les grandes vertus ; ailleurs, ils travaillent à la conversion des infidèles. Aujourd'hui, ils soutiennent les combats contre la Révolution satanique, qui veut détrôner Jésus-Christ. L'Église invoque les saints ; elle vénère leurs reliques et leurs images. Dans l'année chrétienne et dans les offices de la liturgie, elle ordonne leur culte privé et public. Le culte explique et applique, au monde, les grâces diverses du catholicisme. L'histoire ne néglige point de lui venir en aide : elle en démontre la vérité, en impose l'autorité et en fait comprendre la grandeur.

88. L'importance des saints fait comprendre la nécessité d'écrire leur vie. A la rigueur, on pourrait trouver, dans les traditions de la Synagogue et dans les pratiques des Gentils, l'origine des passionnaires et des actes des saints. Mais, pour nous, ils ne commencent authentiquement qu'aux catacombes, par la création du cimetière et par la fondation, sous le pape Clément, du collège des notaires apostoliques. Au III<sup>e</sup> siècle, S. Fabien chargeait les sous-diacres de recueillir intégralement les actes. De leur assemblage naquirent des archives que consultèrent Hégésippe et Jules Africain. On lisait d'ailleurs ces actes dans les assemblées chrétiennes et ils n'enflammaient pas médiocrement les saintes âmes au courage héroïque de l'imitation. A la séparation des deux empires, les cinq littératures de l'Orient eurent leurs hagiographes : l'arménien nous présente S. Grégoire l'Illuminateur, Moïse de Khoren, Élisée, Étienne de Sinnia et Nersès de Lamprone ; le syro-chaldaïque nous offre S.

Maruthas et l'*Histoire des martyrs de Perse* ; le copte possède les *Vies de Jésus-Christ*, des apôtres et des disciples du sauveur ; les *Vies et passions des martyrs* ; les *Vies des solitaires de la Thébàide* un synaxaire, des traductions ; l'arabe et l'éthiopien comptent aussi des monuments. Chez les Grecs, les travaux des notaires sont condensés par Eusèbe dans l'*Assemblée des anciens martyrs*. Après les notaires, viennent les panégyriques, puis les compilateurs, ou, pour employer le mot propre, les *métaphrastes* : au ix<sup>e</sup> siècle, le ménologue grec est constitué en douze volumes. En Occident, deux évènements marquent les débuts de l'hagiographie latine, le décret du pape Damase sur les livres authentiques et la collection officielle des *Vies des saints*, composées par S. Jérôme, Léonce de Naples, Rufin, Sulpice-Sévère, Cassien, Théodoret, Pallade et Moschus ; traduits par Evagre d'Antioche, Denis-le-Petit, Anastase le bibliothécaire, Pélage et Paul diacres. Grégoire de Tours, Paul Varnefried et Bède le vénérable, préludent aux grands travaux. Alcuin, Ludger, Rhaban-Maur, Adon, Usuard, Wandalbert de Prum et Notker de Saint-Gal le continuent. Chaque siècle ajoute ses saints aux calendriers ; des biographes illustrent leur vie. *Gesta Dei per Sanctos*.

A partir du xiii<sup>e</sup> siècle, l'abondance des actes, le désir naturel d'avoir quelques notions de tous les saints, le besoin surtout de les mettre à la portée du peuple, sollicitent le zèle des abrégiateurs. Nous saluons au passage le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais et le *Légendaire* de Pierre de Chiozza. Le bienheureux Jacques de Voragine réunit, dans sa *Légende dorée*, un grand nombre de faits épars dans les chroniques et dans les actes : il n'a rien inventé ; il s'est contenté de former un ouvrage qui dispensât de recourir à une multitude d'autres. Son succès prodigieux excita l'émulation. De là des livres qu'on peut citer avec honneur, par exemple, la *Bible des pauvres* de Jacques de Hanape, la *Mer des exemples*, le *Grand miroir* et la *Somme historiale* de S. Antonin. Nous touchons à l'origine des grandes collections hagiologiques. Aloysio Lipomani, né à Venise, en 1500, évêque de Vérone et de Bergame, président du concile de Trente, secrétaire de Jules III, publie six tomes in-folio d'hagiographie : il range les *Vies des saints* au fur et à mesure

qu'elles arrivent sous sa main, tantôt par biographies isolées, tantôt par grandes séries, tantôt selon l'ordre du calendrier. Sur ses traces courent Pierre des Noëls, Monbritius et Lefèvre d'Étaples. Laurent Surius, né à Lubeck, en 1522, étudia à Francfort et à Cologne, se fit Charteux et se lia d'amitié avec Canisius : il publia six volumes de *Vies des saints* qui furent continués par Morander. Outre la régularité de son plan, dit le cardinal Pitra, Surius fit un triage dans les *Vies* publiées par Lipomani, élagua en bon nombre toutes celles qui pouvaient donner prise à la malveillance, ajouta par compensation beaucoup de procès inédits, et passa habilement sur toutes, par crainte des puristes et des frondeurs, le timide pinceau d'une pieuse et élégante latinité. Sa peur alla jusqu'à des retranchements et des omissions calculées. Des éditeurs anonymes reprirent cette malencontreuse restauration des monuments primitifs ; l'œuvre atteignit douze volumes, mais perdit de plus en plus son originalité. Toutefois, elle eut tant de vogue que les éditions s'épuisaient à mesure que les volumes paraissaient. Chaque nouvelle *Vie* latine passait aussitôt dans toutes les langues vulgaires : Hondorts, Vellers, Lemmel, Engelgrave, Ribadénéira, André Duval, Arnaud d'Audilly, s'aidant les uns les autres, en composèrent pour le peuple, ces fleurs des saints, semées de gothiques images, bons vieux livres dont chaque enfant connaissait les pages : unique bibliothèque du pauvre, trésor de toutes les familles, leur délassément aux jours de fête, leur aliment dans les écoles et les veillées d'hiver.

89. La pensée des *Acta sanctorum*, dit encore le cardinal Pitra, appartient au xvi<sup>e</sup> siècle, l'un des plus féconds en âmes héroïques et en œuvres encyclopédiques. Bellarmin l'appelait le siècle des saints, et avec d'autant plus de droit, que, parvenu, lui-même aux premières marches d'un autel, comme aux premiers degrés du trône pontifical, il fut l'ami de S. Charles Borromée, de S. François de Borgia, de S. François de Sales, le fils de S. Ignace, le frère des Xavier, des Gonzague, des Stanislas Kotzka, du bienheureux Canisius, le contemporain d'une légion de saints, enrolée sur tous les points de la chrétienté, âge héroïque, berceau d'un monde renaissant où comme aux premiers jours, les bons et mauvais

Nécessité  
des actes.

anges se rencontrèrent. On sait qu'elle fut leur bataille, les bons prévalurent ; l'abîme fut refermé pour deux cents ans, et le seizième siècle resta debout. Le *concile de Trente*, la *Polyglotte* de Ximénès, la *Vulgate* et les *Septante* de Sixte-Quint, le *Bréviaire* de S. Pie V, les *Annales* de Baronius, la *Somme* de Suarez, les *Controverses* de Bellarmin, ce sont autant de monuments que l'on voit, à trois cents ans de distance, dominer, et à chaque nouveau pas du temps, monter plus haut sur l'horizon. Ouverte sur la casmistique à propos d'indulgences, la controverse s'était rapidement étendue sur tous les points ; exégèse, patristique, dogmatique, histoire, liturgie, hagiographie, tout ce vaste cercle aboutissait toujours à une rencontre inévitable sur le terrain traditionnel, soit la tradition enseignante ou les documents écrits ; soit la tradition vivante ou les faits et les institutions, et spécialement les *Vies des saints*. Or, bien qu'en thèse générale, la doctrine du sens privé succombât toujours dans la double discussion du droit et du fait, pourtant les meilleurs champions de l'autorité s'affligeaient de trébucher sur quelques points isolés. Parfois les textes étaient infidèles, les faits se trouvaient altérés. Bellarmin n'osait toucher aux premiers monuments de la tradition, malgré les grands noms de S. Clément et de S. Ignace. Baronius après avoir neuf fois repassé les seize siècles de l'Église au contrôle d'un enseignement public, à Rome appelait encore de nouvelles lumières sur tous les âges chrétiens. Les *Vies des saints* surtout, déconcertaient les plus intrépides controversistes. Melchior Cano s'en est même exprimé avec une sorte de découragement amer : je le dis avec douleur, s'écrie-t-il, plutôt qu'avec mépris. Laerce a écrit bien plus sévèrement les *Vies* des philosophes, que des chrétiens, les *Vies des saints* ; il y a beaucoup plus d'exactitudes et d'intégrité dans Suétone, historien des Césars, que dans les catholiques historiens, non des empereurs, mais des martyrs, des vierges et des confesseurs. Presque tous sacrifient aux passions ; ou se jettent par système en tant de fictions, qu'ils inspirent de la honte et même du dégoût. Je comprends qu'inutiles à la cause de l'Église, ils en soient un grand embarras. L'éloquent dominicain fait grâce des noms, et passe outre pour la question de

science ; mais il se plaint de ne pouvoir pas même compter sur la probité historique ; il en appelle à Louis Vivès qui redit les mêmes griefs ; et il reprend : — comme si les hommes de Dieu avaient besoin de nos mensonges, eux qui ont fait pour le Christ tant de choses vraies ? Comme si les inventions de la plus savante fraude, fabriquées à pure perte, n'étaient pas ainsi que de lâches soldats, un fardeau plutôt qu'un avantage. Certes, telle est bien ma pensée ; nos héros, grands et magnifiques dans leurs faits véritables sont très supérieurs à leur renom. Mais à cet héroïsme si haut, le génie a manqué ; et au génie, l'éloquence. (1)

90. Éloquente et sévère condamnation des *Vies des saints* superficielles, injuste envers les vrais actes que Cano ne connaissait pas ; mais bientôt allaient paraître ceux qui devaient les recueillir. Aux vacances scolaires de 1599, un élève et un professeur des Jésuites, partaient, l'un de Pont-à-Mousson, l'autre de Douai, pour se délasser de la philosophie, en visitant les abbayes du voisinage. L'un, Didier de la Cour, devait susciter, pour les travaux patristiques, de vaillants ouvriers ; l'autre, Rosweyde, devait inaugurer la plus grande collection des *Actes des saints*. Héribert Rosweyde était né à Utrecht en 1569. Dès le noviciat, dit Alegambe, il parut en lui certains indices qui présageaient la gloire qu'il acquerrait un jour en scrutant les antiquités ecclésiastiques. Successivement professeur de philosophie et d'écriture sainte à Douai et à Anvers, il obtint d'être déchargé de ses leçons pour s'appliquer à écrire, parcourut et fouilla la plupart des bibliothèques de Belgique. C'est à Liessies surtout qu'il fit plus ample moisson. Là, il trouva une bienveillance spéciale et des plus généreuses dans les abbés Antoine de Waighe et Thomas Luytens. Tout lui était ouvert ; des copistes étaient mis à sa disposition ; les manuscrits, livrés sans réserve. Ce n'était point une passion qui poussait Rosweyde, mais une vocation qui l'entraînait. Dirigé par cet instinct surnaturel, libre d'en suivre les impulsions, il s'entoura d'auxiliaires et de correspondants ; il transcrivit de sa main autant qu'il put ; d'une nature ardente, il ne ménageait ni son temps, ni ses forces, ni ses émotions ; il s'étonnait

Héribert  
Rosweyde.

(1) *De locis, theologicis*, lib XI, cap. VI.

de rencontrer partout des monuments inconnus, des saints oubliés. En 1607, il livra au public son prodrome pour les *Fastes des saints*. Héribert annonçait dix-sept volumes in-folio. Quand on remit cet opuscule à Bellarmin : « Quel âge à son auteur, demanda-t-il, et comme on lui donnait quarante ans, il ajouta : pense-t-il donc vivre deux cents ans ? » Deux cents ans sont passés et Rosweyde vit dans son œuvre encore inachevée. Or, dans le dessein du pieux jésuite, il s'agissait de découvrir les *Vies* originelles de tous les saints ; de collationner les manuscrits et les anciens livres ; de restituer, aux *Vies*, leur style primitif et leurs parties intégrales ; de les illustrer de notes, d'éclaircir les obscurités, de concilier les contradictions ; de dissertar sur les noms des auteurs, les tourments des saints, les types des images, les rites, la chronologie, la chronographie, le glossaire. Toutes les lignes et les limites de ce monde nouveau s'ouvraient à cette âme ambitieuse ; il tenta seul, pendant près de vingt ans, de coordonner et d'exécuter ce plan ; il en eut au moins, abordé l'exécution, si trop aventureux, trop guerroyant, il n'eut pas éparpillé ses forces. De 1607 à 1625, il publia vingt opuscules contre Casaubon, Scaliger et les réformés ; rêva une bibliothèque ascétique et apologétique ; promit des éditions des Pères ; donna en flamand, les *Ermîtes de la Thébàide*, les *Vies de saintes vierges*, puis la *Fleur de la Vie des saints* de Ribadénéira. Son œuvre la plus importante est l'édition des *Vitæ patrum*, encore aujourd'hui la meilleure, bien qu'il n'ait rempli que la moitié de son plan. En 1629, s'étant rendu à Bois-le-Duc pour reconnaître des livres délogés par les hérétiques, il prit fièvre et mourut le 5 octobre, martyr de l'hagiographie.

Jean  
Bolland.

91. Les *Acta sanctorum* ne commencent véritablement qu'à la mort de Rosweyde, et il fallut encore vingt ans pour poser la première pierre de l'édifice. On procédait avec cette solennelle lenteur, des ordres religieux, qui pensent moins au temps qu'à l'éternité. L'homme prédestiné à inaugurer l'œuvre est Bolland. Jean de Bolland était né à Julemont dans le Limbourg en 1596. De bonne heure, il fut placé au collège de Maëstricht et s'y fit remarquer par la fidélité de sa mémoire. Ses condisciples l'appe-

laient la Corne d'abondance. En 1612, il entra dans la compagnie de Jésus et en 1616 demandait à être envoyé dans les missions de Chine. Dieu en disposa autrement et le prépara par une série d'études qui convergeaient au même but. Jean avait un goût prononcé pour la biographie ; il cultivait avec succès la poésie et les langues orientales, il prit une profonde connaissance de la théologie à l'université de Louvain ; il se forma au beau latin par des éditions épurées des classiques et se familiarisa avec l'histoire des âges chrétiens en préparant une collection des chroniques belges. En 1529, Bolland alors à Malines, fut chargé, par la compagnie, de poursuivre l'entreprise de Rosweyde. L'inventaire des matériaux lui causa plus d'une déception. Sur les dix-sept volumes annoncés, il rencontra, pour les trois premiers des titres ; pour les douze suivants, seulement des textes à peines coordonnés ; presque rien pour la plus importante partie, la critique générale des actes. D'ailleurs, il changea de fond en comble le plan primitif. Au lieu de donner séparément une masse de textes continus et de réserver pour la fin des notes indéfiniment ajournées, il résolut d'entourer chaque vie, d'un commentaire préalable. Avant tout, il dressa son martyrologe, prit celui de l'Église romaine ; plaça les saints, non selon l'ordre hiérarchique, mais selon l'ordre des dates ; ajouta, déplaça, renvoya ou élimina plusieurs noms, suivant les indications des martyrologes particuliers. De plus, il dut combler les lacunes laissées par Rosweyde, reprendre toute la correspondance et l'étendre au monde entier. Bolland ne recula pas devant une exploration aussi vaste que l'Église : il comptait, pour cela, sur tous les enfants de S. Ignace et convia encore, à son œuvre, d'autres ouvriers. C'est le premier exemple d'une entreprise, non-seulement tracée pour les âges futurs, mais ouverte à la collaboration de tous les contemporains.

« Cette active correspondance, dit dom Pitra, quadrupla les matériaux primitifs. De toutes les parties du monde, les légendes, les passionnaires, les offices propres, les authentiques de reliques, les procès de canonisation et de translation, les copies et les originaux s'amoncelèrent dans les deux étroites cellules abandonnées sous les

toits de la maison d'Anvers au nouvel hagiographe. Un ordre idéal y régnait, mais seulement dans sa mémoire tenace. Il hérita, du reste, de toute la naïve confiance du P. Heribert, il menait de front à lui seul, les douze mois, comptant bien ne pas mourir sans en finir. Et ce qui le prouve, c'est qu'il préparait déjà, comme supplément aux douze mois, d'abord le texte des actes grecs, pour être publiés à part ; puis des tables générales chronologiques, géographiques, onomastiques de tout l'ouvrage, des collations de martyrologes, de préceptes moraux et d'exemples, un catalogue raisonné de tous les auteurs mentionnés, une notice universelle des évêques, des évêchés et des monastères, des mémoires sur les victimes de la réforme, et les saints personnages qui depuis 1500 auraient édifié l'église sans être honorés d'un culte. « Cela terminé, dit-il, s'il me reste encore du temps, je recueillerai la doctrine ascétique enseignée par les saints en cet ouvrage, pour en réjouir ma vieillesse » (1).

On sourit en lisant ces lignes. La robuste confiance du P. Bolland était partagée par ses supérieurs qui ne l'avaient point dispensé d'être confesseur, directeur, catéchiste et ne laissaient, aux *Acta*, que les heures de loisir. Cette candide imprévoyance des hommes était un coup de la providence de Dieu. Au bout de cinq ans, l'œuvre n'avançant qu'à petits pas, Bolland dut en 1645, s'adjoindre deux collaborateurs. L'entreprise fut dès lors constituée sur des bases définitives ; mais dans quelles proportions ! Ce n'était rien moins qu'un procès de canonisation repris en sous-œuvre pour tous les saints de dix-sept siècles. L'hagiographe, dans ce forum où se débattent les actes des saints, est à la fois instructeur, avocat des parties et juge ; il faut qu'il évoque à son tribunal la cause de tous les âges et de tous les lieux, qu'il pèse des témoignages contradictoires, qu'il déchiffre et confronte les titres de tous âges et de tous pays. La sentence portée ne sera ni secrète, ni irrévocable, ni soustraite au contrôle ; elle se donne à la face du ciel et de la terre, souvent en heurtant les prétentions d'une nation entière où les préjugés d'un siècle. — Bolland travailla à cette œuvre

(1) PITRA, *Étude sur la collection des Actes des saints*, p. 21.

grandiose, dans ces conditions difficiles, pendant quarante-huit ans. En 1643, il publia les deux volumes de janvier ; en 1658, les trois volumes de février. L'œuvre fut ensuite contrariée par les maladies et les infirmités de Bolland : il ne devait pas voir paraître les actes du mois de mars. Jean Bollandus mourut en 1665, honoré des papes, aimé de l'Église, regretté du monde chrétien. « Nul n'a fait, disait Alexandre VII, ni entrepris jusqu'ici, une œuvre plus utile et plus glorieuse à l'Église. »

92. De son vivant, ce grand homme s'était adjoint, comme collaborateurs, Henschenius et Papebrock. Godefroi Henschen était né, en 1600, à Venrad, dans la Gueldre. Avant de naître, il dut la vie aux saints, à qui il devait la consacrer presque tout entière, car il fut préservé par S<sup>te</sup> Lucie à qui sa mère enceinte et dangereusement malade s'était vouée, elle et son enfant. Godefroi fut élevé pieusement par sa mère veuve et par une sœur aînée. Après avoir appris la grammaire dans son pays, il étudia la poésie et la rhétorique à Bois-le-Duc. En 1619, il fut reçu dans la Société de Jésus, étudia la philosophie, enseigna la langue grecque et les humanités aux jeunes gens dans les gymnases des Flandres. Déjà ordonné prêtre, il touchait à la fin de son cours de théologie. lorsqu'on cherchait, pour Bolland, un compagnon de travail. Les supérieurs avaient beaucoup de sujets en vue, mais Godefroi fut choisi de préférence à tous : c'était un ancien élève de Bolland, très versé dans les deux langues, fait comme naturellement pour les livres, robuste de corps, capable de soutenir longtemps peu importe quel travail. Godefroi dépassa toutes les espérances. En effet, ayant reçu ordre de commencer le mois de février, pendant que le maître achèverait le mois de janvier, il prit les actes de S. Amand et de S. Waast, en fit de très longs commentaires et corrigea beaucoup d'erreurs. Bollandus n'avait songé jusqu'alors à rien de si grand : il se contentait de placer, en tête de chaque vie, les paroles des anciens martyrologes ; il ajoutait un bref commentaire sur les fêtes, les reliques des saints et les auteurs de ses actes. A la fin, il plaçait des notes très courtes, qui n'étaient guère que des variantes de plusieurs manuscrits. En continuant l'œuvre

Godefroi  
Hensche-  
nius.

de cette manière, elle serait restée ce qu'elle était dans la pensée de Rosweyde et n'aurait dépassé Surius que par le nombre des actes. Mais quand il vit comment Henschenius avait résolu les questions les plus difficiles de chronologie et d'histoire, avait fait ressortir les circonstances des choses et des personnes, joignant à l'office d'un collecteur diligent l'habileté d'un prudent commentateur, le maître n'hésita point à imiter le disciple et adopta immédiatement sa méthode. Henschenius consacra quarante-six ans de sa vie à l'œuvre des Bollandistes ; il poursuivit jusqu'au milieu de mai la publication des *Acta*, mais pas sans éprouver mille traverses et essayer différentes maladies. Henschenius devait mourir en 1681, après la publication du vingt-quatrième volume. Le P. Papebrock, son compagnon a écrit sa vie : il célèbre ses qualités de corps et d'esprit, son assiduité à toutes sortes de travaux, sa libéralité, son zèle. Nous en verrons bientôt les preuves.

Daniel Pa-  
pebrock.

93. Daniel van Papebrock naquit à Anvers en 1628, le 17 mars, fête de S. Patrice, apôtre de l'Irlande. D'un esprit vif et pénétrant, il commença tout jeune encore ses études littéraires, au séminaire d'Anvers. Là, il brilla parmi les élèves les plus distingués et, encore enfant, achevait dignement, à quinze ans, ses humanités. Trop jeune pour aller loin de sa patrie se former à des sciences plus hautes, pour que le repos n'engendrât point le vice, il doubla sa rhétorique. Ensuite il fut envoyé à Douai où il étudia deux ans la philosophie. Admis dans la compagnie de Jésus, il partit, en 1646, à Tournay, pour commencer son noviciat. Au bout d'un an, on l'envoya à Malines où il se lia à Dieu par des vœux religieux ; il enseigna ensuite les belles lettres à Malines puis à Bruges, méritant tous les suffrages par son érudition et sa piété. En 1648, il reçut les ordres sacrés ; quelques mois après, il achevait sa théologie. En 1656, il fut attaché à l'œuvre des *Acta*. Nous parlerons tout à l'heure de ses travaux, en exposant comme il convient, d'une manière collective, l'entreprise bollandienne. A ses débuts, il avait illustré la *Vie de S. Patrice* ; pendant cinquante-quatre ans, il continua le même ouvrage. Dans les dernières années de sa vie, ses yeux s'étaient affaiblis ; les jambes

lui refusaient presque leur service. Ce qui l'affligeait davantage, c'était de ne plus pouvoir, selon sa coutume, écrire les *Vies des saints*. Du reste toujours plein d'égalité d'âme, il se consolait de l'ennui d'un repos forcé, par l'offrande quotidienne du saint sacrifice, par une oraison presque continuelle, par de pieuses aspirations vers Dieu et les saints. Daniel ne devait mourir qu'en 1714, à l'âge de 87 ans, comblé de mérites, purifié par de longues épreuves, honoré de tous les savants de l'univers.

94. Les saints ont trouvé leurs historiens ; ces historiens viennent d'arrêter leur plan, tous travaillent ensemble et de toutes parts, la main de Dieu amène des matériaux. Eux-mêmes, poursuivant les recherches de Rosweide, vont explorer l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Bohême, la France et les Espagne. Pour donner, de ces voyages littéraires, au moins une imparfaite image, nous suivrons un instant dans leurs pérégrinations pieuses, Henchenius et Papebrock. Au mois de juillet 1660, ils quittent leur vieux maître à Cologne. A Saint-Goar, ils passent à leur tête le collier de fer du patron et paient le droit de passage. A Coblenz, ils commencent à donner de leurs nouvelles. Dès lors ils marchent vers Rome par la voie triomphale des saints et des héros. A Mayence, ils rencontrent Boniface et Witegise; à Seligenstadt, Eginhard; à Wurtzbourg, les deux Burchard et Kilien; à Bamberg, Henri II et Cunégonde; à Eichstædt, Winebaud et Walburge; à Augsbourg, Ulrich et l'héroïque courtisane Afra. Nous ne nommons ni les martyrs de Trèves, ni les légionnaires d'Agaune, ni les petits enfants de Béthléem, ni les Machabées des deux alliances. A Spire, ils rencontrent les souvenirs de S. Bernard. Cependant à la porte de chaque église, souvent au trésormême des sacristies, ils glanaient des légendes. A Augsbourg déjà, ils avaient butiné dans la bibliothèque de Welser. Peutinger, à Munich, leur fait les honneurs de la bibliothèque électorale. A Inspruck, ils recueillent de vieux chants. A Aschaffembourg, les archives du P. Gamans leur offrent les éléments d'une *Germania sacra* qui embrasse la Pologne, la Hongrie, la Bohême et la Suisse. Enfin la belle Italie leur apparut, mais noyée dans les eaux, et couvrant de boue les voyageurs

dans les fondrières de ses plaines. Ces chagrins les affectaient peu. Vérone et S. Zenon, Padoue et S. Antoine, Vicence, Venise, Ferrare, Bologne, Imola, Faenza, autant de sanctuaires, de musées, de riches captures ; puis Ravenne avec ses coupoles bysantines, enfin après Lorrette, que fallait-il encore ?

Le 23 décembre, ils saluaient Rome, Alexandre VII, ci-devant nonce à Cologne et ami de Bolland, donna des ordres pour que toutes les bibliothèques et archives fussent ouvertes. Le préfet des archives du Vatican, Léon Allatius, les PP. Possin et Kircher, Aringhi, Ughelli, Ciampini, les chefs d'ordres et les cardinaux rivalisèrent de dévouement et de libéralité. Pendant neuf mois, cinq à six copistes, furent constamment occupés à transcrire. Pour eux ils se réservèrent les manuscrits grecs, aidés par Lorenzo Porcio et Francesco Albani, depuis Clément XI; le maronite Abraham Echel traduisit les *Actes* tirés des manuscrits syriaques qu'il venait d'apporter à Rome. Ughelli céda deux volumes de notes destinées à compléter son *Italia Sacra*. Les oratoriens livraient les manuscrits de Baronius. Le 2 octobre 1661, les voyageurs quittaient Rome emportant plus de sept cents *Vies de saints* copiées intégralement ou restituées de fond en comble, le plus souvent d'après des manuscrits inconnus ou négligés ; à Naples, ils visitèrent les reliques de S. Janvier et furent témoins du miracle de la liquéfaction. A Grotta-Ferrata, ils virent les manuscrits d'où Lipomani avait tiré *Metaphrate*. Au Mont-Cassin, le président de la congrégation de S<sup>te</sup> Justine donna des ordres à tous les monastères d'Italie. Partout ils laissèrent après eux des copistes qui, cinq ans après, continuaient encore leurs explorations. Florence les retint quatre mois. Une fête de tous les saints leur laissa un souvenir plus durable que le docte commerce des Magliabecchi et des Muratori, que les impérissables manuscrits des Médicis; le P. Papebrock fit ses grands vœux. Il fallut encore s'arrêter à Milan, qui leur offrit cent-vingt *Actes*. En quittant l'Italie, ils apprirent que la persécution japonaise venait de donner, au Christ 10.000 martyrs.

Les voyageurs franchissent rapidement le Piémont et le sud-est

de la France. De la grande Chartreuse, ils vinrent à Lyon, où les attendaient les PP. Ménétrier, Colombi et le docte Théophile Raynaud, qui touchait au terme de sa carrière. Cluny les retint trois jours, les moines virent à la main de Papebrock, le *calamus scribæ velociter scribentis*. A Châlons, le P. Ferrand les conduisit à S. Marcel ; le dernier savant de Citeaux, dom Lanoy, leur donna des marques de sa magnifique générosité. Dijon venait de donner la Monnaie à la poésie, Bossuet à l'éloquence, Condé à la victoire ; les Bollandistes y trouvèrent l'abbé Nicaise, le P. Ferry, historiographe de Châlons, le plus savant des quatre frères Chifflet qui mit à leur disposition ses archives, et l'admirable bibliothèque du président Bouhier. Peu de jours après, les Bollandistes étaient à Paris, reçus dans la cellule du P. Sirmond, entourés des PP. Labbe, Cossard, Hardouin, Pétau, Daniel, Vavasseur, Jouvençy, Maimbourg, visités par Baluze, Combéfis, d'Hérouwal, les deux Valois, les Bénédictins de Saint-Maur et même par Launoy, le dénicheur des saints. Paris leur offrait mille aspects curieux ; Papebrock y voyait un faubourg de la cité céleste ; Henschenius trouvait le faubourg infecte, avec un ciel d'étaupe.

De Paris, les voyageurs revinrent à Anvers. Nous devrions redire encore le voyage des PP. Janning et Baërts en Autriche, en Bohême, en Hongrie, où ils pénétrèrent jusqu'à Bude, cherchant les débris de la bibliothèque de Matthias Corvin. Le voyage du P. Cuyper nous conduirait en Espagne, dans les mystérieux cabinets de l'Escorial et au trésor de la cathédrale de Tolède. Puis nous devrions révéler les récentes explorations des nouveaux Bollandistes. A regret nous y renonçons, mais à condition qu'on nous permettra d'exprimer l'espoir qu'on publiera un jour, les mémoires de tous ces illustres voyageurs. Le peu qu'en révèle cette courte analyse suffira pour faire comprendre avec quelle ampleur les Bollandistes ordonnèrent la recherche des *Actes des saints*

95. Au retour de ces riches voyages, il fallait une immense bibliothèque pour disposer ces trésors, A l'origine, Bolland n'avait que deux chambres sous les combles. Les manuscrits et les livres y étaient distribués par masses ; au jour même il était difficile de les

discerner. Quant vint Henschenius, commença un catalogue. Héritier d'un riche marchand de Hambourg, que l'énergie de sa foi avait amené à Anvers, Papebrock consacra toute sa fortune à la bibliothèque des Bollandistes ; au retour d'Italie il fallut s'agrandir. Les Bollandistes obtinrent au-dessus du réfectoire de la maison d'Anvers, une salle spacieuse, aérée, bien éclairée ; un pupitre continu régnait à hauteur d'appui ; au-dessous, des armoires distinctes pour chaque mois, où chaque jour avait une case à part avec toutes les pièces détachées et manuscrits. Tout le reste de la salle était garni de rayons pour les livres et les manuscrits, rangés en cet ordre : histoire générale, histoires particulières des évêchés, des abbayes, des diverses institutions ecclésiastiques ; puis les *Vies* générales des saints, les monographies, les officès propres, les bréviaires et autres livres liturgiques. Là devaient se trouver de mille à douze cents actes rapportés du voyage d'Italie, les deux cent-soixante sept actes inédits, concernant l'Église d'Orient, conservés dans le texte original. A en juger par les quatre-vingt-onze volumes qui restent pour les trois derniers mois, il devait y avoir, pour l'année toute entière près de quatre cents volumes et portefeuilles. Les imprimés s'élevaient à plus de huit mille ; le choix, la rareté, la spécialité de chacun de ces précieux volumes, en faisait la valeur. Papebrock fait remarquer que de son temps, le musée possédait, dans la seule langue italienne, quatre cents *Vies* particulières de saints et deux cents *Histoires* de villes, évêchés et monastères d'Italie.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'importance de dépôt littéraire fut doublée par l'acquisition du *Musée Bellarmin*, qu'avait fondé et doté, au siècle précédent, un chancelier brabançon, Gryspère. Humbert de Précipiano, archevêque de Malines, éleva cette dotation à 60,000 florins et l'enrichit, en outre, de nombreux manuscrits et d'un vaste fonds d'imprimés. La dissolution de la société, en 1764, ne dispersa pas encore le musée, qui tomba toutefois sous le séquestre impérial. Les derniers Bollandistes n'en étaient plus que les gardiens surveillés ; ils l'augmentèrent cependant d'un cabinet de médailles et d'une section d'incunables. La

désolation ne vint que quand la révolution, cet Omar de la civilisation moderne, eut passé là dans ses plus mauvais jours. De tous ces manuscrits recueillis par des générations de savants, si religieusement distribués dans ces armoires, sur ces rayons, scellés du nom de tous les saints, il ne reste pas même un inventaire. Pour s'y reconnaître par la pensée, il faudrait glaner çà et là quelques indications éparses, comme les pèlerins de la science moderne recueillent les débris des hypogées ravagés par les Arabes.

Cette destruction nous cause d'amers regrets. Des misérables qui se vantent d'être les éclaireurs de la civilisation et qui détruisent des livres ! Nous ne rendrons qu'un plus explicite hommage à ces Jésuites, si dévoués à la science et au culte des saints, proscrits par les scélérats qui se disent les sauveurs du monde. Le Musée des Bollandistes est le berceau des *Acta*, le trophée des saints, l'habitable permanent des premiers hagiographes, leur tente de labeur, presque leur tombeau. Bolland venait d'en sortir quand il fut atteint de paralysie ; Henschenius s'y rendait une dernière fois, lorsqu'il fut frappé à la porte ; Papebrock, octogénaire, aveugle, y allait en tâtonnant, comme on dit qu'Homère visitait les lieux où fut Troie et la palestre de ses héros.

96. Ce qui pouvait manquer encore aux Bollandistes, dit dom Pitra, pour que rien n'échappât à leurs investigations, ils l'obtenaient par leur correspondance. Le musée, par ce canal, était en commerce avec tous les dépôts littéraires de l'Europe, et devenait, si l'on peut parler ainsi, comme un comptoir du monde savant. On payait avec usure les dons qu'on y recevait. En faisant appel à tous, le musée s'ouvrait sans réserve. On a calculé que le P. du Sollier, qui, à coup sûr, ne dut pas avoir les plus vastes relations, écrivit à lui seul plus de douze mille lettres, dont l'indication était conservée dans un registre de la seule correspondance littéraire. Plusieurs de ces lettres étaient accompagnées de dissertations, de notes, de mémoires étendus. L'importance toujours croissante de ces travaux fit de la maison d'Anvers l'une des plus considérables de l'institut. Les relations y aboutissaient, en dehors même de l'hagiographie, par mille ramifications sans limites. C'est ainsi

La Corres-  
pondance.

que presque toutes les lettres édifiantes des missionnaires passaient par les mains des hagiographes. Il reste encore à Bruxelles des dépôts considérables de documents provenant de la Chine et du Japon, et, entre autres, presque toutes les lettres du P. Verbiest. Les nouveaux Bollandistes possèdent quelques précieux débris de cette immense correspondance, où l'on trouve les signatures autographes de la plupart des hagiographes depuis le P. Bolland, celles de leurs doctes confrères, Fronton-le-Duc, Hardouin, Sirmond, Labbe, Daniel, Jouvençy, Lancisius, Possin, Kircher, Bartoli, Debosse, l'ami de Leibnitz, avec l'élite des savants étrangers, Muratori, Ciampini, Saxius, Magliabecchi, Manfred, Florentini ; les doctes abbés Bacchini, Tossini ; les bibliothécaires de la Vaticane, Schelestradt et Zaccagni ; les plus illustres noms du Sacré Collège d'Aiguirre, Fontanini, Barberini, Tholomei ; un grand nombre de savants protestants à la suite de Leibnitz, tels que Benzel, Meibome, Teutzell, Menkeim, Ludolf, Offenbach, et enfin quelques illustrations françaises, Combéfis, Quetif, Pagi, le savant et hardi Chatelain, l'abbé Chapelain, d'impérissable mémoire. Il nous a été donné de feuilleter ces pages si diverses, d'écouter ces causeries venues de si loin et pour plusieurs descendues de si haut, toujours aimables et savantes, candides et parfois profondes, nous voudrions pouvoir en communiquer le charme ; ce serait une vision raphaëlesque de l'école d'Athènes, avec un parfum de foi, d'humilité, de charité chrétienne, inconnu aux jardins d'Académus. Ce commerce des bonnes lettres, béni par les saints, fait à leur gloire, est si loin de nos mœurs littéraires qu'on nous accusera de remonter aux fables de l'âge d'or, si nous en faisons la naïve révélation. Faisons-la toutefois en quelque mesure, d'autant qu'après avoir peint les labeurs des Bollandistes, nous ne pouvons mieux faire connaître leur activité dans l'intérieur de leur musée qu'en dépouillant discrètement leur correspondance. Ce commerce littéraire est vraiment un échange de trésors ; Bolland l'ouvre avec une générosité patriarcale. A peine en possession de ses premiers fonds, il fait ses largesses en roi. Il donne au P. Boucher les opuscules de comput et de chronologie qui ont suffi à faire sa réputa-

tion, au P. Sirmond tout un tome de son *Hincmar*, les *Annales de S. Bertin* à André Duchesne, la *Chronique de Marius d'Avranches* au P. Chifflet, qui, à son tour, la cède généreusement pour la collection Duchesne. Sirmond et Labbe puisent à pleines mains pour leurs conciles. En retour, le P. Labbe éclaircit l'histoire de Robert d'Arbrissel, et le P. Sirmond, en exhumant quelques conciles de Liège, met au jour deux saintes inconnues, Eviteria et Gemma, et fournit son contingent de glose sur le *Nonnus* de la règle de S. Benoît. Fronton-le-Duc interrompt ses *Suppléments des Pères* et son *S. Jean Chrysostôme* pour chercher à Paris les manuscrits de Métaphraste et dépouiller les *Ménées* et les *Synaxaires*. Le P. Kircher fait l'une de ses plus aventureuses excursions dans un opuscule sur l'histoire Eustachio-Mariana et déchiffre avec la sagacité de son *Œdipe en Égypte*, les *Bases de la Diplomatie* et les premiers spécimens mérovingiens, publiés par le P. Papebrock. Ducange se plaint que les deux pèlerins de Rome n'aient pu, à leur retour, pousser jusqu'à lui, en Normandie, s'enrichir de son beau travail sur le chef de S. Jean-Baptiste (1). — Bolland accordait encore à d'autres, moins illustres, ses précieux services ; je cite le liégeois Fisen, l'irlandais Colgan, Lancisius, Sarbiévius, le P. Hincska, les deux Wadding, Moret, Nieremberg, Garzia de Valle, Martin Martini, enfin le P. Weischer. Tous étaient des auteurs en déshérence, le P. Bolland les assista comme s'il eût eu à sa discrétion les presses à jamais immortelles des Blaeu, de Meursius et de Plantin.

97. Les Bollandistes ont parcouru le monde, recueilli partout les matériaux, créé un musée unique, mis en ordre leur correspondance : le travail va commencer. C'est devant ces trésors qu'une conférence s'ouvre sous la présidence de l'*ancien* des Bollandistes. D'abord il fait l'appel des martyrologes et enregistre tous les noms qui répondent à l'appel de chaque jour. Les uns sont omis, d'autres ajournés, plusieurs rayés définitivement. Les saints une fois acceptés, ou ajournés, le partage se faisait entre les travailleurs ; les matériaux étaient distribués, les indications étaient données

Les Actes  
des Saints

(1) *Étude sur la collection des Actes des saints*, p. 61.

partout, du plus habile au dernier venu ; pour tout un volume, pour trois ans au moins, la marche était tracée d'avance. Le premier jet dépassait souvent du double et du triple les volumineux commentaires qui nous restent. L'impression commencée, le typographe tirait par quaternion de huit pages ; l'auteur corrigeait ; la seconde épreuve passait sous les yeux de ses collègues. Chacun l'examinait et prenait ses notes. Une conférence réunissait tous les juges. La décision, en cas de parité des voix, appartenait à l'auteur, réputé le plus sévère et le plus compétent, comme ayant examiné la chose de plus près. Ce contrôle tenait lieu de la censure régulière. Les feuilles censurées étaient remises à l'imprimeur, puis tirées à huit cents exemplaires. Mais avant d'arriver à cette halte dernière : quelles régions n'avaient point parcourues ces infatigables explorateurs ! Plus d'une fois la mort les surprit à moitié chemin. Pour avoir une idée de ce travail immense, il faut au moins résumer ce qu'a fait l'un d'eux, celui qui est resté plus longtemps dans la tranchée, le P. Papebrock. Nous l'avons suivi dans ses vingt-neuf mois de pérégrinations d'Anvers à Rome. Ici, c'est un voyage de cinquante-cinq années, pendant lesquelles, Ulysse et Nestor des Bollandistes, il vit sur tous les points du monde et avec toutes les générations saintes. Il est superflu d'ajouter que nous empruntons ce récit au savant, bon et courageux cardinal Pitra.

Quand il vint, jeune encore se placer entre Bolland et Henschenius, tous deux sexagénaires, Bolland lui légua son *Ile des saints*, qu'il s'était réservée avec une sorte de jalousie ; il eut en premier lot, et comme pour étrennes, à illustrer le patron de son jour natal, S. Patrice d'Irlande. C'était débiter par le pays des pèlerinages et par le précurseur des saints voyageurs. Deux fois il se crut en possession du martyrologe de Bède, sa docte et chère illusion. S. Cutbert de Lindisfarne, S. Celse d'Armagh, S. Richard de Chichester, S. Augustin de Cantorbéry, S. Guillaume d'Yorck, S. Édouard, le Martyr, S<sup>te</sup> Marguerite d'Écosse, une foule d'autres, plus obscurs, épars dans les îles, les grottes et les vallées des trois royaumes, l'y retinrent longtemps, souvent le ramenèrent à cette verte Érin, qui, aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècle, semble être,

dit Gœrres, une émeraude apportée d'Orient par les anges aux confins des mers. Il retrouve au loin les apôtres errants de la voyageuse Albion ; il associe leurs noms aux missionnaires du Nord et de la Germanie, aux martyrs de Mayence, à S. Norbert de Magdebourg et à ses enfants appelés dans le Danemarck, par le fils de S. Canut-le-Grand, à l'apôtre roi de la Hongrie, S. Ladislas, à la reine Vierge, S<sup>te</sup> Cunégonde, au martyr de la Pologne, S. Stanislas, à une pléiade d'élus perdus dans les régions boréales, consignés dans ces Éphémérides moscovites et russes qu'il reçut d'un descendant de S<sup>te</sup> Brigitte de Suède, le baron de Sparwenfeld. Après Rome, Constantinople est sa ville de prédilection, il avait pris tant d'heures sur son sommeil pour exhumer des bibliothèques vaticane, laurentienne, ambrosienne, à Venise, à Naples, à Grotta-Ferrata les ménologes et les synaxaires de la nouvelle Rome ! Il devint comme l'un de ses hymnographes : il improvisait en latin, sans rompre ni la mesure ni l'acrostiche, les canons et les triodions de S. Joseph ou de S. Jean Damascène. Il consacra ses dernières veilles à la série de ses patriarches, qu'il ne put achever, il célébra surtout l'un d'eux, S. Nicephore, un préfet de la cité impériale, qui mourut sur une colonne, S. Théodule, autre Stylite, et enfin le fondateur de l'empire, Constantin-le-Grand. Il quitte Byzance avec S. Grégoire de Naziance, parcourt toutes les cités de l'Asie mineure pour en glorifier les martyrs et recueille entre autres trésors, les magnifiques actes, originaux et inédits de S. Théodore d'Ancyre, prend les devants sur les Mékitaristes pour évoquer les saints d'Arménie et sur les Assémani, pour révéler les martyrs de la Perse, passe par Nisibe Edesse et la Mésopotamie avec S. Jean Damascène et les saints abbés des Laures d'Orient ; S<sup>te</sup> Marie Égyptienne le conduit à Jérusalem. Longtemps arrêté au berceau du christianisme et peut-être du monde, il parcourt tous les lieux saints avec deux guides, Antoine et le moine Phocas, dont il publie les itinéraires ; remonte la chaîne des patriarches jusqu'aux temps apostoliques ; retrouve au cénacle S. Jude au lac de Génézareth, S. Pierre ; S. Paul aux pieds de Gamaliel, S. Barnabé au collège apostolique. Le

précurseur des apôtres, S. Jean-Baptiste reçoit le plus solennel hommage que la science ait rendu à la gloire des saints. Franchissant la nouvelle alliance, il s'élève aux plus lointaines origines de l'hagiographie, défend les titres des saints de l'ancienne loi, reconnaît au Carmel l'auréole du prophète Elisée, et inscrit à son jour à trois mille ans de distance le saint homme Job, protomartyr patriarcal. Descendons-nous en Égypte et dans la Thébaïde, où l'hagiographie recueille entre autres, les grands souvenirs de S. Athanase et des deux Pacôme, en Afrique, où il prépare les actes de S. Augustin par ceux de Possidius, son historien, et de Monique sa vénérable mère ; dans les îles de Chypre, de Chio, de Mitylène, où tant de saints glorifiés dans les *Acta*, mériteraient l'attention des voyageurs, au moins à l'égal des souvenirs d'Amathonte et des cippes de Délos. Hâtons-nous : Papebrock est à Rome, rangeant autour de la confession des apôtres des légions de martyrs, de confesseurs et de vierges depuis SS<sup>tes</sup> Praxède et Pudentienne jusqu'à S. Philippe de Néri ; rattachant au chef invisible les visibles anneaux de deux cent quarante quatre papes ; remémorant tous les saints qu'il vénéra, quand à son premier voyage, il parcourut l'Italie. C'est au Monte Vergine S. Guillaume ; à Fiore l'abbé Joachim ; à Nole S. Paulin ; à Lucques S<sup>te</sup> Zite ; à Padoue S. Antoine ; à Florence S. Antonin ; à Sienne S<sup>te</sup> Catherine ; à Eugubio, S. Hubald ; à Milan, les SS. Gervais et Protas ; au sommet des Alpes S. Bernard de Meuthon ; à l'autre bout de l'Italie S. François de Paule qui mourut en France. La France doit-elle ignorer combien de ses véritables gloires ont été célébrées par le savant hagiographe ? Henschenius fut peut être plus spécialement dévoué au Gallia sacra ; pour sa part néanmoins Papebrock illustra S. Hugues de Cluny, Robert de Cîteaux, Richard de Saint-Vanne, la reine Hildegarde, les saints évêques du Mans, Ausone d'Angoulême, Eutrope d'Orange, Airy de Gap, Hilaire d'Arles, Vincent de Lérins, Claude de Besançon, Irène de Lyon, Martial de Limoges ; nous ne citons que les grands noms. Non moins glorifiée que la France, l'Espagne n'eût longtemps que des rigueurs pour les Bollandistes. Bien que Papebroch eût dirigé,

avec une prédilection marquée, les actes de S. Ferdinand de Castille, de l'infante S<sup>te</sup> Johanna, du bienheureux infant Ferdinand, du glorieux laboureur S. Isidore, une sentence de l'inquisition n'en demeura pas moins attachée pendant vingt ans à quatorze volumes des *Acta* (1).

Autres  
Bollandistes

98. Après Bolland, Henschenius et Papebrock, d'autres mirent successivement la main à cette colossale entreprise. Nous avons publié un volume où nous rendons, à tous ces bons ouvriers, une éclatante justice (2); nous ne saurions ici même le résumer; nous voulons toutefois citer au moins les noms de ces travailleurs, tous plus ou moins dignes de gloire. On peut les diviser en quatre séries. Une première série comprend ceux qui ont poursuivi les travaux hagiographiques jusqu'à leur mort, savoir, après Bolland, Henschenius et Papebrock, Daniel Janning, né à Groningue en 1631, mort en 1723; François Baërts, né à Ypres en 1651, mort en 1719; Jean-Baptiste du Sollier, né à Herseau, près Courtrai en 1669, mort en 1749; Jean Pien, né à Gand, en 1678, mort en 1749; Guillaume Cuypers, né à Anvers en 1686, mort en 1741; Pierre Van den Bosch, né à Bruxelles en 1689, mort en 1736; Jean Stiltinck, né à Doervijk près d'Utrecht en 1703, mort en 1762; Constantin Suyskène, né à Bois-le-Duc en 1714, mort en 1761; Jean Périer, né à Courtrai en 1705, mort en 1762; et Urbain Sticker, né à Dunkerque en 1717, mort en 1753. La seconde série nous [offre ceux qui se retirèrent de la société bollandienne et survécurent à la suppression de ses travaux; elle comprend Jean Limpen, du Limbourg, né en 1709; Jean Van de Velde, né à Anvers; Jean Clé, né à Anvers en 1722, mort en 1800; Corneille de Bye, né en Flandres en 1727, mort en 1801; Jacques de Bue, né à Halles en 1728, mort en 1808; Joseph Ghesquière, né à Courtrai en 1731, mort en 1794; et Jacques Hubers, né à Anvers en 1637, mort en 1782. La troisième série se compose des religieux de divers ordres, qui, après la suppression de la société de Jésus, partagèrent les travaux des trois

(1) PITRA, *Études sur la collection des Actes des saints*, p. 73.

(2) *Les Bollandistes et l'hagiographie moderne*, 1 vol. in-4°; chez Louis Gauthier, Lyon, 1865.

derniers volumes des *Acta* ; ce sont Jean-Baptiste Fonson de Bruxelles ; Anselme Berthod, de Rupt en Franche-Comté ; Siard Van Dick, de Tongerlo, Cyprien van de Goor, de Turnhout ; Mathias, Stales, de Marseyck. La dernière série ouvre la liste des Bollandistes qui ont repris de nos jours l'achèvement des *Acta* ; nous citons Joseph vander Moere, de Menin ; Joseph van Hecke, de Bruges ; Benjamin Bosme de Poperinghe ; Victor de Buch, d'Ardenarde ; Antoine Tinnebrock de Waclwijch en Hollande ; Antoine Carpentier, de Meulebeck ; le P. de Smet et le P. Martinoff.

Au milieu de ces successions d'hommes, l'œuvre resta fidèle à elle-même et ne dévia pas dans ses grandes lignes. On peut cependant, sans errer à l'aventure, distinguer comme quatre phases, marquées par les quatre *anciens* qui eurent les honneurs de la vétérançe : Henschenius, Dusollier, Stiling et de Bye. Dans ces divers périodes, voici les nuances assez tranchées que discerne le regard du savant P. Pitra. « Dans la première, dit-il, où nous trouvons Henschenius, même après sa mort, assis encore au musée entre ses deux collègues, Papebrock et Janning, il y a déjà l'inévitable évolution de toute chose humaine, un long tâtonnement à partir du début de Bolland, une mâle maturité sous la plénitude persévérante d'Henschenius, quelque chose du sommeil d'Homère au déclin de Papebrock ; certes, il lui était permis, aveugle et plus qu'octogénaire, de se reposer sur vingt-cinq volumes ; il faudra un nouveau siècle et quatre générations pour aller aussi loin. Toutefois c'est ici l'apogée des *Acta*.

Le P. du Sollier domine à peine les collaborateurs qui passent sous sa vétérançe. Pien, Cuypers et Van den Bosch en première ligne, en sous-ordre Limpen et Van de Velde ; l'œuvre marche plus silencieusement, avec une certaine lenteur, sans sortir, si ce n'est par de rares oscillations, d'un niveau régulier mais vulgaire ; sauf toutefois le martyrologe, d'Usuard, les patriarches, d'Antioche et d'Alexandrie, et l'essai sur la liturgie mozarabe, qui sont les parties saillantes des volumes de cette période. Comme intimidés par des controverses violentes, à peines assoupies, les Bollandistes s'étudient à se maintenir avec un persévérant équilibre entre la confiance

outrée des anciens et le scepticisme des novateurs. Déjà néanmoins une critique difficile, quelques timides capitulations que nous pourrions signaler jusque dans les meilleurs travaux, tels que les actes de S. Bernard et de S. Dominique, trahissent une époque malheureuse.

A partir de la seconde moitié de ce siècle, les travailleurs se multiplient et se pressent ; Suyskens, Perier, Ghesquierre, Clé, de Bye ont peine à suivre l'infatigable Stiling. Les allures de l'œuvre bollandiste deviennent plus vives, plus hardies, plus agressives ; la polémique abonde, la prescription des antiques traditions décline ; l'argument négatif envahit les meilleures thèses. Stiling contribua à cette tendance quelque peu nouvelle. Il y a lieu de s'étonner de le trouver presque à chaque page en contradiction avec Henschenius et Papebrock sur les patriarches de Constantinople ; avec Henschenius et Mabillon sur S. Grégoire-le-Grand et S. Bertin ; avec du Sollier, Pearson et Baillet, sur S. Hermès ; avec Baillet, Tillemont et Pagi, sur S. Firmin ; avec Eusèbe, sur S. Cosme et S. Damien ; avec Suares d'une part et l'école jansénienne de l'autre, a propos de S. Fauste de Riez ; avec Grabe qu'il trouve trop crédule, et Ittigius trop frondeur, à l'endroit de S<sup>te</sup> Thècle ; avec du Saussay, Trithème et S. Isidore, sur les saints apôtres Jacques, Jude et Simon et sur S. Césaire ; enfin avec Baronius, avec le martyrologe et le bréviaire romain, et avec les traditions des églises d'Autun, de Lyon, de Vienne, de Reims, d'Orléans, de Limoges, d'Avranches, de Palerme, de Capoue, au sujet des origines et des anciens évêques. Stiling eut-il eu raison contre nous, il n'en est pas moins inquiétant de le voir dans une position aussi compromettante.

Le P. de Bye se trouva l'ancien des Bollandistes dans les plus tristes jours, a peu près depuis la dissolution de la société jusqu'à la dispersion des hagiographes eux-mêmes. Faut-il se plaindre qu'en ces douloureux moments les travaux se sentent de la tourmente des auteurs, que la trame de leurs discussions s'enchevêtre ou se détende, que l'opinion courante l'entame ? On s'étonne bien plutôt quand on suit les dates, de rencontrer encore, aux années

troublées à ces jours d'angoisses, ce calme imposant de la science et de la foi, cette fécondité des premiers jours, qui ajoute aux *Acta* toute une création nouvelle, les *Analectes* Belges, publiés presque année par année, de 1783 à 1794. (1)

Les Con-  
troverses.

99. Ce serait une puérilité de croire qu'une œuvre qui atteint et dépasse soixante volumes in-folio, put se poursuivre sans contradictions. Née au milieu des souffrances et des plus durs embarras matériels, l'entreprise bollandienne ne rencontra autour d'elle que froideur. Les supérieurs soucieux circonscrivaient sévèrement le plan primitif; les frères, impatientes ou indifférents, hésitaient ou passaient outre. Les premiers encouragements furent désenchantés par des tracasseries locales; l'ovation de Rome eut, pour correctif, les jalousies flamandes. Aux débuts, l'œuvre naissante vit conspirer contre elle l'incendie des Blaeu à Amsterdam, la peste et la guerre; tout faillit être dispersé plus d'une fois. Ce n'était que l'épreuve immédiate de Dieu: celle-ci passe et console. La contradiction des hommes est plus tenace et plus amère. Chose étrange! ce furent les plus remarquables travaux des Bollandistes, ces mémorables épisodes des trois Dagobert, des évêques de Tongres et de Maëstricht, des patriarches d'Orient, de la diplomatie et des martyrologes qui attirèrent les plus vives controverses. Était-ce un dessein de Dieu qui lâchait la bride aux contradicteurs, pour contraindre les hagiographes à éviter les hors-d'œuvres et à se surveiller chrétiennement? Ainsi les coups de génie furent le signal des débats. A propos de la découverte d'un troisième Dagobert, Adrien Valois, savant bizarre et mal fait, trouva matière à ridicules contestations et ressuscita un livre satirique contre les moines. Henschenius lui répondit en relevant ses bévues sur S. Servais et en raillant la création d'un saint Aravatius.

Dans le *Propylæum antiquorum*, publié en 1775, Papebrock avait passé au crible des parchemins d'Horreën, de Lobbe, de Maubeuge, d'Ayham, de Saint-Denis, péle-mêle avec les archives capitulaires de Paris, de Strasbourg, de Noyon, de Cambrai: c'était s'attirer à la fois les moines et les chanoines. Dans la

(1) *Étude sur la collection des Bollandistes*, p. 84.

seconde partie, il rompait des lances avec les Carmes ; dans la troisième, il mettait en pièces un martyrologe de Brescia. Il n'en fallait pas tant pour soulever trois ou quatre tempêtes. Il en sortit d'abord une guerre *diplomatique*, qui donna naissance à la diplomatie de Mabillon. Quelques paradoxes du P. Hardouin provoquèrent le retour offensif du P. Germon ; de là une mêlée générale où parurent tous les savants du monde. La querelle des Carmes débuta par la contre publication d'un martyrologe franciscain. La prétention des Carmes de remonter au prophète Élie, par un institut permanent, était rejetée par Mabillon et Leibnitz ; le P. Papebrock en avait parlé à son aise. Aussitôt, des sommets du Carmel, tombèrent un *Prodrome*, un *Speculum*, un *Rempart*, un *Arsenal*, la *Pomme de discorde*, le *Nihilum jesuiticum*, le *Nouvel Ismaël*, *Papebrock au pilori* et *Papebrochius bombardizans*. Les Carmes faisaient vacarme et, s'ils ne descendaient pas d'Élie, avaient au moins son esprit à vouloir faire descendre le feu du ciel. En 1683, la cause était portée à Rome ; il fallut dix ans de manœuvres pour conjurer une condamnation. L'orage, dissipé d'un côté, creva de l'autre ; le 14 novembre 1695, l'inquisition d'Espagne lança, aux quatre vents du ciel, un décret de condamnation avec les qualificatifs les plus durs. Rome lui restait ; elle sauva Papebrock : Innocent XII, en 1698, ordonna le silence aux parties.

Au prix de cette longue crise, les autres querelles ne furent qu'un jeu. Un abbé de Saint-Affre vengea, avec la pétulance italienne, le martyrologe de Brescia. Le P. Noël-Alexandre dénonça, sans hésiter, Papebrock à son général, à propos de l'office du Saint-Sacrement. Le continuateur de Baronius, Laderchi, essaya de soulever les Oratoriens d'Italie. Les Minimes réclamèrent sur quelques points en faveur de S. François de Paule. Saxius ramena les Bollandistes d'un faux pas dans les actes des SS. Gervais et Protas. Montfaucon entreprit Dusollier sur la mort de S. Athanase. Dom Bouillard disputa aigrement à propos d'Usuard, martyrologé au sujet duquel il n'avait rien à objecter contre son émule. Le P. Cuypers, en traitant de S. Jacques-le-Mineur, faillit tomber au fond des disputes espagnoles, et contesta avec moins de bonheur

la dépendance nobiliaire de S. Dominique. Le public fut choisi pour roi d'armes ; les PP. Tournon, Brémont, Bénitez de Méla déroulèrent les quartiers de noblesse ; et, pour clore le débat, Mamachi, dans ses *Annales des Frères-Prêcheurs*, inséra un réquisitoire de cinquante pages in-folio, avec le luxe d'épithètes à l'usage des avocats, des paladins et des héros d'Homère.

Tous les ordres religieux prirent successivement les armes contre les Bollandistes. Cette active émulation, pour des combats où il ne coulait que de l'encre, déployait énergiquement toutes les forces vives de l'Église et de la société : l'individu grandissait dans ces communautés laborieuses, grandi par tous ses frères ; et chaque ordre, étayé par les bras qui l'attaquaient, n'en montait que plus droit vers le ciel. Les Bollandistes profitèrent scientifiquement de ces contradictions. Ce vigilant contrôle exercé, sur tous les points du monde, par les juges les plus éclairés, les plus indépendants, un peu vétilleux sur leurs intérêts, était une sauvegarde de la science, une haute censure des œuvres de l'esprit, une image agrandie de ces antiques scènes où les tribus grecques s'assemblaient pour contempler les jeux des athlètes et saluaient une nouvelle ère en inscrivant un nom immortel sur le marbre d'Olympie. On peut craindre toutefois que ces joutes, parfois passionnées, sous les yeux de l'ennemi, n'aient perdu des forces dépensées plus utilement à la défense de l'ordre social, et n'aient contribué à l'éclosion de ces haines féroces devant lesquelles les Jésuites succombèrent les premiers, préluant à la catastrophe où devaient périr tous leurs rivaux.

La persécution.

100. L'ère des controverses finit, pour les *Actes des saints*, à la persécution. Le 20 septembre 1773, des commissaires impériaux lurent, dans toutes les maisons des Jésuites, la bulle de dissolution. Les églises, les collèges, les bibliothèques, les archives, le trésor des sacristies, tout fut mis sous les scellés et confisqué. Le plus connu des Bollandistes, Clé, fut mis aux fers pendant deux ans. Un comité délibéra, pendant cinq ans, sur le sort de ses confrères. Un jour, il trouvait que les *Actes* n'étaient pas propres à étendre les lumières et à propager les connaissances ; le lendemain,

il convenait que l'ouvrage jouissait, en Europe, d'une assez belle réputation. Enfin, le musée d'Anvers est transformé en académie militaire : là où se composaient des livres pour éclairer les hommes, on étudiera les moyens plus expéditifs pour les détruire. Cependant, Kaunitz et Marie-Thérèse permettent, à l'abbé de Caudenberg, d'abriter les Bollandistes ; mais ils lui imposent pour règlement de ne plus donner de commentaires aux *Actes* ; de ne pas publier les *Actes* édités précédemment ; et de ne pas publier, non plus, des *Actes* inédits, à moins de circonstances particulières et de raisons très fortes. En 1778, ordre est donné d'achever l'ouvrage en dix années, à raison d'un volume par an. En 1780, Caudenberg est supprimé par le tartare autrichien, Joseph II ; les hagiographes sont replacés au collège des Jésuites, à Bruxelles. En 1788, les États de Flandres, avec cette stupidité habituelle aux assemblées, proposent de continuer les *Actes* à leurs frais ; mais la commission, ecclésiastique et parlementaire, chargée de la question, rejeta la proposition, parce que, à ses yeux, les *Actes des saints* ne sont qu'un répertoire historique, surchargé de détails énormes, qui auront toujours peu d'attraits pour les vrais savants. Joseph II vendit les deux musées de Bolland et de Bellarmin, et céda, à l'abbé de Tongerlo, le reste des papiers. Tongerlo fut l'arche de salut, où Dieu déposa les *Actes des saints* ; et quand les empereurs, les rois, les faux philosophes eurent dispersé les moines, de pauvres paysans abritèrent, sous leurs toits de chaume, ces trésors proscrits, retrouvés maintenant, replacés sous la garde de la science, de la religion et du patriotisme, pour bénir à tout jamais la couronne des siècles.

101. Il fallut quarante ans pour effectuer cette restauration. Au milieu des incendies révolutionnaires, Dussault eut le courage d'écrire, qu'à bout de violences, de lois et de constitutions, il faudrait en revenir à la *Vie des saints*. Camus, le janséniste, en mission au pays belge, constate que presque toute l'histoire de l'Europe et une partie de celle de l'Orient est dans les *Acta Sanctorum*. Napoléon, qui ne perdit pas de vue une seule grande ruine, pensa à la reprise de l'œuvre des Bollandistes ; en 1810, son vœu fut

Rétablissement  
des  
Bollandistes

enterré par un rapport où l'on disait que, pour continuer l'œuvre, il ne manquait que deux choses, des *actes* et des *hagiographes*. En 1825, un encan partiel attira l'attention sur le sort du musée hollandien. En 1830, deux révolutions se croisaient de Paris à Bruxelles, ajournant parmi nous la liberté, faisant là-bas triompher le catholicisme. Ces deux révolutions mirent au pouvoir deux hommes dignes de comprendre la noble entreprise de Bolland et de Rosweyde : Guizot songeait à la continuer pour le compte de la France, lorsque Léopold I<sup>er</sup> et les chambres belges voulurent garder, à la Belgique, cette œuvre nationale. En 1837, la compagnie de Jésus accepta l'offre du gouvernement, demandant uniquement le bénéfice du temps et le libre accès aux bibliothèques publiques. Il fallut dix ans de travaux préparatoires avant de donner le premier volume de la continuation. Depuis 1847, ces laborieux ouvriers ont parcouru quinze jours de l'année chrétienne ; ils achèvent octobre et commencent novembre.

C'est au collège Saint-Michel de Bruxelles, dit dom Pitra, et sous le patronage de l'archange, que les nouveaux Bollandistes ont dressé leurs tentes. Leur musée occupe trois salles triplées par des galeries intermédiaires ; environ six mille volumes les remplissent et déjà ils débordent au dehors et garnissent un corridor voisin.

Dans la première salle se présente d'abord la collection fondamentale des *Actes*, accompagnés de cinq volumes de tables anciennes, de dix volumes servant d'inventaire universel, coordonnés tout à neuf ; d'autres catalogues partiels sont les anneaux détachés de cette chaîne. Plus de vingt mille cartes servent de pierre d'attente pour un catalogue universel qui permettra, en quelques minutes, de mettre la main sur le volume et la pièce demandés.

Puis on rencontre toutes les grandes collections d'hagiographie, d'histoire, de statistique, de liturgie, de diplomatie, de bibliographie, d'archéologie ; les études spéciales et générales sur toutes les provinces ecclésiastiques ; une volumineuse suite de vies particulières des saints, une série à peu près complète des *Sacra*, depuis Ughelli jusqu'au magnifique *Monasticon Anglicanum*, qu'un pro-

vincial de la Belgique acheta pour suppléer à une réduction momentanée de l'allocation bollandienne.

Mais le doigt reconnaissant des hagiographes se plaît surtout à montrer quelques dons trop rares de la munificence des grands et des amis ; ici les publications du gouvernement Belge ; là, quelques-uns des documents inédits de l'histoire de France et un magnifique atlas de Cassini, offrande du gouvernement Français ; ailleurs, *les Monumenta historix patriæ* envoyés par le roi Charles-Albert, avec une lettre de haut et bienveillant encouragement. L'Espagne a pris les devants de bonne heure, par Mgr l'évêque de Cadix, qui a offert un exemplaire de l'*Espana sagrada* par Florez. Le Portugal, par un membre de son clergé, Da Silva de Talenos, a envoyé le *Martyrologium Lusitanum*. Il n'est pas jusqu'à la pauvre Irlande qui n'ait apporté son denier. L'un de ses prélats a donné son beau travail sur l'histoire ecclésiastique de l'île des saints. M. Pertz lui seul représente dignement toute l'Allemagne par son splendide ouvrage, dont chaque volume est arrivé jusqu'ici gratis et franco, au musée Bollandien. (1)

Il faut nous séparer de cette œuvre et élever nos pensées jusqu'à Dieu. Les *Actes des saints* sont bien son œuvre, comme les héros même dont ils publient la gloire. Ici et là se trouve empreint ce triple caractère qui reluit en tous ses ouvrages, la puissance, la sagesse, l'amour de miséricorde. De même qu'un saint est l'homme innocent, rendu plus abondamment à sa vie première et retraçant plus purement l'image du Créateur, ainsi ce sanctuaire qui s'intitule *Acta Sanctorum* reproduit à son tour, par sa plénitude, sa belle ordonnance et les délices cachées qui s'y trouvent, comme une ressemblance des saints. Qu'on veuille, avec un cœur droit, en toucher seulement le seuil, il en sortira une vertu : ce sont, de page en page, les saints qui passent, pour guérir nos langueurs, nous raffermir et nous consoler. Cette image de puissance, de sagesse et de dévouement rayonne vraiment, comme une image de Dieu, sur les trois phases du temps. La société de Jésus n'eut-elle, pour sa part, laissé que les *Acta Sanctorum*, elle peut dire : *Exegi monumentum*

(1) *Étude sur la collection des Bollandistes*, p. 115.

*ære perennius.* Revienne la lumière et que la poussière tombe, au grand jour apparaîtra sur ce trophée des saints, la devise des Bollandistes : *Omnia ad majorem Dei gloriam.*

## § VI. DE DIFFÉRENTES RÉFORMES DES ORDRES RELIGIEUX ET PRINCIPALEMENT DE L'ABBÉ DE RANCÉ

La  
pénitence.

102. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il y a un besoin qui finit par dominer tous les autres, c'est le besoin de la pénitence. Au sortir des guerres civiles, on s'était précipité vers les arts de la paix, on en avait savouré les douceurs et diminué sa vertu. Quand le grand règne de Louis XIV se leva dans sa splendeur, il entraîna, dans son orbite, la noblesse et le clergé. Il y eut comme un éblouissement de gloire ; mais sous ces beaux entraînements ne tarda pas à éclater ce qu'on retrouve partout, cette profonde misère qui est l'apanage attristant de l'humanité. Dans ce siècle, où la foi dépouillée des ardeurs du XVI<sup>e</sup> siècle, était vive encore, si l'on ne craignait pas assez de mal commencer, on craignait de mal finir. Un puissant souffle d'en haut incline alors le monde vers l'expiation et le repentir. Son influence se fait sentir à tous et parlout, aux grands seigneurs et aux grandes dames de la cour, dans la magistrature et dans l'armée. Le génie lui-même ajoute, à toutes ses gloires, celle d'expiation ses fautes. Pascal, Corneille, Racine, sur le déclin de leur vie, s'agenouillent au pied de la croix et crient miséricorde. Lafontaine, avant de recevoir le Saint-Viatique, en présence de quinze membres de l'Académie française, qui tenaient des cierges allumés, se rétracta et condamna publiquement, tout ce qu'il avait écrit contre la religion et les mœurs ; après sa mort, les ensevelisseurs lui trouvèrent un cilice. On en trouva un aussi, à son ami La Sablière ; on en trouva à plusieurs grenadiers tués au siège de Namur. Grande leçon pour un siècle qui veut des conversions qui coûtent peu et dont on doit craindre qu'elles ne vaillent que ce qu'elles coûtent. Pour le

salut présent et futur, pour le salut des individus, des familles et de la société, il faut penser aux grandes conversions.

103. C'est une des lois de l'humanité : partout où se produit un grand besoin religieux et social, il tend à se personnifier dans certains hommes, à se concrétiser dans les institutions. Ce besoin de pénitence devait se manifester surtout dans les institutions de pénitence, dans les instituts monastiques. Un ordre religieux est, avant tout et après tout, une œuvre d'expiation. Sur ce fond commun, il y a des caractères distinctifs, des œuvres propres, des objets de prédilection. A cette époque, en les considérant d'après le genre de leurs travaux et l'esprit de leur institut, les ordres religieux peuvent se partager en trois ou quatre classes. Les uns s'appliquaient à des recherches littéraires ou savantes, débrouillaient le chaos des antiquités ecclésiastiques et civiles, découvraient de précieux monuments et portaient, sur l'objet de leurs études, le flambeau de la critique et de l'érudition. Des corps religieux étaient éminemment propres à ces travaux : on y était moins distrait par les affaires et les embarras du monde, on avait le secours des grandes bibliothèques, on mettait en commun toutes les recherches et les anciens religieux, en se faisant aider par les jeunes, se formaient des successeurs. — D'autres corps religieux se livraient à l'éducation dans les collèges et les séminaires. L'instruction de la jeunesse était presque entièrement confiée au clergé et surtout aux congrégations ; elles s'en acquittaient avec ce désintéressement et ce dévouement qui prennent leur source dans la foi. L'ambition et la cupidité n'entraient point dans leurs calculs ; le prêtre ne se propose point de faire fortune et n'est point distrait par le souci d'une famille. Un religieux, qui occupait une chaire importante, n'obtenait pas plus d'appointements qu'un autre ; sa cellule, son habillement, sa nourriture n'étaient pas plus recherchés : tout son temps était partagé entre l'étude et la prière. De tels hommes, entièrement étrangers au monde, qui ne mêlaient à leurs fonctions aucun intérêt humain, qui ne cherchaient qu'à former de bons chrétiens et à inculquer de solides connaissances, de tels hommes se conciliaient mieux l'estime, le respect, la confiance de la jeunesse que nos modernes pro-

Les ordres  
religieux.

fesseurs, avec leur salaire, leurs répétitions, leur vie dissipée et le désir d'arriver aux bons postes. — Une troisième classe de religieux est celle des ordres où l'on se livrait au ministère extérieur. La prédication, les missions, la direction des consciences se joignaient aux exercices de la vie claustrale. Les pasteurs ordinaires se félicitaient d'avoir, dans ces religieux, des auxiliaires dévoués qui les aidaient à instruire les fidèles et se livraient au ministère de la confession. Grand nombre de religieux ont passé avec honneur dans la chaire chrétienne ; nous possédons encore les discours où éclatent leurs talents et leur piété. Il y avait des ordres où l'on se proposait spécialement d'assister les pauvres, de visiter les malades, d'instruire les ignorants, d'exercer toutes les œuvres de miséricorde. Dans les temps de calamité, on voyait des religieux affronter les dangers pour secourir leurs concitoyens, tantôt adoucir, par leurs soins, les rigueurs d'une maladie contagieuse, tantôt conjurer, par un travail infatigable, les rigueurs de quelque fléau. N'est-ce rien que d'avoir de tels hommes pour de tels combats et de tels sacrifices ? — Une dernière classe des religieux vaquait uniquement à la prière et à la pénitence ; mais pour quiconque a un sentiment éclairé de la religion, une telle occupation n'est point une oisiveté coupable. N'est-il pas heureux qu'il y ait des hommes qui prient pour leurs frères, qui s'interposent entre le ciel et le pécheur, qui lèvent les mains sur la montagne, tandis que les autres combattent dans la plaine ; qui suppléent aux négligences de plusieurs et expient les égarements de la multitude ; qui pleurent entre le vestibule et l'autel, pour détourner la colère de Dieu provoquée par les passions et attirer les lumières, les forces et les secours dont nous avons besoin ? N'est-il pas heureux qu'on ouvre des asiles où les hommes las du monde peuvent se réfugier, échapper aux occasions funestes, mettre une barrière entre eux et les séductions, repasser leurs fautes dans l'amertume du cœur, se préparer dans le silence au dernier passage et compenser, par des sacrifices pénibles à la nature, le temps qu'ils ont perdu dans les voies de la prévarication. — Chaque classe de religieux rend donc aux familles, à la société civile et à l'Église, de précieux services. Mais pour rendre ces services,

Il faut que les ordres monastiques persévèrent dans la ferveur, et, s'ils défailent, il faut qu'un réformateur les ramène aux vertus de leur institution.

104. La réforme la plus célèbre de ce temps est celle de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, qui prit naissance en Lorraine. Didier de la Cour, né à Monzeville, près Verdun en 1550, était entré, à dix-huit ans, dans l'abbaye bénédictine de Saint-Vannes. Le relâchement qui s'y était introduit, loin de refroidir son zèle, ne fit que l'animer d'avantage. Le jeune religieux, repoussant les instigations qui semblaient autorisées par l'usage, pratiquait autant qu'il lui était possible, la règle de Saint-Benoît, dans toute sa sévérité. Seul à lutter contre le torrent des exemples contraires, sa constance et sa ferveur ne se démentirent jamais. Son zèle, sa douceur, sa patience au milieu des contradictions, attirèrent enfin sur son projet, la bénédiction de Dieu. Devenu prieur de l'abbaye de Saint-Vannes en 1598, il commença, l'année suivante, l'établissement de la réforme dans cette maison, et reçut quelques novices qu'il forma, par son exemple, à la stricte observance de la règle. L'évêque de Verdun, qui était, en même temps, abbé de Saint-Vannes, protégea cette entreprise et Clément VIII, par un bref exprès, du 7 avril 1604, autorisa la réforme. Bientôt les religieux de l'abbaye de Moyen-Moutier, dans les Vosges, dédiée à S. Hidulphe, suivirent cet exemple. Les jeûnes, les veilles, le silence, le travail des mains, la méditation des choses saintes, rappelaient les premiers disciples de S. Benoit ; mais c'était surtout par d'héroïques vertus que se distinguaient Didier de la Cour et ses imitateurs. D'anciens Bénédictins, des jeunes gens, des hommes du monde, vinrent se mettre sous sa conduite. Un de ceux que le secondèrent avec le plus de zèle dans l'établissement de la réforme, fut Claude François, qui mourut en 1632, victime de sa charité dans le soin des malades, pendant une épidémie. Bientôt la réputation de Didier de la Cour se répandit au loin ; on venait d'Allemagne, des Pays-Bas et de France, lui demander des règles et solliciter des secours pour l'établissement de la réforme. Plusieurs abbayes l'adoptèrent et Didier eut la consolation de la voir entre autres se propager en

Congrégation de  
Saint  
Vannes.

France. Après avoir vu son œuvre s'étendre et se consolider, ce admirable religieux mourut à Saint-Vannes en 1623. Sa congrégation n'est pas seulement connue par les écrivains distingués et les exemples de vertu qu'elle a produits ; elle a encore donné naissance à une congrégation plus célèbre dont nous parlons ci-après. (1)

Tiers-Ordre  
de Saint-  
François.

105. La réforme des religieux du tiers-ordre de S. François ne prospérait pas moins par les efforts et les vertus du P. Mussart. Vincent Mussart, né à Paris en 1570, reçut une éducation soignée, mais s'appliqua plus encore à croître en vertus qu'à se perfectionner en science. Jeune encore, il entra dans les associations de piété, dont étaient membres l'abbé de Bérulle et Michel de Marillac. Le désir de servir Dieu sans partage le porta bientôt à se joindre à un pieux ermite retiré dans les environs de la capitale ; ils s'établirent dans la forêt de Sénart ; puis le nombre de leurs associés croissant, ils habitèrent successivement l'ermitage de Saint-Sulpice au diocèse de Senlis et le village de Franconville-sous-Bois, au diocèse de Beauvais. En 1594, c'est là qu'ils jetèrent les fondements de leur congrégation ; le seigneur leur avait donné une chapelle ; ils s'affilièrent au tiers-ordre de S. François, en y ajoutant des austérités nouvelles. En 1601, ils s'établirent au faubourg Saint-Antoine, sur un terrain appelé Picpus et en prirent le nom. Jeanne de Sault, veuve du comte de Rochechouart-Mortemart, fut reconnue pour fondatrice du couvent, lequel fut autorisé par l'évêque diocésain et obtint des lettres-patentes. Henri IV favorisa cette réforme ; les anciens religieux du tiers-ordre furent obligés de se soumettre à l'autorité du P. Mussart. En 1611, Louis XIII posa la première pierre de l'église de Picpus. Le pieux réformateur mourut en 1637, avant sa mort il avait établi trente-quatre couvents d'hommes et plusieurs de femmes ; il fonda notamment à Paris, près le Temple, Notre-Dame de Nazareth. A la fin du siècle, cette congrégation comptait cinquante-neuf couvents d'hommes ; le P. Mussart n'avait pas borné ses soins à former ces établissements il s'était livré à la prédication ; sa vie pénitente, son zèle et son habileté dans le gou-

(1) HAUDIQUIER, *Hist. du Vén. Didier de la Cour*, in-8°, Paris, 1772.

vement ne contribuèrent pas peu à répandre quelque lustre sur sa réforme.

De pieuses filles adoptèrent le même institut. Marguerite Borrey, dame de Récy, née à Besançon et épouse d'un officier au service de la Savoie, vivait avec sa fille Odile, dans les pratiques de la piété. Après la mort de son mari, elles prirent toutes deux l'habit du tiers-ordre de S. François et formèrent une communauté d'abord à Vaucel, en Franche-Comté, puis à Salins, Dôle, Gray et Lyon. En 1616, elles vinrent à Paris ; Marie de Médicis se déclara fondatrice de leur couvent ; le roi, son fils, et Anne d'Autriche, qui venaient d'arriver en France voulurent partager le titre de fondateurs. La reine mère posa la première pierre de l'église et du couvent, consacrés à S<sup>te</sup> Élisabeth de Hongrie ; le même nom a souvent été donné à tout l'ordre, bien que sa véritable dénomination soit filles du tiers-ordre de S. François de l'étroite observance. Marguerite Borrey, en religion sœur Françoise de Besançon, mourut en 1619, à Salins ; sa fille, sœur Claire, mourut en 1637, à Paris. Le nouveau couvent prospéra surtout par les soins d'une supérieure aussi habile que vertueuse ; c'était Marie de Tixier, dame de Veully, qui, devenue veuve, quitta le monde, et, en 1618, fit profession dans ce couvent sous le nom de Marie de Saint-Charles. Un talent particulier pour porter les âmes à la piété lui attira la confiance d'un grand nombre de familles et elle forma des jeunes personnes, qui se montrèrent dignes de ses soins. Sa vie a été écrite par le père Léon, carme de Paris, 1671.

106. Nous devons mentionner, dans cette armée de la pénitence, un établissement que le monde affecte de mépriser, et qui n'en jouit pas moins d'une juste réputation de ferveur et de dévouement. Les capucins, entrés en France en 1573, s'étaient d'abord fixé à Meudon ; ils formèrent successivement trois couvents à Paris, rue Saint-Honoré, faubourg Saint-Jacques et au Marais. Ces religieux ne se faisaient pas seulement estimer par leur détachement, leur vie pénitente et leurs autres vertus ; ils rendaient des services au dehors et se livraient à toutes les fonctions du ministère. Aucun travail ne les rebutait ; aucun danger n'intimidait leur courage. En 1622, la

Capucins.

ville de Rouen éprouva surtout leur généreuse assistance dans une épidémie ; dix-neuf capucins en furent victimes. Les capucins se chargeaient des missions en province ; ils passèrent même les mers et prêchèrent dans les pays infidèles. Des hommes qui avaient occupé, dans le monde, le premier rang, ne dédaignèrent pas l'humble nom de capucins. Nous citerons Alphonse d'Este, duc de Modène, qui renonça à la souveraineté, prit l'habit religieux en 1626 et passa dix-huit ans chez les capucins, dans la pratique de l'humilité et de la pénitence. Un exemple, qui n'eut guère moins d'éclat fut celui d'Henri de Joyeuse, frère du cardinal ; il avait fait profession chez les capucins ; sorti du cloître pendant les guerres civiles, il avait commandé les armées et était même devenu maréchal de France. A la fin, il rompit ses liens, rentra dans son couvent et reprit les habitudes de Frère Auge : c'était son nom de religion. C'est de lui que Voltaire disait :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,  
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Le fait est qu'on vit un homme, précédemment gouverneur de province, général d'armée, chef de parti politique, se borner aux fonctions de simple religieux, n'aspirer qu'à gagner des âmes par ses exemples et ses prédications : il mourut à Rivoli en 1608. — Guillaume François Gouffier, d'une ancienne maison de Franche-Comté, était abbé de Valloire, au diocèse d'Amiens, lorsque le désir d'une vie plus parfaite le fit entrer chez les capucins, sous le nom de Bernardin de Crèvecoeur. — Charles Bochart de Champigny, fils d'un conseiller d'État prit l'habit religieux chez les capucins en 1587. Sous le nom de P. Honoré, il fut, un prédicateur zélé et un directeur éclairé des consciences. On le voit remplir les fonctions du ministère en Lorraine, dans les Pays-Bas et en Dauphiné : il mourut à Chaumont en Bassigny, l'an 1624. Son procès de canonisation est commencé, sa vie a été écrite, avec soin, par l'abbé Mazelin, prêtre du diocèse de Langres. — Archange Ripault, fils du président de ce nom ; Jacques Querquifinan ; Joseph du Tremblai et Edouard Molé entrèrent successivement chez les capucins. Sous le nom de F. Athanase, le frère d'un célèbre procureur général s'ap-

pliquait aux bonnes œuvres et ramenait les protestants au giron de l'Église. Nous pourrions citer encore plusieurs autres enfants de la noblesse et de la haute bourgeoisie qui s'enrôlèrent spontanément parmi les porte-étendards de la pénitence. (1)

Congrégation de Saint-Maur.

107. La réforme de Saint-Vannes engagea plusieurs abbayes de France à l'imitation de ses généreux exemples. La première abbaye qui les adopta fut Saint-Augustin de Limoges ; elle fut suivie des abbayes de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Julien de Noailly, de Saint-Pierre de Jumièges et de Bernay. Didier de la Cour envoya quelques-uns de ses religieux dans ces divers monastères pour y ramener la pratique exacte de la règle primitive. Comme il paraissait difficile de réunir toutes ces maisons réformées sous l'autorité d'un supérieur résidant à l'étranger, on prit le parti d'ériger en France une congrégation distincte, mais sur le même pied et dans le même esprit. Laurent Bernard, prieur du collège de Cluni, fut un des zélés partisans de ce projet, il alla plusieurs fois en Lorraine pour y prendre les sentiments exacts de la réforme et mourut à Paris en 1620. La congrégation fut autorisée, en 1618, par lettres-patentes du roi, et, en 1625, confirmée par une bulle du Pape. On la nomma la congrégation de Saint-Maur, du nom d'un des premiers disciples de S. Benoit. Louis XIII écrivit au Pape en sa faveur ; les cardinaux de Sourdis et de Retz, le procureur général Mathieu Molé, les présidents de Nicolaï et Hennequin, la secondèrent de tout leur pouvoir. Dans les provinces, des gens de bien s'occupèrent d'introduire la congrégation dans plusieurs abbayes ; à Toulouse, l'archevêque, le clergé, le parlement reçurent avec des honneurs extraordinaires les premiers bénédictins qui vinrent dans cette ville établir la réforme ; tant on attachait alors d'importance à tout ce qui pouvait racheter les péchés de la foule, au prix douloureux du sacrifice ! La congrégation de Saint-Maur fut adoptée dans cent quatre-vingts abbayes ou prieurés. Ces religieux partageaient leur temps entre la prière et l'étude ; on leur dut la restauration matérielle de plusieurs abbayes, et la construction de plu-

(1) P. CASIMIR DE TOULOUSE, *Vie du duc de Modène*, Béziers, 1674 ; — CAL LIÈRE, *Le courtisan prédestiné*, Paris, 1682

sieurs églises, ils embrassèrent les différentes parties des sciences ecclésiastiques et se livrèrent aux travaux de critique et d'érudition. De nos jours, malgré l'épaisseur du préjugé, pour donner l'idée d'un grand et solide travail, on dit encore : c'est une œuvre de Bénédictin. (1)

Filles du  
Calvaire.

108. La congrégation des Filles du Calvaire est aussi une réforme de l'ordre de Saint-Benoît ; elle prit naissance à Poitiers, en 1617, par les soins d'Antoinette d'Orléans, marquise de Bellisle. Cette princesse était entrée chez les Feuillantines ; elle fut nommée coadjutrice de l'abbesse de Fontevault ; elle soupirait après une vie plus austère. On lui permit de se retirer au monastère de l'Encloître près Poitiers ; c'est là qu'elle jeta les fondements de la congrégation du Calvaire, de concert avec le P. Joseph. Joseph du Tremblai, né à Paris en 1577, avait quitté le monde à l'âge de vingt-deux ans, quoi qu'il fut l'aîné de la famille et que ses talents pussent lui ouvrir la porte aux plus nobles emplois, il mit la réforme dans plusieurs monastères et seconda la marquise de Bellisle dans l'institution des Filles du Calvaire. Cette congrégation commença en 1617 à Poitiers et fut munie des approbations nécessaires. La princesse, avec vingt-quatre religieuses, quitta la maison de l'Encloître pour un autre couvent, où l'on adopta une règle plus sévère : elle mourut en 1618, mais le nouvel institut se soutint, grâce au P. Joseph. Ce religieux établit un second monastère à Angers et dressa les constitutions de l'ordre. Marie de Médicis fit bâtir un couvent près du Luxembourg et un autre au Marais. Le roi, le cardinal de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon firent les frais de ce second couvent, la congrégation des Filles du Calvaire se répandit en plusieurs villes et se composa de plus de vingt maisons, situées surtout dans l'ouest de la France. La règle ne le cédait point, pour l'austérité, à celle des Carmélites ; cet institut s'est soutenu jusqu'à nos jours, dans sa ferveur primitive.

Diverses communautés s'établirent vers la même époque, tant à Paris qu'en province. Une maison de filles repentantes, établie rue

(1) *Gallia christiana*, t. VII ; *Hist. de la congrégation de Saint-Maur*, 1770 *Hist. des ordres monastiques*, t. VI, ch. 37.

Saint-Denis, fut réformée par Marie Alvequint ; une maison analogue fut établie à la Croix-Rouge, par le P. Athanase Molé. Deux autres couvents furent établis à Paris en 1620 : les Bénédictines anglaises, aux fossés Saint-Victor, et les Annonciades, dont l'institut avait commencé à Gênes ; il s'était établi, en 1612, à Pontarlier ; de là il s'était répandu en Lorraine et était venu enfin à Paris. En 1622, les Feuillantines furent établies à Paris par Anne d'Autriche. Parmi les établissements formés, à la même époque, dans les provinces, nous citerons les Frères-Pénitents du tiers-ordre établis à Armentières, à Lille et à Saint-Venant ; on les appelait communément les Bons Fieux. Thérèse de Ballon, fille d'un gentilhomme de Savoie, commença, en 1622, à Rumilly une réforme des Bernardines ; cette réforme fut adoptée à Grenoble, à Saint-Jean-de-Maurienne, à La Roche, à Seyssel, à Vienne et à Lyon. Quelques provinces furent favorisées d'un plus grand nombre de fondations religieuses ; dans le seul diocèse de Rouen, il y en avait trente-trois.

109. Grégoire XV avait commis le cardinal de La Rochefoucauld à la réforme des monastères ; le cardinal s'était adjoint un conseil pour en connaître et préparer des réglemens. Abbé de Sainte-Geneviève en 1610, le cardinal résolut de commencer par la réforme de son abbaye ; un jeune religieux l'aida beaucoup dans cette entreprise. Charles Faure, né à Lucienne en 1594, avait montré de bonne heure le goût de la piété ; il avait fait ses vœux à S. Vincent de Senlis ; jeune encore, mais plein de ferveur, il joignait aux habitudes pieuses, un jugement sûr, un caractère ferme et un courage à toute épreuve. Pendant ses études de théologie à Paris, il logeait dans la communauté de Bourdoise et s'y fortifiait dans la piété. Le cardinal de La Rochefoucauld qui connut son mérite, favorisa les soins qu'il se donnait pour la réforme de l'abbaye de Saint-Vincent. Les vertus de Faure triomphèrent des obstacles et son abbaye devint un modèle de régularité, des personnes de toute condition venaient y faire des retraites ; quelques abbayes demandèrent à Faure, des sujets formés sous sa direction, entre autres celles d'Eu, de Saint-Jean à Chartres, de Clairefontaine dans le même diocèse. La Rochefoucauld crut devoir appeler Faure pour réformer l'abbaye

Chanoines  
de Sainte-  
Geneviève.

de Sainte-Geneviève, et, en 1624, le nomma supérieur. Faure ne réussit pas moins à Paris qu'à Senlis; sa douceur, son zèle, son habileté, ses exemples consolidèrent la réforme qui s'étendit à d'autres abbayes. Plusieurs chanoines réguliers, animés d'un même esprit, recoururent à Faure pour le prier de seconder leur zèle. Des congrégations séparées s'unirent à la congrégation de Sainte-Geneviève : telles furent les congrégations du Val des Écoliers, de Saint-Martin d'Épernay et de Saint-Lô de Rouen. Le prieur de l'abbaye de Toussaint d'Angers commença, vers le même temps, à réformer son abbaye; un ami l'aida dans ses projets de réforme. D'après l'avis des personnes les plus sages, en 1634, on rendit l'abbaye de Sainte-Geneviève élective tous les trois ans; Charles Faure fut choisi pour supérieur général de la congrégation, qui prit le nom de chanoines réguliers de la congrégation de France.

110. Le même ordre voyait éclore une autre réforme. Alain de Solminiac était né en 1593, au château de Belet près Périgueux; dès sa jeunesse, on remarqua en lui d'heureuses inclinations. Après avoir fait ses vœux au monastère de Chancelade, il vint étudier la théologie à Paris et n'y montra pas moins d'ardeur pour la piété que pour les connaissances de son état. Devenu abbé de Chancelade en 1623, il entreprit de mettre la réforme dans cette maison, qui, par suite des guerres, était tombée en complète décadence. Ses premiers soins se portèrent vers le rétablissement des lieux réguliers. Les anciens religieux s'étaient refusés presque tous à l'observance exacte de l'ancienne discipline; le pieux Alain reçut quelques novices avec lesquels il forma sa nouvelle communauté. Fervent, mortifié, ami de la retraite et du silence, il ne conseillait rien aux autres qu'il ne pratiquât lui-même. Aussi sa réputation attira dans son abbaye de nombreux disciples. La Chancelade devint en peu de temps un modèle sur lequel les abbayes des pays voisins demandèrent à se réformer; de là cette congrégation de la Chancelade, qui subsista jusqu'à la révolution. L'abbé de Chancelade fut aussi chargé de visiter d'autres monastères; il y introduisit l'observance des règles. C'est ainsi qu'il préludait aux labeurs de l'épiscopat, qui demandent tant d'intelligence et de zèle, travaux

où il déploya dans la suite un zèle actif, que Dieu se plut à bénir.

111. C'est alors que parut l'homme qui devait élever le plus haut l'idéal de la pénitence. Dans ce grand cadre du xvii<sup>e</sup> siècle ou se dessinent tant de nobles figures, celle de Rancé n'est pas une des moins frappantes. Les orages de la jeunesse s'apaisant devant l'héroïsme de sa maturité ; l'énergie du repentir qui, des frivolités du monde le précipite dans les austérités du désert ; l'abnégation qui lui fait sacrifier l'espérance certaine des plus brillants honneurs pour se vouer aux obscures et impitoyables immolations du Trappiste ; la gloire et les illustres relations qui vont le chercher encore dans son anéantissement volontaire ; les calomnies et les tribulations que déchainent contre lui le dépit et la vengeance d'une secte inquiète, hypocrite, tracassière, qui a vainement essayé de l'enlacer dans ses filets ; la fermeté d'âme qu'il déploie au milieu de ces tempêtes et de celles que lui suscitent les membres ou les amis de certains ordres fameux ; l'éclat de son génie et de ses écrits pour le moins égal à la dignité de son caractère ; la sagesse, le succès et la diffusion de la réforme qu'il introduit dans l'ordre de Cîteaux, réforme à laquelle Rome elle-même, si pleine de discernement dans les éloges qu'elle dispense, applaudit en termes magnifiques ; tous ces traits réunis, avec la lumière, le mouvement et les contrastes qui les accompagnent, impriment au front de cet immortel solitaire une majesté que Bossuet, son rival dans les études et son ami jusqu'à la fin, compare justement à celle qui s'attache au souvenir de S. Bernard.

Rancé.

Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé naquit à Paris le 9 janvier 1626, de Denis Le Bouthillier, d'origine bretonne, et de Charlotte Joly, de Dijon. L'enfant eut, pour parrain, le cardinal de Richelieu, avec l'espoir que, sous une telle paternité il n'y avait rien à quoi le filleul ne put prétendre. Dès ses plus tendres années, il annonçait d'heureuses dispositions ; il reçut la première éducation d'une pieuse mère. Son père le destinait à l'ordre de Malte ; une grave maladie de son aîné fit changer cette destination ; Armand dut entrer dans l'état ecclésiastique, afin de pouvoir au besoin succéder aux béné-

fices de son frère. François Bouthillier étant mort en 1637, son frère cadet fut, à onze ans, pourvu d'un canonicat de 2.000 livres à Notre-Dame de Paris. En outre, on lui fit donner, en peu de temps les commendes des abbayes de la Trappe, de l'ordre de Citeaux, de Notre-Dame-du-Val, de l'ordre de Saint-Augustin, de Saint-Symphorien de Beauvais, de l'ordre de Saint-Benoît, et du prieuré de Boulogne, près Chambord, de l'ordre de Grandmont. Depuis 1635, il possédait l'abbaye de Saint-Clémentin, en Poitou. Aussi voilà un bonhomme qui n'a pas douze ans, encore incapable de rendre aucun service à l'Église, qui jouit déjà d'environ 16.000 livres de revenus ecclésiastiques. Son père administrait le temporel de ses abbayes et en percevait les revenus pour son propre compte par l'intermédiaire d'économies établis sur place. Mais que faisait l'Église en face d'un pareil abus ? A diverses époques, elle avait, par l'organe de cinq ou six papes, révoqué toutes les commendes ; si elle en tolérait quelques-unes, c'était sans les abus dont nous voulons parler. Jamais l'Église n'a cessé de s'opposer à la pluralité des bénéfices ; mais, hélas ! trop souvent on trouvait des moyens d'é luder ses lois, surtout en extorquant par de faux exposés, des dispenses subreptices. Quand des politiciens sans vergogne reprochent au clergé le rêve d'un rétablissement quelconque de l'ancien régime, ils ne savent guère ce qu'ils disent. La révolution a commis un crime en spoliant l'Église ; mais, en brisant l'ancien régime, et sans retour possible, elle l'a délivrée d'une grande servitude, qu'elle s'applique, du reste, à rétablir.

A douze ans, le jeune abbé publie un commentaire d'Anacréon. L'enfant venait de perdre sa mère ; sans transition, il passait sous la tutelle d'Anacréon, dans la compagnie de Vénus et de Bacchus : c'était, comme sujet d'étude, un singulier choix ; et l'on ne voit pas pourquoi ses maîtres négligèrent de l'appliquer à la littérature chrétienne. L'ouvrage fut publié ; on voulait, par cette publication flatter Richelieu, qui, non content de tenir les fils de la diplomatie, avait la faiblesse de se croire hébraïsant, helléniste et poète ; on voulait surtout, par cette montre de précocité, attirer sur la tête de l'enfant, de nouvelles faveurs. L'ouvrage en est digne. Après la

dédicace, viennent la vie d'Anacréon par Suidas, cinq pièces grecques à la louange du jeune éditeur et quelques vers de Henri Étienne. Le reste du volume est rempli par les odes au nombre de cinquante-cinq et par les commentaires grecs de Rancé. Chaque ode est immédiatement suivie des notes explicatives ; ces notes embrassent la partie grammaticale, l'histoire, la mythologie et les étymologies. C'est véritablement un travail élémentaire qui mériterait d'être réimprimé pour les écoles, mais avec les précautions qu'il est facile de comprendre. Il faudrait auparavant revoir le texte d'Anacréon sur les éditions données d'après le manuscrit Palatin. A douze ans, Rancé savait à fond son grec ; c'est un fait certain, bien propre à humilier notre orgueil ; et sans l'opposition du P. Cotton, il est probable que Rancé eut obtenu quelque grande abbaye. Le jeune helléniste dut se contenter des chaudes félicitations de Regnier-Desmarais, de l'anglais Maittaire et de l'allemand Fischer.

A dix-sept ans, au printemps de 1642, Rancé parut assez instruit dans les premiers éléments de la religion et des belles lettres, pour entrer dans les grandes écoles. Étudiant en philosophie, il se prit à chercher la pierre philosophale et à s'appliquer aux combinaisons de l'astrologie judiciaire. La mort de son parrain et de son beau-frère le troubla dans ses études ; cependant au terme du cours, il fut reçu maître ès-arts, après une soutenance des plus remarquables, et obtint le pouvoir d'enseigner les lettres dans tous les collèges de l'Université. En 1644, il étudiait, avec une facilité qui tient du prodige, la théologie chez son père ; de temps en temps, il allait en Sorbonne et chez les Carmes, mais plus pour disputer que pour s'instruire. La facilité est un don précieux ; si elle dispense d'approfondir ou pousse à la chicane, ce don peut être un péril. Malheureusement, cette grande théologie, qui absorba les Augustin, les Jérôme, les Basile, les Grégoire, Armand ne la croyait pas suffisante pour son esprit ; il s'était lié d'amitié avec Harlay de Chauvallon, le futur archevêque de Paris et François de Clermont-Tonnerre, un autre prédestiné de l'épiscopat ; il se livra avec passion aux armes et à la chasse. Bachelier en théologie après une thèse sur beau papier de satin, diacre en 1646, il se mit à prêcher dans plusieurs

églises de Paris, avec beaucoup de succès, mais sans interrompre, ni ses études, ni ses divertissements. On le vit plus d'une fois, après avoir chassé quatre ou cinq heures le matin, venir de fort loin en poste, le même jour, soutenir une thèse en Sorbonne ou prêcher dans une église, avec autant d'assurance que s'il fut sorti de son cabinet. Avec cette force de volonté et cette souplesse de talent, c'était évidemment un homme fait pour les grands rôles.

En 1651, Armand fut ordonné prêtre et étudiait en licence; au concours, il sortit le premier, laissant Bossuet au troisième rang; une telle fortune fait trembler pour le vainqueur, s'il n'avait, à ses talents l'appoint de la vertu et à ses excès le correctif d'une conversion pleine de grâce. Sur ces entrefaites, il perdit son père et prit en 1654 le bonnet de docteur. La mort de son père l'avait rendu maître de deux hôtels à Paris et de la baronnie de Véretz, en Touraine, l'une des plus riches et des plus belles de France. Au milieu de ses terres, il possédait un château, autour de son château, rivières poissonneuses et giboyeuses forêts : que fallait-il de plus pour un abbé, riche à cinquante mille livres de revenus, qui allait également à la cour et à la chasse. Pour les alentours, sa maison était le rendez-vous de chasse, de pêche, d'équitation et de jeux continuels. Il s'y formait mille parties de plaisir; rien n'était oublié, que ses devoirs et cet esprit de posélytisme qu'impose le talent à ceux qui l'ont reçu de la Providence.

Premières  
fonctions.

112. En 1655, le roi avait convoqué l'assemblée générale du clergé. L'abbé de Rancé y fut envoyé, comme député de second ordre par la province de Tours. On connaissait sa capacité et surtout sa parfaite connaissance de la langue grecque; immédiatement il fut placé à la commission chargée de pourvoir à l'édition des historiens grecs, Eusèbe, Socrate et Sozomène avec version latine, par Henri de Valois. Dans l'affaire du cardinal de Retz, qu'on voulait déposséder du siège de Paris, il osa résister au cardinal Mazarin; ce n'était pas un moyen d'avancer sa fortune; mais au plaisir de devenir quelque chose, Rancé préféra toujours l'honneur d'être quelqu'un. Du reste, quand on a le cœur grand et généreux, qu'on

a servi un ami et la justice, il n'y a rien, quoi qu'il arrive, dont on ne puisse se consoler. En 1656, Rancé refusa de souscrire à la censure prononcée par la Sorbonne contre Arnauld ; non qu'il partageât les idées du sectaire ; mais parce qu'il n'approuvait pas le procédé d'une Faculté proscrivant ses membres. La preuve qu'il ne partageait point les idées d'Arnauld, c'est que, la même année, il souscrivait le formulaire d'Alexandre VII, purement, simplement, avec cette droiture, cette franchise qui a toujours caractérisé ses actions. Entre temps, l'Assemblée du clergé, le chargeait de divers travaux et le duc d'Orléans le choisissait pour aumônier. Malgré ces attentions, persuadé que le ressentiment de Mazarin ne lui permettait plus de rien faire d'utile, il quitta, en 1657, l'assemblée du clergé et se retira en son château de Véretz. Quelques-uns de ses amis vinrent l'y visiter, en apparence pour lui offrir des consolations dans la réalité pour se divertir. Le temps se passait à promener, jouer et deviser ; mais la conscience de l'amphytrion n'était pas tranquille. Un jour, il fit tomber la conversation sur la pluralité des bénéfices. Ses compagnons, qui en possédaient tous plusieurs, naturellement n'y voyaient point de mal, d'autant mieux que, comme tous les détenteurs de mauvaise foi, ils s'étaient largement pourvus de dispenses. « Il est vrai, dit Rancé que les dispenses, dans le cas présent, sont très anciennes ; mais il n'est pas moins certain que ceux qui les accordent supposent toujours qu'on a de légitimes raisons pour les demander. Lorsqu'on n'en a pas d'autres, qu'une avarice insatiable et une secrète cupidité que rien ne peut contenir, les dispenses n'exemptent pas de péché... N'est-ce pas le plus étrange abus qu'un seul homme, le plus souvent très inutile à l'Église (pour ne rien dire de pis) ait lui seul autant de bénéfices qu'il en faudrait pour faire subsister tant de bons sujets dont le travail et l'exemple lui seraient d'une très grande utilité ? En parlant de la sorte, continua-t-il, je me condamne moi-même ; mais je ne puis méconnaître la vérité. Je pourrais dire, pour ma justification, que je ne me suis point procuré les bénéfices dont je jouis, et que je les possédais avant que j'eusse assez de lumières pour en connaître l'abus ; mais si je suis innocent de ce côté là, j'avoue que je ne

suis pas aujourd'hui sans scrupules de les avoir gardés si longtemps ». (1)

La  
duchesse de  
Montbazou.

113. Un vieux soldat de Henri IV, Louis de Rohan-Montbazou, veuf en premières noccs, avait épousé, en secondes noccs, Marie de Bretagne, avec une différence d'âge de quarante-quatre ans. Quand le duc mourut, la duchesse, quoique le mariage ne la gênât pas beaucoup, s'affranchit encore davantage. Son triple devoir de chrétienne, d'épouse et de mère eut dû la retenir dans le devoir ; le veuvage fut le signal des licences. Au lieu de pleurer sur la tombe d'un époux qui l'avait rendu trois fois mère, la veuve remplaça les voiles de deuil par tous les éclats de la réjouissance. « Sa maison, dit Gervaise, devint le rendez-vous de tous les plus beaux esprits de Paris ; on y jouait, on y tenait des conversations brillantes, on y formait mille parties de plaisir. L'abbé de Rancé en était, et s'y distinguait par son bel esprit, par ses manières enjouées et polies, par ce sel qui accompagnait tout ce qu'il disait, par mille agréments qui charment malgré qu'on en ait. Il avait le don de plaire à la duchesse ; elle en savait faire une grande différence d'avec ceux qui fréquentaient son hôtel, quoique ce fût tous gens choisis ». A la campagne, la proximité de leurs châteaux favorisait encore leurs communications, et parmi cette foule de personnes qui assiégeaient le manoir de Véretz, on imagine bien que la duchesse n'était pas la moins empressée ni la moins bien accueillie, et que la villa de Couziers ne devait pas être non plus le lieu le moins fréquenté de l'abbé de Rancé. « Au resté, dit Gervaise, ils gardaient toujours de grands dehors ; ils évitaient même de monter ensemble dans le même carrosse : on ne les y a jamais vus qu'une fois, encore étaient-ils si bien accompagnés qu'on ne pouvait s'en formaliser ». (2)

Quelle a été la nature de cette liaison ? S'est-elle arrêtée sur la chaste lisière de l'amitié spirituelle ? Tout nous porte à le croire ; ces relations s'expliquent par des raisons de familles, de parti et de récréation. Les deux familles étaient unies de longue date ; la duchesse avait seize ans de plus que Rancé. On ne peut bâtir là

(1) DUBOIS, *Hist. de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 103.

(2) GERVAISE, *Jugement critique*, p. 152.

dessus un roman d'amour et de repentir : les titres manquent. Ni dans les correspondances où l'on dit tout ; ni dans les livres imprimés où on laisse tout entendre ; ni dans les chansonniers où l'on n'épargne personne ; ni dans Tallemant-des-Réaux, le Tite-Live des amours interlopes ; ni dans Bussy-Robutin, le conteur goguenard des aventures scandaleuses : nulle part on ne trouve rien qui accuse ni la Montbazon, ni Rancé. Mais si rien n'accuse des relations coupables, il y a autre chose à regretter. Abbé et prêtre, Rancé n'avait pas cessé d'appartenir au monde ; il se mêlait à ses compagnies trop légères, à ses parties bruyantes, plus souvent à la chasse qu'à l'église, plus familier avec son fusil qu'avec son bréviaire. Sans doute, il conservait assez le sentiment de sa dignité et de son caractère, pour s'arrêter devant ces faiblesses honteuses, ces écarts grossiers, que les mondains se pardonnent assez facilement entre eux, mais qu'ils ne pardonnent jamais à un prêtre. Mais il avait reçu une éducation chrétienne, il était prêtre, docteur en théologie, il avait du tact et le sentiment des convenances. Il devait savoir que la place du prêtre n'est pas au milieu de tels éléments, et que la seule fréquentation d'un tel monde n'est pas irrépréhensible. Le scandale, le péril, une vie légère et dissipée, ne sont pas des actes d'innocence. N'était-ce pas déjà une témérité très coupable que de s'exposer à de grands dangers ? Combien se sont ainsi perdus ou ont failli se perdre ! Jusqu'où s'est-il oublié lui-même ? Il n'y a que ses confesseurs qui l'aient su. Mais s'il n'a pas révélé à d'autres les profondeurs de sa conscience, il en a soulevé assez le voile pour qu'on pût en entrevoir ou en deviner les misères. Au reste, cette vie légère, dissipée, sensuelle, luxueuse, indigne d'un prêtre de Jésus-Christ, était à elle seule un péché ou plutôt un état habituel de péché grave. Il écrivait après sa conversion : « Quand je me laisse frapper de la vue de cette vie monstrueuse que j'ai menée dans le siècle, de l'éternité de Dieu....., de cet instant terrible qui doit m'en ouvrir les portes, tout me paraît si disproportionné à ce que la sévérité de ses jugements exigera de moi, que s'il y avait des Thébaidé et des monastères de pénitents, j'irais sans balancer un moment ». (1)

(1) DUBOIS, *Hist. de Rancé* t. I, p. 127 ; — *Lettres de piété*, t. I, pp. 60 et 200.

Conversion.

114. On a raconté que la duchesse de Montbazon était tombée malade en l'absence de Rancé ; que revenant sans la savoir malade, il la trouva morte ; que montant à sa chambre, il trouva le cadavre décapité dans un cercueil trop court, et la tête sur un plat ; que, frappé d'un coup terrible, il se convertit comme Paul sur le chemin de Damas et garda jusqu'à la fin de sa vie, dans sa cellule de moine, comme exhortation à la pénitence, ce crâne qui, revêtu de chair, l'avait tant induit à péché. Pour dramatiser un peu les choses, on aurait pu faire mouvoir les yeux éteints et parler la langue paralysée. Mais il faut laisser cela aux gens du monde qui apprennent l'histoire dans les romans. La conversion de Rancé ne fut pas un coup si subite ; elle s'effectua pendant six années. En 1657, Rancé se retira à Veretz et y mena une vie solitaire. La mort de la duchesse de Montbazon ne l'avait pas trouvé insensible ; la mort, presque subite aussi de Gaston d'Orléans fit sur lui une plus vive impression. Un jour, étant à la chasse, les balles de son fusil vinrent s'amortir sur l'acier de sa gibecière. « Hélas ! s'écria-t-il, où serais-je, si Dieu n'eut eu pitié de moi ? » — « Vous me demandez, écrivait-il plus tard à la comtesse de la Fayette, les motifs qui m'ont décidé à quitter le monde ; je vous dirai simplement que je le laissai parce que je n'y trouvais pas ce que je cherchais. J'y voulais un repos qu'il n'était pas capable de me donner ; et si, par malheur pour moi, je l'y avais rencontré, je n'aurais peut-être pas jeté ni mes yeux ni mes vues plus loin. Les raisons par où j'y devais tenir davantage me déplurent de telle sorte, que je me fis honte à moi-même de les suivre et de m'y attacher. Enfin, les conversations agréables, les plaisirs, les desseins d'établissement et de fortune me parurent des choses si creuses et si vaines, que je commençai à ne plus les regarder qu'avec dégoût. Le mépris que j'eus de la plupart des hommes, en qui je ne vis ni bonne foi, ni honneur, ni fidélité s'y joignit, et tout cela ensemble me porta à fuir ce qui ne pouvait plus me plaire, et à choisir quelque chose de meilleur ».

L'abbé de Rancé consulta le P. Seguenot, et se rendit, en 1658, à l'Oratoire de Paris ; il n'y trouva pas encore le repos de son âme. Deux visites à Port-Royal, où il ne se laissa pas séduire ; d'autres

visites à ses bénéfiques, deux maladies, une retraite à Véretz le retinrent quelque temps. Depuis que sa maison n'était plus un rendez-vous de plaisirs, les gens du monde ne le visitaient presque plus. Quant à lui, il sentait que Dieu l'appelait à un plus grand détachement ; il commençait à entrevoir sa vocation ; mais il eut à soutenir de rudes combats. Un instant, il songea à se retirer à la grande Chartreuse. Quelques visites reçues à Véretz, un voyage près des évêques rigoristes d'Aleth et de Pamiers ne mirent pas fin à ses incertitudes ; Rancé se défendait même de l'idée de se faire moine. En 1662 cependant il vend le château de Véretz et donne ses deux maisons de Paris à l'Hôtel-Dieu. Rancé ne se sépara pas sans serrement de cœur, sans une émotion douloureuse de cette délicieuse maison où il avait passé son enfance et une partie de sa jeunesse, de cet héritage de ses pères qui tombait aux mains des étrangers. Enfin, il remercia ses domestiques, qu'il indemnisa généreusement, donna un million aux pauvres, et se retira à la Trappe, n'emportant de tous ses biens et de tous ses plaisirs, que des fautes à pleurer.

La Trappe est un monastère situé au diocèse de Sées, sur les confins du Perche et de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne. Rotrou, comte de Perche, l'avait fondé en 1120, pour remercier Dieu d'avoir échappé à un naufrage sur la Manche. Des religieux de Cîteaux, alors dans toute sa ferveur, y avaient été appelés ; quinze ou vingt papes les avaient comblés de privilèges. A la fin du quinzième siècle, des Anglais et des brigands, la peste après la guerre y avaient exercé leurs ravages. Les religieux n'en persévérèrent qu'avec plus de foi et de courage dans l'esprit de leur vocation ; mais, à partir du concordat de François 1<sup>er</sup>, la commende perdit tout. En 1637, les religieux avaient un abbé de onze ans, qui, l'année d'après, éditait Anacréon. Que devenaient alors les religieux ? Abandonnés à un simple prieur qui ne pouvait et le plus souvent ne voulait pas faire exécuter la règle, ils vivaient dans le désordre. Voyant que leurs abbés ne l'étaient que pour dévorer les revenus de la mense abbatiale, ils crurent qu'ils n'étaient religieux, à leur tour, que pour dévorer ceux de la mense conventuelle, avec le moins de peine et de pénitence possible. Ils n'avaient plus

rien du moine, pas même le nom et l'habit. Comme ils vivaient au milieu des bois, la crainte de Dieu, ni celle des hommes ne les retenant plus, ils avaient quitté la psalmodie pour la chasse, et le psautier pour la carabine ; et ils étaient tombés de chute en chute jusque dans les derniers excès, jusque dans un état voisin de la barbarie. Les commendataires se refusant à faire les réparations auxquelles ils étaient obligés, les moines n'en voulaient point faire pareillement de leur côté ; tous les bâtiments s'écroulaient les uns après les autres. L'abbé de Rancé, au moment de sa conversion, étant à la recherche d'une solitude, dut se sentir puissamment attiré vers celle-ci : d'abord par ses ruines de toute sorte, qu'il espérait pouvoir relever, par son éloignement de Paris et des grandes villes, ses hautes forêts, ses onze étangs avec leurs cascades et leurs ruisseaux dont les murmures se mêlaient au bruit du vent dans les grands arbres d'alentour, son ciel brumeux, ses bruyères, son site champêtre et même sauvage, les collines qui l'entouraient, disposées de telle sorte qu'elles semblaient la vouloir cacher au reste du monde. L'état de démoralisation de l'abbaye pouvait être, pour ses projets de réforme, un nouvel attrait, car il ne trouva là que des âmes endurcies et rebelles. Sa douleur se changea en une sorte de désespoir, lorsqu'il eut exhorté humblement à éviter au moins les fautes les plus scandaleuses. Tout autre se fut découragé sans retour ; l'illustre pénitent, qui avait toujours devant les yeux l'insigne bonté dont Dieu avait usé envers lui, la sollicitait sans cesse en faveur de ces pauvres malades, qu'il voulait guérir, pour ainsi dire malgré eux. Sans doute, il réitéra plus d'une fois ses charitables avertissements ; son éloquence, toute entraînant et persuasive qu'elle fut, vint échouer contre des cœurs de bronze.

Essais  
de réforme.

115. Rancé voulut remédier aux dérèglements qui régnaient à la Trappe ; quand il eut mesuré l'étendue et la gravité du mal, la douceur n'aboutissant qu'à des mécomptes, Rancé parla sérieusement de réforme ; les religieux menacèrent de le poignarder ou de le jeter dans un étang. Cependant les moines persistant dans leur résistance, l'abbé s'éleva avec plus d'énergie contre leurs scandales et les menaces d'en référer au roi de France. La

crainte du roi produisit plus d'effet que la crainte de Dieu. On entra en arrangement pour régler la pension des religieux qui ne voudraient pas embrasser la réforme. Rancé fit venir de Perseigne cinq ou six religieux disposés à embrasser la réforme. On se mit à l'œuvre pour réparer d'abord l'édifice matériel. Quand les réparations furent achevées, Rancé comprit qu'il pouvait fixer là sa demeure ; il fit venir ses meubles, ses livres et ne considéra plus ses religieux que comme ses enfants. Les travaux avaient été faits trop à la hâte et dans de mauvaises conditions d'équilibre ; le logis de l'abbé s'éroula un beau matin. Cet accident le pénétra de plus en plus de la pensée de la mort ; la mort d'une nièce acheva sa conversion ; en 1663, il se décida définitivement à embrasser l'état monastique. L'abbé se rendit donc au monastère de Perseigne et y prit l'habit. On ne saurait dire combien sa famille y mit d'opposition ; il passa outre. Une maladie ajourna ses vœux, elle ne fit pas branler son courage. Rancé avait abandonné toutes ses abbayes et les autres bénéfices ecclésiastiques accumulés sur sa tête. L'Étroite-Observance était rétablie à la Trappe. Arriva enfin le moment de recevoir la bénédiction abbatiale. En 1664, après la fin de son noviciat, ayant reçu de Rome l'expédition de ses bulles d'abbé régulier, il fit profession avec un de ses anciens domestiques qui voulut le suivre dans la pénitence et qui devint ainsi son frère. Après avoir reçu à l'abbaye de Saint-Martin de Séez la bénédiction abbatiale des mains de Maurice Plunkett, évêque d'Ardach en Irlande, il se rendit à la Trappe, y prit possession et se livra avec ardeur à sa propre sanctification et à ses projets de réforme. De plus en plus rempli de zèle et d'éloquence, il eut bientôt persuadé à ses religieux de reprendre de la rigueur antique tout ce qu'il crut possible, eu égard aux circonstances. Ainsi, de concert avec leur saint abbé et par ses conseils, ils se dévouèrent à un silence rigoureux, au travail et à une abstinence absolue de vin, d'œufs, de poisson, de tout assaisonnement aux légumes, qui firent avec du pain bis leur unique nourriture. Aussi est-il appelé le réformateur de la Trappe, qui devint par son zèle un autre Clairvaux dont il fut le S. Bernard.

116. Un tel réformateur ne pouvait manquer à être en butte à la

malignité et à la censure du monde, et surtout des ecclésiastiques et des religieux relâchés. La calomnie chercha à le rendre odieux en noircissant ses démarches les plus saintes et jusqu'à ses intentions. Mais, fort de sa conscience et de la pureté de ses motifs, il était bien supérieur à toutes les imputations de l'envie ; loin d'en être le moins du monde déconcerté, il s'en félicitait très sincèrement. « Quoique nous ne soyons plus du monde, écrivait-il à ce sujet à l'évêque de Grenoble, et que nous l'ayons quitté pour trouver quelque chose de meilleur, le repos et la solitude, il ne laisse pas de penser à nous et de faire des efforts pour nous ravir ce qu'il n'est pas capable de nous donner. Nous sommes toujours en butte à bien des gens de tous les états et de toutes les professions ; ils nous imposent ce qu'il leur plaît pour nous rendre odieux aux hommes et nous attirer l'ennui ; mais comme nous n'avons nul dessein de leur plaire, en vérité nous aimons beaucoup mieux être l'objet de leur haine que de leur estime, et je trouve qu'il est beaucoup plus aisé de se sauver parmi les calomnies que parmi les louanges ».

Et dans une lettre à sa sœur, religieuse de l'Annonciade, lettre inédite dont l'autographe se conserve à la Trappe avec beaucoup d'autres de l'abbé de Rancé : « Je n'ignore rien de ce qui se répand dans le monde à mon sujet, et bien que cela me fasse de la peine, je loue Dieu de ce que les choses sont ainsi, et qu'il me donne lieu d'exercer à l'égard de ceux qui ne nous aiment pas cette charité si recommandée et si peu connue qui nous oblige à leur vouloir autant de bien qu'ils nous veulent de mal : c'est la disposition où, par la grâce de Dieu, je suis à leur égard, et ce me serait une véritable joie de leur en donner des marques effectives. »

147. Bien éloigné du pharisaïsme dont on ne rougit pas de l'accuser, Rancé n'imposa aucun fardeau à ses frères dont il ne portât le premier tout le poids, nul point de sa règle qu'il ne prêchât autant par son exemple que par ses discours. Libre en sa qualité de supérieur, de se livrer à toute l'ardeur et à un zèle que personne ne réprimait, on le voyait toujours le premier à l'office et aux autres exercices, usant avec tant de réserve des aliments grossiers et peu substantiels, des légumes et des racines de la Trappe, qu'on

ne comprenait pas qu'il put se soutenir, choisissant d'ailleurs toujours les travaux les plus pénibles et les plus humiliants. Ajoutez à cela le poids accablant de sa charge, la sollicitude de toute la sainte maison confiée à sa vigilance. Un genre de vie si austère pour un frêle tempérament, si contraire à la vie délicate dans laquelle on l'avait élevé, si opposé aux habitudes de mollesse et de liberté de toute sa vie précédente devait nécessairement influencer sur sa santé ; aussi fut-il constamment sujet à des maladies fréquentes et à des infirmités habituelles qui ne furent pas la moins dure de ses pénitences, et néanmoins, chose étonnante et qui paraîtrait incroyable si elle n'était si bien attestée, outre l'exacte observance de sa règle, dont il ne s'exemptait en rien outre la direction de ses religieux, qui tous se confessaient à lui, les instructions fréquentes qu'il leur adressait ; la correspondance qu'il était obligé d'entretenir, soit de vive voix, soit par lettres, avec une multitude de personnes qui recouraient à ses lumières, il sut trouver encore assez de loisirs et de forces pour composer de nombreux ouvrages, monuments précieux, surtout pour ses futurs enfants. (1)

118. La réforme de la Trappe ne pouvait pas plaire au chef d'ordre. Cîteaux élevé si fort au-dessus du monde, était en pleine décadence dès la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Il y avait à ce relâchement général, trois causes : la faiblesse humaine qui éprouve toujours des défaillances, quand elle ne s'appuie pas sur Dieu et son Église ; les grandes richesses qui amènent l'énerverment de la discipline ; les troubles des temps qui avaient amené beaucoup d'infractions à la règle. Chaque religieux avait plus de 15000 livres à dépenser par an ; cette fortune fait contraste avec l'âne de S. Etienne Harding. Pendant les guerres et les années calamiteuses, on avait obtenu d'user d'aliments gras ; la dispense était devenue la règle. Il n'y a plus d'esprit de silence et de solitude, Les barrières se sont abaissées ; vous rencontrez le moine partout ; il reçoit dans son couvent le seigneur et le bourgeois. Il n'y a plus de veilles nocturnes. Le religieux se lève quand il veut : il va au chœur au moment où S. Bernard prescrit d'aller aux champs. Les granges sont amodiées à

Décadence  
de  
Cîteaux.

(1) *La Trappe mieux connue*, p. 23 et suiv.

des fermiers, les écuries désertes, les bergeries closes ; les porcherries abandonnées. Dieu voulait faire renaître le vieux Citeaux ; il se trouva quelques âmes saintes pour servir d'instruments à ses miséricordes. De ce nombre était Denis l'Argentier, quarante-quatrième abbé de Clairvaux. En 1606, de concert avec les abbés de Châtillon et de l'Aumône, il jura sur les reliques de S. Bernard, de se retremper dans la première ferveur de l'Ordre. Huit autres abbés, en moins de trois ans, les imitèrent. En vain, cette sainte et courageuse réforme avait été encouragée par les évêques et appuyée par le souverain pontife ; dans les chapitres généraux, les abbés mitigés avaient toujours réussi, par leurs intrigues, à éloigner comme un malheur les vertus de leur état. Enfin le roi Louis XIII avait obtenu du pape Grégoire XV, pour le cardinal La Rochefoucauld, cette fameuse commission pour la réformation de l'institut monastique en France. Le cardinal proposa la réforme aux Prémontrés, aux Clunistes et aux Bénédictins ; elle fut acceptée, mais les fruits de persévérance n'eurent pas le courage de mûrir. Le cardinal écrivit ensuite à l'abbé de Citeaux et aux quatre Pères de Pontigny, Laferté, Clairvaux et Morimond de se réunir à Paris ; cette réunion des principaux chefs de l'Ordre parut, aux partisans de la réforme, une belle occasion d'enlever ce qu'ils n'avaient pu jusque-là obtenir. Ces fervents apôtres du second Citeaux avaient encore plus besoin que les premiers, de lumière, de force et de prudence ; car il est incomparablement plus difficile de réformer que de créer, surtout de réformer des moines, gens voués à la perfection, et toujours persuadés qu'ils n'en peuvent déchoir. Après d'inutiles pourparlers et force intrigues, le Pape évoqua l'affaire à Rome et Louis XIV ordonna de s'y rendre. Rancé et l'abbé du Val-Richer furent députés de la réforme pour aller soutenir leur cause devant le souverain pontife.

119. A Rome, l'affaire fut déferée à une Congrégation. Les prélats promirent à Rancé de ne rien régler sans l'avoir écouté, et sans avoir mûrement examiné tout ce qu'il jugerait à propos de produire pour sa défense. Rancé s'empressa de rédiger un mémoire réduit à cinq chefs : 1° que l'abstinence de la viande fut générale

dans tout l'ordre de Citeaux, parce qu'elle était expressément ordonnée par la règle de S. Benoît, par les anciens statuts, et que le Saint-Siège n'en avait jamais accordé une dispense générale ; 2° qu'il fut permis à la réforme d'avoir un premier supérieur qui la gouvernât, avec le nom et l'autorité de vicaire général ; 3° qu'il fut élu par les membres de la dite Observance, et confirmé par l'abbé de Citeaux, afin de ne pas déroger à ses droits de chef de l'ordre ; 4° qu'on accordât à l'Étroite-Observance, le droit de tenir les assemblées particulières, pour le bien et la conservation de la régularité ; 5° que l'Étroite-Observance fut autorisée à mettre la réforme dans les monastères de la Commune, à certaines conditions dont il était facile de convenir. Nous laissons de côté les longues négociations, marches, contre-marches, influences, intrigues, dont cette affaire fut, comme tant d'autres l'occasion : même dans l'Église les affaires dégénèrent souvent en pugilats : ce que cherche surtout la partie adverse, c'est de surprendre le juge et d'enfoncer l'adversaire.

120. L'Étroite-Observance de la Trappe était soutenue par les évêques et par la reine-mère : elle obtint toutes les sympathies de Rome ; le Pape, en particulier, était décidé à la soutenir. La réponse officielle toutefois se fit longtemps attendre et quand elle parut, on y trouva une de ces décisions d'entre-deux que portent volontiers les papes conciliateurs, une décision qui ne tranche pas et dont les faiblesses en cause accaparent les profits. Le grand silence était encore obligatoire depuis les complies jusqu'au chapitre du jour suivant. On admettait les cellules séparées, pourvu que, suivant le décret du pape Clément VIII, l'abbé en eut la clef pour les ouvrir quand bon lui semblerait et qu'il y eût à la porte une ouverture couverte et une petite planche mobile qui pût se lever ou se tirer à volonté : *sit etiam in ostio foramen, pendula vel ductili tabula coopertum*. On accordait enfin, pour la première fois la permission expresse d'user de la viande trois fois par semaine, hors le temps de l'Avent, de la Septuagésime, jusqu'au Carême inclusivement, et les autres temps prohibés par l'Église. Nous avons dit et nous répétons que cette permission était accordée pour la première

La réponse  
de Rome.

fois aux Mitigés. L'ordre des veilles nocturnes était changé ; les Matines, qui doivent, selon la règle, commencer de minuit à une heure, les jours de fêtes et les dimanches, étaient reculées jusqu'à deux heures. Pour les jours ordinaires, on s'en rapportait à la discrétion du chapitre général. On laissait aux supérieurs une certaine latitude pour l'heure des repas et la dispense des jeûnes réguliers. Enfin, le travail des mains paraît supprimé. Quant à l'Étroite-Observance, on la soumettait à la commune ; on lui enlevait le droit d'élire son vicaire général et ses autres supérieurs, et de tenir des assemblées particulières. Il était ordonné que ses monastères seraient divisés en deux ou trois provinces et qu'à chacune d'elles le chapitre général assignerait un visiteur choisi dans la réforme.

Lorsque le bref ainsi rédigé par la congrégation, fut présenté à l'approbation du Pape, Sa Sainteté, quoique très infirme et très souffrante, mais qui avait conservé toute la force et toute la pénétration de son esprit, reconnut aussitôt qu'il ne s'accordait point avec les promesses qu'elle avait faites tant de fois de protéger spécialement l'Étroite-Observance. Elle aurait voulu qu'on en dressât un autre, mais il était trop tard. Toutefois, le saint pontife voulut qu'on ajoutât à la fin un article dans lequel il était bien aise de manifester ses véritables sentiments, c'est-à-dire de montrer au monde que la réforme tenait la première place dans son amour et dans son estime, et qu'elle représentait, à ses yeux le véritable Cîteaux, et il ajoutait : « Nous déclarons que, par ses présentes, nous ne prétendons point causer aucun préjudice aux monastères des Réformés de France, ni à l'Étroite-Observance de la règle qu'ils ont choisie ; mais, au contraire, nous voulons que ladite réforme demeure ferme et inébranlable dans toutes ses pratiques, en tout ce qui n'est pas contraire à la réformation générale, comme si la présente bulle n'avait jamais été donnée. Bien plus, nous déclarons que notre intention est d'employer tous nos soins et toute notre autorité pastorale, pour conserver et accroître ladite Observance dans cette manière de vie si louable et si édifiante dont elle fait profession ; c'est pourquoi nous avertissons sérieusement l'abbé de Cîteaux et les quatre premiers pères de l'Ordre, et nous les exhor-

tons au nom de Jésus-Christ, et si ce n'est pas assez, nous leur commandons très étroitement, en vertu de la sainte obéissance qu'ils nous doivent, non seulement de protéger et de soutenir cette Étroite-Observance, et d'en embrasser les intérêts avec un zèle plein de charité, mais de plus, d'employer toute leur autorité pour l'étendre et la multiplier, afin qu'avec la grâce du Seigneur, elle porte de plus en plus des fruits de bénédiction dans l'Église militante ».

Pour assurer la réforme de sa bienveillante protection et lui procurer le moyen de se maintenir, le Pape veut encore qu'elle ait le droit de se recruter, en recevant des sujets sans la participation des supérieurs mitigés ; déclare bonnes et valides toutes les professions qui s'y sont faites et approuve tous les actes, contrats, achats, ventes, etc, passés jusqu'à ce jour, afin qu'on ne puisse lui contester la possession des abbayes qui avaient abandonné le relâchement, pour se ranger de son côté, sans l'autorisation des supérieurs majeurs. Enfin, il ordonne que dans le chapitre général, parmi les vingt définiteurs, il y en ait dix de l'Étroite-Observance, afin d'empêcher, ou au moins de gêner beaucoup, par ce nombre de suffrages, les mesures hostiles qu'on voudrait y prendre contre elle.

Tel était le bref en substance. C'est une maxime de droit législatif que l'on doit donner aux sociétés, non les meilleures lois, mais bien les lois dont elles sont capables. Or dans l'état de décadence où se trouvait la société cistercienne, il n'était pas possible d'y ramener violemment la règle primitive sans multiplier les prévarications et les scandales ; alors, ou il fallait se contenter de conserver au moins les vertus chrétiennes là où il n'y avait plus d'espoir de faire refleurir les vertus monastiques, ou bien il fallait prononcer un arrêt de destruction. Mais l'Église, dans sa patience et son amour ne frappe ces grands coups qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'elle a épuisé toutes les ressources de son zèle et de sa charité. C'est ce que l'abbé de Rancé lui-même a si bien exposé dans son livre des *Devoirs de la vie monastique*.

« L'Église, dit-il, comme une mère charitable, touchée du malheur de ses enfants et affligée de leur chute s'est abaissée pour les relever, pour les soutenir et pour empêcher qu'ils ne tombassent

encore plus bas. Elle a mieux aimé, pour compatir à leurs faiblesses, les décharger des observances les plus rudes, des pratiques les plus pénibles les plus laborieuses, et les mettre dans un état d'une austérité médiocre qu'ils fussent capables de porter, que de les laisser accablés de devoirs et dans une contravention publique et scandaleuse à ce grand nombre d'obligations qu'ils ne connaissaient plus, et dont ils n'avaient pas seulement la pensée de s'acquitter »

Sans doute, on laissa au vieux Cîteaux la supériorité de l'autorité et du rang, mais le nouveau Cîteaux, mais la réforme avait la supériorité réelle, celle de la sainteté de la vie, des austérités et de l'expiation. Le vieux Cîteaux, avec ses mitigations, n'était plus fait que pour des cénobites faibles et timides qui voulaient louvoyer entre le cloître et le monde ; mais le nouveau convenait admirablement aux âmes d'élite qui se sauvaient du monde pour vivre avec Dieu dans la solitude et les privations du désert. La Commune-Observance est devenue de la licence et cette licence, dans beaucoup de monastères, a engendré de honteux désordres. L'Étroite-Observance, malgré ses luttes intérieures et les attaques acharnées et incessantes du dehors, a conservé son austérité première et même elle l'a dépassée. Lorsque les jours de la grande épreuve furent venus, lorsque le torrent des révolutions eut emporté sur son passage le couvent des moines, le château des seigneurs, le palais des rois, on chercha les débris du vieux Cîteaux, et on les retrouva épars çà et là et couverts de fange et il fut impossible de les réunir.

Qu'était devenu le nouveau Cîteaux ? Il était dans les montagnes de la Suisse, en Westphalie, en Angleterre, en Amérique. Qu'y faisait-il ? Il y continuait ses pénitences et ses cantiques. Il est revenu sur la terre de France lorsque la paix a été faite à l'Église, il y a grandi, il s'y est développé. Les hommes de tous les partis lui ont rendu justice, la Providence elle-même lui a donné raison. (1)

121. En quoi consiste précisément la réforme de Rancé ? Les personnes du monde qui vont visiter ce monastère, s'attendent à n'y trouver que des gens tristes et abattus par les austérités, sombres et mélancoliques, comme leur désert et les forêts qui les environ-

(1) DUBOIS, *Hist. de l'abbé de Rancé*, p. 326.

nent ; elles sont fort étonnées à la vue d'une réunion de cénobites aussi heureux qu'austères, et dont l'air, la sérénité, tout le maintien annoncent la joie intime et profonde que le monde ne peut donner. A quel prix s'achète cette paix intérieure, nous le saurons en visitant la Trappe. Le portier, après avoir ouvert aux étrangers, se prosterne devant eux en disant *Benedicite*, comme pour demander leur bénédiction ; ensuite il les conduit dans un pavillon et va donner avis de la visite à deux religieux chargés de recevoir les hôtes. En attendant, on peut s'instruire de la conduite obligatoire dans cette maison de prière. Sur les murs sont reproduites les sentences les plus frappantes des saintes Écritures, relatives à la solitude, au silence et à la mortification. Sur une pancarte on lit : « On supplie les personnes que la divine Providence conduira ici, de daigner permettre qu'on les avertisse de ce qui suit : on évite la rencontre des religieux autant que possible surtout quand ils sont occupés au travail. Si l'on a besoin de quelque chose, il faut s'adresser au père hôtelier, parce que les autres religieux obligés à un rigoureux silence ne peuvent donner aucune réponse à qui voudrait leur parler. Si l'on apercevait un religieux qu'on eût connu dans le monde, il faudrait bien se garder de s'en faire reconnaître, quand même ce serait un fils, un frère, un neveu... Les hôtes ne trouveront pas mauvais que le religieux qui les reçoit n'ait pas de longues conversations avec eux ; le propre d'un moine est de garder le silence, et l'Esprit-Saint a dit que l'homme qui aime à parler beaucoup ne prospérera point sur la terre. Lorsqu'on veut prier on va à la tribune ; on n'y chante jamais. On n'entre point dans les lieux réguliers sans être accompagnés de l'hôtelier ; il est des endroits où le silence est inviolable, ce sont l'église dans toutes ses parties, le réfectoire, le dortoir, les cloîtres, le chapitre et la cuisine. Dans les lieux où l'on peut parler, on le fait en peu de paroles et à voix basse, de manière à n'être pas entendu des religieux qui se trouveraient près de là. On prie messieurs les hôtes de croire que c'est avec peine qu'on leur offre une nourriture aussi simple, mais ainsi déterminée par la règle. »

Les deux religieux de semaine pour recevoir les hôtes étant arri-

vés, se prosternent devant les visiteurs et les conduisent à la chapelle pour adorer le saint sacrement. Après un instant de prières, ils les reconduisent à la salle où l'on fait lecture de quelques versets de l'imitation. Après, on les confie à l'hôtelier qui s'informe du motif de leur voyage et les reçoit, dans sa pauvreté, avec toute grâce. L'entrée est interdite aux femmes. A table on sert maigre toute l'année ; par exception seulement, on est admis sur demande, au réfectoire de la communauté. — Il y a, à la Trappe, deux espèces de religieux : les religieux du chœur et les frères convers. Les pères, prêtres ou non, ne se donnent jamais que le titre de frères. Ce sont, en général, des personnes qui ont reçu une éducation plus soignée, bien que, parmi les convers on trouve aussi souvent des gens de cette sorte, qui, par humilité, restent à la dernière place. Les pères sont appelés aussi religieux de chœur, parce que leur destination spéciale est de chanter l'office divin ; ils n'y consacrent pas moins de sept ou huit heures par jour ; le reste de la journée se partage entre le travail des mains, la lecture, la méditation et la prière particulière, le tout selon la détermination de la règle. Les supérieurs, pas plus que les autres, ne sont exempts du travail qui consiste principalement dans la culture des terres, et l'exercice des divers arts et métiers. — Les religieux de la seconde classe ou les frères convers sont plus spécialement appliqués aux travaux manuels ; ils ont cependant leurs exercices spirituels, quoique moins longs que ceux des pères : ils assistent à une bonne partie de l'office de nuit, entendent la messe de grand matin et récitent un office propre. Pour les diverses heures du jour, c'est ordinairement au lieu du travail que les convers vaquent à cet exercice. Pour ces hommes intérieurs, le monde entier est un temple ou tout parle de Dieu et où ils veulent eux-mêmes offrir à Dieu l'hommage pieux de la création.

L'habit des frères diffère par la couleur et par la forme de celui des pères : ce dernier est une robe de gros drap blanc, serrée au corps par une ceinture de cuir ; sur cette robe, ils portent au travail un scapulaire noir qu'ils remplacent par les autres exercices par une grande tunique à manches pendantes, appelée *coule* ; le

scapulaire et la coule sont surmontés d'un capuchon pour se couvrir la tête ; sous la robe, ils portent une chemise de serge grossière. Je laisse à penser ce qu'ont à souffrir de la chaleur, des religieux couverts d'un triple tissu de laine. Pour le travail, il leur est cependant permis d'abaïsser la capuche. Du reste, des hommes, si peu nourris, sont moins sensibles à la chaleur et, en cas de sueurs abondantes, dans les transitions brusques, cet épais vêtement prévient les fluxions de poitrine. Ce costume n'accorde rien au luxe et à la coquetterie des modes. Il est bon toutefois d'observer que cette coule est la toge romaine ; que ce scapulaire est le vêtement des gens du peuple au temps de S. Benoit et que ces cloîtres reproduisent les pratiques de l'ancienne Rome. Il paraîtrait aussi que la couleur blanche daterait du patriarche de l'ordre monastique en Occident, suivant d'autres, elle aurait été ordonnée dans une apparition, par la sainte Vierge.

Outre ces deux classes de frères, il y a, à la Trappe, des aspirants, des novices et des familiers. Les aspirants sont ceux qui demandent à être admis au noviciat ; les novices sont ceux qui veulent devenir, après épreuves, pères ou convers ; les familiers sont ceux qui se donnent à la maison sans se lier par aucun vœu public. Les charges principales sont celles d'abbé, de prieur, de sous-prieur, de cellerier, d'hôtelier et de maîtres des novices. Le cellerier est chargé de l'administration temporelle. L'abbé est le père par excellence, le premier chef et comme la tête de la communauté qu'il dirige selon la lettre et l'esprit des institutions. C'est à lui de présider au chapitre, de donner l'habit religieux, de recevoir les professions, de distribuer les emplois et d'infliger les pénitences ; il porte la mitre, la crosse en bois et la croix de même. Le prieur et le sous-prieur sont les suppliants de l'abbé, les inférieurs ont toujours, sous la main, un supérieur à qui s'adresser. — Il n'y a pas de récréation à la Trappe ; tout le délassement consiste à passer d'un exercice à un autre et de varier ainsi les occupations. Pour beaucoup d'hommes, l'existence est un poids lourd, dont les plaisirs ne dissimulent pas le vide et dont le temps fait sentir les importunités ; la journée n'est qu'un instant rapide pour le parfait soli-

taire, pressé qu'il est de faire le bien, d'acquitter ses dettes et de s'amasser des trésors de mérite.

Voici l'ordre de la journée. Le lever est à une heure et demie les jours ordinaires ; une demi heure et une heure et demie plutôt les jours de dimanche et de grande fête. L'office de la nuit depuis le lever jusqu'à quatre heures. A quatre heures jusqu'à cinq heures et demie, intervalle libre pour divers exercices. A cinq heures et demie prime et chapitre jusqu'à six heures et demie. A sept heures et demie, tierce et la grand'messe jusqu'à neuf heures. A neuf heures, le premier travail jusqu'à onze heures et demie. A onze heures et demie, sieste jusqu'à midi. De midi à deux heures, travail ; puis none jusqu'à deux heures et demie. A deux heures et demie, le dîner suivi d'un intervalle libre jusqu'à quatre heures un quart. Alors vèpres suivi d'un intervalle jusqu'à six heures ; puis complies et le *Salut* jusqu'à sept heures, heure du coucher. Le Trappiste couche sur une planche. Au son de la cloche, il quitte cette couche et cinq minutes après commence l'office de nuit ; il le chante avec une gravité pleine de grandeur et offre à Dieu une compensation pour ces spectacles, ces orgies qui souillent ailleurs le repos de la nuit. Le chapitre des coupes est la confession publique ou l'accusation par un autre des fautes que l'on a pu commettre ; suivent les pénitences médicinales et satisfactoires. Le travail principal est le travail des champs ; cependant on trouve à la Trappe une cuisine, une boulangerie, une laiterie, une forge, une imprimerie, un atelier de reliure et en général tous les services nécessaires à l'entretien de la maison. Au milieu de ces travaux règne un silence absolu et de la plus stricte rigueur : une parole est un crime, un signe inutile ne reste pas impuni. La communication des idées quand elle est nécessaire, se fait par signes dactylogiques ; un mot, même nécessaire, est défendu, et cela est bien pour ne point troubler ni le calme, ni la réflexion. A la messe a lieu la communion générale et le baiser de paix. La table du Trappiste est un autel où s'immolent tous les goûts. Les prières qui précèdent et suivent le repas peuvent être regardées par leur longueur, comme de véritables offices. Des légumes cuits à l'eau et au sel, huit onces de pain bis et de l'eau

pure, voilà tout le dîner, qui est les deux tiers de l'année, l'unique réfection des religieux. En carême, il est retardé jusqu'à quatre heures ; en temps ordinaire, il y a le soir, une collation, où l'on sert quatre onces de pain, un peu de fromage, quelques pommes de terre ou betteraves en salade. La lecture a lieu pendant le repas. De temps en temps le supérieur l'interrompt, pour réprimer les saillies de l'appétit et éviter jusqu'à l'ombre de la sensualité. On chante, le soir, le *Salve Regina* d'un grand effet. On s'endort en récitant le *Miserere*, et on meurt pour aller au Paradis.

122. L'austérité de la discipline se maintint à la Trappe par la vigilance et les exemples de Rancé. Les hautes vertus des fervents cénobites, leur détachement, leur silence perpétuel, leur pénitence, étaient pour les plus indifférents, un sujet d'étonnement et d'admiration. De zélés chrétiens venaient visiter ce désert pour s'animer au service de Dieu ; des gens du monde, des ecclésiastiques, des évêques s'y rendaient pour passer quelques jours dans la méditation des années éternelles. Bossuet, au milieu des soins de l'épiscopat et de ses nombreux travaux, trouvait le temps d'aller jusqu'à huit fois à la Trappe, tantôt avec ses amis, le plus souvent seul. C'était, disait-il, le lieu où il se plaisait le plus après son diocèse ; il assistait à tous les exercices de la communauté, mangeait au réfectoire, étonnait tous les religieux par sa simplicité, son esprit de pénitence et son recueillement. De pieux laïcs venaient aussi prendre de grands exemples d'humilité et de pénitence. Jacques II, roi d'Angleterre, y fit, en 1690, un voyage avec plusieurs seigneurs de sa nation et y revint, six ans après, avec la reine. Le maréchal de Bellefonds, ami particulier de Rancé, s'était prescrit de faire de temps en temps, une retraite à la Trappe. Un seigneur qui avait vécu longtemps à la cour, puis quitté ses charges pour vaquer exclusivement à sa piété, le comte du Charmel partageait son temps entre la maison de l'oratoire, où il résidait habituellement et l'abbaye de la Trappe où il aimait à passer le carême. Un vertueux habitant de Calais, nommé Gense, homme voué aux bonnes œuvres et à qui on dut la conversion de plusieurs protestants, ainsi que l'établissement des frères des écoles chrétiennes et

Mort de  
Rancé.

des sœurs de la providence dans son pays, s'était fait une loi de visiter tous les ans une maison qui décuplait sa ferveur. La Trappe donnait l'hospitalité à tous les voyageurs ; leur séjour dans cette maison était un encouragement pour eux et même pour les Trappistes.

L'abbesse des Clairets, monastère de filles voisin de la Trappe, désirait embrasser la réforme et se mettre sous la conduite de Rancé. En 1690, elle obtint cette faveur ; le sage réformateur y fit trois visites, dans lesquelles il adressa, aux religieux, ses pressantes et charitables exhortations. L'abbesse, Angélique-Françoise d'Estampes de Valencey embrassa la stricte observance avec ses religieuses et seconda, par sa docilité, les soins et la vigilance de l'abbé. Cette illustre pénitent parait avoir eu part également à la réforme de Notre-Dame-du-Val, au diocèse de Bayeux. Autrefois il avait possédé cette abbaye en commende, et s'en était démis lors de sa conversion. Cette abbaye fut donnée à un ami de Rancé, d'une famille honorable, lequel touché lui-même des exemples et des conseils de son prédécesseur, introduisit dans son monastère l'Étroite-Observance. Quelques années avant sa mort, Rancé donna sa démission de son abbaye. On sait qu'il a laissé plusieurs écrits sur les matières de religion et de spiritualité. Il était en correspondance avec des évêques et des personnes d'un rang élevé ; ces soins extérieurs ne nuisirent jamais au recueillement et à l'esprit de pénitence de l'abbé de la Trappe. Le 26 octobre 1700, il mourut sous le cilice et sur la paille, ayant donné au monde l'exemple d'une conversion éclatante et soutenue pendant quarante ans. Sa vie a été écrite par dom Le Nain, Meaupou, Marsollier, et, en dernier lieu, avec un très grand mérite, par l'abbé Dubois, prêtre du diocèse de Langres. Ce dernier biographe parait avoir écrit en vue d'un procès de canonisation.

L'esprit de réforme se maintint ; la Trappe continua d'être l'asile des personnes de toutes les conditions, qui se dégoûtaient du monde ou qui voulaient mener une vie plus parfaite. On a publié des recueils des *Vies* de plusieurs solitaires ; parmi lesquels il en est qui avaient joué un rôle dans le monde et dont la conversion

eut plus d'éclat : tels furent Jacques Minguet, abbé de Châtillon en Lorraine ; le comte de Santenas, seigneur piémontais ; de Montbel, capitaine au régiment du roi ; de Berville, de Saint-Mesmin et de la Darberie. Le chevalier d'Albergotti, neveu d'un officier général, était parvenu au grade de colonel, lorsqu'il entra à la Trappe et y vécut deux ans dans la pénitence. René Maubert, avocat à Paris, vivait dans l'oubli de Dieu quand la grâce le toucha ; il se rendit à la Trappe, y fit vœu et y mourut quelques années plus tard. Le comte de Talhouet, le baron de la Mothe, le chevalier de Surville, de Folmont capitaine au régiment du roi, quittèrent le monde en différents temps et se retirèrent dans la solitude de ce monastère. Jean-Baptiste de Sainte-Colombe d'Orépia d'une famille honorable au diocèse de Saint-Pons, s'arracha jeune encore aux vues de ses parents, pour embrasser les rigueurs de la réforme. Pierre Mouchin, jeune ecclésiastique, se rendit à la Trappe malgré sa famille et y vécut dix-neuf ans. Pierre le Nain, frère de Tillemont, était religieux à Saint-Victor de Paris ; l'amour de la perfection le conduisit à la Trappe où il passa quarante-cinq ans. Un de ceux dont la pénitence fut plus étonnante fut Jean Picault de Ligré, prévôt de Tourraine ; il s'était livré de bonne heure au jeu et à tous les désordres qui en sont la suite ; il était spécialement redouté pour son ardeur et son habileté au duel. Le récit de ses violences fait frémir ; on ne trouva d'autres moyens que de le retenir trois ans au Fort-l'Évêque. Au terme de sa détention, insensible à toute idée de religion et à tout respect de famille, il reprit ses premières habitudes. La mort de sa mère le toucha. De Ligré, honteux de ses excès, se soumit aux conseils d'un sage ecclésiastique, répara ses injustices, et pleura ses égarements. A quarante et un ans il se rendit à la Trappe et étonna les religieux par sa douceur, son humilité, sa patience et sa parfaite soumission, un si grand changement paraissait un prodige ; il ne s'explique que par la puissance de la grâce, qui sait rompre les plus fortes chaînes et briser les cœurs les plus endurcis.

423. D'autres réformes moins célèbres édifiaient l'Église vers la même époque. Louis Quinet, abbé de Barberey, au diocèse de

Bayeux, y avait établi l'observance régulière plusieurs années avant la réformation de la Trappe. Quinet avait fait autrefois profession dans l'abbaye du Val-Richer ; devenu prieur de Royaumont, il revint aux primitives observances. Dans cette abbaye, il connut le cardinal de Richelieu, qui se confessait à lui, lorsqu'il venait à Royaumont. En 1638, le cardinal le fit nommer à l'abbaye de Barberey : les religieux, qui redoutaient son zèle, refusèrent d'abord de l'accueillir, et ne cédèrent qu'à la crainte de mécontenter le cardinal, qui était abbé général de Cîteaux. Quinet ne montra pas moins de zèle à Barberey qu'à Royaumont, et travailla fortement à relever l'ancienne discipline : il reçut de jeunes recrues et fut choisi pour visiteur général de l'Étroite-Observance. Le désir de se préparer plus particulièrement à la mort, lui fit donner sa démission d'abbé, il mourut à Barberey, en 1665, dans la pratique de la pénitence, laissant plusieurs livres de piété. Quinet avait aussi introduit l'Étroite-Observance au Val-Richer ; Jean-Baptiste de la Place qui en était abbé commendataire, le seconda dans cette œuvre et se démit même de son titre, afin d'avoir pour successeur un abbé régulier. Ce successeur fut l'abbé Georges, vertueux prêtre, né en Lorraine, d'abord directeur au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. La Place l'avait nommé curé du Préd'Ange, dépendant de son abbaye. Dominique Georges y avait fait de grands fruits non seulement parmi ses paroissiens, mais dans le clergé ; il avait institué entre autres des conférences ecclésiastiques, en avait dressé les règlements et, chose plus difficile, a force de sagesse, les avait fait observer. A quarante ans, devenu novice, puis profès, enfin abbé du Val-Richer, il consolida la réforme : à cet effet, il fut même obligé de faire le voyage de Rome avec Rancé dont il était l'ami. Sa vie austère ne l'empêcha point de se rendre utile au dehors ; il ne cessa de diriger les conférences ecclésiastiques qu'il avait instituées étant curé. Vincent de Paul, Bourdoise, Bernières de Louvigny l'honoraient de leur estime.

Septfonds.

124. Une réforme quine le cédait guère à celle de la Trappe est celle de Septfonds dans le Bourbonnais ; elle eut pour auteur Eustache de Beaufort, qui avait été élu trop jeune, abbé régulier de ce mo-

nastère, mais qui paraissait d'abord songer fort peu aux devoirs que lui imposait ce titre. Son frère, ecclésiastique zélé, étant venu le voir, lui fit sentir les obligations de son état et lui inspira le dessein d'observer exactement la discipline monastique. En 1663, ils firent ensemble une retraite, et l'abbé de Septfonds travailla immédiatement à rétablir l'ancienne observance. Les anciens religieux qui ne voulurent pas accéder à sa résolution, furent renvoyés ; d'autres furent admis ; des personnes de toutes conditions, cédant à l'attrait des entreprises généreuses, vinrent en peu de temps pratiquer la pénitence sous la direction de l'abbé. La règle était conforme aux plus strictes pratiques de l'ordre de Citeaux. Le travail des mains, le silence, les offices, la privation de tout divertissement, l'austérité de la table rendaient cette réforme, semblable à celle de la Trappe. Quand Eustache de Beaufort était rentré à Septfonds, il ne s'y trouvait pas quatre religieux ; bientôt la maison compta cent religieux et cinquante convers. Quoique moins célèbre que la Trappe, ce monastère était, surtout pour les provinces du Midi, l'asile de beaucoup d'hommes desenchantés du monde et de ses faux biens ; les hommes pieux y allaient également faire des retraites, loin du tumulte et de l'embarras des affaires. Eustache gouverna cette abbaye cinquante-trois ans, quarante-six depuis la réforme. Dans cette œuvre il fut secondé pieusement par Joseph-Madeleine de Forbin-d'Oppède, fils du premier président d'Aix, qui fut prieur de l'abbaye et qui refusa d'en être l'abbé. Les deux abbayes de la Trappe et de Septfonds se conservèrent dans l'esprit des premiers réformateurs et ont offert, jusqu'à nos jours, un asile contre la corruption du siècle, une protestation toujours subsistante contre la corruption des mœurs.

125. La réputation de la Trappe fit désirer dans d'autres pays d'avoir des établissements formés sur le même modèle. Cosme III, grand duc de Toscane, prince pieux, voulut procurer à ses états une colonie de Trappistes qu'il établit dans l'abbaye de Buon-Solazzo. On lui envoya quelques religieux sous la conduite de don Malachie. Parmi ces religieux se trouvait François Toussaint de Forbin-Janson, qui, après avoir brillé dans les armées, sous le nom

Colonics.

de comte de Rosemberg, s'était retiré à la Trappe à l'âge de quarante-sept ans et fit profession sous le nom de frère Arsène. Cette colonie traversa la France et fut accueillie partout avec intérêt et respect. Ces généreux pénitents portèrent en Italie la bonne odeur de leurs vertus ; mais la plupart des religieux français furent enlevés en peu de temps. Quelques années après, en 1709, le Pape voulant réformer un abbaye de Bénédictins de Rome, engagea l'abbé de la Trappe à venir en Italie avec quelques religieux. L'abbé, détourné par l'expérience de Buon-Solazzo et ne voulant pas envoyer ses frères à la mort, refusa longtemps ; il céda enfin aux ordres formels du Pape et du roi. Avec quelques religieux, il se mit en route, traversa Paris, reçut la visite d'un grand nombre de personnes pieuses et fut accueilli partout avec les marques de la plus singulière estime. Clément XI les reçut avec beaucoup d'intérêt. De nos jours, Pie IX, marchant sur les traces de Clément XI, a voulu appeler des Trappistes et leur confier l'abbaye des Quatre-fontaines, avec charge d'assainir, au péril de leur vie, ce coin dangereux de la campagne romaine. Les Trappistes ont obéi à cette consigne d'honneur.

Une colonie par imitation fut l'ouvrage du pieux abbé d'Orval. Charles Benteradt, d'une famille noble, avait pris l'habit religieux à l'abbaye d'Orval, près de Trèves, sur la frontière de France. Cette abbaye avait été pillée et brûlée, en 1637 par les Français ; Charles entreprit de réparer ce malheur. Coadjuteur, puis abbé en 1668, il disposa tout pour l'exécution de son dessein. Exhortations publiques, entretiens particuliers, douceur, bons exemples, il n'avait rien pour préparer les esprits à seconder son œuvre ; sa prudence et sa confiance en Dieu triomphèrent des contradictions ; en 1674, il parvint à donner naissance à la réforme. Le courageux abbé y ajouta de temps en temps quelques rigueurs ; il rétablit le travail des mains, il supprima l'orgue et la musique dans les offices, il fit adopter l'usage de placer sur la cendre le religieux moribond. L'abbé d'Orval soutint, pendant trente-trois ans son œuvre. A sa mort, en 1707, il la confia à son successeur, Henrion de Malines, qui maintint lui-même l'Étroite-Observance jusqu'à son dernier soupir.

126. Peut-être faut-il mettre au nombre des résultats de l'exemple de Rancé, la retraite de Berryer au prieuré de Perrecy. Louis Berryer, fils d'un conseiller d'État, avait été pourvu, de bonne heure, de charges et de bénéfices ; il était conseiller au parlement, chanoine de Notre-Dame, archidiacre de Brie, abbé du Troncher et prieur de Perrecy. Pendant la minorité de cet abbé sans barbe, son père, magistrat consciencieux, percevait les revenus et les employait à de pieux usages ; il fonda, au bourg de Torcy, un couvent de Bénédictins, où il plaça des religieux capables de maintenir la régularité. Devenu majeur, l'abbé Berryer ne ratifia pas seulement la fondation de son père, il voulut encore embrasser les observances monastiques. A l'exemple de Rancé, il se démit de ses charges et de ses bénéfices, pour ne retenir que le prieuré de Perrecy, dans le Charolais, diocèse d'Autun. Son but était de s'y retirer pour vivre dans les exercices de la pénitence. Fidèle à lui-même, il établit une réforme analogue à celle de la Trappe et de Septfonds ; cette communauté devint assez nombreuse et Berryer, qui d'abord n'avait pas pris l'habit religieux, quoiqu'il suivit toutes les observances régulières et fut l'âme de la réforme, se revêtit enfin de l'habit et fit ses vœux en 1698.

Une réforme analogue, commencée en Languedoc, n'obtint pas le même succès. Henri-Antoine de La Fite Maria, né à Paris, de parents calvinistes, s'était converti, et, après avoir étudié la théologie, avait été nommé, en 1705, à l'abbaye de Saint-Polycarpe. Aussitôt il entreprit de réformer ce monastère, où il n'y avait plus de régularité. Avec l'appui de l'évêque d'Aleth et de l'archevêque de Narbonne, il mit la main à l'œuvre et prit la Trappe pour modèle. Les anciens religieux se retirèrent, de nouveaux profès furent reçus, et la règle de Saint-Benoît fut observée dans sa plénitude. L'abbé obtint même d'établir son abbaye en règle, quoiqu'il n'eut point fait de vœux ; sa vie était d'ailleurs celle d'un religieux austère et soumis à toutes les prescriptions de la discipline. On ne négligea rien pour l'entraîner au jansénisme, il repoussa ces tentatives et resta fidèle à l'autorité. A sa mort, en 1728, l'esprit d'opposition et

de dispute prévalut à S. Polycarpe et prépara la ruine d'une réforme inaugurée sous de meilleurs auspices.

Deux vertueux personnages ont droit, par leur vie austère, d'être associés aux précédents réformateurs. Le premier est François d'Aligre, fils du chancelier et abbé de Saint-Jacques de Provins. Le crédit de son père lui ouvrait le chemin aux premières dignités de l'Église ; il préféra faire profession. Son amour de la pauvreté, ses veillées, ses jeûnes, son amour du travail montraient en lui un véritable disciple des réformateurs d'ordres monastiques. Pendant toute sa vie, il n'eut d'autre nourriture que du pain, de l'eau et des fruits ; il couchait sur la dure. A ces pénitences, il joignait les vœux les plus nobles et les plus généreuses : il répara l'abbaye, enrichit l'église, forma une nombreuse bibliothèque, établit pour les enfants pauvres des maîtres et des catéchistes, enfin ouvrit un asile à trente orphelins. D'Aligre mourut en 1712, à l'âge de 92 ans. Son émule est Simon Gourdan. Né à Paris en 1646, il était entré fort jeune à l'abbaye de Saint-Victor. Le relâchement de ce monastère ne l'empêcha pas d'observer, autant qu'il le pouvait, la règle primitive. Sa volonté était de se retirer à la Trappe, on l'en dissuada, pour qu'il put, par sa pénitence courageuse, être plus utile à S. Victor. Aux pratiques extérieures, il joignait l'habitude du recueillement, l'oraison et la présence de Dieu. Louis XIV mourant se recommanda à ses prières ; Louis XV vint le visiter pour le même motif. On cite beaucoup de traits de son discernement ; on le croyait prévenu de connaissances surnaturelles. Les troubles de l'Église affligèrent ses dernières années ; il condamna très énergiquement l'appel et osa l'écrire au cardinal de Noailles. Simon Gourdan était auteur de quelques ouvrages de piété ; il mourut en 1729.

Jugement.

127. Le mouvement de pénitence qui traverse les splendeurs fragiles et les délicatesses souvent blâmables du siècle de Louis XIV, n'attire pas moins l'attention du philosophe que les sympathies de l'historien. Dans l'économie de la nation, ces hautes vertus ont un rôle surnaturel, leur éclat édifie, leur mérite offre à Dieu des compensations, ces immolations des cloîtres font contrepoids aux prévarications de la cour et de la ville, et l'on peut dire, en modi-

fiant Virgile, que si l'ancienne société française eut pu être sauvée, elle l'eût été par ces générations de pénitents multipliant, au désert, les austérités de la Thébaïde et faisant verdoyer la solitude de toutes les fleurs du Calvaire. Un de nos confrères se refuse pourtant à voir, dans Rancé, le type et l'idéal du moine. A ses yeux, c'est plutôt un homme d'une organisation à part, que le monde fatigue, que la société ennuie et qui, pour n'être pas à charge à soi-même et insupportable aux autres, va demander aux forêts et aux vallons silencieux, un abri tranquille sous quelque rocher sauvage. Ce n'est pas là un moine, ce n'est qu'un misanthrope. (1) D'après notre critique, la réforme de Rancé a été une admirable réaction contre l'affaiblissement de la vie monastique, elle a produit de vrais pénitents, dignes des plus beaux siècles de l'Église. Mais sa réforme a des côtés faibles. On n'entend point désigner par là cette excessive rigueur qu'on lui a si vivement reprochée et ce silence perpétuel qui répugne tant à notre loquacité française. Nous entendons par là certaines conceptions trop étroites du monachisme, conceptions tenant plutôt au caractère personnel du réformateur et aux errements jansénistes de son temps, qu'à la nature de l'institution elle-même. De prêtre mondain devenu réformateur, Rancé ne se laissa-t-il pas trop entraîner par l'esprit d'expiation qui l'animait, et, prenant son point de vue en lui-même, à ne considérer, dans la vie monastique, qu'un seul côté, la pénitence ? On serait tenté de le croire. C'est aux déserts, c'est parmi les pères de la Thébaïde qu'il prend son type de moine, tel qu'il le comprend, n'est voué qu'à la prière, à la mortification et au travail des mains, c'est-à-dire, à une seule chose, à la pénitence. Il ne peut se livrer à aucune œuvre de zèle ; l'étude, même l'étude, cette indéfectible lumière du cloître, lui est interdite ; il est dépouillé de toute influence sociale autre que l'influence indirecte de ses lointains exemples ; au fond, il n'est moine que pour lui seul. Il se trouve ainsi à côté, pour ne pas dire en dehors des traditions monastiques de l'Occident.

Cette critique nous paraît fort exagérée, sinon fautive. L'in-

(1) MARTIN. *Les moines et leur influence sociale*, t. II, p. 49.

fluence sociale des moines résulte sans doute souvent de leur action propre, elle en découle même toujours, mais le plus souvent elle en est tirée par la divine providence. Ce que tout moine se propose, en effet, avant tout, c'est la réaction contre le péché et l'expiation, autrement dit la pénitence. Un moine est une victime offerte à Dieu, sur le modèle de Jésus crucifié. Son autel, c'est aussi la croix ; sa vie, c'est aussi un crucifiement. « Toute la vie du Christ, dit *l'Imitation*, a été croix et martyre » : c'est aussi la vie du solitaire et du cénobite. Quant à Rancé, il ne faut pas le prendre comme l'exemplaire entier et complet de la vie monastique ; il n'en présente qu'un côté, la contemplation, et encore ce côté presque purement contemplatif, il ne le réalise que dans une forme particulière et suivant une certaine mesure. Ce qu'il a voulu faire, il l'a fait ; on ne peut sans injustice lui reprocher de n'avoir point fait ce qu'il ne se proposait point. Rancé a été, dans son siècle, un homme de réaction ; la seule question à examiner ici c'est de savoir si cette réaction attaquait efficacement le mal, et si elle en a triomphé, au moins sur le théâtre où elle l'attaquait. Sur ces deux points, le doute n'est pas possible. Après douze siècles d'admirables travaux et de loyaux services, les moines, surtout par l'effet de la commende avaient subi l'invasion de l'esprit mondain, et, amoindris dans leur vertu, s'étaient répandu dans le monde. Rancé les tire de là, les isole, et, comme en matière difficile, qui veut obtenir assez, doit vouloir trop, il excède peut-être sciemment la mesure et force les moyens pour atteindre plus sûrement le but. L'évènement lui a donné raison. Sa réforme a obtenu l'estime, je ne dis pas assez, l'admiration de son siècle ; elle brave depuis trois siècles, les efforts du temps et l'infirmité des hommes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'impunité et le libertinage s'abattirent sur la France comme le sombre génie de la destruction, ils s'arrêtèrent à la porte de la Trappe. Lorsque la Révolution satanique de 89 se précipita sur les monastères, elle abattit la Trappe comme les autres couvents, mais elle dispersa ses enfants sans parvenir à briser le lien qui les unissait. Les autres tombèrent pour ne plus se relever que sous le souffle d'une nouvelle création ; les Trappistes, errants en Suisse, en Alle-

magne, en Russie, plantant partout la croix du Christ et travaillant sous son ombre, l'ont rapportée telle qu'ils l'avaient au départ. Pour ressusciter la Trappe, il a suffi d'en ouvrir la porte. De nos jours encore, cet idéal de pénitence n'est pas épuisé. A notre monde corrompu, il faut la protection de la prière monastique ; à notre monde sensuel, il faut l'exemple de ces mortifications ; à notre monde incrédule, il faut la montre de cette ferme foi ; enfin, à notre monde entreprenant, mais peu hardi, il faut des Trappistes pour dessécher les Dombes, cultiver la Sologne et conquérir l'Algérie.

Qu'il y ait dans Rancé une dilution infinitésimale de l'esprit de son temps, cela est fort possible. Il n'est pas donné à l'homme qui s'isole le plus résolûment, de ne rien recevoir de ses contemporains. Que Rancé ne soit pas le prototype du fondateur, personne ne l'a prétendu. Rancé lui-même n'avait pas cette prétention. Il se bornait à son œuvre, sans se persuader que les Bénédictins, les Dominicains, les Franciscains eussent tort parce qu'il avait raison. La vie mystique est un océan, il ne faut pas croire l'avoir épuisée parce qu'on en a bu une goutte. S. Benoît, S. Bernard, Rancé, ont été de grands créateurs ; il y en a eu d'autres, il y en aura d'autres encore. Le monde vécut-il dix mille ans, la pratique des conseils évangéliques, identiques au fond, continuerait de se diversifier suivant mille formes plus ou moins différentes, mais toujours bonnes, pourvu qu'elles ne dévient pas du principe, et excellentes si elles s'appliquent, avec à propos et succès, aux besoins des temps.

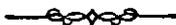
---



# TABLE

ET

## SOMMAIRES DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME



### HUITIÈME ÉPOQUE

#### DES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) JUSQU'A NOS JOURS.



#### CHAPITRE PREMIER

#### PONTIFICATS D'ALEXANDRE VII, DE CLÉMENT IX, ET DE CLÉMENT X (1655-1667-1670).

##### § I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CES TROIS PONTIFES..... 4

1. La chrétienté. — 2. Temps modernes. — 3. La famille Chigi. — 4. Le cardinal Fabio Chigi. — 5. Élection d'Alexandre VII. — 6. La population de Rome. — 7. Les monuments. — 8. Les parents du Pape. — 9. Le gouvernement du Pontife. — 10. La peste. — 11. Les empoisonnements. — 12. Les pénitenciers. — 13. La reine Christine. — 14. L'Immaculée-Conception. — 15. Affaires de Venise. — 16. Affaires avec l'Espagne. — 17. Pologne et Empire. — 18. Irlande. — 19. Vie intime. — 20. Clément IX. — 21. Actes pontificaux. — 22. Espagne et Portugal. — 23. Prise de Candie. — 24. Mort de Clément IX. — 25. Clément X. — 26. Actes pontificaux. — 27. Les finances de l'Église. — 28. Le tarif des douanes. — 29. La prélature. — 30. Mouvements des arts. — 31. Mort de Clément X.

##### § II. LE RÈGNE DE LOUIS XIV DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉGLISE... 46

32. Le Césarisme. — 33. La politique de l'Évangile. — 34. Transition. — 35. Débuts du règne. — 36. Le cardinal de Retz. — 37. Mazarin. — 38. Avènement de Louis XIV. — 39. Envoi d'un ambassadeur. — 40. Le duc de Créqui. — 41. L'affaire des Corses. — 42. Réparation. — 42 bis. Conduite de Créqui. — 43. Conduite de la France. — 44. Témoignage d'un reine. — 45. Obstination du roi. — 46. Dignité du Pape. — 47. Négociation. — 48. Traité de Pise. — 49. Protestation du Pape. — 50. L'absolutisme royal.

##### § III. ÉVOLUTIONS DES SCIENCES NATURELLES ET PROCÈS DE GALILÉE..... 77

51. Les sciences. — 52. Copernic. — 53. Système de Copernic. — 54. Tycho-Brahé. — 55. Travaux de Tycho-Brahé. — 56. Kepler. — 57. Découvertes de Kepler. — 58. Galilée. — 59. Le premier procès. — 60. Le second procès. — 61.

Quelques réflexions. — 62. Travaux de Galilée. — 63. Pascal et Descartes. — 64. Newton — 65. Travaux de Newton. — 66. Travaux de Leibnitz. — 67. La foi dans les sciences. — 68. Caractères religieux de l'astronomie. — 69. Les erreurs des astronomes contemporains. — 70. L'athéisme. — 71. Le panthéisme. — 72. Le matérialisme.

#### § IV. LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES DANS

LES TEMPS MODERNES..... 128

73. La philosophie. — 74. Philosophie de la Renaissance. — 75. François Bacon. — 76. Ecrits de Bacon. — 77. Philosophie de Bacon. — 78. Réponse à un reproche. — 79. Critique. — 80 Influence. — 81. Hobbes. — 82. Gassendi. — 83. Locke. — 84. Descartes. — 85. Doute méthodique. — 86. Connaissance de l'homme. — 87. Loi d'évidence. — 88. Existence de Dieu. — 89. Critique. — 90. Malebranche. — 91. Ecrits de Malebranche. — 92. Spinoza. — 93. Ecrits et doctrines. — 94. Critique. — 95. Leibnitz. — 96. Ecrits et doctrines. — 97. Religion naturelle. — 98. Morale indépendante. — 99. Philosophie de l'avenir.

#### § V. LES PHÉNOMÈNES DE MYSTIQUE DIABOLIQUE, MAGIE, SORCEL-

LERIE, POSSESSION, ETC..... 182

100. Prophéties des derniers temps. — 101. Anges et démons. — 102. Le démon dans l'histoire. — 103. Conséquences. — 104. Les démons dans l'antiquité. — 105. Puissance des démons. — 106. Le diable au moyen âge. — 107. Le diable et Luther. — 108. Diffusion du satanisme. — 109. Démonologie. — 110. Progrès du satanisme. — 111. La cabale. — 112. Esprits follets. — 113. Les sorcières. — 114. Les prohibitions de l'Église. — 115. Législations civiles. — 116. Conduite des papes. — 117. Concini. — 118. Les possédées de Loudun. — 119. Conclusion.

#### § VI. LE JANSÉNISME DEPUIS SES ORIGINES..... 218

120. Nature et grâce. — 121. Duverger de Hauranne. — 122. Rencontre avec Jansénius. — 123. Première fortune. — 124. Saint-Cyran à Poitiers. — 125. Correspondance avec Jansénius. — 126. Complot de Bourg-Fontaine. — 127. Opérations de Jansénius. — 128. Intrigues de Saint-Cyran. — 129. Les Arnauld. — 130. Port-Royal. — 131. Le Chapelet secret. — 132. Petrus-Aurelius. — 133. Augustinus. — 134. Premiers éclats. — 135. Recours au Pape. — 136. Examen à Rome. — 137. Condamnation. — 138. Saint-Cyran à Vincennes. — 139. Mort de Saint-Cyran. — 140. Le livre contre la fréquente communion. — 141. Ce qu'était Arnauld. — 142. Succès de son livre. — 143. La résistance. — 144. Causes de succès. — 145. Les matriarches. — 146. Les patriarches. — 147. Les forces du parti. — 148. Les solitaires. — 149. Les cachettes d'Arnauld. — 150. En province. — 151. Forces contraires. — 152. Réponse d'Arnauld. — 153. Distinction du fait et du droit. — 154. Le silence respectueux. — 155. Les Provinciales. — 156. Le formulaire. — 157. La paix Clémentine. — 158. A Port-Royal. — 159. La sédition. — 160. Mort d'Arnauld.

#### § VII. LES SCIENCES ET LES LETTRES DE 1600 A 1650..... 286

161. Littérature ancienne. — 162. Antiquités. — 163. Langues orientales. — 164. Histoire et géographie. — 165. Les sciences. — 166. Ecriture Sainte. — 167. Exégèse. — 168. Monuments de la tradition. — 169. Conciles. — 170. Théologiens. — 171. Suarez. — 172. Auteurs mystiques. — 173. Erudition. — 174. Grotius. — 175. Pierre de Marca. — 176. Pierre Pithou. — 177. Pierre Dupuy. — 178. Libertés de l'Église gallicane. — 178. bis. Appréciation. — 179. Conséquences.

§ VIII. S. VINCENT DE PAUL, LES CONFÉRENCES, LES PRÊTRES  
DE LA MISSION ET LES SŒURS DE LA CHARITÉ..... 345

180. Premières années. — 181. Incidents. — 182. Clichy. — 183. Chez les Gondi. — 184. Châtillon-les-Dombes. — 185. Les galères. — 186. Commencement de la mission. — 187. Acte de fondation. — 188. Saint-Lazare. — 189. Les vœux. — 190. Constitution. — 191. Réforme du clergé. — 192. Conférences ecclésiastiques. — 193. Retraites spirituelles. — 194. Séminaires. — 195. Les missions. — 196. Ordre des séminaires. — 197. Les filles de la charité. — 198. La nouvelle congrégation. — 199. Les dames de la charité. — 200. Les hôpitaux. — 201. Le conseil de conscience. — 202. Services rendus à l'Église. — 203. Secours aux provinces. — 204. Mort de Vincent. — 205. Après la mort.

§ IX. L'ŒUVRE DES SÉMINAIRES, BOURDOISE, OLIER, LE P. EUDES. 379

206. L'œuvre des séminaires. — 207. Restauration des églises. — 208. Missions. 209. Ordres religieux. — 210. Recrutement des prêtres. — 211. Adrien Bourdoise. 212. Communautés de prêtres. — 213. Saints prêtres. — 214. Séminaire des Trente-trois. — 215. Fin de Bourdoise. — 216. Jean-Jacques Olier. — 217. Ouvrages d'Olier. — 218. Appréciation à Rome. — 219. Le P. Eudes. — 220. Autres séminaires. — 221. Séminaires pour l'étranger. — 222. Derniers établissements. — 223. Jugement.

## CHAPITRE II

### PONTIFICAT D'INNOCENT XI (1676-1689).

§ I. BIOGRAPHIE DE CE PAPE; LA RÉGALE; LES FRANCHISES; LA  
RÉVOLUTION D'ANGLETERRE..... 420

1. Césarisme et ultramontanisme. — 2. Le cardinal Odescalchi. — 3. Élection d'Innocent XI. — 4. Le nouveau Pape. — 5. Diverses mesures. — 6. Idées royales sur la propriété ecclésiastique. — 7. La Régale. — 8. La Résistance. — 9. L'exécution. — 10. Acte du métropolitain. — 11. Appel au Pape. — 12. Divers conseils. — 13. Conciliabule. — 14. Réponse du Pape. — 15. Acte de brigandage. — 16. La question des franchises. — 17. Précédents. — 18. Ambassade de Lavardin. — 19. Premières difficultés. — 20. Représailles à Paris. — 21. Séquestration du nonce. — 22. L'affaire devant l'Europe. — 23. Fin de la querelle. — 24. Affaires d'Angleterre.

§ II. LA DÉCLARATION DE 1682..... 476

25. Tradition catholique. — 26. Rapports des deux puissances. — 27. Deux témoignages. — 28. Pithou et Servin. — 29. Articles de 1663. — 30. Assemblée de 1681. — 31. Convocation pour 1682. — 32. Élections. — 33. La déclaration. — 34. Circulaire et édit. — 35. Quelques réflexions. — 36. Sur la déclaration. — 37. Causes de nullité. — 38. Effets produits. — 39. Réprobation. — 40. Cassation. — 41. Refus des bulles. — 41 bis. Rôle de Bossuet. — 42. Conséquences historiques.

§ III. LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES..... 531

43. L'intolérance au XVII<sup>e</sup> siècle. — 44. Coaction en matière de foi. — 45.

Édit de Nantes. — 46. Conduite des protestants. — 47. Sous Louis XIV. — 48. Pêril social. — 49. Opinion des protestants. — 50. Conduite du clergé. — 51. Conversions. — 52. Autre système. — 53. Les dragons. — 54. Révolte. — 55. Culpabilité du roi. — 56. Édit. — 57. Approbation de l'édit. — 58. Dissentiment. — 59. Double courant. — 60. Nouvelles rigueurs. — 61. Différence de conduite. — 62. Mission du Poitou. — 63. Émigration. — 64. Jugement. — 65. État de l'opinion. — 66. Communication à Rome. — 67. Réponse de Rome.

#### § IV. JEAN SOBIESKI ET LA DÉLIVRANCE DE VIENNE..... 566

68. La situation. — 69. Jean Sobieski. — 70. L'invasion. — 71. Intervention du Pape. — 72. Le siège. — 73. Conduite de Sobieski. — 74. Sommation. — 75. L'armée libératrice. — 76. A Vienne. — 77. La veillée des armes. — 78. La bataille. — 79. Après la bataille. — 80. Hommage à la papauté. — 81. Compagnons de Sobieski. — 82. Conduite de l'Empereur. — 83. Suites de la campagne. — 84. Nouvelle guerre. — 85. Dernière guerre. — 86. Vues de Leibnitz.

#### § V. BOLLAND ET LES ACTES DES SAINTS..... 590

87. Les Saints. — 88. Les vies des Saints. — 89. Nécessité des Actes. — 90. Héribert Rosweyde. — 91. Jean Bolland. — 92. Godefroi Henschenius. — 93. Daniel Papebrock. — 94. Voyages littéraires. — 95. Le Musée Bollandien. — 96. La correspondance. — 97. Les Actes des Saints. — 98. Autres Bollandistes. — 99. Les controverses. — 100. La persécution. — 101. Rétablissement des Bollandistes.

#### § VI. DE DIFFÉRENTES RÉFORMES DES ORDRES RELIGIEUX ET PRINCIPALEMENT DE L'ABBÉ DE RANCÉ ..... 620

102. La pénitence. — 103. Les ordres religieux. — 104. Congrégation de Saint-Vannes. — 105. Tiers-Ordre de Saint-François. — 106. Capucins. — 107. Congrégation de Saint-Maur. — 108. Filles du Calvaire. — 109. Chanoines de Sainte-Geneviève. — 110. Congrégation de Chancelade. — 111. Rancé. — 112. Premières fonctions. — 113. La duchesse de Montbazou. — 114. Conversion. — 115. Essais de réforme. — 116. Épreuves. — 117. Vertu de Rancé. — 118. Décadence de Cîteaux. — 119. Disputes d'Observances. — 120. La réponse de Rome. — 121. La vie à la Trappe. — 122. Mort de Rancé. — 123. Autres réformes. — 124. Septfonds. — 125. Colonies. — 126. Dernières réformes. — 127. Jugement.

FIN DE LA TABLE DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME

*Ô Marie conçue sans péché,  
priez pour nous qui avons recours à vous!*

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise*, de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

***canadienfrancais.org***

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Cet ouvrage est dans le domaine public.

Année 2020  
*canadienfrancais.org*